

**BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES ET LETTRES
DE
MONTPELLIER**



NOUVELLE SÉRIE
TOME 55
ANNÉE 2024

ISSN 1146-7282

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Table des matières	1
Avertissement	7
Présentation	11
Contacts	13
Conseil d'administration de l'Académie 2024.....	17
Communications présentées en 2024	19
JEANTEUR (Philippe), <i>séance du 15 janvier 2024</i> :	
L'évolution, comment ça marche ?.....	21
Rentrée solennelle de l'Académie, <i>séance publique du 29 janvier 2024</i>	411
PASCAL (Camille), <i>séance publique du 5 février 2024</i>	
La littérature permet-elle encore d'écrire l'histoire ?	29
BLANC (Pierre), <i>séance du 12 février 2024</i> :	
Histoire de l'ulcère gastro-duodéal.....	31
Réception de M. Elrick IRASTORZA sur le XVII ^e fauteuil de la section Lettres, <i>séance publique du 19 février 2024</i>	279
VERCHÈRE de REFFYE (Philippe), <i>séance du 26 février 2024</i> :	
La modélisation de l'architecture des plantes : une approche pluridisciplinaire	33
MICHEL (François-Bernard), <i>séance publique du 4 mars 2024</i> :	
Cézanne 1906. la terre promise.....	51
Première journée du séminaire interne annuel : « Le travail », <i>séance du 11 mars 2024</i>	237
Deuxième journée du séminaire interne annuel : « Le travail », <i>séance du 18 mars 2024</i>	247
Troisième journée du séminaire interne annuel : « Le travail », <i>séance du 25 mars 2024</i>	263
HILAIRE (Michel) et CUQ (Jean-Louis), <i>séance publique « Académie et musée Fabre » du 8 avril 2024</i> :	
À propos des quelques chefs-d'œuvre de la collection Bruyas. Alfred Bruyas : Le regard de la science sur « ses tableaux ».....	61
Réception de M. Daniel LE BLÉVEC sur le XIX ^e fauteuil de la section Lettres, <i>séance publique du 15 avril 2024</i>	301

GUERRIER (Bernard), <i>séance du 22 avril 2024</i> :	
Démographie médicale en France au 1 ^{er} janvier 2023.....	83
ROBERT (Michel), <i>séance du 29 avril 2024</i> :	
La sobriété pour un monde numérique soutenable : défis, limites et solutions	93
BARTHEZ (Philippe) et HEISSER (Jean-François), <i>séance musicale publique du 6 mai 2024</i> :	
« Reprendrez-vous un peu de Mompou ? »	109
AMY de la BRETÈQUE (François), <i>séance du 17 mai 2024</i> :	
Louis Feuillade (1873-1925) : cent ans après, un cinéma qui a encore quelque chose à nous apprendre ?.....	115
ROBIN (Jean-Max), <i>séance publique du 3 juin 2024</i> :	
Le christianisme au Japon : mission impossible.....	129
LOUIS (Pierre), <i>séance du 10 juin 2024</i> :	
Énergie et réchauffement climatique	141
Réception de M. Patrice DEVILLE sur le V ^e fauteuil de la section Lettres, <i>séance publique du 17 juin 2024</i>	325
MATTÉI (Jean -François), <i>séance publique du 24 juin 2024</i> :	
L'Homme augmenté.....	153
Remise du prix Roger Béciaux 2024, <i>séance publique du 24 juin 2024</i>	443
AUBERT (Bernard), <i>séance publique du 7 octobre 2024</i> :	
Une histoire extraordinaire de quelques jardins méditerranéens	155
TRIAIRE (Dominique), <i>séance du 14 octobre 2024</i> :	
Heurs et malheurs des Lumières.....	165
Réception de M. Laurent MEUNIER sur le XII ^e fauteuil de la section Médecine, <i>séance publique du 21 octobre 2024</i>	351
JONQUET (Olivier), <i>séance du 28 octobre 2024</i> :	
Manipulation orwelienne des mots et de la rhétorique dans les débats éthiques actuels	175
AUFRÈRE (Sydney H.), <i>séance publique du 4 novembre 2024</i> :	
Portrait de Guillaume Bonjour (1670-1714), augustin toulousain : de l'Égypte des Coptes à la Chine de l'Empereur Kangxi	191
Réception de M. Rémy CABRILLAC sur le VIII ^e fauteuil de la section Lettres, <i>séance publique du 18 novembre 2024</i>	369
DANAN (Marcel), <i>séance du 25 novembre 2024</i> :	
L'irresponsabilité pénale.....	207
CLAVERIE de SAINT MARTIN (Élisabeth), <i>séance publique du 2 décembre 2024</i> :	
La nouvelle agronomie pour l'alimentation du XXI ^e siècle	223
Réception de Mme. Marie-Christine GÉLY-NARGEOT sur le XV ^e fauteuil de la section Lettres, <i>séance publique du 9 décembre 2024</i>	387
DEVILLE (Patrice), <i>séance du 16 décembre 2024</i> :	
Le fort de Peccais : le moins connu des sites archéologiques de Petite Camargue	229

Séminaire interne

Le travail.....	235
BOUDET (Gérard), <i>séance du 11 mars 2024</i> : Séminaire interne « Le travail » : Le sens de l'effort. Comment travailler mieux en donnant goût et sens au travail ?	237
PÉTEL (Philippe), <i>séance du 18 mars 2024</i> : Séminaire interne « Le travail » : La protection du salarié par le droit.....	247
VERDELHAN (Michèle) et AMALVI (Christian), <i>séance du 18 mars 2024</i> : Séminaire interne « Le travail » : De quelle représentation du travail dans la littérature scolaire sommes- nous les héritiers ?	253
DURAND (Gemma), <i>séance du 25 mars 2024</i> : Séminaire interne « Le travail » : La jeune génération : ne pas travailler, ou travailler autrement, leur nouveau bonheur ?	263
CUÉNANT (Étienne), <i>séance du 25 mars 2024</i> : Séminaire interne « Le travail » : La valeur « Travail » : qu'avons-nous transmis ?	273
LEBLEU (Bernard), Conclusions du séminaire interne « Le travail »	275

Réception d'académiciens..... 277

<i>Réception de M. Elrick IRASTORZA</i> sur le XVII ^e fauteuil de la section Lettres, <i>séance publique du 19 février 2024</i>	279
IRASTORZA (Elrick) Discours de réception : libre propos : le soldat de métier.....	281
AUMÉRAS (Paul-Louis) Présentation de M. Elrick Irastorza.....	291
CUÉNANT (Étienne) Intronisation de M. Elrick Irastorza.....	299
<i>Réception de M. Daniel LE BLÉVEC</i> sur le XIX ^e fauteuil de la section Lettres, <i>séance publique du 15 avril 2024</i>	301
LE BLÉVEC (Daniel) Discours de réception : libre propos : Montpellier et l'histoire du Moyen-Âge	303
DEDEYAN (Gérard) Présentation de M. Daniel Le Blévec	317
CUÉNANT (Étienne) Intronisation de M. Daniel Le Blévec.....	323
<i>Réception de M. Patrice DEVILLE</i> sur le V ^e fauteuil de la section Lettres, <i>séance publique du 17 juin 2024</i>	325
DEVILLE (Patrice) Discours de réception : éloge de M. Frédéric Jacques Temple	327
AUMÉRAS (Paul-Louis) Présentation de M. Patrice Deville	343
CUÉNANT (Étienne) Intronisation de M. Patrice Deville.....	349

Réception de M. Laurent MEUNIER sur le XII ^e fauteuil de la section Médecine, <i>séance publique du 21 octobre 2024</i>	351
MEUNIER (Laurent)	
Discours de réception : éloge de M. René Batylet	353
MEYNADIER (Jean)	
Présentation 1 de M. Laurent Meunier	361
LAVABRE-BERTRAND (Thierry)	
Présentation 2 de M. Laurent Meunier	363
CUÉNANT (Étienne)	
Intronisation de M. Laurent Meunier.....	367
Réception de M. Rémy CABRILLAC sur le VIII ^e fauteuil de la section Lettres, <i>séance publique du 18 novembre 2024</i>	369
CABRILLAC (Rémy)	
Discours de réception : éloge de M. Rémy Bergeret.....	371
CARBASSE (Jean-Marie)	
Présentation de M. Rémy Cabrillac	379
CUÉNANT (Étienne)	
Intronisation de M. Rémy Cabrillac	385
Réception de Mme. Marie-Christine GÉLY-NARGEOT sur le XV ^e fauteuil de la section Lettres, <i>séance publique du 9 décembre 2024</i>	387
GÉLY-NARGEOT (Marie-Christine)	
Discours de réception : éloge de Mme. Huguette Courtès.....	389
TRIAIRE (Dominique)	
Présentation de Mme. Marie-Christine Gély-Nargeot.....	401
CUÉNANT (Étienne)	
Intronisation de Mme. Marie-Christine Gély-Nargeot	409
Rentrée académique : séance publique du 29 janvier 2024	411
LEBLEU (Bernard), <i>président de l'Académie</i>	
Ouverture de séance.....	413
NIQUE (Christian), <i>secrétaire perpétuel de l'Académie</i>	
La composition de l'Académie en 2023	415
CHEIN (Michel), <i>membre de la section sciences de l'Académie</i>	
Penser l'intelligence artificielle (les agents conversationnels).....	417
FRAISSE (Anne), <i>présidente de l'Université Paul Valéry (Montpellier III)</i>	
Quelques réalisations, productions et recherches de l'Université Paul Valéry - Montpellier III	425
LEBLEU (Bernard), <i>Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i>	
Prix Sabatier d'Espeyran 2023 : présentation et remise du prix	441
LEBLEU (Bernard), <i>président sortant de l'Académie</i>	
Discours de passation de pouvoirs.....	427

CUÉNANT (Étienne), <i>président entrant de l'Académie</i>	
Discours de prise de fonctions	429
Colloques	431
DURAND (Gemma), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i>	
Colloque de la CNA aux Jeux Floraux de Toulouse	433
PONSEILLÉ (Max) et CUÉNANT (Étienne), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i>	
Colloque « Soigner. Des attentes et des pratiques en mutation »	435
Prix de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier	439
LEBLEU (Bernard), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i>	
Prix Sabatier d'Espeyran 2023 : présentation et remise du prix	441
CUÉNANT (Étienne), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i>	
Prix Roger Béciriaux 2024 : présentation et remise du prix	443
Voyages et rencontres interacadémiques	445
<i>Rencontres narbonnaises, en hommage à Michel Gayraud</i>	447
MICHAUD (Jacques), <i>Président de la Commission Archéologique et Littéraire de Narbonne</i>	
Allocution d'accueil	449
NIQUE (Christian), <i>secrétaire perpétuel ASLM</i>	
Propos d'ouverture	451
TRIAIRE (Dominique), <i>professeur émérite à l'Université Paul Valéry, ASLM</i>	
Michel Gayraud, entre recherche fondamentale et valorisation	453
VERDELHAN-BOURGADE (Michèle), <i>Professeur émérite à l'Université Paul Valéry, ASLM</i>	
Michel Gayraud et l'éducation	457
CHRISTOL (Michel), <i>Professeur émérite à l'Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne)</i>	
Les débuts de Narbonne romaine : lire l'œuvre de Michel Gayraud	463
<i>Voyage académique à Mâcon</i>	469
ROBIN (Jean-Max), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i>	
Voyage académique 2024 à Mâcon	471
CARBASSE (Jean-Marie), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i>	
Jean-Jacques Régis de Cambacérès, un grand juriste montpelliérain	475
<i>Petit voyage à Aigues-Mortes : rencontre avec l'association « Sur les pas de Saint-Louis en baie d'Aigues-Mortes »</i>	483
AUBERT (Bernard), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i>	
Le petit voyage de l'académie à Aigues-Mortes	485
NIQUE (Christian), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i>	
L'énigme de l'itinéraire de Saint Louis en baie d'Aigues-Mortes	487

HÉLARY (Xavier), *Faculté des Lettres Sorbonne Université*
Mort sur le Nil, la croisade d'Égypte (1248-1250) 495

GUERRIER (Bernard), *Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*
Maîtresse Hersende, barbier-chirurgien et médecin de Louis IX 497

Hommage à 501

BRINGER (Jacques), *Académie Nationale de Médecine*
Hommage au professeur Claude Jaffiol (1934-2024)..... 503

CARBASSE (Jean-Marie), *Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*
Hommage au professeur Jean Hilaire (1927-2024) 507

Vie de l'Académie 509

DURAND (Gemma), *Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*
Lettre de l'Académie 511

NIQUE (Christian), *Secrétaire perpétuel ASLM*
Rapport sur l'activité de l'académie en 2024, présenté à l'assemblée
générale du 27 janvier 2025 513

Chronique de l'Académie 2024 517

Index des auteurs 525



AVERTISSEMENT

TdM

Nos conférences publiques ont été enregistrées grâce à Claude Balny et sont publiées dans l'espace Youtube qui nous est réservé. Pour y accéder : dans la page d'accueil de l'académie (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr>), cliquer dans l'onglet "Ressources" et choisir "Vidéotheque de l'académie" : on accède ainsi tout d'abord aux colloques enregistrés, puis aux conférences publiques enregistrées.

Notre bulletin annuel est désormais édité sous deux formes :

- Un bulletin imprimé, sous forme traditionnelle, tiré à peu d'exemplaires, et consultable à la bibliothèque de l'Académie : Bibliothèque de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, BIU Droit Espace Richter, 60 rue des États Généraux, 34000 Montpellier. Un exemplaire de ce bulletin est déposé à la Bibliothèque Nationale de France, destinée à être inséré dans la collection Gallica.
- Un bulletin électronique (e-bulletin), pratiquement identique au précédent, mais muni de liens internes permettant de naviguer aisément à l'intérieur du bulletin. Cette édition est consultable en ligne et aussi téléchargeable sur le site web de l'Académie, à l'adresse : <https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr>, onglet "Ressources", section "Bulletins de l'Académie", ou plus directement à l'adresse : <https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie/ressources/bulletins>

Utilisation des liens du bulletin électronique :

Outre les liens habituels repérés par leur adresse soulignée commençant par http ou https, le "e-bulletin" comporte essentiellement trois autres types de liens sous forme de boutons :

- Le bouton "LIEN" ou le bouton encadrant un numéro de page renvoie à la page correspondante du e-bulletin.
- Le bouton "↑" renvoie à la tête du sous-chapitre (titre en marron sur fond beige).
- Le bouton "TdM" renvoie à la table des matières.

Consulter une conférence publiée sur notre site web

Pour consulter la conférence que l'auteur *X* a donnée l'année *N*, à partir du site de l'académie (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr>) on peut procéder de deux manières :

- 1) Cliquer dans le pavé de la page d'accueil "Rechercher un document" ; dans la fenêtre qui s'affiche :
 - si l'on renseigne le nom de l'auteur, on trouve la liste de toutes publications qu'il a faites dans le cadre de l'académie ;
 - si l'on renseigne l'année *N*, on trouve la liste des publications de l'année *N* pour tous les auteurs ;
 - si l'on renseigne l'auteur et l'année, on obtient la liste des publications de l'auteur pendant l'année *N*. Il suffit alors de cliquer sur le titre désiré. On peut ainsi consulter l'une quelconque des conférences stockées sur notre site web.
 - on peut aussi faire une recherche par mots-clés
- 2) Rechercher dans la table des matières du bulletin de l'année *N* (à partir du n°51, année 2020) la publication désirée et cliquer sur le lien. Le bulletin de l'année *N* s'obtient en cliquant, sur la page d'accueil du site, dans l'onglet "Ressources > Bulletins de l'Académie".

J.-P. Nougier
Directeur des publications

M. Verdelhan
Directrice adjointe des publications

PRÉSENTATION

TdM

Contacts	13
Conseil d'administration de l'Académie 2024	17

CONTACTS**Libellé****TdM**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
Ancienne "Société Royale des Sciences", fondée vers 1650

Déclarée d'utilité publique le 22 avril 1884

Site web : <http://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr>

n° SIREN : 423 411610 ; n° SIRET : 423 411 610 00011

Numéro d'enregistrement au répertoire national des associations : W 343019078

Siège social : Hôtel de Lunas - 10, rue de la Valfère - 34000 Montpellier

Présentation

La première académie de Montpellier vit le jour vers 1650, avant de disparaître vers 1662¹.

La Société Royale des Sciences fut fondée en 1706 par lettres patentes du Roi Louis XIV, comme "extension et partie de l'Académie parisienne des sciences", créée peu avant, "afin qu'elles constituent ensemble un seul et même corps."

Dissoute, comme toutes les sociétés savantes, par la Convention en 1793, elle fut reconstituée dès 1795, tout en élargissant ses compétences, sous le nom de Société Libre des Sciences et Belles Lettres. En sommeil de 1816 à 1846, elle se reforma et prit le titre d'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (ASLM) et fonctionne sous ce titre sans interruption depuis cette date.

Forte actuellement de 90 membres titulaires répartis en trois sections, Sciences, Lettres et Médecine, et de 50 membres correspondants qui proviennent du milieu universitaire aussi bien que socio-économique, elle comporte également 8 membres honoraires.

Elle est membre de la Conférence Nationale des Académies (CNA), placée sous l'égide de l'Institut de France.

Elle a pour buts de diffuser, à Montpellier et dans le pays montpelliérain, le savoir et la culture et de les mettre en réflexions et en débats. Elle tient des séances de travail privées ainsi que des séances publiques, des séminaires internes et un colloque annuel ouvert au public. Chaque année, deux prix sont cernés : le prix Sabatier d'Espeyran, qui récompense un jeune docteur ayant soutenu une thèse ayant un rapport avec Montpellier, et le prix Roger Bécriaux, qui récompense un jeune étudiant en musique qui termine ses études au conservatoire de Montpellier et qui s'engage dans des études supérieures. L'ASLM participe aussi à des rencontres inter-académiques, soit bilatérales soit dans le cadre de la Conférence Nationale des Académies, et effectue chaque année un voyage au cours duquel elle rencontre une académie ou une société savante d'une autre région de France.

¹ Voir l'article de Christian NIQUE *À propos d'une toute première académie à Montpellier aux alentours de 1650 : certitudes historiques et interrogations*, Bull. Acad. Sc. Lettr. Montp., t 54 (2023), p. 283-312

Ses travaux se concrétisent par la publication de conférences sur le site web de l'ASLM, par l'édition d'un bulletin annuel imprimé déposé dans sa bibliothèque, ainsi qu'à la Bibliothèque Nationale de France pour être intégré à la collection Gallica ; la version électronique de ce bulletin est publiée sur le site web de l'ASLM, consultable et téléchargeable. Certaines conférences sont enregistrées en vidéo et publiées dans le compte Youtube de l'ASLM.

La très riche bibliothèque historique de l'Académie comporte 40 000 volumes. Elle est hébergée par la Bibliothèque Interuniversitaire et gérée par celle-ci, sous la responsabilité de ses propres bibliothécaires.

Dates clés

- 1650 : Date estimée de création de la première académie à Montpellier, dissoute vers 1662.
- 1706 : Fondation de la Société Royale des Sciences de Montpellier, par Lettres Patentes de Louis XIV
- 1793 : Suppression de toutes les académies par la Convention (8 août)
- 1795 : Re-crédation sous le nom de Société Libre des Sciences et Belles Lettres de Montpellier
- 1816 : Début d'une période d'inactivité (jusqu'en 1846)
- 1846 : Projet de reformation, sous le nom d'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
- 1847 : Autorisation accordée par un décret ministériel
- 1883 : Adoption des statuts par le Conseil d'État
- 1884 : Décret du président de la République dénommant l'Académie « *établissement d'utilité publique* »
- 1994 : Adoption (20 juin) du règlement intérieur encore en vigueur
- 2014 : Adoption (27 janvier) d'un additif au règlement intérieur

Correspondance

La correspondance doit être adressée (sauf pour les publications et échanges ou les documents de trésorerie) à :

Recteur Christian Nique, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences et Lettres : sp.acad.slm@gmail.com

Dons et cotisations

Les dons et cotisations doivent être remis ou expédiés, exclusivement sous forme de chèques, au Trésorier :

Monsieur Christophe Daubié, 3 rue Philipppy, 34000 Montpellier.

Libeller les chèques à l'ordre de : « Académie des Sciences et Lettres de Montpellier ».

Publications, rédaction d'articles

Rédaction des articles, instructions aux auteurs, édition des bulletins, s'adresser à :

Professeur Jean-Pierre Nougier

Directeur des publications

jean-pierre.nougier@orange.fr ; Tél. 06 86 42 67 62

et

Professeur Michèle Verdelhan
Directrice des publications adjointe
michele.verdelhan@wanadoo.fr ; Tél. 04 67 79 62 78

Consultation du bulletin

Bulletin imprimé

Il peut être consulté au :

Service des publications et échanges

Bibliothèque Interuniversitaire

Espace Richter - 60, rue des États Généraux - 34965 Montpellier Cedex 2

Tél. 04 67 13 43 94 - E-mail : acad.scilett@umontpellier.fr

La Bibliothèque Nationale de France procède à la numérisation des bulletins de l'Académie.

Bulletin électronique

Le bulletin électronique peut être consulté ou téléchargé sur le site de l'académie. Dans la page d'accueil, cliquer sur l'onglet "Ressources" et sélectionner "Bulletins de l'académie"

Articles

Les articles parus dans le bulletin annuel et les numéros spéciaux du bulletin (colloques), ainsi que les enregistrements vidéo de certaines conférences, peuvent être consultés sur le site web de l'Académie : dans la page d'accueil, cliquer sur l'onglet "Ressources" et sélectionner "Conférences en ligne"

Site web de l'académie

Adresse du site :

<http://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr>

Notre site web peut être joint directement à partir d'un portable à l'aide du QR code ci-contre.



L'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises au cours de ses séances et dans ses publications. Ces opinions devront être considérées comme propres à leurs auteurs.



TdM

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024 DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET LETTRES DE MONTPELLIER

TdM

Le conseil d'administration de l'Académie est composé
des membres du bureau général et des membres de bureau des sections

Bureau général (au 31 janvier 2023)

Président	Étienne CUÉNANT
Vice-président.....	Michèle VERDELHAN
Secrétaire perpétuel.....	Christian NIQUE
Trésorier.....	Christophe DAUBIÉ
Trésorier adjoint.....	Jean-Pierre REYNAUD
Bibliothécaire-archiviste.....	Gilles GUDIN DE VALLERIN
Bibliothécaire-archiviste adjoint.....	Sydney H. AUFRÈRE
Directeur des publications	Jean-Pierre NOUGIER
Directrice des publications adjointe.....	Michèle VERDELHAN

Bureau des sections

Section Lettres :	
Présidente	Michèle VERDELHAN
Vice-Président	Daniel LE BLÉVEC
Section Sciences :	
Président	Gérard BOUDET
Vice-Président	Jean-Paul VOLLE
Section Médecine :	
Président	Max PONSEILLÉ
Vice-Président	Jean-Max ROBIN

Conseillers auprès du bureau

Voyages	Jean-Max ROBIN
Site internet.....	Jean-Paul LEGROS, Philippe de REFFYE, Michel CHEIN
Enregistrements vidéo, photos :	Claude BALNY
Relations avec l'Université de Montpellier.....	Jean-Louis CUQ
Relations avec l'Université Montpellier 3.....	Marie-Christine FELY-NARGEOT
Relations avec la CNA.....	Gemma DURAND
Protocole et dispositif de prudence sanitaire : ...	Jean-Marie ROUVIER
Relations médias.....	Elrick IRASTORZA
La Lettre de l'Académie.....	Gemma DURAND
Relations membres correspondants et amis	Jean-Pierre REYNAUD
Gestion administrative des prix de l'Académie .	Jean SARRAZIN

Le Conseil d'administration est composé des membres du bureau général et
des membres des bureaux des trois sections.

COMMUNICATIONS PRÉSENTÉES EN 2024

TdM

*Séance privée du 15 Janvier 2024***L'Évolution, comment ça marche ?****Philippe JEANTEUR**Professeur émérite Université de Montpellier
Correspondant émérite de l'Académie Nationale de Médecine**TdM****MOTS-CLEFS**

Réplication de l'ADN, évolution naturelle, mutations, sélection, reproduction sexuée, évolution artificielle, génie génétique

RÉSUMÉ

Dans une première partie, nous rappellerons les grands principes qui régissent l'évolution naturelle à savoir la création de la diversité au sein d'une population suivie par un processus de sélection des plus aptes. Nous exposerons les mécanismes moléculaires à l'œuvre dans la création de la diversité depuis les plus simples (mutations ponctuelles) jusqu'à l'apport décisif de la reproduction sexuée.

Dans une seconde partie, nous évoquerons quelques avancées technologiques fascinantes (génie génétique, thérapie génique) dans le domaine de la génétique moléculaire, ouvrant déjà la voie à une véritable évolution artificielle, pour le moment encore spéculative (mais pour combien de temps ?).

Introduction

Un phénomène qui se déploie sur des millions, voire des milliards d'années, ne peut manquer de susciter un premier questionnement : un tel processus doit bien s'inscrire sur une flèche temporelle partant d'une origine et orientée dans une certaine direction, voire une fin...

Faute de pouvoir remonter plus loin dans le temps, fixons cette origine à celle de l'univers c'est-à-dire le Big Bang il y a environ 13,8 milliards d'années. Le propos de cette conférence étant d'examiner les mécanismes moléculaires à l'œuvre dans le monde vivant, et même plus précisément chez les organismes supérieurs dont nous pensons faire partie, cela suppose une continuité entre le monde minéral et le monde vivant tel que nous le connaissons.

Fort heureusement, il y a bien un consensus là-dessus. De la matière inerte à la matière vivante, ce sont les mêmes lois physiques et chimiques qui s'appliquent. Elles sont constituées des mêmes atomes, encore qu'en proportions différentes. Tout au plus, la chimie du vivant est-elle une chimie organique basée sur des composés carbonés et sur l'eau. C'est aussi et surtout une chimie des macromolécules qu'on appelle des polymères.

Cette chimie biologique est maintenant bien connue et s'est intégrée dans le cadre beaucoup plus large de la biologie moléculaire et cellulaire qui s'intéresse à ces molécules dans le cadre de leurs interactions fonctionnelles au sein de la matière vivante.

Rappelons les caractéristiques minima requises pour qualifier un organisme vivant puisque c'est de l'évolution du vivant qu'il va être question maintenant.

- Capacité à se reproduire à l'identique grâce à des molécules porteuses de l'information génétique (acides nucléiques, protéines).
- Existence d'un métabolisme permettant la réalisation de ces fonctions.
- Le tout confiné dans un volume séparé du milieu extérieur par une membrane.
- Enfin la capacité à évoluer. À noter que, dans son programme d'exobiologie de 1992, la NASA définissait la vie comme un système chimique auto-entretenu capable d'évolution darwinienne.

Les progrès de nos connaissances dans les mécanismes à l'œuvre au cours de l'évolution « naturelle », ont été tels qu'ils permettent maintenant une intervention directe de l'Homme sur ce processus, ouvrant la voie à une véritable évolution « artificielle ».

1. L'évolution naturelle

Les premiers jalons ont été posés dès le milieu du XIX^e siècle par deux lois fondatrices :

- les lois de Mendel (1865) qui décrivent la transmission des caractères observables (phénotype) dont se réclame aujourd'hui encore la génétique classique également appelée génétique mendélienne. Nous n'y reviendrons pas.
- la théorie de la sélection naturelle de Darwin (*L'Évolution des Espèces*, 1859) qui fonde la théorie de l'évolution.

Il fallut cependant attendre le milieu du XX^e siècle pour que l'apparition et le développement de la biologie moléculaire apportent le socle conceptuel et technologique sur lequel ont pu s'épanouir ces deux domaines de recherche, et bien d'autres encore....

1.1. L'évolution, c'est dans notre ADN

Le véritable coup d'envoi de la biologie moléculaire fut donné par la démonstration que l'ADN est le support chimique de l'hérédité (Avery, 1944). L'ADN avait ainsi acquis un double statut : celui d'une molécule « noble » en tant que constituant des gènes et d'une molécule « comme les autres » soumise aux mêmes lois de la chimie et de la physique qui pour l'occasion se sont regroupées sous le vocable de biologie moléculaire.

L'élucidation par Watson, Crick et Franklin, en 1953, de la structure de l'ADN en double chaîne a littéralement illuminé ce domaine de recherche en révélant que ces deux chaînes étaient auto-complémentaires et associées entre elles par des liaisons hydrogène spécifiques entre les bases Adénine et Thymine, d'une part, Guanine et Cytosine d'autre part. La conséquence de ce format est que la double hélice d'ADN contient une information redondante puisque la structure de chaque chaîne découle automatiquement de l'autre. Outre qu'une telle structure rend évident un mécanisme semi-conservatif pour la réplication de l'ADN, elle ouvre la possibilité qu'une lésion sur une chaîne puisse être réparée par référence à l'autre. L'ADN apparaît ainsi comme particulièrement robuste au contraire de l'ARN qui est en simple chaîne et extrêmement fragile. C'est d'ailleurs un des obstacles qu'il a fallu surmonter pour développer les vaccins à ARN.

Parallèlement à l'acquisition de ces concepts qui, soulignons-le, n'ont jamais été contredits depuis, les techniques de manipulation de l'ADN ont connu une véritable explosion au cours du demi-siècle écoulé. À titre d'exemple, nous ne citerons que le séquençage de l'ADN qui nourrit toutes les études sur l'évolution des espèces. La première séquence d'un être humain, aboutie en 2005 au terme de nombreuses années de recherches menées par des consortiums internationaux, a coûté de l'ordre du milliard de dollars. Aujourd'hui, n'importe qui (encore que ce soit interdit en France) peut faire séquencer son génome pour quelques centaines de dollars soit plusieurs millions de fois moins cher. Cette force de frappe ouvrait la voie à des programmes de séquençage massif

(des centaines de milliers de séquences individuelles) indispensables aux études sur la génétique médicale, la génétique des populations et l'évolution des espèces.

1.2. La loi fondamentale de l'évolution : La diversité précède la sélection (Ch. Darwin, *De l'Évolution des Espèces*, 1859). Comment générer cette diversité ?

Toute altération de l'ADN peut (mais pas obligatoirement) engendrer un organisme très légèrement différent susceptible d'être favorisé par la sélection. Nous nous attacherons en priorité aux altérations les plus simples, à savoir les mutations ponctuelles qui touchent la plus petite unité d'information génétique, à savoir le nucléotide, sans négliger les remaniements beaucoup plus importants, occasionnés par la reproduction sexuée et l'intégration de génomes viraux.

« L'évolution est une descendance avec modification » disait Darwin. Pour participer à l'évolution, toute modification du génome doit donc être héréditaire. La majorité des mutations se produisant au cours de la réplication de l'ADN, c'est ce processus qu'il faut décrire d'autant qu'il est très différent dans le cas de la reproduction sexuée.

1.2.1. La division cellulaire chez les procaryotes et les cellules somatiques eucaryotes (Figure 1)

Chez les procaryotes (organismes mono-cellulaires comme les bactéries ou les levures), la division cellulaire est la plus simple possible : la bactérie grossit, réplique son ADN et se coupe en deux bactéries-filles, chacune emportant une copie identique d'ADN, et ainsi de suite.... La descendance d'une bactérie unique est donc constituée de bactéries toutes identiques entre elles et à la mère. C'est ce qu'on appelle un clone. Le père n'a pas encore été inventé !

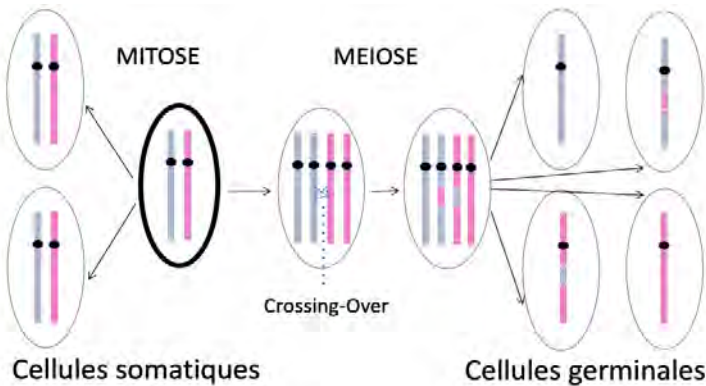


Figure 1 : Schéma comparatif de la division cellulaire dans les cellules somatiques (mitose, à gauche) et les cellules germinales (méiose, à droite)

Le mécanisme est très comparable dans les cellules somatiques d'un organisme supérieur (ce sont toutes les cellules du corps qui vont mourir avec lui, au contraire des cellules germinales qui lui survivront) (Figure 1 à gauche) sauf que chaque cellule contient deux chromosomes similaires (mais non identiques) provenant l'un du père (en bleu), l'autre de la mère (en rose). La division cellulaire se fait par un processus appelé mitose, au cours duquel chaque cellule donne naissance à deux cellules-filles identiques entre elles, et à la mère. C'est donc encore un clone. Le père existe mais ses chromosomes ne se mélangent pas avec ceux de la mère.

1.2.2. De l'erreur lors de la réplication à la mutation ponctuelle (remplacement d'un nucléotide par un autre)

Il s'agit du mécanisme le plus élémentaire de création de la diversité. Les mutations se produisent avant tout par le simple fait du hasard, suite à une erreur au cours de la réplication. Elles peuvent aussi résulter de lésions de l'ADN occasionnées par des facteurs environnementaux de nature physique (Soleil, rayons divers) ou chimique (tabac, etc...).

La réplication est extrêmement fidèle, puisque le taux d'erreur chez les animaux est de l'ordre d'un pour 100 milliards de nucléotides répliqués. Cela semble très peu mais c'est encore beaucoup, si on se rappelle que l'organisme humain contient environ $3,5 \times 10^{23}$ nucléotides pour une longueur totale équivalente à 600 fois la distance Terre-Soleil ! De fait, cela représenterait 60 milliards d'erreurs par jour pour les seuls globules rouges. Fort heureusement, il existe des systèmes de réparation extrêmement efficaces qui repèrent et corrigent la très grande majorité de ces erreurs qui ne deviennent donc pas des mutations.

1.2.3. De la mutation dans l'ADN à l'effet sur le phénotype, le chemin est encore long

En effet, toutes les mutations dans l'ADN n'entraînent pas un changement dans une protéine pour deux raisons. Tout d'abord, la plus grande partie (> 90%) du génome humain ne code pas pour une protéine et son rôle est encore largement inconnu.

De plus, le code génétique étant redondant (voir plus loin), il arrive que plusieurs codons se traduisent par le même acide aminé. Qu'une mutation ponctuelle transforme un codon en un autre synonyme sera sans conséquence sur la séquence, donc la fonction de la protéine.

Dans le cas où la mutation entraîne effectivement un changement dans la protéine codée, l'effet pourra être :

1. délétère voire létal, donc sans conséquence évolutive puisqu'elle ne sera pas transmise,
2. bénéfique d'où un rôle moteur dans l'évolution, ce qui nous intéresse ici,
3. avec des conséquences différentes selon que la mutation est dominante ou récessive,
4. soit délétère soit bénéfique selon l'environnement.

On peut citer deux exemples pour illustrer ce dernier point : les anomalies de l'hémoglobine et le déficit en glucose-6-phosphate déshydrogénase. Ces mutations sont délétères car invalidantes sous nos climats tempérés. En revanche, comme elles sont aussi délétères pour l'anophèle vecteur du paludisme, elles sont plutôt bénéfiques dans les pays chauds.

1.2.4. Un grand pas pour l'évolution : La reproduction sexuée

Dans les cellules germinales d'organismes sexués, la division cellulaire est beaucoup plus complexe : c'est la méiose. La figure 1 (à droite) illustre un point essentiel de ce mécanisme : l'échange de fragments d'ADN entre chromosomes d'origine paternelle (en bleu) et maternelle (en rose) par un mécanisme de « crossing-over » (en français, enjambement) qu'on peut observer directement au microscope électronique (Figure 2). Ce sont donc des remaniements chromosomiques d'une toute autre échelle que dans les cellules somatiques.

Figure 2 : Un exemple de crossing-over multiples durant la méiose
(Kimball's Biology Pages)



1.2.5. Les rétrovirus, un moteur important de l'évolution

Les rétrovirus sont une classe particulière de virus à ARN qui, une fois à l'intérieur de la cellule infectée, fabriquent une copie ADN de leur génome qui va pouvoir s'intégrer dans les chromosomes cellulaires et s'y perpétuer. À noter que les coronavirus comme le Sars-Cov2 responsable de la Covid 19 ne possèdent pas cette capacité et ne peuvent donc être suspectés de modifier notre génome.

Il n'en reste pas moins qu'environ 8% de l'ADN de notre génome est d'origine rétrovirale. Loin d'être délétères, ces rétrovirus nous ont apporté de nouvelles fonctions qui contribuent positivement à notre évolution.

1.3. Deux facteurs importants de la génétique des populations : l'effet fondateur et la notion de co-évolution

Lorsqu'un très petit nombre d'individus se trouve isolé (géographiquement par exemple) à partir d'une population plus grande, la consanguinité qui en résulte entraîne à la fois une diminution de la variation génétique et une accélération de la dérive génétique. C'est ce qu'on appelle l'effet fondateur.

Par ailleurs, aucune espèce n'évoluant indépendamment, il s'agit en fait d'une co-évolution sur laquelle pèsent de nombreux autres facteurs :

- environnement physique, chimique, etc...
- environnement par d'autres espèces, qu'il s'agisse de proies ou de prédateurs,
- mais aussi d'échanges de matériel génétique entre partenaires sexuels qui introduit un facteur de préférence sexuelle,
- ou encore l'apport des rétrovirus dans toute leur diversité.

2. L'évolution artificielle

2.1. La révolution du génie génétique

Les techniques de génie génétique (manipulations génétiques, recombinaison *in vitro* sont d'autres vocables tous synonymes) ont fait sauter un verrou réputé inviolable : ils ont aboli la barrière d'espèce. Il est maintenant devenu possible d'introduire des fragments de n'importe quelle origine d'une espèce vers une autre. Chez les organismes à reproduction non sexuée comme les bactéries, cela se fait très couramment et très facilement.

2. 2. Thérapie génique somatique, transgénèse et OGM

Si la thérapie se limite à guérir un organe malade chez un individu donné, on parlera de thérapie somatique. Elle consiste à introduire un gène thérapeutique dans les cellules de l'organe malade où il est absent ou déficient. Cette thérapie connaît maintenant des succès avérés. La transmission de la correction se fait bien verticalement de cellule-mère à cellules-filles, mais elle reste confinée à l'organe malade. Toutefois, la guérison ne touchant pas les cellules sexuelles, elle ne se transmet pas à la descendance de l'individu et ne saurait donc participer à l'évolution.

Grâce à tout l'arsenal technologique développé au cours des dernières décennies, il est devenu possible de créer des organismes génétiquement modifiés (OGM) artificiellement et de façon héréditaire. Chez les organismes supérieurs à reproduction sexuée (mais pas l'Homme), la création de lignées dites transgéniques est aujourd'hui

très banale. Les premières souris transgéniques surexprimant l'hormone de croissance datent de 1982 (Figure 3).



Figure 3 : Souris sauvage (en bas) et souris transgénique pour l'hormone de croissance (en haut).
Source Institut Pasteur

2.3. Thérapie génique germinale chez l'homme

La création d'animaux ou de plantes transgéniques relevait bien déjà d'une logique de thérapie germinale.

Toutefois, la procédure jusqu'à ces dernières années était très longue et complexe au point que son application à l'homme, indépendamment de toute considération éthique, était totalement inimaginable. Aussi un consensus pour la bannir s'est-il imposé très facilement.

La situation a dramatiquement changé avec la découverte du système CRISPR-Cas9. Ce système, vulgarisé sous le nom de ciseaux moléculaires, associe un court morceau d'ARN capable de reconnaître une séquence précise d'ADN (par exemple une mutation) pour y diriger la coupure par la protéine Cas9 suivie de son remplacement par la séquence normale. Cette découverte a considérablement simplifié les approches de thérapie génique somatique. Mais surtout, elle a rendu possible la modification de la lignée germinale et a donc ouvert l'accès à une évolution artificielle contrôlée par l'Homme.

Si la capacité à assurer la transmission héréditaire d'une modification génique ouvrant la voie à l'éradication d'une maladie génétique dans la descendance est *a priori* bénéfique, elle autorise également tous les abus ou fantasmes comme le transhumanisme ou l'eugénisme et soulève donc de graves problèmes éthiques qui pour l'instant, en France notamment, maintiennent encore l'interdiction de toucher à la lignée germinale.

2.4. Le forçage génétique (gene drive en anglais)

Dans ce qui précède, nous n'avons envisagé le système CRISPR-Cas9 que comme un outil à usage unique injecté dans l'œuf fécondé pour y introduire un gène correcteur. Pour aller plus loin, on peut introduire le gène CRISPR-Cas9 avec le gène correcteur de façon stable dans les deux chromosomes d'un des parents (on ne parle pas ici de l'espèce humaine) où il sera établi définitivement dans sa lignée germinale. Ainsi, à chaque cycle de reproduction sexuée, le gène CRISPR-Cas9 « convertira » chaque nouveau partenaire en y introduisant l'ensemble gène correcteur-CRISPR-Cas9. On aboutira donc à une propagation extrêmement rapide du gène correcteur par rapport à ce qu'elle serait par une transmission mendélienne classique.

Un exemple d'application du forçage génétique pourrait être l'éradication de la malaria par modification des moustiques vecteurs pour les rendre incapables de transporter le parasite, ou encore en rendant les femelles stériles.

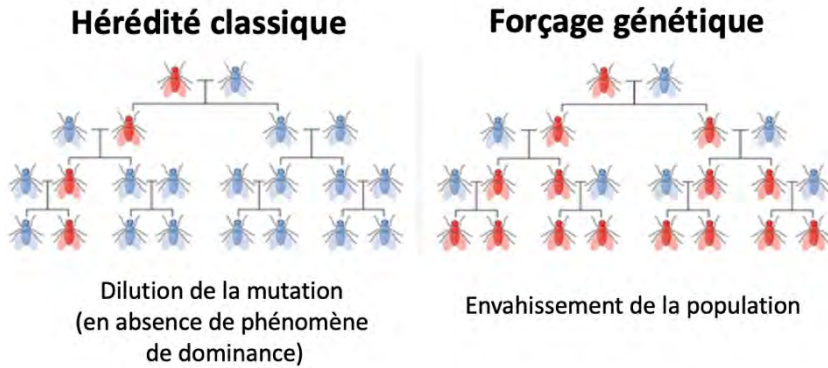


Figure 4 : Comparaison de la transmission mendélienne classique avec le forçage génétique

Le pouvoir disséminateur du forçage génétique fait entrevoir la possibilité (ou le risque ?) d'éliminer rapidement une population entière, ce qui soulève de graves problèmes éthiques et environnementaux, d'où les grandes réserves que rencontre l'application de cette technologie.

2.5. Évolution dirigée in vitro

Au stade actuel de la recherche dans ce domaine, il s'agit de créer une protéine nouvelle (par exemple capable d'attaquer un nouveau substrat) mais apparentée à une protéine existante (spécifique d'un substrat voisin connu).

La procédure pourrait comporter les étapes suivantes :

1. isolement de l'ADN codant pour la protéine de départ (ou d'une région particulière de celui-ci),
2. introduction de cet ADN dans un organisme à renouvellement rapide (une bactérie par exemple),
3. mutagenèse ciblée pour obtenir un grand nombre de mutants,
4. sélection des premiers possédant un faible niveau de l'activité recherchée,
5. répétition de ce cycle de façon à augmenter progressivement cette activité.

2. 6. Vers un nouveau code génétique

Du fait de sa redondance pour certains acides aminés, le code génétique permettrait de « sacrifier » un codon redondant pour y introduire une nouvelle base en plus des quatre naturelles. Ce nouveau codon pourrait alors être assigné au codage d'un nouvel acide aminé n'existant pas dans la nature. Les perspectives sont immenses mais on ne peut guère attendre les premiers résultats concrets avant une voire plusieurs décennies.

Conclusion

Si la notion d'évolution par sélection naturelle remonte à plus de 160 ans, tous les mécanismes moléculaires évoqués dans cet exposé ont été élucidés en moitié moins de temps, si l'on prend comme point de départ l'identification de l'ADN comme support de l'hérédité. Les progrès réalisés pendant cette période sont rien moins que vertigineux. Le vertige est encore plus grand si l'on essaie de regarder vers l'avenir puisque l'espèce humaine s'est maintenant donné les moyens d'agir sur sa propre évolution à des échelles

de temps tellement raccourcies qu’un individu né au tournant de XXI^e siècle a toutes les chances d’en être le témoin. La technologie du génie génétique ayant déjà aboli la barrière d’espèce réputée infranchissable, les scénarios les plus inconcevables deviennent accessibles à l’imagination. Le système CRISPR-Cas9, par exemple, rend techniquement possible la manipulation de la lignée germinale chez l’homme qui ne se heurte plus maintenant qu’à des interdits d’ordre éthique. Quant à l’extension du code génétique qui pourrait amener à créer des organismes vivants chimiquement différents, cela constituerait un aiguillage dans l’évolution dont il est impossible d’entrevoir les conséquences.

Annexe
Mécanisme de l'expression des gènes

Pour être transmise aux générations suivantes, tous nos gènes, tout le savoir-faire de notre espèce est numérisé sous forme d’ADN et reste localisé dans le noyau des cellules comme autant de livres dans une bibliothèque. L’ADN par lui-même ne sait rien faire. Il contient passivement les plans de toutes les protéines propres à la cellule, mais ce sont celles-ci qui « font le travail ». Or, la synthèse des protéines se faisant exclusivement dans le cytoplasme des cellules, il faut donc que l’information y soit transportée sans pour autant quitter le noyau. Chaque gène ayant reçu l’ordre de s’exprimer fait l’objet d’une copie sous forme d’ARN messager qui va être transportée dans le cytoplasme pour y programmer la synthèse de la protéine correspondante.

Reste encore un problème à résoudre : les acides nucléiques, ADN ou ARN, utilisent un alphabet à 4 lettres (les quatre bases ou nucléotides) alors que les protéines s’écrivent avec 20 acides aminés. Tous les organismes vivants utilisent un code génétique universel qui associe un triplet de trois bases appelé codon (donc 64 possibilités) à un acide aminé. Ce code est donc largement redondant et certains acides aminés sont codés par plusieurs (jusqu’à 6) codons synonymes.

Figure 5 : Code génétique. 60 codons codent pour 20 acides aminés (en bleu), plus le codon initiateur AUG (en vert) et les 3 codons Stop (en rouge).

UUU	Phe	UCU	Ser	UAU	Tyr	UGU	Cys
UUC	Phe	UCC	Ser	UAC	Tyr	UGC	Cys
UUA	Leu	UCA	Ser	UAA	Stop	UGA	Stop
UUG	Leu	UCG	Ser	UAG	Stop	UGG	Trp
CUU	Leu	CCU	Pro	CAU	His	CGU	Arg
CUC	Leu	CCC	Pro	CAC	His	CGC	Arg
CUA	Leu	CCA	Pro	CAA	Gln	CGA	Arg
CUG	Leu	CCG	Pro	CAG	Gln	CGG	Arg
AUU	Ile	ACU	Thr	AAU	Asn	AGU	Ser
AUC	Ile	ACC	Thr	AAC	Asn	AGC	Ser
AUA	Ile	ACA	Thr	AAA	Lys	AGA	Arg
AUG	Met	ACG	Thr	AAG	Lys	AGG	Arg
GUU	Val	GCU	Ala	GAU	Asp	GGU	Gly
GUC	Val	GCC	Ala	GAC	Asp	GGC	Gly
GUA	Val	GCA	Ala	GAA	Glu	GGA	Gly
GUG	Val	GCG	Ala	GAG	Glu	GGG	Gly



Séance publique du 5 février 2024

La littérature permet-elle encore d'écrire l'histoire ?

Camille PASCAL

Écrivain, lauréat du grand prix du roman de l'Académie française 2018
Ancien conseiller du Premier Ministre, ancien conseiller du Président de la République
Conseiller d'État

TdM

Allocution prononcée, texte non fourni.

Cette conférence a été enregistrée et peut être visionnée dans l'espace Youtube dévolu à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, à l'adresse :
<https://www.youtube.com/watch?v=BKcsMJVOczU>

Séance publique du 12 février 2024

Histoire de l'ulcère gastro-duodéal

Pierre BLANC

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Allocution prononcée, texte non fourni.

*Séance du 26 février 2024***Une introduction à la modélisation de la croissance des plantes****Philippe VERCHÈRE de REFFYE**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM**MOTS CLÉS :**

Croissance et architecture des plantes, pluridisciplinarité, botanique, agronomie, écophysiologie, modèles stochastiques et dynamiques, relations sources-puits.

RÉSUMÉ :

La modélisation de la croissance des plantes est un sujet pluridisciplinaire qui implique la biologie végétale (botanique, écophysiologie), l'agronomie, la physique (bioclimatologie), et les mathématiques appliquées (statistiques, modèles dynamiques, informatiques). Le modèle GreenLab, pris comme exemple et développé sur plusieurs décennies au CIRAD avec ses partenaires, a eu comme objectif de mettre au point l'estimation des paramètres et les appliquer aux méthodes agronomiques de l'amélioration des plantes et de l'optimisation des itinéraires culturaux.

1. Introduction : qu'est-ce qu'une plante ?

Visuellement, la plante se présente comme une structure végétale statufiée, alors qu'elle pousse lentement, même si cela échappe au regard.

Deux phénomènes se superposent : l'allongement des axes (tiges, branches) que l'on appelle le développement et l'augmentation du volume des organes (feuilles, entrenœuds, fruits, ...) que l'on appelle la croissance.

La plante est un organisme vivant formé de différents types d'organes (feuilles, entrenœuds, fruits, racines) interconnectés dans un réseau qui forme son architecture et qui se développe dans le temps et l'espace. L'aspect multi-échelle du fonctionnement est manifeste et il convient de choisir un niveau d'observation qui débute de la cellule avec son métabolisme, jusqu'au peuplement avec sa production agricole, en passant par la plante individuelle avec son fonctionnement écophysiologique.

L'étude de la croissance des plantes possède un caractère pluridisciplinaire avec des composantes biologiques (botanique [1], [3], physiologie et agronomie [2]), mathématiques appliquées [4]) et informatiques [5], [6]).

Notons que l'agronomie est plus concernée par le fonctionnement de la plante dans son aspect computationnel [2], et l'informatique par son image dans son aspect virtuel [5].

2. Les niveaux d'observations sur les plantes

Par ses différents niveaux d'organisation, la plante possède une structure hiérarchique anatomique qui se développe, associée à une structure fonctionnelle avec ses relations sources puits, ce qui en fait un sujet idéal pour la biologie intégrative [7].

Dans cette présentation, on ne cherche pas à modéliser les structures et les processus à une échelle de résolution inférieure à celle des organes végétaux. On exclut donc explicitement le fonctionnement végétal à l'échelle cellulaire (la photosynthèse, l'action des hormones ...),

À l'échelle de la plante, l'agronomie a établi des lois physiques simples et robustes qui modélise l'allongement des axes sous l'action de la température (le fonctionnement des méristèmes), et la croissance des organes sous l'action de la lumière (la photosynthèse). Ces lois sont nécessaires et suffisantes pour modéliser la croissance des plantes.

3. Organisation et constitution d'une plante

La plante est un organisme constitué de plusieurs niveaux d'agrégation de ses composants.

À la base on trouve la cellule. Au niveau supérieur on trouve les organes composés de cellules, qui sont les méristèmes, les feuilles, les entrenœuds, les fruits. Ceux-ci s'assemblent en « phytomères » qui sont l'unité de base de l'architecture d'une plante. Le phytomère est formé d'un entrenœud et d'un nœud distal qui porte les organes et les méristèmes axillaires à l'origine des branches et des inflorescences. À l'extrémité des axes végétatifs se trouvent les méristèmes apicaux qui mettent en place les nouveaux phytomères en série pour allonger les tiges et les branches.

Les axes se ramifient pour donner finalement en haut du processus d'agrégation la structure de la plante qui est un réseau d'organes interconnectés qui peut être représenté dans un premier temps par une structure planaire (figure 1). Pour accéder ensuite à l'architecture de la plante il faut habiller cette structure par un maillage qui positionne les formes des organes dans l'espace 3D selon des règles géométriques.

Symétriquement sous le sol par rapport à la plante visible, se trouve le système racinaire.

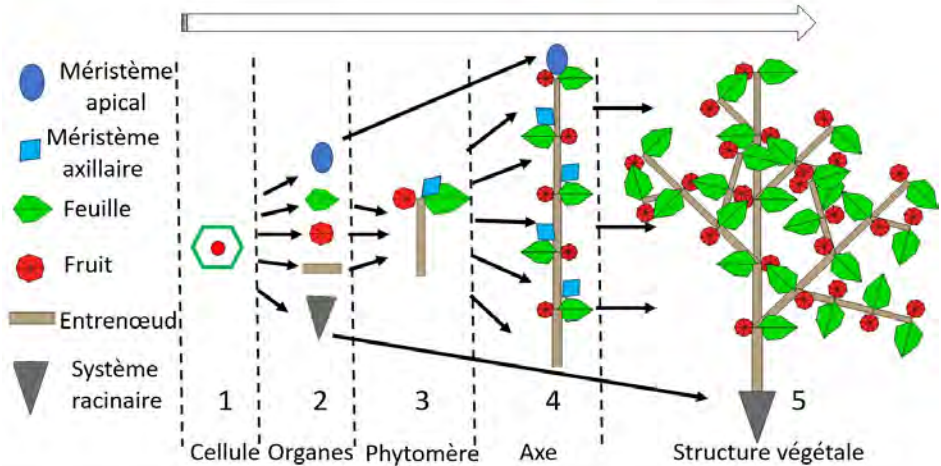


Figure 1 : les niveaux de l'organisation de la structure anatomique et hiérarchique d'une plante

Les organes sont constitués de matière végétale. Son poids frais comprend environ 80 % d'eau et 15 % de sucres (cellulose) avec des variations selon le type d'organes. Le reste du poids négligeable (< 5%) est constitués d'éléments minéraux essentiels au métabolisme de la plante.



3.1. Organes à l'origine du développement : les méristèmes

Les méristèmes sont des organes situés au bout des axes (apicaux) ou à l'aisselle des feuilles (axillaires). Ils contiennent un tissu siège d'une intense multiplication cellulaire. La création des phytomères est le résultat combiné de la multiplication et de l'expansion des cellules produites par le méristème. L'allongement des axes est le résultat de la fabrication en série des phytomères et de leur expansion, il est à l'origine du « développement ».

3.2. Organes à l'origine de la croissance : les organes-sources et les organes-puits

Les organes-sources produisent la matière végétale en la synthétisant par la photosynthèse, car ils contiennent de la chlorophylle, ce sont principalement les feuilles.

Tous les organes sont des puits (même les feuilles) qui aspirent la matière végétale synthétisée pour assurer leur expansion. Ces puits absorbent la matière disponible pendant leur temps d'expansion selon une force de succion propre au type d'organe.

3.3. Création, circulation et stockage de la biomasse dans la plante

Si le mécanisme de la photosynthèse est complexe au niveau cellulaire, il reste simple à l'échelle de la plante. L'eau et les sels minéraux (la sève brute) remontent des racines jusqu'à la surface des feuilles grâce à l'évapo-transpiration. Environ 90 % de l'eau acheminée s'évapore. Le CO₂ pénètre dans les feuilles par des ouvertures (les stomates) et se combine à l'eau pour former des sucres, par l'action des organites cellulaires appelés chloroplastes, pour constituer la sève élaborée. La photosynthèse est proportionnelle à la radiation solaire et à la surface foliaire qui intercepte celle-ci. La sève élaborée se redistribue dans la plante jusqu'aux racines pour alimenter la croissance des organes et s'accumuler d'une façon diffuse dans l'architecture pour constituer des réserves dans un organe virtuel appelé Pool Commun.

L'agronomie considère que l'on peut faire abstraction de l'architecture de la plante et de l'emplacement des organes grâce à la circulation de la sève. Les organes sont considérés comme baignant directement dans un pool commun. Ainsi feuilles, tiges, fruits, racines (organes puits) constituent des compartiments qui échangent les réserves synthétisées selon leurs forces de succion.

4. La structure végétale : son développement, sa croissance

On définit ici la structure végétale comme une description planaire de l'organisation d'une plante qui interconnecte les organes entre eux.

4.1. Facteurs exogène et endogène du développement

Le principal facteur environnemental du développement de l'architecture des plantes pris en compte par l'agronomie est la température. L'allongement des axes dépend en effet de l'accumulation des températures journalières moyennes subies par le végétal. L'âge chronologique d'une plante se définit ainsi, comme un temps thermique exprimé en somme de degré/jour. Un intervalle de temps thermique donné est associé à chaque nouveau phytomère créé par un méristème. Cet intervalle est appelé « cycle » de développement. Exprimé en durée de temps thermique, l'allongement des axes est linéaire. Ce temps diffère du temps calendaire exprimé en nombre de jours. À cause des variations des températures journalières, un même stade de développement peut être atteint d'une infinité de façons différentes. Exprimé en cycles de développement l'âge

chronologique d'une plante s'affranchit des conditions expérimentales pour devenir une notion purement architecturale.

Le fonctionnement des méristèmes des axes évolue au cours du temps, ce qui correspond à autant de transition d'états physiologiques et appelés âges physiologiques. Les types d'axes engendrés ont le même âge physiologique que le méristème édificateur.

4.2. Facteurs exogène et endogène de la croissance

Le principal facteur environnemental de la photosynthèse, à l'origine de la croissance des plantes pris en compte par l'agronomie, est la lumière. Il existe une relation linéaire entre l'énergie lumineuse reçue par unité de surface foliaire et la biomasse produite par la photosynthèse. Le paramètre de cette relation est défini comme « l'efficacité climatique ». La biomasse Q fabriquée par la photosynthèse à partir d'une surface foliaire fonctionnelle S_f pendant un temps Δt est calculée par l'expression :

$$Q = E \cdot I \cdot S_f \Delta t. \quad (1)$$

(E : efficacité climatique ; I : la radiation).

Contrairement à la durée du développement qui s'exprime en nombre entier de cycles, la croissance est un phénomène continu. De façon à la synchroniser avec le développement il suffit de la discrétiser en cycles de croissance qui coïncident avec les cycles de développement.

La croissance d'un organe est sujette à des facteurs de formes que l'on nomme allométries. Ainsi par exemple les feuilles ont une épaisseur constante en première approximation. La surface est donc proportionnelle au poids.

La modélisation de la croissance végétale consiste à quantifier à partir des observations sur l'expansion suivie des organes, la variation de leurs fonctions puits.

5. Le modèle GreenLab et la croissance des plantes

Le modèle GreenLab a été développé sur plusieurs décennies au CIRAD avec ses partenaires français (INRIA, INRAE, IRD, ECP), européens (U. de Wageningen), chinois (CASIA, CAU) et africain (U. Daloa Côte d'Ivoire), dans un cadre pluridisciplinaire incluant la botanique, l'agronomie, et la modélisation mathématique.

Un modèle mathématique en Physique bien adapté à un système, requiert pour être applicable quatre conditions :

1. L'identification des paramètres du système et la mise en équation du modèle mathématique ;
2. L'étude du comportement du modèle et sa simulation numérique ;
3. L'estimation des paramètres (assimilation des données et méthodes inverses) ;
4. La validation du modèle et ses applications (optimisation et contrôle).

Le modèle GreenLab s'est efforcé de traiter complètement ces quatre points

5.1. Mathématisation du modèle GreenLab

Il s'agit ici de donner une formulation mathématique au contenu biologique du système plante.

5.1.1. Définition du niveau d'observation : le phytomère

La croissance des plantes avec le modèle GreenLab, est modélisée sur une méso-échelle représentée par le phytomère élément de base de l'architecture des plantes. Par changement d'échelle on remonte du phytomère à l'axe végétatif et de l'axe végétatif à

l'architecture de la plante ramifiée et enfin au peuplement végétal. En descendant, se trouve le niveau micro échelle de la cellule, domaine de la biologie moléculaire.

5.1.2. Définition du pas de temps : le cycle de développement

Le temps thermique est donc celui qui est retenu pour modéliser la durée du développement (§ 4.1). La durée du cycle de développement est notée Δt et vaut 1 par définition si on raisonne en nombre de cycles pour l'architecture. De cette façon l'âge chronologique d'une plante est mesuré en cycles de développement.

La modélisation du développement et de la croissance est obtenue par récurrence, chaque étape dépendant de la précédente. L'expansion de la structure anatomique de la plante au cycle t dépend son état au cycle $t-1$.

Le modèle GreenLab discrétise la croissance avec un pas de temps ordinairement égal au pas de temps de développement. Le volume d'un organe au cycle t dépend du volume au cycle $t-1$ et de son accroissement au cycle t .

5.1.3. Structure hiérarchique anatomique et développement végétal

L'architecture végétale est une structure hiérarchique et anatomique. La tige principale se ramifie en branches secondaires, elles-mêmes en branches tertiaires et ainsi de suite. Cette structure qui se développe peut-être représentée par un graphe planaire en expansion qui représente sa structure anatomique (figure 2). Pour connaître le nombre d'éléments produits quantitativement et qualitativement à chaque cycle de développement, il est nécessaire d'élaborer un modèle mathématique du développement.

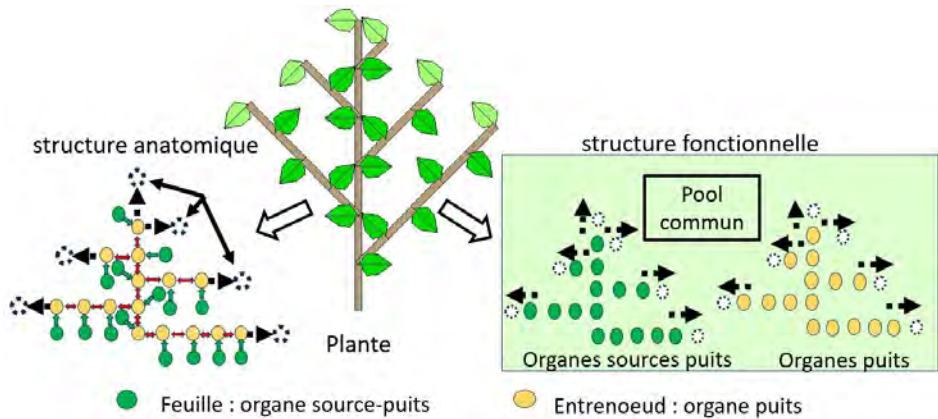


Figure 2 : Structures hiérarchique et fonctionnelle d'une plante. Les organes sont interconnectés dans la structure anatomique. Ils sont rassemblés en compartiments cohortes dans la structure fonctionnelle.

Par ailleurs pour être construite en 2D ou en 3D, la structure et l'architecture de la plante n'ont nullement besoin du fonctionnement source-puits. Il suffit de connaître le graphe avec ses liens et ses sommets, les dimensions de organes et leurs orientations et enfin d'utiliser des opérateurs géométriques adaptés qui produisent les translations et les rotations nécessaires pour positionner les organes avec leur maillage dans l'espace 2D ou 3D.

5.1.4. Notions de cohortes et de séries organiques

L'observation de la structure anatomique d'une structure végétale montre à l'évidence l'emplacement des cohortes successives de phytomères (éléments semblables créés au même cycle de développement (figure 3). Le passage du phytomère d'une cohorte à l'autre de même nature au cycle suivant, définit un chemin dans la structure appelé « série organique ». Celle-ci est orthogonale aux cohortes. Si les cohortes sont la mémoire du développement, les séries organiques sont la mémoire de la croissance. En

effet le long d’une série organique les créations et les expansions successives des organes sont matérialisées. On distingue classiquement deux grands types de structures anatomiques (figure 3) : le système monopodial et le système sympodial.

Une particularité du modèle GreenLab est que souvent pour modéliser la croissance, seule la production des cohortes et des séries organiques est requise. La construction de la structure topologique coûteuse en temps de calcul, n’est donc pas nécessaire. La plante est décomposée en pièces détachées selon ses différents types d’axes. Cela permet au modèle de fournir des algorithmes adaptés qui accélère notablement les processus d’optimisation.

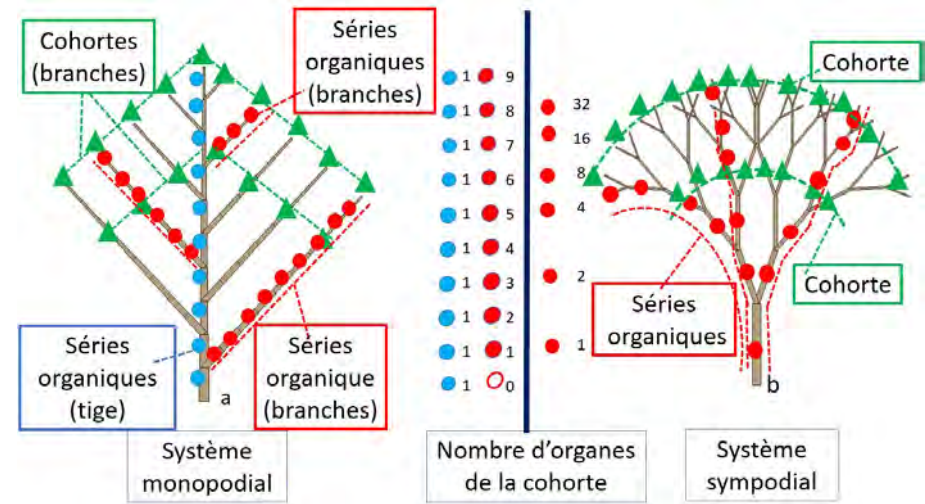


Figure 3 : la structure hiérarchiques et anatomique d’une plante met en évidence les cohortes d’organes créées et la répétition des portions de séries organiques qui leurs sont perpendiculaires.

5.1.5. Structure fonctionnelle et croissance végétale

Les organes-sources sont les feuilles et les organes-puits tous les organes de la plante (y compris les feuilles, § 3.2). Le produit des échanges entre les sources et les puits est la biomasse synthétisée transportée par la sève élaborée et constituée essentiellement de sucres.

La structure fonctionnelle entre les organes-source (les feuilles) et les organes-puits (tous les organes) est différente de la structure anatomique (figure 2). Tous les organes sont considérés comme baignant dans le pool commun et sont donc en interaction directe sans passer par les interconnexions de la structure anatomique. La structure fonctionnelle est constituée par les différentes cohortes d’organes qui sont des compartiments sources et puits qui échangent la matière végétale synthétisée et dans lesquels tous les organes sont dans le même état de fonctionnement. L’omission de la structure anatomique permet de considérer la structure fonctionnelle directement comme un système dynamique avec ses équations de récurrence. L’expansion des organes est assurée par l’allocation de la matière synthétisée à chaque cycle par un système d’équations et non par une propagation de celle-ci des organes-sources aux organes-puits à travers le parcours de la structure anatomique. Les calculs s’en trouvent notablement accélérés.

Les cohortes d’organes-sources produisent la réserve de biomasse en quantité Q_{t-1} au cycle $t-1$, qui sera utilisée au cycle t . La somme des cohortes d’organes-puits constitue la demande D_t au cycle t pour l’assimilation de la réserve produite au cycle $t-1$. La



quantité de biomasse Δq_t assimilée par un organe de puits p âgé de θ cycles dans une cohorte au cycle t , pendant une durée Δt est donc :

$$\Delta q_t = p_{\theta} \frac{Q_{t-1}}{D_t} \Delta t \quad (2)$$

(Par définition $\Delta t = 1$). Il s'agit là d'une équation aux différences finies que les mathématiques appliquées savent intégrer. La somme des Δq_t donne le poids de l'organe âgé de x cycles au cycle t de la plante : $q(x, t)$

$$q_o^{\phi}(x, t) = \sum_{i=x}^t P_o^{\phi}(i - x + 1) \cdot \frac{Q(i-1)}{D(i)} \quad (3)$$

Au commencement (cycle 1) la biomasse du premier phytomère est fournie par la graine Q_o . Tout le problème est de trouver la formulation des fonctions p , Q et D qui dépendent des paramètres du modèle mathématique et qu'il faut identifier.

6. Les étapes du fonctionnement d'un cycle de croissance

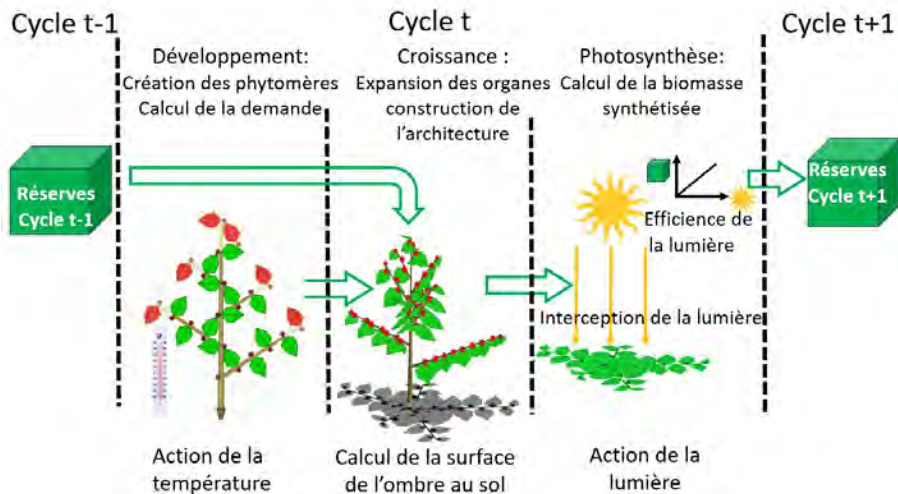


Figure 4 : Les réserves synthétisées au cycle $t-1$ assurent la création des nouveaux phytomères et l'expansion des anciens au cycle t . Le calcul de la lumière interceptée par la surface photosynthétique des feuilles, associé à la valeur de la radiation et celle de l'efficacité de la lumière donne les réserves qui seront utilisées au cycle $t+1$.

On suppose que les états du développement et de la croissance sont connus au cycle $t-1$. Cela signifie que les nombres de phytomères produits X_{t-1} des cohortes et la réserve Q_{t-1} issue de la photosynthèse sont connus. Le développement et la croissance sont calculés par récurrence grâce à des opérateurs mathématiques développés dans le modèle GreenLab (figure 4)

– *Étape 1 : Le calcul du développement.*

On obtient le nombre de phytomères X_t de la nouvelle cohorte par un opérateur mathématique. : Cet opérateur noté F est nommé « Automate Botanique » qui sera précisé par la suite. On peut écrire :

$$X_t = F(X_{t-1}, U) \quad (4)$$

U est l'ensemble des paramètres qui contrôlent le développement et qui concernent la production des phytomères par les méristèmes.

– *Étape 2 : le calcul de la demande*

La demande en biomasse D_t des cohortes d'organes dépend de X_t et des fonctions puits. Elle est obtenue par un opérateur mathématique noté G tel que :

$$D_t = G(X_t, V) \quad (5)$$

V est l'ensemble des paramètres des fonctions puits.

– *Étape 3 : le calcul de l'expansion des organes*

Chaque organe des séries organiques s'accroît en biomasse à chaque cycle selon la formule (2) :

L'utilisation des allométries (facteurs de forme) donne les dimensions de organes compte tenu de leurs volumes (égaux au poids avec une densité proche de l'unité). En particulier l'épaisseur des feuilles ε est considérée comme constante. La surface d'une cohorte de feuilles est donc égale à son poids divisé par son épaisseur. À ce stade le volume et la forme de chaque organe de la structure est calculé. En particulier les séries organiques sont mises à jour dans leur développement et leur expansion. Le nombre de feuilles N_f et la surface foliaire S_f de la plante sont connus, indépendamment du détail de la structure anatomique.

– *Étape 4 : la construction de l'architecture*

Des opérateurs géométriques du modèle GreenLab mettent à jour l'architecture 3D de la plante. Cette étape est optionnelle.

– *Étape 5 le calcul de la photosynthèse (offre en biomasse).*

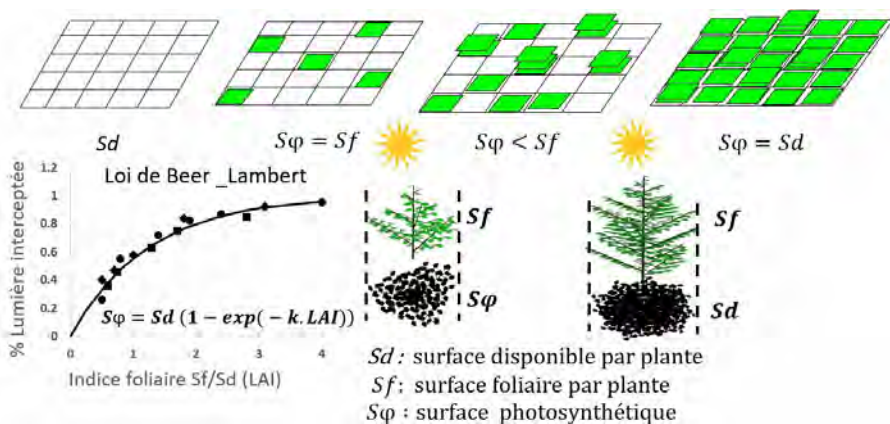


Figure 5 : Le recouvrement du sol par les feuilles et leur superposition donne grâce à la loi de Beer Lambert la surface photosynthétique qui intercepte la lumière.

La surface foliaire S_f est connue. En agronomie les modèles de cultures utilisent la loi de Beer-Lambert qui calcule d'un point de vue statistique, le recouvrement des feuilles les unes sur les autres sur la surface au sol cultivée S_d (par exemple $S_d = 1\text{m}^2$). Ce taux de recouvrement est représenté par l'indice foliaire qui exprime la surface foliaire d'un peuplement par unité de surface de sol (figure5).

La modèle GreenLab adapte l'indice foliaire à la plante individuelle. On définit S_d comme la surface disponible occupée par la plante. Celle-ci est l'inverse de la densité de plantation si les plantes sont serrées. On définit $S\phi$ comme la surface photosynthétique de la plante qui résulte du recouvrement des feuilles les unes sur les autres. $S\phi$ peut être

considéré comme la surface de l'ombre au sol du feuillage de la plante, le soleil au zénith. En utilisant la loi de Beer-Lambert on peut écrire :

$$S\varphi = Sd \left[1 - \exp \left(-k \cdot \frac{Sf}{Sd} \right) \right] \quad (6)$$

La biomasse produite par la photosynthèse s'écrit au cycle t :

$$Q_t = E \cdot I \cdot Sd \left[1 - \exp \left(-k \cdot \frac{Sf_t}{Sd} \right) \right] \quad (7)$$

Cette expression plus détaillée est équivalente à la formule (1). Q_t est désignée comme l'offre du système. Dans cette expression la biomasse Q_t et la surface foliaire Sf_t sont mesurables et seule la surface Sd disponible pour la plante est inconnue. Sd devient une solution du système qui équilibre l'équation de production (7).

On constate empiriquement que la Sd calculée tend vers l'inverse de la densité de plantation lorsque le couvert du peuplement se ferme, ce qui constitue une validation du modèle.

À ce stade la récurrence est complétée par le calcul des réserves Q_t qui alimenteront la croissance au cycle suivant. Le développement et la croissance de la plante peuvent continuer au cycle $t+1$.

7. Modélisation du développement

Il y a deux aspects dans le développement : l'un qualitatif concerne les différenciations entre les types d'axes fabriqués par les méristèmes apicaux, l'autre quantitatif concerne le fonctionnement des méristèmes dans la mise en place des phytomères.

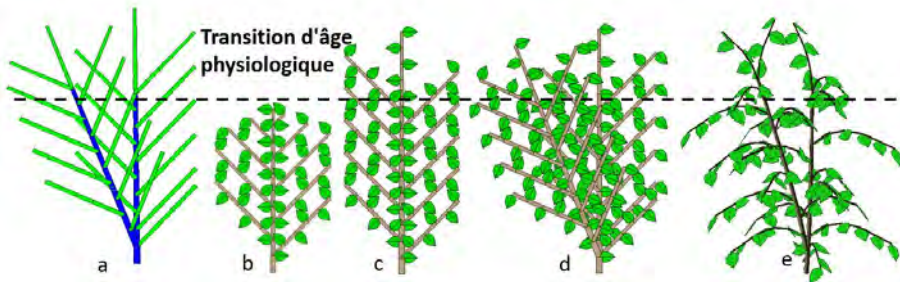


Figure 6 : Structure végétale avec deux âges physiologiques et une réitération. a : modèle graphique montrant la transition de l'âge physiologique 1 (bleu) en âge physiologique 2 (vert) soit par ramification, soit par continuation ; b : structure 2D en croissance ; c : structure 2d achevée ; d : Structure 2d avec réitération ; e : simulation 3D.

7.1. Aspect qualitatif du développement

7.1.1. Notion d'états et d'âges physiologiques des méristèmes et des axes végétatifs.

Les botanistes distinguent jusqu'à cinq types d'axes qui se répètent dans une architecture et qui sont associés à autant de fonctionnements différenciés des méristèmes édificateurs caractérisant leurs états physiologiques. Dans le cas des herbacées et des arbustes ces états correspondent en général aux ordres de ramification, la tige ayant l'ordre 1 et ainsi de suite. Chez les arbres les types d'axes ne sont plus liés à l'ordre de ramification. Les rameaux courts à faible durée de vie et qui portent des rosettes de feuilles sont branchés sur tous les types d'axes. Ces rameaux sont dits âgés

physiologiquement. Ainsi un rameau peut naître vieux ! La vigueur d'un type d'axe décroît avec son âge physiologique.

7.1.2. Notion de transition entre états physiologiques

Les méristèmes peuvent par transition d'états physiologiques vieillir et changer d'âge physiologique soit par continuation de l'axe soit en produisant des méristèmes axillaires plus vieux. En général la succession des âges physiologiques passe par un état végétatif initial pour conduire par transition à un état floral terminal. Une manifestation spectaculaire est la transformation des tiges herbacées en inflorescences terminales comme les racèmes des colzas ou les tables des conifères conséquence d'une transformation du tronc vertical (orthotrope) en branche horizontale (plagiotrope). De même le dimorphisme tronc branche provient du fait que les méristèmes axillaires naissent plus vieux que le méristème principal qui les a engendrés (figure 6).

7.1.3. Notion de réitération

Le cas particulier de la réitération est celui où méristèmes primaires et secondaires ont le même âge physiologique (figure 6). Ce phénomène produit des fourches chez les arbres ou une ramification abondante notamment chez les arbustes (comme le frangipanier)

7.1.4. Notion de modèle architectural

Les différents types d'axes (orthotrope, plagiotrope, court), les différents types de floraison (axiale, terminale) et le fonctionnement continu ou rythmique des méristèmes engendrent une combinatoire caractéristique qui donne naissance à la notion de modèle architectural défini par le botaniste F. Hallé. Celui-ci a identifié moins de 30 modèles qui accueillent la totalité des architectures des herbacées, des arbustes ou des arbres (figure 7).

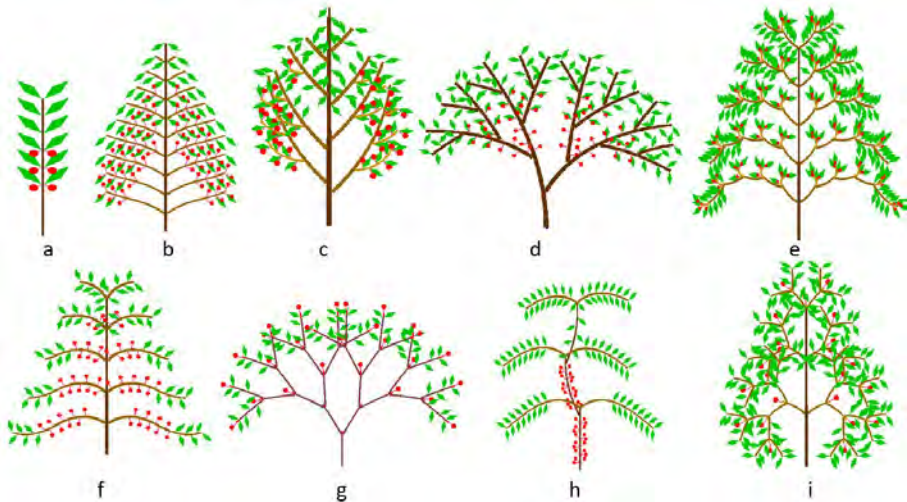


Figure 7 : Quelques modèles architecturaux du botaniste Francis Hallé. (a : modèle de Corner (papayer) ; b : modèle de Roux (caféier) ; c : modèle Rauh (merisier) ; d : modèle de Troll (albizia) ; e : modèle d'Aubréville (amandier de Cayenne) ; f : modèle de Massart (sapin) ; g : modèle de Leeuwenberg (frangipanier) ; h : modèle de Mangenot (cacaooyer) ; i : modèle de Scaronne (manguier)

7.2. Aspects quantitatifs du développement

Le cycle de développement a été explicité au § 4. La notion de cycle de développement est une simplification de la réalité déduite de « la théorie du renouvellement ». Le temps

d'occurrence entre deux créations de phytomères par le même méristème est une variable qui suit une distribution. Le comptage du nombre de phytomères fabriqués par une population de méristèmes au bout d'une période, tend vers une loi binomiale de paramètres (N, b) où N peut représenter le nombre de cycles de développement et b le taux de développement. Ainsi un cadre formel probabiliste peut être associé au développement végétal.

Modéliser le développement c'est calculer par récurrence le nombre de phytomères produits au cycle t , connaissant l'état de la structure au cycle $t-1$. Il s'agit ici d'expliciter plus en détail la formule (3) où le fonctionnement des méristèmes n'apparaît pas.

7.2.1. Développement continu, développement rythmique

Chez les arbustes et les herbacées le méristème terminal produit des phytomères d'une façon continue. Il n'y a pas de marques d'arrêt de fonctionnement visible sur l'axe végétatif.

Chez les arbres à part certaines exceptions (cyprès, eucalyptus), le développement continu n'est pas la règle. Le méristème apical produit rythmiquement des pousses (appelées unités de croissance en botanique), formées de plusieurs phytomères, qui alternent avec des périodes de repos repérées par des cicatrices sur l'axe végétatif. Les axes végétatifs sont ainsi formés d'une façon modulaire sur une double échelle : les pousses elles-mêmes composées de phytomères.

La floraison des axes végétatifs peut être latérale, issue de méristèmes axillaires florifères à l'aisselle des feuilles, ou terminale, issue de la transformation en inflorescence du méristème apical, ce qui correspond à un changement d'état physiologique de son fonctionnement. Ces deux modes conditionnent la forme des structures végétales. La floraison latérale n'empêche pas les axes de s'allonger et la ramification donnera un « monopode » à port pyramidal. La floraison terminale empêche les axes de s'allonger et la ramification donnera un « sympode » à port en boule (figure 8).

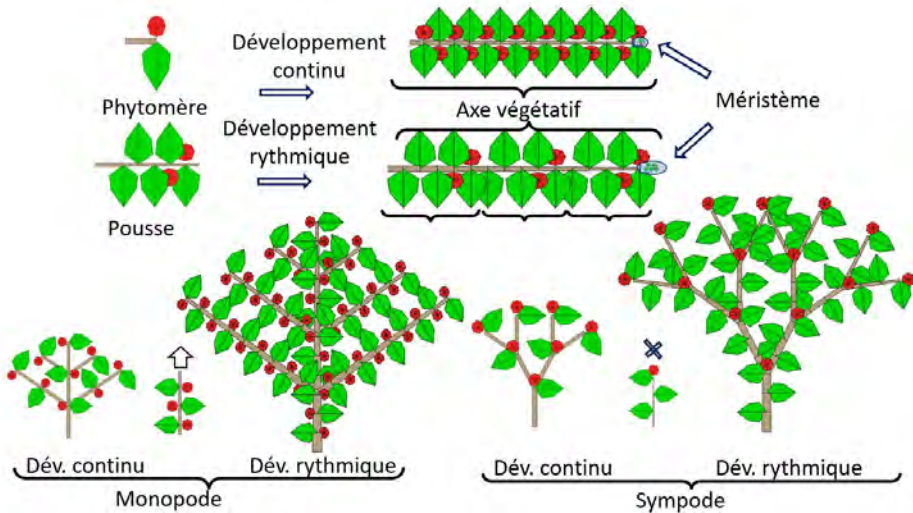


Figure 8 : Développements continu ou rythmique ; floraison axiale qui donne un monopode ou terminale qui donne un sympode.

7.2.2. Taux de développement, taux de survie, taux de ramification, rapport de rythme

À chaque cycle de développement, on associe au méristème apical un taux de création de phytomère avec une probabilité b ou une pause avec une probabilité $1-b$. De même on peut associer un taux de survie (viabilité) c , ou d'avortement $1-c$. Pour les

méristèmes axillaires on associe un taux de ramification a . Les phytomères non branchés seront donc en proportion $1-a$. Ainsi le développement des structures végétales se trouve naturellement plongé dans le domaine des processus stochastiques. La simulation du développement stochastique se fait avec la méthode de « Monte-Carlo » qui utilise des nombres au hasard. Elle engendre une grande variabilité de structures végétales qui appartiennent à la même distribution.

7.2.3. Axe potentiel, Structure potentielle

Avec la simulation stochastique, des tirages aléatoires font que soit le phytomère existe et le méristème fonctionne, soit il n'existe pas et on obtient une pause. La simulation stochastique engendre des structures chronologiques car le temps est représenté par la prise en considération des pauses. La suppression des pauses donne la structure anatomique où tous les phytomères sont connectés et dans laquelle le détail de la chronologie des événements a disparu.

Il est possible de connaître la probabilité d'existence de chaque phytomère. La « structure potentielle » est une structure chronologique qui contient toutes les réalisations possibles des simulations aléatoires engendrées par la méthode de Monte-Carlo. La somme des probabilités d'existence des phytomères de la structure potentielle donne le nombre moyen de phytomères produit par la structure.

Si les séries de pauses sur un axe sont distribuées au hasard à cause du taux de développement, un cas particulier est celui des séries périodiques. Les mêmes alternances de phytomères et de pauses se répètent indéfiniment selon une période w . Cela se combine avec le taux développement. Pour qu'un phytomère existe il faut que le tirage aléatoire du développement soit positif et qu'on ne tombe pas sur une pause imposée par la périodicité.

7.3. Modélisation du fonctionnement des méristèmes : l'automate botanique

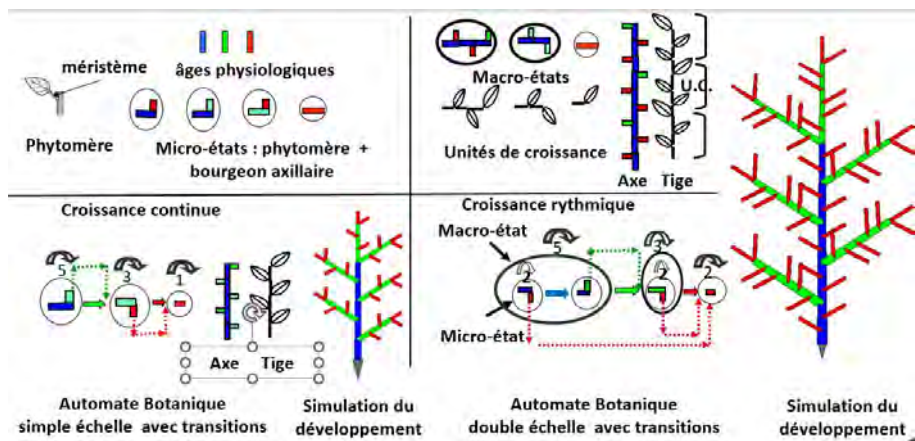


Figure 9 : Automate botanique pour le développement des architectures végétales. Cas continu (échelle simple, cas rythmique échelle double). Les transitions d'âges physiologiques se font par ramification ou continuation.

La théorie des probabilités utilise les modèles graphiques : un modèle graphique est une représentation de la structure des dépendances conditionnelles des variables aléatoires d'un modèle probabiliste par un graphe. Dans ce graphe, chaque nœud représente une variable aléatoire du modèle et les arêtes représentent des dépendances entre ces variables. Les modèles graphiques sont bien adaptés pour décrire le

fonctionnement des méristèmes sous forme d'automates botaniques. Ici les variables aléatoires sont les phytomères et les arrêtes figurent les répétitions ou les transitions entre états physiologiques. L'automate botanique gère les aspects qualitatifs et quantitatifs du développement avec sa composante stochastique et engendre par calcul soit une structure potentielle soit des simulations au hasard de type Monte-Carlo (figure 9).

La formulation mathématique et le fonctionnement de l'automate botanique est basée sur le calcul matriciel.

8. Modélisation de la croissance

Au § 4 sont détaillés l'influence des paramètres environnementaux (température et lumière) et au § 6, la formule (7) donne la production de biomasse (l'offre) de la plante individuelle sous l'action de la photosynthèse. Dans cette équation figure la radiation et la formulation de l'interception de la lumière par le feuillage. La surface foliaire S_f concentre à elle seule tous les paramètres du système dynamique, en particulier les puits et les allométries des organes et l'évolution de l'offre et de la demande qu'il s'agit de détailler davantage.

8.1. Notions de puits, de demande, et d'offre

8.1.1. Notion de puits

Il s'agit de définir la formulation d'un puits défini comme une force de succion sur le pool commun, appliquée à chaque organe pour assurer son expansion. Empiriquement le puits est faible à la naissance de l'organe, passe par un maximum puis disparaît quand l'organe a fini sa maturation. L'évolution du puits est donc représentable par une courbe en cloche susceptible de suivre l'évolution numérique de la force du puits cycle par cycle (figure 10).

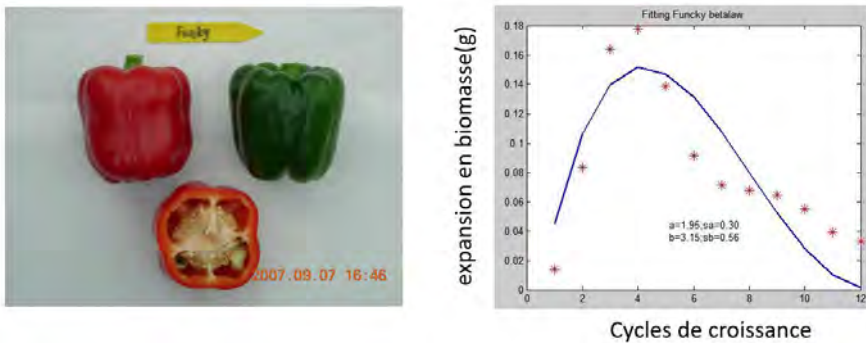


Figure 10 : Croissance du fruit du poivron. Observations (*) et ajustement de la fonction puits par une loi Beta.

Il est aussi nécessaire de décomposer la fonction puits en deux parties : sa force et sa variation. La force est un scalaire et la variation une fonction dont le mode est normalisé. La fonction puits peut donc s'exprimer sous la forme :

$$P_0(x) = p_0 \cdot F_0\left(\frac{x}{T_0}\right) \quad (8)$$

T_o est la durée de l'expansion de l'organe en cycles, p_o la force du puits et H_o la fonction de variation normalisée dans son mode =1. x est le cycle d'expansion de l'organe.

Le modèle GreenLab a choisi pour la fonction H_o , la famille des lois Beta discrétisée :

$$H_o\left(\frac{x}{T_o}\right) = C_o \cdot \left(\frac{x+0.5}{T_o}\right)^{p_1-1} \cdot \left(1 - \frac{x+0.5}{T_o}\right)^{p_2-1} \cdot \left(\frac{1}{T_o}\right) \quad (9)$$

Les paramètres p_1 et p_2 produisent une grande souplesse sur la forme de la variation du puits.

Le mode (=1) est atteint dans l'intervalle $[1, T_o]$ au cycle :

$$x = \frac{p_1}{p_1+p_2} T_o \quad (10)$$

8.1.2. Notion de demande

La demande de la plante est le résultat de la somme des puits de toutes les cohortes d'organes de même nature en expansion. L'étude botanique définit le nombre de types d'organes par phytomère. Du nombre de phytomères produits par l'automate botanique, on déduit le nombre de feuilles, d'entre-nœuds et de fruits produits à chaque cycle par calcul. Le nombre de phytomères permet de connaître le nombre d'organes $N_o^\phi(t)$ produits pour un type o (feuille, fruit, entrenœud) au cycle t pour l'âge physiologique ϕ . Par définition, il s'agit d'une cohorte d'éléments homologues apparus en même temps. L'expression de la demande de la plante au cycle t est donc :

$$D(t) = \sum_{o,\phi} \left(\sum_{i=1}^t N_o^\phi(t-x+1) \cdot P_o^\phi(x) \right) \quad (11)$$

Un organe de type o , d'âge physiologique ϕ et âgé de x cycles possède un puits $P_o^\phi(x)$ qui dépend de sa maturité x en cycle. La cohorte de cet organe apparait au cycle $t-x+1$ et il est représenté $N_o^\phi(t-x+1)$ dans la cohorte.

8.1.3. Notion d'offre

L'offre de la plante est le résultat de la somme de la production de biomasse de toutes les cohortes d'organes sources (les feuilles) en fonctionnement. Le temps de fonctionnement des feuilles (en cycles) est indiqué par le paramètre ta . Pour calculer la surface foliaire de la plante, il faut additionner les masses des feuilles fonctionnelles et les diviser par leur épaisseur ε qui est une constante allométrique. Dans une cohorte de feuilles apparues au cycle t le nombre de feuilles d'âge physiologique ϕ calculé par l'automate botanique est $N_a^\phi(t)$ et la biomasse individuelle d'une feuille âgée de x cycles au cycle t de la plante est : $q_a^\phi(x, t)$ valeur calculée à partir de la formule (2) car le puits de l'organe p , la demande D_t et l'offre Q_{t-1} sont connus.

La surface foliaire de la cohorte t compte tenu de l'épaisseur ε est donc :

$$Sf_a^\phi(x, t) = \frac{N_a^\phi(x) q_a^\phi(x, t)}{\varepsilon} \quad (12)$$

L'expression de $q_a^\phi(x, t)$ est donnée par la formule (3)

La surface foliaire totale de la plante $Sf(t)$ est la somme des surfaces des cohortes.

$$Sf(t) = \frac{1}{\varepsilon} \cdot \sum_{\phi} \sum_x N_a^\phi(x, t) \cdot q_a^\phi(x, t) \quad (13)$$

Il faut aussi tenir compte du recouvrement des feuilles les unes sur les autres et qui est donné par la loi de Beer Lambert (formule 6). L'offre en biomasse produite par la plante et qui sera utilisée pour assurer l'expansion des organes au cycle suivant est donc en remplaçant dans la formule (7) $Sf(t)$ par sa valeur :

$$Q_t = E \cdot I \cdot Sd \left[1 - \exp \left(- \frac{k}{\varepsilon Sd} \cdot \sum_{\varphi} \sum_x N_a^{\varphi}(x, t) \cdot q_a^{\varphi}(x, t) \right) \right] \quad (14)$$

La croissance de la plante est donc solutionnée par récurrence avec l'évolution de l'offre et de la demande grâce au calcul du nombre et de la biomasse de ses différents types d'organes.

9. Estimation des paramètres, méthodes inverses.

Alors qu'en statistique les mesures sont traitées directement (analyses des données, de variances, corrélations...), en modélisation les mesures sont considérées comme le résultat d'un fonctionnement. Elles contiennent implicitement les valeurs des paramètres sous forme cachée et il s'agit de les en extraire pour estimer leurs valeurs. C'est le rôle des méthodes inverses. L'estimation concerne les paramètres du fonctionnement des méristèmes attachés au développement et les paramètres sources puits attachés à la croissance. Seul un modèle mathématique permet de définir une méthode cohérente de l'assimilation des données mesurées.

9.1. Importance de la simulation

Pour pouvoir estimer les paramètres du système plante il faut disposer d'un jeu de données suffisant. La simulation du modèle permet de l'obtenir facilement.

De plus, le modèle se retrouve intégralement dans les simulations, ce qui permet de tester l'efficacité des méthodes inverses (précision sur les paramètres et étude de sensibilité). La mise au point de l'estimation ne peut pas être effectuée sur les données expérimentales car elles ne sont pas issues du modèle. C'est seulement après la mise au point des méthodes inverses sur les données simulées que le modèle peut tester sa cohérence et sa validité vis à vis des données expérimentales.

9.2. Sur la méthode d'estimation

La principale méthode d'estimation utilisée avec le modèle GreenLab est la méthode généralisée, non linéaire et pondérée des moindres carrés. Cette méthode permet d'estimer une vingtaine de paramètres simultanément. Elle converge rapidement en quelques itérations. L'usage des dérivées numériques permet d'éviter leurs formulations explicites. En général avec ce modèle il n'y a pratiquement qu'une solution en l'absence de minima locaux (dans le cas des plantes).

9.3. L'analyse des cimes et les paramètres du développement

On désigne comme une cime, une tige en développement doté d'un âge physiologique qui porte des séries de branches en développement, de même âge physiologique (réitération) ou supérieur et distribuées du sommet vers la base. Une cime a donc un port pyramidal et contient la mémoire de l'évolution d'une même branche le long de la tige. A partir des statistiques sur les distributions des phytomères des branches situées sur un même rang sous le sommet, les formules de l'analyse des cimes [2] calculent l'évolution des taux de développement des méristèmes de la tige et des

branches, leur rapport de rythme et les taux de ramification α et de viabilité γ des méristèmes des branches (figure 12).

9.4. L'analyse des séries organiques et les paramètres de la croissance

Les plantes ramifiées contiennent des cohortes d'organes de même type engendrées par le développement. Le passage d'une cohorte à l'autre pour un même type d'organe définit une série organique (§ 5.1.4). Les séries organiques sont orthogonales aux cohortes et contiennent la mémoire de la croissance.

Les moyennes des cohortes sont faites en faisant la moyenne des poids des organes des phytomères homologues (feuilles, entrenœuds, fruits), selon leur rang, du sommet vers la base de l'axe pour constituer les séries organiques. « L'analyse des séries organiques » estime les valeurs des paramètres sources puits du système plante [2].

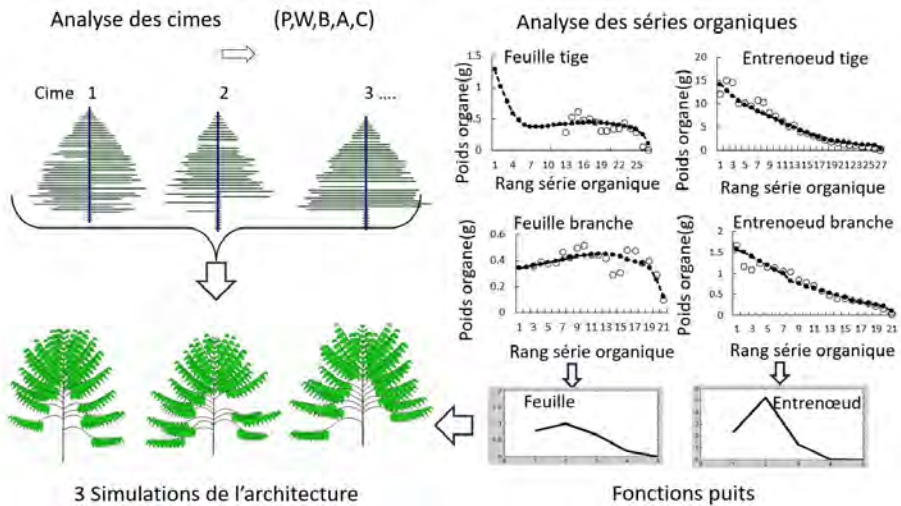


Figure 11 : Analyse des cimes et des séries organiques d'un clone de caféier canephora. Les 14 cimes observées donnent les taux de développement, de mortalité et de ramification des méristèmes et les séries organiques mesurées donnent les paramètres des fonctions puits. Ces paramètres permettent de simuler l'architecture de la plante dans sa variabilité stochastique.

Par ailleurs le développement stochastique donne naissance à la structure potentielle (§ 7.2.3). Celle-ci contient les séries organiques. Dans cette structure chronologique tous les phytomères sont présents avec une certaine probabilité et les pauses sont absentes. Un algorithme du modèle GreenLab utilise la structure potentielle et transforme les séries chronologiques qu'elle contient en séries anatomiques. Celles-ci doivent s'ajuster après optimisation des paramètres sources-puits par la méthode inverse, aux séries organiques observées. À partir des données statiques prises sur les séries organiques le modèle retrouve la cinétique en cycles des fonctions puits (figure 11).

10. Validations et prédictions du modèle GreenLab

La validation du modèle GreenLab a été établie, par la cohérence de son comportement, la qualité des ajustements de cimes et des séries organiques sur de nombreuses plantes cultivées (figure 12) et ses prédictions [2].

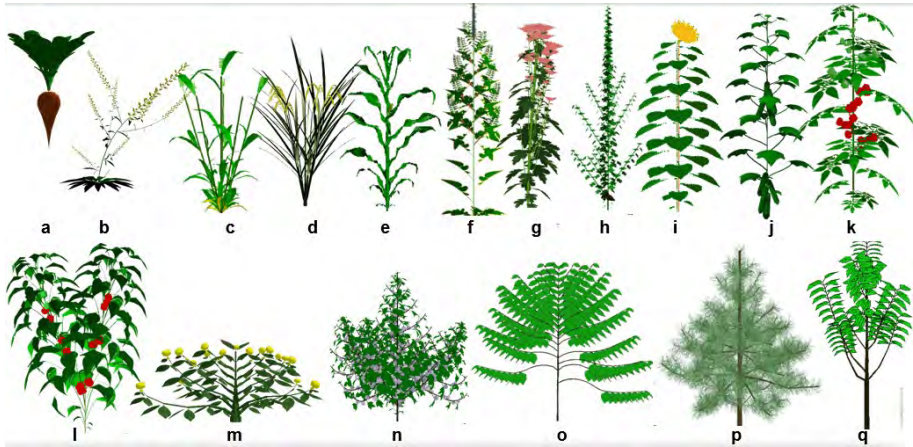


Figure 12 : simulations de plantes cultivées modélisées avec le modèle GreenLab. a : betterave ; b : arabidosis ; c : blé ; d : riz ; e : maïs ; f : colza ; g : chrysanthème ; h : vigne ; i : tournesol ; j : concombre ; k : tomate ; l : poivron ; m : brède ; n : cotonnier ; o : caféier ; p : pin ; q : teck. (Logiciels CIRAD, ECP, Casia)

- Un même jeu de paramètres ajuste correctement les mesures sur plusieurs stades de croissance successifs avec une bonne précision, ce qui démontre la stabilité des paramètres et la robustesse du modèle.
- Le modèle donne les mêmes résultats de production végétale que les modèles de cultures éprouvés, lorsqu'on passe de la plante individuelle au peuplement.
- Le modèle prédit correctement le comportement en croissance de la plante du stade initial où il est exponentiel et final où il est limité par la densité de plantation.
- Le modèle retrouve la densité de plantation à partir des mesures sur la plante.
- Le modèle prédit l'influence des paramètres climatiques, sur la croissance. En particulier il peut prendre en compte les itinéraires culturaux comme l'irrigation.
- Le modèle prédit l'influence de la taille sur le développement et la croissance. La suppression d'organes (fruits, branches,) modifie la demande de la plante

11. Applications mathématiques et informatiques

11.1. Applications mathématiques

La validation du modèle conduit à de nouveaux types d'applications en agronomie. GreenLab est un modèle dynamique et dispose des outils mathématiques développés pour ces modèles. Les paramètres du modèle sont assimilables à une carte paramétrique qui dépend de la carte génétique

Chaque paramètre est plus près du fonctionnement des gènes que les mesures effectuées directement sur une plante (comme la hauteur). Il est possible théoriquement de prédire le résultat du croisement de deux espèces en mélangeant les deux cartes paramétriques et en attribuant à chaque paramètre les caractères de dominance. Le résultat est une nouvelle plante dont on peut simuler la croissance.

Augmenter la production en optimisant les relations sources-puits est une nouvelle façon plus écologique d'envisager l'amélioration des plantes. En effet pour une plante donnée, en considérant la récolte en fruits, le modèle peut calculer l'optimum du puits du fruit pour augmenter la récolte. Le puits observé est plus ou moins proche de l'optimum. Celui-ci peut être atteint par croisement si les ressources génétiques sont suffisantes.

Contrôler et optimiser l'irrigation dans un contexte de réserves en eau limitées est possible grâce aux méthodes de contrôle optimal utilisées dans les systèmes dynamiques.

11.2. Applications informatiques

Dans le contexte de l'agronomie la visualisation de la plante simulée n'est pas essentielle. C'est l'ajustement des données par le modèle qui est requis. Mais certaines images de synthèse en 3D de plantes ou de plantations sont bien venues pour des aspects de calibration en télédétection ou pour la communication. Les logiciels du modèle GreenLab ont cette possibilité.

12. Conclusion

La prise en compte de l'architecture et de la croissance des plantes modifie le regard sur la conduite des expérimentations agronomiques dont les données sur les résultats sont sous-exploitées.

La carte paramétrique qui résulte de l'analyse des cimes et des séries organiques est un outil de prospection utile pour le généticien et l'agronome et augmente significativement la connaissance de la plante. Elle est une nouvelle source d'investigation pour orienter les croisements. L'effet de l'environnement sur la croissance des plantes ne peut être correctement estimé que par l'analyse architecturale. En cas de stress le fonctionnement de la plante est affecté et les avortements des organes (méristèmes, fruits,) ne peuvent être estimés correctement que par l'analyse des cimes et des séries organiques, ce qui nécessite l'usage d'un modèle mathématique.

L'optimisation des itinéraires culturels, (taille, éclaircies, irrigation) est aussi une nécessité dans le contexte climatique actuel. Cela nécessite d'utiliser encore un modèle dynamique pour pouvoir lui appliquer les méthodes d'optimisations des mathématiques appliquées.

Le modèle GreenLab contribue dans ses composantes biologique et mathématique à apporter un aspect plus écologique en amélioration des plantes et dans les expérimentations agronomiques.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- [1] BELL Adrian D., ROUPSARD Olivier & BARTHÉLÉMY Daniel, 1993, *Les plantes à fleurs, guide morphologique illustré*. Masson.
- [2] De REFFYE, Philippe, JAEGER Marc, BARTHÉLÉMY Daniel, & HOULLIER François, (2018) *Architecture des plantes et production végétale*, Éditions Quae.
- [3] HALLÉ Francis & KELLER Roland, (2019) *Mais d'où viennent les plantes?*: Actes Sud.
- [4] PAVÉ, Alain (1994). *Modélisation en biologie et en écologie*. Aléas.
- [5] PRUSINKIEWICZ Przemyslaw, & LINDENMAYER Aristid (2012). *The algorithmic beauty of plants*. Springer Science & Business Media.
- [6] VARENNE Franck (2007). *Du modèle à la simulation informatique*. Vrin.
- [7] CHAUVET Gilbert (2006), *Comprendre l'organisation du vivant et son évolution vers la conscience*. Vuibert.



Séance publique du 4 mars 2024

Cézanne 1906. La Terre Promise

François-Bernard MICHEL

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Avec la collaboration de Gemma DURAND, Claude BALNY et Jean RIBSTEIN

TdM

MOTS-CLÉS

Cézanne, travail opiniâtre, sensations colorantes, Grandes Baigneuses, les Sainte-Victoire, Buissons ardents, Terre Promise, amitiés aixoises, Léo Languier, Charles Camoin.

RÉSUMÉ

De très nombreux ouvrages ont été consacrés à Cézanne. L'auteur focalise ici sur l'année 1906, celle de sa mort, souvent escamotée dans les biographies, en réalité très dense en événements et riche de jugements de Paul Cézanne sur les peintres et la peinture.

NOTA : On trouvera un texte complet dans l'ouvrage de Jean-Charles HACHET et François Bernard MICHEL intitulé *Cézanne 1906. La Terre Promise*, éd. Méroé, Paris (2023). La plupart des images sont tirées de l'iconographie de cet ouvrage, elles sont repérées par HM suivi du numéro de page où elles s'y trouvent.

Pourquoi Cézanne 1906 ?

Parce que c'est l'année de sa mort. Des masses de documents ont été consacrés à ce peintre, mais ses biographes ont souvent escamoté les œuvres, la correspondance, les événements de la dernière année de sa vie. Et particulièrement le contexte de son décès, avec des approximations du genre « il est sorti, il a pris froid, et il est mort ». Or, cette dernière année est intéressante parce que Cézanne (figure 1) y a finalisé plusieurs œuvres importantes, quasi inachevées jusque-là, mais en bonne voie. Les échanges de correspondance avec son fils et son épouse méritent aussi d'être rappelés.

Il s'agit enfin de comprendre cette formule, qui lui était chère, de « Terre Promise ».

Nous commencerons par rappeler qui est le Cézanne dont nous parlons. Il conjugue ses forces et ses faiblesses, souvent antagonistes, dans toute la richesse de sa personnalité. Il est orgueilleux de son talent, mais il est toujours demeuré familier des personnes modestes, et n'a jamais oublié qu'il est né hors mariage, d'une ouvrière de son père. On l'a souvent considéré



Figure 1 : *Portrait de l'artiste au béret*, 1898-1900 (son dernier autoportrait) (domaine public)

comme asocial parce qu'il avait un contact difficile avec son entourage. En fait, il avait érigé une sorte de clôture autour de sa personne et de son œuvre pour se protéger et mieux se consacrer à son œuvre, malgré une certaine vulnérabilité. Il était en effet un hypersensible sensoriel. Lui qui souffrait d'une grande susceptibilité se fâchait pour peu de choses. On l'a considéré comme un infirme du langage, mais il savait trouver les mots qu'il fallait pour commenter les œuvres de Baudelaire ou de Delacroix, en particulier lorsqu'il s'agissait de parler de peinture. C'était un artisan opiniâtre. On retrouve très souvent ce mot et cet adjectif dans ses lettres car il s'est acharné à son travail sans être animé du souci de plaire, de paraître ou de séduire. Il est mort relativement pauvre, mais il avait beaucoup de talent et d'érudition, il était rigoureux, exigeant pour sa peinture, il avait toujours donné la priorité à son art. Il était croyant, contemplatif de la nature, une sorte de François d'Assise, fervent de l'œuvre de Celui qu'il appelle le Pater omnipotent. Il était visionnaire, percevant confusément les menaces à venir sur le beau et le sensible, ainsi que la marchandisation de l'art. Il doutait de lui, doutait de ses progrès dans le domaine de la peinture, victime de ses incertitudes. Mais il ne renonça jamais à la Terre Promise et on peut considérer qu'à la veille de la mort il l'avait atteinte. Il était prêt, il avait accompli sa mission.

Cézanne survivant solitaire à ses amis défunts, une galerie de portraits

Sa dernière année à Aix-en-Provence s'est déroulée dans une certaine solitude, liée aux décès de nombreux amis de jeunesse, survenus largement avant le sien, ou dans l'année même de son propre décès, et dont il a peint le portrait. Ainsi, le boulanger Henri Gasquet, avec qui il prenait souvent l'apéritif sur les boulevards d'Aix-en-Provence. Leur amitié était solide. On aurait pu croire qu'il allait le représenter en tenue de boulanger, il l'a représenté en notaire fumant le cigare.

Une seconde personnalité décédée à cette période est Antoine Fortuné Marion (figure 2), avec lequel il parcourait les garrigues provençales pour chercher des pierres apparemment précieuses. Là était la vocation d'André, qui avait commencé à faire des collections avant de devenir géologue, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Marseille.

Troisième ami disparu, Anthony Valabrègue était ce qu'on appelait à l'époque un homme de lettres, c'est-à-dire qu'après avoir longtemps séjourné à Aix, il était monté à Paris lorsqu'il eut une promotion. C'était le destin de provinciaux qui voulaient faire carrière. Il a publié des œuvres poétiques et a dirigé à Paris divers journaux. Le portrait que Cézanne a fait de lui ne lui a pas plu, il l'a critiqué autour de lui. Je pense que, vivant dans une période de transition entre la peinture et la photographie, il attendait évidemment une reproduction fidèle du visage, alors que ce n'était pas la préoccupation de Cézanne lorsqu'il peignit ce portrait.

Voici ensuite deux personnes qui ont également disparu peu avant cette année 1906. (figure 3). L'homme assis sur le divan, c'est le grand ami Émile Zola (1840-1902). Fils d'un immigré italien, il avait débarqué au lycée Bourbon d'Aix-en-Provence et s'était immédiatement rapproché de Cézanne, lequel avait un peu joué un rôle de protecteur en face des camarades qui pouvaient l'agresser. Ils se sont liés d'une amitié très fervente, très intime, partageant des promenades, des baignades, des jeux. Cette amitié s'est



Figure 2 : Antoine-Fortuné Marion 1870-71
Kunstmuseum Bâle (HM p.34)

maintenue lorsque Zola est monté à Paris et qu'il est devenu célèbre. Zola l'a même invité plusieurs fois dans son château de Médan, et leurs relations ont longtemps été excellentes. Jusqu'à ce que Émile se détache progressivement à la fois d'Aix-en-Provence – il était devenu parisien, et céléberrime comme romancier et journaliste – et de Paul, dont il n'appréciait pas vraiment la peinture. Pour Zola, le vrai peintre, c'était Manet, et il est probable que Cézanne l'avait compris.

Celui qui est en train de faire la lecture, c'est Paul Alexis (1847-1901), lui aussi un homme de lettres d'Aix-en-Provence qui fait des va-et-vient avec Paris. C'est également un ami très précieux pour Zola. Il rapporte au Parisien tous les bruits d'Aix-en-Provence. Il affirme que Cézanne est dépressif, qu'il ne s'intéresse plus à rien.

Figure 3 : Paul Alexis lisant à Émile Zola, 1869-1870, Museu de Arte de São Paulo (domaine public)



Achille Empeire (1829-1898), peintre aixois, est un autre des amis de Cézanne, illustré par plusieurs portraits. Cézanne s'en est un peu éloigné sur la fin, et cet homme est mort dans un relatif isolement.

Quelques visiteurs de marque

Heureusement, pendant la période de solitude de sa fin de vie, Cézanne a été entouré de quelques peintres et personnes proches de la peinture, ainsi que des amis qui lui ont beaucoup apporté en cette année 1906 (figure 4).



Figure 4 : Maurice Denis, *La Visite à Cézanne*, 1906, Musée Granet (HM p. 45)

Maurice Denis est venu séjourner à Aix, où il a rencontré Cézanne. Il a fait de ce séjour un compte-rendu intéressant. Il racontait tous les soirs à son épouse ce que lui

avait dit Cézanne. Maurice Denis était un peu le chef de file de ceux qu'on appellera les Nabis. S'il avait commencé par une peinture profane classique, il donna par la suite davantage dans l'art religieux. Un tableau figure Cézanne, au sommet de la colline où est bâti l'atelier des Lauves, représentant comme d'habitude une Sainte Victoire. Avant même de faire davantage sa connaissance, Maurice Denis avait peint, réunis autour d'une nature morte de Cézanne, quelques amis qui vont être les témoins de la peinture de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. Cet « Hommage à Cézanne », qui ne vaut pas celui que nous connaissons sous le nom d'« Hommage à Manet », réunit Maurice Denis, Odilon Redon, Edouard Vuillard, Paul Sérusier, et surtout Pierre Bonnard, dont on découvre de plus en plus l'influence dans la peinture française.

Cézanne a également eu la visite d'un amateur, et acquéreur de peinture, peintre lui-même, le Suisse Karl Ernst Osthaus qui, rentrant de Tunisie, a fait une halte à Aix pour rencontrer Cézanne. Cézanne le reçoit dans sa maison de la rue Boulegon, le 13 avril, six mois donc avant son décès.

Les amis nouveaux aussi insolites qu'étonnants

À côté des personnalités qui sont allées lui rendre visite à Aix, on trouve aussi, assez curieusement, un groupe de personnes de milieux très modestes, dont Cézanne s'est beaucoup rapproché. D'abord, parce qu'il a trouvé auprès d'eux une sorte de sécurité, qu'il recherchait absolument. Sa hantise était qu'on lui « mette le grappin dessus », ce qu'il ne risquait pas de la part de ces personnes-là. Il a surtout trouvé auprès d'elles un soutien affectif et moral dont il avait besoin dans sa solitude.

L'un d'entre eux est Louis Aurenche, un modeste fonctionnaire en stage à Aix-en-Provence avant de recevoir sa titularisation à Pierrelatte, qui restera fidèle sa vie durant à Cézanne, lui écrivant régulièrement. Leur correspondance précise que lorsqu'il va à Paris, ou même à Marseille, il projette de s'arrêter à Pierrelatte pour le saluer. Aurenche est très souvent invité le soir à dîner chez Cézanne, et la cuisinière a pour mission de préparer de bons repas. Après le dîner, les amis s'assemblent pour parler et chanter.

Léo Larguier, un écrivain originaire de la Grand-Combe a amené Cézanne passer deux ou trois jours dans les Cévennes où se trouve le mas de ses parents. Cézanne a beaucoup apprécié ce milieu modeste, et le séjour lui a beaucoup plu. Le Larguier qu'il a connu à Aix n'est pas encore l'écrivain qui acquerra une certaine notoriété en son temps, et sera membre de l'Académie Goncourt. La Seconde Guerre mondiale passera évidemment sur tous ces auteurs pour effacer leur mémoire. Le Larguier d'Aix fait son service militaire comme caporal. La sympathie née immédiatement est telle que Cézanne va l'attendre le dimanche à la sortie de la caserne, ils vont boire le café avant d'assister ensemble à la messe. Larguier joue un rôle non seulement affectif mais un rôle de soutien dans la démarche picturale de Cézanne, qui lui écrit alors qu'il ressent une forte pression : « j'ai pu me remettre au travail, j'ai encore des difficultés pour réaliser, mais je continue à travailler ».

Un autre camarade de cette époque de solitude est le fameux Charles Camoin, peintre marseillais qui a fréquenté à Paris plusieurs ateliers, dont celui de Gustave Moreau. Les peintres parisiens lui ont dit : « Si tu fais ton service militaire à Aix n'oublie pas d'aller saluer Cézanne ». Camoin veut aller voir Cézanne, mais il ne connaît pas l'adresse, il va réveiller le sacristain qui lui-même va réveiller Cézanne. Le peintre descend de sa chambre, le reçoit et va développer avec lui des liens affectueux très solides. Camoin, qui a perdu son père, est élevé par sa mère. Cézanne lui donne des conseils sur son mode de vie, et également sur sa peinture, des conseils très précis pour

la réalisation de ses tableaux. Il naît là une amitié durable avec celui qu'il appelle le grand Carlos de Marseille.

Un ami encore a été aborder Cézanne qui prenait l'apéritif à une table de café. Présenté par son père, Henri, Joachim Gasquet tient immédiatement des propos très flatteurs et lui dit toute son admiration, si bien que Cézanne se lève et l'accompagne cheminer dans les rues d'Aix-en-Provence. Il est poète, il publie, et, grâce à son mariage, est devenu l'heureux propriétaire d'un château des environs qui ressemble un peu à nos châteaux autour de Montpellier. Les liens sont assez étroits, jusqu'au jour où Gasquet tient absolument à ce que Cézanne séjourne dans son château. Pas très enthousiaste pour répondre à l'invitation, il se décide finalement et va y passer deux ou trois jours. L'ambiance un peu artificielle qui règne autour de Madame Gasquet ne lui plaît pas beaucoup, et il ne reste pas longtemps. À partir de là, l'amitié se refroidit et son portrait bizarre témoigne peut-être d'une amitié déçue.

Le portrait d'Émile Bernard représente un homme qui vient partager un peu la solitude de Cézanne. Bernard a peint à Pont-Aven avec Gauguin et Van Gogh. Attiré ensuite par l'orientalisme, il est parti en Égypte où il s'est marié, a fondé une famille. Jusqu'au jour où il a éprouvé le besoin de rentrer en France. Il s'est arrêté à Aix-en-Provence. Il a rencontré Cézanne, lequel a noué avec lui des liens d'amitié et affirme en particulier qu'il faut être très aimable avec lui, parce qu'il a « charge de famille ».

Les échanges de correspondance entre Cézanne et Bernard indiquent que le premier n'aime pas beaucoup la peinture du second. Il n'apprécie pas non plus le bonhomme, qu'il qualifie de raisonneur, « un homme qui aime parler de peinture » alors que Cézanne n'aime pas beaucoup qu'on théorise sur la peinture.

Sur la fin de la vie de Cézanne, Émile Bernard a, sous un pseudonyme, animé une critique déplaisante de l'œuvre de Cézanne, qui n'a pas plu à ce dernier et a conduit vers la rupture.

Revenons à l'ami d'enfance Émile Zola. C'est une amitié, comme cela a été dit, très forte à ses débuts, qui s'est dissoute petit à petit avec le temps, et qui s'est même rompue lorsque Zola a publié un roman intitulé *L'œuvre*, racontant l'histoire d'un peintre raté. À tort ou à raison, Cézanne a pris pour lui l'histoire et le petit mot d'accueil laconique de réception qu'il fait à Zola témoigne qu'il a été ulcéré par le comportement de ce dernier. Un certain Mitterand (qui n'est pas le président) a fait toute une exégèse de l'œuvre de Zola en montrant que Cézanne n'était pas définitivement fâché. Pour ma part je crois quand même que Cézanne a été très peiné et ils ne se sont pratiquement plus revus après cette publication. Paul Alexis, quand il a dit à Zola que Cézanne faisait de la dépression, n'avait pas tout à fait tort. (figure 5).

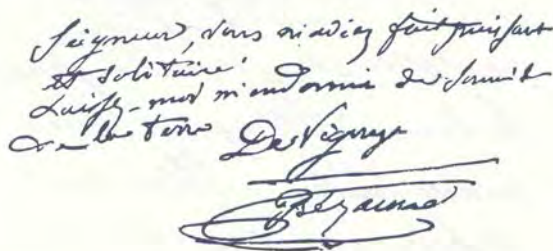
La santé de Cézanne s'est altérée, on a découvert tout d'un coup chez lui un diabète de type 2. On sait que l'évolution de ce diabète s'accompagne d'un risque d'artérite oblitérante des membres inférieurs, et de ce que nous, médecins, appelons le pied diabétique, le mal perforant plantaire. Madame Brémont fait des pansements quotidiens, mais chaque fois qu'il enfle ses grosses chaussures cloutées, il aggrave la lésion. L'artérite atteint également les vaisseaux cérébraux et la correspondance de Cézanne ne cessera par la suite de faire allusion à des problèmes de concentration, des difficultés de raisonnement et de pensée que Cézanne éprouve lorsqu'il s'apprête à peindre, lorsqu'il veut écrire des lettres. C'est alors qu'a été peint un très beau tableau de jeune homme à



Figure 5 : *Pyramide de crânes* 1898-1900 (HM p. 94)

la tête de mort. Il a donc probablement eu des pensées négatives dans sa vie. Une série de peintures de crânes illustre cette période.

Il faut signaler ici une espèce d'aliénation de Cézanne vers Alfred de Vigny, lorsqu'il avait seize ou dix-sept ans, au collège d'Aix-en-Provence. Cézanne s'étant pris d'intérêt pour les poèmes de Vigny, a reproduit une partie d'un poème et a eu l'audace de signer au-dessous du poète, avec cependant une variation : Vigny avait écrit « Cependant Seigneur vous m'avez fait vieillir puissant et solitaire / laissez-moi m'endormir du sommeil de la Terre », Cézanne a fait une réinterprétation « Seigneur vous m'avez fait puissant et solitaire / Laissez-moi m'endormir du sommeil de la Terre ». (figure 6)



Seigneur, vous m'avez fait puissant
et solitaire
Laissez-moi m'endormir du sommeil
de la Terre
Paul Cézanne

Figure 6 : Évocation de la mort

On peut être étonné que le Cézanne de dix-sept ou dix-huit ans ait déjà été préoccupé par l'échéance de la maladie ou de la mort. À partir de ce jour en tout cas, Moïse a pris dans la vie de Cézanne, à travers Alfred de Vigny, une importance définitive. Cette importance a été entretenue par l'habitude qu'avait Cézanne, lorsqu'il se rendait dans la cathédrale Saint-Sauveur à Aix-en-Provence, de toujours se placer dans la nef de gauche, cette grande nef qui abrite un célèbre triptyque de Nicolas Froment, représentant le Buisson ardent. En bas à droite, est représenté Moïse qui a entendu l'appel de Dieu. Il est déchaussé puisque le terrain où il garde les troupeaux de son beau-père Jethro est devenu un espace sacré. Ce buisson ardent, qui brûle sans se consumer, a été peint d'une façon assez curieuse puisqu'on ne voit pas de flamme. Le Buisson est une couronne de verdure dans laquelle figure assez bizarrement une Vierge Marie porteuse de l'enfant.

Ce qui est définitif, c'est le compagnonnage mental, intellectuel, de Cézanne avec Moïse, qui ne va pas s'arrêter. Cézanne écrit à Antoine Vollard, son galeriste et marchand parisien : « J'entrevois la Terre Promise, serais-je comme le grand chef des Hébreux interdit d'accès ou bien pourrais-je y pénétrer ? » Nous voilà renvoyés évidemment à la Bible (*Deutéronome* 41). Il faut consulter ce passage où Moïse (qui a, dit-on, 120 ans), épuisé après la traversée du désert, reçoit ce commandement de Dieu : « Tu vois là, du haut du Mont Nebo, le pays de Canaan cette terre magnifique jusqu'à la Méditerranée, tu n'y entreras pas. Tu mourras avant d'entrer dans cette Terre Promise, et c'est Josué qui traversera le Jourdain et conduira le peuple hébreu dans cette terre de Canaan ». Alors la grande question de Cézanne : « Est-ce que moi aussi je serai interdit d'entrer dans ma Terre Promise ? » C'est quoi, la terre promise de Cézanne ? C'est pour lui une certaine conception de la peinture, c'est-à-dire le motif. Le motif, c'est habituellement tel ou tel aspect de la nature. Mais le motif tel qu'il le voit, c'est la sensation éprouvée devant la nature. Dans plusieurs de ses lettres, Cézanne emploie l'expression de « sensations colorantes » et non pas de sensations colorées comme pourrait les décrire un peintre. C'est-à-dire que ces sensations le portent vers la couleur. Il y a une espèce de dynamisme permanent dans la vie de Cézanne et le grand problème définitif, la Terre Promise, c'est

de réussir la réalisation. Un mot qui lui est cher, qu'il employait déjà avec ses jeunes amis. La réalisation consiste à exprimer exactement sur la toile l'impression ressentie par le peintre. C'est là le grand problème de Cézanne, sa Terre Promise, parvenir à la réalisation. Il répète ce mot dans plusieurs lettres à ses correspondants, alors qu'on n'a encore aucune notion de neurophysiologie des zones cérébrales, des analyses de Kandinsky. Mais c'est évidemment le circuit qui peut s'établir chez un peintre, entre l'émotion devant le motif et le parcours de l'influx nerveux qui va de la rétine jusqu'au lobe occipital, par le diencephale vers le cortex, et vers la main du peintre. On peut tout de même estimer que ce franchissement de la réalisation que Cézanne dénomme la Terre Promise sur la fin de sa vie, il y est parvenu.

On va voir dans sa correspondance d'alors une autre « désaliénation », en rapport avec Balzac. Cézanne a lu un roman de Balzac intitulé *Le chef-d'œuvre inconnu*. C'est l'histoire d'un peintre qui a peint un tableau magnifique, mais que personne n'a pu voir, car il n'a jamais été exposé. Dans une de ces discussions endiablées d'après-dîner avec tous les amis reçus chez lui, où on s'échauffe un peu, où Cézanne est capable de réciter des poèmes de Baudelaire, tout d'un coup il s'écrie : « Mais ce Frenhofer (le peintre du roman), c'est moi ! C'est moi ! C'est ma peinture qui n'est pas reconnue ».

Évoquons rapidement les sentiments religieux de Cézanne, quelquefois présenté comme un homme qui n'a pas de foi chrétienne. En fait, sa foi, il l'exprime par ses visions de la nature. Si on l'a qualifié d'irreligieux, c'est à cause de ses bisbilles avec le clergé local. Lorsqu'on a renvoyé l'organiste, on a nommé un suppléant qui massacrait la musique liturgique, si bien que Cézanne a préféré manquer la messe plutôt que d'entendre cette musique. Il a aussi des différends avec un « ensoutané » qui venait le solliciter jusqu'à son atelier. On ne sait pas pourquoi, il y eut aussi un abbé Tardif avec lequel il a eu d'abord de bonnes relations, qui s'avérait être un bon prédicateur, mais qui l'a déçu lorsqu'il l'a vu arriver avec une magnifique voiture au château de Gasquet. On ne peut vraiment pas taxer Cézanne d'anticlérical comme on l'a fait. Il est abonné à « La Croix » et au « Pèlerin » qu'il lit régulièrement. Il désigne plusieurs fois son Créateur comme le *Pater omnipotens aeternae Deus*.

Une preuve de sa profonde générosité, c'est qu'il a peint sept portraits de celui qu'on appelle le « Jardinier Vallier » (figure 7), un retraité de la Marine, un pauvre bougre modestement vêtu, qui a fait quelques menus travaux autour de l'atelier des Lauves où Cézanne s'est installé. Il a été fasciné par la modestie et la souffrance de ce personnage qu'il a individualisé comme un homme très attachant.

Cézanne a été apprécié par certains contemporains. Ainsi Matisse qui est à Toulouse, je ne sais pour quelle raison, monte à Paris et voit, dans la vitrine de Vollard, le petit tableau des « Trois Baigneuses ». Matisse n'est pas très riche, mais il vide sa bourse pour acquérir cette toile, qui restera sous ses yeux dans son atelier jusqu'à la fin de ses jours. Il ne s'en séparera que pour une histoire de succession avec la Ville de Paris. Cézanne peint évidemment beaucoup de baigneurs et Matisse a particulièrement apprécié ce tableau, et on sait qu'il a peint lui-même trois « Baigneuses à la tortue » et « Trois baigneuses à la plage ».

Cézanne a manifestement interagi avec plusieurs peintres. On voit sur un tableau de Picasso intitulé « Nature morte au chapeau » un hommage au peintre. On connaît



Figure 7 : Portrait de Vallier, 1905-1906 (HM p.16)

l'admiration de Cézanne pour Delacroix dont il avait ébauché un tableau-hommage, représentant Pissarro debout, Monet et lui à genoux en train d'applaudir l'apothéose de Delacroix. Il en a aussi fait plusieurs portraits. Cézanne avait également une grande admiration pour Baudelaire et particulièrement *l'Art romantique* dans lequel on trouve beaucoup de jugements sur la peinture. Il faut donner là une précision ; dans une lettre à son fils, au mois de septembre 1906, quelques mois avant sa mort, il écrit : « Un qui est fort, c'est Baudelaire » tournure méridionale, comme si je disais : « Un qui est généreux c'est le perpétuel de notre Académie de Montpellier ». On ne peut pas soupçonner Cézanne d'ignorer la littérature, puisqu'il a lu de nombreux auteurs et qu'il est capable, lors de soirées, de réciter par cœur des poèmes de Baudelaire.

On sait que le beau-frère de Cézanne a imposé de vendre le mas du Jas de Bouffan sur les murs desquels il avait laissé quelques peintures, qui ont pu être pour partie récupérées, et qu'il a émigré à la rue Boulegon. Pour ceux qui voudraient faire un pèlerinage cézannien, la rue Boulegon se trouve derrière la cathédrale Saint-Sauveur ; c'est une petite rue modeste où se trouve la maison qu'a habitée Cézanne, avec, au 2^e étage, la verrière à travers laquelle il avait une vue d'Aix-en-Provence, qui ne se visite malheureusement pas.

On voit, ici, une photo classique, montrant Cézanne partant à pied avec le matériel de peinture sur le dos (figure 8). Pour ceux qui connaissent Aix-en-Provence, monter de la rue Boulégon jusqu'au plateau des Lauves, où Cézanne s'était fait construire un atelier plus grand, avec de grandes baies et surtout des grands espaces, qui lui permet de réaliser ces grandes toiles, constitue un véritable exploit.

Nous arrivons aux dernières œuvres de cette année 1906. La plupart ont été entreprises bien avant, et il ne fait que les finaliser ou les parachever et on considérera ici deux sortes d'œuvres, « Les Sainte-Victoire » et « Les Grandes baigneuses ».

La Sainte-Victoire est la montagne d'Aix qui dépasse toutes les visions que peuvent avoir les habitants et dont la vue est familière lorsque nous longeons l'autoroute de Marseille. Cette montagne a fasciné Cézanne, et il l'a peinte sur une quarantaine de toiles. Ce qu'il recherchait c'était le meilleur angle de vue pour représenter l'espèce d'explosion géologique que constitue cette montagne, qui l'a fasciné jusqu'à la fin de sa vie. Dans une peinture, il traite très convenablement les premiers plans ; dans une autre, il a estompé un peu les premiers plans de la montagne ; dans une troisième, ce qui l'intéresse surtout c'est le sommet de la Sainte-Victoire, cette espèce de roche blanche qui émerge de la montagne dont on peut se demander quelle représentation symbolique elle constitue pour des garçons comme Paul qui l'ont escaladée plusieurs fois pendant leur enfance.

Le deuxième thème auquel s'est beaucoup attaché Cézanne dans ses dernières années, ce sont les « Grandes Baigneuses ». On sait qu'il a peint toute sa vie beaucoup de baigneurs et de baigneuses mais là, pour peindre ces femmes, il ne pouvait pas demander à des bourgeoises d'Aix-en-Provence d'aller poser nues dans les bois. C'est donc une œuvre de composition. C'est l'une des plus importantes de cette période et la photographie montrant le vieux Paul Cézanne devant ce tableau me paraît très émouvante (figure 9). Je ne sais pas qui a eu l'idée de lui dire : « Asseyez-vous là, on va vous prendre en photo », mais elle est trop superbe pour ne pas passer à la postérité.



Figure 8 : Photo de Cézanne (HM. p.86)

Un des tableaux de baigneuses les montre aussi énigmatiques que les précédentes, mais avec un fond plutôt sombre. Un troisième donne une vision de baigneuses assez stylisée, qui semble former la base d'un triangle dont les arcs seraient boisés, avec, derrière elles, la rivière, un champ, ainsi qu'un village avec le clocher de son église. L'arrière-fond nuageux est beaucoup plus clair, plus optimiste semble-t-il que les toutes dernières représentations des baigneuses.



Figure 9 : Cézanne devant « Les Grandes Baigneuses » dans l'atelier des Lauves, 1905, Musée d'Orsay (HM p. 124)

Il reste évidemment, pour illustrer les derniers moments de la vie de Cézanne, à lire sa correspondance, qui est tout à fait remarquable dans ses dernières lettres.

Dimanche 12 août 1906 : Mon cher Paul, il a fait des journées d'une chaleur odieuse. Aujourd'hui ce matin notamment, il a fait bon de 5h du matin, heure à laquelle je me suis levé, jusqu'à environ 8h. Les sensations douloureuses m'exaspèrent au point que je ne puis les surmonter et qu'elles me font vivre en retrait, ce qui d'ailleurs est le mieux pour moi. À Saint-Sauveur, à l'ancien maître de chapelle a succédé un crétin d'abbé qui tient les orgues et qui joue faux de façon que je ne puis plus aller entendre la messe. Sa manière de faire sa musique me fait absolument mal. Tu donneras à l'occasion le bonjour à tous nos amis de là-bas, je n'ai plus eu de nouvelles d'Émile Bernard. Je t'embrasse toi et maman de tout mon cœur, Ton vieux père Paul Cézanne.

Paul Cézanne à Émile Bernard, Aix le 21 septembre 1906 : Mon cher Bernard je me trouve en un tel état de troubles cérébraux, dans un trouble si grand que j'ai craint à un moment que ma frêle raison y passe. Après les terribles chaleurs que nous venons de subir une température plus clémente a ramené dans nos esprits un peu de calme, et ce n'était pas trop tôt. Maintenant il me semble que je vais mieux et que je pense plus juste dans l'orientation de mes études. Arriverai-je au but tant cherché et si longtemps poursuivi ? Un bon souvenir de l'entêté macrobite qui vous serre cordialement la main.

De Paul Cézanne à son fils, Aix, lundi 15 octobre 1906 : Mon cher Paul, il a plu samedi et dimanche avec orage. Le temps est très rafraîchi, il ne fait même pas chaud du tout, tu as bien raison de le dire c'est ici la basse province. Je

continue à travailler avec difficulté mais enfin il y a quelque chose, et c'est l'important je crois. Les sensations faisant le fond de mon affaire, je crois être impénétrable. Je viens te prier de me commander deux douzaines de pinceaux en émeloncile comme ceux que nous avons commandés l'an passé. Mon cher Paul, pour te donner des nouvelles aussi satisfaisantes que ce que tu désires, il faudrait avoir 20 ans de moins. Je te répète, je mange bien et j'ai un peu de satisfaction morale. Mais pour ça il n'y a, tu le sais, que le travail qui puisse me le donner. Tous mes compatriotes, Paul, sont des « culs » à côté de moi¹. Donc je t'embrasse toi et maman, Ton vieux père Paul Cézanne.

La toute dernière est du 20 octobre. Il est mort le 22. Elle n'est pas de Paul mais de sa sœur Marie, qui est restée à ses côtés, alors qu'Hortense et son fils Paul sont restés à Paris. Chez Hortense il y a de l'indifférence pour l'état de santé de son mari, chez Paul il y a une espèce de négligence qui fait qu'il ne s'est pas déplacé assez vite. La tante Marie est obligée de lui écrire une lettre qui précise :

... ton père est malade depuis lundi, le docteur ne croit pas qu'il soit en danger mais Madame Brémont² ne pourra pas suffire à le soigner. Tu devrais venir le plus tôt possible, il a des moments de faiblesse où on ne peut le soulever seul. Le docteur a dit de prendre un homme comme garde malade. Ton père ne veut pas en entendre parler. Il est resté exposé à la pluie pendant plusieurs heures lundi. On l'a ramené sur une charrette de blanchisseur et deux hommes ont dû le monter jusqu'à son lit. Le lendemain, dès le grand matin, il est parti pour peindre encore et travailler à un portrait de Vallier sous le tilleul, il est revenu mourant. Je le répète, je trouve ta présence nécessaire. Voilà, mon cher enfant, ce que je crois devoir te dire, à toi de prendre une décision. A bientôt j'espère, je t'embrasse affectueusement, Ta tante dévouée Marie.

Marie Cézanne est partie immédiatement poster sa lettre, malheureusement elle n'est pas arrivée à temps ou bien le fils parisien ne s'est pas mobilisé assez tôt.

En tout cas ils ne sont pas arrivés assez rapidement pour voir le mari et père sur son lit de mort. Il a été enterré non pas secrètement mais avec un très petit entourage et sans aucune manifestation des autorités locales. La presse, régionale et locale, a donné un modeste écho de ces obsèques.

Cette conférence a été enregistrée, elle est visible sur le site de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, ce qui permet d'y découvrir une iconographie complète :

<<https://www.youtube.com/watch?v=0KBP-GpES2k>>

¹ Cette remarque de Paul Cézanne, qui pourrait paraître triviale, est destinée à le distinguer des membres d'une association de peintres locaux, qui auraient voulu l'assimiler à eux et se comparer à lui.

² La servante.



Séance du 8 avril 2024

À propos de quelques chefs-d'œuvre de la collection Bruyas. Alfred Bruyas : le regard de la science sur « ses tableaux »

Michel HILAIRE(*) et Jean-Louis CUQ(**)

(*) Conservateur général du patrimoine, Directeur du musée Fabre

(**) Président honoraire de l'Université de Montpellier, Agrégé, Docteur es Sciences
Membres de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

MOTS CLÉS

Musée Fabre, Montpellier XIXe siècle, Galerie Bruyas, Alfred Bruyas, Alexandre Cabanel, Gustave Courbet, Eugène Delacroix, Théophile Silvestre, La Rencontre

Peinture à l'huile, toiles en coton, cellulose, pigments, vernis, interactions entre composants.

RÉSUMÉ

Partie A : Parmi les collectionneurs français du XIXe siècle, Alfred Bruyas, né en 1821 à Montpellier, se distingue brillamment par son engagement sans faille pour l'art moderne et ses relations nouées avec les plus grands artistes de son temps, tels Alexandre Cabanel, Octave Tassaert, Eugène Delacroix, Gustave Courbet. Grâce à la clairvoyance et à la fortune du mécène, le musée Fabre a pu recevoir un ensemble exceptionnel d'œuvres exemplaires de la modernité du XIXe siècle (*Étude de pieds et de main* de Géricault, *Les Femmes d'Alger dans leur intérieur* de Delacroix, *Les Baigneuses* de Courbet, des bronzes de Barye...) : en 1868, il consent une première donation à sa ville natale, à l'imitation de son compatriote François-Xavier Fabre, suivie, en 1872, de la donation de sa bibliothèque, puis, en 1876, d'un legs complémentaire de tableaux, dessins, gravures et sculptures.

Partie B : La description et les propriétés des éléments essentiels intervenant dans un tableau sont présentés, qu'il s'agisse de la toile support et de son coton cellulosique, le l'huile de lin porteuse des pigments ou encore des vernis. Les interactions de ses éléments avec l'environnement sont décrites.

A. Michel Hilaire

À propos de quelques chefs-d'œuvre de la collection Bruyas

Encore plus que le baron Fabre, Alfred Bruyas est un personnage emblématique du musée de Montpellier à cause sans doute de la grande quantité de portraits – près d'une vingtaine – le représentant que l'on conserve. Mais derrière cette image bien caractéristique d'homme à la barbe rousse, au teint pâle, à l'expression un peu absente et rêveuse, est-il possible de percevoir les mystères d'une personnalité audacieuse et visionnaire qui a sacrifié sa vie pour la reconnaissance de l'art moderne et doté le musée de sa ville natale de chefs-d'œuvre universellement connus ? Je voudrais retracer les grandes étapes de son parcours et de ses rencontres exceptionnelles avec les artistes de

son temps. Alfred Bruyas est né à Montpellier le 15 août 1821, d'un père agent de change qui compte dans la ville. Le jeune homme, destiné à reprendre pour partie les rênes de la banque Tissié-Sarrus (du nom de l'associé de son père, André Tissié-Sarrus), sent très tôt s'éveiller en lui une curiosité pour l'art. En 1846 – il a 25 ans – il émet le souhait de visiter l'Italie, la patrie des arts, et côtoie à la Villa Médicis son compatriote Alexandre Cabanel, pensionnaire depuis son Prix de Rome de 1845, qui réalise son portrait (fig. 1). Bruyas est représenté devant le parc de la Villa Borghèse à Rome. Le portrait s'inscrit dans la grande tradition des portraits des voyageurs anglais du *Grand Tour*. Bruyas noue une amitié avec le peintre et lui commande ses premiers tableaux : le fameux triptyque sur les thèmes de l'Amour, de la Religion et du Travail (figs. 2, 3, 4).



Figure 1 : Alexandre Cabanel, *Portrait d'Alfred Bruyas*, 1846



Figure 2 : Alexandre Cabanel, *Albaydé*, 1848



Figure 3 : Alexandre Cabanel, *Un penseur, jeune moine romain*, 1848



Figure 4 : Alexandre Cabanel, *La Chiaruccia*, 1848

Bruyas, comme il le fera par la suite, discute du choix des sujets et s'implique dans leur élaboration. De 1845 à 1852, il est un des actionnaires de la Société des Amis des Arts de Montpellier, fondée en 1844, qui regroupe parmi ses sociétaires toute l'élite intellectuelle de la ville. Il prête ses tableaux aux différents Salons. En 1848, le peintre Auguste Glaize (né à Montpellier en 1807), son nouveau protégé, le représente dans l'intimité de son cabinet de travail au milieu de ses amis et de son père (fig. 5). Au mur on distingue le triptyque de Cabanel. Bruyas expose les trois tableaux en mars 1849 au



Figure 5 : Auguste Barthélemy Glaize, *L'Intérieur du cabinet Bruyas*, 1848

musée Fabre. À l'occasion de ces expositions publiques, Bruyas n'est plus désigné à partir de 1848 sous le vocable « d'agent de change », comme pour bien signifier à ses compatriotes son engagement total en faveur des arts. Mais Bruyas ressent l'étroitesse de la vie provinciale et, en 1849, rejoint la capitale où il séjourne durablement jusqu'en 1853. Il comprend que c'est là, à Paris, que doit se jouer son destin de mécène et de collectionneur. Le jeune homme est ébloui, il court les galeries, les ateliers d'artistes, les salles de vente, le Salon de peinture. Il assiste à une vraie « Renaissance » artistique dont il entend bien faire profiter son cabinet de peinture. Il achète des œuvres à un rythme soutenu, et entre en possession du tableau d'Eugène Delacroix, *Femmes d'Alger* (fig. 6). L'acquisition de ce tableau, en décembre 1849, à peine deux mois après son installation dans la capitale, montre une ambition nouvelle. Delacroix est un maître connu et



Figure 6 :
Eugène Delacroix, *Femmes d'Alger dans leur intérieur*,
1847-1849

respecté, le chef de file des romantiques. Il s'agit d'une variation à partir de la première version de ce thème exposée au Salon de 1834 (Paris, musée du Louvre) réalisée au lendemain du voyage au Maroc et en Algérie en 1832. Fier de son achat, Bruyas s'empresse de faire lithographier l'œuvre par son ami Jules Laurens pour qu'il figure dans le recueil des *Artistes contemporains*. D'autres achats suivront comme les *Exercices militaires des Marocains*, en 1850 (fig. 7), ou *Michel-Ange dans son atelier*, en 1853

(fig. 8). Cette image du génie créateur en proie au doute et à l'incompréhension de ses contemporains vaut autant pour Delacroix, génie romantique encore contesté, que pour Bruyas lui-même, mécène visionnaire incompris et critiqué.



Figure 7 : Eugène Delacroix, *Exercices militaires des Marocains*, 1832



Figure 8 : Eugène Delacroix, *Michel-Ange dans son atelier*, 1849-1850

Son père, Jacques Bruyas, durement affecté par la crise consécutive aux événements de la révolution de 1848, s'inquiète des folles dépenses de son fils ; il confie à un proche : « Je vends son cabinet s'il achète le moindre tableau ». Mais Bruyas ne s'arrête pas là et au contraire entreprend la rédaction, à ses frais, du catalogue de sa collection pour mieux faire connaître son cabinet et aussi pour soutenir l'art moderne. Dans un souci d'innovation, il souhaite agrémenter ses publications de photographies que le photographe montpelliérain Huguet-Moline est chargé de réaliser. De santé fragile, il est affecté depuis sa jeunesse d'une tuberculose pulmonaire et de fréquentes phases de dépression, Bruyas développe néanmoins une énergie surprenante pour constituer une collection exemplaire dédiée à l'art moderne (figs. 9, 10). Il résume toute



Figure 9 : Anonyme, *Portait d'Alfred Bruyas*, vers 1854 ?



Figure 10 : Attribué à Georges d'Albenas, *Portait d'Alfred Bruyas*, vers 1854 ?

sa pensée artistique sous le vocable de *Solution* qui revient souvent dans sa correspondance. Ainsi son ami le peintre Octave Tassaert, en qui il fonde de grands espoirs, lui écrit : « Que la fortune est belle employée ainsi ! Médecin est immortel par le même feu qui vous anime ; la transmutation est de toute éternité ». La *Solution* pour Bruyas revêt aussi une dimension sociale : pour être un outil efficace, l'art doit prendre pour sujet la réalité quotidienne. De là son attachement à l'esthétique réaliste. La philosophie de Bruyas est fortement imprégnée des courants saint-simoniens et fouriéristes très répandus à l'époque.

En 1853, Bruyas est remarqué par Eugène Delacroix qui consent à faire son portrait, intrigué par le physique maladif et intense du mécène qui lui rappelait son héros shakespearien Hamlet (fig. 11). Bruyas est représenté engoncé dans un fauteuil, un manteau couvrant son frêle corps, un mouchoir dans la main gauche pour retenir les quintes de toux pendant les séances de pose. Le coloris précieux, la touche expressive rappellent les grands portraits de la Renaissance, notamment ceux de Titien.

Le coup de génie de Bruyas est de se porter acquéreur du tableau de Gustave Courbet, *Les Baigneuses*, qui crée le scandale que l'on sait lors de son exposition au Salon de 1853 (fig. 12). Ce tableau provocateur, puissamment réaliste, à la facture maçonnerie, véritable pied de nez à la tradition académique représentée par Ingres et ses émules, séduit Bruyas qui en fait l'emblème de sa *Solution* en peinture. Il passe outre le flot d'injures que déverse la critique (Courbet est qualifié de « génie malfaisant et redoutable » par Joseph Du Pays dans *L'Illustration* ; « Étrange goût du bas et de l'ignoble, note Louis Pesse dans *Le Constitutionnel*, dans lequel se complait M. Courbet, et qu'il étale avec une sorte de cynisme ») et les réticences des amateurs de Montpellier et de son milieu. La « Vénus hottentote », comme la qualifie Théophile Gautier, intègre le cabinet Bruyas pour la somme de 3000 francs or. Selon son habitude, Bruyas cherche à nouer une relation d'amitié avec l'artiste afin de constituer un ensemble significatif d'œuvres et si possible passer commande de nouvelles.



Figure 11 : Eugène Delacroix, *Portrait d'Alfred Bruyas*, 1853



Figure 12 : Gustave Courbet, *Les Baigneuses*, 1853

Dans la foulée du portrait par Delacroix, Courbet fait le *Portrait d'Alfred Bruyas* dit *Tableau-Solution* (fig. 13). À la différence du maître du romantisme, Courbet exalte le rôle de penseur et d'écrivain de Bruyas qui appuie fermement le poing gauche sur un gros volume intitulé « Étude sur l'art moderne-Solution ».



Figure 13 : Gustave Courbet, *Portrait d'Alfred Bruyas* dit *Tableau-Solution*, 1853

Bruyas a trouvé un artiste à sa mesure, capable de réaliser ses desseins, d'enrichir son cabinet par des œuvres parmi les plus novatrices de l'époque. Courbet en retour lui écrit : « Je suis enchanté que vous vous reposiez sur moi. Je ne vous faillirai pas, soyez-en convaincu. [...] Avec vos antécédents, votre intelligence, votre courage et vos moyens pécuniaires vous pouvez nous sauver de notre vivant et nous faire franchir un siècle ! » Les portraits photographiques d'Alfred Bruyas font écho au *Tableau-Solution* de Courbet et montrent le Montpelliérain en grand bourgeois du Second Empire, assuré dans ses convictions artistiques et convaincu que grâce à son engagement et ses sacrifices il peut orienter l'art de son temps (figs 14, 15). À quelle représentation se fier ? Celle du portrait de Delacroix, tourmenté et dépressif, ou celle de Courbet et des photographies contemporaines qui nous livre l'image d'un homme combatif et tenace ? La vérité se situe, comme toujours, un peu au milieu et varie selon les périodes considérées.



Figure 14 : Mayer et Pierson, *Portrait d'Alfred Bruyas*, 1861



Figure 15 : Disdéri et C^{ie}, *Portrait d'Alfred Bruyas*, vers 1860-1861

Au commencement de l'été 1853, Bruyas rentre à Montpellier en butte à l'hostilité de sa famille. Il ne rêve que d'une chose, attirer Courbet dans le Midi et profiter du génie du peintre pour mettre en scène la *Solution* et enrichir son cabinet de peinture. Courbet sait qu'il a besoin du mécène pour imposer son esthétique, encore contestée, et travailler

en toute indépendance puisqu'il a rompu avec les instances officielles et le gouvernement. Peu de temps avant de se mettre en route pour Montpellier, Courbet lui écrit : « J'ai raison- j'ai raison ! Je vous ai rencontré. C'était inévitable, car ce n'est pas nous qui sommes rencontrés, ce sont nos solutions ».

Durant l'été 1854, Courbet peint un de ses tableaux les plus célèbres, *La Rencontre* ou *Bonjour Monsieur Courbet* (fig. 16). Ce tableau, extraordinairement lumineux et annonciateur de l'impressionnisme avec quinze ans d'avance, a pour but de commémorer

Figure 16 :
Gustave Courbet, *La Rencontre* ou
Bonjour Monsieur Courbet, 1854



ce pacte artistique entre un artiste d'exception et un mécène visionnaire. La scène se passe quelque part dans la campagne montpelliéraine, du côté de Saint-Jean-de-Védas en direction de Mireval. Même si Bruyas est au centre, c'est bien la silhouette athlétique du peintre qui s'impose avec la barbe assyrienne qui se découpe sur le bleu léger du ciel. Pendant ces quelques mois passés en Languedoc, Courbet, bouleversé par le paysage et la lumière du Midi, va excursionner du côté des étangs et de la mer. Il réalise pour Bruyas, avec qui il a passé un contrat d'exclusivité, un petit chef-d'œuvre – *Le Bord de mer à Palavas* –, d'une modernité absolue, avec trois bandeaux de couleur superposés et une petite silhouette à gauche – Bruyas ou Courbet ? – saluant l'immensité (fig. 17). À la fin de l'été, Courbet quitte Montpellier, pressé de recouvrer son indépendance, laissant Bruyas dans un état de solitude et d'abattement.



Figure 17 : Gustave Courbet, *Le Bord de mer à Palavas*, 1854

La haute mission que s'était fixé Bruyas devait trouver son point d'aboutissement l'année suivante à l'occasion de l'Exposition universelle de 1855, où Courbet compte montrer quatorze œuvres dont *La Rencontre*. Courbet, en bon communicant, distille dans Paris une photographie du tableau pour attiser la curiosité du public. Bruyas va enfin pouvoir s'imposer comme un mécène de poids aux yeux des millions de visiteurs de l'Exposition universelle. Courbet déclare à Bruyas : « Votre tableau *La Rencontre* fait un effet extraordinaire. Dans Paris on le nomme "Bonjour Monsieur Courbet" ». Bruyas prête quatre tableaux de son cabinet à l'Exposition qui ouvre ses portes le 15 mai au palais des Beaux-Arts, avenue Montaigne. En face, Courbet fait construire un pavillon et monte une exposition privée où figurent *Les Baigneuses* du cabinet Bruyas. Mais bien vite l'exposition de *La Rencontre* tourne au cauchemar pour Bruyas, absent de Paris, la critique se déchaîne et ridiculise la figure de l'amateur qui passe pour un obscur bourgeois de province abusé par la vanité d'un artiste prompt à se mettre en scène avantageusement avec des tons frais et purs. Edmond About, par exemple, a tout de suite saisi la portée de l'œuvre, pour lui il s'agit de la « Fortune s'inclinant devant le génie », Courbet a « mis soigneusement en relief toutes les perfections de sa personne » alors que son mécène « est moins flatté, c'est un bourgeois » et « le pauvre domestique est humble et rentre en terre, comme s'il servait la messe ». Les caricaturistes s'en donnent à cœur joie. La chansonnette s'en mêle : « As-tu vu la binette/ La binette, nette, nette/As-tu vu la binette au grand Courbet ? »

Bruyas est profondément affecté par la tournure des événements et dans les années qui vont suivre la *Solution* semble marquer le pas. Il se replie à Montpellier (en 1856, sa santé se dégrade, on craint pour sa vie) et se consacre à l'écriture et à une meilleure diffusion de sa collection par le biais de la gravure et par des prêts aux expositions dans le Midi et à Paris. Au Salon de Montpellier en 1860, qu'organise la Société des arts, Bruyas est le principal prêteur avec près d'une centaine d'œuvres, peintures et dessins puisés dans sa galerie. Il s'intéresse toujours à la vie artistique de la capitale et à l'actualité du Salon par le biais de ses amis et correspondants, Jules Laurens et Alexandre Cabanel. Lors d'un séjour à Paris, en 1861, Bruyas a la joie de découvrir un article du critique Jules Castagnary, un proche de Courbet, qui salue le courage visionnaire de Bruyas qui « osa tendre une main protectrice au peintre universellement hué. [...] Aujourd'hui que la lutte est finie et que l'artiste triomphe, [...] par l'abdication de la société, nous pouvons rendre à M. Bruyas un hommage sincère : comme il arrive quelquefois dans l'histoire, il a eu raison contre tout le monde ». Bruyas, encore critiqué au sein même de sa famille et de son milieu bourgeois d'origine, fut particulièrement réconforté par ces mots et il s'empresse de relayer l'article auprès de son fidèle ami Émile Mey (lettre du 7 juin 1861 retrouvée aux Archives départementales de l'Hérault).

En 1863, son père, Jacques Bruyas, meurt dans sa maison au n° 8 Grand-Rue à Montpellier, laissant à son fils une fortune considérable. Bruyas quitte le passage Bruyas et s'installe dans une nouvelle demeure, impasse Rey, au faubourg de Lattes (actuelle rue Bruyas), qui va lui servir pendant quelques années de préfiguration des salles du musée. Bruyas, comme l'avait fait son compatriote Fabre en 1825, entend faire don de sa prestigieuse collection au musée de sa ville natale. C'est ainsi qu'il écrit le 14 octobre 1868 au maire d'alors, Jules Pagézy, pour faire don de sa collection : « J'ai toujours pensé que les œuvres de génie appartenant à la postérité doivent sortir du domaine privé pour être livrées à l'admiration publique ». Bruyas continue d'enrichir sa collection au gré des opportunités : il se procure, lors de la dispersion de l'atelier de Delacroix à l'hôtel Drouot en 1864, l'étude d'une mulâtresse datant de la jeunesse de l'artiste (fig. 18) et plusieurs autres œuvres du maître. Plus tard, en 1874, il fait entrer dans sa collection, l'*Étude pieds et de mains* de Géricault, formidable morceau de peinture acquis sur les

conseils du critique Théophile Silvestre (fig. 19). Bruyas l'avait rencontré vingt ans plus tôt à Paris et il l'enrôle officiellement en 1872 pour rédiger le catalogue de la collection – *La Galerie Bruyas* – qui restera inachevée à la mort des deux amis.



Figure 18 : Eugène Delacroix, *Étude d'après le modèle Aspasia*, vers 1824



Figure 19 : Théodore Géricault, *Étude de pieds et de main*, vers 1817-1819

Le peintre Édouard Marsal nous livre une ultime image du collectionneur, saisie dans l'intimité de son cabinet de travail, un portefeuille de dessins mis en évidence au premier plan et des bronzes de Barye (une des passions de Bruyas), reconnaissables sur la table de travail (fig. 20). Dans la première moitié des années 1870, Silvestre engage une copieuse correspondance avec Bruyas qui ne quitte plus Montpellier, diminué par la maladie. Il lui écrit en 1872 : « Votre galerie, c'est vous-même. Vous êtes incarné en elle ; elle est incarnée en vous. [...] Cette galerie, c'est toute votre vie ». Bruyas, nommé conservateur de sa collection, se rend quotidiennement au musée pour présenter sa collection aux visiteurs. Silvestre, conscient du rôle historique de Bruyas pour la défense de l'art moderne s'entremet, en 1876, auprès du directeur des Beaux-Arts, Philippe de Chennevières, et du député Léon Gambetta pour l'obtention de la Légion d'honneur. C'est ainsi que dans le portrait âgé – il n'a que 55 ans –, il arbore le cordon de chevalier de la Légion d'honneur (fig. 21). Bruyas, rongé par la maladie, meurt le 1^{er} janvier 1877, peu de temps après avoir légué à la Ville un nouvel ensemble de tableaux, de dessins et de bronzes. Il avait déjà offert à la Ville sa bibliothèque en 1872, souhaitant s'unir à la générosité du baron Fabre. Bruyas est mort trop tôt pour voir la grande galerie qui longe la rue Montpelliérêt et qui est inaugurée le 16



Figure 20 : Édouard Marsal, *Alfred Bruyas dans son cabinet de travail*, 1876

février 1878. Une décennie plus tard, le combat de Bruyas pour la défense de l'art moderne dans le Midi reprinted corps avec la visite de Gauguin et Van Gogh au musée Fabre en décembre 1888. Peu avant son suicide à Auvers-sur-Oise, en juin 1890, Van Gogh

écrivait à son frère Théo à propos du docteur Paul Gachet qui avait fait sa thèse à Montpellier (en 1857-1858, *Étude sur la mélancolie*) et fréquenté Bruyas: « Nous sommes déjà très amis et par hasard il a connu encore Brias de Montpellier et a les mêmes idées sur lui que j'ai, que c'est quelqu'un d'important dans l'histoire de l'art moderne ».



Figure 21 : Auguste Barthélemy Glaize, *Portrait d'Alfred Bruyas âgé*, 1876

NOTA : Toutes les œuvres reproduites sont conservées au musée Fabre à Montpellier.

CRÉDIT PHOTO : © Musée Fabre de Montpellier Méditerranée Métropole / photographie Frédéric Jaulmes - Reproduction interdite sans autorisation.

B. Jean-Louis CUQ

Alfred Bruyas : le regard de la science sur « ses tableaux »

1. Introduction

Alfred Bruyas fut un mécène extraordinaire qui offrit au musée Fabre de très nombreuses toiles de grands maîtres de la peinture. Dans le cadre de riches échanges, le musée Fabre et l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier ont décidé d'organiser une conférence commune pour honorer la mémoire de ce très généreux donateur.

Dans ce contexte, « les histoires » de quelques toiles de grands peintres (Delacroix, Courbet, Cabanel) ont été à la base de l'intervention de Mr Michel Hilaire, Directeur de musée Fabre. Il revenait alors à l'Académie d'intervenir en complémentarité.

La conservation, la restauration et la mise en valeur de ces tableaux ont fait l'objet de très nombreuses investigations. La plupart sont de nature physique (Photos, Rayons X,...) et permettent de mettre en évidence des modifications liées au vieillissement et aux conditions de conservation. Les restaurations réalisées par des spécialistes ont été effectuées en conséquence.

Le thème abordé dans ce contexte se situe au moment de la réalisation de ces œuvres, soit il y a de cela largement plus d'un siècle et demi. C'est ainsi que seront décrites la nature et les propriétés des composants de ces tableaux. Par leurs propriétés, leurs évolutions, ils sont à l'origine des modifications observées plus de 170 ans après. Aujourd'hui leur connaissance permet de mieux comprendre et d'anticiper sur certains

des phénomènes de vieillissement et ainsi d'éviter ou de corriger certaines des altérations défavorables.

Les matériaux de base dans la réalisation de ces œuvres sont le support (toile), l'huile, les pigments et les vernis.

2. Le support

C'est sur lui que le peintre réalisera son travail artistique en y étalant, au pinceau le plus souvent, sa « peinture ». Il s'agit dans le contexte choisi de toiles de coton tendues sur des châssis en bois.

Un aparté historique : les peintures rupestres réalisées directement sur le rocher, support on ne peut plus stable, il y a de cela 21 000 ans dans la grotte de Lascaux, sont parvenues jusqu'à nous en état de conservation exceptionnel. Les pigments utilisés qui sont des substances minérales (terres ocres, produits de combustion,...) ont traversé des siècles sans subir de modifications. Les excellentes conditions environnementales (température, humidité, absence de lumière) ont largement contribué à la conservation remarquable de ces œuvres.

2.1. La fibre de coton & Le support tissé

Le coton (fig. 22) est connu en Egypte depuis des millénaires et cultivé en Inde depuis plus de 3000 ans. Il s'agit d'une **fibre végétale** provenant du cotonnier, un arbuste de la famille des Malvacées, du genre *Gossypium*. Il est cultivé dans les régions tropicales ou subtropicales.

Cet arbre peut atteindre dix mètres de haut, Sa croissance est néanmoins limitée à 1 mètre pour faciliter la récolte, Ses fleurs à cinq pétales forment des **capsules** dont l'ouverture libère des graines entourées d'une **multitude de fibres blanchâtres** et soyeuses de 2 à 25 centimètres de longueur selon les variétés.



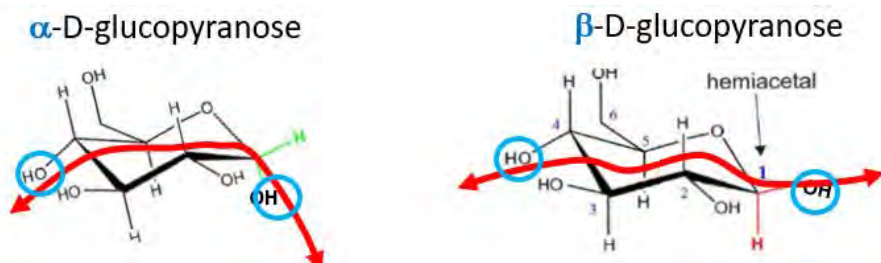
Figure 22 : fleur et fibre de coton. La fibre est aplatie en forme de spire

Chaque capsule est entourée de milliers de fibres de coton. La fibre est souple, élastique, mais sa solidité (meilleure à l'état mouillé) est moins grande que celle du lin. Un des critères de qualité est la longueur de la fibre.

La fabrication du fil passe par des étapes bien définies : ouverture, nettoyage, cardage, étirage de 1^{ère} étape, formage de recouvrement de ruban, peignage, étirage de 2^{ème} étape, mèche, filage, dégagement/épissure et enroulement, assemblage d'enroulement et de torsion.

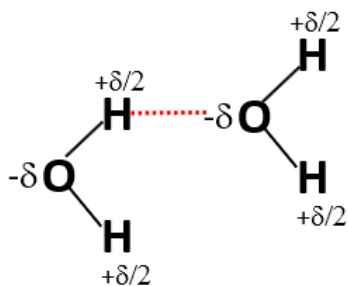
Le fil est ensuite tissé ou tricoté mécaniquement pour fabriquer du tissu : **la toile**, support de la création du peintre. La densité de la toile de coton varie de 150 à 350 g / m²

Les fibres naturelles brutes sont courtes et ont peu de résistance ou solidité. On les tord ensemble afin d'obtenir un fil continu plus résistant. Le tissage permet d'obtenir une surface qui constituera le support à peindre.

Figure 25 : anomères α et β

– Importance des liaisons hydrogène

L'énergie d'une liaison hydrogène établie entre O et H de deux molécules d'eau est d'environ 20 kJ.mole^{-1} pour une distance de 20 nm .

Figure 26 : Liaison hydrogène entre deux molécules d'eau H_2O

Les chaînes voisines sont liées par de nombreuses liaisons hydrogène intercaténaires (fig. 26), ce qui donne à ce matériau une très grande rigidité.

Dans la cellulose la potentialité d'échange par résidu de β -glucose est de 3 liaisons H (contre 2 seulement avec l' α -glucose de l'amidon). La linéarité et la régularité génèrent un effet coopératif ; ainsi l'énergie échangée par liaisons hydrogène inter-caténaires est énorme, 60 kJ.mole^{-1} de monomère, ce qui permet d'obtenir des états pseudo-cristallins (fig. 27).

Pour une chaîne de 300 résidus l'énergie échangée par ces liaisons coopératives est très élevée et l'eau ne peut les rompre simultanément. Elle est de $18\,000 \text{ kJ.chaine}^{-1}$

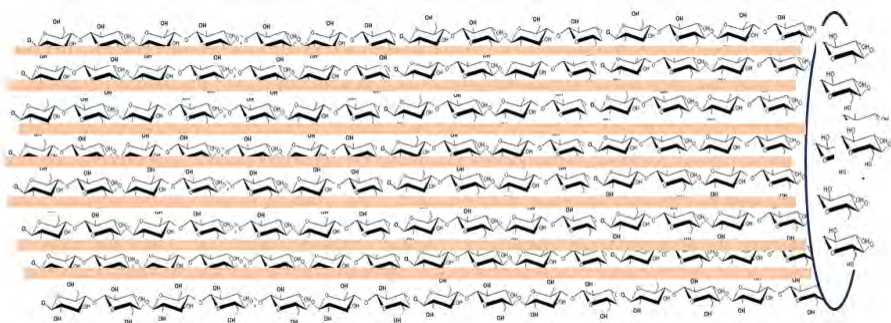


Figure 27 : État pseudo-cristallin engendré par les liaisons hydrogène inter-caténaires (représentées en couleur saumon)

La cellulose du coton présente 60 % de régions cristallines et des régions amorphes (fig. 28).

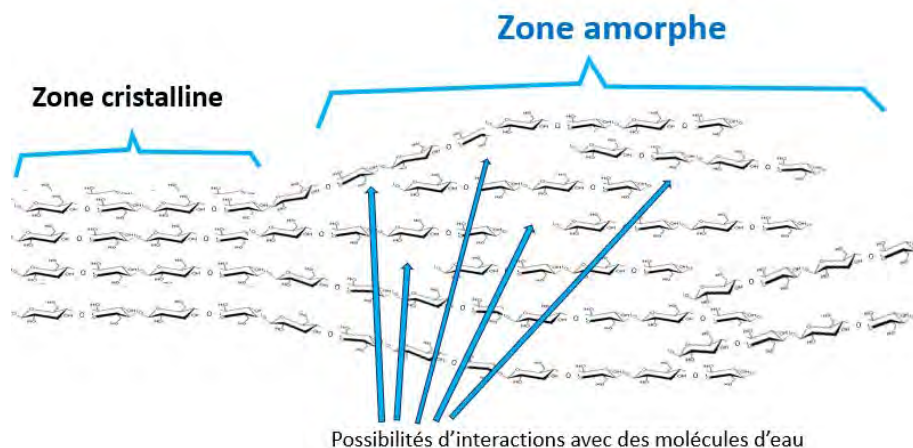


Figure 28 : Schéma d'une zone amorphe et zone cristalline de la cellulose du coton

– La cellulose et l'eau

Les molécules d'eau entrent compétition avec les liaisons hydrogène des monomères de cellulose en s'intercalant : l'eau est un plastifiant des polymères stabilisés par liaisons hydrogène.

La fibre cellulosique gonfle en présence d'eau (fig. 29). Ce gonflement résulte de la rupture des liaisons hydrogène des zones amorphes de la cellulose. Le coton rétrécit au lavage. Lorsqu'on le mouille et que l'on tire sur les macromolécules, on tire sur les zones amorphes.

Un pli se forme et le séchage qui élimine l'eau permet la fixation du pli. Pour éliminer le pli, il faut refaire le même processus et donner la forme souhaitée après avoir fait gonfler la fibre par de l'eau, d'où le repassage à la vapeur.

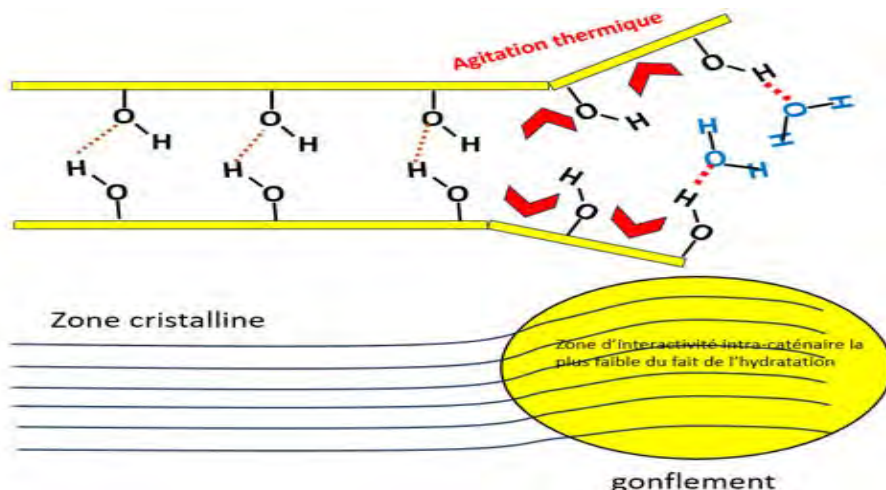


Figure 29 : interaction de la cellulose avec l'eau

Le système étant coopératif, il est nécessaire d'agiter les chaînes par la chaleur pour augmenter les distances d'interactions et donc leur énergie. Les molécules d'eau à concentration élevée peuvent alors s'insérer. Un système d'ouverture de type « fermeture éclair » est le seul thermodynamiquement possible.

L'hydratation des celluloses au niveau des OH libres des zones amorphes provoque un gonflement, les zones pseudo-cristallines étant peu affectées.

Bien qu'insoluble dans l'eau froide la cellulose est hydrophile

Sa capacité de fixation (rétention) d'eau par liaisons hydrogène (fig. 30) est liée au nombre de résidus possédant des groupes hydroxyles –OH libres.

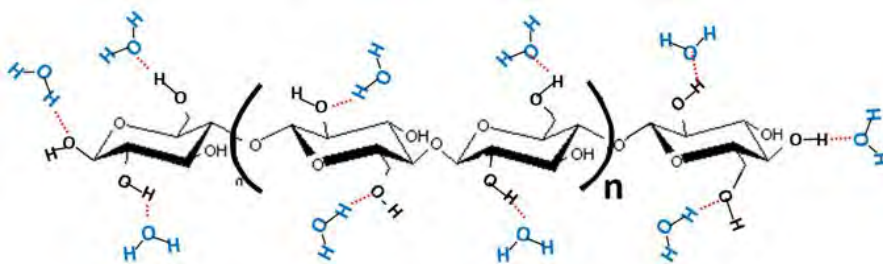


Figure 30 : absorption d'eau par la cellulose grâce aux liaisons hydrogène

La cellulose est soluble en milieu très alcalin ou acide dilué, soluble dans la liqueur de Schweitzer ($\text{Cu}(\text{NH}_3)_4^{2+}$, 2 OH^- et la morpholine.

3. Le matériau peinture à l'huile

La « peinture » est un mélange visqueux (pâte) d'un pigment et d'un « excipient », d'un « liant » (huile) qui devient solide transparent en séchant. L'huile utilisée est le plus souvent de l'huile de lin. C'est sous forme de tubes qu'elle est à l'époque à la disponibilité des artistes.

Si un solvant a été utilisé (*essence de térébenthine* par exemple) pour diminuer la viscosité du liant, il s'est évaporé lors du séchage.

Les *médiums à peindre*, mélanges d'huile et de solvants (parfois de résine) permettent d'obtenir une texture plus malléable. Ils permettent de respecter la règle du « gras sur maigre », chaque couche de couleur déposée se devant d'être plus grasse afin que la liaison avec la « sous-couche » soit efficace. Ainsi la pâte initiale sera maigre par addition d'essence de térébenthine par exemple, essence dont la teneur ira en diminuant pour les couches suivantes. La « toile » pourra alors être finalement vernie.

3.1. Les pigments

Il s'agit le plus souvent de sels ou d'oxydes. Ils sont en général très stables dans le temps. Beaucoup d'entre eux sont toxiques.

Les sels sont incolores lorsque leurs ions (anions) sont eux-mêmes incolores ; c'est le cas, par exemple, des sulfates et nitrates de sodium, de potassium, de calcium, d'ammonium, d'aluminium, etc. Ils sont, au contraire, fortement colorés quand leurs anions sont eux-mêmes colorés. Tel est le cas, par exemple, de l'ion permanganate violet MnO_4^- , de l'ion chromate jaune CrO_4^{2-} , etc.

– **Blanc**

Dioxyde de titane, oxydes d'argent et de zinc. Le blanc de titane TiO_2 , est incontestablement le colorant le plus utilisé avec une production mondiale de plus de 2 millions de tonnes par an. Il représente sur le marché le 60% de tous les colorants. Dans les peintures blanches il est finement divisé à 0.2 ou 0.3 mm, Il donne avec son liant un blanc éclatant. Le lithopone (mélange de sulfate de baryte et de sulfure de zinc sont parfois employés en remplacement de la céruse.

– **Noir**

Dioxyde de manganèse de formule MnO_2

– **Rouge**

Sulfure de mercure (Utilisé depuis le IV^e siècle av. JC par les Grecs). Le minium : carbonate de plomb vivement brûlé (480°) afin de lui ôter son carbone donne un dérivé rouge très toxique.

– **Bleu**

Sulfate de cuivre (pentahydrate), hexacyanoferrate ferrique, Carbonate basique de cuivre (azurite). Alumino-silicate de sodium (connu depuis le 3^{ème} millénaire avant JC) L'azurite est un minéral composé de carbonate de cuivre hydraté, de formule $\text{Cu}_3(\text{CO}_3)_2(\text{OH})$

– **Mauve**

Dichlorure de cobalt (hexahydrate)

– **Vert**

Oxyde de nickel (II) de formule NiO . La Malachite est du carbonate basique de cuivre vert de formule $\text{Cu}_2\text{CO}_3(\text{OH})_2$ de composition identique à celle de l'Azurite. Elle est le plus ancien des verts, très stable. L'Hydrocarbonate de cuivre vert ($\text{CH}_2\text{O}-\text{Cu}$), est obtenu naturellement en milieu humide, ou en laissant tremper de la limaille de cuivre dans du vinaigre, additionné parfois d'huile. Très corrosif, on peut le tempérer avec de la résine de pin et de bitume.

– **Jaune**

Le jaune de Naples $\text{Pb}(\text{SbO}_3)_2$ est obtenu à partir de plomb, d'oxyde d'antimoine et de sulfate de chaux est très toxique. On le trouvait en Mésopotamie et en Egypte vers 2500 avant notre ère

En dehors de ces pigments identifiés dans leur composition, il existe les « terres colorées. Il s'agit souvent de mélanges minéraux complexes.

– **Les ocres**

Pour la France il s'agit du Roussillon et de la Puysaie. Il s'agit de mélanges d'oxyde de fer, d'argile et de sable de quartz. L'oxyde contenu dans l'ocre est naturellement jaune (goethite) ou rouge (hématite). Sous l'effet de la chaleur l'ocre jaune devient rouge. Ces terres colorées sont utilisées depuis la préhistoire et par les peintres du monde entier. La gamme des teintes : du brun au jaune clair, du pourpre, du rouge et de l'orangé. Il s'agit de pigments très résistants à la lumière et très stables.

– **Les terres d'ombre**

De même composition que les ocres, mais elles contiennent en plus de l'oxyde de manganèse. Par calcination on obtient un brun plus sombre : la terre d'ombre brûlée.

– La terre de Sienne

Sensiblement de même composition et de mêmes teintes que les ocres. Elle provient de Toscane. Très utilisée en peinture *a tempera* (peinture dont le diluant est l'eau - le liant peut être une gomme, une colle, du jaune d'œuf, de la caséine, etc. -, mais plus spécialement les peintures anciennes, notamment la détrempe à l'œuf. Les terres de Sienne posent un problème en peinture à l'huile : testées et comparées à d'autres pigments, les "Sienne" battent tous les records d'absorption.

– Vert de Vérone ou terre verte

3.2. L'huile de lin

Les triglycérides sont les composants de l'huile.

L'huile de lin a une teneur très élevée en acides gras polyinsaturés (fig. 31).

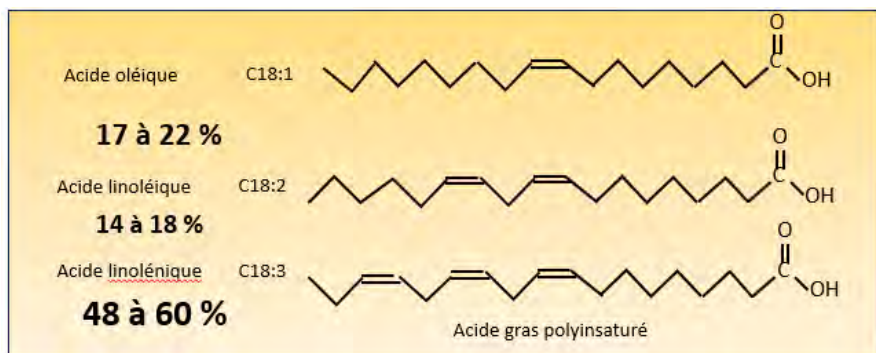


Figure 31 : acides oléique et linoléique

Comportement à l'air et à la lumière de l'huile de lin. Photolyse

Les photons (UV surtout) cassent, en a des doubles liaisons, une liaison C – H de façon homolytique en générant deux radicaux libres très réactifs (fig. 32).

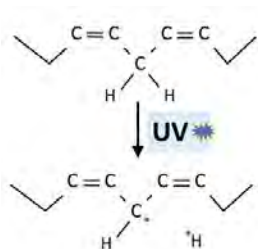


Figure 32 : Formation de radicaux libres sous l'effet des rayons UV

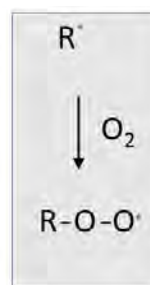
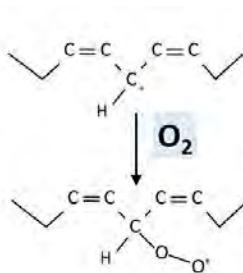


Figure 33 : radicaux peroxydes obtenus par oxydation de radicaux libres

Par photo-oxydation il se forme en présence d'oxygène des radicaux peroxydes (fig. 33)

Ce sont ces radicaux libres qui vont engendrer une polymérisation (fig. 34) qui aboutit à la formation d'une matrice solide transparente qui contient les pigments.

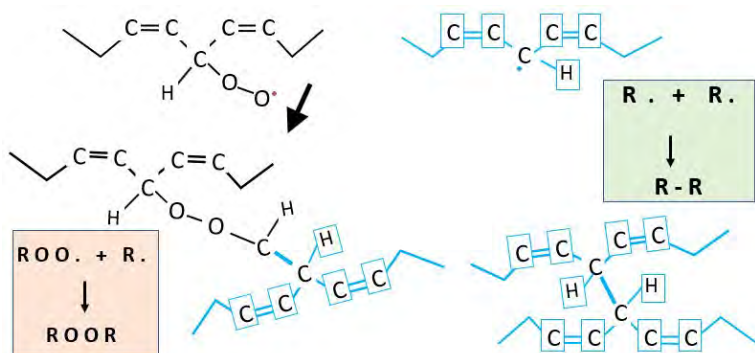


Figure 34 : Polymérisation des radicaux libres

Le séchage, ou siccation, résulte de phénomènes d'oxydation puis de polymérisation des triglycérides à acides gras polyinsaturés (fig. 35).

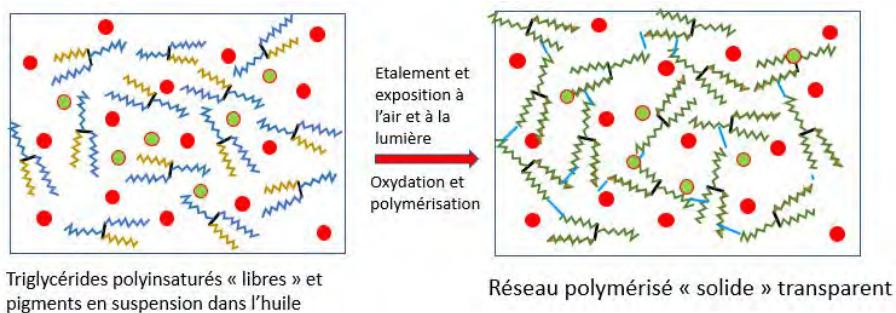


Figure 35 : Vitrification par séchage

Ce durcissement ne modifie pas la couleur car la transparence initiale est conservée. Les pigments sont alors retenus dans une matrice devenue solide et cassante : vitrification.

Evolution du lipide vitrifié

L'oxydation des huiles peut entraîner la création, au sein du réseau tridimensionnel de triglycérides polymérisés, de cétones conjuguées absorbant fortement dans le bleu. Ces réactions qui se déroulent en milieu solide sont du fait très lentes.

Le jaunissement est favorisé dans les huiles où prévalent les acides gras les plus fortement insaturés. L'huile de noix jaunit donc moins que l'huile de lin qui, elle-même, jaunit moins que l'huile d'œillette.

La tâche des restaurateurs est difficile, car ils doivent intervenir sur des matériaux dont ils ne connaissent pas la composition et l'état de dégradation

4. Les vernis

Le vernis est une pellicule résineuse qui, après application et évaporation, forme devant la couche picturale une pellicule protectrice solide et translucide.

Les recettes de leur préparation sont extrêmement variées quant à la nature des produits employés.

Néanmoins la méthode la plus répandue consiste en la dissolution d'une résine, naturelle ou synthétique dans une huile, un alcool ou une essence. Le vernis gras est préparé à partir de résine naturelle et d'huile siccative, le vernis maigre à base de résine naturelle et d'essence.

Au XVIII^e siècle, le choix des résines disponibles s'est agrandi : l'encens et d'autres résines inconnues participaient à la fabrication des vernis à l'alcool. Le XIX^e siècle marque l'arrivée en Europe de la résine Dammar.

Des méthodes analytiques modernes (coloration, solubilisation, distillation sèche, HPLC couplée à la spectroscopie de masse) permettent de les identifier chimiquement, et de les comparer à des produits déjà connus.

Evolution des vernis dans le temps

Le vieillissement du vernis peut impliquer l'oxydation de certains de ses groupes chimiques chromophores. Ainsi le phénomène de jaunissement qui peut en résulter modifie les couleurs de la couche picturale.

La fragilisation liée à la diminution de l'élasticité de la couche de vernis. Cette perte d'élasticité, majoritairement observée dans les vernis à l'essence, débute dès le séchage et s'amplifie au cours du temps.

L'évaporation progressive de tous les solvants internes de la couche de vernis est à l'origine de la solidification de cette dernière. Ce phénomène se manifeste par la formation de craquelures de la couche de vernis.

Quelques exemples

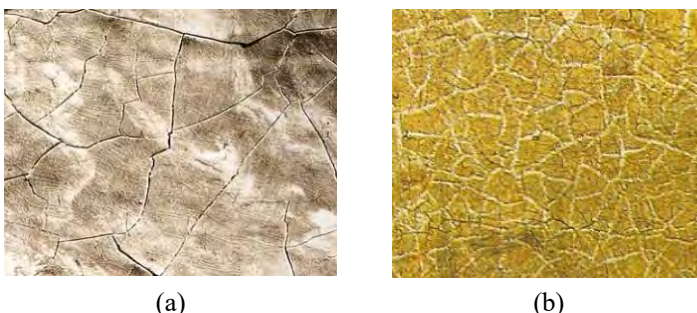


Figure 36 : Vieillissement par craquelures (a) et oxydation (b)

Le faïençage est lié mouvement du support et de l'inélasticité de la couche de vernis

La peau de crocodile forme un réseau large de microfissurations et de craquelures. Il provient du caractère siccatif de certains éléments rentrant dans la composition du vernis. Un jaunissement accompagne souvent la peau de crocodile, traduisant une forte oxydation (fig. 36).

Découvert au XIX^e siècle, le chanci ou "opalescence" ou ternissement étaient faussement attribués aux moisissures.

5. Le tableau : Interactions tissu de coton – peinture – vernis

5.1. Les interfaces

L'application de l'huile contenant ses pigments sur la toile de coton à l'aide de pinceaux (ou autres) se traduit par une imbibition dans le maillage du réseau ; c'est une intrication mécanique (fig. 37).

Il se produit des interactions apolaires (forces de Van der Waals) entre les triglycérides et les zones apolaires (cristallines surtout) du coton.

Lors de son séchage l'huile se polymérise et se vitrifie en surface et dans le réseau du coton ce qui se traduit par son adhésion.

Le traitement préalable de la toile par un apprêt (fig. 38) permet d'obtenir une surface à peindre bien homogène. Il est néanmoins essentiel que l'apprêt adhère parfaitement à la toile par imbibition et interactions chimiques. Dans le cas contraire des décollements de la partie peinte vitrifiée interviennent.

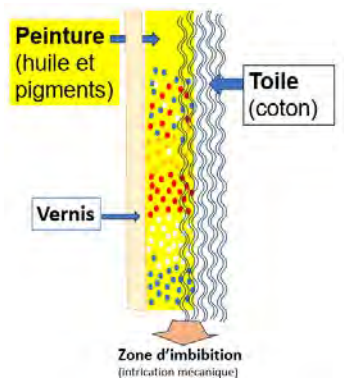


Figure 37 : Interfaces entre toile, peinture et vernis

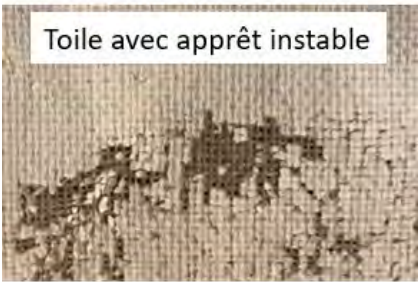
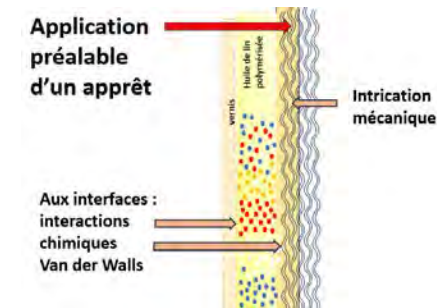


Figure 38 : Traitement préalable par un apprêt

5.2. Facteurs d'évolutions et de perception

Sur la figure 39 sont schématisés les plus importants facteurs d'évolution du tableau depuis sa création

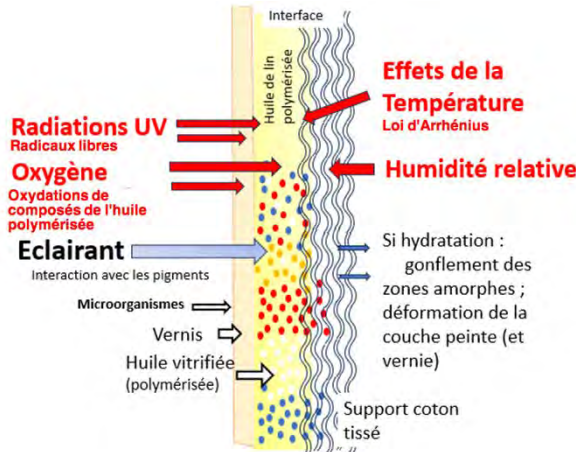


Figure 39 : Facteurs d'évolution d'un tableau (en rouge : les principaux facteurs susceptibles d'être impliqués dans des évolutions défavorables)

Les matériaux impliqués dans la réalisation d'un tableau évoluent dans le temps à des vitesses différentes et sont sujets à des altérations. La température augmente la vitesse des réactions de modifications selon la loi d'Arrhénius.

Le vieillissement « naturel » résulte du fait que le liant peut évoluer et jaunir ce qui assombrira l'œuvre. Certaines laques et certains pigments « organiques » sont modifiés par la lumière naturelle et surtout les rayonnements UV.

Influence de l'humidité relative

Il s'agit là du facteur le plus important dans l'évolution du tableau.

Les bois supports de peinture entre le ^{XV}^e siècle et le ^{XVIII}^e siècle étaient remarquablement préparés (coupés en sève descendante, séchés sur deux générations, stabilisés par encollage).

Les toiles (lin et surtout coton) sont très sensibles à l'humidité relative du fait des interactions entre les molécules d'eau et celles de cellulose. Les variations de longueur peuvent atteindre jusqu'à 10 %.

Si une hydratation de la cellulose se produit il y a gonflement, étirement, déformation de la couche peinte « solide ». Pour se prémunir de ces altérations, les tableaux sont placés dans des enceintes adaptées étanches au sein desquelles l'humidité relative est contrôlée. Une vitre pratiquement invisible permet l'observation.

Les dépôts de surface

Poussières et encrassement sont ralentis par les vernis (les vernis primitifs constitués de blanc d'œuf et de saccharose attirent les mouches ce qui induit un piquage)

Les dégradations biologiques

Elles se produisent quand des pigments utilisés sont peu microbicides (noir d'ivoire), tandis que l'utilisation de pigments microbicides comme certains oxydes (blancs de zinc, d'argent) les inhibent.

Les insectes xylophages peuvent se développer dans les supports type bois ou certaines toiles tandis que les moisissures croissent quand l'humidité relative est élevée.

Les craquelures

Très souvent parallèles au sens du fil du support, elles résultent du fait que la partie « vitrifiée » de la phase huileuse est rigide tandis qu'en sous-jacent le support change de longueur. Les tensions exercées sur la partie peinte se traduisent alors par des ruptures. Les paramètres qui influencent l'apparition de ces craquelures sont multiples (température, nature du liant, épaisseur des couches, superpositions). Les craquelures d'âge traduisent un état d'équilibre thermodynamique de l'ensemble des matériaux en contact. Il faut veiller à éviter l'écaillage lors des conditions de mauvaise conservation. Peindre maigre sur gras ou abuser de siccatif occasionne des craquelures prématurées.

Les écaillages et boursofflures résultent généralement de rétrécissement du support.

Si le liant se décompose la peinture perd sa cohésion et les pigments deviennent pulvérulents.

6. Conclusion

Nous nous sommes positionnés plus d'un siècle et demi en arrière, au moment de la réalisation du tableau par l'artiste peintre.

La description et les propriétés des éléments essentiels intervenant dans la réalisation du tableau ont alors été présentés, qu'il s'agisse de la toile support et de son coton cellulosique, le l'huile de lin porteuse des pigments ou encore des vernis.

Il devient alors possible d'une part de relier l'état du tableau et de ses composants aux phénomènes de vieillissement qu'il a subi au cours du temps et d'autre part de réagir pour les corriger et surtout les minimiser pour assurer la meilleure conservation possible.



*Séance du 22 avril 2024***Démographie médicale en France au 1er janvier 2023****Pr Bernard GUERRIER**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM**MOTS CLÉS**

Effectifs, Modalités d'activité, Répartition, Spécialités, Féminisation, Diplômes étrangers, Perspectives.

RÉSUMÉ

Tous les chiffres fournis le sont à la date du 1er janvier 2023. 234 028 médecins en activité totale sont inscrits à l'Ordre et les régions les plus peuplées comptent les proportions d'actifs les plus élevées. En activité régulière il y a plus de spécialistes médicaux (44,8%) que de médecins généralistes (42,6%). Les spécialistes chirurgicaux restent en nombre stable (12,9%).

114 205 femmes et 119 777 hommes sont inscrits comme médecins en activité, portant le taux de féminisation à 48,8%. L'étude de la densité médicale démontre une opposition Nord-Sud au profit du Sud à l'exception du Bassin parisien et cela quelle que soit la spécialité. 29 298 médecins ayant obtenu leurs diplômes à l'étranger sont inscrits à l'Ordre, Durant l'année 2022 la balance entrants-sortants apparaît négative de 394 médecins et certaines disciplines sont plus affectées que d'autres.

Introduction

Chaque année le Conseil National de l'Ordre des Médecins édite un atlas de la démographie médicale en France. C'est à partir de ce document que nous avons travaillé pour pouvoir vous fournir les éléments chiffrés de la répartition des médecins, quelle que soit leur spécialité.

Pourquoi avoir travaillé avec l'Ordre National des médecins ?

Parce que c'est le seul moyen de connaître le nombre des médecins qui travaillent régulièrement en France. En effet, pour pouvoir travailler en France, quelle que soit sa situation, un médecin doit être inscrit à l'Ordre de son département de travail à l'exception des médecins du service de santé des armées et des médecins praticiens à diplôme étranger n'ayant pas obtenu une autorisation de plein exercice et dont nous détaillerons ultérieurement les modalités d'obtention. Les données démographiques sont issues des données recueillies auprès des départements qui remplissent le logiciel ordinal à partir duquel les extractions sont faites. Chaque médecin doit signaler à son département d'inscription toute modification dans son activité.

Ainsi 5 modalités décrivent la situation générale d'exercice d'un médecin :

Retraité sans activité

Retraité ayant conservé une activité médicale : « cumul emploi-retraite » *

Non retraité sans activité

Activité intermittente (remplacements ou contrats salariés courts) *

Activité régulière » médecins actifs à temps plein » *
Les médecins * sont déclarés en activité.
Ainsi tout médecin inscrit ne signifie pas médecin en exercice (*actuellement 1/4 des médecins inscrits sont retraités et sans activité*), ce qui peut entraîner une certaine confusion sur la réalité de la disponibilité de l’offre médicale.

Effectifs

Les chiffres communiqués correspondent à la situation au 1er janvier 2023 et seront à plusieurs reprises comparés à la situation de l’année 2010.

Au 1er janvier 2023 :
322 973 médecins sont inscrits au tableau alors qu’ils étaient 268 072 en 2010, 197 417 médecins en activité régulière alors qu’ils étaient 199 821 en 2010.
On constate ainsi que l’activité régulière a diminué de 76,5%, en 2010, à 61,1%, en 2023, alors que le nombre des retraités sans activité augmente régulièrement entre janvier 2010 et janvier 2023 (+111,7%) de même que les médecins en cumul emploi retraite (+ 259,2%). En 2023, l’activité intermittente est également en augmentation (5,1%) par rapport à 2010 (3,8%).

Au 1^{er} janvier 2023, 234 028 médecins en activité totale sont inscrits à l’ordre. — soit une variation de 8,5% par rapport à 2010 — mais seulement une variation de 0,5% par rapport à 2022 (figure 1).

Année	Nombre de médecins actifs
2010	215 663
2011	217 216
2012	218 844
2013	220 509
2014	222 176
2015	224 002
2016	225 307
2017	226 723
2018	228 410
2019	229 174
2020	230 902
2021	231 923
2022	232 891
2023	234 028
Variation 2010-2023	8,5%
Variation 2022-2023	0,5%

Figure 1 - Variation de l’effectif médical depuis 2010

Répartition

Les régions les plus peuplées comptent des proportions d’actifs les plus élevées comme on peut le constater dans l’exemple de l’Occitanie où ce sont les départements de la Haute-Garonne, de l’Hérault et du Gard qui comptent le plus de médecins actifs (figure 2).



Par exemple l'Ile de France (20,1% de médecins actifs, la région Auvergne Rhône Alpes (12,1%) alors que l'Occitanie n'en compte que 9,1%. Dans le cas de cette région, ou 21386 médecins sont en activité, ce sont les départements de Haute Garonne (28,2%), de l'Hérault (25,4%) et du Gard (11%) qui comptent le plus de médecins en activité.

Année	Nombre de médecins actifs	Proportion	Proportion de la population
Occitanie	21 386	9,1%	8,9%
Ariège	415	1,9%	2,6%
Aude	1 098	5,1%	6,3%
Aveyron	727	3,4%	4,7%
Gard	2 363	11,0%	12,6%
Gers	442	2,1%	3,2%
Haute Garonne	6 023	28,2%	23,6%
Hautes Pyrénées	792	3,7%	3,9%
Hérault	5 423	25,4%	19,8%
Lot	459	2,1%	2,9%
Lozère	180	0,8%	1,3%
Pyrénées Orientales	1 654	7,7%	8,1%
Tarn	1 139	5,3%	6,6%
Tarn et Garonne	671	3,1%	4,4%

Figure 2 : Proportion de médecins actifs par rapport à la proportion de la population

Répartitions des médecins en activité selon les groupes de spécialités

Le nombre des médecins en activité régulière diminue régulièrement au profit des intermittents et des retraités (93% en 2010 et 84% en 2023).

Les différentes spécialités médicales se répartissent de la façon suivante :

- spécialistes de médecine générale qui sont 101 181 en activité et seulement 84 183 en activité régulière soit 42,6% de l'effectif médical,
- les spécialistes médicaux (31 spécialités) en activité régulière (hors M.G.) sont 88 261 (44,8%) et
- les spécialistes chirurgicaux (12 spécialités) ne sont que 26 417, soit 12,9%.

En activité régulière	
Spécialistes en Médecine générale :	84 183 soit 42,6 %
Spécialistes médicaux :	88 261 soit 44,8 %
Spécialistes chirurgicaux :	26 417 soit 12,9 %

Nous avons pour une meilleure compréhension des spécialités médicales jugé nécessaire de préciser ces différentes spécialités sur les tableaux suivants. Pour éviter une surcharge, certaines spécialités ne figurent pas dans ces tableaux.

Les chiffres en caractère gras figurant dans la colonne « médecins en activité » correspondent à ceux « au 1er janvier 2024 » qui m'ont été communiqués très récemment alors que tous les autres chiffres sont « au 1er janvier 2023 ». Comme on peut le constater, les chiffres ont peu varié sauf dans certaines spécialités dont nous reparlerons (Figure 3 a, b et c – liste des spécialités avec leurs effectifs 2023-2024).

Qualification Spécialités médicales hors Médecine Générale (2)	Médecins en activité		Médecins en activité régulière
Oncologie médicale	1490	1554	1399
Pédiatrie	8844	9045	7694
Pneumologie	3246	3307	2807
Radiodiagnostic et Imagerie médicale	9329	9510	7551
Radiothérapie et Onco-radiothérapie	1053	1091	966
Rhumatologie	2580	2695	2180
Santé publique et médecine sociale	1688	1651	1598
Psychiatrie	15265	15530	12645
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	472	443	243
Gynécologie médicale	1137	1148	821
Gynécologie médicale et Obstétrique	851	739	445
Gynécologie -Obstétrique	5822	5953	5193
Médecine d'urgence	858	1506	737
Anatomie et cytologie-pathologique	1689	1701	1533

Figure 3c : liste des spécialités avec leur effectif 2023-2024

Structure par sexe et âge

Concernant l'âge, en moyenne, les médecins en activité sont âgés de 50 ans et demi. Ceux de moins de 40 ans représentent 28,5% et les médecins âgés de plus de 60 ans et plus 31,1%.

Concernant l'âge moyen sur notre territoire les géographes de la santé ont défini une diagonale du vide allant du Nord-Est au Sud-Ouest en passant par le Massif Central alors que la façade atlantique et les départements de Savoie et Haute-Savoie font preuve d'une certaine vitalité.

La proportion des médecins de 60 ans et plus reste supérieure à celle des jeunes médecins. Cependant l'écart s'est creusé avec une proportion de médecins seniors qui a augmenté plus rapidement que celle des médecins jeunes.

Au 1er janvier 2023 on constate une répartition par sexe équivalente avec un taux de féminisation de 48,8%. En effet, 114 205 femmes et 119 777 hommes sont inscrits comme médecins en activité.

Le taux de féminisation est passé de 40,1% en 2010 à 48,8% en 2023. L'effectif des femmes médecins en activité a augmenté de 32,2% entre 2010 et 2023 alors que, dans le même laps de temps, celui des hommes diminuait de 7,3%.

Le taux de féminisation est étroitement corrélé à l'âge moyen des médecins. Plus cet âge moyen est jeune, plus le taux de féminisation est élevé.

	Spécialités médicales	Spécialités chirurgicales	Médecine générale
Hommes	42,9 %	17,1 %	40,1 %
Femmes	47,4 %	8,7 %	43,9 %

Sur le tableau ci-dessus on note que les femmes sont plus attirées vers la médecine générale (M.G.) et les spécialités médicales hors M.G. que vers les spécialités chirurgicales.

Modes d'exercice

L'exercice salarié est désormais le premier mode d'exercice parmi l'ensemble des médecins en activité (45,5%). L'effectif de ces médecins salariés a augmenté de 12,8% par rapport à l'année 2015 tandis que l'effectif des médecins en exercice libéral exclusif diminuait de 5,1. L'augmentation de la féminisation explique en partie cette orientation professionnelle en rapport avec leurs choix de spécialité.

En janvier 2023, l'exercice libéral exclusif est majoritaire (56,9 %) chez les médecins exerçant la médecine générale et chez les spécialistes chirurgicaux alors que l'exercice salarié est majoritaire chez les médecins spécialistes médicaux hors MG (58,4%).

	Salariat	Exercice libéral exclusif
Hommes	40,1 %	47,1 %
Femmes	56 %	36,3 %

Densités

Les densités médicales sont une aide précieuse à l'évaluation de l'offre de soins d'autant plus si elles sont corrélées au profil de la population et plus particulièrement à son vieillissement, critère majeur d'évaluation des besoins de santé.

Globalement une opposition Nord-Sud au profit du Sud apparaît à l'exception du Bassin Parisien pour les spécialités médicales et chirurgicales (figure 4).

Ceci doit être nuancé en fonction des spécialités. Ainsi l'Ile-de-France apparaît comme une des régions les plus dotées, ceci est vrai pour les spécialistes chirurgicaux et médicaux (figure 4-a) hors MG mais faux pour les médecins généralistes qui sont parmi les plus faibles en densité (figure 4-b). La région Provence-Alpes-Côte-d'Azur est une région parmi les mieux dotées, quelle que soit la spécialité. (Figure 4-a-b).

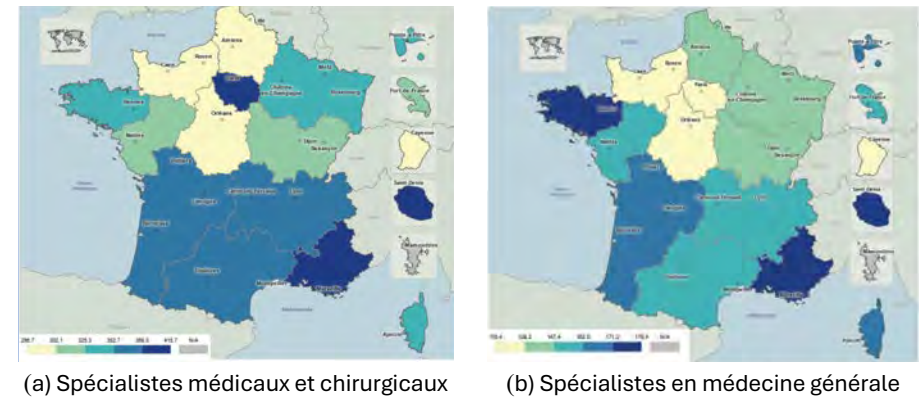


Figure 4 : Densités régionales (/100000 habitants) des médecins en activité au 01/2023 (C.N.O.M.). Les régions en bleu clair et bleu foncé sont les régions les mieux dotées à l'opposé des régions en vert et jaune. On voit nettement l'opposition Nord-Sud.

L'examen des densités à l'échelon départemental laisse entrevoir des disparités à l'intérieur des régions. Les départements, où se trouvent les grandes villes de France le plus souvent dotées de CHU ainsi que les départements situés sur les littoraux et près des frontières, offrent des densités médicales parmi les plus fortes.

La variation de la densité médicale est très variable selon les spécialités. Chez les spécialistes, qu'ils soient médicaux ou chirurgicaux, la grande majorité des départements enregistre des variations de densité positives entre 2010 et 2023.



Seulement 21 départements chez les spécialistes médicaux (hors MG) ont une variation négative et 14 départements pour les spécialistes chirurgicaux, alors que pour les spécialistes MG ce sont 72 départements qui enregistrent des variations négatives durant la même période, les plus fortes étant celles du centre de la métropole. Il est certain qu’il existe un lien entre la variation de la population générale et celle de la population médicale car les départements qui ont une baisse de leurs effectifs médicaux sont également ceux qui ont une baisse de leur population. Cette constatation doit soulever une réflexion sur les choix d’installation des médecins, eu égard aux facteurs d’attractivité territoriale existants, et constitue une explication de la dynamique démographique médicale.

Les risques évolutifs dans la démographie médicale

Il y a certes une augmentation de l’effectif des médecins inscrits (+18,5%) entre 2010 et 2023, mais une diminution des actifs réguliers (-1,3%) avec un rôle trop important des retraités actifs (+259,2%) et des intermittents (+64,4%). Un déclin des retraités actifs est à prévoir alors qu’ils représentent 8,6% des actifs, comme le montre l’évolution de leur participation entre 2010 et 2023 (figure 5).

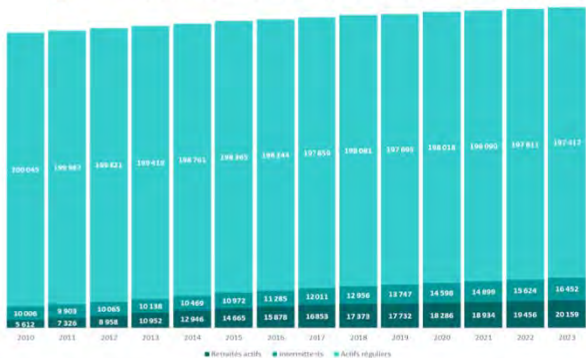


Figure 5 : Évolution des médecins en activité de 2010 à 2023 (détail)
Actifs réguliers : -1,3 % ; Retraités actifs : +259,2 % ; Intermittents : +64,4 %)

Année	Actifs réguliers	Intermittents	Retraités actifs
2010	200 045	10 006	5 612
2011	199 987	9 903	7 326
2012	199 821	10 065	8 958
2013	199 419	10 138	10 952
2014	198 761	10 469	12 946
2015	198 365	10 972	14 665
2016	198 144	11 285	15 878
2017	197 859	12 011	16 853
2018	198 081	12 956	17 373
2019	197 695	13 747	17 732
2020	198 018	14 598	18 286
2021	198 090	14 899	18 934
2022	197 511	15 624	19 456
2023	197 417	16 452	20 159

En 2023, la France comptait 234 028 médecins, dont 197 417 actifs réguliers, 20 159 retraités actifs et 16 452 intermittents. Il est certain que lorsque les retraités actifs vont cesser toute activité, il va y avoir un manque important de médecins.

Concernant l'âge des médecins on ne peut que constater un « espace manquant » entre les 60 ans et plus et les moins de 40 ans. Par ailleurs le mode d'exercice de notre profession est inquiétant. La prépondérance du salariat avec la diminution de l'exercice libéral pose un problème pour la médecine de premier recours et la répartition de l'offre de soins. L'orientation particulière de l'exercice de certains médecins très éloignés de leur orientation initiale, comme par exemple la médecine esthétique qui serait exercée par 8 à 9 000 médecins généralistes. Ces orientations particulières vers la médecine esthétique sont également constatées dans certaines spécialités comme la dermatologie mais heureusement ce n'est pas le cas de tous. Ceux qui faisaient autrefois de la médecine générale sont attirés vers les nouvelles spécialités telles que l'allergologie, la médecine vasculaire ou d'urgence.

Actuellement dans certains départements on ne peut que constater l'exercice partiel de certaines disciplines comme l'ORL et l'OPH car seule la partie médicale de la spécialité est pratiquée très souvent par des médecins à diplôme étranger européen imposant le recours à des spécialistes extérieurs au département pour la partie chirurgicale.

Il est vrai que certaines disciplines comme la cardiologie forment des spécialistes hyperspécialisés nécessitant le recours à des plateaux techniques très sophistiqués, inégalement répartis sur le territoire. La formation de cardiologues polyvalents est malheureusement insuffisante et ceci se retrouve dans de nombreuses spécialités où l'hyperspécialisation rend l'installation improbable dans certains territoires.

Médecins à diplômes étrangers

Il existe deux possibilités pour un médecin non français pour pouvoir venir travailler en France.

Soit il est européen ou non mais a obtenu un diplôme européen de médecin dans son pays d'origine ou d'adoption (par mariage par exemple), qui peut avoir une maquette de formation identique ou non à celui obtenu en France. Mais à partir du moment où il a une attestation de conformité délivrée par le pays européen, on ne peut pas lui refuser l'inscription. On devra simplement s'assurer qu'il parle correctement notre langue. En cas d'insuffisance professionnelle, c'est souvent dans sa pratique qu'il attirera l'attention de ses confrères qui seront amenés à faire un signalement au Conseil Départemental, lequel convoquera le médecin et prendra les dispositions nécessaires.

Soit il est d'origine extra européenne (Praticien À Diplôme Hors Union Européenne - P.A.D.H.U.E.). Dans cette éventualité, il s'agit souvent de médecins travaillant déjà dans des établissements de soins et ils devront se présenter devant les commissions de qualification de leurs disciplines qui leur donneront ou non l'autorisation d'exercer. En cas de décision positive, celle-ci sera publiée dans le Journal Officiel et ce n'est qu'avec cette autorisation qu'ils pourront s'inscrire à l'Ordre et travailler sous leurs propres responsabilités ce qui n'était pas le cas auparavant.

Au 1er janvier 2023, il y avait 29 298 médecins qui avaient obtenu leurs diplômes à l'étranger, soit une variation positive de + 90,5% par rapport à 2010 où leur nombre s'élevait à 15 349.

À cette même date, les médecins diplômés à l'étranger ont majoritairement obtenu leur diplôme en dehors de l'U.E. Tous les départements ont observé une variation positive depuis 2010. Très peu présents dans les départements d'Outre- Mer et de la

Corse, ils sont surtout présents dans les départements du Bassin parisien et du sud de la Métropole.

Ils sont en proportion plus importante dans les différentes spécialités médicales (19,8%) hors spécialité de médecine générale (6%) et chirurgicales (16,9%).

Ils se répartissent habituellement dans les départements où il manque des médecins.

Ainsi en Occitanie, ils se retrouvent certes dans les gros départements mais surtout dans les départements à effectifs peu importants comme l'Aude. (figure 6).

Occitanie	Effectifs de médecin à diplômes étranger 2010	Effectifs de médecin à diplômes étranger 2023	Variation des effectifs 2010-2023
Ariège	20	53	165,0%
Aude	90	248	175,6%
Aveyron	76	117	53,9%
Gard	128	254	98,4%
Gers	32	60	115,6%
Haute-Garonne	156	357	128,8%
Hautes-Pyrénées	44	105	138,6%
Hérault	249	496	99,2%
Lot	27	70	159,3%
Lozère	31	35	12,9%
Pyrénées orientales	114	329	188,6%
Tarn	50	127	154,0%
Tarn et Garonne	32	79	146,9%

Figure 6 : Répartition des médecins à diplôme étranger en Occitanie

- Les diplômes obtenus dans l'Union européenne le sont principalement en Roumanie (42,6%), Belgique (15,3%), Italie (14,6%), Espagne (6,6%) et Allemagne (6,0%).
- Les diplômes obtenus hors union européennes (PADHUE) proviennent principalement de l'Algérie (37,4%), la Tunisie (10,4%), la Syrie (9,5%) et le Maroc (7,9%).

Balance entrants-sortants des médecins en activité régulière

Nous rappelons que le décompte des médecins en activité régulière ne recense pas les médecins en cumul emploi-retraite et les médecins en activité intermittente (remplaçants). Au cours de l'année 2022, la balance des actifs réguliers apparaît négative de -394 médecins car il y a eu 11 085 médecins entrants pour 11 479 médecins sortants. Les motifs de sortie de l'activité régulière sont essentiellement le départ à la retraite sans activité (35,2%) ou en cumul emploi-retraite (23,9%).

Pour les entrants c'est essentiellement la primo-inscription qui constitue le motif d'entrée (71,2%) et l'abandon d'une activité intermittente (25,6%) au profit d'une activité régulière.

Certaines spécialités rencontrent des pertes d'actifs réguliers telles que la Médecine générale (-1146), l'OPH (-119), l'ORL (-88), la Dermatologie (-97), la Chirurgie générale (-328) (*attention c'est un biais statistique car cette spécialité n'existe plus en tant que telle et de ce fait ne peut plus être mise au choix*). Par contre, certaines spécialités nouvelles ont un gain important d'actifs réguliers Médecine d'Urgence

(+363), Médecine Vasculaire (+218) ainsi que la Gériatrie (+214), la Gynécologie Obstétrique (+86) et la Chirurgie Orthopédique et Traumatologie (+93).

Certes l'âge moyen de départ à la retraite sans continuité d'activité médicale augmente légèrement (65,7) et en tenant compte de cet âge on peut estimer que d'ici 2033, 69 322 médecins partiront à la retraite sans continuité d'exercice. On sait qu'environ 6 255 d'entre eux entrent chaque année en activité régulière par primo-inscription, ce qui laisse entrevoir un certain déficit dans 10 ans mais ces estimations doivent être prises avec précaution car nous avons vu que les entrées en activité régulière peuvent se faire par l'arrêt de l'activité intermittente plus difficile à estimer.

Inquiétudes pour les années à venir

Il est certain que dans les années à venir il y aura des difficultés d'accès aux soins liées à la démographie médicale et au mode d'activité des jeunes générations de médecins. En effet, nous avons vu l'augmentation prévisible du nombre de départs à la retraite sans continuité d'activité.

Certes, il y a une augmentation du nombre de médecins actifs, malheureusement corrélée à une baisse des médecins en activité régulière non compensée par les retraités actifs.

La population française va augmenter et vieillir, augmentant la prise en charge des pathologies chroniques.

Il est difficile de prévoir l'augmentation du nombre de migrants avec leurs propres pathologies.

Enfin l'efficacité de l'augmentation du numérus clausus/apertus ne se constatera qu'à partir de 2033/2035 suivant les spécialités, la longueur de leur maquette n'étant pas la même.

BIBLIOGRAPHIE

Atlas de la Démographie médicale au 1er janvier 2023 édité par le Conseil National de l'Ordre des Médecins



TdM

Séance du 29 avril 2024

La sobriété pour un monde numérique soutenable : défis, limites et solutions

Michel ROBERT

Professeur à l'Université de Montpellier
Directeur du Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur
Membre de l'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier

TdM

MOTS CLÉS

Numérique, informatique, microélectronique, impacts environnementaux, sobriété, données, calculs, sciences, technologies, innovation, souveraineté, objets connectés.

RÉSUMÉ

L'objectif de cette contribution est d'expliquer le contexte et les enjeux du monde numérique, d'identifier les limites des technologies et de leurs usages, d'alerter sur les dérives actuelles, et d'ouvrir quelques perspectives pour un monde numérique plus responsable et soutenable.

1. L'émergence du monde numérique

Le monde numérique est articulé autour d'objets (ordinateurs, smartphones, tablettes...) qui utilisent une représentation binaire (0,1) pour traiter et échanger des données au travers de réseaux. Il fonctionne en s'appuyant sur des terminaux (ordinateurs, tablettes, smartphones, consoles de jeux, écrans, téléviseurs...), des infrastructures (centres de calculs et de données, *data centers*...) et des réseaux de communications fixes et mobiles. Les usages numériques sont multiples : calculer, modéliser, simuler, s'informer, communiquer¹, partager, se divertir.

L'histoire du monde numérique tel qu'on le connaît aujourd'hui est une histoire de convergences entre plusieurs disciplines (mathématiques et informatique, physique et chimie, microélectronique, télécommunications et multimédias) qui, associées à différentes découvertes en électronique depuis le XIX^e siècle (tubes, transistors, circuits intégrés...), ont conduit aux ordinateurs, internet, et smartphones (Figure 1). Mais l'histoire du numérique est aussi une histoire de vitesse et d'accélération constante. Les impacts à l'échelle mondiale de l'invention de l'imprimerie, et des révolutions industrielle et électrique s'évaluent en siècles². En comparaison, la révolution numérique

¹ Les objets numériques sont-ils des objets de communication ou de connexion des humains ?

² Une très brève histoire du temps :

- 10 000 ans, *Homo sapiens* découvre l'agriculture.
- 5 000 ans, naissance de l'écriture sur tablette d'argile puis d'autres supports
- 500 ans, naissance de l'imprimerie
- XIX^e siècle, basculement vers une société industrielle (énergie, transport...)

s'est propagée en moins d'un demi-siècle, et les outils industriels d'intelligences artificielles génératives ont mis seulement quelques mois pour être plébiscités par des centaines de millions d'utilisateurs.

L'invention du transistor (1947) puis du circuit intégré (1957), et le développement de la technologie CMOS ont conduit l'industrie de la microélectronique à améliorer, au rythme de la loi de Moore, la densité d'intégration et les performances électriques des circuits intégrés sur silicium. On est ainsi passé de quelques transistors intégrés sur une puce de silicium, il y a 60 ans, à plus d'une centaine de milliards aujourd'hui, à des échelles nanométriques pour les systèmes intégrés les plus avancés. On parle de systèmes matériel-logiciel car plusieurs processeurs de calcul programmables sont intégrés sur la même puce. L'impact sur le développement de l'informatique a permis de passer d'un premier ordinateur unique sur la planète, à un ordinateur par pays, pour aboutir aujourd'hui à l'équivalent de plusieurs ordinateurs intégrés dans un smartphone. Ces progrès technologiques ont toutefois des limites en termes d'efficacité énergétique des circuits intégrés CMOS, ce qui conduit à stabiliser les fréquences de fonctionnement des transistors pour limiter la consommation électrique et l'échauffement, ou à ne pas alimenter l'ensemble des transistors d'une même puce en même temps.

Entre la théorie et l'expérimentation, la modélisation et la simulation numériques sont incontournables pour les scientifiques, ce qui crée de nouvelles exigences et des besoins croissants en moyens de calcul intensif (HPC), de données traitées et stockées, ainsi que de trafics réseau. Au début des années 80, l'ordinateur installé au CINES et fabriqué en circuit court par la société IBM avait une capacité de 5 millions d'instructions par seconde. Aujourd'hui, le supercalculateur ADASTRA est 10 milliards de fois plus puissant que son prédécesseur de 1980. Les supercalculateurs atteignent des performances qui dépassent l'exaflops³, c'est-à-dire un milliard de milliards d'opérations par seconde, avec des consommations énergétiques de plusieurs mégawatts. Compte tenu des besoins en calcul des communautés scientifiques, mais aussi des caractéristiques et des limites des technologies utilisées dans les supercalculateurs actuels, l'évolution des coûts des infrastructures de calcul et les enjeux énergétiques liés à l'exploitation sont à considérer. L'heure est aussi à de nouveaux défis, notamment ceux posés par l'intelligence artificielle (IA) avec des besoins croissants en infrastructures de calcul et de données.

Ces développements, associés à l'émergence des réseaux fixes puis mobiles, ont conduit au développement d'internet et des objets connectés. Aujourd'hui, les données échangées au travers des réseaux sociaux recouvrent les formes les plus diverses : texte, images, vidéos, musique... L'explosion des applications et du nombre d'utilisateurs a conduit à de nouveaux types d'infrastructures comme les *data centers* mutualisés et distribués sur la planète, pour calculer et stocker des données. Depuis une vingtaine d'années, la diffusion massive de ces technologies soulève de nouveaux enjeux comme la sobriété, la souveraineté, la cybersécurité, mais aussi les impacts environnementaux et les pollutions associées au monde numérique et sa réalité physique [1].

- *XX^e siècle, basculement vers une société numérique*

- *XXI^e siècle, basculement vers une société de transitions (énergétiques, écologiques...) ;*

explosion du nombre d'objets connectés, du volume de données, de l'intelligence artificielle.

³ Quelques grandeurs physiques du monde numérique : le *nanomonde numérique* (circuits intégrés) ; Micro 10⁻⁶ Nano 10⁻⁹ ; Le monde numérique : Kilo 10³ Méga 10⁶ Giga 10⁹ Téra 10¹² Péta 10¹⁵ Exa 10¹⁸ (1 milliard de milliards) Zetta 10²¹

1800 : pile de Volta
1826 : loi d'Ohm
1831 : premier relais électrique
1837 : <i>télégraphe de Morse</i>
1834, calculateur mécanique de Babbage
1847 : lois de Kirchhoff
1854 : algèbre de Boole
1866 : dynamo
1876 : <i>téléphone (Bell)</i>
1904 : la diode, premier tube à vide
1907 : la triode à vide (<i>Lee de Forest</i>)
1909 : <i>premier central téléphonique automatique</i>
1914 : premiers circuits électroniques
1936 : machine de Turing
1945 : architecture de von Neumann
1946 : ENIAC : <i>premier calculateur électronique</i> (10 ³ instructions/s)
1947 : transistor à pointes germanium (Brattain, Bardeen, Shockley)
1948 : <i>Shannon, théorie de l'information</i>
1954 : transistor silicium (G. Teal, TI)
1959 : circuit intégré (R. Noyce, J. Kilby)
1959 : technologie planar
1959 : transistor à effet de champ (FET) : transistor MOS
1970 : mémoire DRAM 1024 bits Intel (1988 : 4 Mbits)
1971 : microprocesseur 4004 Intel, micro-ordinateur, premier mail @
1980 : microcontrôleur 8 bits <i>Microélectronique CMOS</i> ...
1980 : premier calculateur IBM installé au CNUSC-CINES (10 ⁶ instructions/s)
1981 : Personal Computer PC 5150 d'IBM
1982 : Minitel, « <i>Médium interactif par numérisation d'information téléphonique</i> »
1984 : Macintosh (Apple)
1989 : <i>Internet, World Wide Web</i>
1990 : microcontrôleur 32 bits
1992 : <i>premier Short Message Service (SMS)</i>
1997 : <i>iphone (Apple)</i>
1999 : <i>internet des objets (IoT)</i>
2022 : ChatGPT (IA générative)
2023 : Supercalculateur ADASTRA au CINES (75 pétaflops)
2024 : 100 milliards de transistors sur une puce, MP-SoC, CPU GPU
2024 : Supercalculateur El Capitan (2 exaflops soit 10 ¹⁸ instructions/s)

Figure 1 : Histoire des Sciences et Techniques : convergences électronique, microélectronique, communications, informatique.

2. L'explosion du volume des données numériques

Quels que soient nos domaines d'activités – travail, santé, loisirs – nous échangeons, volontairement ou pas, des données numériques qui sont traitées et conservées sur divers

supports (magnétiques, électroniques...) dans les diverses machines à calculer que sont historiquement les ordinateurs et les systèmes électroniques actuels intégrant des processeurs (smartphones, tablettes mais aussi véhicules automobiles, appareils électroménagers...).

Une des conséquences de la diffusion massive des objets numériques interconnectés à l'échelle de la planète est la croissance exponentielle des données échangées sur les réseaux fixes et mobiles, qui conduit à la multiplication de centres de données et de calculs (plusieurs milliers de *data centers* aux USA) énergivores et distribués (*cloud*).

Aujourd'hui, on estime à 328 millions de téraoctets, le nombre de données créées chaque jour (données nouvellement générées, capturées, copiées ou consommées), ce qui représente 120 zettaoctets de données générées en 2023, avec une projection de 181 zettaoctets de données pour 2025 (à comparer à 2 zettaoctets en 2010) [2]. On estime ainsi que 90 % des données mondiales ont été générées au cours des deux dernières années seulement. Les vidéos représentent plus de la moitié du trafic de données internet mondial (54 %), suivies par les réseaux sociaux (13 %) et les jeux (10 %), ces trois catégories, constituant ainsi plus des trois quarts de tout le trafic de données internet. La circulation des données à caractère personnel sur les réseaux sociaux, leur stockage et leur exploitation par des sociétés privées fait l'objet d'un encadrement juridique à l'échelle européenne : le Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD, voir *infra*). Circulation et traitement de ces données sont des enjeux de souveraineté qui deviennent cruciaux face à la domination des GAFAM⁴.

Donnons quelques exemples de données et d'usages de type *streaming* permettant de visionner des vidéos ou d'écouter de la musique sans avoir à télécharger de fichiers :

- Vidéo : chaque flux en définition standard utilise 1 Go (gigaoctet = 10^9 octets) de données par heure (24 Go par jour). En haute définition, cela représente 3 Go de données par heure (72 Go par jour) et, en ultra HD, 7 Go par heure (168 Go par jour).
- Musique : de l'ordre de 2 Mo (mégaoctet = 10^6 octets) par morceau de 3 minutes (soit 40 Mo par heure, 960 Mo par jour).
- Le stockage d'un livre numérique sans illustration correspond à quelques dizaines ou centaines de kilo-octets, ce qui est très inférieur à une seule photographie numérique. Pourtant le temps d'élaboration n'est pas le même !
- Photo : quelques Mo suivant la qualité recherchée. Dans le domaine de la photographie, les appareils à pellicule argentique permettaient de saisir 24 ou 36 photographies, accessibles après un développement chimique en laboratoire. Les appareils se sont ensuite numérisés avec, au départ, une capacité de mémoire réduite, limitant ainsi la qualité et le nombre d'images stockées dans l'appareil. De nos jours, les professionnels recherchant une optique de qualité supérieure font figure d'exception de sorte que les appareils à photo numériques disparaissent dans la mesure où un smartphone est aussi un appareil photo permettant un nombre quasi illimité de photos qui peuvent être instantanément consultées, éditées puis stockées dans le cloud c'est-à-dire dans des *data centers*. Chaque photographie représente plusieurs méga-octets de mémoire, et il est possible de réaliser de la même manière des vidéos de plusieurs giga-octets multipliant ainsi l'espace mémoire nécessaire. La diffusion de ces photos et vidéos sur les réseaux sociaux amplifie encore ce phénomène de circulation de données et, en conséquence, son impact environnemental et énergétique (Figure 2).

Quant à savoir quelle est la quantité d'informations pertinentes dans une représentation photographique, le botaniste Francis Hallé, connu pour ses dessins

⁴ GAFAM = leaders industriels mondiaux actuels du monde numérique et de ses nouveaux usages : Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft

scientifiques naturalistes à travers les forêts du monde entier, explique qu'un croquis peut contenir plus d'information qu'une photographie !

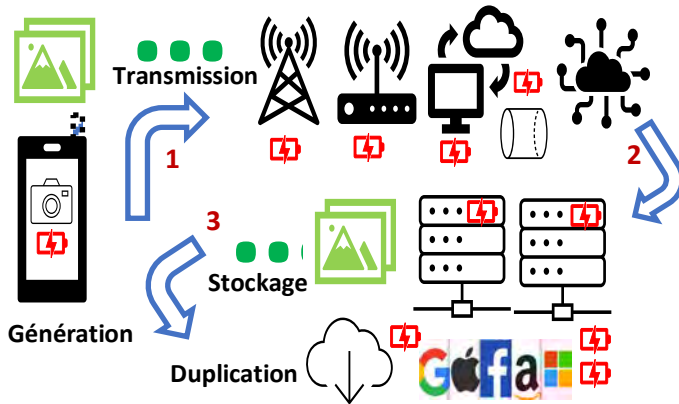


Figure 2 : circulation des données : l'exemple de la transmission d'images. Chaque photographie est stockée dans le smartphone en utilisant ses ressources (batterie, mémoire...) et va pouvoir circuler instantanément par un réseau wifi ou télécom - donc des antennes qui fleurissent partout sur nos toits - pour atterrir dans le *cloud*, c'est-à-dire un serveur hébergé dans un *data center*... et certainement sauvegardé dans un autre serveur en France ou à l'étranger. Elle pourrait ensuite circuler et être dupliquée à nouveau sur les réseaux sociaux et donc à nouveau avec une sollicitation d'infrastructures numériques. Chaque étape à un coût énergétique symbolisé par une batterie.

3. Les impacts du monde numérique

Bien avant l'émergence de la société du numérique et des rapports du GIEC, « la planète pillage », l'ouvrage de Fairfield Osborn publié en 1948, nous alertait sur les risques d'épuisement des ressources naturelles [3]. En 1972, le rapport Meadows [4] sur les limites à la croissance dans un monde fini nous a interpellés sur les conséquences écologiques de la croissance économique, compte tenu des ressources limitées et de l'évolution démographique. Le concept de développement durable a alors été évoqué pour concilier les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Les constats actuels du GIEC confirment régulièrement la nécessité d'agir sur la cause du changement climatique en réduisant notamment les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). Plus récemment, en 2022, le groupe de travail conduit par Jean Jouzel a élaboré un rapport intitulé « Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur » [5], qui a conduit en 2023 au « plan d'action Climat-Biodiversité pour l'Enseignement supérieur et la Recherche au service de la transition écologique ».

Le sujet de l'impact social et écologique des technologies n'est pas nouveau, et la complexité du monde numérique que l'humain a construit pose donc aujourd'hui de nouveaux défis. Parmi ces enjeux, l'évolution des pollutions liées au secteur du numérique devient préoccupante : sa réalité physique, de la fabrication à l'utilisation et à la fin de vie, a un impact environnemental, sociétal et énergétique croissant au vu de nos usages articulés autour des milliards d'objets numériques qui ont été construits :

- Émissions de gaz à effet de serre contribuant au dérèglement climatique et impactant la biodiversité.
- Consommations d'eau et de ressources non renouvelables.

- *Augmentation de l'empreinte énergétique.*
- *Impacts sur la biodiversité de par la pollution des sols, de l'eau et de l'air.*

Dans les quarante dernières années, le défaut de prise en compte des enjeux de développement durable et de responsabilité sociétale, dans un contexte de mondialisation qui a vu le transfert des usines de semi-conducteurs initialement aux États-Unis et en Europe vers l'Asie (Japon, Corée du Sud, Taïwan...), a conduit à négliger les impacts environnementaux et sociétaux sur l'ensemble du cycle de vie des composants électroniques. En particulier, l'obsolescence trop rapide des objets numériques a contribué à créer des quantités de déchets, en l'absence de possibilités ou de moyens efficaces de recyclage. Les objets numériques impactent ainsi l'environnement tout au long de leurs cycles de vie : production, utilisation, fin de vie. Ainsi, le circuit de fabrication d'un smartphone (conception, extraction et transformation de matières premières, fabrication des composants, assemblage, distribution) représente-t-il une distance de l'ordre de quatre fois le tour du monde !

Les transitions numériques et énergétiques sont par ailleurs indissociables et s'inscrivent dans des dimensions locales et globales : des objets connectés aux centres de données, l'énergie et l'utilisation des ressources sont des points essentiels à un déploiement raisonné du numérique. La construction en France des futurs *data centers* sera forcément couplée avec les ressources énergétiques disponibles dans un territoire donné. La Commission européenne a publié en 2020 un rapport sur les « *technologies et politiques efficaces sur le plan énergétique d'informatique en cloud* ». Ainsi, la consommation énergétique annuelle des *data centers* est passée entre 2010 et 2018 de 54 TWh à 77 TWh. D'ici 2025, la moyenne des estimations considère que la consommation en énergie augmentera encore de 25 % pour atteindre 93 TWh. Donc, malgré l'efficacité énergétique croissante des processeurs, l'effet rebond⁵ est quasi instantané, compte tenu de la demande croissante en calcul et stockage, ce qui se traduit par une demande énergétique croissante.

L'impact environnemental du numérique est principalement lié à la multiplication des objets connectés distribués et à la création de services énergivores (jeux, vidéos...). Selon l'Union internationale des télécommunications, plus de 8,58 milliards d'abonnements mobiles étaient utilisés dans le monde en 2022, alors que la population mondiale était estimée à 7,95 milliards d'habitants au milieu de l'année [6]. En 2020, l'univers numérique français était constitué d'environ 631 millions d'équipements utilisés par 58 millions de personnes [7], soit une moyenne de 11 équipements par utilisateur⁶. Cet ordre de grandeur souligne que les impacts croissants du monde

⁵ L'effet rebond caractérise l'augmentation des consommations due à des sauts technologiques amenant à améliorer la performance des équipements, et qui conduisent à de nouveaux objets, de nouvelles applications et de nouveaux usages ayant pour conséquence non pas de diminuer, mais d'augmenter les impacts environnementaux du numérique à l'échelle de la planète. Cela se traduit par une augmentation préoccupante du volume de données échangées et donc par une augmentation de la consommation électrique globale du numérique. Il est par ailleurs indispensable de développer une distance suffisante et une robustesse à l'obsolescence psychologique, laquelle conduit à changer trop souvent les équipements numériques.

⁶ Quelques chiffres à l'échelle de la planète ADEME (2021, www.ademe.fr) :

- Équipements numériques : 34 milliards ; smartphones : 3,5 milliards ; ordinateurs : 1,4 milliard ; 19 milliards d'objets connectés (48 en 2025)
- 1.1 milliard d'équipements réseaux ; 10 millions d'antennes relais (2G à 5G) ; *data centers* 67 millions de serveurs
- 80 % des flux de données internet sont des vidéos ; en 1 h : 10 milliards de mails, 180 millions de recherches.

numérique sont principalement liés, depuis une quarantaine d'années, à la progression de la production du nombre d'objets. Un smartphone permet de mutualiser aujourd'hui plusieurs services : téléphone, musique, vidéos, photos, GPS, jeux, navigation internet... La multiplication des objets numériques et leurs changements trop fréquents ont par ailleurs pour effet de créer des redondances entre les services offerts mais aussi de conduire à la désaffection de dizaines de millions d'objets qui dorment dans des tiroirs... Les objets connectés se multiplient à une vitesse vertigineuse (plusieurs dizaines de milliards au niveau mondial) : caméras, détecteurs de présence, assistants vocaux, écouteurs connectés, montres, drones, compteurs communicants, capteurs de données...

Les impacts négatifs sur les humains se situent de l'amont (extraction des matériaux) à l'aval (gestion des déchets) avec pour conséquence des enjeux liés à la santé, à des conflits géopolitiques liés aux pénuries de ressources, ou encore l'exploitation d'êtres humains (travail forcé, recours à une main-d'œuvre enfantine, absence de dispositifs de protection dans des environnements nocifs pour la santé). Par ailleurs, un usage trop intensif d'objets et d'usages numériques peut conduire à des problèmes de santé mentale, affectant notamment les enfants et les adolescents immergés dans des espaces virtuels.

3.1 Impacts de la fabrication des objets numériques

Il faut extraire d'énormes quantités de minerais⁷ [8] pour fabriquer un équipement, ce qui ne va pas sans causer des impacts environnementaux et sociaux majeurs alors, au surplus, que les ressources en métaux et en énergies fossiles se raréfient comme le souligne la Société européenne de chimie en revisitant le tableau périodique des éléments pour mettre en évidence les éléments critiques (Figure 3) [9]. Par exemple le cobalt, que l'on retrouve dans les objets numériques connectés ou les batteries, est un composé toxique dont l'exploitation, non ou mal contrôlée dans des mines à ciel ouvert, est à l'origine de risques sanitaires importants pour les populations riveraines des zones concernées.

Notons par ailleurs, pour illustrer l'appétit des objets numériques, qu'un téléphone utilisait 10 types d'éléments en 1960 alors que la fabrication d'un smartphone en nécessite aujourd'hui une soixantaine, dont beaucoup de métaux rares complexes à recycler⁸.

Notons aussi que les ressources minières, de même que les usines d'assemblage, sont dispersées géographiquement ; que les provenances des composants sont multiples ; que la conception se fait d'une manière complètement distribuée à l'échelle de la planète. Il est pourtant essentiel de disposer d'une analyse de cycle de vie d'un produit du berceau à la tombe, en passant par sa fabrication, sa distribution et ses usages.

- Consommation énergétique mondiale des appareils électroniques (2020) : 3626 TWh.
Production d'électricité en France (2020) : 510 TWh

⁷ La fabrication d'un smartphone nécessite 70 à 80 kg de minerais – soit plus de 600 fois son poids –, auxquels il faut ajouter les ressources en eau et en énergies fossiles mobilisées ! [7]

⁸ 1960 : aluminium, azote, carbone, chrome, cuivre, hydrogène, nickel, oxygène, plomb, zinc.
2021 : aluminium, américium, antimoine, argent, azote, baryum, béryllium, bismuth, brome, calcium, chrome, carbone, chlore, cobalt, cuivre, erbium, fer, fluor, gadolinium, gallium, germanium, hafnium, hydrogène, indium, iode, iridium, lithium, magnésium, manganèse, néodyme, néon, nickel, or, oxygène, palladium, phosphore, platine, plomb, potassium, rubidium, scandium, silicium, sodium, soufre, strontium, tellure, thallium, thulium, titane, tungstène, vanadium, yttrium, zinc, zirconium. (Pr. M. Ashby, Cambridge Univ., Pr. J.P. Raskin, Univ. Catho. de Louvain).

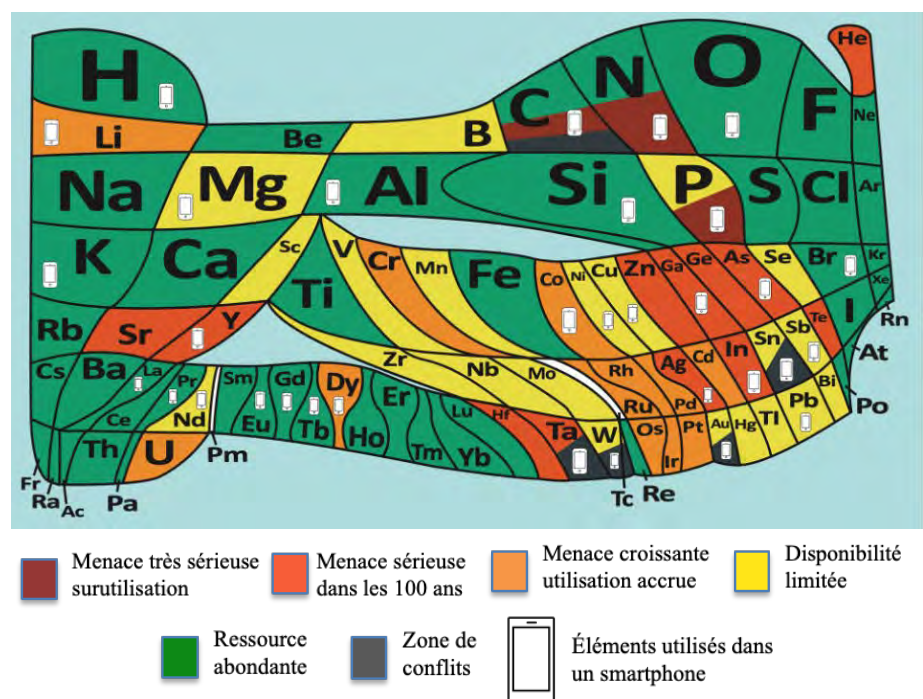


Figure 3 : ressources et réserves (source : European Chemical Society 2023) [9]

L’ADEME a publié en 2020 des données sur l’impact de la fabrication exprimée avec la métrique carbone (principal composé des GES). Le tableau 1 résume cet impact au regard de la production mondiale [10]. L’impact kg CO2eq est de l’ordre de 450 millions de tonnes en 2020, dont une part prépondérante provient des écrans et de l’objet le plus commun qui est le smartphone. Cet impact est à relativiser par rapport à l’impact du gaz à effet de serre global mondial, puisque celui-ci représente moins de 5 %). Cependant, l’évolution actuelle du nombre d’objets connectés et ou de systèmes numériques ne cesse de croître !

Année 2020	Production	Impact CO ₂ eq (kg) unitaire	Impact CO ₂ eq (kg) global
SmartPhones	1,5 10 ⁹	35	52,5 10 ⁹
PC	220 10 ⁶	220	48,4 10 ⁹
Tablettes	70 10 ⁶	70	4,9 10 ⁹
TV	400 10 ⁶	400	160 10 ⁹
Écrans (hors TV)	250 10 ⁶	250	62,5 10 ⁹
Montres connectées	10 10 ⁶	10	0,1 10 ⁹
Imprimantes	100 10 ⁶	110	110 10 ⁹
Consoles	70 10 ⁶	70	4,9 10 ⁹

Tableau 1 : Impact CO₂ eq des objets numériques (Source ADEME 2020)

Il faut ensuite ajouter les impacts liés aux usages des objets numériques avec, notamment, l'importance des besoins énergétiques que nécessite leur fonctionnement.

%	Énergie	GES	Eau	Ressources
Fabrication	41 %	83 %	88 %	100 %
Utilisation	59 %	17 %	12 %	0 %

Fabrication : extraction des matériaux, fabrication et assemblage des composants et des équipements, gestion des ressources nécessaires (eau, énergie...), transport...

Utilisation : infrastructures 24h/24, énergie, ...

Fin de vie : recyclage, ressourceries, décharges ...

Tableau 2 : Répartition des impacts du numérique en France en 2020 (source Green IT).

Le recyclage n'est pas efficace à ce jour. C'est une solution très partielle : seulement 20 % des déchets électroniques sont correctement collectés et recyclés au niveau mondial (de l'ordre de 40 % en Europe). Par ailleurs, pour des questions de dégradation des propriétés, il n'est pas possible de recycler indéfiniment certains matériaux. Dans l'attente de progrès significatifs sur le recyclage industriel, il faut donc maintenir nos équipements le plus longtemps possible et se soucier, lors d'un achat, de l'indice de réparabilité.

Il est par ailleurs indispensable de repenser les modes de conception et de fabrication des objets numériques. Ainsi, l'éco-conception consiste à ajouter à des cahiers des charges techniques et fonctionnels un cahier des charges environnemental, c'est-à-dire – à performance équivalente – à minimiser les impacts environnementaux. La méthodologie de quantification des impacts est connue sous le nom d'analyse de cycle de vie (ACV). La limitation de l'utilisation des ressources et des déchets conduit ainsi au passage d'une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) à une économie circulaire (réduire, réutiliser, reconcevoir, recycler) pour produire des objets et des services de manière durable.

3.2 Impacts énergétiques comparés à l'éclairage électrique

Pour visualiser les impacts énergétiques ramenons nos usages à un équivalent ampoule, en considérant qu'avec la technologie LED cela correspond à une puissance de 4W.

Si on considère le cas des *box internet* fournies par les opérateurs de télécommunications, les consommations énergétiques varient en mode marche de 7 à 20 Wh et, en mode veille, de 5 W à 14 Wh. Si l'on considère qu'il y a environ 30 millions de *box internet*⁹ en service en France et si l'on prend une moyenne de 8 Wh pour la consommation en mode veille, c'est-à-dire sans activité, cela se traduit par une énergie perdue correspondant à 60 millions d'ampoules.

À l'échelle mondiale, la consommation annuelle de l'ensemble des objets électroniques estimée à 4 000 TWh est ainsi équivalente à l'éclairage de 1 million de milliards d'ampoules (10¹⁵), la part des *data centers*, de l'ordre de 100 TWh représentant environ 25 000 milliards d'ampoules.

4. Agir pour un monde numérique responsable

Le numérique a contribué à des progrès remarquables dans nos modes de vies. Il a accru l'efficacité et la productivité au travail, favorisé l'accès aux connaissances, amélioré

⁹ Boîtier servant d'interface entre l'abonné et un fournisseur d'accès à Internet, réunissant plusieurs fonctions : Modem. Routeur. Switch. Accès Wi-Fi

la communication, assuré une plus grande sécurité, notamment dans les transports. Dans le domaine de la santé, du diagnostic au suivi médical à distance, les progrès technologiques et scientifiques sont considérables. Malheureusement, le développement rapide des technologies du numérique et le passage à l'échelle de la planète dans les usages quotidiens a multiplié les objets connectés alors que l'on ne disposait pas d'un encadrement juridique (lois, directives...) susceptibles d'anticiper ou de réduire les problèmes de ressources, de pollutions et de recyclage dont ils étaient porteurs.

Les nouvelles applications et services développés sans réglementation propre à limiter les dérives ont conduit à des approches futiles : par exemple, éclairer une pièce en s'adressant à une enceinte connectée plutôt que d'appuyer sur un interrupteur¹⁰, visionner un film en streaming dans un TGV, pratiquer des jeux vidéo en réseaux dans des environnements en plusieurs dimensions (métavers), utiliser des *blockchains* énergivores pour les transactions en cryptomonnaies... Ces applications interrogent sur les volumes de données échangées en temps réel et les consommations électriques associées. Le cas de la voiture électrique autonome – peu vertueuse en termes de volume de données échangées en temps réel – peut aller du futile si cet objet numérique mobile est personnel, à l'utile si celui-ci est tout simplement mutualisé. Comme pour la gestion de l'énergie ou de l'eau, les flux de données doivent être régulés. Cela va d'un contrôle plus strict des implantations des *data centers* énergivores à la limitation des usages du futur. La mutualisation a été (exemple des cabines téléphoniques), et sera nécessaire (par exemple les cinémas ou les véhicules automobiles).

Paradoxalement, le numérique apporte des solutions pertinentes pour accompagner la transition écologique : observation, capteurs et analyses en temps réel, gestion, modélisation, optimisation..., notamment pour les territoires, le secteur économique et industriel et des domaines d'application comme la santé ou l'agriculture. Sans le numérique, l'observation de notre environnement n'aurait pas atteint le niveau actuel. Sans lui, est-ce que l'on comprendrait les phénomènes physiques qui nous entourent, comme les enjeux autour du vivant et de la santé ?

L'écosystème numérique, remède et poison, est à la fois source de menaces et d'opportunités. Il faut donc trouver le bon dosage entre les applications utiles et futiles. À cet égard, on peut citer Jacques Ellul en 1988 [11] : « Le développement de la technique n'est ni bon, ni mauvais, ni neutre, mais il est fait d'un mélange complexe d'éléments positifs et négatifs, "bons" et "mauvais" si on veut adopter un vocabulaire moral. »

Le domaine numérique, comme toute autre technologie avant lui, ne va pas créer un nouveau monde parfait. Compte tenu de ses impacts, il nous revient d'identifier les régulations nécessaires pour le rendre soutenable et durable. Devant cette prise de conscience, la législation a récemment évolué de façon significative. Ainsi, au titre des innovations normatives, peut-on citer :

- Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD), texte réglementaire qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union européenne (UE). Entré en application en 2018, il s'inscrit dans la continuité de la loi française informatique et libertés de 1978, modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, établissant des règles sur la collecte et l'utilisation des données sur le territoire français. Il a été conçu pour renforcer les droits des personnes et responsabiliser les acteurs traitant des données.

¹⁰ Bien évidemment, un usage futile de ce type peut devenir très utile dans des situations de handicap.

- La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à l'Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) visant à accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat, de lutter contre toutes les différentes formes de gaspillage et de transformer notre économie linéaire (produire, consommer, jeter) en une économie circulaire. Ses objectifs sont de mieux informer les consommateurs (exemple : compatibilité logicielle), de lutter contre le gaspillage et d'agir contre l'obsolescence programmée. Un exemple concret concerne l'indice de réparabilité.
- La loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France :
 - Faire prendre conscience aux utilisateurs de l'impact environnemental du numérique (articles 1 à 4)
 - Limiter le renouvellement des terminaux (articles 5 à 23)
 - Faire émerger et développer des usages du numérique écologiquement vertueux (articles 24 à 27)
 - Promouvoir des centres de données et des réseaux moins énergivores (articles 28 à 33)
 - Promouvoir une stratégie numérique responsable dans les territoires (articles 34 à 36).
- Le paysage juridique du monde numérique est donc en constante évolution, marqué par l'entrée en vigueur de nouvelles lois et réglementations en réponse aux développements technologiques et aux défis émergents au premier rang desquels figure celui posé par de l'intelligence artificielle : la loi européenne sur l'intelligence artificielle (2024), premier cadre juridique en la matière, traite des risques liés à l'IA et positionne l'Europe pour qu'elle joue un rôle de premier plan à l'échelle mondiale. Par exemple, la question de la réglementation des algorithmes utilisés dans les systèmes numériques, l'éthique, la transparence de leur fonctionnement et l'atténuation des biais potentiellement préjudiciables deviennent incontournable.
- Les lois sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle s'appliquent également au monde numérique. Il en est de même pour les transactions commerciales en ligne et la protection des consommateurs. De plus en plus de pays envisagent ou ont adopté des lois visant à réglementer la responsabilité des plateformes en ligne pour les contenus publiés par les utilisateurs, (lutte contre la désinformation, discours de haine, contenus illicites...).

C'est dans ce cadre que le monde numérique va évoluer, avec une nécessité accrue d'information et de responsabilisation des consommateurs.

5. Limiter la frénésie numérique et mesurer nos impacts

Nos comportements personnels et professionnels doivent s'adapter en considérant dorénavant la compréhension et la mesure des phénomènes que nous avons décrits. Si la mesure des consommations d'énergie ou d'eau est précise, il est plus difficile d'apprécier les impacts GES de nos activités. Néanmoins, un certain nombre d'applications existent et vont se développer pour pouvoir mesurer ces impacts. La sobriété dans les usages numériques passe par une limitation de la quantité de données stockées, échangées et par leur nettoyage régulier (boîtes mail, données inutiles ou redondantes...).

Quelques pistes :

- *Comprendre, modéliser, mesurer, décider, éviter, réduire...*
- *Sensibiliser et former.*
- *Agir en tant qu'utilisateur dans son cadre personnel et professionnel.*

- *Agir au niveau collectif.*

5.1 De l'abondance et de l'insouciance aux sobriétés

Le terme « sobriété » est actuellement très utilisé dans divers contextes. Toutes les formes de sobriété dans nos modes de vie (ressources, énergies, mobilités, usages numériques...) s'inscrivent dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale, qui intègre en particulier l'écoconception.

Ces principes, s'ils sont partagés et passent à l'échelle dans l'éducation, dans la société, dans l'industrie, posent la question du rôle de l'université, de la formation à la recherche. Il ne s'agit plus uniquement de répondre à des défis par des ruptures ou de nouvelles solutions technologiques mais aussi d'aider à la compréhension des phénomènes par des débats et par toute initiative rapprochant sciences et société.

Il est indispensable de raisonner nos usages de l'utile à l'inutile : limiter nos achats à des besoins réels et renoncer à des envies conditionnées par le marketing des produits. L'information des citoyens doit par ailleurs être plus claire et plus transparente, avec de nouvelles grilles de lecture et de comparaison des équipements. L'étiquetage de tout produit industriel devrait informer les consommateurs sur les matériaux critiques constitutifs et leurs origines, la fabrication et son impact carbone, l'indice de réparabilité, tout en proposant une maintenance efficace et des périodes de garantie plus longues, sans oublier la nécessaire adéquation pérenne entre le matériel et le logiciel.

Les initiatives citoyennes (mutualisations, circuits courts, ressourceries, déchèteries...) doivent être encouragées et avoir un impact sur les évolutions à venir. Dans une économie circulaire nous éloignant des dérives actuelles liées à la mondialisation, la gestion du cycle de vie doit constituer dorénavant un élément de valorisation et doit permettre des échanges fructueux entre le monde scientifique (sciences, technologies, SHS) et la société pour aborder ces défis : modèles, méthodes d'analyses et de calcul d'impacts, éthique, connaissances partagées, usages et expressions des besoins réels des populations à diverses échelles (local, régional, national).

Les actions élémentaires recommandées pour une sobriété des équipements, des infrastructures et réseaux, des centres de données de calculs (*data centers*) doivent porter sur :

La production d'équipements

- Faire évoluer les normes d'éco-conception et de fabrication.
- Éviter l'obsolescence logicielle.
- Privilégier les circuits les plus courts possibles, la circularité des ressources.
- Permettre une maintenance efficace en cas de panne et allonger la durée de garantie.
- Informer plus précisément les consommateurs.

Les services et développements informatiques

- Parfaire l'écoconception des services numériques : anticiper les impacts, mesurer la signature environnementale, l'efficacité énergétique, limiter les fonctionnalités inutiles, optimiser, simplifier...
- Repenser les modèles de consommation (éviter les forfaits à usage illimité).
- Imaginer de nouveaux outils permettant de mesurer simplement les impacts des usages (compteur carbone, énergie nécessaire du local au global).
- Développer le *low tech* : par exemple pour des téléphones mobiles avec des usages plus limités, un écran simplifié à encre électronique, une autonomie plus grande et un indice de réparabilité élevé.

Les utilisateurs : matériels

- Réduire le nombre d'objets numériques achetés et les conserver le plus longtemps possible. Par exemple, la réduction du nombre et de la taille de nos écrans aura un impact sur la signature environnementale du numérique.
- Exploiter les objets non utilisés : revente, reconditionnement, recyclage.

Les utilisateurs : usages

- Identifier tous les équipements numériques, mesurer et cartographier l'impact du numérique depuis la création des données à leur circulation et aux stockages internes et externes (data centers).
- Raisonner nos usages de l'utile à l'inutile : procéder à des achats liés à des besoins réels plutôt qu'à des envies superflues dictées par la publicité et le marketing.
- Faire preuve de sobriété dans les usages numériques en réduisant les quantités de données stockées et échangées ainsi que la qualité des vidéos, en privilégiant le réseau wifi aux communications 4G/5G, en nettoyant régulièrement les boîtes mail par la suppression des données inutiles ou redondantes, en gérant ses messages (créer des listes de diffusion, éviter des documents attachés volumineux. Privilégier l'audio à la visioconférence.
- Contrôler avec précision la mesure des besoins énergétiques et des flux de données ; mettre en veille ou éteindre les équipements inutilisés.

5.2 L'exemple du véhicule automobile électrique et numérique

L'exemple du véhicule automobile résume bien la notion d'usages utiles et futiles. Il a accompagné nos modes de vie depuis un siècle, offrant des libertés dans nos mobilités avec des moteurs thermiques polluants et des progrès technologiques pour réduire la consommation de carburant. Son usage a été majoritairement individualisé. Son développement massif a conduit dans les métropoles à des phénomènes de saturation du trafic. Par ailleurs, un des premiers paramètres reliés à la consommation énergétique est tout simplement le poids qui a largement dépassé une tonne pour une voiture familiale. Au-delà des effets de mode pour un modèle particulier, il devient indispensable de bien informer les consommateurs avec des critères de comparaison normalisés et pédagogiques.

L'heure est aujourd'hui pour l'industrie automobile aux transitions électriques et numériques. Il faut donc distinguer dans l'analyse de cycle de vie, la fabrication, l'utilisation et la fin de vie. Une voiture électrique pourra consommer par exemple plus de matériaux critiques qu'un véhicule thermique (quatre fois plus de cuivre à ce jour !) [12]. Pour sensibiliser les consommateurs, depuis l'année 2024 le score environnemental d'un véhicule électrique est indispensable pour bénéficier d'une subvention : il est calculé par l'ADEME, l'Agence de la transition écologique du gouvernement, à partir d'un dossier fourni par le constructeur. La formule de calcul de l'éco-score automobile [13] se fait en tenant compte de l'empreinte carbone (EC) exprimée en kilogrammes équivalent CO₂ (kg-eq CO₂) des éléments suivants :

- EC ferreux pour l'empreinte carbone de production des métaux ferreux consommés pour la fabrication, hors batterie.
- EC aluminium pour l'empreinte carbone de production de l'aluminium (pur et allié) consommé pour la fabrication, hors batterie.
- EC assemblage (AM) pour l'empreinte carbone des matériaux, autres que ferreux et l'aluminium, employés pour la fabrication, hors batterie.
- EC batterie tenant compte de la chimie, des matériaux et de la masse de la batterie, ainsi que de la réparabilité de la batterie et de ses cellules.

- EC consommation énergétique (ATI) pour l'empreinte carbone liée à l'énergie nécessaire aux transformations intermédiaires et à l'assemblage.
- EC transport, pour l'empreinte carbone liée à l'acheminement depuis le site d'assemblage jusqu'au site de distribution en France.

L'industrie automobile entre pleinement dans l'ère de la transition numérique. Désormais, un véhicule n'est plus seulement un moyen de déplacement, mais bien un objet connecté, truffé de capteurs et de processeurs de calcul. La navigation assistée par GPS en est un exemple emblématique. Les recherches actuelles se concentrent sur le développement de la conduite autonome, ouvrant ainsi la voie à une mutation majeure dans le domaine. Ces évolutions technologiques entraînent également de nouvelles répercussions environnementales qu'il convient de prendre en considération : en effet, la mise en place d'infrastructures adéquates pour la communication et le calcul devient essentielle. Cela implique notamment de penser à l'approvisionnement en énergie électrique nécessaire au chargement des batteries, agissant comme une véritable « pompe à mobilité » de chaque véhicule. De même, il est crucial de prendre en compte les besoins énergétiques liés à l'écosystème de calcul des trajectoires autonomes et de régulation de vitesse, constituant également une forme de « pompe électrique à données » pour un véhicule donné. Le bilan énergétique devra donc considérer l'ensemble des ressources nécessaires. Face à ces avancées technologiques sophistiquées, il devient ainsi impératif de repenser l'utilisation des véhicules électriques autonomes. Une approche prometteuse consiste à envisager leur mutualisation, les intégrant dans un système de transport en commun, à l'instar d'autres objets de mobilité partagée.

6. Conclusion

Le monde numérique interroge sur les capacités comparées en calcul et en mémoire de l'humain et de la machine. Il contribue à des gains dans nos modes de vie en termes de communication, d'innovation, de créativité, et de progrès dans de nombreux domaines comme la santé. Son développement massif aussi rapide nous interpelle néanmoins sur ses impacts environnementaux et sociétaux.

Les défis scientifiques, technologiques et sociétaux pour une régulation éthique du numérique accompagnant la mutation d'une économie carbonée vers une économie décarbonée sont nombreux. Nous prenons enfin conscience, avec deux siècles de retard, de la fin de la période d'abondance et d'insouciance dans un contexte de tensions et de conflits géopolitiques ayant pour conséquence un accès difficile aux ressources (énergies primaires, matières premières...), mais aussi de l'anticipation des enjeux liés à la décarbonation de nos modes de vie.

L'impact environnemental du numérique est principalement lié à la multiplication des objets connectés distribués et la création de services énergivores [14]. Les sobriétés numériques et énergétiques sont liées à nos usages, lesquels doivent être absolument revisités en prenant soin de nos biens communs fondamentaux que sont l'accès à l'eau, à l'énergie, et au monde numérique. Ainsi, pourrait-on imaginer par exemple des quotas pour nos consommations individuelles électriques et numériques, le dépassement d'un quota pouvant se traduire par une réduction du débit ou par un prix plus élevé.

De l'individu au collectif nous pouvons agir rapidement et transformer des menaces en opportunités en nous appuyant sur la créativité et la quête de sens pour repenser un monde numérique plus vertueux : reconsidérer la relation sciences, technologies et

société, avec une révolution de la pensée pour une renaissance d'un monde numérique responsable et soutenable, du local au global¹¹.

Le numérique doit accompagner la société dans ce qu'elle peut avoir de plus vertueux. Ce n'est pas au numérique de s'imposer à la société comme une évidence. En mesurant, analysant, modélisant, nous devons être capables de conserver un esprit critique afin de déterminer les meilleures solutions éco-responsables.

RÉFÉRENCES

- [1] ROBERT Michel, « La réalité physique du monde numérique », *The conversation*, 21 avril 2021, <https://theconversation.com/la-realite-physique-du-monde-numerique-158884>
- [2] <https://explodingtopics.com/blog/data-generated-per-day>
- [3] OSBORN Fairfield, *La Planète au pillage*, 1948, Éditions Actes Sud (ISBN 978-2-7427-7447-0)
- [4] MEADOWS Dennis, MEADOWS Donella, RANDERS Jorgen, *Les Limites à la croissance (dans un monde fini)*, Rue échiquier, ISBN : 978-2-37425-332-9
- [5] <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-02/r-sum-ex-cutif-16811.pdf>
- [6] <https://fr.statista.com/infographie/29769/evolution-nombre-abonnements-telephonie-mobile-et-population-mondiale/>
- [7] « Impacts environnementaux du numérique en France » collectif d'experts, 17 janvier 2021 » <https://www.greenit.fr>, <https://www.greenit.fr/wp-content/uploads/2021/02/2021-01-iNum-etude-impacts-numerique-France-rapport-0.8.pdf>
- [8] PITRON Guillaume, « La Guerre des métaux rares : la face cachée de la transition énergétique et numérique », *Les Liens qui libèrent*, 2018, 296 p. [ISBN 979-10-209-0574-1] <https://www.rtb.be/article/le-smartphone-ce-seigneur-des-metaux-dou-proviennent-les-minerais-de-sang-qui-composent-votre-gsm-11131811>
- [9] <https://www.euchems.eu/euchems-periodic-table/>
VILLALBA Bruno, « Sobriété : interroger cette course à la ressource qui guide le monde », *The conversation*, 11 mai 2023 <https://theconversation.com/sobriete-interroger-cette-course-a-la-ressource-qui-guide-le-monde-205316>
- [10] ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, <https://www.ademe.fr>, <https://infos.ademe.fr/magazine-avril-2022/faits-et-chiffres/numerique-quel-impact-environnemental/>

¹¹ Évaluer les impacts du local (région, nation) au global (planète) n'est pas simple car le monde numérique n'a pas de frontières. Nos données par exemple circulent dans des *data centers* situés à l'étranger. Il faut considérer les calculs sur les impacts du monde numérique comme des ordres de grandeur avec un esprit critique et des incertitudes, comme dans les rapports récents de l'ADEME.

<https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/5226-evaluation-de-l-impact-environnemental-du-numerique-en-france-et-analyse-prospective.html>

- [11] ELLUL Jacques (1988), *Le bluff technologique*, Paris, Hachette.
- [12] HACHE Emmanuel, LOUVET Benjamin, « Métaux le nouvel or noir. Demain la pénurie ? » <https://www.editionsdurocher.fr/product/129257/metaux-le-nouvel-or-noir-demain-la-penurie/>
- [13] <https://www.economie.gouv.fr/daj/lettre-de-la-daj-les-conditions-deligibilite-au-bonus-ecologique-comment-calculer-le-score>
- [14] Quelques sites pertinents à consulter :
<https://time-planet.com/fr>
<https://institutnr.org>
<https://theshiftproject.org>
<https://www.bnf.fr/fr/le-numerique-responsable-bibliographie-mars-2022>



TdM

Séance publique du 6 mai 2024

Reprendrez-vous un peu de Mompou ?

Philippe BARTHEZ

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Jean-François HEISSER

Pianiste, Chef d'orchestre, Professeur honoraire au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris

TdM

MOTS-CLÉS

Pianiste. Compositeur. Franco-catalan. Cloches. Paris. Barcelone. Carmen Bravo. Timidité, Dépression, Spiritualité.

RÉSUMÉ

À la Découverte d'un compositeur atypique dans son personnage et dans sa musique, reconnu par les plus grands musiciens du XX^e siècle, puis oublié.



Nota : les morceaux interprétés au piano par J.-F. Heisser sont repérés par une clé de sol

Monsieur le Président
Monsieur le Secrétaire perpétuel
Mes chers collègues
Chers amis
Mesdames, Messieurs

Nous voici à nouveau, et pour le plaisir de tous je pense, en compagnie de notre ami pianiste Jean François HEISSER. Et, bien qu'il n'aime pas que l'on parle de lui, je vais quand même le faire car je suis certain qu'il me le pardonnera.

Souvent qualifié d'artiste « complet », il est pianiste, chef d'orchestre et pédagogue, à la culture musicale très étendue, à la curiosité sans cesse en éveil. Titulaire de six premiers prix au Conservatoire National de Musique de Paris, premier prix du concours de Jaen en Espagne à l'âge de 24 ans, élève de Vlado Perlemutter, d'Henriette Puig Roger et de Maria Curcio, il compte parmi ses disciples deux pianistes émérites, Bertrand Chamayou et Jean Frédéric Neuburger. Aujourd'hui, il partage son activité entre des carrières de soliste, de directeur musical de l'Orchestre de chambre Nouvelle-Aquitaine et de chef invité.

Ses compositeurs de prédilection sont Beethoven bien sûr, mais aussi Brahms, Chopin, Ravel, Messiaen et l'ensemble de la musique espagnole.

Je voudrais dire enfin que j'ai la chance de partager avec lui, depuis plus de trente ans, des moments musicaux exceptionnels et surtout une amitié durable et affectueuse.

Ce soir, pour vous faire écouter et peut être découvrir Mompou, il va jouer de ses qualités majeures : maturité, fraîcheur, puissance et retenue.

À ma grande honte, je dois vous avouer que je ne connaissais de Federico Mompou que le nom, lorsque Jean-François et Étienne Cuenant m'ont proposé le thème de cette conférence. Jean-François m'a alors parlé du livre de Jérôme Bastianelli paru en 2021 chez Acte Sud, préfacé par lui et dont le titre à la fois alléchant et mystérieux s'intitule « Federico Mompou. À la recherche d'une musique perdue »... Que nous vous proposons ce soir de retrouver.

Les dates sont les bornes de la vie et celles de Mompou (1893/1987) révèlent une durée exceptionnelle qu'il serait fastidieux d'aborder comme une biographie. Plus intéressant est de comprendre qu'il s'agit d'un être fragile, nostalgique, découragé par une modernité musicale dont il se sent exclu et la cause de crises dépressives profondes, pouvant durer dix ans.

Utilisant presque exclusivement le piano, il va lui confier beaucoup de pièces très courtes composées sur des périodes très longues, les recréant à la recherche du son, du rubato, dans une quête permanente. Et, pour pénétrer davantage dans le caractère du personnage, je ne peux résister au plaisir de vous le représenter en train de répondre au fameux questionnaire de Marcel Proust, sans, bien sûr, vous en infliger les quarante trois réponses mais en vous proposant de nous arrêter sur quelques unes d'entre elles. Je cite :

À la question posée :

- Quel est le principal trait de votre caractère ? Mompou répond : « Indulgent pour les fautes d'autrui ».
- Votre occupation préférée ? « Celle qui consiste à trouver le moyen de n'en avoir aucune ».
- Vos compositeurs favoris ? « Presque tous, à l'exception de Haydn, Mozart et Beethoven !!! » (Nous y reviendrons plus loin)
- Votre devise ? « Ne pas dépasser les limites de sa personnalité ».
- Votre rêve de bien être ? « Le plaisir des errances de caractère intellectuel ».

Proust et Mompou, Mompou et Proust : hypersensibilité et même philosophie amère du bonheur (L'un écrit « Le bonheur est seulement le repos de la douleur ». L'autre : » Le bonheur n'a presque qu'une seule utilité : rendre le malheur possible »).

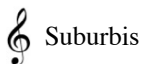
Chanson et Danse n° 1

Les origines de Federico sont dues à la force d'attraction de Barcelone au XIX^{ème} siècle. En effet, une famille Dencausse, française, possédant à Tarbes une grosse fabrique de cloches, décide d'en créer une succursale dans la capitale catalane. Josephina Dencausse naît à Barcelone, épouse Federico Mompou Montmany, originaire de Tarragone et employé par la Compagnie du Gaz Catalan à Barcelone. Et notre Fédérico musicien éclot le 16 Avril 1893, à la fois Français et Catalan.

Son enfance est marquée par le bruit des cloches de son grand-père et celui des faubourgs dans lesquels il adore traîner. Attiré aussi par le piano, il prend des cours, encouragé par ses parents, mais fréquente aussi l'École Française qu'il va rapidement abandonner pour se consacrer à l'instrument et donner à 15 ans son premier récital comportant : la Sonate en la majeur de Mozart, le Printemps de Grieg et l'Impromptu en la bémol de Schubert.

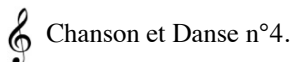
Conquis par la musique de Fauré, dont il a une véritable révélation à l'écoute du quintette avec piano, il débute la composition par un recueil intitulé « Impressions

Intimes » dans un style déjà très personnel, donnant à entendre l'airain martelé par les fondeurs de cloches. Son écriture pianistique est faite d'accords profonds, de résonances et de sons répétés d'une note.



Mais pour progresser, il faut aller à Paris s'imprégner des nouvelles modernités musicales. Après un rendez-vous obtenu auprès de Fauré grâce à Granados, il renonce par timidité et angoisse à cette rencontre et se lie d'amitié avec le pianiste Motte Lacroix, aujourd'hui oublié, mais qui sera le principal artisan du succès parisien de Federico. Tenté un temps par le groupe des Six et inspiré par Satie, Mompou reste étranger à un apprentissage rigoureux de l'harmonie et pense qu'il est inutile d'obéir à des règles strictes, préférant s'abandonner à la résonance du piano. « Ma musique ce sont mes mains » dit-il.

Survient alors, et en dépit de nombreuses sorties nocturnes distrayantes, un épisode dépressif, avec angoisses et périodes de doute. « Je me vois incapable de vivre » écrit-il... Le jeu de « Pavane », de Ravel, va le rétablir et il repart pour Barcelone où, exempté de service militaire pour raison de tirage au sort et de physique efflanqué, il flâne dans la ville, réfléchit et comprend qu'il ne sera jamais un virtuose du clavier. Sa timidité malade le gêne pour sa parution en public, alors que son jeu est délicieux avec de grandes mains, des doigts presque à plats et la quête d'une plénitude sonore.

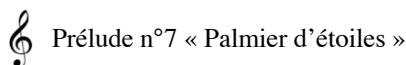


Cette réflexion débouche cependant sur une grande période créatrice : Littéraire, d'abord, avec un traité intitulé « Étude du sentiment » dans lequel il définit ses conceptions esthétiques et distingue le sentiment de pureté du sentiment de passion en les associant à la sonorité, au phrasé et au rythme de la musique.

Musicale ensuite, avec les compositions « Gitane » « Pessebres (Les crèches) » « La Montagne » et les « Scènes d'enfants » (Souvenirs de son enfance) dédiées à son ami, le compositeur Manuel Blancafort. Il exprime aussi finalement son peu de goût pour Mozart qu'il accuse d'être payé « à la page » et échange avec Manuel Valls, père de l'homme politique actuel, une réflexion sur Beethoven que je vous livre. Mompou : « Quand je fais pipi, je pense toujours à Beethoven » Valls : « Pourquoi donc ? » Mompou : « Parce que je ne sais pas comment conclure » !!!

Après avoir une nouvelle fois annulé un rendez-vous avec le grand critique musical Vuillermoz pour incertitude et crise neurasthénique, il reprend l'écriture de nouveaux recueils : Les « Fêtes lointaines » et les « Charms », son œuvre qu'il aimait le plus et dont l'intitulé des six pièces décrit bien son état d'esprit et de cœur. Je les cite :

- « Pour endormir la souffrance »
- « Pour pénétrer les âmes »
- « Pour inspirer l'amour »
- « Pour les guérisons »
- « Pour évoquer l'image du passé »
- « Pour appeler la joie »



Du jour au lendemain, Mompou, devenant l'artiste des salons parisiens et de l'Espagne, en profite pour dire que le moment est venu pour la Catalogne d'avoir une

musique qui soit vraiment catalane. Il faut, dit-il, que nous dégagions l'âme de notre pays et que nous mêlions cette couleur locale à l'âme internationale. Ce discours est entendu par les personnalités parisiennes illustres chez lesquelles il est reçu car, paradoxalement, il aime les mondanités... Tout en se disant plus observateur curieux que convive festif, il fréquente Henri Prunières, directeur de la Revue Musicale, le marquis de Polignac, le Comte de Beaumont et des Princes... Mais aussi Bartok, Albert Roussel, le compositeur cubain Joaquín Nin et surtout le pianiste Ricardo Vines, grand ami de Ravel. Pourtant, entre lui et Ravel le courant ne passera pas car, au cours d'une longue promenade dans Paris, les deux musiciens parlent du problème de l'instinct dans la composition, un peu décrié par Ravel. Mompou l'instinctif réalise alors la profondeur du fossé qui les sépare.

 Chanson et Danse n°5

À trente ans, il tombe amoureux de Maria Suelves de Jacoby, déjà mariée mais vivant loin de son vieux et surprenant mari qui réside en Espagne alors qu'elle vit à Paris avec ses deux filles. Federico, traversant à nouveau une longue crise existentielle, Maria va le soutenir et l'encourager à acheter avec un ami une concession de la marque Esquimaux pour introduire des chocolats glacés en Espagne... Le dépôt de bilan interviendra rapidement et, incapable de composer de la musique pour une échéance précise, il préfère étudier la psychologie, surveiller ses maux de tête et s'éloigner plusieurs jours du piano sans être contrarié.

Vous pensez : hypochondriaque, fantasque, Mompou ? Sûrement... Il faudrait ajouter aussi solitaire car, rentrant d'un séjour très bénéfique à Dinard, il pourrait se rapprocher de trois musiciens catalans qui, avec son ami Borrás, voudraient promouvoir la nouvelle musique catalane. Hélas, l'hétérogénéité des membres condamne la survie du groupe. Mompou restera définitivement seul sur le plan musical, expliquant sa solitude en disant, je le cite : » Ce n'est pas avec les mélodies que je chante la Catalogne mais avec les résonances harmoniques, avec des accords catalans ».

 Chanson et Danse : n° 7

Entre 1930 et 1937, nouvelle crise dépressive et arrêt complet de la composition. À cela, trois raisons : la santé de son frère, tuberculeux, le bouleversement politique en Catalogne et, surtout, son incompréhension croissante envers l'évolution musicale de l'époque et ses théories dodécaphoniques.

Sur le plan politique, 1931 voit la proclamation de la République catalane comme État intégrant de la Fédération Ibérique, suivie de la guerre civile en Espagne, en 1936. Mompou sera honoré durant le franquisme, mais ne se compromettra jamais avec le régime dictatorial. Suivant la politique sans y participer, ses opinions sont libérales et il considère les institutions du point de vue artistique ou culturel.

Sur le plan musical, il s'interroge beaucoup. Doit-il faire évoluer son style ou bien s'arrêter de composer ?

Pendant la guerre en France, il reste d'abord avec Maria dans Paris occupé puis, en Septembre 1941, part retrouver sa famille à Barcelone et s'y établir définitivement.

Survient alors sa rencontre avec Carmen Bravo.

Federico est membre du jury d'un concours de piano au cours duquel une jeune fille de vingt deux ans se présente avec une interprétation émouvante du concerto pour piano de Schumann. S'en suivent toute une série de rencontres, de promenades et l'éclosion d'une idylle. Il a 26 ans de plus qu'elle et son sens inné de l'hésitation fera qu'il mettra seize ans à se décider de l'épouser !!... Mais cette période d'amour et de

renouveau est une renaissance pour ses compositions avec « La Fontaine et la Cloche » et la reprise de ses Préludes, après une promenade dans le quartier gothique barcelonais. Carmen est une muse bienveillante dont l'enthousiasme, l'innocence et le dynamisme le guérissent de ses incertitudes.

 Paysage n°1 « La Fontaine et la Cloche »

Elle le présente aussi à José Janès, éditeur enthousiaste, bon vivant et extraverti, en contraste avec le caractère discret et réservé de son mari. Une amitié très proche et durable les anime pourtant, entraînant une reconnaissance publique pour Mompou : un premier prix national de composition et une nomination à l'Académie des Beaux-arts de Barcelone, suivis d'une distinction du ministère français de la culture. Et, après un concert à l'Institut britannique de Madrid pour lequel ses amis sont quand même obligés de le sortir du lit, de l'habiller et de le conduire sur scène, inhibé par un énorme trac, sa musique connaîtra les plus grands succès en Grande-Bretagne. Un ballet sera même créé à Londres par le chorégraphe Kenneth Mac Millan sur son premier prélude, ses « Charmes » et ses « Fêtes Lointaines » qu'il a orchestrés lui-même, avec un succès considérable (Quinze rappels le soir de la première et deux cents représentations).

Par la suite, Federico Mompou fréquentera l'Académie de musique de Saint-Jacques-de-Compostelle pendant quatorze ans et l'animera par des master classes à laquelle Jean-François Heisser a participé, en 1973. Invité par Andrés Segovia, il évoque son œuvre et sa perception des possibilités du piano : abandon des indications expressives en tête de ses œuvres pour laisser l'interprète libre de toute suggestion ; possibilité aussi de graduer ou de nuancer la sonorité d'une note, le doigt qui enfonce la touche déclenchant une vibration mêlée à la résonance, commençant un parcours ascendant qui atteint un maximum avant de redescendre. Et, dans le court espace entre deux sons, se cache le secret de la sonorité, dit-il. Ce secret, c'est le Silence des silences... On ne dira jamais assez la valeur de ces intervalles qui sont Musique et temps de respiration indispensables pour le ressenti de nos émotions et que je trouve, pour ma part souvent gommés par la trop grande vélocité d'interprètes actuels.

 Chanson et Danse : n° 10

Il nous faut aussi parler de la Spiritualité, dont Mompou va s'imprégner pour la fin de sa vie. Il croit en Dieu à sa façon... Qui consiste à ne pas être pratiquant !!... Il dit, je le cite : « Tu vois, si tu manges du pain et bois du vin en pensant à l'Eucharistie, nul besoin d'aller à l'église ». D'un tempérament méditatif, sensible à une pensée mystique, il écrit alors de la musique sacrée sous la forme d'un Oratorio désolé et lumineux créé en 1963 avec un grand succès. Puis survient la composition de « Música Callada » pour exprimer l'idée d'une musique qui serait la voix même du silence (callada signifiant en espagnol « Qui se tait ». S'inspirant du Canticum Spirituale de Saint-Jean-de-la-Croix qui est un poème du désir, une célébration de la sortie de la nuit vers la joie de l'exaucement, il en tire vingt-huit pièces réparties en quatre cahiers, chef d'œuvre de sa dernière manière et testament pianistique.

 Música Callada. Première partie.

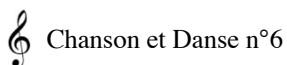
Après l'achèvement de Música callada et très attristé par la mort de son frère bien aimé, s'installe à nouveau une absence de composition pendant trois ans. Mais, à quatre-vingts ans, Mompou rebondit encore, enregistrant l'intégralité de son œuvre pour piano,

voyageant à New-York et désigné comme membre du jury du concours Chopin de Varsovie (Année où Christian Zimmermann obtient le premier prix), avant de répondre à un reportage d'une heure à la télévision française.

Enfin, la maladie, sous la forme d'une hémorragie cérébrale avec hémiplegie, survient en 1978 et sonne la cloche du glas de son activité physique et artistique. Il vivra encore dix ans auprès de sa femme qui programmera et jouera beaucoup de ses œuvres en concerts. Sa mort intervient le trente juin 1987, avec messe funéraire dans la basilique Santa-Maria-del- Mar et enterrement auprès de son frère et près d'Albenitz, dans le cimetière de la colline de Montjuic. Carmen Bravo, gardienne de sa mémoire, lui survivra jusqu'en Avril 2007.

En matière de conclusion, quelle place attribuer aujourd'hui à ce compositeur qui a traversé le vingtième siècle en solitaire hésitant et timide, angoissé et déprimé ? Celle d'un musicien ayant la conviction d'être en accord avec lui-même et d'avoir approché au plus près de ce qu'il nommait la « musique pure », musique débarrassée d'une grande virtuosité et concentrée sur la fabrication du son. Je m'associe à Jean-François pour dire avec lui, je le cite : » C'est à ce prix - là que le public peut entrer en communion avec l'artiste, autour d'une musique intemporelle que rien ne semblait destiner à une notoriété qui ne cesse de croître au fil des décennies. »

ALORS, EN REPRENDEZ-VOUS AVEC NOUS ?



BIBLIOGRAPHIE

BASTIANELLI Jérôme, *Federico Mompou : à la recherche d'une musique perdue*. Acte Sud 2021, ISBN 978-2-330-14720-4

JANKELEVITCH Vladimir, *La présence lointaine*, Éditions du Seuil 1981, ISBN 978. 27578 9065

HEISSER Jean-François, piano et Schema Madoz photographe. Federico Mompou, *Música callada Musicales*, Acte Sud 2013, ISBN 314 90 280 328 26.



TdM

Séance du 27 mai 2024

Louis Feuillade (1873 - 1925) :
Cent ans après,
un cinéma qui a encore quelque chose à nous apprendre ?

François AMY DE LA BRETÈQUE

Professeur émérite d'Études cinématographiques, université Paul-Valéry Montpellier 3

TdM

MOTS-CLÉS

Cinéma - Feuillade - cinéma muet - cinéma comme art - histoire du cinéma - jugement historique

RÉSUMÉ

En 2023 on a célébré le 150^e anniversaire de la naissance à Lunel en 1873 du cinéaste Louis Feuillade, et en 2025, ce sera le centenaire de son décès. Il fut le patron reconnu et respecté de la production chez Gaumont de 1908 à 1925. Il a réalisé des centaines de films dont la mémoire collective a retenu surtout *Fantômas* et *Les Vampires* (1913 et 1914).

Ses thèmes ont pris avec le temps un intérêt historique puisque sa filmographie enjambe la première guerre mondiale et rend compte, volens nolens, des bouleversements de la société française. Mais son œuvre si éloignée de nous – elle appartient entièrement au cinéma muet – n'a-t-elle aujourd'hui qu'un intérêt archéologique ? On voudrait montrer que non.

Sa maîtrise de la narration et son sens de l'espace, son goût des extérieurs, son art du cadrage, sa direction d'acteurs et son attachement à la lumière et à la culture du Midi (*Vendémiaire*) ont pris avec le temps une dimension poétique qui inspira les Surréalistes et représenta une alternative encore pertinente à la domination du modèle américain.

Cette contribution propose une excursion dans un temps à la fois très éloigné de nous et néanmoins à distance de mémoire humaine. Éloigné, parce que, en histoire du cinéma, a-t-on coutume de dire, dix ans valent un siècle : la temporalité de l'évolution des techniques et des goûts y est encore plus rapide qu'ailleurs. L'œuvre de Louis Feuillade se situe entièrement dans le cinéma muet (il est mort en 1925). Cela la place aujourd'hui sur une planète éloignée de la nôtre. Mais proche quand même, car après tout, il a vécu et créé au temps de nos grands-parents ou arrière-grands-parents. J'ai moi-même connu dans les années 1980 des personnes qui l'avaient rencontré.

Ce sera aussi une excursion hors des domaines consacrés de l'Académie des sciences et lettres. L'occasion est bonne pour essayer de convaincre que le cinéma est un objet d'étude rigoureux comme un autre et pas seulement le domaine des tribunes critiques et des opinions subjectives. Le cinéma, art longtemps réputé éphémère, est maintenant entré dans le patrimoine. Comme objet historique il a pris de l'épaisseur et de la profondeur.

Parler d'un réalisateur du passé conduit le plus souvent à faire un parcours biographique du personnage. Je sacrifierai à l'exercice mais brièvement, d'autant que maintenant ces renseignements se trouvent partout¹, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a plus rien à découvrir.

Il est plus intéressant de se demander si son cinéma n'est plus qu'une curiosité archéologique ou s'il a encore quelque chose à nous apporter. C'est par le second terme de l'alternative que je vais répondre. Mais d'abord situons cet exposé sur le terrain du savoir en posant quelques questions épistémologiques générales.

Y a-t-il une vérité en histoire du cinéma ?

L'*histoire* du cinéma est une science. Science humaine certes, avec les limitations que l'on sait, mais toute une part de son travail consiste à établir des faits, vérifier des attributions, mettre en évidence des chaînes de causalité, étudier l'économie, l'industrie, la distribution, les publics, toutes choses qui relèvent de la science exacte comme la science historique de manière générale².

Ce qui oblige à modérer cette assertion est la part de jugement qui s'y mêle toujours. Proposer des hiérarchies, des critères d'excellence, classer en écoles, en cinématographies nationales etc., fut longtemps et reste encore le pain quotidien des historiens de l'art – et pas seulement ceux de l'art cinématographique. C'est une partie qui relève de l'*esthétique* (c'est pourquoi nos départements et nos chaires universitaires s'intitulent en général « esthétique et histoire »). Les querelles sur la valeur de telle ou telle œuvre, les changements de hiérarchie d'une génération à l'autre occupent beaucoup l'activité de la *critique*. Mais la critique, ce n'est pas l'histoire.

Il n'en reste pas moins que, comme le disait Barthélemy Amengual, le jugement de la postérité se trompe rarement. Il n'y a pas de bouleversement à attendre sauf découverte vraiment nouvelle – par exemple le film « oublié » et redécouvert d'André Antoine, *L'Hirondelle et la mésange* (1920-1984).

Il y a pourtant des doxas qui s'installent et qui sont remises en question en conséquence des redécouvertes du patrimoine. L'une de ces révisions concerne le début de l'histoire du cinéma. On a longtemps parlé de ces décennies (1890-milieu des années 1910) sous le terme de *cinéma « primitif »*, comme on disait aussi « les arts primitifs ». Cette terminologie était sous-tendue par une vision anthropomorphe du développement de l'art, commençant par une enfance avant d'entrer dans l'âge adulte puis atteignant une maturité qui réalisait pleinement ses potentialités.

Le syntagme a été frappé d'opprobre et de désuétude après la redécouverte massive à partir des années 1970³ des films antérieurs à 1908. Comme on a choisi ailleurs de parler d'« arts premiers », au cinéma on a adopté la formule « *cinéma des premiers temps* ». Stricto sensu, les historiens désignent ainsi le cinéma d'avant 1908. Celui-ci constituait un cinéma qui avait trouvé très vite son propre « langage », loin d'être un simple balbutiement. Mais ce « langage » – disons plutôt ces formes d'expression – a été frappé d'obsolescence en peu d'années à partir du moment où s'est mis en place ce que d'aucuns appellent la « grande forme » et d'autres le « mode de représentation institutionnel », c'est-à-dire le montage narratif analytique qui représente aujourd'hui

¹ Sans parler d'internet, les publications académiques se sont multipliées sur Feuillade depuis un demi-siècle. On les recensera en fin d'article.

² Michèle LAGNY, *De l'Histoire du cinéma*, Paris, Armand Colin, 1992.

³ Le congrès de la FIAF à Brighton en 1978 est communément et conventionnellement retenu comme le repère de cette mutation. On commençait à retrouver dans les archives, à restaurer et à pouvoir revoir les films des débuts.

encore la forme dominante de l'expression cinématographique. À partir de 1908 la jeune industrie cinématographique connaît une série de mutations décisives. Les films ne se vendent plus, ils se louent. On construit des salles en dur dans le centre des villes. Le public change. Les petites entreprises se concentrent.

Feuillade commence précisément en 1908. Il arrive après, il appartient à un deuxième âge. Cette deuxième génération est souvent définie comme celle qui a mis en place le « langage » classique ».

Du muscat de Lunel à la direction artistique de la société Gaumont

Louis Feuillade est né à Lunel en 1873, 2 Boulevard de la République, dans une honorable famille de négociants en vins. On l'envoya faire ses études classiques au petit séminaire de Carcassonne : c'est une chose qui se faisait dans son milieu et ne conduisait pas forcément à la prêtrise, mais cela lui valut une solide culture classique et catholique. Il appartenait à un milieu traditionaliste et même royaliste comme il en restait en Provence et dans le Languedoc oriental, proche de la révolution félibréenne bien vivace dans le Lunellois et la Petite Camargue. On le vit soutenir dans sa jeunesse les descendants du prétendant Naundorff⁴.

Peu intéressé par le négoce, le jeune homme rêvait de devenir écrivain. Il composait des vers et des pièces de théâtre⁵. Il continua toute sa vie à taquiner la muse. Il était capable d'improviser un discours en vers aux banquets et dans les réunions.

Jeune marié, il « monta » à Paris d'abord sous le prétexte d'y faire la promotion du fameux muscat de sa ville natale, en fait pour se lancer dans le journalisme. Après quelques tentatives infructueuses (*La Tomate*, *Le Torero*) qui lui firent tirer le diable par la queue – ce sont ses années obscures –, il réussit sur recommandation à se faire engager comme secrétaire à *La Revue Mondiale* (1904-1906). En fait, il en devint un chroniqueur régulier sous divers pseudonymes.

C'est par l'intermédiaire d'André Heuzé qu'il pénétra le monde naissant du cinéma en 1905. Celui-ci écrivait pour la récente société Pathé Frères de courtes histoires destinées à être mises en scène. Il suggéra à Feuillade de faire de même pour les établissements Gaumont⁶ qui débutaient à Belleville. Feuillade se présenta et fut reçu par la secrétaire, Alice Guy, que Gaumont chargeait parfois de tourner des bandes. Elle l'engagea et lui confia assez rapidement des fonctions de direction d'acteurs et de réalisation. En juin 1906, Alice Guy entraîna son équipe dans le Midi pour tourner une adaptation de *Mireille* chez le marquis Folco de Baroncelli⁷. Elle y rencontra un réalisateur américain, son futur époux, qu'elle suivra aux États-Unis. Elle proposa Feuillade pour la remplacer.

⁴ Karl-Wilhelm Naundorff, mort le 10 août 1845 à Delft, est un prétendant au trône de France, le plus célèbre de ceux qui, au XIX^e siècle, déclarèrent être l'ancien dauphin Louis XVII, censé avoir survécu à sa détention à la prison du Temple. Deux de ses descendants étaient passés à Lunel avant sa naissance et la mémoire en était restée vive. Feuillade lui consacra un texte en 1904-1905 dans *La Revue Mondiale*.

⁵ *Le Clos*, pièce coécrite avec Alphonse Arnaud, édition de *La Revue Mondiale* 1905. Les poésies de Feuillade ont été rééditées par Bernard Bastide.

⁶ Léon Gaumont avait fondé le Comptoir Général de Photographie en 1885. Dix ans plus tard il lui adjoignit une branche cinéma pour former les Établissements Photographiques et Cinématographiques Gaumont. Des studios furent construits aux Buttes Chaumont : c'était la fameuse « Cité Elgé ».

⁷ Le film ne fut pas monté car la pellicule était défectueuse. Sur *le Marquis et le cinéma*, voir Bernard BASTIDE, *Archives* n° 56, Perpignan, IJV 1993.

Au début de 1907 notre Lunellois devint donc Directeur Artistique de la Production et réalisateur après le départ d'Alice Guy en 1908. Il resta à ce poste jusqu'à la fin de sa vie. Son arrivée correspond à la première mutation historique du cinéma (1905/1908) : les films ne se vendent plus mais se louent ; les bandes s'allongent à deux bobines puis davantage ; on construit des « studios » (« théâtre de poses » ou « de prise de vues ») comme la « cité Elgé » construite en 1905 rue de la Villette.

Il avait la confiance de Léon Gaumont et négociait pied à pied avec lui, qui était réputé pour sa laderie : il l'appelait « le Hérisson » parce que son porte-monnaie était, disait-il, hérissé de pointes. Il bénéficia néanmoins de l'essor commercial de la société et contribua au succès de ses bandes. Il dirigeait une équipe de réalisateurs, opérateurs et techniciens. Il s'attachait à fidéliser une troupe d'interprètes. Il tournait lui-même jusqu'à 80 films par an !

Dès lors sa carrière se déroula sans accidents notables. Pour faire bref, nous pouvons la diviser en trois périodes.

Les « courts » 1910-1913

Dans les premiers temps les *bandes* (on ne disait pas films) représentaient une bobine de 300 mètres, soit environ onze minutes projetées à 18 images/seconde. On ne parlait pas de « courts métrages ». Après 1908 la durée augmente progressivement. On tourne des bandes de deux (22 minutes donc), trois, quatre bobines pour un seul « film ». Ils vont rapidement dépasser une heure dans les années 1910, ce qui ouvre la voie à ce que nous appelons aujourd'hui « longs-métrages »⁸.

Feuillade a évidemment suivi cette progression en tournant d'abord des anecdotes courtes, puis en développant ses histoires sous forme de ce qui n'était pas encore un scénario : des notes jetées sur le papier. La légende raconte qu'il les sortait de sa poche en arrivant sur le plateau. Son style évolue beaucoup au fil du temps.

Ce sont des films « historiques » (*Le Collier de la reine*), bibliques (*le Festin de Balthazar*), « artistiques » (*Le Printemps*), comiques (*Une Dame vraiment bien*), dramatiques (*L'Oubliette*)... aux tons variés comme on le voit, auxquels il continuera de s'essayer par la suite.

Ces sujets sont souvent regroupés en *séries* : on reprenait le même personnage que le public attendait. Les plus fameuses de Feuillade sont les films avec enfants : *Bébé* (... *apache*, ... *et la danseuse*, ... *à la ferme*, ... *chemineau*, etc.) en 1911-1912, et plus tard (1912-1913) les *Bout de Zan* (... *vole un éléphant*, ... *et le chemineau*, ... *et le crocodile*, ... *a le ver solitaire*...). Feuillade considérait que pour qu'un film ait du succès, il fallait qu'on y mette un enfant ou un chien.

En parallèle Feuillade se lança dans des séries aux ambitions plus élevées : *La Vie telle qu'elle est* (1910-1912, une douzaine de films) prétendait s'inscrire dans le registre du naturalisme. On sent percer la volonté de se placer sur le terrain de la haute littérature. Il publia même un manifeste, le seul qui soit sorti de sa plume. À vrai dire cette inspiration ne lui convenait guère mais il y fit ses gammes de narrateur et de « cinéaste » (terme qui n'existait pas encore). Il rectifia le tir avec *La Vie drôle*, ou avec des films s'inscrivant dans la série « *esthétique* » (en réponse au *Film d'Art* de la SCAGL⁹, reprise par le rival Pathé).

C'est toujours Léon Gaumont qui l'orientait vers tel ou tel type de réalisation en fonction des demandes du marché et de la concurrence.

⁸ La réglementation aujourd'hui définit comme long métrage un film de plus de 600 m (soit 59' à 24 i/s).

⁹ Voir note 14.

Les grands films à épisodes 1913-1920

À la veille de la guerre, Gaumont incita Feuillade à chercher des sujets à développer sous forme feuilletonesque, dans la tradition des *Mystères de Paris* ou de *La Porteuse de pain*. Le directeur de production fut sollicité par Pierre Souvestre et Marcel Allain, auteurs du phénomène de librairie qu'étaient alors les *Fantômas* qui sortaient à la cadence incroyable d'un volume par mois (32 volumes en 32 mois). De mai 1913 à avril 1914 il en tira cinq « drames » tout en continuant à tourner beaucoup d'autres bandes diverses. Ces cinq *Fantômas* sont des récits indépendants les uns des autres mais qui forment série. L'histoire d'un personnage insaisissable dont on ne comprend pas bien les objectifs, si ce n'est qu'il veut s'emparer des leviers de la société. Il est poursuivi par l'inspecteur Juve, dont l'efficacité laisse à désirer, et le journaliste Fandor. Le succès fut aussi colossal que celui des romans. Les futurs Surréalistes (Aragon, Desnos) s'y formèrent à l'écriture automatique et à la vision hallucinée. Feuillade y proposa, sans intention avouée, « l'envers et la démystification de la Belle Époque » selon la formule de son meilleur exégète, Francis Lacassin. La série s'arrêta avec la guerre. Feuillade fut mobilisé, puis démobilisé et il aura la charge avec quelques autres de relancer un cinéma français très mal en point.

Pour anticiper l'arrivée annoncée des premiers *serials* américains (*les Périls de Pauline*, *les Mystères de New York*), Gaumont incite Feuillade à réaliser un *serial*, comme on ne disait pas encore. Feuillade se lança cette fois dans un vrai film à épisodes qui eut encore plus de retentissement (novembre 1915). Il écrivait lui-même la trame de ceux-ci que les journaux publiaient ensuite, romancés par Arthur Bernède. Il les tournait rapidement, de façon semi-improvisée dit la légende. *Les Vampires* sont une société secrète décidée à subvertir tous les rouages de la société bourgeoise, dont pourtant le réalisateur faisait partie et qu'il ne contestait pas. Un reporter (Philippe Guérande interprété par Edouard Mathé) et ses acolytes, dont Mazamette (le populaire Marcel Levesque), avaient la tâche titanesque de s'opposer seuls à ces comploteurs dans une entreprise toujours à recommencer. Parmi les méchants, Irma Vep, jouée par Musidora, fut pour beaucoup dans la légende du film. Tourné dans un Paris en guerre et frappé par les restrictions d'électricité, avec les acteurs non mobilisés ou démobilisés, *Les Vampires* doit son ambiance insolite aux rues désertes filmées entre chien et loup. Pour nous ces images font référence (inconsciente ?) à Eugène Atget, le photographe de Paris. Il faut rendre hommage au chef opérateur, toujours le même : Georges Guérin, qui sut tirer le meilleur parti des contrastes de la pellicule orthochromatique et de la profondeur de champ.

Dès lors les films à épisodes vont s'enchaîner selon la formule mise au point dans les deux premiers.

Après l'anarchisme latent des *Vampires*, Léon Gaumont demande à Louis Feuillade de redresser moralement la barre. Le contexte de la censure de guerre y est pour quelque chose. Ce sera *Judex* (janvier-avril 1916, un prologue et onze épisodes), puis *La Nouvelle Mission de Judex* (1917). Cette fois le prétexte est une présumée épopée du Bien contre le Mal : le nom latin du héros le désigne comme un justicier. *Judex* (René Cresté) est une sorte de Zorro français¹⁰. Il a une identité masquée. Son vrai nom est Jacques de Trémeuse. Parfois considéré comme une concession aux tenants de la morale, *Judex* est encore décrié parfois aujourd'hui par les thuriféraires des Vampires. Mais l'essentiel est ailleurs (fig.1).

C'est en effet au cours de ce tournage que Feuillade déplace l'action en partie dans le Midi. En 1918 il se fixe à Nice. Les paysages et la lumière méditerranéenne vont devenir son matériau de prédilection.

¹⁰ Le personnage de Johnston Mc Cullay a été créé en 1919, le film de Fairbanks date de 1920, ils sont postérieurs.



Figure 1. *Judex*. Le repaire du justicier : les ruines de Château-Gaillard, la profondeur de champ, insèrent l'in vraisemblable de l'intrigue dans la vibration du réel. (Capture d'écran)

En 1918, dans les derniers mois de la guerre, Feuillade avait réalisé ce qui est à mes yeux le sommet de son œuvre : *Vendémiaire* (janvier 1919)¹¹. Tourné dans la plaine de Lunel à l'automne 1918 au moment de la dernière offensive allemande et des vendanges, c'est un film « de l'Arrière » par son sujet. Mais le film tombe à plat, il vient trop tard. Il est sorti après l'armistice. Depuis, il est toujours mal compris. On n'aime pas – ou plus – son discours apparent : « qu'un sang impur... », le pinard... Il est pourtant moins patriotard qu'il n'y paraît. Feuillade montre ce qu'il connaît : la moisson des jeunes hommes, le sang de la terre du Midi mis en parallèle métaphorique avec les vendanges, réactivation d'une vieille image biblique. C'est son film le plus personnel. Sa sensibilité aux paysages, aux gestes, lui donne un aspect quasi documentaire, anticipant le naturalisme d'André Antoine (qui pourtant ne l'aimait pas), qu'il atteint cette fois par de vrais moyens cinématographiques.

Après la guerre. Les derniers *serials* 1920-1925

Après la guerre Feuillade se trouve brusquement déphasé, ou décalé. L'arrivée massive des films américains fait vieillir d'un coup le cinéma français qui réagit par l'émergence de l'« Avant-Garde » (Louis Delluc, Jean Epstein, Abel Gance, Germaine Dulac...). Le réalisateur de *Fantômas* est attaqué par la critique émergente. Il se défend quand même et de belle façon, et ses *serials* rencontrent encore une bonne audience, mais il est décidé à ne rien changer à sa manière.

Contentons-nous d'énumérer ces films dont certains sont importants et aucun n'est indifférent : *Tih Minh* (janv-juin 1919, un drame d'espionnage post-conflit sur fond de conquête coloniale) ; *Barrabas* (mai 1920) ; *Le Fils du flibustier* (1922) ; *Le Gamin de Paris* (1923) ; *Vindicta* (1923). Il revient en fait à ses thèmes habituels et s'amuse à faire des variations. Ce sont des œuvres dites mineures, que l'on réhabilite aujourd'hui car elles sont plus « intimes ». Elles mettent en scène des familles, des enfants, des légendes, des pirates, des gens de la balle... Feuillade reprend ses acteurs, sa troupe. Il fait des films plus courts quand les longs *serials* passent de mode.

Il termine sa carrière avec *Pierrot Pierrette* (1924) tourné à Nice pendant le Carnaval (huit ans avant le film de Jean Vigo !), son dernier chef d'œuvre. Il meurt épuisé à 50 ans le 6 février 1925.

Quand il disparaît, sa réputation est celle d'un faiseur. Il faudra trois générations pour qu'on révisé ce jugement. Entretemps les Surréalistes avaient érigé certains de ses films en films-culte mais pour des raisons annexes, pas pour leur vertu cinématographique. Pour qu'on y voie un vrai créateur il faut attendre l'après-deuxième guerre mondiale. Georges Franju, Alain Resnais, Francis Lacassin furent les maîtres d'œuvre de cette réhabilitation. Mais, justement, Feuillade doit-il être considéré comme un artiste ?

¹¹ Présentation corporative novembre 1918, sortie publique 17 et 24 janvier 1919.

Le cinéma est-il un art ?

Commençons par une évidence. Feuillade a un style, mais ce style n'est pas intangible. Il évolue au long de sa carrière. Le travail de l'esthéticien consiste à relever des constantes, si tant est qu'il y en ait. Et ces dernières peuvent aussi être des traits d'époque empruntés au « vocabulaire » commun de la production contemporaine.

La présence d'un style suffit-elle à faire d'un cinéaste un artiste ? Le cinéma est-il un art ? Cette question qui nous paraît appeler une réponse évidente ne l'est pas historiquement. La notion d'art n'est pas éternelle ni universelle¹².

Le monde du cinéma ne se posait guère cette question dans les premiers temps. Si les vues Lumière sont des œuvres d'art à nos yeux, c'est par un effet rétrospectif¹³.

Un débat sur la question s'ouvre vers 1908 (création de la SCAGL¹⁴) dont les termes portent peu sur le cinéma comme art lui-même mais sur celle de savoir si les *gens* de cinéma sont des *artistes*.

Feuillade y participe un temps avec *La Vie telle qu'elle est*, occasion de l'un de ses rares manifestes, nous l'avons vu. Il voulait rehausser l'ambition de ses réalisations d'alors, surtout dictées par le souci d'économie de Léon Gaumont. Ensuite, il ne se pose plus la question. Il n'écrit plus de manifeste, tout juste quelques textes de présentation de ses nouvelles productions, textes dont nous parlerons plus loin.

Une deuxième phase du débat se développe au début des années 1920. C'est alors que le cinéma devient le « septième art ». L'inventeur de cette périphrase est le critique d'origine italienne Riccioto Canudo¹⁵. Ce théoricien voulait reconstruire le « Système des Beaux-Arts » (on notera l'épithète. Canudo aime beaucoup les majuscules comme nombre de ses contemporains). Il l'élabora et le modifia sur plusieurs années. En substance, il distingue ceux qui sont basés sur les « Rythmes du Temps » et ceux qui sont basés sur les « Rythmes de l'Espace ». Musique, Poésie, Danse sont les premiers, Architecture, Peinture, Sculpture, les seconds. L'art « qui va naître » sera « la superbe conciliation des Rythmes de l'Espace et des Rythmes du Temps »¹⁶ et sera donc le Septième Art.

Feuillade ne se sent pas concerné. Ni de près ni de loin il ne participe à ce débat qu'il n'ignore sans doute pas. Il affirme de manière simple sa position dans une réponse à ses détracteurs. « *Regarde ces images, Ô public !*¹⁷ » : « Je t'offre un roman-cinéma en douze épisodes. Des épisodes, tu lis bien ? non pas des parties, non pas des chapitres, non pas des époques, ce qui ferait plus riche, mais douze bons vieux épisodes. (...) La belle nouveauté ! diront les cinéastes ou écranistes, (gens de talent et débineurs enclins, en même temps, à l'éreintement des œuvres d'autrui). (...) Moi, je n'invente rien que mes

¹² Voir l'exposé de Carole TALON-HUGON à l'ASLM à propos de l'« art » contemporain.

¹³ Les frères Lumière et leurs opérateurs sont des photographes, formés aux problèmes techniques de leur mode d'expression. Faire de l'art n'est pas leur objet premier. C'est bien plus tard que des gens comme Jean Renoir et Henri Langlois ont relevé leur parenté avec la peinture impressionniste que les intéressés n'aimaient sûrement pas. Paradoxe fréquent dans l'histoire de la réception.

¹⁴ Société cinématographique des Auteurs et Gens de Lettres : on soulignera que c'est par la parenté avec la littérature que le débat commence, pas avec les arts plastiques.

¹⁵ Novembre 1922, « *Le Manifeste des sept arts* ». Les textes de Canudo ont été regroupés et édités par Jean-Paul MOREL dans *L'Usine aux images*, Paris, éditions Séguier, 1995.

¹⁶ « *La Naissance d'un Sixième Art* », 1911. L'ajout de la danse par Canudo à son schéma en 1919 est cause du glissement du cinéma de la sixième à la septième place, qu'il a conservée jusqu'à aujourd'hui. Sa conférence en 1921 représente la première apparition de cet étiquetage. Il crée alors le Club des Amis du Septième Art, qui aura un rôle éminent dans la naissance du mouvement des ciné-clubs.

¹⁷ Album publicitaire pour *Le Fils du Flibustier* (1922), reproduit dans Lacassin, 1964, p.120-121.

s scénarios ! Pour le surplus, le propre de notre métier est de savoir regarder la vie, elle dépasse toujours nos inventions. (...) ». Et d'affirmer sa profession de foi : que le public soit satisfait, voilà sa seule préoccupation.

C'est dans ces années 1920 que s'initie la césure qui sépare encore aujourd'hui en France un cinéma d'artiste, « d'auteur », et un cinéma grand public, « commercial » disent ses détracteurs. Feuillade est-il définitivement cantonné dans la deuxième catégorie ? Les choses ne sont pas si simples même dans le cinéma français.

L'« art » de Louis Feuillade d'après ses films

Dans la suite je vais montrer que son cinéma s'appuie sur des choix narratifs, thématiques et formels qui caractérisent son époque mais aussi qui le singularisent : donc, qu'il a une dimension artistique.

J'ai regroupé ces caractéristiques en deux rubriques : le récit – car les films de Feuillade relèvent du cinéma fictionnel –, et le regard – car ce qui définit un cinéaste, c'est la façon dont il utilise sa caméra comme un « œil ouvert sur le monde¹⁸ ».

On s'appuiera sur des extraits de films dont je donnerai une brève description.

1- La gestion du récit

Attente versus Suspense

Les films à épisodes français reposent sur *l'attente suspendue* qui n'est pas le *suspense* tel que l'a défini bien plus tard Alfred Hitchcock. Celui-ci distingue le *suspense* de la surprise « en insistant en particulier sur sa durée. [Hitchcock] souligne qu'un procédé classique pour créer cet effet consiste à informer le public d'un danger qui menace le protagoniste, sans que ce dernier en ait conscience¹⁹ ».

Le *serial* français ne s'appuie pas sur un effet de ce type. Le spectateur devine à l'avance vers où l'intrigue va le conduire, mais il ne sait pas par quel chemin. Tout le plaisir est dans le retardement du dénouement prévisible : Roland Barthes en faisait le moteur du récit.

À la fin de l'épisode 1 de *Judex*, une jeune femme, Jacqueline (Yvette Andreyor, une des belles actrices de Gaumont) a été séquestrée par un couple de malfaiteurs, Moralès et Diana Monti (interprétée par la fameuse Musidora). Mais on voit, en montage parallèle, « en même temps » donc, *Judex* (René Cresté) dans son repaire avec son frère Roger de Trémeuse (Edouard Mathé). On devine bien que le justicier ira délivrer la belle. Celle-ci découvre un message signé « *Judex* ». La caméra recadre sur son visage, nous faisant en quelque sorte entrer dans ses pensées. « *Qui est ce Judex ?* » se demande-t-elle (intertitre). L'épisode s'arrête là. Le montage parallèle est habile, le spectateur a vu ce que l'héroïne n'a pas encore vu, il dispose d'un pré-savoir, c'est leur rencontre qui est suspendue.

« Clou » versus Cliffhanger

La gestion de la fin de l'épisode représente un des lieux où le film à épisodes français s'écarte du *serial* américain tel qu'il commençait à se mettre en place à l'époque de Griffith et Thomas Ince. Dans ceux-ci on arrête sur un *cliffhanger* : le terme désigne à l'origine le moment où le héros ou l'héroïne est suspendu dans le vide, sur une falaise

¹⁸ Formule attribuée au médiéviste Joseph Bédier.

¹⁹ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Suspense>. Voir François TRUFFAUT, *Le cinéma selon Hitchcock*, Paris, Seghers, 1975, p. 81 : le fameux exemple de la bombe sous la table.

par exemple²⁰. Pearl White était la spécialiste de ce genre de situations. L'« arc dramatique » va en montant, c'est une parabole. Les Français observent un autre rythme de narration. Le moment important de l'épisode, celui qui figure sur les affiches par exemple, se situe au début ou au milieu, et non à la fin. C'est le « *clou* »²¹.

Exemple : dans *Fantômas* épisode 2 (1913), le combat au pistolet au milieu des pinardiers de Bercy. Ce *clou* l'emporte sur les autres, déjà spectaculaires : le déraillement du Simplon Express, Juve étouffé par un python sortant d'une malle...

La tension retombe ensuite et comme on l'a vu, on lance simplement un appel pour la suite : sans l'épisode suivant on ne saurait pas comme on va « se sortir » de la situation.

Entrée in medias res

Dès lors qu'on est dans une structure sérielle, on peut se dispenser de la règle académique de l'exposition et prendre l'action au moment où elle a déjà commencé ou va commencer. Elle peut enjamber la césure entre les chapitres.

Au début de l'épisode 3 de *Judex, La Meute fantastique*, on voit tout de suite Judex et Robert au volant de leur voiture lancée à toute allure pour suivre dans les rues la meute de chiens qui fournit le titre de l'épisode (c'est donc aussi le *clou*). On remarque que la caméra est placée sur la voiture, ce qui crée un « travelling » arrière. Les plans durent, le spectateur est inclus dans la vitesse et le mouvement. On *pénètre* littéralement dans l'action.

Gestion de la longueur : tenir la distance

Cependant, la longueur des séries, le fait qu'il ait fallu attendre au moins une semaine pour voir la suite, la complexité des intrigues et la multiplication des personnages nécessitent des *sommaires* (en termes narratifs : résumés partiels) à partir d'un certain nombre d'épisodes. Ainsi pour *Tih Minh*, qui compte 12 épisodes, soit 6h24 de projection à 16 i/s. Un résumé assez copieux est proposé au début de l'épisode 7, selon le système des feuillets ou des bandes dessinées hebdomadaires. Ce sommaire permet de mesurer la complexité de l'intrigue et l'entremêlement de ses thèmes.

Mais attention, ces *cartons*²² sont pour la plupart reconstitués par les restaurateurs. Ainsi Jacques Champreux, petit-fils de Feuillade, l'a-t-il fait pour *Les Vampires*. (fig. 2).

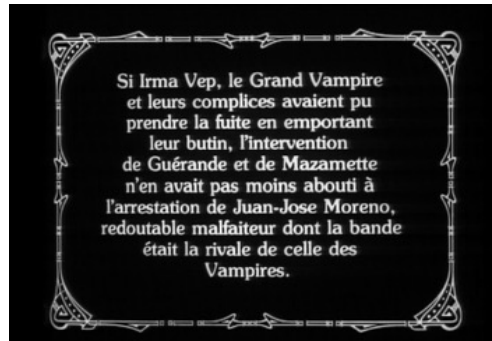


Figure 2. *Les Vampires*, début de l'épisode 5.

Le conservateur de la Cinémathèque Française Henri Langlois avait la manie de projeter ces *serials* sans intertitres et dans le désordre. Il voulait que son public regarde les images et se détache de la narration ! Cette habitude est pour beaucoup dans la réputation de « surréalisme » des grands feuillets de Feuillade. L'historien doit

²⁰ Raphaël BARONI, « Le *cliffhanger* : un révélateur des fonctions du récit mimétique », *Cahiers de Narratologie* [En ligne], 31 | 2016, mis en ligne le 22 décembre 2016, consulté le 18 juillet 2024. URL : <http://journals.openedition.org/narratologie/7570> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/narratologie.7570>

²¹ François DE LA BRETÈQUE, « Serial et suspense », *CinémAction*, n°71, « Le suspense au cinéma », 1994, p.98 (94-101)..

²² Terme courant pour désigner les intertitres.

rectifier, égarer le spectateur n'était pas la finalité première des films à épisodes qui avaient la narration pour priorité.

Vers la complexification narrative : alternance

La narration alternée est déjà bien en place dans les films. Les exemples abondent. Dans *Tih Minh* épisode 2, un intertitre annonce « deux drames parallèles » : l'un se situe au Roucas Blanc, l'autre à la Villa Luciola. Ils sont présentés en alternance (et non en parallèle comme on le dit improprement²³). Un de ceux qui surveillent la Marquise Dolorès est jeté à l'eau, tandis que celle-ci, enfermée dans une chambre, ne voit pas entrer Jacques d'Athys (René Cresté). Elle tient à la main un message dont nous ne voyons pas le texte, mais qui lui fait perdre connaissance. À la « nuit américaine » qui baigne le premier espace (le bord de mer) répondent les clairs-obscur des intérieurs. La lumière apporte le salut, en attendant la révélation.

Vers la complexification narrative : images mentales

La narration filmique emprunte au modèle romanesque qui était déjà très sophistiquée en ce début du XX^e siècle.

Dans *Judex*, Épisode 3, 24^e minute : un intertitre annonce « *Judex songeait* ». Suite de plans de statuts narratifs différents. Visage du personnage / – qui voit Jacqueline/ – qui elle-même regarde une photo de son fils « petit Jean »/ On voit les deux enfants (le même et « Bout de Zan ») réunis dans un lit, on ré-embraie sur le récit secondaire qui concernera les enfants.

2- Le regard

Réalisme et détente

Judex, Épisode 2, vers le début. Petit Jean s'est échappé. Il traîne dans la rue. Il monte dans une voiture qui transporte des choux. Il fera ainsi la connaissance de Bout de Zan, un gosse des rues, un Poulbot, venu s'approvisionner à cette charrette.

Cette séquence est merveilleuse de réalisme. Elle montre Paris en 1915, les « barrières » de l'octroi, le ravitaillement de la capitale en guerre. Les enfants sont génialement dirigés par Feuillade, un des grands réalisateurs de films avec enfants (ils ne sont pas si nombreux). La caméra est à hauteur de leur regard. Ceux-ci sont les vecteurs d'un sous-récit et d'un imaginaire : il y a un secret partagé dans une lettre. Ils introduisent du rire, un ton plus léger. Ils représentent en outre la rencontre improbable de deux classes sociales.

On peut voir ici les prémisses de ce que Jean Renoir appellera le « geste français ».

Fantastique ou plutôt : insolite²⁴ se glissant dans le quotidien

Les Vampires épisode 5 (28'25). Des voitures roulent très vite et longuement dans des chemins déserts à la campagne. Moreno (déjà cité) jette au sol les valises qu'elles transportaient et sautant de voiture, les ramasse, les ouvre et y trouve des monceaux de bijoux... volés pendant une réception à des bourgeois qui avaient été anesthésiés au gaz de ville²⁵. Philippe Guérande (Edouard Mathé), et son acolyte Mazamette (Marcel Levesque) entrent dans le salon et assistent au réveil de ceux qu'on aurait pu croire morts.

²³ Strictement parlant, l'alternance relève du narratif (elle signifie « en même temps »). Le parallélisme relève du sémantique (« c'est comparable »).

²⁴ J'emprunte le terme à Henri AGEL : *Miroirs de l'insolite dans le cinéma français*. Agel prend acte de l'incapacité supposée des Français à créer du fantastique, mais, démontre-t-il, ils savent faire vaciller le réel par une ambiance qu'il désigne par ce terme. Agel cite justement Feuillade.

²⁵ Il n'est pas besoin d'insister sur les connotations de ce détail en 1915...

Feuillade aime les résurrections, un des ressorts favoris du feuilleton. Le cinéma, c'est le mouvement, il est mis en opposition à la fixité des corps immobilisés.

Photogénie : la lumière, la révélation

La photogénie est un terme inventé par Louis Delluc²⁶, par ailleurs grand ennemi de Feuillade, mais qui lui concède ce savoir-faire. Le terme désigne les qualités d'un lieu ou d'un visage qui accroche mystérieusement la lumière, qui sont beaux quand on les photographie.

Judex épisode 10 (4'10) (passage teinté en bleuté). Dans ce passage Jacqueline découvre que son valet « Vallières » est en fait Judex. Cela se passe dans une pièce occultée traversée de rayons lumineux provenant d'une fenêtre voilée de volets niçois. On est frappé aujourd'hui par la lenteur des gestes, le hiératisme du jeu. L'héroïne sort sur le balcon et voit disparaître dans le jardin la silhouette du justicier très reconnaissable par son chapeau et sa cape. Chez Feuillade, depuis son installation à Nice, la lumière méditerranéenne est révélatrice de la vérité.

Images mentales et poésie

Tih Minh épisode 1 (39'25) (séquence nocturne colorée en bleu sombre). Jacques d'Athys retrouve Tih Minh (jeune eurasienne venue d'Indochine, interprétée par Mary Harald) qui avait été enlevée. Elle est revenue seule à la « Villa Circé » mais elle a été droguée. « *De quelles abysses faudra-t-il la ramener ?* » Elle a bu « *le philtre d'oubli* ». La séquence devient onirique. La jeune femme marche dans une grotte et en surimpression sur l'eau. Epstein, Delluc, Vigo ne sont pas loin... et la mythologie antique (Circé, les Lothophages) se réactualise.

On est libre de voir dans cette intrigue obscure et troublante une parabole du paradis fissuré de la Côte d'Azur, les angoisses de l'après-guerre, les inquiétudes sur l'état du monde colonial en particulier (ce film retrouve aujourd'hui une nouvelle jeunesse), la drogue...

Placer le regard au bon endroit

Vendémiaire, début de l'action après un long prologue (17'47) (Fig. 3.)

Le capitaine aveugle de Castelvieu qui a été ramené chez lui, dans sa propriété viticole, traverse la cour et la vigne avec sa mère et son « bayle » (intendant). Il touche les raisins mûrs. La caméra placée à hauteur de sa main montrera ce que le personnage ne peut que sentir.



Figure 3. *Vendémiaire*.
Capture d'écran.

C'était une gageure de présenter un non-voyant dans un art visuel ; mais le capitaine a des réminiscences du dernier jour où il voyait, dans la tranchée, avant d'être aveuglé par les gaz de combats. Beau propos sur le traumatisme d'une guerre qui, rappelons-le, n'était pas finie.

²⁶ Louis DELLUC, *Photogénie*, Éditions de Brunoff, 1920, repris dans *Écrits cinématographiques I. Le Cinéma et les cinéastes*, Paris, Cinémathèque française, 1985.

Feuillade élysiaque, virgilien, « vériste », néoréaliste avant la lettre

Vendémiaire, début de la 2^e partie (33'33, titre *La Vendange*). Feuillade est très certainement le plus grand cinéaste de la vigne. L'exactitude des gestes, des outils, de la sociologie du travail viticole, en fait un quasi ethnographe (fig.4). La vérité des environnements qui tient à son intime connaissance du milieu permet de le considérer comme un des rares paysagistes du cinéma français. Il pourrait préfigurer les néoréalistes italiens tendance De Santis, De Seta, Olmi. Ses images de l'« océan de la vigne » témoignent de sa sensibilité cosmique. Les humains sont mêlés aux plantes, les enfants sortent des pampres comme naguère des choux. Il trahit ainsi son panthéisme profond. Sa vision est nourrie de culture chrétienne et surtout antique. Dans la vigne, dans le vin, est la vérité. Les gaz de fermentation tuent le déserteur allemand coupable qui avait volé la paie des vendangeurs. Le vin dessille les regards et délie la parole. L'autre Allemand avoue, les familles se réconcilient au bord de la mer primaire.



Figure 4. Vendémiaire. Feuillade documentariste du travail de la vigne en 1918. Capture d'écran.

Conclusion

Pour boucler la boucle, revenons à la question initiale : ce cinéma qui a maintenant plus d'un siècle a-t-il encore quelque chose à nous apprendre ?

Et d'abord, comment regarder ces films ?

Il faut se défier de deux jugements non fondés : « ça a pris un coup de vieux » ou : « c'était pas mal pour l'époque », jugements qui, tous deux, placent le point de vue depuis aujourd'hui. Il faut accorder à ces films la fraîcheur du regard qui était la leur et celle de leurs spectateurs.

Autrement posée : est-il bien pertinent de chercher des traits de *modernité* dans une expression artistique si éloignée de nous ? Pour y répondre il faudrait s'entendre sur ce qu'on appelle moderne et modernité. L'entreprise dépasse le cadre de cette contribution²⁷. Contentons-nous du sens commun dont on affecte ce terme : est moderne ce qui n'est pas classique, ce qui casse les codes académiques.

²⁷ La modernité est un concept critique très français. Sans remonter à Baudelaire, on peut dater d'André Bazin et de ses théories sur le néoréalisme (1953) son application au cinéma. Le terme désigne chez lui la fin de la croyance dans l'innocence et la transparence de l'image, la modification des rapports entre le monde, les personnages, la fiction et les spectateurs. Cinéaste emblématique : Rossellini. Gilles Deleuze (1985, *L'Image-temps*) lui donna une deuxième

On peut alors chercher ce qui chez Feuillade est en rupture avec nos réflexes de spectateurs du cinéma courant (*mainstream* comme on dit élégamment), et dont nous n'avons plus conscience. Qu'y trouvons-nous ?

- Un cinéma plus contemplatif ;
- une action qui prend le temps de se développer intégralement ;
- une indifférence à la « grammaire » narrative et discursive institutionnelle (montage analytique, etc.) qui s'imposait peu à peu à son époque et triomphera plus tard – et pour un siècle ;
- le fait de prendre le temps de l'observation du monde, de la nature et de la société dans les marges de l'action qui ne gouverne pas tout.

Mais l'histoire de l'art n'a pas de « sens » qui conduise inéluctablement vers une *modernité* – que d'ailleurs on redéfinit à chaque génération. En histoire du cinéma on a tendance encore plus qu'ailleurs à finaliser, c'est-à-dire à croire que l'histoire conduisait inéluctablement vers le cinéma que nous connaissons, par une série de paliers progressifs. Or l'histoire des arts ne se développe pas ainsi, pas même celle du cinéma où intervient le paramètre du progrès technique, qui détermine l'évolution des formes.

Après tout, on n'est pas obligé de lire *La Chanson de Roland* en y cherchant des signes de « modernité ». Le dépaysement fait partie de l'expérience artistique.

Jean-Luc Godard disait : « On dit “la modernité”, mais après, on découvre que la modernité, c'était déjà du temps de Stravinsky. Et encore plus tard, « je me suis rendu compte que Feuillade était contemporain de Stravinsky »²⁸. Il ajoutait : « L'ancien était beaucoup plus moderne que ce qu'on appelait moderne ».

Et bien avant lui un autre cinéaste héraultais, le Biterrois Henri Fescourt, donnait une formulation excellente de ce qu'est le regard historique :

« On discute dans l'absolu ce qui est relatif. Renan affirmait que l'admiration totale est superficielle. Nul plus que lui n'admirait les *Pensées* de Pascal et les *Sermons* de Bossuet, mais il les admirait comme œuvres du XVII^e siècle. Toutes proportions gardées, j'admiraï moi aussi historiquement²⁹. »

BIBLIOGRAPHIE

Alain CAROU, Laurent LE FORESTIER, Bernard BASTIDE, Corinne FAUGERON, Gilles VENHARD (éds.), *Louis Feuillade, Retour aux sources : Correspondance et archives*, 2007.

Louis FEUILLADE (auteur), Bernard BASTIDE, François AMY DE LA BRETÈQUE (éditeurs), *Chroniques taurines 1899-1907*, CinéSud 1988.

Louis FEUILLADE (auteur), Bernard BASTIDE, Francis LACASSIN (éditeurs), *Mémoires d'un toréador français* : Feuilleton inachevé, 1995.

jeunesse. « Le fait moderne, c'est que nous ne croyons plus en ce monde... C'est le lien de l'homme et du monde qui se trouve rompu ». Le spectateur devient un « voyant ». L'image n'a plus la vérité ontologique que lui conférait Bazin. Elle est *cosa mentale*. Cinéastes emblématiques : Antonioni, Godard, Bergman, Resnais. Il serait vain et anhistorique de prétendre que le cinéma de Feuillade répondait par anticipation à cette conception.

²⁸ *Télérama* n° 2647, 7 au 12 oct 2000, numéro des 50 ans. C'est moi qui souligne.

²⁹ Henri FESCOURT, *La Foi et les montagnes ou le septième art au passé*, éditions Paul Montel, 1959, p.306 (il parle de *Cœur Fidèle*, film de Jean Epstein, 1923).

Louis FEUILLADE (auteur), *Je songe à d'étranges cités ! poèmes et chansons*, éd. par Bernard Bastide, postface François de la Bretèque, CinéSud 2004.

Francis LACASSIN, *Louis Feuillade*, Paris, Seghers, collection « Cinéma d'aujourd'hui », 1964.

Francis LACASSIN, *Louis Feuillade*, Anthologie du Cinéma tome 2, Éditions de l'Avant-Scène, 1967.

Francis LACASSIN, *Louis Feuillade : maître des lions et des vampires*, (préface Henri Fescourt), Paris, Pierre Bordas-et-fils, 1995.

1895, revue d'histoire du cinéma, hors série octobre 2000 dir. Jacques CHAMPREUX, Alain CAROU avec la collaboration de François AMY DE LA BRETEQUE.

Je ne recense pas ici les très nombreux articles en français, anglais ou italien consacrés depuis 1978 à notre réalisateur.



TdM

*Séance du 3 juin 2024***Le christianisme au Japon : Mission Impossible****Jean-Max ROBIN**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM**MOTS CLÉS**

Japon, christianisme, XVI^e siècle, Jésuites, St François-Xavier, Alessandro Valignano, Nagasaki, Hideyoshi, Ieyasu Tokugawa, Empire portugais, Religions japonaises.

RÉSUMÉ

Au XVI^e siècle, l'expansionnisme européen favorise l'arrivée des jésuites et du catholicisme au Japon. Après une période remarquable d'expansion, cette religion est violemment combattue et disparaît presque complètement de ce pays. Deux interrogations sont présentées et discutées : quelles étaient les motivations de cet expansionnisme, et, d'autre part, quelles sont les raisons de l'échec des missions chrétiennes au Japon ?

Le XV^e siècle est cette période de l'histoire du monde, marquée par ce que l'on a appelé « les Grandes Découvertes ». Malgré son caractère euroéo-centré, largement critiqué aujourd'hui, ce mouvement d'expansion européenne traduit la capacité des Européens de cette fin du Moyen Âge à partir à la conquête du monde. Ce mouvement est d'autant plus étonnant qu'à la fin du XIV^e siècle, l'Europe avait perdu plus du quart de sa population après la peste noire (passant de 74 à 52 millions d'habitants). Cette vocation messianique de l'Europe a bien été résumée par Pierre Chaunu qui affirmait en 1959 : « Dominer le monde, les Turcs le voulaient, mais ne l'ont pas pu ; les Chinois le pouvaient, mais ils ne l'ont pas voulu, les Européens l'ont voulu, l'ont pu et l'ont réalisé. Peut-on imaginer justification plus simple et plus ingénue de l'expansion européenne ? Car, si un peuple voit se conjuguer le vouloir et le pouvoir, auxquels on pourrait rajouter le savoir, n'est-il pas juste au fond qu'il prenne les destins du monde ? ». C'est dans cette optique que s'inscrit l'histoire des missions chrétiennes au Japon.

Deux parties dans notre exposé : dans un premier temps nous nous intéresserons à l'histoire de ce christianisme qui commence avec l'arrivée de St François Xavier au Japon en 1549, et qui prend fin environ 70 ans plus tard. Dans un deuxième temps nous nous interrogerons sur les motivations de cette évangélisation et sur les causes de son échec.

1. Première partie : Histoire du christianisme japonais

L'histoire de ce « siècle chrétien » comme l'appelle Nathalie Kouamé peut se diviser en trois périodes : de 1549 à 1587, c'est la période d'expansion ; de 1587 à 1614, c'est la deuxième phase, celle du revirement et des incertitudes ; enfin la troisième, de 1614 à 1640, c'est l'éradication, qui aboutit à la quasi disparition du christianisme ; seules quelques

communautés isolées, coupées du reste de la chrétienté, maintiendront la foi chrétienne, mais sous une forme très particulière. Nous y reviendrons.

1.1. Première période : 1549 - 1587 l'expansion

Le 15 Août 1549 (six ans après l'établissement des premiers contacts portugais avec le Japon¹), le futur Saint François Xavier, ainsi que ses deux compagnons, Cosme de Torres et Juan Fernandez, tous trois Jésuites espagnols, débarquent à Kagoshima, une petite ville portuaire de l'île de Kyushu. Tous trois n'ont qu'une connaissance plus ou moins mythique du pays qu'ils viennent de découvrir. Qui étaient donc ces missionnaires chargés par le pape d'apporter le message évangélique aux populations de cet Orient extrême ? Je vais esquisser le portrait du plus connu d'entre eux, François Xavier.

François naît le 7 avril 1506, au château de Xavier près de Pampelune, dans une famille de vieille noblesse basque. En 1512, la Castille avait envahi la Navarre, et avait pris le contrôle du royaume. Le château de Xavier avait été détruit, la famille ruinée ; le père de François était mort en 1515, ses frères avaient choisi le métier des armes. Lui s'oriente vers le Droit et la Théologie. À 19 ans, il s'inscrit à la Sorbonne à Paris, et c'est là qu'il va rencontrer Ignace de Loyola, de 10 ans son aîné. Il est aussitôt fasciné et se convertit à la pauvreté évangélique ; dès lors, il mène une vie de pénitence et de mortification, tout en poursuivant sa formation théologique. Ces privations vont transformer le beau jeune homme, au regard clair, athlétique et sportif en un être maigre et prématurément vieilli. Ordonné prêtre en 1537, c'est un des membres fondateurs de la Compagnie de Jésus, nouvel ordre créé par Loyola et placé sous le contrôle direct du pape. En 1540, Paul III nomme François nonce apostolique avec pour mission celle « d'étendre et de maintenir la foi dans tous les pays d'Orient ». C'est ainsi que le 6 mai 1542, après une traversée épouvantable, il arrive à Goa, une des bases essentielles de l'empire portugais, située sur la côte occidentale de l'Inde. Pendant sept ans, il va se dépenser sans compter à travers l'océan Indien et les îles indonésiennes. François, habité par la foi, mû par le désir de sauver tous les hommes, est doté d'une force de conviction inébranlable. Il dénonce le relâchement des conquérants portugais et les négligences des religieux ; il prêche, baptise, construit, sans relâche, comme il le dit dans les 137 lettres qu'il envoie à Rome.

En décembre 1547, il rencontre à Macao un noble japonais, du nom d'Anjiro. Celui-ci a quitté son pays, s'est converti au christianisme, et est à la recherche d'un maître spirituel, qui puisse rendre la paix à son âme tourmentée en raison de ses lourdes fautes passées. De ses conversations avec Anjiro, François retire une vision merveilleuse mais aussi utopique de ce qu'il appelle les îles du Japon. Il écrit : « J'ai demandé à Anjiro si les Japonais se feraient chrétiens si je me rendais dans son pays avec lui. Il me répondit que non. Mais si je satisfaisais à leurs questions, et si je me conduisais de telle manière qu'ils ne trouvent rien à blâmer dans ma conduite, alors, après m'avoir connu pendant six mois, le Roi, la noblesse et les gens de distinction se feraient chrétiens, car les japonais, disait-il, sont entièrement guidés par la foi de la Raison ». Dans une autre lettre, il ajoute « ils (les Japonais) sont extraordinairement désireux d'apprendre, ce que ne possèdent pas les Gentils de l'Inde ». François s'enthousiasme et part bientôt pour le Japon. Son objectif est clair : rencontrer au plus vite ce « Roi du Japon » qu'il pense être à l'image des souverains absolus et tout puissants d'Europe, François a alors 43 ans et se sent habité par une mission divine. Pendant les premiers mois de son séjour tout se passe bien, François est reçu aimablement par le daimyo local, mais le bilan des

¹ La « découverte » du Japon par les Portugais est assez curieusement le fruit du hasard : le naufrage d'un vaisseau devant l'île de Tanegashima.

conversions est pratiquement nul. Il décide donc de se rendre à Kyoto. Mais c'est un double échec ; d'une part le roi (en fait l'Empereur) n'a aucun pouvoir réel, et lui-même, vêtu des pauvres vêtements de son ordre, n'est même pas autorisé à entrer dans la cour du palais impérial. Autre déception, il ne peut non plus entrer dans la moindre université, celles-ci étant contrôlées par les moines bouddhistes, peu désireux de rencontrer les représentants d'une religion concurrente. Il va donc changer de méthode. Vêtu de ses somptueux vêtements de nonce apostolique, et les bras chargés de cadeaux, il se présente au puissant daimyo de Yamaguchi. Ébloui, celui-ci lui accorde la liberté de prêcher, et c'est à partir de ce moment que baptêmes et conversions se multiplient. Le mouvement fera tache d'huile, puisque le daimyo du Bongo se convertit, cette province deviendra alors la plus chrétienne du pays.

Mais François se rend compte que les progrès du christianisme sont lents et que le Japon ne se convertira tout entier que si la Chine, son maître à penser se convertit. Il décide donc de changer de cap et de gagner la Chine, malgré les immenses défis de l'entreprise. En 1551, il prend d'abord la mer pour Malacca, et, tant bien que mal, organise son voyage vers l'Empire du Milieu. Hélas, en septembre 1552 arrivé à une vingtaine de kms des côtes chinoises, sur l'île de Sancian, à environ 200 kms au sud-est de Canton, il meurt subitement, le 3 décembre 1551. Son corps, transporté d'abord à Malacca, sera déposé à Goa, le 11 décembre 1553, où il repose depuis. François sera canonisé en 1622, le même jour que son compagnon, Ignace de Loyola. Le bilan de l'action évangélisatrice de St François au Japon restait assez mince, à peine peut-être une dizaine de milliers de convertis, mais il avait donné l'impulsion et ses successeurs allaient largement amplifier sa mission.

D'autres religieux principalement des Jésuites, mais également des Franciscains, des Dominicains et des Augustins arrivent dans l'archipel, et sont bien accueillis, malgré l'hostilité avérée du clergé bouddhiste. Cependant, la mission manque cruellement de bras ; il sera par exemple impossible d'ouvrir rapidement une église à Kyoto.

Pourtant, le nombre de convertis progresse significativement, les chrétiens bénéficiant de la neutralité bienveillante des autorités japonaises. C'est que le Japon est à cette époque dans la tourmente, en proie à d'innombrables conflits internes. Pas moins de 250 daimyos se partagent le pays, et se comportent comme autant de roitelets locaux. Non seulement, ils se combattent entre eux, mettent l'archipel à feu et à sang, mais menacent aussi le pouvoir central, d'autant que celui-ci est à bout de souffle. La dynastie shogunale des Ashikaga n'est plus que l'ombre d'elle-même et la cour impériale est dans le plus grand dénuement. D'où l'éclosion de puissants chefs de guerre comme le daimyo Oda Nobunaga, homme et stratège remarquable qui sera un des pères de l'unification du pays. Par ailleurs, les bouddhistes qui détiennent aussi une grande partie des richesses du pays,² se sont organisés en une force militaire puissante. Nombre de monastères se sont transformés en places fortifiées, où se sont installées de véritables armées de moines.

En favorisant les chrétiens, Nobunaga pense d'abord attirer les grands navires européens pour acquérir les armes modernes européennes qui lui permettront d'avoir l'avantage sur les champs de bataille, où il a passé les trois-quarts de sa vie. Par ailleurs, il pense aussi que les chrétiens lui seront très utiles pour contre balancer l'arrogant et dangereux clergé bouddhiste, lui-même divisé en sectes rivales n'hésitant pas à se

² En réaction à cette confusion politique, trois hommes légendaires vont jouer un rôle fondamental durant ce terrible XVI^e siècle : ce sont à la fois des stratèges militaires de haut niveau, mais aussi des hommes courageux et doués d'un grand sens de l'organisation : Oda Nobunaga, Akeshi Misuhide, et Toyotomi Hideyoshi.

combattre entre elles³. On comprend mieux ainsi la progression du christianisme au cours de ces années. D'autre part, même si les faits sont surtout anecdotiques, l'ingéniosité des missionnaires a pu également jouer son rôle, comme en témoignent les aventures du père Vilela.⁴

En réalité, les progrès du christianisme sont sans doute surestimés et les lettres enthousiastes envoyées par les missionnaires jésuites laissent de marbre le père Alessandro Valignano, qui assume le poste clef de visiteur apostolique des Indes orientales. De 1573 à 1579, il va réorganiser les missions qui parsèment l'Extrême orient et, en 1579, il se rend au Japon où il a vite compris que tout est à repenser. Il a à peine 40 ans, mais c'est un homme d'une grande rigueur qui a surtout une vision à la fois précise et très originale de ce que doit devenir une mission, si on veut conquérir le cœur des hommes. C'est cette même vision qu'aura plus tard Matteo Ricci en Chine. Cette vision, étonnamment moderne, Valignano l'appellera l'adaptation (aujourd'hui on dirait l'inculturation), consiste à tenir compte des coutumes, du mode de vie, des traditions des Japonais. Bien entendu, cela passe aussi par l'obligation pour tous les missionnaires d'apprendre la langue japonaise, d'où la nécessité d'une grammaire et d'un dictionnaire. En trois ans tout sera accompli. Il exige également la mise en place d'un clergé japonais, contrairement à son prédécesseur qui considérait que les japonais n'étaient pas mûrs pour devenir prêtres. Deux séminaires ouvrent, dont l'un à Arima dans un ancien monastère bouddhiste désaffecté. S'y ajoutent un noviciat, et un collège, avec d'abord un enseignement de philosophie, puis un autre un peu plus tard de théologie. Les premiers jésuites japonais seront ordonnés en 1601. Autre mesure, hautement symbolique, Valignano envoie à Rome, quatre jeunes nobles convertis, qui assisteront au couronnement de Sixte V. Avant de rentrer au Japon, ils obtiendront du Saint-Père la création du premier diocèse japonais, Sébastien de Morales en devenant le premier évêque en 1588.

1.2. Le revirement : 1587 - 1614

Cette période, de presque trente ans, est paradoxale, alternant progrès et revers, à l'image de l'instabilité politique de l'époque.

Les années 1586-88 marquent l'apogée du « siècle chrétien japonais ». Si on se réfère au rapport du successeur de Valignano, Luis de Cerquiera, on arrive au chiffre de 400 000 chrétiens à la fin du ^{xv}e siècle. Il y a bien entendu mille raisons de douter de l'exactitude de ces chiffres : tendance à l'auto-valorisation des Jésuites, en butte à la concurrence des autres ordres missionnaires, impossibilité à l'époque d'établir des statistiques fiables, et aussi poids des conversions collectives : la conversion d'un samouraï ou d'un daimyo entraînait celle de tous leurs vassaux et sujets. Il n'en reste pas moins que la violence de la persécution chrétienne qui va s'ouvrir, surtout à partir de 1614, atteste du succès réel du christianisme.

Si le monde rural a été plus prioritairement converti, le monde urbain a été également touché par ce mouvement. En témoigne la transformation du petit port de pêche de Nagasaki en une ville très majoritairement chrétienne, qu'on appellera la « petite Rome » du Japon. Elle compte 40 000 catholiques et pas moins de 11 églises.

³ Notons au passage, que cet état, assez étrangement, n'est pas sans rappeler la situation qui règne en Europe à la même époque, avec les mêmes sanglants conflits religieux.

⁴ Le Père Vilela n'hésite pas avec ses compagnons à se déguiser en moines bouddhistes pour réussir à s'introduire auprès de l'Empereur. Grâce à ses talents de prédicateur, il obtient le droit de prêcher et de surcroît on lui accorde des aides officielles. Plus tard, il parviendra, lors d'un procès qui lui est fait, à convertir ses juges, et même le daimyo local.

L'imposante cathédrale, Notre-dame de l'Assomption sera achevée en 1602. De même Kyoto est devenu un important centre chrétien où sept prêtres administrent en moyenne cinq mille baptêmes par an. Cependant, la répartition des chrétiens est très inégale ; bien implantés dans le Sud, surtout à Kyushu, un peu moins au Centre, ils sont rares ailleurs.

Dans ce contexte, pour le moins troublé, missionnaires et chrétiens japonais, nouvellement convertis, s'organisent assez bien, même si quelques incidents surviennent, comme par exemple l'expulsion des jésuites de Kyoto en 1585, ainsi que quelques persécutions locales. En fait, un *modus vivendi* s'est établi entre le nouveau régent, Toyotomi Hideyoshi, et les chrétiens, d'autant que le Japon mène alors une guerre très dure contre la Corée, et que deux des principaux généraux de son armée sont ouvertement chrétiens.

Un coup de semonce survient pourtant le 25 juillet 1587, quand Hideyoshi décrète le bannissement des missionnaires. Ceux-ci sont sommés de se regrouper dans l'île d'Hirado avant de regagner Macao. En réalité, c'était une simple menace ; ce décret ne sera pas appliqué, et, pourvu que les religieux troquent leur soutane contre un kimono ordinaire, on fermera les yeux. Le père Valignano sera reçu très officiellement, en qualité d'ambassadeur pontifical, et sera libre de ses déplacements dans tout l'archipel. De même, le nouvel évêque Martinez sera accueilli en grande pompe au nouveau et somptueux palais de Mono maya, à Kyoto.

Mais deux affaires vont changer la donne :

D'abord, celle des franciscains espagnols, qui n'hésitent pas à prêcher en public dans la simplicité de leur vêtement monastique, et qui concentrent leur action dans les plus basses classes de la population, toutes démonstrations irritant les autorités.

Ensuite l'autre affaire, beaucoup plus grave, est celle du San Felipe. En octobre 1596, ce galion espagnol, lourdement chargé, s'échoue, à la suite de violentes tempêtes, sur la cote sud de l'île de Shikoku, région, déjà peu favorable aux chrétiens. Les déclarations du capitaine du vaisseau, Francisco d'Olandia, mettent bientôt le feu aux poudres. Il aurait proféré des menaces, prétendant que son roi, Philippe II, le plus puissant roi du monde, n'allait pas tarder à soumettre le Japon, comme il l'avait déjà fait pour les Philippines, d'où venait d'ailleurs le bateau. Il ajoutait que la venue des commerçants et des missionnaires préfigurait l'arrivée des militaires qui occuperaient bientôt le pays. Ces rumeurs habilement distillées auprès d'Hideyoshi par le courant anti chrétien, en particulier par son très influent médecin personnel, un certain Seyakun Hoin, ancien bonze richissime, eurent des conséquences dévastatrices.

La colère d'Hideyoshi va déclencher les premières grandes persécutions. Six franciscains sont arrêtés, de même que trois jésuites japonais, et dix-sept chrétiens japonais. Après avoir été trainés à travers le Japon, et soumis à la vindicte des foules, ils seront crucifiés sur la colline de Tateyama, près de Nagasaki, le 5 février 1597. « Les martyrs de Nagasaki » provoquent une immense émotion dans toute la chrétienté. Ce qui n'empêche pas Hideyoshi de promulguer un nouveau décret d'expulsion des missionnaires en mars 1597, beaucoup plus contraignant. Mais une fois encore le destin brouille les cartes : Hideyoshi meurt subitement, le 16 septembre 1598. C'est Ieyasu Tokugawa qui va finalement prendre le pouvoir, et instaurer une nouvelle dynastie shogunale. Seulement, il lui faudra sept ans pour établir son pouvoir, ce qui donnera un répit aux chrétiens.

Dans un premier temps, il va vaincre les principales factions militaires rebelles à la fameuse bataille de Sekigahara en octobre 1600. Il transfère sa capitale à Yedo (qui deviendra Tokyo), l'empereur demeurant à Kyoto, confiné à un rôle purement religieux,

et il est nommé shogun en 1603. Mais il⁵ lui faudra encore éliminer les héritiers de la dynastie des Ashikaga, le clan Toyotomi, avec à sa tête le fils de Hideyoshi, Hydeyori, ce qui ne sera réalisé qu'en 1614, après de sanglantes batailles et la prise de haute lutte du château d'Osaka.

Une nouvelle ère s'ouvre pour le Japon, l'ère Edo, qui va durer deux siècles et demi, jusqu'à la révolution Meiji.⁶

1.3. Troisième Période 1614 et ère Edo : l'éradication

Le coup de tonnerre brutal, c'est l'Édit du 27 janvier 1614 qui signe l'arrêt de mort du christianisme. Désormais Ieyasu a les mains libres : il a éliminé toutes les oppositions (l'unité politique du Japon est acquise, le clan Toyotomi anéanti), et il est redevable aux monastères bouddhistes de l'avoir puissamment aidé. Le sort des chrétiens est scellé. D'autant plus que Ieyasu a beaucoup moins besoin des commerçants portugais et espagnols, en raison de l'arrivée des hollandais et des anglais protestants, seulement intéressés par les échanges commerciaux et qui voient par ailleurs d'un très bon œil l'élimination des catholiques. Enfin, ce qui est une constante dans l'ingéniosité japonaise, le Japon commence à fabriquer son propre armement moderne qui n'a rien à envier aux armes à feu européennes.

L'Édit du 27 janvier 1614 n'a d'autre but que la suppression pure et simple du catholicisme, et, cette fois-ci, il va être rigoureusement appliqué. Il reprend en fait la lettre de 1612, adressée au vice-roi du Mexique, où Ieyasu expliquait déjà qu'il était favorable à l'établissement de relations commerciales avec les européens, mais qu'il estimait préférable l'arrêt de la prédication catholique jugée incompatible avec les traditions japonaises. L'Édit lui-même, rédigé par un moine bouddhiste Zen, précise que le Japon est la terre du Bouddha mélangeant bouddhisme, confucianisme et shinto. Les chrétiens y importent de mauvaises lois et révèrent des condamnés, ce qui constitue un véritable danger pour l'État. En conséquence, tous les missionnaires doivent immédiatement rejoindre Nagasaki, puis Macao. Et les chrétiens japonais devront abjurer la foi catholique et retourner aux religions nationales, munis d'un certificat délivré par des moines bouddhistes, s'assurant de la sincérité de la conversion. Et, effectivement, à partir de 1614, la majorité des missionnaires est rassemblée, puis expulsée, et ceux qui refusent l'exil sont condamnés aux travaux forcés ou martyrisés, avec d'innombrables raffinements de cruauté. Il en va de même pour les chrétiens japonais qui refusent d'abjurer. Les exécutions vont s'amplifier, un des épisodes les plus marquants étant ce qu'on a appelé « Le grand martyre de Nagasaki », où le même jour une dizaine de prêtres et trente trois chrétiens japonais seront crucifiés.

Pour illustrer ces persécutions, écoutons le Père Christophe Ferreira, demeuré au Japon, en parler : « Ce ne sont que nouvelles répressions, nouvelles persécutions, nouvelles souffrances. Afin d'ébranler le courage des fidèles, Takeda Uneme, le commissaire de Nagasaki, chercha à les faire apostasier et à ridiculiser notre sainte foi et celle de ses adeptes. Mais il se rendit rapidement compte qu'aucune discussion n'entamait leur

⁵ En fait, c'est le 3ème fils d'Ieyasu, Idetada Tokugawa, qui achèvera l'œuvre de son père, à partir de 1605.

⁶ Le XVI^e siècle japonais, malgré la déliquescence de l'État et la permanence des conflits, a été une période économique florissante et de grande créativité littéraire et artistique. N'oublions pas que c'est à cette époque que naît le théâtre Nô, mais aussi l'art du Thé, des fleurs, des jardins, des poèmes collectifs.

résolution, de sorte qu'il fut contraint d'adopter un procédé différent, c'est-à-dire de les faire immerger dans la Bouche d'Enfer du mont Unzen. Les prisonniers furent conduits au bord du lac effervescent et on leur montra l'écume jaillissante. L'eau bouillonnante qui s'étendait devant eux se transformait en vapeur en raison du froid et donnait au regard une impression terrifiante. On leur arracha leurs vêtements et ils furent attachés sur des croix. Les fonctionnaires puisant dans des louches l'eau bouillante la versèrent sur leurs corps nus. Ces louches étaient criblées de trous de manière à prolonger leurs souffrances pendant un temps interminable ».⁷ Cette scène est parfaitement illustrée dans le film de Martin Scorsese, « Silence ».

Au passage, notons que Scorsese évoque dans son film un autre problème, celui de l'apostasie de certains missionnaires, et spécialement celle du père Ferreira, dont nous venons de parler. Ce théologien averti, avait, malgré les persécutions, pendant trente-trois ans, été une source d'inspiration, tant pour les prêtres que pour les fidèles, et avait également toujours montré un courage indomptable. Son apostasie impensable pour ses condisciples, a pourtant eu lieu, et a constitué une arme de propagande très efficace auprès des autorités japonaises.

Quoi qu'il en soit, l'église catholique japonaise est décapitée, et seuls quelques groupes isolés de chrétiens se maintiendront dans quelques îles et zones très difficiles d'accès. Il faut cependant ajouter qu'avant leur anéantissement les chrétiens japonais vont se révolter ; ce chant du cygne, qu'on a appelé la révolte de Shimabaya, s'est déroulée dans les années 1637/ 1638, dans la partie sud de Kyushu, région très fortement christianisée, où de nombreux samurais et daimyos étaient devenus chrétiens. Cette rébellion⁸, menée par un jeune samurai charismatique, Amakusa Shiro, s'étendit au sud-est de Kyushu, remporta des succès militaires, et s'empara du Château de Hara. Une importante armée du Shogun fut donc envoyée sur place, à laquelle des navires hollandais vinrent prêter main forte et bombardèrent ce château de Hara. L'assaut final eu lieu le 12 avril 1638. Ce fut un massacre épouvantable ; les rebelles, ainsi que leurs familles, furent massacrés jusqu'aux derniers. Le combat avait été héroïque, les assaillants eux-mêmes, avaient perdu 20 000 des leurs.

Cette date marque véritablement la fin du catholicisme japonais, et cette éradication des chrétiens sera d'autant plus efficace que le Japon, à partir de 1638, se ferme hermétiquement au monde. Cet isolationnisme perdurera jusqu'à l'incursion, en 1854, de l'intrépide commodore Perry ! Seul, le port de Nagasaki restait ouvert, sous haute surveillance, aux bateaux hollandais ou chinois. Et les Japonais, sauf exception rarissime, n'étaient pas autorisés à quitter le pays. Cette politique aura bien sûr d'importantes conséquences sur le plan culturel. La chasse aux livres qui remplacera la chasse aux chrétiens, entrainera un appauvrissement intellectuel et un retard très important dans le développement de l'archipel.

Dans un tel contexte, on aurait pu penser que toute trace du christianisme aurait disparu du Japon. Aussi, quelle ne fut pas la surprise du Père Petitjean, en mars 1865, alors qu'il visitait une église venant d'être construite à Nagasaki, quand il vit arriver vers lui un groupe de femmes, récitant l'ave maria en latin, puis lui demandant où se trouvait

⁷ C'est cette scène qu'a illustré Martin Scorsese dans son superbe film « Silence ». Ce film, directement inspiré du livre éponyme de Shusaku Endo.

⁸ Cette rébellion avait outre ses causes religieuses, des causes sociales (misère et famine des paysans) et des causes politiques : hostilité des autorités locales aux Tokugawa.

la statue de la Vierge Marie. Ces femmes faisaient partie de ces chrétiens cachés⁹, qui avaient maintenu la foi chrétienne depuis 250 ans. Privés de tout contact avec le monde extérieur, la transmission de la croyance s'était faite par la seule oralité. Le résultat était que ces chrétiens cachés avaient peu à peu transformé le message christique, en y incorporant des croyances ou des pratiques émanant des religions locales, et d'ailleurs, un quart d'entre eux n'ont pas voulu rejoindre l'Église catholique officielle. Aujourd'hui, le nombre de chrétiens au Japon est de l'ordre de 2 millions de fidèles, dont la moitié, au moins, est d'origine étrangère (en particulier les Philippins catholiques). En témoignent des édifices religieux qui ne manquent pas d'élégance. Les catholiques japonais, eux, ne dépasseraient guère les 400 000 fidèles, mais leur rôle est par contre important, avec nombre d'écoles, de jardins d'enfants, d'instituts d'études supérieurs et d'universités.

2. Deuxième Partie : Les rapports entre Européens et Japonais

Deux grandes questions se posent, maintenant, à notre réflexion : d'une part quelles sont les raisons qui ont poussé les Européens à s'implanter au Japon, et en particulier à tenter son évangélisation ; et, d'autre part, comment expliquer l'échec de l'établissement du christianisme dans ce pays ?

2.1. Premier point : les causes de l'intérêt européen pour le Japon

Trois motivations sont à retenir :

La première mêle aventure et négoce. Déjà, Marco Polo, dans son « Livre des Merveilles », paru en 1298, parlait de Cipango, c'est-à-dire de l'archipel japonais, comme d'une contrée (qu'il n'avait pourtant pas visitée) fabuleusement riche, regorgeant de ressources, avec ses palais somptueux aux toits d'or. Il n'en fallait pas plus pour exciter les convoitises européennes, et pour susciter un immense intérêt à développer des relations commerciales avec un Japon mythique.

En réalité, c'est seulement deux siècles plus tard que ce rêve se réalisera. Il faudra attendre les avancées majeures en navigation : astrolabe, caravelles munies de voiles latines, progrès des cartes maritimes grâce à l'imprimerie¹⁰ et aussi volonté d'un prince portugais, Henri le navigateur¹¹.

C'est ainsi que le petit Portugal où la population de marins est importante va prendre la tête des expéditions maritimes lointaines, avec, pour objectif, la recherche de l'or, bien sûr, mais surtout la recherche des épices. L'établissement de comptoirs et la conquête de territoires nouvellement découverts¹² vont permettre l'enrichissement impressionnant des marchands portugais, et Lisbonne va devenir une cité florissante. Cette mainmise commerciale, il faut le souligner, n'aura qu'un temps puisque dès 1601 le nouveau système mis en place par les Tokugawa donne aux Japonais le moyen de prendre en main eux-mêmes les transactions commerciales entre le Japon et l'Asie orientale.

La deuxième motivation est typiquement une politique de conquête et de colonisation ; les Portugais, pour consolider leurs positions commerciales, vont fonder

⁹ Les chrétiens cachés dans les années 1860, auraient été au nombre de 50 000.

¹⁰ Gutenberg, Mayence 1450.

¹¹ Henri (1394-1460), 3^e fils du roi du Portugal Jean 1^{er}, considéré comme l'initiateur des expéditions maritimes portugaises.

¹² Bien entendu, cette aventure n'aurait pu avoir lieu sans une révolution sociologique mettant au premier plan une bourgeoisie mercantile, recherchant des débouchés pour ses marchandises ; on peut ajouter, pour les classes aristocratiques, le désir de possession de nouvelles terres au-delà des mers.

un empire, le premier empire maritime universel. Il va s'étendre de Ceuta à l'Afrique Occidentale, au golfe de Guinée, à l'Angola, au Mozambique, Hormuz, les côtes du Bengale, Malacca, les Moluques et Macao ; et, à l'ouest, les îles atlantiques et le Brésil. En 1494, le pape avait « partagé » le monde entre Portugais et Espagnols, au fameux traité de Tordesillas. Rappelons que les Portugais n'atteindront le Japon qu'en 1543. Et, si les échanges commerciaux avec ce pays vont rapidement s'amplifier, cela ne durera guère et les Portugais vont vite constater qu'une véritable colonisation du Japon sera difficile. Car, comme le dira Fernand Braudel, « n'exploite pas le monde qui veut ».

Enfin, *la troisième motivation*, c'est l'idée messianique qu'incarnera le roi Manuel 1^{er} du Portugal. Ce souverain, qui règne durant l'apogée de l'Empire portugais, est habité par un messianisme étonnant ; il pense pouvoir détruire la puissance turque par une attaque contournant l'Afrique, avec l'appui du mythique « Prêtre Jean » qui régnerait sur l'Abysinie. Ainsi pourra-t-on reconquérir Jérusalem. Il est même convaincu que les victoires portugaises, où il voit la main de Dieu, vont bientôt établir la chrétienté universelle, précédant la fin des temps.

De façon beaucoup plus réaliste et plus préoccupante, l'Église catholique est, à cette époque, confrontée à plusieurs menaces : la menace turque, certes stoppée à la bataille de Lépante¹³ mais qui reste bien présente, et aussi le danger de la division de la chrétienté après les ruptures luthérienne, calviniste et anglicane. Elle va devoir se réformer elle-même pour assurer sa survie ; le long concile de Trente tentera d'y parvenir. Pour l'immédiat, le plus urgent est la création d'ordres religieux missionnaires. Une des premières sera celle de la Compagnie de Jésus, comme nous l'avons vu plus haut, et ces religieux ont l'immensité des territoires nouvellement découverts à évangéliser dans la foi catholique. À eux d'assurer la pérennité de la puissance de l'Église.

2.2. Deuxième point : pourquoi l'échec des missions chrétiennes au Japon ?

Trois causes peuvent l'expliquer : les causes politiques sont déterminantes, mais il faut tenir compte aussi de la fragilité des conversions, et, enfin et surtout, de la structure même de l'âme japonaise, imperméable à une religion située à cent lieues de ses fondements.

Premier point, donc, le rétablissement d'un pouvoir japonais fort et centralisé. À l'arrivée des missionnaires, ce pouvoir était affaibli, menacé par les féodalités locales et les puissantes sectes bouddhistes, et il avait considéré les nouveaux venus chrétiens comme de possibles alliés, d'autant que les marchands qui les accompagnaient s'étaient mués en précieux pourvoyeurs d'armes. Mais, une fois l'ordre rétabli, leur utilité disparaissait et ces étrangers devenaient encombrants, d'autant que leur doctrine religieuse véhiculait des valeurs qui pouvaient déranger l'ordre social établi¹⁴. Ce danger devait donc être combattu et le pays devait se refermer sur lui-même. Et c'est bien dans cette perspective que s'inscrit la persécution chrétienne, comme d'ailleurs l'isolationnisme.

Un autre élément, avancé pour expliquer le reflux du christianisme, est la fragilité de la foi des nouveaux convertis. Cette foi s'était implantée rapidement et s'était assez largement diffusée, surtout dans le sud de l'archipel, comme nous l'avons vu. Cependant, même si un certain nombre de samouraïs et de daimyos l'avaient ralliée, la majorité des convertis était formée de paysans misérables, honteusement exploités par une aristocratie foncière et par un clergé bouddhiste étalant sans vergogne ses immenses richesses. La

¹³ 7 octobre 1571.

¹⁴ L'expansion du christianisme représentait un danger d'autant plus important que c'était un souverain étranger, le Pape, qui avait toute autorité sur les catholiques japonais.

simplicité des missionnaires, leur dévouement, leur prédication affirmant l'égalité des hommes, et l'annonce d'un au-delà merveilleux avaient de quoi séduire ces malheureux. Leur foi était-elle solide ? En partie certainement, si on en juge par leur résistance à la persécution et par l'importance des martyrs qu'on dénombre. Mais cette foi, coupée de tout contact avec le monde extérieur, était vouée à se diluer dans la matrice des religions locales, et c'est bien ce qui est advenu.

Au final, c'est peut-être « l'âme japonaise » qui a constitué l'élément essentiel de la résistance au christianisme. C'est que cette âme a été façonnée au cours des siècles par quatre apports fondamentaux qui forment un assemblage syncretique très particulier : d'abord le Shinto, religion rituelle et animiste, dont un des principes essentiels est l'absence de limite entre réalité et au-delà. Tous les hommes, comme tous les êtres animés, viennent des dieux, et s'insèrent dans tous les objets entourant les êtres humains, ainsi, la vie et l'au-delà forment un *continuum*. Le confucianisme, lui, reprend l'ordre, la structure pyramidale, la philosophie de la vie associée à la religion dans tous les domaines, maison, travail, organisation de l'État. Le taoïsme ajoute l'idée d'une relation continue avec la nature et ses symboles, et souligne l'impermanence des choses, qu'il nomme « monde flottant ». Enfin, le bouddhisme, qui n'est pas à proprement parler une religion, sans dieu transcendant et encore moins personnel, offre une vision organisée de l'au-delà par la roue de réincarnation, et met l'accent sur la recherche individuelle de la perfection par degrés.

Il n'est donc pas étonnant, qu'en réaction à l'introduction du christianisme, naisse, dès la fin du XVI^e siècle, une pensée japonaise sûre d'elle-même, s'affirmant pour dévaloriser le message et la vocation évangélique des missionnaires, s'appuyant sur l'identité nationale et mobilisant toutes les religions traditionnelles. Ces racines profondément ancrées dans ce que l'on appellerait aujourd'hui « un inconscient collectif », où les principes de hiérarchie et de verticalité sont primordiaux, rendaient difficile l'implantation solide du christianisme. Il est impensable pour un Japonais de comprendre le message évangélique d'horizontalité, d'égalité entre tous les hommes ; difficile aussi d'admettre un Dieu unique, qui de plus se sacrifie pour racheter l'humanité toute entière.

Pour terminer, je vous livre ces phrases désespérées du père Ferreira issues du livre de Shusaku Endo : « Les japonais ne croyaient pas à notre Dieu, mais aux leurs propres. Pendant longtemps, nous avons failli à le comprendre, et nous étions convaincus qu'ils étaient devenus chrétiens. Dès le début, ces mêmes Japonais dénaturèrent et transformèrent notre Dieu, et en firent autre chose. Vous et vos pareils ne voyaient du travail missionnaire que les dehors, vous ne considériez pas l'amande. Dans ces églises qui furent construites, ils ne priaient pas le Dieu chrétien ; ils l'avaient adapté à leur mode de pensée d'une façon que vous ne sauriez imaginer. Jusqu'à ce jour, les Japonais n'ont jamais eu le concept de Dieu, et ils ne l'auront jamais. Ils ne peuvent concevoir un Dieu complètement distinct de l'homme, ni imaginer une existence transcendante. Les Japonais se figurent un homme haut placé, en tous points admirable, et le nomment Dieu. Ils appellent Dieu un être ayant le même genre de vie qu'un homme et ce n'est pas le Dieu de l'Église. Le christianisme auquel ils ont adhéré est pareil au squelette d'un papillon pris dans une toile d'araignée, une forme extérieure, mais sans chair ni sang ».

Implanter le christianisme au Japon était donc bien une mission impossible.

BIBLIOGRAPHIE

ELISEFF Vadim et Danielle, *La civilisation japonaise*, Éd., 1987.

ELISEFF Vadim et Danielle, *Histoire du Japon*, EÉd du Fanal, 1989.

ENDO Shusaku, *Silence*, Peter Owen Publisher, 1966.

Entretiens avec Dennis GIRA, *Missions Jésuites au Japon*, S.E.R. Études 03- 2017.

KOUAMÉ Nathalie, *Naissance et Affirmation du Japon Moderne (1392 /1709)*, PUF 20-11- 2024.

KOUAMÉ Nathalie, *Historiographies d'ailleurs*, Éd. Karthala, 08-10-2014.

KOUAMÉ Nathalie, *Le christianisme à l'épreuve du Japon médiéval*, Éd Karthala, Mai 2016.

NIGUEIRA Martin Ramos, *La Foi des ancêtres*, CNRS Éd. 25-04-2019.

MARIN Catherine, *François Xavier entre l'Inde et la Chine*, Éd. Karthala 2012, n° 23.

PAPINOT Edmond, *Ouvrages publiés par les missionnaires des Missions étrangères au Japon*, Éd. Hachette, BNF 01-10- 2019.

SCORCÈSE Martin, Film « Silence », 2016.

VU THRAN Hélène, *Devenir Japonais*, Sorbonne Université Presses, 2016.



TdM

*Séance du 10 juin 2024***Énergie et réchauffement climatique****Pierre LOUIS**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM**MOTS CLÉS**

Jean-Marc Jancovici, énergie, réchauffement climatique, accord de Paris, fin du pétrole, décroissance.

RÉSUMÉ

Les arguments de Jean-Marc Jancovici, estimant que la décroissance de l'économie est inévitable dans les prochaines années et que seule l'énergie nucléaire peut permettre d'en diminuer l'ampleur, sont examinés. Un avenir moins pessimiste semble plus probable mais au prix d'un retard dans l'obtention de la neutralité carbone souhaitée par le G.I.E.C en 2050. Il apparaît en tout cas que le problème limitant ne sera pas la fin des énergies fossiles.

L'idée de cet exposé m'est venue en lisant sur internet le cours que Jean-Marc Jancovici donne à l'École des Mines de Paris sur ce sujet. Dans ce cours, il développe tout d'abord la constatation qu'il existe un lien très étroit entre le PIB et la consommation d'énergie. Il en déduit qu'inéluctablement l'humanité est condamnée à la décroissance pour deux raisons. La première serait que le réchauffement climatique oblige impérativement à remplacer les énergies fossiles par des énergies non carbonées à niveau au moins égal, ce qui lui semble tout à fait impossible. La seconde que l'épuisement des énergies fossiles, en particulier du pétrole, est une réalité qui va se concrétiser, dit-il, dans les toutes prochaines années. Il en conclut que la quantité d'énergie disponible va diminuer et par suite que le PIB mondial va baisser. Il faut donc dès maintenant organiser la décroissance si nous ne voulons pas la voir s'imposer à nous dans les pires conditions. Deux ans après la mise dans le domaine public de ce cours, Jean-Marc Jancovici dans une bande dessinée « Le Monde sans fin » prend une position moins tranchée. Il développe l'idée que l'énergie nucléaire est susceptible de jouer un rôle important dans la mise en place d'une énergie décarbonée et pourrait jouer le rôle d'amortisseur tout en maintenant la perspective d'une décroissance inéluctable. Cette vision a entraîné de fortes réactions car nombreux sont ceux qui s'opposent à une trop large utilisation du nucléaire qui est bien sûr une énergie décarbonée mais pas vraiment renouvelable et qui présente d'autres inconvénients. Devant la conclusion de ce cours et de cette bande dessinée j'ai eu l'envie d'examiner d'un peu plus près l'argumentation pour voir si le pessimisme qui s'en dégage est vraiment justifié. L'exposé d'aujourd'hui est le résultat de cette réflexion et des recherches qui l'ont accompagné.

Le plan adopté est le suivant :

- 1.Relation entre consommation d'énergie et produit intérieur brut.

2. Les contraintes sur l'énergie à la lumière de l'Accord de Paris.
3. Point sur les réserves prouvées des énergies fossiles.
4. Conclusions.

Le point 1 sera essentiellement la reprise de l'argumentation très convaincante du cours de Jean-Marc Jancovici, avec son accord d'ailleurs. Ce sera dans les points suivants que nous divergerons. J'essaierai de présenter le plus honnêtement possible les diverses données actuellement disponibles et d'en tirer des conclusions.

1. Relation entre consommation d'énergie et produit intérieur brut (PIB)

1.1. Qu'appelle-t-on énergie ?

L'énergie est une grandeur physique qui permet de quantifier un changement d'état dans un système. Par exemple une modification de la température ou de la vitesse. On peut dire que compter la variation d'énergie, c'est d'une certaine façon compter la transformation du monde. Il faut toutefois préciser que certaines transformations peuvent se faire sans variation de l'énergie du système. Mais nous ne discuterons pas cette question ici et nous admettrons, tout comme Jean-Marc Jancovici, l'approche précédente globalement valable.

1.2. Loi de conservation de l'énergie

Si un système est isolé, sa quantité d'énergie est fixe. Par exemple, si un homme veut plus d'énergie que ce que son corps peut lui donner, il est contraint de l'extraire de son environnement.

1.3. Énergies utilisées par l'homme

Le plus simple était d'utiliser d'abord son alimentation pour constituer sa propre énergie. Ensuite l'humanité a utilisé l'esclavage, a domestiqué les animaux (le cheval, le bœuf...) puis a utilisé les énergies renouvelables avec le moulin à vent, le moulin à eau. Enfin, au XIX^e siècle est apparue l'ère des énergies fossiles, le charbon d'abord puis le pétrole et le gaz, avec la mise au point des convertisseurs nécessaires : machine à vapeur, moteur à combustion interne. Cette révolution industrielle a permis d'aboutir à l'époque actuelle avec 8 milliards d'habitants sur terre qui tant bien que mal arrivent à y survivre dont une grande partie avec un niveau de vie sans commune mesure avec les conditions du passé (gain d'espérance de vie, durée du travail diminuée, déplacements facilités, communication techniquement possible avec le monde entier...). Or, au début de la révolution industrielle, vers 1800, la population atteignait à peine le milliard. Le chemin parcouru en deux siècles est absolument étonnant et tout ceci repose sur l'exploitation des énergies fossiles comme nous allons le voir maintenant.

En fait on consomme les énergies fossiles par l'intermédiaire des machines diverses que l'homme a mises au point (camions, tracteurs, grues, laminoirs, usines...). Comme on consomme de plus en plus d'énergie, cela signifie que l'on utilise de plus en plus de machines. Actuellement, la consommation moyenne par terrien est de 22 000 kWh par an. Le kWh est une unité qui permet de mesurer l'énergie. Pour donner des ordres de grandeur, il faut savoir qu'un travailleur de force ne peut fournir qu'entre 10 et 100 kWh par an, tandis qu'un litre d'essence, si on le brûle, fournit 10 kWh d'énergie thermique et, si on le fait passer dans un moteur, on obtient 3 à 4 kWh d'énergie mécanique. Un petit calcul montre donc que, dans un litre d'essence, il y a la même capacité à transformer l'environnement que dans 10 à 100 jours de travail de force d'un être

humain. On peut calculer aussi simplement que l'ensemble des machines utilisées par l'humanité conduit à admettre qu'elles mettent à notre disposition une force de travail au moins équivalente à celle de 200 travailleurs de force pour chaque terrien. Dans un pays comme la France, c'est plutôt un équivalent de l'ordre de 600 par habitant, compte tenu de notre consommation d'énergie. Une autre façon de présenter ce résultat consiste à dire que, si l'on supprimait d'un coup toutes les machines, le PIB mondial serait divisé par au moins 200. Ce sont donc les machines qui produisent le PIB en fait les hommes ne font que surveiller les machines.

1.4. Quelques caractéristiques des énergies fossiles

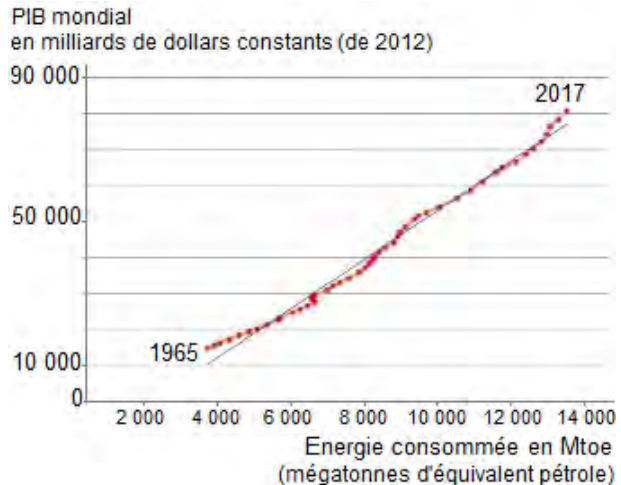
Elles sont incroyablement peu chères par rapport au gain de productivité qu'elles apportent. Nous venons de voir qu'un simple litre d'essence fournit la même énergie qu'un individu travaillant dur pendant un tiers d'année. Tout cela en 2024 pour environ 2 euros seulement. Et l'on pourrait multiplier les exemples. À l'échelle mondiale, l'achat de l'énergie représente moins de 5 % du PIB, or actuellement 80 % de l'énergie utilisée est d'origine fossile (charbon, pétrole, gaz ou leur dérivée l'électricité). C'est donc objectivement très peu lorsque l'on réalise que c'est précisément cette énergie qui nous donne notre puissance sur le monde et qui a totalement transformé la vie de l'humanité. On constate que le fait de passer à la puissance de travail des machines a divisé le coût du travail par plusieurs centaines.

Pour bien montrer la révolution qu'ont représentée les machines dans l'économie, je donnerai deux exemples.

– D'une part la réflexion d'un économiste français, Charles Dupin (1784-1873) qui compare les forces productives françaises et anglaises au début du XIX^e siècle. Il établit des règles d'équivalence entre le travail des hommes, des animaux et des machines. Il en déduit la raison vraisemblable pour laquelle la Grande-Bretagne, avec une population presque trois fois inférieure à celle de la France, a une production trois fois supérieure : la Grande-Bretagne a 13 fois plus de machines à vapeur que la France.

Figure 1 : Évolution de l'économie mondiale en fonction de la croissance de la consommation d'énergie.

(JM Jancovici, École des Mines, Paris 2019)



– Le deuxième exemple sera celui de l'économie mondiale. Jean-Marc Jancovici fournit une courbe qui représente la croissance de l'économie mondiale en fonction de l'augmentation de la consommation d'énergie entre 1965 et 2017 (Fig. 1). Cette courbe, sensiblement une droite, montre une croissance régulière. Il y a donc une corrélation

linéaire entre ces deux variables. Il a étudié avec soin cette corrélation et a constaté qu'en particulier la variation de consommation de pétrole se situe légèrement en avance de phase par rapport à la variation du PIB. Ceci invalide l'idée qu'il y aurait une croissance qui vient naturellement et que l'on consomme du pétrole parce que l'on en a les moyens. En réalité, c'est l'inverse, comme on a les moyens de faire fonctionner les machines, on produit et on crée donc du PIB. Il a ainsi établi une causalité. L'extension de la relation de causalité linéaire dans le temps et son application à des pays développés pris en particulier sont contestées par certains énergéticiens qui soulignent que la quantité d'énergie nécessaire pour produire une unité de PIB par habitant diminue lorsque l'économie d'un pays se tertiarise.

Mais si, comme nous venons de le voir, les énergies fossiles ont permis une véritable révolution dans le développement de l'humanité, elles présentent par contre un inconvénient majeur auquel nous sommes très sensibles actuellement. Elles produisent toutes du CO₂. Or, les accords internationaux, en particulier l'Accord de Paris sur lequel nous allons revenir, demande à l'ensemble des nations de diminuer drastiquement leur production de CO₂ afin de réduire le réchauffement climatique.

Se pose également un deuxième problème, celui des réserves disponibles de ces ressources énergétiques fossiles. Comment se présente l'avenir sur ce plan ? Ce sont ces deux problèmes que nous allons aborder maintenant.

2. Les contraintes sur l'énergie à la lumière de l'Accord de Paris

2.1. L'Accord de Paris 2015

Nous ne discuterons pas ici des conclusions des rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) sur lesquels s'appuie l'Accord de Paris sur le climat. Cet accord fixe un objectif pour la fin du siècle en matière de température. Il prévoit de maintenir l'augmentation de la température moyenne du globe bien en-dessous de 2° C par rapport au niveau préindustriel et de préférence de limiter l'augmentation à 1° 5. Pour cela il indique que les émissions des gaz à effet de serre et en particulier du CO₂ devraient être réduites au plus vite et permettre d'atteindre la neutralité carbone en 2050. La neutralité carbone est définie par le GIEC comme étant le bilan entre la quantité de CO₂ émise et la quantité de CO₂ captée. En vertu de l'accord, chaque pays doit déterminer et planifier sa contribution. Il n'y a pas de contrainte extérieure. Mais le GIEC, dans son rapport de 2023, durcit sa demande en souhaitant une réduction des émissions de CO₂ de 50 % dès 2030 par rapport aux émissions de 2019.

2.2. Conséquences de l'Accord de Paris

La réduction des émissions de CO₂ nécessite évidemment le remplacement progressif des énergies fossiles par des énergies décarbonées... Cette catégorie, qui n'émet pas de CO₂ lors de la production d'énergie, recouvre le solaire photovoltaïque, l'éolien, l'hydraulique, l'hydrogène vert (ne provenant pas du pétrole), la biomasse, la géothermie et également le nucléaire qui est effectivement décarboné mais pas renouvelable. L'idée est donc de substituer une énergie dite verte à l'énergie brune mais en quantité au moins équivalente bien sûr si nous ne voulons pas voir décroître le PIB mondial, compte tenu du lien que nous avons montré dans la première partie entre PIB et consommation d'énergie. Avant d'examiner l'état actuel de cette question nous allons fournir un certain nombre de données de base nécessaires pour une meilleure compréhension du sujet.

Tout d'abord, définissons l'empreinte carbone d'une activité humaine : c'est la mesure de la quantité de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère par cette activité. Elle est exprimée en tonnes de CO₂ équivalent produites en une année. Le GIEC a tenté l'estimation de l'empreinte carbone des grands secteurs de l'activité humaine. Il en déduit le classement suivant dans l'ordre de pollution décroissante à l'échelle mondiale :

- Production d'énergie (électricité, chaleur,...) : 35 %
- Agriculture, élevage : 24 %.
- Industries : 21 %
- Transports : 14 % Construction (y compris ciment, béton...) : 6 %.

Cela nous situe déjà l'importance des efforts à accomplir dans les divers domaines.

Comme l'électricité va jouer un rôle important dans la décarbonation de l'économie, il nous faut, tout d'abord, rappeler qu'une centrale électrique est essentiellement une machine thermique fournissant de la vapeur utilisée pour actionner un alternateur qui donne l'électricité. Or, la quantité de CO₂ fournie en fonction du type d'énergie utilisée est très variable, pour l'obtention d'un kWh il en résultera en moyenne une émission d'un kg de CO₂ avec le charbon, de 400g avec le gaz, de 800g avec le pétrole, de 10g avec le nucléaire, de 20 à 50g avec le photovoltaïque, de moins de 14g avec l'éolien. Ces chiffres sont des valeurs moyennes indicatives. Elles sont intéressantes à connaître quand on sait qu'en 2019, avant la crise du Covid, 36 % de l'électricité mondiale étaient obtenus à partir du charbon, 23 % à partir du gaz, 16 % étaient de l'hydroélectricité. Le restant était fourni par les énergies renouvelables pour 10 % et 10 % également par le nucléaire, le pétrole n'intervenant que pour 3 %. Là encore, on voit immédiatement où les efforts devront porter. Une autre question pour laquelle la réponse n'est pas simple, c'est celle du calcul des émissions d'un pays donné. Le GIEC encadre des inventaires nationaux qui prennent en compte uniquement les rejets directs. Ceci donne le classement suivant en 2019, dans l'ordre, Chine : 11,2 GT, USA : 5,7, U.E. : 3,3, Inde : 2,5. Mais un autre classement est fait à partir de l'empreinte carbone qui prend en compte les émissions liées à la consommation, donc incluant les importations, et il modifie le précédent. Nous obtenons dans l'ordre : U.E. : 20 % de l'empreinte mondiale, USA : 19,8 %, Chine : 19,2 %. Nous voyons en fait où sont les pays qui doivent faire des efforts dans leur consommation.

Ces données étant fournies, passons à l'examen de la situation actuelle concernant la substitution des énergies vertes aux énergies brunes. Cette substitution a démarré lentement mais actuellement, en 2024, la transition énergétique peut sembler sur de bons rails, elle est bien intégrée par les politiques, son urgence est bien prise en compte, en particulier aux USA, en Europe et en Chine. Les objectifs, que ces trois géants économiques se sont donnés, sont très ambitieux mais seront-ils tenus ? L'Europe par exemple s'est donné l'obligation de baisser les émissions de CO₂ de 55 % en 2030 et d'arriver à la neutralité carbone en 2050. En 30 ans, il faut donc complètement changer notre système de production d'énergie. Les USA se sont donné des contraintes comparables depuis l'élection de Jo Biden (Inflation Reduction Act). La Chine, pour sa part, a décidé d'arriver à la neutralité carbone en 2060. Elle fait un effort particulier pour son parc automobile, déjà actuellement 30 % des voitures neuves vendues sont électriques. La Chine va construire 150 réacteurs nucléaires d'ici 2035 et a un plan très ambitieux de développement dans l'éolien et le photovoltaïque. En outre, elle promet de réduire dès 2026 le recours au charbon. Mais on voit le chemin qu'il lui reste à accomplir quand on sait qu'actuellement elle produit 500 g de CO₂ par kWh obtenu avec son mix énergétique, alors qu'en France, on en produit 60 g seulement grâce, bien sûr, au rôle majeur du nucléaire dans notre mix et à l'hydroélectricité.

Plus généralement, l'Agence Internationale de l'Énergie (l'AIE) a publié en 2023 son traditionnel rapport annuel : Bilan et perspectives du marché mondial des énergies renouvelables. Dans un contexte de transition énergétique déjà bien engagée, la nouvelle donne géopolitique, en particulier la guerre en Ukraine, a remis l'indépendance et la sécurité énergétique au cœur des préoccupations, agissant comme un accélérateur pour le développement de nouvelles capacités. L'AIE anticipe désormais un doublement des capacités en énergies renouvelables dans les cinq prochaines années, soit une révision en hausse de 30 % par rapport à sa précédente prévision de 2021. L'année 2022 restera comme un moment-clé pour le développement des énergies renouvelables avec un alignement favorable des déterminants de la transition énergétique : l'urgence à agir face au réchauffement climatique ; une compétitivité-coût désormais moins défavorable par rapport aux énergies fossiles ; et surtout la recherche de l'indépendance et de la sécurité énergétique au cœur des politiques de soutien public. Partant de là, l'AIE estime que la capacité mondiale de production d'énergie renouvelable devrait augmenter de 2 400 GW entre 2022 et 2027. Ainsi, la capacité solaire photovoltaïque mondiale devrait tripler au cours de cette période avec une croissance d'environ 1 500 GW dépassant ainsi le charbon (fig. 2).

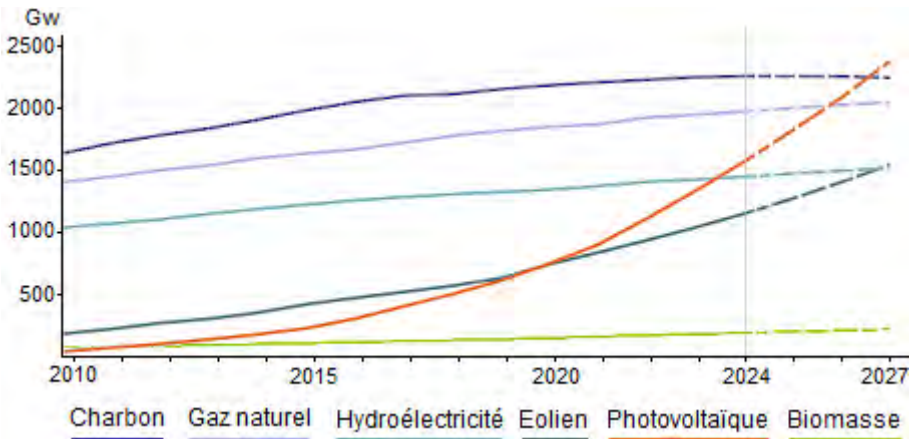


Figure 2 : Évolution des capacités de production d'électricité d'ici 2027 selon le scénario central de l'AIE

La capacité éolienne mondiale devrait doubler au cours de cette même période, les projets offshore représentant un cinquième de la croissance. Plus de 570 GW de nouvelles capacités éoliennes terrestres devraient devenir opérationnelles en 2022-2027. À ce rythme, les énergies renouvelables deviendraient la principale source de production d'électricité dans le monde à partir de 2027, représentant 38 % du total. Dans le même rapport, l'AIE indique qu'en 2023, pour la première fois, les dépenses mondiales pour les énergies renouvelables : 1 750 milliards de dollars sont supérieures aux dépenses pour les énergies fossiles : 1 000 milliards de dollars. En particulier, les dépenses pour le photovoltaïque, 500 milliards, sont supérieures aux sommes investies dans la recherche pétrolière.

On peut dire que le Président Poutine, en sevrant l'Europe du gaz russe, a créé un véritable électrochoc en 2022 par le déclenchement de la guerre en Ukraine et a fait beaucoup pour la transition énergétique. Il a entraîné en Europe la mise en place de programmes considérables de déploiement des énergies renouvelables ainsi que l'accélération de l'électrification du parc automobile, électrification qui est indispensable

pour la décarbonation des transports. Un effort est fait également pour l'utilisation de l'hydrogène vert dans la sidérurgie, dans la chimie des engrais et dans les transports, que ce soit pour les transports routiers de marchandises lourdes sur longues distances (développement d'un axe Europe du nord-Espagne) ou en direction du transport aérien : Airbus envisage la mise en service d'un avion à hydrogène liquide en 2035 à titre expérimental. Cette même année 2035, il a été décidé qu'il ne serait plus possible dans l'Union Européenne de vendre des véhicules thermiques neufs de tourisme, ensuite viendrait la même obligation pour les véhicules utilitaires et ensuite pour les motrices ferroviaires.

Parallèlement à toutes ces décisions, la question du financement de la transition énergétique a bien sûr été abordée. En France, en particulier, le rapport Pisani-Ferry, rédigé à la demande de la Première Ministre et rendu public en juin 2023, a conclu qu'il fallait prévoir 65 milliards par an à cette fin, soit 3 points de PIB et ceci pendant 30 ans dont la moitié à la charge de l'État. En ce qui concerne cette contribution publique, elle pourrait être financée soit par l'impôt soit raisonnablement par la dette. En effet, nous nous retrouvons comme en 1945, époque où il a fallu reconstituer tout un capital détruit par la guerre. Maintenant, il va falloir remplacer le capital brun existant par du capital vert. Ces investissements seront lourds et il faut bien voir que si les investissements dans les énergies fossiles peuvent fournir des rentabilités de l'ordre de 20 %, les rentabilités dans les énergies renouvelables sont inférieures à 8 %. Par contre, en régime de croisière dans 20 ou 30 ans, l'énergie produite sera très bon marché. En effet, le coût de production des énergies renouvelables est faible, quand l'investissement a été fait, y compris l'investissement considérable nécessaire au stockage de ces énergies qui sont pour plusieurs d'entre elles intermittentes. C'est l'exemple des champs d'éoliennes en mer réalisés par l'Allemagne qui posent de gros problèmes de stockage. Il n'est donc pas déraisonnable de laisser des dettes aux générations futures si, en parallèle, nous leur laissons de l'énergie bon marché et un peu moins de réchauffement climatique. Mais il est clair que des mécanismes d'incitation pour attirer l'épargne privée vers les financements nécessaires devront être mis en place dans les pays à économie libérale. Les réflexions dans ce sens sont en cours, des solutions existent. En particulier, la Banque Mondiale et la Banque Européenne d'Investissement pourraient intervenir très largement.

Ce que nous venons de voir intéresse les pays à économie mature dans lesquels la Chine s'est incluse. En revanche, les pays en développement sont loin de faire des efforts équivalents, par manque de moyens bien sûr. Notamment, le continent indien, même s'il oriente une partie de son développement vers des modes de production moins producteurs de CO₂, continue à exploiter très largement le charbon dont il dispose, actuellement plus de 60 % de son énergie en dépend. Il envisage toutefois qu'en 2050, 60 % de son énergie pourrait être d'origine renouvelable. Tout cela ne sera pas sans poser des problèmes entre les sociétés industrielles de nos pays, contraintes de verdir leur mode de production à frais élevés, vis-à-vis de leurs concurrentes gardant encore pour un temps le bénéfice des fonctionnements antérieurs. Les économistes réfléchissent d'ailleurs à des solutions à ce problème, éventuellement par des taxes à l'entrée. Mais par ailleurs, si l'on veut, à l'échelle du monde, optimiser l'efficacité des financements mis en place, il faudrait précisément transférer vers les pays en développement une partie des fonds disponibles dans nos pays. Ils y trouveraient une efficacité bien plus grande. Malheureusement, actuellement, ce transfert est beaucoup trop faible, nos populations ne sont pas prêtes à l'accepter de manière importante.

Liées à cette transition énergétique, se posent de nombreuses questions. Une, essentielle, regarde la production minière des métaux nécessaires à cette transition avec tous les problèmes de pollution indissociables. En effet, ces nouvelles énergies sont très consommatrices de ciment, de béton mais surtout de métaux. Il s'agit des terres rares, du

lithium, du nickel et tout particulièrement du cuivre. Le cuivre, qui est déjà très demandé pour l'électrification des parcs automobiles, fait l'objet d'une autre demande importante. En effet, si le problème de la production d'électricité verte est très sérieusement abordé, la distribution de cette électricité l'est beaucoup moins. Or en électricité verte, les moyens de production sont beaucoup plus diffus, de plus les consommateurs seront également souvent des producteurs, il faut donc que le réseau permette le retour de l'électricité. Pour toutes ces raisons, une étude récente estime que si l'on a actuellement environ 70 millions de kilomètres de câbles dans le monde, il faudrait passer à 150 millions de kilomètres au milieu de ce siècle. Cela va nécessiter un effort d'infrastructures considérable, sinon, comme actuellement aux USA, on assistera à des projets éoliens ou solaires de 2017 qui n'ont été raccordés qu'en 2022 au réseau. Cela entraîne parallèlement des problèmes de formation. Il va y avoir un besoin considérable d'électriciens, dès maintenant aux USA le problème se pose de manière cruciale. Plus généralement toute une série de nouveaux métiers seront nécessaires pour la réalisation et la mise en place de ces nouvelles sources d'énergie. C'est une véritable révolution industrielle qui s'annonce.

Une autre question, qui commence à surgir, provient du fait que nous substituons aux énergies fossiles, qui étaient dans le sous-sol, des énergies renouvelables qui sont en surface et qui, pour certaines, utilisent des surfaces importantes, c'est le cas du photovoltaïque. En effet, la densité surfacique de puissance de l'énergie solaire est faible, environ 300 w/m². En pratique, en puissance maximale, on ne peut récupérer que 750 kw par hectare et, en moyenne annuelle, on est à dix fois moins. Là encore, il y a des solutions mais il y aura des conflits à régler sur l'utilisation des terres et il faudra prendre l'habitude de voir nos toitures recouvertes de panneaux photovoltaïques.

Nous avons vu un ensemble d'éléments qui montrent que l'Accord de Paris donne lieu à des efforts importants. On pourrait donc être optimiste, mais un rapport de novembre 2023 du Programme des Nations Unies pour l'Environnement va dans un sens tout à fait opposé. Il concerne les pays producteurs d'énergie fossile. Il indique que les projets gouvernementaux d'expansion de la production de pétrole, de gaz et de charbon produiraient, en 2030, 110 % de combustibles fossiles de plus que ce qu'il est généralement estimé compatible avec un réchauffement de 1,5° C. Ce rapport concluait par un vœu en espérant que la COP 28 à Dubaï, en décembre 2023, permettrait d'harmoniser les engagements de réduction d'émission de CO₂ avec les projets de production d'énergie fossile. Or, si à Dubaï un compromis qualifié d'historique par son appel inédit à abandonner progressivement les énergies fossiles, reconnues comme principales responsables du réchauffement climatique, a bien été adopté à l'unanimité, il ne s'agit que d'un appel. Aucun engagement ni contrainte n'ont été envisagés par les divers participants. Le texte, issu d'ailleurs de douloureuses négociations, appelle « à abandonner les énergies fossiles dans les systèmes énergétiques, d'une manière juste, ordonnée et équitable, en accélérant l'action dans cette décennie cruciale, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050, conformément aux préconisations scientifiques ». Si, cette résolution, en fixant un objectif à long terme, a permis à la Commissaire européenne chargée du Climat de dire que « pour la première fois nous pourrions maintenant approcher le début de la fin des énergies fossiles », l'absence de calendrier et d'engagements fermes a conduit d'autres participants, en particulier l'alliance des petits États insulaires, à exprimer leurs inquiétudes. Au total, incontestablement, un point positif est apparu à Dubaï avec la fixation de 2050 pour l'obtention de la neutralité carbone. Mais il restera maintenant à voir la manière dont les États prendront cet appel en considération dans les années à venir et en particulier dans quelle mesure les pays pétroliers accepteront de réduire leur production.

Le rapport annuel de l'AIE pour 2024, paru mi-janvier, donne un élément supplémentaire d'espoir. En effet, la Chine, qui produit 80 % des panneaux photovoltaïques dans le monde, a considérablement fait baisser leur prix. Ceux-ci ont baissé de 50 % entre 2022 et 2023. Actuellement, l'installation d'une centrale solaire coûte moins cher que la réalisation d'une centrale à énergie fossile, à condition de ne pas tenir compte des investissements nécessaires au stockage dû à l'intermittence de l'énergie produite. Dans ces conditions, on peut penser qu'il sera plus facile de suivre l'appel de Dubaï mais au prix d'une dépendance complète vis-à-vis de la Chine.

Pour terminer sur cette question de l'Accord de Paris, je voudrais montrer, en reprenant un calcul de Christian Gerondeau (voir en bibliographie), que, même si l'on obtenait la neutralité carbone en 2050, l'effet sur la température ne serait que progressif... En effet, il y a une masse globale de l'ordre de 3 200 milliards de tonnes de CO₂ dans l'atmosphère actuellement : le stock. C'est la quantité qui intervient dans le réchauffement climatique. L'accroissement de la masse de CO₂ dans l'atmosphère, résultant du recours par l'humanité aux énergies fossiles, est estimé annuellement de l'ordre de 16 milliards de tonnes, ce que l'on peut appeler le flux (en réalité il est de 32 milliards mais la moitié est absorbée par les végétaux, les océans). Si l'on conservait les émissions de CO₂ actuelles, en 2050 nous aurions un stock d'environ 3 700 milliards de tonnes, si nous arrivons à une neutralité carbone à cette même date, avec une décroissance linéaire des émissions d'ici là, nous aurions un stock de seulement 3 440 milliards de tonnes, soit une réduction de la masse de CO₂ de 7 % simplement en 2050. Ensuite, bien sûr, le stock restera constant toutes choses restant égales par ailleurs (en particulier sans tenir compte des émissions dues aux grands incendies du type de ceux des forêts canadiennes de l'année 2023 qui auraient produit de l'ordre de 1,3 milliard de tonnes de CO₂) alors que, sans cela, il aurait continué à s'accroître de 16 milliards de tonnes annuellement et, en quelques décades, l'écart sera important. Mais il faut bien voir que l'influence de la neutralité carbone sur le climat n'apparaîtra donc que progressivement. Je voulais attirer l'attention sur ce point que l'on oublie souvent et qui permet d'évaluer également l'impact d'un retard de quelques années dans l'obtention de la neutralité carbone. En effet, chaque année de retard accroîtrait le stock de CO₂ de 16 milliards de tonnes au plus soit, par rapport à un stock total de l'ordre de 3 500 milliards de tonnes, d'environ 1/200. Il s'agit donc que le retard ne soit pas trop important mais un retard de quelques années ne serait pas épouvantable.

3. Point sur les réserves prouvées des énergies fossiles

3.1. Le charbon

Nous allons examiner tout d'abord la question des réserves de charbon. Il n'y a pas de problème pour cette énergie. C'est d'ailleurs admis par tous les spécialistes. Les réserves prouvées dépassent les 1 000 milliards de tonnes, ce qui représente de l'ordre de 130 ans de la consommation mondiale actuelle. La question posée par le charbon, c'est plutôt de savoir quand son exploitation sera arrêtée, compte tenu de son émission importante de CO₂. Les réserves sont situées essentiellement aux USA, en Russie, en Australie, en Chine et en Inde. Comme le charbon est une énergie pondéreuse, elle est peu exportée et n'est guère utilisée que dans les pays producteurs. Ce sont donc ces pays qui devront faire des efforts et c'est un gros problème en particulier pour l'Inde, dont le charbon est la seule énergie facilement disponible sur son sol.

3.2. Le pétrole

Le problème des réserves est tout à fait différent. C'est en effet autour de la fin de ces hydrocarbures liquides que réside l'argumentation de Jean-Marc Jancovici qui pense la décroissance inévitable. Pour lui, l'idée du « peak oil », c'est-à-dire l'idée d'un pic de la production suivi d'un déclin irréversible, est une réalité toute proche sinon dépassée.

Or cette affirmation peut être fortement contestée. L'idée du « peak oil » remonte aux années 1970 et de très nombreuses découvertes de gisements ont été faites depuis. On constate d'ailleurs que la date de ce « peak oil » est constamment retardée. Il apparaît qu'actuellement nous avons trop de pétrole. Si une partie des pays producteurs, regroupés sous le nom d'OPEP+ (c'est-à-dire les pays de l'OPEP plus la Russie) ont diminué leur production en 2023 et 2024, c'est pour empêcher les prix de baisser trop fortement et non par manque de pétrole. D'ailleurs, si l'on regarde les chiffres des réserves prouvées et les chiffres de la consommation mondiale, on peut être rassuré. En effet, les réserves prouvées sont estimées de l'ordre de 1 730 milliards de barils et la consommation mondiale annuelle de 40 milliards de barils. Les réserves actuellement connues assureraient donc une consommation de l'ordre de 40 ans au rythme actuel. Ces données sont obtenues par recoupement et fournies par le rapport : BP Statistical Reviews de 2022. D'autres sources donnent des résultats comparables. En outre, si cela était vraiment nécessaire, il serait possible de faire appel plus largement à des pétroles non conventionnels dont l'extraction pose des problèmes de pollution, tels que les sables bitumineux du Canada. Ceci, après avoir épuisé les réserves considérables de pétrole de schiste du Permien du Texas pour lesquelles il faut un prix du pétrole suffisamment élevé (au moins 90 \$ le baril) et pendant suffisamment longtemps pour justifier leur large exploitation.

Compte tenu des chiffres actuellement disponibles, il semble que la vraie question est plutôt de savoir quand nous atteindrons le pic de la consommation mondiale par suite de la baisse de la demande. Là est le vrai problème. Il faut espérer pour le climat que la sortie du pétrole se fera bien avant que nous en manquions. Un peu de la même manière que l'humanité est sortie de l'âge de pierre, non par manque de cailloux à tailler mais par révolution technique. En bref, on peut dire que, dans les prochaines années, si nous devrions manquer de pétrole, ce serait non pour des raisons géologiques mais pour des raisons politiques comme en 1973. On peut espérer également, même si l'on a le droit d'être sceptique, que, conformément à l'appel de la COP 28, en 2050 nous approcherons de la neutralité carbone et que l'utilisation du pétrole se fera essentiellement pour la pétrochimie et non plus pour l'énergie.

3.3. Le gaz naturel

Les dernières estimations pour le gaz donnent des réserves mondiales prouvées de l'ordre de 190 milliers de milliards de m³ (188 pour BP Statistical Review et 196 pour l'AIE). Ce qui, pour une consommation mondiale annuelle, en 2022, de 4 milliers de milliards de m³, fournit des réserves pour environ 45 à 50 ans au rythme actuel. Il y aurait, en outre, des réserves considérables de gaz de schiste, si bien que personne ne considère la production de gaz comme un facteur limitant au niveau de l'obtention d'énergie.

4. Conclusions

Nous venons de voir que la décroissance entraînée par la fin des énergies fossiles n'est pas à craindre. La vraie difficulté réside dans le fait qu'il faut absolument diminuer drastiquement et rapidement leur consommation, si l'on veut respecter les directives du GIEC qui demande la neutralité carbone en 2050. C'est cette diminution voulue,

organisée, qui va entraîner une diminution du PIB, estiment tous ceux qui pensent la décroissance inéluctable.

Or ces toutes dernières années, le développement des énergies renouvelables dans la production d'électricité est considérable et donne de l'espoir. En particulier, la baisse du coût des centrales électriques réalisées à partir d'énergies vertes facilite leur multiplication. On peut penser raisonnablement, à partir des données actuelles, qu'il sera possible progressivement de décarboner très largement la production d'électricité mondiale. Ceci se fera avec un mix énergétique variable suivant le choix des pays. En France, la production d'électricité est déjà décarbonée à 95 % grâce au nucléaire et à l'hydroélectricité. Dans ce contexte, le boum des voitures électriques, qui pourront donc être alimentées par une énergie décarbonée, donne de l'espoir, surtout lorsque cela se produit dans un pays aussi important que la Chine. Les problèmes essentiels et les plus difficiles qui sont devant nous résident dans la décarbonation des autres secteurs d'activité qui ne peuvent pas être électrifiés. Ce sera une politique difficile de petits pas reposant sur de la recherche, des progrès techniques et des incitations financières. Les résultats déjà obtenus et les efforts en cours, qui devront être accrus, permettent de s'opposer, de la même manière que le faisait Marc Fontecave en 2020 (voir bibliographie), aux oiseaux de malheur prédisant une apocalypse climatique démobilitatrice mais avec encore davantage d'arguments aujourd'hui. On peut même rêver en espérant que les décades à venir permettront de voir aboutir la réalisation de la fusion nucléaire à l'étude dans le projet ITER (voir bibliographie). Fusion nucléaire qui permettrait un pas immense vers la décarbonation de nos économies. Un autre type de recherche en cours, qui pourrait apporter une véritable révolution, serait la maîtrise de la photosynthèse artificielle, en permettant d'utiliser l'énergie solaire pour éliminer une partie du CO₂ produit en en récupérant le carbone.

Bien sûr, des éléments négatifs apparaissent, dans l'immédiat, par exemple les besoins énormes de métaux avec les problèmes qui y sont liés. Mais ces difficultés n'empêchent pas d'aller vers une substitution progressive des énergies brunes par des énergies vertes. En tout cas, rien ne laisse voir une impossibilité. Le danger serait plutôt un frein à ces substitutions provenant des pays pétroliers qui veulent absolument maintenir leur production. Cet antagonisme s'est manifesté à la COP 28, à Dubaï, même si, à la fin, après bien des tractations, un appel a été lancé à la neutralité carbone en 2050 signé par tous. Des problèmes politiques peuvent surgir à tout moment évidemment. L'éventualité d'un retour au pouvoir d'un climato-sceptique tel que Donald Trump aux USA serait un élément qui retarderait cette neutralité carbone mais qui, bien entendu, n'irait pas dans le sens d'une décroissance. La tentation est grande également pour des gouvernements de faire des arbitrages financiers en défaveur de la décarbonation en cas de conflits sociaux comme cela a été le cas en France début 2024. Il faudra des gouvernements qui soient prêts à faire accepter à leurs concitoyens, comme Winston Churchill en 1940 aux Britanniques, « du sang, des larmes et de la sueur » avec tout de même le sang en moins. La lutte contre le réchauffement climatique est une véritable guerre qui va demander des efforts considérables auxquels les populations ne sont pas habituées en temps de paix.

Toutefois il est raisonnable de penser que cette guerre peut être gagnée. Bien sûr, il faut réduire les gaspillages d'énergie en isolant nos habitations, réduire les émissions de gaz à effet de serre, en particulier le méthane, en mangeant moins de viande notamment dans nos pays, accepter bien d'autres contraintes. Mais s'il semble probable que l'avenir prévisible s'oriente vers une situation qui ne sera pas la neutralité carbone en 2050, nous aurons bien avancé dans la bonne direction. Probablement constaterons-nous, en 2100, un accroissement de la température supérieure au 1°5 C. par rapport à

l'ère préindustrielle souhaitée par le GIEC, peut-être même supérieure à 2°5. Il faudra s'adapter aux difficultés climatiques qui en résulteront. Cela nécessitera une réflexion politique qui commence à être conduite mais qu'il est difficile de mener dès maintenant sans donner une impression défaitiste. Toutefois, ce sera probablement là le vrai problème, beaucoup plus que celui de gérer une décroissance qui serait due au manque d'énergie. Manque d'énergie totalement improbable compte tenu des éléments dont nous disposons actuellement et exposés ici.

REMERCIEMENTS

Je remercie Marc Fontecave, Professeur au Collège de France pour la relecture de ce texte et pour ses remarques, ainsi que mon ami Thierry André, Professeur des Écoles, pour la préparation des illustrations de cette publication et de la présentation orale.

BIBLIOGRAPHIE

Les rapports de L'A.I.E. et du G.I.E.C. sont les sources des données quantitatives de cet exposé.

Fontecave Marc, *Halte au catastrophisme*, Flammarion, 2020

GERONDEAU Christian, *Les douze mensonges du GIEC*, L'Artilleur, 2022

I.T.E.R. site www.iter.or pour obtenir tous les renseignements sur ce projet.

JANCOVICI Jean-Marc, *Cours à l'École des Mines de Paris : énergie et changement climatique*, mai 2019, disponible sur internet.

JANCOVICI Jean-Marc, BLAIN Christian, *Le Monde sans fin*, Bande dessinée, Dargaud, 2021



TdM

Séance publique du 24 juin 2024

L'homme augmenté

Jean-François MATTÉI

Membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques

Membre de l'Académie de Médecine

Ancien Ministre

TdM

Texte de la conférence non fourni.

Cette conférence a été enregistrée et peut être visionnée dans l'espace Youtube dévolu à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, à l'adresse :

<https://www.youtube.com/watch?v=8Bi8kgKjyHg>

*Séance du 7 octobre 2024***Une histoire extraordinaire de quelques jardins méditerranéens****Bernard AUBERT**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM**MOTS CLEFS**

Art des jardins et écriture, jardins de parfums et jardins de saveurs, orangers et orangeries.

RÉSUMÉ

Dans l'histoire des civilisations méditerranéennes, l'art d'aménager les jardins émerge avec les écritures mésopotamiennes. Celles-ci vont stimuler les transactions de plantes rares odorantes, venues d'Orient. Le jardin constitue alors un véritable marqueur du pouvoir. C'est dans un parcours initiatique « pierre et feuillage », que seront mises à l'honneur les pommes d'or du jardin des Hespérides, très tôt associées aux orangers qui fascineront les horticulteurs achéménides, puis nabatéens, suivis des califes médiévaux hispano-arabes, avant de figurer en bonne place au sein des demeures royales de la Renaissance. Dans notre civilisation moderne, les jardins de parfums se doublent de ceux des saveurs.

C'est à partir du néolithique que l'homme, en se sédentarisant, parviendra à façonner son lieu de vie, pour imposer une empreinte et s'y épanouir. On peut penser aux alignements de mégalithes à Stonehenge ou Carnac par exemple. Mais, dans l'histoire des civilisations méditerranéennes, c'est l'art d'aménager les jardins qui va éclore, en même temps que celui de l'écriture. Cet art prendra son envol avec elle, en suscitant admiration et convoitises. Les écritures mésopotamiennes et orientales, en effet, vont stimuler les transactions de produits raffinés, tout autant que celles de plantes rares destinées aux jardins d'exception. Ces derniers vont à leur tour constituer de véritables marqueurs du pouvoir, en tant que jardins d'agrément, flattant la vue et l'odorat ou aussi, en tant que jardins royaux flattant la gourmandise. Ce sont essentiellement ces deux principaux types de jardins sollicitant nos sens dont il va être question ici.

S'agissant du pourtour méditerranéen, leur histoire débute dans la région du Croissant fertile, où apparaissent des trésors de broderies végétales à l'Est du Tigre, dès le VI^e siècle avant J.-C. Soucieux de ne pas être en reste, monarques et empereurs du monde gréco-romains mobiliseront les plus talentueux fontainiers, architectes paysagistes, ainsi que botanistes, à la faveur de conquêtes et d'expéditions, où seront mises à l'honneur les pommes d'or du jardin des Hespérides. Un jardin, nous dit la mythologie grecque, surveillé par les trois filles d'Atlas : Aegle, Érythie, Aréthuse, et défendu par un dragon à cent têtes que domptera Héraclès (Hercule). Pour les humanistes

de la Renaissance, il n'a fait aucun doute que ces pommes d'or provenaient d'orangers réputés flatter délicieusement la vue, l'odorat et le goût, raisons pour lesquelles ils n'ont pas manqué d'être recherchés, cultivés et multipliés.

Mis à l'honneur au bord de somptueuses pièces d'eau, les orangers refléteront la quintessence des demeures impériales romaines, puis celle des califes médiévaux de l'Occident hispano-arabe, avant que les familles princières de la Renaissance ne leur réservent à grands frais des espaces d'acclimatation dignes de leurs origines.

C'est dans ce contexte que j'ai choisi d'évoquer avec vous quelques exemples de jardins. Extraordinaires de par leur situation, ils le sont, tout autant, par leur histoire, leur agencement, leur importance dans la vie sociale. Nous allons évoquer successivement les jardins de Pasargades dans l'Iran de l'empire Achéménide, ceux d'Oplontis et de la villa Adriana sur la colline de Tibur, près de Rome. Villa agrémentée de citronniers et bigaradiers, tout comme, quelques siècles plus tard, les jardins des arabes médiévaux d'Occident. Ceci avant de passer à l'orangerie des Médicis de Florence qui a inspiré celle de Versailles. Pour conclure, nous évoquerons deux jardins contemporains à Saint-Jean-Cap-Ferrat sur la Riviera française.

Mais au préalable, quelques mots sur les orangers, sujet qui va constituer le fil rouge de notre propos. Botaniquement, ce sont des arbres qui appartiennent au genre *Citrus*. Ils sont originaires des forêts humides de l'Asie du Sud et de l'Est. Leurs lointains parents se sont affranchis, il y a quelque 160 millions d'années, des caprices du vent, en produisant des fleurs odorantes et mellifères attirant les insectes pollinisateurs. À la suite d'années d'évolution, ils développent la faculté de produire un fruit remarquable que les botanistes appelleront *hesperidium*. Son épiderme est chargé de pigments aux couleurs éclatantes ainsi que d'huiles essentielles odorantes. De quoi régaler volatiles et surtout mammifères frugivores, au premier rang desquels, l'éléphant, grand amateur d'oranges, dont il dispersera les graines dans ses déjections. En Asie l'éléphant, lui aussi, est natif des forêts humides. Dans certains manuscrits d'Asie (vous voyez qu'on en revient à l'écriture) le terme *naga ranga*, qui donnera orange, signifie « indigestion d'éléphant ». Récemment, en 2008, Ronan Moreau¹, maître de conférence du Collège de France en littérature indienne, a commenté des textes où il est question de découvertes de squelettes d'éléphants envahis de jeunes semis d'orangers. Constat, précisent ces textes, d'une gourmandise excessive devenue fatale aux proboscidiens pour cause d'indigestion gazeuse ! Vraie ou pas, cette approche est sans doute plus réaliste que celle de nos pommes d'or.

Pasargades dans l'Iran achéménide

Ce sera à la période de l'empire achéménide, au VI^e siècle avant J.-C., que commencera véritablement l'histoire des jardins méditerranéens. Cet immense empire, qui s'étendait de la Macédoine à l'Indus, succède à celui des Babyloniens, et va durer deux siècles. Il s'enrichira des apports architecturaux et artistiques de nombreux pays dominés, aboutissant à la réalisation des célèbres jardins de Pasargades, ainsi que Persepolis ou Suze. Ce sont les plus connus et ils se situent dans le prolongement de la célèbre route royale de Babylonie. Ils sont conçus comme des espaces clos très élaborés : *pairi-daeza* en persan : باغ های ایرانی d'où le terme paradis. Le dispositif Chahar bagh de ces jardins fait référence à un plan en croix dont le dessin a inspiré les célèbres tapis du même nom. Les massifs de verdure, ponctués d'arbres exotiques remarquables, y sont

répartis autour de bassins d'eau alimentés par des canaux et séparés d'allées. Ces jardins étaient l'apanage d'une élite fortunée et avaient un rôle d'ambassade, car ils valorisaient avec majesté le pouvoir impérial. Pasargades, aménagé sous Cyrus II, nous a laissé les vestiges les plus impressionnants, sur un ensemble de neuf jardins persans, classés aujourd'hui au patrimoine de l'UNESCO. En effet ce jardin tout à fait extraordinaire a nécessité la construction de deux importants barrages, alimentant tout un réseau de canalisations qui n'ont pas d'équivalents dans les autres sites babyloniens et achéménides de ce type. Deux barrages captaient les eaux de l'Oued Pulvar, faisant de Pasargades une capitale verdoyante en plein cœur d'une zone désertique².

Le cédrat, connu aussi sous le terme de pomme de Médie, fut le premier agrume remarquable à figurer dans ces jardins. Le fruit ne contient qu'une très faible proportion de pulpe, car son écorce est très épaisse², mais avec un épiderme délicieusement parfumé. Il se conserve très longtemps après cueillette et a pu être acheminé sur de longues distances par les caravaniers avec la soie ou les épices. Originaire de l'Inde, il était déjà connu des Babyloniens, lesquels avaient déporté l'élite juive lors de leur conquête de Jérusalem, deux siècles auparavant. À ce stade donc, les perceptions olfactives, émanant de jardins de prestige, vont précéder celles des saveurs et du goût. Au point que l'odeur du cédrat symbolisera une bonne pratique des convenances. Chez les Anciens, les parfums chassaient la souillure pour s'approcher du beau et de la grâce des divinités. Tradition fortement ancrée chez les Égyptiens pour atteindre l'au-delà avec l'embaumement.

Nous nous projetons maintenant au printemps 331 avant J.-C. dans la plaine de Gaugameles. Grâce à un stratagème, Alexandre le Grand conquiert l'empire perse et poursuit ses conquêtes jusqu'en Bactriane vers l'Indus. Alexandre poursuivant ses conquêtes vers l'Orient demandera à Néarque, son amiral, de piloter une flotte de 120 navires, transportant près de 10 000 hommes, pour le rejoindre par la mer à l'estuaire de l'Indus. Néarque ouvrira ainsi une nouvelle route maritime que certains historiens dénommeront « route des parfums ». Toutefois, il faudra attendre plusieurs années avant d'assister aux premiers aller-retours avec le sud de l'Inde, une traversée de six semaines à bord des antiques felouques locales, qui fut inaugurée par le capitaine de vaisseau romain Hippalus vers 47 après J.-C., entre Ocelis et Muziris³. La grande bénéficiaire de ce nouvel axe de transactions deviendra la ville d'Alexandrie, qui va découvrir les arômes de deux nouveaux agrumes : celui des citronniers et celui des orangers à peau épaisse et pulpe amère appelés bigarades, deux agrumes originaires de l'Inde comme le cédrat. Leurs fruits charnus transportés en felouques étaient trop fragiles pour emprunter les routes continentales de la soie transitant à Palmyre. À titre d'exemple, une grande felouque pouvait embarquer de 15 à 20 tonnes de biens fragiles et périssables (soit 5 t par marin) et parcourir 130 km par jour. En comparaison, par la route terrestre, un caravanier en charge d'un chameau et de ses mules ne pouvait transporter qu'une demi-tonne (épices et soie) et parcourir seulement 40 km/jour.

Oplontis et la Villa Adriana

Venons-en aux jardins de la Rome impériale. En 79 après J.-C. survient l'éruption du Vésuve. Récemment les fouilles d'une luxueuse villa d'Oplontis, qui aurait appartenu à Poppée, seconde épouse de Néron, ont livré des débris végétaux, piégés sous les cendres volcaniques, il y a près de 2000 ans. Des études très fines ont attesté, dans ces débris, la présence de bigaradiers et citronniers au bord d'une majestueuse piscine dont

le promenoir accédait à des appartements richement décorés. Ceci au milieu d'une flore abondante. Aujourd'hui, Oplontis se situe en plein cœur de la ville de Naples près de la Torre Annunciata.

S'il est une histoire surprenante liée aux jardins d'exception, c'est bien celle de l'empereur Hadrien qui va régner de 117 à 138 après J.-C., soit 21 ans. Voyageur et constructeur infatigable, Hadrien passe la première moitié de son règne à sillonner son empire, en trois séquences d'itinéraires depuis le Nord de l'Angleterre, où il fait aménager un fameux mur contre l'envahisseur, jusqu'aux confins de l'Égypte où il construit la nouvelle route reliant le Nil au port de Bérénice sur la mer Rouge. Cette route, appelée via Adriana, renforcera la position commerciale d'Alexandrie. Très attiré par les civilisations grecque, syriaque et égyptienne, Hadrien embellit les capitales de l'Orient méditerranéen. L'empire romain parvient alors à son apogée territorial. Grand stratège, il préférerait négocier et prévenir plutôt que faire la guerre.

Parvenu à la cinquantaine, Hadrien rentre à Rome et s'implique dans la construction du Panthéon et de l'Odéon. Mais c'est dans l'aménagement d'un vaste jardin de 120 ha à l'écart de Rome sur la colline de Tibur qu'il va totalement s'investir. Le choix de Tibur, actuel Tivoli, n'est pas anodin car il jouxte les cinq principaux aqueducs qui approvisionnent Rome en eau courante (ville consommant alors un million de m³ par jour, (soit en moyenne 1 m³ par habitant selon les hydro-archéologues italiens qui ont évalué les débits transitant dans les aqueducs). Cela lui permet d'intercepter un volume d'eau conséquent pour ses jardins, fontaines, miroirs d'eau. Il y avait notamment un vivier, un théâtre maritime, un hippodrome avec un large plan d'eau en son centre, de grands et petits thermes ainsi, et surtout, que le Canope, un canal de 119 m de long par 18 m de large, symbolisant le Nil. Nil où son favori Antinoüs avait perdu la vie par noyade.

Outre une importante bibliothèque, flanquée de résidences d'artistes, on comptait de vastes écuries et dépendances pour le personnel d'entretien, un palais d'hiver agrémenté de jardins collectionnant les plantes les plus convoitées. Dans cette luxuriante oasis de verdure, Hadrien intégrera une statuaria égyptienne et son obélisque, ainsi que des alignements de cariatides exécutées par les meilleurs sculpteurs de la Grèce, exaltant la noblesse du corps humain. Les divinités de la mythologie y trouvaient ainsi leur place : Aphrodite (Vénus) accroupie au bain ou encore Héraclès (Hercule), dont le onzième de ses douze travaux avait consisté à exterminer le terrible dragon à cent têtes du jardin des Hespérides. De somptueuses mosaïques, comme celle de la vasque aux quatre colombes, ornaient les sols des thermes lesquels, habillés de marbres rares, étaient surmontés de coupoles et demi-coupoles. Il s'agissait d'un véritable parcours initiatique entre métiers d'Art et nature, pierre et feuillage, qui inspirera par la suite de grands noms tels qu'Andrea Palladio, Raphael, Michel Ange, Léonard de Vinci. Tous viendront à Tibur pour trouver l'inspiration dans un lieu déclinant la quintessence d'une civilisation antique métissée d'influences orientales et invitant à la sérénité ainsi qu'à la contemplation. L'ensemble est parvenu jusqu'à nous dans un état très dégradé et n'a été inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco qu'en 1999.

En 1924, Marguerite Yourcenar visite le site de la Villa Adriana. Ce sera l'étincelle qui va l'engager dans des recherches historiques approfondies, aboutissant à la publication, en 1958⁴, du célèbre roman historique *Mémoires d'Hadrien*, ouvrage qui contribua à son élection à l'Académie française. Il s'agit d'une longue lettre rédigée par le vieil empereur Hadrien au terme de sa vie. Retiré dans ses jardins de Tibur il s'adresse à son petit-fils adoptif et éventuel successeur, Marc Aurèle. La ville de Bavay (ancienne

Bagacum romaine) a célébré la mémoire d'Hadrien et de Yourcenar lors d'une importante exposition, en 2016⁵.

Des jardins nabatéens aux vergers des arabes médiévaux d'Occident

Les Nabatéens ne se sont pas seulement illustrés en tant que caravaniers-commerçants, grâce à la domestication du dromadaire, ou encore en tant qu'étonnants sculpteurs des parois rocheuses de Pétra et Hégira. En effet, ils étaient aussi d'excellents hydrologues, constructeurs de puits à fonds très évasés, un puits pouvant irriguer jusqu'à 400 ha. Ils pratiquaient une agriculture d'oasis, véritablement intensive. Leur société offrait l'accession à la propriété foncière de tout travailleur agricole homme ou femme. Le grand temple de Petra disposait d'un jardin, alimenté par un puits et grand bassin d'eau. Les Nabatéens nous ont aussi légué en héritage un remarquable manuscrit intitulé « Livre de l'Agriculture nabatéenne », ouvrage rédigé en araméen-syriaque ܠܟܬܝܒܐ au III^e siècle après J.-C. par Qutamia. On revient donc de nouveau à ce lien entre jardins remarquables et écritures. Ce traité, regroupant les connaissances et pratiques mésopotamiennes, aborde les questions d'horticulture irriguée s'appliquant aux plantes vivrières ainsi qu'aux plantes à parfum, dont principalement les agrumes (description des techniques de marcottage, greffage et d'acclimatation).

Lorsqu'au VIII^e siècle après J.-C., le Calife Omeyyade Abd-Al-Rahman premier, chassé de Damas, s'installe à Cordoue, il envoie des émissaires en Syrie pour lui rapporter des plantes rares, parmi lesquelles figuraient bigaradiers et citronniers, ainsi qu'une copie de l'ouvrage de Qutamia. Dès 904, il fait traduire cet ouvrage de l'araméen en arabe, ce qui fera école auprès des arabes médiévaux andalous. Les agrumes y seront tenus en si haute estime, pour leur feuillage et leur parfum, que leur entretien fut confié à des équipes d'agronomes et de médecins-botanistes. Ainsi, un curieux jardin attenant à la mosquée de Cordoue sera planté en bigaradiers, avec une disposition topographique se voulant calquée sur celle des piliers du célèbre édifice. Une tradition qui se maintiendra jusqu'à nos jours en Espagne, dans la cour des administrations recevant du public, pour créer une ambiance olfactive : constat effectué avec les bigaradiers du jardin suspendu du palais de la *generalidad* de Barcelone, lors de la visite de notre confrérie au printemps 2023 organisée par notre consœur Gemma Durand.

Avec l'avènement de la dynastie almohade qui, à la fin du XII^e siècle, unifie Maghreb et Andalousie, les deux capitales de Séville et Marrakech vivent à l'heure des grands ouvrages hydrauliques afin d'installer, non plus seulement des jardins d'agrément mais de véritables vergers de 15 à 20 000 sujets dans la ceinture verte intra-muros de ces villes fortifiées. Ce sera le cas de la Ménara à Marrakech et de l'Alcazar à Séville. Dans l'enclos de ces palais urbains, la culture des citrons et bigarades répondra aux besoins grandissants des populations urbaines en huiles essentielles de fleurs de bigaradiers, aussi cotées, sinon plus, que celles de roses ou de jasmin. La nouvelle technique de distillation par alambic inventée par le persan Avicenne fera merveille.

Les progrès des études médicales, pharmacologiques et botaniques ayant pris naissance à Cordoue, ont conduit à la publication du remarquable traité d'Ibn al Awwam intitulé *Le livre de l'agriculture (Kita al Filâla)*, paru à Séville à la fin du XII^e siècle. Cet ouvrage amplifie considérablement le *Livre de l'Agriculture nabatéenne*. Il sera traduit en langue espagnole, puis réédité au cours des siècles... par exemple très

récemment en langue française, chez Actes Sud : véritable bible végétale de plus de 1 000 pages imprimées sur grammage très fin.

Orangeries des Médicis et de Louis XIV

Les pratiques andalouses qui avaient atteint les cours d'Italie furent repensées à Florence à partir des années 1500. Cette période coïncide avec l'arrivée en Europe des orangers doux qui sont, eux, originaires de Chine et non plus d'Inde. En effet, ils furent rapportés directement de l'Empire du milieu par les Portugais jusqu'à Lisbonne. Ce sera le troisième type d'agrumes à rejoindre le Bassin méditerranéen sous le nom de pommes du Portugal. Moins riches en huiles essentielles que la bigarade, les oranges apportent de nouvelles qualités gustatives fort appréciées, avec des possibilités de colorations sanguines de la pulpe⁶.

Les Médicis, promoteurs d'un renouveau de l'architecture des jardins, entretiendront à grands frais une collection d'orangers au Palais Castello de Florence puis au jardin Boboli dans un plan d'eau de forme ovale, garni d'une rangée d'orangers cultivés en forme naine en vases de terra cotta. Préfiguration de l'Orangerie de Jules Hardouin-Mansart à Versailles, accueillant quelque 1 200 agrumes de grande taille, cultivés en caisses créées par La Quintinie, créateur des jardins du Roi. Caisse de forme cubique comportant une solide armature en fonte surmontée de quatre pieds d'angle avec panneaux latéraux « à guichet » pour les travaux de décaissage et rencaissage des arbres tous les 12 ou 15 ans. Ces caisses permettent de cultiver des orangers de taille normale au-delà d'un siècle. Remisés en hiver dans l'Orangerie, les arbres prennent place en été dans les parterres à géométrie parfaite dessinés par André le Nôtre.

Deux villas de la presqu'île de Saint-Jean-Cap-Ferrat

Notre dernière évocation d'histoire extraordinaire de jardins nous conduira sur la presqu'île de Saint-Jean-Cap-Ferrat, située entre Nice et Monaco. C'est une avancée de la côte, abritée des froidures hivernales, que délimitent de somptueuses villas. Le microclimat y est voisin de celui de Malaga dans le sud de l'Espagne. L'une des plus connues est la villa Béatrice Éphrussi de Rothschild qui jouxte la célèbre Villa des Cèdres. Béatrice avait disputé à Léopold II, en 1905, un terrain de 7 hectares que le roi des Belges convoitait pour agrandir sa propriété mitoyenne des Cèdres, laquelle atteignait déjà 14 hectares. Mais le royal appétit de Léopold n'avait pas de limite. Oserais-je dire à l'image de nos proboscidiens du Sud de l'Inde ?

Avant d'en juger revenons à la baronne Béatrice. La configuration de sa propriété ayant une forme de navire face à la mer, lui avait inspiré un projet de villa au milieu d'un jardin à la française avec ses fontaines et jeux d'eau musicaux. Elle imposera aux jardiniers de porter le costume de marins, pour se donner l'illusion de vivre entourée d'hommes d'équipage sur un paquebot faisant le tour du monde. Elle ne séjournera que très peu dans cette villa baptisée « Île-de-France », qu'elle délaisse à partir de 1916, à la mort de son époux, Maurice Éphrussi, dont la famille était originaire d'Odessa. Elle cédera sa villa par testament en 1933 à l'Institut de France, avec la totalité de ses importantes collections d'art, sous le statut juridique d'une fondation.

Quant à la villa des Cèdres, dernier exemple de notre propos, elle hébergeait à l'origine une collection de cèdres, provenant du Cachemire, du Mexique, du Liban ou encore des massifs de l'Atlas à frondaison bleue. Y figuraient également les premiers Araucarias d'Australie ainsi que des Jacarandas d'Amérique du Sud. Ces arbres devenus aujourd'hui magnifiques ne cessent de faire l'admiration. Ils avaient été plantés par le maire de Villefranche-sur-mer, premier propriétaire du Cap-Ferrat. Le Cap n'étant autrefois qu'une zone de maquis, le nom de Ferrat venait du latin *ferus* sauvage.

C'est en novembre 1904, donc un an avant l'acquisition faite par sa voisine Béatrice de Rothschild, que Léopold II était devenu le nouveau propriétaire de ce domaine des Cèdres pour l'équivalent de 1 milliard de nos euros actuels. D'importants aménagements seront alors entrepris sous la direction de deux architectes-paysagistes qu'il fait venir de Paris : Harold Peto et Jules Vacherot. La demeure principale sera agrandie, le parc doté de terrasses à l'italienne et agrémenté de statues, d'échelles et miroirs d'eau, de grandes allées avec escaliers monumentaux et une piste cavalière que le roi empruntait pour rejoindre son luxueux yacht, l'Alberta, ancré en partie basse du domaine. En dépit de la décision de Léopold II de transmettre la villa des Cèdres à la baronne de Vaughan, sa jeune épouse morganatique, l'État belge récupère le domaine au décès de Léopold II survenu en 1909, soit cinq ans après son acquisition. La villa des Cèdres servira alors d'hôpital temporaire pour les blessés de la Grande Guerre 1914-1918.

En 1921, elle passe aux mains du banquier Sir Ernest Cassel, proche de Louis Mountbatten, vice-roi des Indes. D'importants aménagements sont entrepris pour affirmer le caractère palladien de la demeure royale, dont le style s'accorde à la douceur de cette presque île de rêve qui attire irrésistiblement l'aristocratie la plus fortunée.

En octobre 1924, à la surprise générale, Louis-Alexandre Marnier-Lapostolle se porte acquéreur des Cèdres. Par quel miracle un négociant en cognacs avait-il pu rejoindre le cercle restreint des très grandes fortunes ? Son ascension sociale commence en 1876 lorsqu'il épouse Julia Lapostolle, petite-fille du distillateur Jean Baptiste-Lapostolle. L'idée lui vient alors de développer un élixir mariant un distillat d'écorces d'oranges amères (bigarades) à ses meilleurs cognacs. La liqueur est immédiatement appréciée des grands hôteliers londoniens et parisiens dont César Ritz. Le Jardin des Cèdres devient jardin expérimental de bigaradiers pour subvenir à la production d'écorces de fruits. Les chefs renommés, comme Escoffier, promoteurs de la gastronomie française, contribuent à la notoriété du produit qui connaît un grand succès dans les capitales européennes puis mondiales. La fameuse bouteille au cordon rouge fera rapidement le tour du monde occupant une place d'honneur dans les croisières transatlantiques.

Au décès de son père survenu en 1928, son fils Julien Marnier-Lapostolle va exercer ses talents de chef d'entreprise, doublés d'une véritable fascination pour le règne végétal. Lors de ses nombreux voyages à travers le monde, il remarque que les nuances aromatiques des bigarades s'épanouissent remarquablement sous le climat d'Haïti et de Saint-Domingue. Il y assure, dès 1930, ses approvisionnements en huile et pelures séchées. Foncièrement attaché à la compréhension du monde végétal, Julien décide de préserver et enrichir la luxuriance de son jardin d'exception. Il se documente en constituant aux Cèdres une riche bibliothèque pour laquelle il sollicite les conseils du grand botaniste Werner Rauh. C'est avec lui qu'il va entreprendre de nombreuses expéditions botaniques dans toutes les régions de climat méditerranéen des deux hémisphères. En définitive aux Cèdres ne subsistera qu'un petit carré de bigaradiers pour laisser la place à un total impressionnant de 16 000 introductions botaniques dûment

répertoriées et acclimatées dans ce qui devient une véritable arche de Noé végétale. Pendant la Seconde Guerre mondiale, la villa fut occupée par les Allemands qui posèrent 600 mines antipersonnel dans la propriété, dont l'entretien devint alors impossible. Mû par sa passion, sans doute aussi avec quelques distributions de son élixir, Julien Marnier Lapostolle parvint à faire reconnaître l'intérêt scientifique de ses collections et les Allemands acceptèrent de déminer un passage réservé à un unique jardinier. Les arrosages essentiels pourront alors être assurés.

Avec le recul, l'action entreprise aux Cèdres apparaît comme un véritable prodige. À titre de comparaison, l'ensemble des divers sites botaniques du Muséum national d'histoire naturelle ne regroupe guère plus de 7 000 espèces. Quant à notre vénérable Jardin des plantes de Montpellier, premier jardin botanique de France, fondé en 1593, il totalise 3 200 espèces. Poursuivant de main de maître son mécénat d'entreprise, avec l'aide de son épouse Suzanne et en concertation permanente avec les meilleurs botanistes et jardiniers, Julien va répartir ses 16 000 introductions en 25 emplacements, harmonieusement disposés pour accompagner le promeneur. Ce dernier peut y découvrir, avec ravissement et dans toutes leurs nuances écologiques, les origines du biome végétal de type méditerranéen : palmarium, orchidarium, succularium, bambouseraie, carré des agrumes, forêt subtropicale, serres de xérophytes et d'épiphytes. Ainsi qu'un lac pour plantes aquatiques, où peut fleurir, à l'air libre, le *Victoria regia*.

Au décès de Julien Marnier survenu en 1975, Jacques Marnier, son fils, prend la succession de l'entreprise. Sa belle-mère, Suzanne, ne quitte pas la Villa des Cèdres et veille à l'entretien des collections avec plusieurs chefs jardiniers-botanistes et leurs techniciens. Le jardin est ouvert au public sur rendez-vous préalable auprès de l'Office du tourisme de Saint-Jean-Cap-Ferrat. Suzanne accueille chaque année les étudiants montpelliérains de Francis Hallé. Elle collectionne les clichés de toutes les nouvelles floraisons apparaissant aux Cèdres. Ces clichés figureront dans un ouvrage richement illustré qui paraîtra en 1999 aux éditions Franklin Picard. Il a pour titre : *Un jardin botanique d'exception Les Cèdres*. Ce thesaurus sera rédigé par le botaniste Jean-Pierre Demoly⁷.

En septembre 2015, Jacques Marnier-Lapostolle, fils de Julien décède à son tour après 40 années de présidence. Quelques mois plus tard, en mars 2016, une offre publique d'achat amicale sera proposée à la Société des produits Marnier Lapostolle par le groupe italien de spiritueux, Campari. La presse s'en fait l'écho et braque les projecteurs sur notre patrimoine gastronomique tricolore. Une association des Amis des Cèdres est alors créée en juin 2018 sous la présidence de Francis Hallé, pour défendre l'exceptionnel patrimoine des Cèdres. En 2020, le groupe Campari nouveau propriétaire, annonce qu'il met en vente le Jardin des Cèdres. La même année, l'oligarque ukrainien, Rinat Akhmetov, en fait l'acquisition. L'équipe de jardiniers des Cèdres sera conservée tout autant que la précieuse bibliothèque. Comme depuis 2008 le Jardin des Cèdres avait été versé à l'inventaire général du patrimoine culturel, l'oligarque est astreint à des visites de contrôle pour surveiller l'entretien des précieuses collections botaniques. Mais un classement du jardin en tant que monument historique se justifierait.

Conclusion

Au terme de ce propos je conclurai par quelques remarques sur deux des histoires extraordinaires qui viennent d'être évoquées : celle des jardins de Tibur d'une part et celle des Cèdres d'autre part. Dans le premier cas, Hadrien a voulu célébrer l'avènement

d'un monde méditerranéen pacifié, à un moment de l'histoire de l'humanité où, face aux divinités antiques amorçant une forme de déclin, le christianisme émergeait des catacombes. À Tibur, Hadrien invitait la société romaine à s'en remettre aux valeurs cardinales du stoïcisme. Et l'accompagnement des plantes avec leurs parfums pouvait offrir un gage au moment de rejoindre les *lieux durs et nus de l'au-delà*, comme il l'a inscrit lui-même *ante mortem*, sur sa propre épitaphe.

Pour ce qui est de la villa des Cèdres, laquelle englobait en définitive les deux formes de jardins : celui d'agrément des parfums et celui se rapportant aux saveurs, évoqués en introduction, l'histoire nous projette dans une dimension planétaire où l'homme avide de jouissances gustatives prend conscience de la valeur et de la fragilité du règne végétal. De quoi inspirer le nouveau propriétaire du Jardin des Cèdres à considérer les végétaux comme des alliés essentiels à notre bien-être. Dans le contexte d'urgences environnementales que nous connaissons aujourd'hui, il est important de poursuivre une démarche conservatoire d'espèces méditerranéennes en danger de disparition. À Tibur et surtout aux Cèdres, les femmes ont joué un rôle dans la transmission patrimoniale. Hadrien était devenu empereur grâce à Plotine, épouse de Trajan. Aujourd'hui, reste à savoir quel sera l'avenir du joyau exceptionnel légué par Julien et Suzy Marnier-Lapostolle.

Enfin en préparant cette conférence, je me suis surpris à porter un regard nouveau sur mon lieu de résidence, La Grande Motte, que Jean Balladur et son paysagiste Pierre Pillet ont très généreusement doté d'une ambiance végétale où le minéral convoque toute une série de symboles initiatiques. Symboles qui s'inscrivent dans la tradition de Tibur, à la fois par une grande maîtrise de l'eau et aussi par le mariage associant voiles de béton et verdure. Mais ceci est un autre débat sur lequel il conviendra de se pencher.

RÉFÉRENCES

- ¹ MOREAU R., 2008 - *Sur les chemins des terres sauvages, figures et symbolique des animaux de la forêt dans l'Inde ancienne* Thèse Université Sorbonne Nouvelle école doctorale 268
- ² DUMAS D., 2019- *Les civilisations en cartes* Revue La vie / Le Monde hors-série du Figaro
- ³ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Hippalus>
- ⁴ YOURCENAR M., 1958- *Carnets de notes des Mémoires d'Hadrien*, Paris, Plon, 1958, p. 315.
- ⁵ LECERF J.R., 2015- *Marguerite Yourcenar et l'empereur Hadrien une réécriture de l'Antiquité* Éd. Soeck P. 151.
- ⁶ RISSO A., POITEAU A., 1816- *Histoire Naturelle des Orangers* Réédité en 2001 Paris Éditions Connaissance et Mémoires.
- ⁷ DEMOLY J.P., 1999- *Un jardin botanique d'exception Les Cèdres* p. 306 Éditions Franklin Picard.



Séance du 14 octobre 2024

Heurs et malheurs des Lumières

Dominique TRIAIRE

Professeur émérite de l'Université Paul Valéry (Littérature française)
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

MOTS CLÉS

XVIII^e siècle, Lumières, Religion, Liberté, Histoire.

RÉSUMÉ

Réflexion sur l'évolution de quelques éléments sociaux et politiques (religion, raison, histoire, patrie) issus des Lumières.

La pensée des Lumières a nourri la Révolution française et l'Empire qui ont fixé les cadres à l'intérieur desquels ont pris forme des notions toujours actuelles, telles que *citoyen*, *patrie*, *pouvoir* etc. Je souhaiterais rapprocher quelques-unes de ces notions au moment de leur apparition, et aujourd'hui ; et pour rendre ce rapprochement plus sensible, je commencerai par un rapide parcours de la formation des Lumières. Le point de maturité est facile à trouver ; il suffit de consulter Emmanuel Kant (1724-1804) : « Les Lumières, c'est la sortie de l'homme hors de l'état de tutelle dont il est lui-même responsable. L'état de tutelle est l'incapacité de se servir de son entendement sans la conduite d'un autre. [...] *Sapere aude* ! [...] Voilà la devise des Lumières¹. » Le point de départ de cette vaste transformation de la pensée occidentale se situe naturellement dans l'apparition de l'imprimerie². L'imprimerie donna accès à l'Écriture, développant l'exégèse, ouvrant la voie à la Réforme, à l'apprentissage de la lecture, à la fragilisation de la religion dominante. Voyons dans une première partie les choses plus en détail.

1. Foi et liberté

Il serait maladroît de restreindre les Lumières au XVIII^e siècle ; elles sont l'aboutissement, comme je viens de le dire, d'un long travail commencé à la fin du XV^e siècle³. Trois événements marquent l'entrée dans notre modernité : outre l'imprimerie,

¹ Emmanuel KANT, *Qu'est-ce que les Lumières ?* [1784], Paris, 1991, p. 43.

² L'exemple de l'imprimerie montre qu'une mutation majeure dans la transmission de la pensée est suivie de conséquences considérables – je pense que nous vivons une mutation comparable avec les réseaux sociaux.

³ Je n'imagine pas comment les Américains ont pu penser « construire » une démocratie en Iraq en quelques années ; rappelons Chateaubriand : « Il suit de là que, lorsque vous voulez donner à un peuple la constitution qui ne lui est pas propre, vous l'agitez sans parvenir à votre but, et il retourne tôt ou tard au régime qui lui convient, par la seule force des choses. Je combats ici avec

l'effondrement de l'empire romain d'Orient (1453) et la découverte de l'Amérique (1492). Je n'examinerai pas le chemin qui mène de ces ébranlements, auxquels il faut ajouter les guerres de religion, à la *tabula rasa* de Descartes (1596-1650) et à l'apparition de la raison moderne (dont je parlerai un peu plus loin), assurément le plus beau legs de l'âge classique aux Lumières. Deux penseurs du XVII^e siècle, nourris de cartésianisme, vont porter de rudes coups à la religion en séparant, ou plutôt en soumettant le discours religieux à la critique rationnelle. Le plus brillant, au risque de vous surprendre, est Pascal (1623-1662). Bien sûr, nul ne mettra en doute la religion de Pascal, bien sûr, tout acte de foi, pour le sévère janséniste, repose sur la grâce divine, mais que dit-il dans les *Provinciales* (1656) ? Qu'il n'est plus permis, comme le tolèrent les jésuites, de prêcher une chose et, dans certains cas, d'accepter le contraire ; dorénavant, même pour la religion, le principe de non-contradiction s'impose. En ce sens, le Pascal des *Provinciales* n'est pas très éloigné du Diderot de la *Lettre sur les aveugles* (1749). Le plus vigoureux des deux penseurs est Spinoza (1632-1677) qui ruine définitivement l'idée de religion dans le *Traité des autorités théologique et politique* (1670). Lui, le juif d'Amsterdam qui se fera poignarder par un fanatique, il montre à travers une lecture historique et critique de la Bible (« un examen sévère de son contenu⁴ ») que la religion n'est qu'un instrument à l'usage des esprits les plus faibles ou les plus grossiers (« par égard pour la faiblesse d'esprit de la foule⁵ ») et que le philosophe, par le seul exercice de sa raison, comprend qu'il doit être juste et bon. Spinoza ira plus loin dans l'*Éthique*, ouvrant la voie au matérialisme par le *Deus sive natura*. Cette voie qui effraiera Voltaire et la plupart des philosophes du XVIII^e siècle ne sera empruntée que par Diderot (sous le masque de Jacques le fataliste) et la « coterie holbachique », selon l'aimable mot de Rousseau. La religion, même si Voltaire lui garde provisoirement une utilité sociale (assez proche finalement de Spinoza), a reçu un coup dont elle ne se relèvera pas – au moins dans sa forme d'encadrement mental de l'individu. Et nous retrouvons à la fin du siècle la claire formule de Kant que j'ai citée. Kant n'est pas athée et, en cela, il tourne le dos à Spinoza, mais la foi n'est plus l'effet d'une éducation ou d'une soumission à un groupe – que ce soit la famille, la paroisse, l'Église ou les trois à la fois. Loin de la grâce janséniste, elle naît d'un acte libre de l'individu, convaincu par la raison pascalienne et/ou emporté par les effusions du cœur quiétiste ou rousseauiste. La communauté religieuse a disparu ; au mieux survivait-elle encore dans le « petit troupeau⁶ » de Mme Guyon ou dans la société de Clarens, mais Rousseau lui-même adore Dieu dans la **solitude** et la beauté de la nature. Si Spinoza avait porté le coup le plus rude, Locke (avant Voltaire) avait tranché un lien essentiel dans sa *Lettre sur la tolérance* (1689) : Église et État devaient être séparés, politique et religion ne pouvaient être mêlés, et Montesquieu s'empresse de distinguer loi civile et loi religieuse peu avant que Voltaire sépare science et foi. C'est donc une double lame que détendent les Lumières : la religion est à la fois coupée de l'individu et de la société ; elle perd son magistère sur l'un comme sur l'autre. Le pouvoir monarchique de droit divin ne résistera plus longtemps.

À part quelques penseurs audacieux comme Diderot ou Sade (n'oublions pas cependant « l'irréligion » des Idéologues), les Lumières ne sont pas athées. La foi est affaire individuelle et l'on sait que Voltaire lui-même s'accommode assez bien de l'idée de Dieu. Mme de Staël s'efforcera d'ailleurs de concilier la foi chrétienne et l'héritage

avantage cette fureur de donner à des peuples des constitutions uniformes sans s'embarrasser du degré de civilisation où ces peuples sont parvenus ». (CHATEAUBRIAND, *Essai sur les révolutions* [1797], Paris, Gallimard, La Pléiade, 1978, p. 300-301, II^e partie, ch. X).

⁴ SPINOZA, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1954, p. 612.

⁵ *Ibid.*, p. 760.

⁶ SAINT-SIMON, *Mémoires*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1983, t. I^{er}, p. 273.

des Lumières – c'était plus facile pour une protestante que pour une catholique. Mais Stendhal, admirateur des Lumières, saura réaliser la synthèse de leur pensée religieuse : « La religion est une affaire entre chaque homme et la divinité. De quel droit venez-vous vous placer entre mon Dieu et moi ? Je ne prends de procureur fondé par le contrat social que pour les choses que je ne puis pas faire moi-même »⁷.

Après les âpres combats de la Révolution et du XIX^e siècle, on aurait pu penser que la religion serait progressivement rentrée dans la sphère privée ; d'aucuns pensaient même qu'elle finirait par disparaître. Or, depuis une vingtaine d'années, ce mouvement est rompu par le retour du religieux sur la scène publique, principalement à travers les manifestations de la religion musulmane. Le fragile équilibre qui s'était établi tardivement en France (au milieu du XX^e siècle) entre religion et pouvoir d'une part, entre religion et liberté individuelle d'autre part, se voit menacé. Revenons sur l'emblématique voile islamique (1989) : il me semble avoir fait l'objet d'un contresens ou d'une interprétation erronée. Le voile, dans un pays musulman, manifeste une forme de soumission de la femme ou de son infériorité, une contrainte à elle imposée, évidence qui malheureusement n'est pas toujours partagée. Le plus regrettable toutefois n'est pas là, car nous savons bien que la femme qui porte le voile, au moins en Occident, ne le porte pas sous la contrainte ; s'il s'agissait de contrainte familiale, sociale, comme pour toute contrainte, dialectiquement, elle finirait par sauter. S'il s'agit au contraire d'un acte délibéré qui veut exprimer une revendication, voire une rébellion, il échappe au religieux et ne présente pas de menace plus dangereuse que le col Mao ou le béret du Che. Mais si le voile, signe extérieur de foi, assez infantile au reste comme tout autre signe religieux, révèle ce que les Lumières précisément dénonçaient, savoir l'aliénation d'un individu à un système de pensée collectif qui lui retire sa liberté, c'est alors un acte de sujétion inquiétant, un recul auquel nous ne saurions accorder trop d'attention. De nouveau, le même fonctionnement de la religion est à l'œuvre : domination du groupe, soumission de l'individu. Existera-t-il, existe-t-il un Spinoza musulman ? Je ne sais.

2. Raison et sentiment

Revenons à la raison pour notre deuxième partie. Le XVIII^e siècle reçoit du siècle précédent un double héritage. Le premier est celui de Descartes et des métaphysiciens : la pensée obéit à la raison ; il n'est pas permis de tenir un discours renfermant contradiction ; la critique est universelle ; le préjugé n'est plus recevable. Pierre Bayle (1647-1706) est celui qui assure le plus clairement la transition entre les deux siècles. Dans son admirable *Dictionnaire historique et critique* (1697) et par un effort d'érudition extraordinaire, le protestant exilé passe au crible de la raison tout ce qui a été écrit sur les hommes et les groupes depuis l'Antiquité, constituant pour le siècle suivant un inépuisable réservoir d'armes et d'arguments. Même si Voltaire (ébloui par Newton) se montre sévère envers Descartes, il n'en est pas moins son héritier direct. Cet effort de rationalisation se manifeste dans la *loi* : qu'elle soit physique ou juridique, elle exprime le pouvoir de la raison sur l'univers de la matière, comme sur la société des hommes. Le second héritage, celui que les Lumières revendiqueront le plus fermement, a été légué par John Locke (1632-1704). Cela peut surprendre puisque Locke élabore sa philosophie contre celle de Descartes, mais les Lumières (au moins en France) dont la philosophie n'est pas d'une solidité à toute épreuve réussirent pourtant une synthèse des deux assez séduisante. Car Locke est le philosophe de l'expérience, des sens donc – c'est ce que verront Voltaire, Condillac, Helvétius jusqu'aux Idéologues et aux premiers cliniciens.

⁷ STENDHAL, *De l'Amour*, Paris, Garnier, 1959, p. 213.

Et le mot **sens** se déclinera sous toutes ses formes : sensuel, sensation, sentiment... opérant une profonde réévaluation du corps, un peu méprisé par les cartésiens. Ce corps redécouvert aspirera au plaisir, à la jouissance, et les romans libertins ou érotiques se multiplieront jusqu'à ce que l'Empire enferme Sade à Charenton. Si le XVII^e siècle se pencha sur les sciences fondamentales (mathématiques, physique), le XVIII^e siècle, sous l'influence de Locke, favorisera les sciences de l'expérience : exploration et taxinomie, de Buffon à La Pérouse.

Cet équilibre entre raison et sentiment, bien vu par Sade dans sa lettre à sa « bonne amie », Constance, « réunissant à l'âme la plus sensible l'esprit le plus juste et le mieux éclairé⁸ », est la première caractéristique de l'homme (et de la femme) des Lumières, et les romanciers l'ont si bien perçu que l'abbé Prévost montre, dans *Le doyen de Killerine* (1735-1740), comment un mariage guidé par la seule raison, le mal nommé *bon sens*, sera source de malheurs sans nombre et presque sans fin (six livres !) et ne tiendra pas contre les forces du sentiment. Inversement, du théâtre de Diderot aux romans de Rétif de la Bretonne, nombreux sont les héros et les héroïnes qui tombent dans le malheur pour avoir oublié les leçons de la raison et s'être laissé emporter par les excès de la passion. C'est que l'équilibre espéré n'est pas si facile à atteindre : la *Julie* de Rousseau qui renonce à son amant pour obéir à la raison paternelle fut-elle heureuse ? Et Jane Austen (1775-1817) jouera avec génie sur les infinies variations de la raison et du sentiment.

Depuis lors, la balance a penché d'un côté, puis de l'autre. La littérature fantastique⁹, en faisant de nouveau place au surnaturel, à l'irrationnel, fragilise le règne de la raison. Le romantisme, tournant le dos au « hideux sourire » de Voltaire, selon le mot de Musset, sombre dans un sentimentalisme qui suscitera le ricanement de Flaubert. Le discours rationnel, bien sûr, existe toujours, plus ou moins contradictoire, plus ou moins solide : de la science à la scientologie. Mais aujourd'hui, la balance semble pencher du côté du sentiment, du *care*, de la compassion générale, de l'exploration victimaire. L'écriture inclusive, censée relever l'image de la femme¹⁰, est une catastrophe pour l'apprentissage du français chez des enfants, confrontés aux difficultés de l'orthographe. Le 2 juillet 2017, à la fin d'un match de football qui opposait en finale de la coupe des confédérations l'Allemagne au Chili et qui venait d'être remporté par l'Allemagne, j'ai entendu¹¹, non sans surprise, le commentateur, ancien joueur de l'équipe de France, dire avec effusion : « Je félicite le perdant ». Une telle phrase aurait-elle été entendue il y a un siècle ? Cinquante ans ? Et surtout au micro d'un média à forte audience ? Non que je remette en question la bienveillance, le respect de l'autre, mais cet excès de sentimentalisme (qui est loin de produire les superbes œuvres des Romantiques !) menace deux bases de notre société : le mérite d'abord, valeur majeure des Lumières célébrée par Beaumarchais :

Par le sort de la naissance,
L'un est roi, l'autre est berger :
Le hasard fit leur distance ;
L'esprit seul peut tout changer.
De vingt rois que l'on encense,
Le trépas brise l'autel ;
Et Voltaire est immortel¹².

⁸ SADE, *Œuvres complètes, Justine ou les malheurs de la vertu*, Paris, 1973, t. III, p. 51. « Constance » est à la fois l'amie de Sade et de Justine.

⁹ Dont le plus bel exemple reste *The monk* (1796) de Matthew Gregory LEWIS.

¹⁰ Je doute que cette vision pleurnicharde serve les vrais combats pour l'égalité homme-femme.

¹¹ J'avais noté cet exemple pour ne pas l'oublier, mais depuis je l'ai entendu répété bien souvent.

¹² BEAUMARCHAIS, *Le mariage de Figaro*, V, XIX, Vaudeville.

Ainsi le plus médiocre artiste (je crains que l'oxymoron ne soit devenu pléonasme) peut-il se croire au niveau des plus grands. Le mérite apparaît comme une insupportable injustice qui écrase les recalés, toute forme d'évaluation devenant suspecte. Autre base menacée : la majorité démocratique. Courant le risque de blesser la minorité, la majorité devrait faire droit à ses revendications, ressuscitant ce qui s'appelait le privilège. Ce penchant à l'universelle compassion touche malheureusement l'État : la politique est dure, elle impose, précisément appuyée sur la majorité des citoyens, des mesures parfois rudes, exigées par la raison, mais depuis quelques années, ce sont les lois « sociétales » (le mot est horrible), les préventions de toutes sortes (ne pas fumer, ne pas boire, conduire prudemment...) qui envahissent le champ politique : « Les dépositaires de l'autorité [...] sont si disposés à nous épargner toute espèce de peine, excepté celle d'obéir et de payer ! Ils nous diront : quel est au fond le but de vos efforts, le motif de vos travaux, l'objet de toutes vos espérances ? N'est-ce pas le bonheur ? Eh bien, ce bonheur, laissez-nous faire, et nous vous le donnerons. Non, Messieurs, ne laissons pas faire ; quelque touchant que soit un intérêt si tendre, prions l'autorité de rester dans ses limites ; qu'elle se borne à être juste. Nous nous chargerons d'être heureux »¹³. Ainsi s'exprime le ferme langage de Benjamin Constant. La pitié rousseauiste ne suffit pas plus que la sèche économie d'Adam Smith : l'une doit accompagner l'autre d'un pas égal.

3. Histoire et progrès

En 1755, le tremblement de terre de Lisbonne marque une rupture dans la pensée de Voltaire ; il se trouve brutalement confronté à la question du mal à laquelle Pascal répondait par le péché originel, mais Voltaire (j'en reparlerai) refuse d'endosser la faute d'un autre, fût-il Adam : le fils ne peut plus être tenu pour responsable des erreurs de son père. Au moins Voltaire rejette-t-il le *Tout est bien* de Leibniz, rompant avec l'optimisme¹⁴ ; il ne lui est pas pour autant supportable de se résoudre à accepter, comme seule consolation, les décrets immuables de la Providence ; le *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet lui ouvre pourtant une perspective historique dont il saura profiter dans le vaste travail qu'il a entrepris depuis une quinzaine d'années. Pour Voltaire, la raison ne sait pas tout, mais elle peut tout savoir. Comme Newton a expliqué les lois de l'univers, la raison, par sauts successifs, continuera d'expliquer le monde, indéfiniment. Dans une telle représentation, l'aveugle Providence n'a plus sa place et Voltaire veut soumettre la longue geste humaine, depuis ses origines et l'apparition de l'écriture aux temps contemporains, à un discours, c'est-à-dire ne plus accepter une suite de faits et d'hommes errant dans les voies impénétrables de la Providence, mais accéder à une parole qui donnera sens. Voltaire s'arrache du monde immobile, voulu par la sagesse divine, de l'homme pécheur, mais sorti parfait des mains du Créateur et donc inaccessible à toute perfectionnement.

Ce travail aboutit peu après le désastre de Lisbonne : le monumental *Essai sur les mœurs* paraît en 1756, même si, à son habitude, Voltaire y reviendra à de nombreuses reprises jusqu'à sa mort. Il y développe conjointement l'idée de progrès et le principe selon lequel l'homme a les moyens de transformer son propre destin. Ainsi donne-t-il naissance à l'histoire moderne, non plus simple description de faits, mais explication d'un enchaînement. Voltaire mettra ainsi à jour quatre grands siècles : siècle d'Alexandre, siècle

¹³ Benjamin CONSTANT, De la liberté des Anciens comparée à celle des modernes [1820], *Œuvres complètes XV*, Berlin, de Gruyter, 2017, p. 310.

¹⁴ Voltaire avait une connaissance très approximative de la philosophie de Leibniz et n'en avait retenu, comme il lui arrivait pour d'autres, que ce qui lui était utile.

d'Auguste, siècle des Médicis et bien sûr, il lui consacra un ouvrage, siècle de Louis XIV. Entre chacun de ces siècles, l'humanité peut régresser (Voltaire n'a pas de mots assez durs pour le Moyen Âge), mais chaque siècle pousse un peu plus haut l'humanité. Ainsi que la raison qui peut, comme je l'ai dit, indéfiniment étendre son domaine, l'homme pourra indéfiniment améliorer sa condition. Notons que pour Voltaire, le XVIII^e siècle amorce, par rapport au siècle précédent, une descente : à ses yeux, une forme de perfection a été atteinte par le grand siècle et l'humanité devra accepter de descendre pour mieux prendre son élan et aller plus haut. Même s'ils élaboreront d'autres lectures de l'histoire, Hegel, puis Marx suivront la voie ouverte par Voltaire. Les héritiers directs de Voltaire iront plus loin que lui : pour Voltaire, « L'homme, en général, a toujours été ce qu'il est¹⁵ » ; en cela, il reste fidèle au dogme chrétien, mais pour Condorcet, Mme de Staël, Benjamin Constant, le progrès de la société des hommes rendra possible la perfectibilité de l'homme lui-même. Parallèlement, l'idée d'évolution perçue par Diderot et les matérialistes accompagnera jusqu'à Darwin la perfectibilité morale et sociale.

Qui donnerait tort à Voltaire ? Il nous suffit d'examiner sur les trois derniers siècles la courbe de l'espérance de vie. Et pourtant, les sirènes de la décroissance se font doucement entendre, les avancées scientifiques de tous ordres sont remises en question ; naguère, il fallait arrêter la production nucléaire d'électricité au moment où les demandes vont exploser pour les automobiles ; l'agriculture intensive qui a fait disparaître les famines est battue en brèche ; le vaccin, par lequel les grandes épidémies ont reculé (et dont Voltaire fut un ardent promoteur sous sa forme primitive de l'insertion), est l'objet de tous les soupçons ; il n'est jusqu'à la démocratie, fruit lentement mûri au soleil des révolutions, qui ne soit menacée comme je l'ai dit. L'histoire selon Voltaire nous montre assez que le progrès ne s'arrête jamais et que la perfectibilité est un processus sans fin. Hors de question bien sûr de renoncer au pouvoir de critique, précisément légué par les Lumières, et je partage la tristesse de Claude Lévi-Strauss devant la disparition des tribus amazoniennes et de leurs cultures ; mais s'il est nécessaire d'évaluer les conséquences de chaque pas en avant, il ne faut pas être moins circonspect avant de reculer. Non, ce n'était pas mieux avant et Voltaire, qui se plaignait des maux de dents, se serait assurément confié aux soins de l'un de nos dentistes.

4. Univers, Patrie

Si j'ai souligné jusqu'à présent ce que les Lumières devaient à leurs grands devanciers classiques, il est toutefois un domaine où elles ont véritablement innové : Hobbes et Locke (particulièrement dans ses *Deux Traités du gouvernement*) avaient ouvert la voie, mais c'est la réflexion la plus approfondie et la plus fructueuse sur les conditions de la vie des hommes en société, de Montesquieu à Condorcet, de Rousseau à Benjamin Constant, qui élaborera les cadres de la politique moderne.

Il faut se souvenir que l'ébranlement de la religion renvoyait l'homme à lui-même ; pour l'immense majorité de la société (ce que Spinoza et Voltaire reconnaissaient), elle restait toutefois une charpente morale, un frein contre la tentation du mal. Mais comment organiser la société, la rendre vivable, construire un droit et surtout le faire respecter en un temps où il suffisait à l'assassin du matin de fuir l'après-midi et d'échapper à tout châtiment ? Pour l'instant, le curé tenait encore ses ouailles, les matérialistes n'étaient que quelques individus et l'exemple malheureux de Turgot montrait que les Lumières n'étaient pas encore au pouvoir. La situation n'en était pas moins inconfortable : « la

¹⁵ VOLTAIRE, *Essai sur les mœurs*, Paris, Garnier, 1963, t. I, p. 25.

sortie de l'homme hors de l'état de tutelle » appelait une nouvelle organisation politique, fondée sur de nouvelles valeurs. Dans *De l'esprit des lois*, Montesquieu brosse un tableau des principaux régimes politiques (despotisme, république, monarchie) et, en fin juriste, fixe le principe de la séparation des pouvoirs (que je trouve étrangement galvaudé en France).

En vérité, deux grandes tendances vont rapidement apparaître qui donneront naissance à la droite et à la gauche d'aujourd'hui. La première tendance sera portée par Voltaire. Voltaire n'est pas un philosophe au sens fort du terme, ce n'est pas un homme de système, mais il sait prendre autour de lui ce qui lui paraît bon, en faire la synthèse et la diffuser avec une grande force. Chassé de la cour en pleine gloire, il débarque en Angleterre où il découvre les vertus sociales et économiques de la liberté. En trois lignes, il a compris la pensée libérale : « Le commerce, qui a enrichi les citoyens en Angleterre, a contribué à les rendre libres, et cette liberté a étendu le commerce à son tour, de là s'est formée la grandeur de l'État¹⁶. » Le carré vertueux : liberté, richesse, citoyen, État. Autant pour le bénéfice du commerce que par philosophie, Voltaire est universaliste. Avant tout, l'homme est homme, et aucune différence, aucun « retard » entre les hommes n'est définitif. Les physiocrates élargiront la pensée du philosophe de Ferney en s'élevant contre tout monopole, toute entrave dans la liberté d'entreprendre et de circuler. La République des lettres n'a pas plus de frontières que celle des hommes. Helvétius, suivi par les matérialistes, trouvera dans l'intérêt individuel le moteur de l'activité humaine. On devine bien sûr les excès de cette tendance qui sera à l'œuvre en France au XIX^e siècle comme elle l'était déjà en Angleterre au XVIII^e siècle, mais elle a porté au plus haut la liberté. De Voltaire à Benjamin Constant, le grand combat contre la censure, pour la liberté d'expression sera intense, s'épanouissant dans le premier amendement de la Constitution américaine. Autre combat mené par les Lumières, mais lancé par Locke (et qui rappelle que la laïcité n'est pas vraiment une invention française) : « j'estime qu'il faut avant tout distinguer entre les affaires de la cité et celles de la religion et que de justes limites doivent être définies entre l'Église et l'État¹⁷. Et quand Benjamin Constant s'élèvera contre la loi punissant le blasphème, il sera au croisement de ces deux combats.

L'autre grande tendance, dont la philosophie est beaucoup plus solide, est portée par Jean-Jacques Rousseau ; il aura un grand mérite : non seulement, il comprendra qu'il faut penser la société (et ce sera le *Contrat social*), mais il aura le courage de tenter l'application de sa théorie en Pologne et en Corse. La philosophie politique de Rousseau repose sur deux *a priori* (aurait dit Kant) : 1. l'homme est bon et la société le corrompt – 2. le pouvoir souverain est dans le peuple. Ces deux *a priori* vont modeler son projet politique. En ce sens, Rousseau est le fondateur de la démocratie et plus précisément, de la démocratie directe ; pour lui, la démocratie représentative trahira nécessairement ses mandants. Une bonne démocratie, et en cela il a lu Montesquieu, est donc petite afin que chaque citoyen puisse intervenir dans l'élaboration de la loi. En bon protestant genevois, la société rousseauiste reposera sur une stricte égalité entre les citoyens (encore que pour les femmes...) et une non moins stricte obéissance à la loi (écrite, naturellement) et à l'intérêt général. Dans un premier temps, Rousseau ne sera pas moins attaché à la liberté (qu'il oppose à la licence) que Voltaire, mais un déclic va se produire : révélatrice, une correction des *Considérations sur le gouvernement de Pologne*. Dans une première version (BPU de Neuchâtel, cote Ms R 13, p. 14), il écrit dans le chapitre sur l'éducation :

Tout vrai républicain suça avec le lait de sa mère l'amour de la *liberté*, c'est à dire de la patrie et des loix.

¹⁶ VOLTAIRE, *Lettres philosophiques*, Dixième lettre, « Sur le commerce ».

¹⁷ JOHN LOCKE, *Lettre sur la tolérance* [1689], Paris, PUF, 2006, p. 11.

Puis, il corrige dans la version définitive (Bib. Czartoryski, Cracovie, 1392, p. 16) :
 Tout vrai républicain suçait avec le lait de sa mère l'amour de *sa patrie* c'est à dire des loix et de la liberté. [je souligne.]

L'ordre des mots « patrie », « lois » et « liberté » a été inversé, le dernier a cédé la place au premier ; la priorité n'est plus à la liberté, mais à la patrie. Le « laboratoire » politique de Rousseau ne se conçoit que porté par la ferveur populaire, donc à échelle réduite, celle de la patrie : Sparte ou la Rome républicaine. Montesquieu avait déjà montré que les grands empires penchent invariablement vers la tyrannie. Malheureusement, Rousseau n'a pas vu que cet « amour » de la patrie susciterait l'éveil des nationalités qui deviendrait aux siècles suivants l'éveil des nationalismes... Lui-même a rompu cet équilibre entre universalisme et patrie, aussi fragile que ceux que j'ai évoqués plus haut.

Directement et logiquement lié à l'amour de la patrie, le sacrifice de l'individu aux intérêts du groupe distingue Rousseau et Voltaire. Même s'ils partagent tous les deux la même passion pour la liberté, le premier soumet le citoyen à la volonté du souverain, le peuple. Voltaire, en inspirateur du libéralisme, enracine la puissance de l'État dans la richesse des individus, elle-même créée par la liberté laissée à chacun. Le déséquilibre, jusqu'en 1914-1918, a favorisé la nation alors que la philosophie des Lumières, jusque dans l'excès sadien, défendait la recherche du bonheur individuel. Depuis 1968, la balance a progressivement retrouvé un équilibre qui prend en compte les aspirations de chacun. La période de paix que nous connaissons en France depuis 1962, l'effondrement du mur de Berlin en 1989 laissent penser qu'il n'existerait plus de danger, que la vieille morale d'Helvétius selon laquelle chacun ne poursuivrait que son propre intérêt a gagné. Ce serait oublier, par un optimisme un peu aveugle, que les démons de la religion et les fureurs des nationalismes ne s'endorment jamais, que les affrontements qui levent un peuple contre son voisin ou contre lui-même peuvent prendre des formes bien différentes de celles qui ont prévalu jusqu'à présent. Je vous laisse trouver des exemples.

Les grands systèmes philosophico-politiques du XIX^e siècle, inspirés par les Lumières, ont donné l'illusion à l'humanité que l'âge de la raison était arrivé avant de s'écrouler dans la barbarie du XX^e siècle. Et pourtant, dès les années de la Révolution, Jean Potocki, qui avait parfaitement assimilé les acquis de la raison, sut à la fois pratiquer la mise à distance de l'esprit critique et profiter de cette mise à distance pour en dénoncer les risques ; ce qu'il fera par l'ironie à travers le personnage du géomètre Velasquez dans le *Manuscrit trouvé à Saragosse*, et beaucoup plus directement dans les *Essays d'aphorismes sur la liberté* :

J'ai dit que savoir être libre étoit une science, peut être aurois-je du dire que c'étoit un art, car il y entre plus de pratique que de théorie [...].

Les amateurs de la théorie ont adopté une méthode aisée ; Ils négligent dans leurs calculs le tems présent disant, qu'il[s] ne s'occupent que du bonheur des générations futures.

Mais premièrement, il pouroit se trouver dans la génération présente des hommes qui auroient aussi la prétention d'être heureux [...].

Secondement, comme le présent en sait plus que le passé, il pourra arriver aussi que l'avenir en saura plus que le présent, & par conséquent qu'il saura bien s'occuper de lui même. [où reparaît l'idée de progrès]

Troisièmement, il pourra arriver qu'après s'être donné bien de la peine pour établir un nouvel ordre de choses, les hommes destinés à être heureux dans ce nouvel ordre, seront au contraire vivement frappés de ses inconvénients, & faiblement de ses avantages, & ne songeront qu'à le renverser, car tel est l'esprit humain.

D'où je conclus à dire, que l'art des administrateurs ressemble à quelques égards à celui du peintre en Mozaïque. Lorsqu'il veut raccommoder son tableau : il retire habilement quelques uns des milles cubes vitrifiés qui le composent, & en

met d'autres à leur place ; mais que diroit on de l'artiste insensé, qui n'ayant que quelques jours devant lui, & devant raccommoder toutes les mosaïques du vatican, voudroit en refondre tous les cubes, plein de l'espoir chimérique de les voir sortir de ses creusets plus éclatants & plus purs¹⁸.

Concluons.

Sapere aude ! reprenait Kant après Horace, justifiant la quête d'Adam et Ève qui les avait chassés du paradis. L'homme des Lumières cherche à savoir, soumet à la raison critique tout préjugé – *i. e.* tout jugement établi avant lui et qu'il devrait accepter docilement.

Première conséquence : la *liberté de pensée*, une nouvelle *tabula rasa* face aux diverses croyances. Dieu lui-même qui fondait la métaphysique cartésienne sera balayé par les matérialistes du XVIII^e siècle. Pour que cet espace libéré ne soit pas rempli par la superstition ou ce qui en tient lieu, la société des Lumières ne peut exister sans une école forte, ce que Rousseau a parfaitement vu dans son admirable essai, *Émile ou de l'éducation* ; je crains que cette force, cette autorité de la raison ne soit fragile aujourd'hui.

Corollaire : la *liberté d'expression* si facilement rognée aujourd'hui pour de bonnes raisons bien sûr, mais à partir du moment où un interdit est posé, toute raison d'en interdire un autre disparaît, et ainsi la liberté d'expression se restreint, mouvement inverse du progrès. Flaubert brocardait les bons esprits qui voulaient interdire la lecture des romans aux femmes. Chacun peut se sentir blessé et revendiquer l'interdit. Toujours ce penchant à faire taire, à censurer la parole qui déplaît. On nous corne aux oreilles l'islamophobie, mais je vous le demande : vous souvenez-vous des attaques, sarcasmes, moqueries que la religion catholique a endurés, je n'ose dire depuis quand ? Pourquoi faudrait-il qu'une religion, opposée au plus haut point à l'enseignement des Lumières, échappât à son tour au crible de la raison et du rire si cuisant pour les religieux ?

Enfin la liberté d'action qui ne peut exister sans les deux précédentes et qui appelle la loi pour ne pas devenir licence selon Rousseau. Rappelons que Rousseau qui l'emporte aujourd'hui sur Voltaire (au moins dans nos sociétés occidentales où le mot libéral est devenu grossier), Rousseau le premier à admirer la nature, l'homme du sentiment, Rousseau lui-même ne souhaitait pas revenir aux premiers temps de l'humanité, aux temps précisément de la licence, et considérait que la nouvelle société qui avait donné naissance à la liberté était un progrès. Cette liberté d'action, non pas fixée par la loi mais défendue par elle, ainsi que les deux autres, ne peut s'exercer que dans un type particulier de société qui demande l'égalité de ses membres, et le peuple ou ses représentants comme source unique de l'autorité civile. Le mot « bourgeois », qui n'a aucun sens péjoratif ici, définit assez bien cet homme et cette société. Les excès auxquels cette édification a donné lieu (esclavage, guerres, colonisation – commencée cependant dès le XVI^e siècle) ont parfois poussé à la détruire. La démocratie, qui est fille des Lumières en Angleterre, puis aux USA, enfin en France, reste pourtant le meilleur moyen de maintenir la société – moyen relatif, historique, contingent, par conséquent courant risque de disparaître.



TdM

¹⁸ Jean POTOCKI, *Œuvres III*, Louvain, 2004, p. 310.

Séance du 28 octobre 2024

Manipulation orwellienne des mots et de la rhétorique dans les débats éthiques actuels

Olivier JONQUET

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

MOTS CLÉS

Manipulations, George ORWELL, Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE), morale, éthique, bioéthique, embryon, chimères, eugénisme, fin de vie, moindre mal.

RÉSUMÉ

La France a fait le choix d'organiser des débats avant de légiférer sur les sujets d'éthique concernant la vie humaine de ses débuts à sa fin sans oublier des sujets dits sociétaux. Des actes interdits et passibles de lourdes peines sont devenus des dérogations au droit commun et dépenalisées sous conditions, et qui sont considérés comme des libertés voire des droits opposables jusqu'à être inscrits dans la Constitution. Cela s'est souvent accompagné de modifications de leur dénomination qui en atténuent l'impact, dévient la réflexion de leur caractère objectif et les diluent dans le droit en risquant de les assimiler d'emblée à des actes éthiques ou moraux.

Le titre de cette conférence peut être perçu comme polémique. Une Académie est un lieu de débat. Je l'assume.

Loin de moi, cependant, d'avoir une vision négative :

- de l'évolution de la recherche, des techniques et de l'évolution générale de la médecine depuis la fin des années soixante, date du début de mes études médicales.
- de la richesse de la réflexion, des débats sur tous ces sujets.

Avant de mettre en place une législation dans le domaine de la médecine ou de ce que l'on pense être son domaine, la France est pratiquement le seul pays à organiser des « États Généraux », des assises, des « conventions citoyennes » pour tenter d'évaluer les conséquences de la mise en œuvre de ce que permettent les évolutions des techniques biomédicales et maintenant de ce qu'il est convenu d'appeler les évolutions et les revendications de notre société ou de ce que certains groupes lui font dire et désirer.

Que les questions soient posées en fonction des réponses que le législateur veut donner ou qu'il tienne compte ou pas compte des résultats de cette réflexion, cela est un autre sujet.

Les problèmes qui émergent, liés à l'évolution de la société et des progrès scientifiques, sont ou ont été débattus à foison au sein de comités divers : le CCNE, l'INSERM, les comités d'éthique recherche de différentes institutions, les associations de patients, les sociétés savantes, les académies diverses et j'en passe.

À la suite des lois bioéthiques 1994, de la révision de 2004, des « États Généraux » préparatoires à la révision ont été mis en place en 2009 pour la révision de 2011 et ont été rendus obligatoires par la loi du 7 juillet 2011 pour toutes les révisions.

À propos du récent projet de loi du gouvernement sur « l'aide à mourir », le public intéressé a pu regarder, écouter ou lire les contributions des différents acteurs au cours des longues séances d'audition au ministère de la Santé, au sein des différentes Académies de médecine, de sciences, des sessions de la conférence citoyenne, les commissions parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat etc.

La loi VEIL sur l'interruption de grossesse est vraiment le point de départ de toutes ces réflexions. Paradoxalement, c'est la première fois que le respect de la vie dès son commencement est inscrit dans le droit français pour d'emblée y ajouter les conditions d'une dérogation.

Depuis, des propositions de loi ou de projets de loi promeuvent des actes qui étaient jusque-là interdits (avortement) ou inédits, cela du fait de l'évolution des techniques (fécondation *in vitro* et ses développements) ou des évolutions dites « sociétales ». Le passage d'un interdit absolu à une *dépénalisation* correspond à la *transgression* de cet interdit. Il commence par être une *dérogation* du droit. Ces *dérogations* deviennent ensuite dans l'esprit du public des *libertés* puis des *droits* opposables susceptibles ensuite d'être inscrits jusque dans la Constitution comme ce fut récemment le cas à propos de l'interruption volontaire de grossesse.

Au cours du temps, la transgression est devenue une norme.

Ces opérations s'accompagnent souvent d'une modification du vocabulaire censée être plus adaptée au temps présent ou adoucir plus ou moins ouvertement la réalité de l'acte.

1. Manipulations orwelliennes : « qu'est-ce que c'est que ça, s'il vous plaît ? C'est le titre »¹

« Manipulations » : dans un sens concret, il s'agit de manipuler des substances, des produits, des appareils. Dans un sens abstrait, il s'agit de distiller des « modifications plus ou moins honnêtes² » susceptibles de brouiller le discernement des personnes.

« Manipulations orwelliennes » en référence bien sûr à Georges ORWELL (1903-1950) et son roman 1984 (anagramme de 1948, année de son écriture). Dans cette *dystopie*, il y a trois sortes de manipulations du vocabulaire :

- l'inversion du sens des mots « *war is peace, freedom is slavery, ignorance is strength* ». Cette inversion du sens des mots apparaît dans la première scène du *Macbeth* de SHAKESPEARE : *Fair is foul and foul is fair*.
- l'appauvrissement du langage par la *novlangue* (en anglais *Newspeak*), ou le *néoparler* ou *néoparle* dans des traductions récentes.

Cette langue est la langue nationale d'Océania le monde dans lequel se situe le roman. C'est une simplification des mots et de la syntaxe destinée à rendre impossible l'expression d'idées potentiellement subversives et la critique de l'État. Hors du contexte du roman, le mot *novlangue* est passé dans l'usage pour désigner un langage ou un vocabulaire destiné à déformer une réalité. Dans le chapitre 5 du roman : *ne voyez-vous pas que le but du novlangue est de restreindre les limites de la pensée ? À la fin, nous rendrons littéralement impossible le crime par la pensée car il n'y aura plus de mot pour le penser. Tous les concepts nécessaires seront exprimés chacun exactement par un seul mot dont le sens sera délimité. Toutes les situations subsidiaires seront supprimées et oubliées... Orthodoxie signifie non pensant, qui n'a pas besoin de pensée. L'orthodoxie, c'est l'inconscience³... - l'introduction de « blanket words », des mots-couvertures. Ce*

¹ Edmond ROSTAND, *Cyrano de Bergerac*, I, 4.

² *Dictionnaire culturel en langue française* (dir. Alain REY), Paris, Le Robert, 2005.

³ George ORWELL, 1984, Folioplus classiques, Paris, Gallimard, 1950, p. 69-70.

sont des mots très généraux comme, par exemple, « *crimethink* » (« pensée criminelle ») ou « *oldthink* », (« vieille pensée ») qui vont recouvrir tout un ensemble de notions ou concepts anciens pour pouvoir les étouffer, les remplacer, L'objectif ultime étant d'aller jusqu'à bloquer « l'idée » même de toute critique.

Ces manipulations langagières ont pour objet de supprimer la pensée, la pensée critique sur la manière dont est gouvernée Océania par un être mystérieux, *Big Brother*, chef du Parti qui décide ce qui est vrai et faux. ORWELL a tiré en partie son inspiration du roman glaçant d'Evgeni ZAMIATINE (1884-1937) *Nous autres* paru en 1920, expression de sa désillusion à la suite de la révolution russe de 1917.

On rappelle sans cesse la phrase de CAMUS : « mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur de ce monde »⁴. Il concentre et paraphrase l'expression de SOCRATE dans *Phédon* : « une expression vicieuse ne détonne pas uniquement par rapport à cela même qu'elle exprime, mais cause encore du mal dans les âmes »⁵. Blaise PASCAL préfère annoncer la couleur. Il exige la clarté : « je ne dispute jamais du nom pourvu qu'on m'avertisse du sens qu'on lui donne »⁶.

2. Éthique, morale, bioéthique. De quoi s'agit-il ?

L'éthique est un terme consacré par la philosophie et la littérature, *l'Éthique à Nicomaque* d'ARISTOTE en est à l'origine. Je ne sais si ARISTOTE serait ravi de la destinée du terme *éthique* qui en est issu. Le terme bioéthique est, lui, plus récent. La plupart des ouvrages le font remonter aux années 1970. Il est en fait plus ancien.

2.1. Éthique, morale

Le mot est lancé. Que n'a-t-on pas lu et entendu sur le sujet ! Éthique aurait une connotation plus moderne que la morale, disons-le, vieillotte, poussiéreuse, austère.

La morale serait catholique, l'éthique, protestante.

La morale commande, l'éthique recommande. La morale serait un impératif catégorique, l'éthique un impératif hypothétique.

Si on revient à l'étymologie, *éthique* vient du grec, *morale* du latin par la traduction du concept grec de l'éthique⁷. Ces deux termes représentent une même réalité.

Michel FOUCAULT (1926-1984) au début de son *Usage des plaisirs* donne une approche de la morale. Il ne la distingue pas formellement de l'éthique mais relève deux aspects.

Le premier : conformer l'action humaine à un code, entendu comme *un ensemble de valeurs et de règles d'action qui sont proposées aux individus et aux groupes par l'intermédiaire d'appareils prescriptifs divers, comme peuvent l'être la famille, les institutions éducatives, les églises, etc.*

Le second comme un art de l'existence qui implique aussi *un certain rapport à soi* ; « celui-ci n'est pas simplement 'conscience de soi', mais constitution de soi comme 'sujet moral', dans laquelle l'individu circonscrit la part de lui-même qui constitue cet objet de pratique morale, définit sa position par rapport au précepte qu'il suit, se fixe un certain mode d'être qui vaudra comme accomplissement moral de lui-même, et, pour ce

⁴ Albert CAMUS, *Sur une philosophie de l'expression*, Œuvres Complètes I, Paris, La Pléiade, Gallimard, p. 908.

⁵ *Op. cit.*, p. 902-3.

⁶ Blaise PASCAL, *Lettres provinciales I*, Œuvres complètes, Paris, La Pléiade, Gallimard, 1954, p. 672.

⁷ CICÉRON, *Du destin I*, 1, Paris, Les Belles Lettres, 1950.

faire, agit sur lui-même, entreprend de se connaître, se contrôle, s'éprouve, se perfectionne, se transforme »⁸.

Dans une forme différente, mais sur le fond, identique, Jean BERNARD (1907-2006), premier président du CCNE dans sa composition originelle, donne « deux origines pour le mot éthique. Le terme *ithos* qui signifie la tenue de l'âme, le style, au sens de ce mot dans la France classique : le style c'est l'homme. Le terme *ethos* complémentaire du premier peut désigner l'ensemble des normes né du respect dans la mesure. L'éthique est une science qui prend en considération l'*ithos* et l'*éthos*. Elle suppose une action rationnelle. Elle est le propre de l'homme »⁹.

Paul RICŒUR (1913-2005) reconnaît l'identité étymologique des deux termes mais distingue éthique et morale : « C'est donc par convention que je réserverai le terme d'éthique pour la visée d'une vie accomplie et celui de morale pour l'articulation de cette visée dans des normes caractérisées à la fois par la prétention, l'universalité et par un effet de contrainte [...] On se propose d'établir :

1. la primauté de l'éthique sur la morale
2. la nécessité pour la visée éthique de passer par le crible de la norme
3. la légitimité d'un recours de la norme à la visée, lorsque la norme conduit à des impasses pratiques »¹⁰

ARISTOTE se reconnaît dans la visée éthique : « visée de la vie bonne, avec et pour les autres, dans des institutions justes ».

KANT ressort dans la norme : « l'exigence d'universalité ne peut se faire entendre que comme règle formelle qui dit à quels critères il faut soumettre les maximes de l'action : [...] universalisables, valables pour tout homme ».

RICŒUR ajoute la notion de *sagesse pratique* : « tragique de l'action sur un fond de conflits de devoirs [...]. Cette sagesse pratique n'est plus une affaire personnelle : c'est, si l'on peut dire, une *phronesis* à plusieurs, publique, comme le débat ».

Il introduit ainsi la notion d'éthique de la discussion que reprendront Otto APPEL (1920-2017), Jürgen HABERMAS (1929-) et sa variante dans la théorie de justice de John RAWLS (1921-2002) et les éthiques dites procédurales.

J'ai plaisir à faire référence à France QUÉRÉ (1936-1995) que certains d'entre nous ont connue. Elle confirme qu'ARISTOTE avec *ethos* (les dispositions morales) et *ithos* (les coutumes) et CICÉRON avec *mores* (coutumes et principes) reconnaissent la liaison des deux sens. Je la cite : « d'après les philosophes, l'éthique scrute les valeurs et cherche des fondements aux actions des hommes. La morale regarde la pratique ; elle énonce des lois et des conseils. Surviennent là-dessus des trouble-fêtes et ce sont les gens de la médecine. L'éthique selon eux désigne les droits et les devoirs qui dirigent la conduite des praticiens de santé. Ainsi compris, le mot se confond avec ce que nos penseurs professionnels appellent la morale »¹¹.

En termes galants, le serpent se mord la queue.

France QUÉRÉ tranche en faveur des philosophes : l'éthique aurait l'apanage de la réflexion théorique : elle s'interrogerait sur les sources, la liberté, les valeurs, les fins de l'action, la dignité, les relations aux autres, et les concepts qui entourent ces notions difficiles. À la morale reviendrait d'intégrer dans un art de vivre les réponses dégagées par la réflexion, et de les appliquer à l'économie, au droit, à la politique, à la science. En un mot, l'éthique décrit, la morale prescrit. [...] À Rome, le citoyen juge les actions et

⁸ Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité* II, Paris, Gallimard, 1994, p. 37-40.

⁹ Jean BERNARD, *La bioéthique*, Paris, Flammarion, 1994, p. 9.

¹⁰ Paul RICŒUR, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990, p. 200.

¹¹ Guide européen d'éthique médicale de 1987 : <https://ordomedic.be/fr/avis/ethique/ethique-medicale/guide-europeen-d-ethique-medicale>.

forme les lois, le Grec est friand de spéculations [...]. La brusque concurrence des mots [...] a mis en relief les deux étapes nécessaires à l'établissement de la moralité : la fondation puis l'application des valeurs »¹².

En 2010, le CEOM a souhaité mettre à jour les Principes d'Éthique Médicale Européenne de 1987 et 1995, en distinguant ce qui relève de l'Éthique, la pensée morale qui sous-tend l'action de ce qui constitue la Déontologie qui est l'action concrète codifiée, inspirée de la pensée morale¹³. Cela reste confus.

En pratique, l'éthique ou la morale, c'est la même chose : on essaie de penser ce que l'on va faire. Ensuite on fait (ou on tente de faire) ce que l'on a pensé, réfléchi.

Il y a des choses que l'on fait et des choses que l'on ne fait pas : « un homme, ça s'empêche »¹⁴.

2.2. Que vient faire la bioéthique ?

La plupart des ouvrages attribuent l'origine du mot à un oncologue, Van Rensselaer Potter, qui affirme, péremptoire : « j'ai créé un nouveau mot [...] c'est la bioéthique.

Dans un livre qui porte ce titre, je l'ai définie comme la mise en commun du savoir biologique et des valeurs humaines. L'objectif de la bioéthique [...] c'est d'aider l'humanité à atteindre une participation rationnelle mais précautionneuse dans le processus de l'évolution biologique et culturelle [...] Je choisis le terme de bio pour signifier la connaissance biologique, la science des systèmes vivants. Je choisis éthique pour signifier la connaissance des systèmes de valeurs humaines »¹⁵.

De manière quasiment simultanée, le gynécologue-obstétricien André HELLEGERS fondait et dirigeait le *Joseph and Rose Kennedy Institute for the Study of Human Reproduction and Bioethics* pour désigner l'éthique de la biomédecine.

On voit d'emblée que le ciblage de l'objet de la bioéthique est flou. HELLEGERS l'oriente sur la médecine alors que l'intuition de POTTER était plus large, élargie à la vie en général.

Le vrai inventeur du terme est le pasteur luthérien allemand Fritz JÄHR (1895-1963). Ce dernier publie en 1927 un article : « Bio éthique : une revue des relations éthiques entre les hommes, les animaux et les plantes »¹⁶. Il assoit sa vision sur un fondement biblique et des références éclectiques à François d'ASSISE et Jean-Jacques ROUSSEAU. D'autre part, il énonce un impératif d'allure kantienne : « respecte fondamentalement chaque être vivant comme une fin en soi et traite-le en conséquence, dans la mesure du possible ».

L'arrivée des bouleversements de la Deuxième Guerre mondiale ne lui a pas donné l'occasion de développer son concept.

France QUÉRÉ s'amuse de cette *chimère* verbale : « la bioéthique pourfend la fabrication de chimères par fusion des gamètes appartenant à des espèces différentes, mais elle tolère parfaitement la création de termes monstrueux. À quand un comité de protection lexicographique pour la protection du langage ? »¹⁷

En pratique, n'y aurait-il pas une ruse du mot pour faire sortir l'éthique (ou la morale) de son champ traditionnel pour l'étendre à une « éthique » dans une pratique de

¹² France QUÉRÉ, *L'éthique et la vie*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 10-12.

¹³ <https://www.ceom-ecmo.eu/fr/principes-dethique-medicale-europeenne>.

¹⁴ Albert CAMUS, *Le Premier Homme*, Œuvres complètes I (ne pas corriger), Paris, La Pléiade, Gallimard, 2008, p. 779.

¹⁵ Van RENSSELAER POTTER, "Bioethics, the Science of Survival", *Perspectives in Biological and Medicine*, 1970, 14(1) : 127-153.

¹⁶ Fritz JÄHR, *Kosmos Handweiser für Naturfreunde*, 1927, 24 (1) : 2-4.

¹⁷ *Op. cit.* p. 13.

la clinique, de la recherche élargie aux modalités de vie en société en l'y insérant, voire la diluer dans une dimension légale¹⁸. Certains y voient un « esprit » comme Gilbert HOTTOIS¹⁹, inventeur, dans sa thèse, du concept de « techno-science » en s'appuyant sur Francis Bacon (1561-1626) pour qui *savoir égale pouvoir : Reculer toutes les bornes de l'empire humain pour réaliser toutes les choses possibles*. Daniel CALLAHAN et Willard GAYLIN, les fondateurs du *Hastings Center, Institute for Society Ethics and the Life Sciences*, lui donnent la mission d'être un carrefour de la médecine, de la philosophie, de la théologie, de la sociologie, de la technique, de la technoscience. Willard GAYLIN n'ouvre-t-il pas le film *Bienvenue à Gattaca* par : « Oui, nous toucherons à Dame Nature, car c'est ce qu'elle veut »²⁰.

Cette finalité reflète bien ce que l'on observe de plus en plus avec une éthique « procédurale » où la bioéthique est une manière de faire « imposée » par la rencontre avec le progrès technoscientifique, la philosophie étant impuissante à déterminer une pratique. Il faut y ajouter la sécularisation de la société, le télescopage de systèmes de références inconciliables : la loi naturelle, l'utilitarisme, l'individualisme, le libéralisme sur un fond de dissociation radicale du corps et de l'esprit : *ai-je un corps ou suis-je un corps ?* Nous avons tous disserté sur le sujet...

Cette ambiance est illustrée par Tristram ENGELHARDT (1941-2018) qui distingue les « humains personnes » et les « humains non-personnes ». « Ce qui distingue les personnes est leur capacité [dans le sens d'être en acte] d'être conscientes d'elles-mêmes, rationnelles et concernées par le mérite de la faute et de la louange. [...]. Tous les êtres humains ne sont pas des personnes. Tous les êtres humains ne sont pas conscients d'eux-mêmes, rationnels et à même de concevoir la possibilité de la faute et de la louange. Les fœtus, les nouveau-nés, les handicapés mentaux très profonds et les comateux sans espoir [et l'on pourrait ajouter les individus séniles] fournissent des exemples de non-personnes humaines. Elles sont membres de l'espèce humaine mais elles n'ont pas en et par elles-mêmes une place dans la communauté morale laïque »²¹. Chacun est libre de décider pour lui-même ce qui est son bien, le médecin devient un prestataire de service.

3. Les instances de l'éthique, les comités

À côté des comités d'éthique des instances de recherche, la France a été le premier pays européen à créer, par décret du 23 février 1983, le Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) avec pour mission de *donner son avis sur les problèmes moraux qui sont soulevés par la recherche dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé que ces problèmes concernent l'homme, des groupes sociaux ou la société tout entière*. La Loi n°2004-800 du 6 août 2004 redéfinit la mission du CCNE dans le cadre de la révision des lois bioéthiques de 1994 qui avaient inscrit dans la loi le CCNE avec pour mission de *donner son avis sur les problèmes éthiques et les questions de société soulevés par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine, de la santé*.

Deux remarques d'emblée :

- les *problèmes éthiques* ont remplacé les *problèmes moraux*,

¹⁸ Paul RICOEUR, *Préface du code de déontologie médicale* Paris, Seuil, 1996, p. 18.

¹⁹ Gilbert HOTTOIS, « Les enjeux philosophiques laïques de la bioéthique », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* 05 | 1995 : 43-53.

²⁰ In Yann VERDO, « Sommes-nous aux portes de Gattaca ? », *Les Échos*, 28 août 2015.

²¹ Tristram ENGELHARDT, *The Foundation of Bioethics*, Oxford University Press, 1996, 2nd edition, p. 138-139, 239.

- il a été ajouté les *questions de société* sur lesquels il doit donner son avis. On sort de la médecine pour entrer dans la société dont les problèmes ne sont plus sociaux mais sont devenus *sociétaux*.

Les espaces régionaux de réflexion éthique (ERRE), créées par la loi bioéthique de 2004 ont été mis en place en 2012. Ce sont « des lieux de formation, de documentation, de rencontre et d'échanges interdisciplinaires sur les questions d'éthique dans le domaine de la santé. Ils font également fonction d'observatoires régionaux ou interrégionaux des pratiques au regard de l'éthique. Ces espaces participent à l'organisation de débats publics afin de promouvoir l'information et la consultation des citoyens sur les questions de bioéthique »²².

Une date importante marque un virage : en septembre 2013, le CCNE a été renouvelé et les représentants des cultes désignés par le président de la République l'ont été sans concertation avec les autorités religieuses référentes : « avec l'absence de tout religieux, le message est clair : le retour à une laïcité musclée », déplore le pasteur Louis SCHWEITZER. Jean LEONETTI renchérit et ajoute : « on sort des religieux et on envoie des militants pour conformer les avis du CCNE à celui du gouvernement »²³ qui avait à l'époque en ligne de mire l'euthanasie et l'extension des indications de l'assistance médicale à la procréation. Un CCNE aux ordres ? Pierre Le COZ, ancien vice-président du CCNE, ne dit pas autre chose : « à quoi sert le CCNE s'il suit l'air du temps ? »²⁴ Il est soutenu en cela par le philosophe et mathématicien Olivier REY : « la bioéthique ne s'oppose aujourd'hui que pour consentir demain »²⁵.

Une sorte de jardin d'acclimatation des mentalités et des pratiques...

4. Les mots et les choses

4.1. Embryon

Le 22 mai 1984, le premier avis du CCNE sur « les prélèvements de tissus d'embryons et de fœtus humains morts, à des fins thérapeutiques, diagnostiques et scientifiques » définit l'embryon comme une « personne humaine potentielle qui est ou a été vivante et dont le respect s'impose à tous ». Nous étions dans l'ambiance de la naissance d'Amandine, le 24 février 1982 et des questions posées par les conditions de réalisation de la fécondation in vitro (FIV) qui trouveront un cadre législatif à l'occasion des premières lois bioéthiques de 1994. Dans le champ clos des affrontements idéologiques, on peut évoquer aussi la loi VEIL de 1975 sur l'interruption (dite) volontaire de grossesse, citée dans ce premier avis.

Le statut de l'embryon devient une question. Il l'avait déjà comme un enfant à naître : « l'enfant conçu est considéré comme né s'il s'agit de son intérêt » (*infans conceptus pro nato habetur quoties de comodo ejus agitur*). Cependant, la création *in vitro* de l'embryon a donné la possibilité de le saisir, de regarder sa croissance au microscope, de le conserver, de le congeler, de le manipuler au sens concret avec, comme conséquence, la possibilité qu'il devienne un objet de recherche alors qu'il a été créé ou produit dans le but de donner un enfant.

²² CSP, Art L.1412-6.

²³ Laurence de MALLEVOUË, « Volée de critiques après le renouvellement du Conseil national d'éthique », *Le Figaro*, 29 septembre 2013.

²⁴ *La Croix*, 25 septembre 2018.

²⁵ Eugénie BASTIÉ, « Olivier Rey : la bioéthique ne s'oppose aujourd'hui que pour consentir demain », *Le Figaro*, 2 octobre 2019.

« Dans les débats qui ont suivi, nous devons, en France, à des juristes comme Noëlle LENOIR, notre consœur Annie LAMBOLEY, à des politiques comme Jean-François MATTEI ou Jean LEONETTI, médecins tous les deux, d'avoir tenté de résister à l'*hubris* scientifique de certains qui voulaient sans cesse aller plus loin en matière de recherche : « l'embryon n'étant jamais que l'expression morphologique momentanée d'une même vie qui commence à la fécondation et se termine avec le dernier souffle, il n'y a aucune raison de lui donner un statut à une période déterminée »²⁶.

Dans les civilisations asiatiques, lorsqu'un enfant naît, il a un an.

La mère d'Olivier MESSIAEN, la poétesse Cécile SAUVAGE (1883-1927), amie de la mère de Max ROUQUETTE, mon prédécesseur à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, n'écrivait-elle pas :

Enfant, pâle embryon, toi qui dors dans les eaux
Comme un petit dieu mort dans un cercueil de verre,
Tu goûtes vraiment l'existence légère
Du poisson qui somnole au-dessous des roseaux [...] ²⁷.

On a vu petit à petit apparaître dans des articles, des discours, des rapports, les termes de *préembryon* pour parler de la période avant la formation de la fente neurale censée démarrer la différenciation des cellules. Cette période laissait entendre qu'auparavant ce n'était qu'un amas de cellules comme d'autres et disponibles pour une recherche sans entrave.

Cela pose le problème du début de la vie humaine. Dès la fusion des gamètes, ce n'est plus un spermatozoïde d'un côté, un ovule de l'autre avec 23 chromosomes chacun. C'est un nouvel être à 46 chromosomes qui, si la *nature* ou le *projet parental* le permettent, donnera naissance à un enfant, une personne humaine. Les étapes du développement embryonnaire (système nerveux, cardio-vasculaire, immunologique...), ne sont pas des étapes en « marches d'escalier » avec un avant et un après mais un « fondu enchaîné ».

Le terme de *bébé-éprouvette* banalise, vulgarise les techniques.

Le terme d'*embryon surnuméraire* : s'il est surnuméraire, il est en trop et pourrait être utilisé comme matériel de recherche.

Il est à remarquer que les Allemands n'ont pas d'*embryon surnuméraire*... Il faut dire qu'ils ont une histoire qui les incite à la prudence.

Ces termes banalisent la réalité. Si l'*embryon* humain est un acte en puissance de devenir une personne, il sera une personne à sa naissance. C'est un être humain, sa *vertu entitative*, son *entéléchie*, comme disent les philosophes, est de donner un être humain, pas un chat ou un chien, encore moins un rhododendron.

Avant la naissance, l'*embryon* (puis le fœtus) est soumis à un *projet parental* qui jusqu'à la naissance lui donne un destin, celui de naître ou de ne pas naître.

Le *projet parental* a remplacé le *désir d'enfant*.

Les lois bioéthiques de 1994 ont interdit la recherche sur l'*embryon* ainsi que la fabrication d'*embryon* en vue de la recherche. Si l'interdiction de création d'*embryon* à but de recherche est toujours maintenue, on est passé progressivement à l'interdiction avec dérogation pour arriver à une autorisation certes sous conditions le 6 août 2013 par un *hold-up* législatif, une loi promulguée en dehors de toute procédure de révision des lois bioéthiques qui imposait *a priori* la convocation d'états généraux de la bioéthique comme le prévoyait la loi du 7 juillet 2011.

²⁶ Jean-François MATTEI, *L'embryon humain est-il humain ?* Paris, PUF, 1996 p. 50.

²⁷ Cécile SAUVAGE, *Tandis que la terre tourne*, Le Mercure de France, 1910, p 129-133.

Même soumis à dérogation, l'interdit avait une valeur symbolique. Le Conseil Constitutionnel de l'époque a validé cette transgression qui devient norme...

4.2. Les chimères

Qu'en sera-t-il des *chimères* ? On se souvient de *L'île du Docteur Moreau* de H. G. WELLS. Le docteur Moreau et son assistant Montgomery, créent des hommes-animaux. Ça finit mal...

Le 24 juillet 2019, le ministère japonais chargé de la science et des technologies a donné son feu vert à un projet d'étude visant à faire se développer un pancréas chez des rongeurs grâce à l'utilisation de cellules-souches humaines. Les embryons de rats ou de souris produiraient ainsi un organe humain utilisable pour une greffe²⁸. Les Japonais ne reconnaissent pas le concept de mort cérébrale, ce qui obère les possibilités de la greffe d'organes qui résistent mal à l'absence d'oxygénation après prélèvement (foie, pancréas...). On comprend qu'ils veuillent trouver le moyen de les obtenir. La révision des lois bioéthiques du 2 août 2021, si elle a renforcé l'interdiction de modifier un embryon humain par adjonction de cellules d'autres espèces, a autorisé la création de certains types d'embryons chimériques comme l'ajout de cellules humaines au sein d'embryons animaux²⁹. Le fait est là : l'embryon, initialement sanctuarisé, devient au cours du temps un objet de recherche comme un autre. Des mots astucieusement employés ont permis ce glissement.

Le clonage (requalifié en « transfert de noyau ») sous toutes ses formes, reste interdit. Souvenons-nous cependant des débats concernant le clonage, lors de la révision de 2004. Le clonage pouvait être soit reproductif, rejeté de façon unanime, soit thérapeutique.

Dans le projet de clonage thérapeutique, l'idée était de créer un autre soi pour pouvoir permettre de traiter une affection difficilement curable avec des organes ayant la même identité génétique. Nous étions alors en période de cohabitation. Il y eut un temps une opposition entre les deux tenants de l'exécutif où l'un était contre et l'autre pour.

Pour rester dans une situation intermédiaire, la loi autorise la création d'un *bébé médicament* ou *bébé du double espoir*. Il s'agit de concevoir un enfant à l'aide d'une sélection d'embryons avec un double DPI pour que, d'une part, il soit indemne de la maladie génétique dont souffre un frère ou une sœur et, d'autre part, qu'il soit immunologiquement compatible avec lui. Cela peut permettre d'espérer la guérison de l'enfant atteint, par une greffe de cellules. Cela pose un problème éthique au-delà de celui du tri des embryons : peut-on concevoir un enfant, non pas pour lui-même, mais pour guérir son frère ou sa sœur ? Quelle va être la vie de cet enfant ? Et si cela ne « marche » pas ?

4.3. Eugénisme

« Toute pratique eugénique tendant à l'organisation de la sélection des personnes est interdite » (L. no 2004-800 du 6 août 2004, art. 21).

Le terme *eugénisme* fait peur. Les horreurs du siècle passé nous le rappellent. Il est cependant commode d'en faire porter le poids exclusif sur l'Allemagne nazie. Ce mot chimère (une de plus) est fait du préfixe grec, *ευ*, « bon », et de *γένος*, « le clan, la famille », ou de *γίνομαι*, « venir dans l'existence, naître ». On doit ce néologisme à Francis GALTON.

²⁸ Paul BENKIMOUN, « Un chercheur japonais autorisé à créer des embryons chimériques animal-humain », *Le Monde*, 2 août 2019.

²⁹ Marie MESNIL, « Les chimères du droit : interdire les embryons chimériques », *Revue semestrielle de droit animalier*, 2023. hal-04028927.

Francis GALTON (1822-1911) était le cousin du naturaliste Charles DARWIN (1809-1882), l'auteur de *l'Origine des espèces* (1859). Au cours d'une conférence, GALTON en donne la définition : « l'eugénique (*eugenics*) est la science qui traite de toutes les influences qui améliorent les qualités innées d'une race ; aussi celles qui peuvent les développer à leur plus grand avantage »³⁰. Il conclut son article par cette réflexion : « ce que la nature fait aveuglément, lentement et impitoyablement, l'Homme peut le faire avec prévoyance, rapidité, et bienveillance »³¹.

Eugénisme n'apparaît vraiment en français qu'après 1914. La Société Française d'Eugénique (et non d'eugénisme) est fondée en janvier 1913 avec Charles RICHET, prix Nobel de physiologie ou médecine. Elle prônait l'élimination des asilaires et celle des personnes handicapées... Alexis CARREL (Prix Nobel physiologie ou médecine 1912) n'en parlait pas moins dans son best-seller mondial *l'Homme cet inconnu*, récemment réédité.

Francis CRICK (prix Nobel de médecine en 1962) n'hésite pas à déclarer : « aucun enfant nouveau-né ne devrait être reconnu humain avant d'avoir passé un certain nombre de tests portant sur sa dotation génétique [...]. S'il ne réussit pas ces tests il perd droit à la vie »³².

La mise au point des techniques de procréation médicalement assistée, des techniques de dépistage prénatal par échographie ou par des tests génétiques de plus en plus sophistiqués permettent de diagnostiquer des maladies *in utero*.

L'exemple-type est le dépistage de la trisomie 21. Les dossiers sont présentés au Centre Pluridisciplinaire de Diagnostic Prénatal (CPDPN) qui regroupe un ensemble de professionnels qui se réunissent pour assurer le mieux possible les démarches de diagnostic prénatal, l'information des parents en termes de thérapeutique possible et de pronostic, la prise en charge de la grossesse et l'accueil de l'enfant à naître.

Malgré la qualité humaine des membres du CPDPN qui assurent avec diligence l'information et l'accompagnement des couples de parents, on peut avoir des doutes sur les capacités de ces derniers à discerner ce qu'il est mieux de faire dans le choc, le bouleversement que représente pour un jeune couple l'annonce de la venue d'un enfant porteur de handicap.

Le dépistage associé au diagnostic prénatal de la trisomie 21 aboutit à 95 % d'interruptions dites médicales de grossesse.

Il est légitime de s'interroger, sans juger qui que ce soit, sur les interruptions dites médicales de grossesses qui représentent de fait une rupture anthropologique dans l'histoire de la médecine : c'est la première fois dans son histoire que, pour éliminer une maladie, on élimine le malade.

Rappelons que la racine indo-européenne de médecine *med* signifie *remettre de l'ordre*...

De multiples études ont montré que l'information en amont était déficiente sur ce qu'étaient le dépistage, ses conséquences pratiques et ne respectait pas les conditions éthiques et réglementaires prévues³³.

Les lois bioéthiques de 2004 ont permis de recourir au Diagnostic Pré Implantatoire (DPI) que L'INSERM a requalifié en « évaluation préimplantatoire de l'aptitude au

³⁰ Francis GALTON, « Eugenics, its definition, scopes and aims », *The American Journal of Sociology*, vol. 10, n°1 (July 1904):1-25.

³¹ *Ibid.*

³² Cité dans André PICHOT, *La société pure*, Paris, Flammarion, coll. Champs Essais, 2000, p. 290.

³³ Romain FAVRE, « Is the non-respect of ethical principles by doctors during Down's syndrome screening by first-trimester ultrasound damaging to patient autonomy? », *Ultrasound Obstet Gynecol* 2009; 34: 25–32.

développement embryonnaire » (EPRADÉ)³⁴ pour en atténuer le caractère discriminant relevé par Jean-Yves NAU : « parce qu'il soulève, d'une façon nouvelle, la problématique de l'eugénisme, le DPI ne peut pas ne pas inquiéter, émouvoir, passionner »³⁵.

Porteur de la maladie de MARFAN, le journaliste et essayiste Nicolas JOURNET interroge : « qu'en sera-t-il du DPI ? La présente loi bioéthique d'août 2004 en restreint la pratique aux maladies 'gravement invalidantes, à révélation tardive, et mettant prématurément en jeu le pronostic vital'. MARFAN en fera-t-il partie ? Est-ce à dire que les vies de LINCOLN, PAGANINI, RACHMANINOV, Marie STUART, et tant d'autres anonymes aussi alternativement superbes et médiocres que n'importe qui sur terre ont été ou sont inutiles ? Notre société ne veut plus affronter la mort, ne veut plus du hasard. Elle croit pouvoir contrôler son destin. Quitte à sombrer dans l'eugénisme, quitte à renouer avec le nazisme »³⁶.

À côté de ce cri du cœur, Didier SICARD s'inquiète : « comment défendre un droit à l'inexistence ? La France construit pas à pas une politique de santé qui flirte de plus en plus avec l'eugénisme. Nous ne sommes pas très loin des impasses dans lesquelles on a commencé à s'engager à la fin du XIX^e siècle pour faire dire à la science qui pouvait vivre et qui ne devait pas vivre »³⁷.

On ne peut toutefois pas dire qu'il s'agit d'un eugénisme d'État puisque ces procédures ne sont pas imposées. Cependant, comme le remarque Jean-François MATTEU, « quand 95 personnes sur 100 font le choix individuel d'interrompre la grossesse d'un trisomique 21, la somme des choix individuels dessine une société eugénique » (*Le Figaro*, 17 novembre 2017). D'autres évoquent un eugénisme démocratique³⁸, Jürgen HABERMAS décrit un eugénisme *libéral* dans un de ses ouvrages³⁹, d'autres encore parlent d'eugénisme *domestique*. Lorsqu'on ajoute un adjectif qualificatif à un substantif, on ajoute à la confusion.

4.4. La fin de vie

Les progrès de la médecine ont entraîné des excès sous la forme d'acharnement thérapeutique requalifié en obstination déraisonnable.

Ce qui veut dire qu'il y a aussi des obstinations raisonnables.

Cela n'a pas empêché, et cela n'empêche toujours pas, qu'il y ait des ratés dans l'accompagnement médical, matériel ou social des personnes atteintes de maladies chroniques, les personnes âgées.

Cela a conduit à élaborer tout un arsenal législatif (malheureusement toujours méconnu par les professions médicales et para-médicales) : la loi de 1999 sur les soins palliatifs, incantation non encore appliquée, la loi KOUCHNER de mars 2002, la loi LEONETTI d'avril 2005, la loi CLAEYS-LEONETTI de février 2016. Toute cette période a été émaillée d'affaires médiatiques soulignant des carences dans la gestion des situations médicales, la méconnaissance de la législation en vigueur.

Cela suscite des campagnes médiatiques par des associations comme l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité, des dépôts de propositions de loi demandant la dépénalisation de l'euthanasie avec son produit dérivé, le suicide médicalement assisté.

³⁴ Bernard BAERTSCHI, *L'évaluation préimplantatoire de l'aptitude au développement embryonnaire (EPRADÉ)*. 2021.inserm-03268622.

³⁵ Jean-Yves NAU, « Éthique et embryons humains », *Le Monde*, 3 février 2007.

³⁶ Nicolas JOURNET, « Le droit de vivre, même avec un syndrome de Marfan », *Le Monde*, 20 février 2007.

³⁷ Didier SICARD, « Le dépistage prénatal dérive-t-il vers l'eugénisme ? », *Le Monde*, 5 février 2007.

³⁸ Jean-Yves NAUD, *Revue Médicale Suisse* – www.revmed.ch – 5 juin 2013.

³⁹ Jürgen HABERMAS, *L'avenir de la nature humaine. Vers un eugénisme libéral ?* Paris, Gallimard, NRF Essais, 2002.

La France a voulu, à l'initiative du président de la République instaurer un *modèle français* à la suite de l'avis 139 du CCNE de septembre 2022 qui, sous conditions, ouvrirait la possibilité du suicide médicalement assisté et de l'euthanasie : « l'assistance au suicide nécessite l'intervention d'un médecin. Son rôle consiste, avant la prescription du produit létal, à confirmer que la personne est atteinte d'une pathologie grave et incurable, qui provoque des souffrances réfractaires, avec une demande réitérée d'assistance au suicide, que le pronostic vital est engagé à court ou moyen terme.

[...] Les enjeux éthiques relevés [...] à propos de l'assistance au suicide valent, *a fortiori*, à propos de l'euthanasie, qui implique également l'existence d'une demande libre, éclairée, réitérée. Nous ne pouvons donc pas admettre l'administration ou l'injection d'un produit qui entraînerait la mort d'une personne qui n'en aurait pas fait la demande, même si la prolongation de sa vie peut sembler dénuée de sens »⁴⁰.

Nous complétons ici la rupture anthropologique avec la tradition hippocratique que le serment d'HIPPOCRATE avait inscrite et gravée dans le marbre depuis 2500 ans : « je ne remettrai à personne du poison si on m'en fait la demande ni ne prendrai l'initiative d'une pareille suggestion et je ne remettrai à personne un pessaire abortif ».

Le CCNE conclut son avis en recommandant un débat national et la réunion d'une convention citoyenne sous l'égide du CESE qui avait lui-même pris parti en donnant en 2018 ses conclusions sur le sujet demandant la possibilité de l'euthanasie et le suicide assisté assimilés à des « derniers soins »⁴¹.

La convention citoyenne s'est réunie à la fin de l'année 2022 et pendant le premier trimestre 2023. La question posée était la suivante : « le cadre d'accompagnement de la fin de vie est-il adapté aux différentes situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ? »⁴².

Sur le fond, la question était oratoire : quelle loi répond à toutes les situations ? Avant MONTESQUIEU et les juristes des Lumières, Thomas d'AQUIN avait répondu : « le législateur, ne pouvant envisager tous les cas particuliers, rédige la loi en fonction de ce qui se présente le plus souvent, portant son intention sur l'utilité commune »⁴³.

Dans la forme, la conférence s'est tenue au siège du CESE et organisée par lui. La première session de la conférence a été dédiée à ce qui se faisait dans les pays où le suicide assisté et/ou l'euthanasie étaient légalisés. Manière d'orienter d'emblée la réflexion ? Ce n'est qu'au cours des sessions suivantes que la situation française a été présentée.

Au total, la majorité s'est exprimée à plus de 95 % pour le développement des soins palliatifs et à 75 % pour l'extension sous conditions à « l'aide active à mourir ». Parmi ces derniers, la majorité est à la fois pour l'euthanasie et le suicide assisté mais les modalités diffèrent : suicide assisté avec exception d'euthanasie (28 %) ou indifféremment suicide assisté et euthanasie (40 %)

Cela a abouti à un projet de loi du gouvernement présenté par le président de la République lors d'un entretien aux journaux *La Croix* et *Libération* où il ne parle ni de suicide, ni de suicide assisté alors que c'est de cela qu'il s'agit en pratique et en langage commun. « Le terme que nous avons retenu est celui d'aide à mourir parce qu'il est simple et humain et qu'il définit bien ce dont il s'agit. Le terme d'euthanasie désigne le fait de mettre fin aux jours de quelqu'un, avec ou même sans son consentement, ce qui

⁴⁰ <https://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/2022-09/Avis%20139%20Enjeux%20%C3%A9thiques%20relatifs%20aux%20situations%20de%20fin%20de%20vie%20-%20autonomie%20et%20solidarit%C3%A9.pdf>.

⁴¹ Avis CESE 2018 https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2018/2018_10_fin_vie.pdf.

⁴² <https://www.lecese.fr/sites/default/files/documents/LettreSaisinePMConventionCitoyenneSurLaFindeVie.pdf>.

⁴³ Thomas d'AQUIN, *Somme Théologique*, I-II, Q. 96, a.6. Le Cerf, Paris, 1984.

n'est évidemment pas le cas ici. Ce n'est pas non plus un *suicide assisté* qui correspond au choix libre et inconditionnel d'une personne de disposer de sa vie. Le nouveau cadre propose un chemin possible, dans une situation déterminée, avec des critères précis, où la décision médicale a son rôle à jouer »⁴⁴.

Dans cette rhétorique, le *nov-langue* est en acte puisque ce qui correspond à l'euthanasie et au suicide assisté est requalifié et condensé en *aide à mourir* auquel sont ajoutés des soins palliatifs qui remplacent les soins palliatifs. Les soins palliatifs sont cantonnés dans un ensemble de *soins d'accompagnement*. Ils ne sont destinés qu'à *soulager la douleur et apaiser la souffrance psychique* (Titre I, art.1). Toujours au cours de cet entretien le président ajoute que *cette loi de fraternité permet de choisir le moindre mal quand la mort est déjà là*.

À propos de cette dernière phrase, je me permets de faire remarquer : La *fraternité* : *C'est quand la chose manque qu'il faut y mettre le mot*⁴⁵. J'ai des difficultés à concevoir la fraternité qui consiste à fournir les moyens à une personne de se suicider ou, pire à lui « donner » la mort.

Si cette manipulation du langage est un exemple de ce que peut être le cynisme d'un homme politique, elle est aussi susceptible de nous rappeler parfois nos façons de faire où dire un mot (*honneur* dans la pièce de MONTHERLANT, *fraternité* dans le propos cité) permet de pallier son absence dans la réalité. Cela fait penser aux mots *perroquets* de Paul VALÉRY⁴⁶.

- Le moindre mal : « politiquement, la faiblesse de l'argument du moindre mal a toujours été que ceux qui choisissent le moindre mal oublient très vite qu'ils ont choisi le mal »⁴⁷, nous rappelle Hannah ARENDT.
- Enfin, *quand la mort est déjà là* : si la mort est déjà là, il n'est pas besoin de nouvelle loi. Elle existe déjà. C'est la loi CLAEYS-LEONETTI de 2016. Il suffit *et* de la connaître *et* de vouloir l'appliquer.

Il n'y a pas besoin de nouvelle loi.

L'expression *aide à mourir* passée dans la bétonneuse sémantique regroupe, confond, amalgame en même temps soins palliatifs, euthanasie, suicide assisté. Elle ne doit pas faire oublier la réalité : « l'euthanasie ne complète pas l'accompagnement, elle le supprime. Elle ne succède pas aux soins palliatifs, elle les interrompt. Elle ne soulage pas le patient, elle l'élimine », comme le précise avec réalisme Jacques RICOT⁴⁸.

Inutile de dire que les soignants et les professionnels des soins palliatifs ont réagi vivement⁴⁹ à l'annonce officielle de ce projet de loi. À la fin de l'année 2023, ils avaient été alertés par un document de travail préparatoire du projet de loi où était cité le *secourisme à l'envers* pour désigner le fait que si, après que la personne avait ingéré la « préparation létale », les médecins présents pouvaient compléter, je n'ose dire achever, le geste pour entraîner la mort. À cette occasion, un collectif regroupant 13 associations et 800 000 soignants avait publié un document affirmant que donner la mort directement n'était pas un soin⁵⁰.

⁴⁴ « Emmanuel MACRON sur la fin de vie : avec ce projet de loi, on regarde la mort en face », *La Croix*, 10 mars 2024.

⁴⁵ Henri de MONTHERLANT, Théâtre, *La reine morte* II, 1, Paris, La Pléiade, Gallimard, 1072, p. 128.

⁴⁶ Paul VALÉRY, *L'idée fixe*, Œuvres II, Paris, La Pléiade, Gallimard, 1960, p. 238.

⁴⁷ Hannah ARENDT, *Responsabilité et jugement*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2005, p. 45.

⁴⁸ Jacques RICOT, « La vie humaine et la médecine », *Esprit*, 8-9, août-septembre 2001 : 237-244.

⁴⁹ <https://sfap.org/actualite/communiqué-du-11-mars-2024>.

⁵⁰ https://sfap.org/system/files/avis_ethique_commun_-_160223.pdf.

Pour conclure

Que devient l'exercice de notre liberté dans les situations souvent douloureuses telles que je les ai évoquées : interruptions volontaires de grossesse, fin de vie en passant par tous les problèmes liés à la procréation médicalement assistée, aux conséquences du dépistage prénatal etc... Quels sont les moyens d'exercer cette liberté, ce pouvoir de choisir entre des contraires ? Que veulent dire être autonome ou exprimer sa volonté dans ces circonstances ? La société, nos entourages, notre parcours de vie nous donnent-ils les moyens de discerner pour prendre une décision qui restera toujours difficile ?

Évaluer le caractère objectif d'un acte, c'est-à-dire ce qu'il est en vérité est une chose. Se permettre de juger les intentions, les circonstances qui ont amené une personne à le commettre en est une autre. Mais sachons nommer et assumer ce que nous faisons.

Je ne vais pas faire une dissertation sur la liberté ou l'autonomie mais citer encore VALÉRY : « la liberté est un de ces détestables mots qui ont plus de valeur que de sens, qui chantent plus qu'ils ne parlent, qui demandent plus qu'ils ne répondent ; de ces mots qui ont fait tous les métiers, et desquels la mémoire est barbouillée de Théologie, de Métaphysique, de Morale et de Politique ; mots très bons pour la controverse, la dialectique et l'éloquence ; aussi propres aux analyses illusoire et aux subtilités infinies qu'aux fins de phrases qui déchainent le tonnerre »⁵¹.

L'acception de ce terme dérive vers une vision anglo-saxonne dans la lignée du Leviathan de HOBBS (1651) où « un homme libre est celui qui, pour ces choses qu'il est capable de faire par sa force et par son intelligence, n'est pas empêché de faire ce qu'il a la volonté de faire »⁵². Ce que l'on retrouve dans la bible des libertariens, L'éthique de la liberté de Murray ROTHBARD.

Pour faire bref, à cette liberté est lié le consentement, qui amène au contrat interpersonnel ; celui-ci, à son tour, tient lieu de loi, même si cela est susceptible d'altérer la dignité de la personne (cf., entre autres, l'exposition de la Vénus Hottentote ou les spectacles de lancer de nains).

VALÉRY nous fait revenir à la réalité de la vie, de nos choix : « le moraliste est un amateur difficile. Il lui faut des combats et même des chutes. Une morale sans déchirements, sans périls, sans troubles, sans remords, sans nausées, cela n'a pas de saveur. Le désagréable, le tourment, le labeur, le vent contraire, sont essentiels à la vie de cet art. Rien n'est simple. Il y a cependant une certaine pente marquée par les instincts et les besoins [...] »⁵³.

Ce qu'Hannah ARENDT nous confirme en d'autres termes : « la 'bonne conscience' n'est en général que le fait des gens vraiment mauvais, tandis que seules les 'bonnes gens' sont capables d'avoir mauvaise conscience »⁵⁴.

Pour terminer ce florilège sur les problèmes de l'éthique (ou de la morale) je citerai Jan PATOČKA qui a payé de sa vie ses convictions : « il faut quelque chose de fondamentalement non technique, non uniquement instrumental, il faut une éthique évidente par elle-même, non pas commandée par les circonstances, une morale inconditionnelle. [...] La morale n'est pas là pour faire fonctionner la société, mais tout simplement pour que l'homme soit l'homme. Ce n'est pas l'homme qui définit un ordre

⁵¹ Paul VALÉRY, *Fluctuations sur la liberté dans Regards sur le monde actuel*, Œuvres complètes II, Paris, La Pléiade, Gallimard, 1960, p. 951.

⁵² <http://www.catallaxia.free.fr/Hobbes%20-%20leviathan.pdf> chap XXI p. 184.

⁵³ Paul VALÉRY, *Tel Quel I*, Œuvres complètes II, Paris, La Pléiade, Gallimard, 1960, p. 510-1.

⁵⁴ Hannah ARENDT, *La vie de l'esprit*, Paris, coll. Quadrige, Payot, 1981, p. 22.

moral selon l'arbitraire de ses besoins, de ses souhaits, tendances et désirs, mais c'est au contraire la moralité qui définit l'homme »⁵⁵.



TdM

⁵⁵ « Ce qu'est la Charte 77 et ce qu'elle n'est pas. Pourquoi le droit est pour elle et toutes les calomnies et mesures de coercition seront impuissantes à l'ébranler » *Istina*, XXII, n° 2, avril-juin 1977 : 197-201. Repris dans *Le Monde* 10/02/77 : « Les États doivent se placer sous la souveraineté du sentiment moral ».

Séance du 4 novembre 2024

**Portrait de Guillaume BONJOUR (1670-1714), augustin toulousain :
de l'Égypte des Coptes à la Chine de l'Empereur Kangxi**

Sydney H. AUFRÈRE

Centre Paul-Albert Février, Aix-Marseille Université-CNRS
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

MOTS-CLÉS

Grammaire copte, déchiffrement de l'égyptien ancien, querelle des rites confucéens, réforme du calendrier grégorien, date de Pâques, cartographie de la Chine.

RÉSUMÉ

Polymathe, BONJOUR est orientaliste, coptisant, bibliste, philosophe, astronome, chronologiste, mathématicien, académicien de Rossano, agent secret du pape, et cartographe. Appelé à Rome en 1695 par Henri NORIS, il compose en latin la première grammaire du copte (1698). Attaché à la Congrégation de la réforme du calendrier grégorien, BONJOUR est chargé de réaliser une table des épactes destinées à calculer la date exacte de Pâques (1700-1701). Contraint d'interrompre ses études orientalistes, il enseigne la Bible et la philosophie au séminaire de Montefiascone. Il est envoyé par le pape à Macao (1707-1710) lorsqu'éclate la « querelle des rites confucéens ». Formé au chinois à Canton, il est présenté à l'empereur KANGXI à la cour de Pékin. Nommé mathématicien impérial, il est affecté à la cartographie de la Chine. Il meurt de malaria en relevant la carte de la province du Yunnan, en 1714.

« Les dernières années de sa vie furent tragiques : ses supérieurs lui interdirent ses études linguistiques ; il se fit adjoindre aux missions de Chine. Il y mourut jeune »¹.

Le mardi 25 décembre 1714, sur la frontière occidentale de la XIV^e province de l'Empire Céleste, celle du Yunnan, ou « Sud des Nuages », du côté de la Birmanie, à Mong-Hien-Hou², un fonctionnaire impérial de l'Administration mandchou répondant au nom de cour de SHAN YAOZHAN succombait des suites d'une attaque de paludisme. Ce mandarin était toulousain. Il avait quarante-quatre ans.

Comment ce natif de la « Ville rose » en vient-il à mourir, un jour de Noël, si jeune, loin de sa patrie, alors qu'il était appelé à un grand destin d'orientaliste au siècle où les

¹ L.-G. PÉLISSIER, *Lettres inédites de Claude Nicaise à Huet et à G. Bonjour* (= Bull. d'Histoire et d'Archéologie religieuses du Diocèse de Dijon, septième année, Dijon, 1889, p. 11-19 ; 96-117 ; 145-164), Dijon, 1889, p. 3.

² Peut-être la même ville que la seizième de la province du Yunnan, environnée de hautes montagnes, sous le nom de Mong Hoa Fou. J.-B. DU HALDE, *Description de la Chine*, I, Paris, 1735, p. 16, 251. Ailleurs, il est précisé par DU HALDE (*op. cit.*, p. XXXIV-XXXV) que BONJOUR est mort sur les « Frontières du Royaume d'Ava & de Pegou », c'est-à-dire aux frontières de la Birmanie actuelle.

yeux de la République des Lettres étaient braqués vers l'Égypte et les obélisques de Rome à la recherche de hiéroglyphes oubliés ? C'est ce que nous allons tenter de voir en revenant en arrière sur la flèche du temps, puisque celui dont je parle n'est autre que Guillaume BONJOUR, en abordant tout à tour les parties suivantes :

- 1.Émergence et origine
- 2.Coptisant, orientaliste et égyptologue avant la lettre
- 3.Chronologiste, astronome et mathématicien
- 4.*Usque a Roma ad Sinas* : agent secret du pape à Macao
- 5.Conclusion

1. Émergence et origine

1.1. Un trio curieux

Du petit nombre de savants qui, au cœur du XVII^e siècle, ont participé à l'essor d'une égyptologie avant la lettre, se détachent les noms d'un trio curieux ayant exercé un magistère en France et en Italie : l'Aixois Nicolas-Claude FABRI de PEIRESC (1580-1637), mentor du père jésuite allemand Athanase KIRCHER (1602-1680), enfin l'augustin toulousain Guillaume BONJOUR-FABRI.

Du premier, chacun connaît le portrait de Lodewijk FINSON (1574/1580-1617) en 1613 ou celui au crayon du peintre Claude MELLAN (1598-1688) vers 1637 ; du deuxième le portrait gravé dû à Cornelis II BLOEMAERT (1603-1692) en 1655. Quant au troisième, il y a environ trente ans, il était méconnu des spécialistes. Son œuvre majeure avait disparu sous des siècles d'oubli. Mais les temps changent. Les enquêtes que nous avons menées, Nathalie BOSSON et moi-même, ainsi qu'une thèse de Felix SCHLICHTER, soutenue en janvier 2022 à Trinity College (Cambridge), dont le titre est *Pagan History and Religion in the Scholarly World of Guillaume Bonjour (1670-1714)*³, et un article de Ugo BALDINI⁴, ont permis d'éclairer la vie de ce savant exceptionnel et d'illustrer, d'un point de vue académique, plusieurs facettes de la vie intellectuelle de la fin du XVII^e siècle et du début du suivant.

Comme PEIRESC et KIRCHER, Guillaume BONJOUR est une figure fascinante par l'étendue de ses intérêts et de ses compétences humanistes et scientifiques, compte tenu, après le procès de GALILÉE (1620), d'un clivage entre la raison et la foi⁵, ce qui n'empêche pas le XVII^e siècle – c'est un paradoxe – d'être celui de la naissance des sciences modernes⁶ et des inventions des multiplicateurs des sens et, partant, des accélérateurs de la pensée⁷.

³ F. SCHLICHTER, *Pagan History and Religion in the Scholarly World of Guillaume Bonjour (1670-1714)*.

⁴ U. BALDINI, « Guillaume Bonjour (1670-1714) : chronologist, linguist, and “casual” scientist », *History of mathematical sciences* 2012, p. 241-294. Je remercie Clemens AVERBEEK qui m'a fait connaître ce document.

⁵ A. GOUNELLE, « La défiance vis-à-vis de la raison : conséquences scientifiques au XXI^e siècle », *BASLM*, 54, 2023, p. 115-120 ; S.H. AUFRÈRE, « Le bon sens est-il la chose du monde la mieux partagée ? Une défiance significative à l'égard de la raison scientifique », *BASLM*, 54, 2023, p. 121-130.

⁶ D. PARROCHIA, « Le progrès des instruments scientifiques aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Littératures classiques*, 43, 2001. *Le temps au XVII^e siècle*, p. 181-191.

⁷ Les principales inventions du XVII^e siècle sont les suivantes : la lunette astronomique (1609), la calculatrice mécanique (1623), le baromètre (1643), la pompe à vide (1650), l'horloge à pendule (1656), l'autocuseur (1679), le métronome (1696), la pompe à vapeur (1698).

1.2. Famille et formation

Le jeune Guillaume naît le 26 ou le 27 février, ou le 1^{er} mars 1670, à Toulouse⁸. Ses parents sont d'origine occitane. Par sa mère, c'est un Fabri, forme méridionale de Fèvre, attestée dans le Rouergue et dans le Languedoc ; il est Bonjour (nom originaire du Puy-de-Dôme) par son père. Aucune notice, pas même celle d'un proche⁹, ne fournit d'informations sur son enfance. Il a dû intégrer très jeune la communauté des ermites du couvent de Saint-Augustin à Toulouse, prestigieux édifice de style gothique languedocien¹⁰. Ce dernier, qui disposait d'une bibliothèque de premier ordre¹¹, était un centre d'études majeur. C'est à l'ombre de cet établissement répondant au statut de couvent général – il en existe quatre en France qui dépendent directement du prieur général de Rome – que naît la vocation de BONJOUR pour la théologie, l'humanisme et les sciences. Le théologien augustin Fulgence LA FOSSE¹², auteur prolixe resté méconnu¹³, pourrait avoir été un de ses maîtres. Un de ses condisciples était son aîné Thomas-Augustin BOUGES (1667-1741), connu par plusieurs ouvrages dont une histoire de Carcassonne, dédiée à Monseigneur Armand Bazin de BEZONS, évêque de Carcassonne et abbé de La Grasse¹⁴. Le cursus de BONJOUR est rapide, car il est nommé très tôt professeur de théologie (« régent ») du couvent de Saint-Augustin à

⁸ Date calculée d'après le colophon de la copie d'un manuscrit de la main de BONJOUR. Il s'agit du ms. or. 67 de la Bibliothèque nationale de Paris (copie de *Daniel et XII. Prophetæ Minores*), p. 245. Mais *accademici della Società degli spensierati di Rossano*, descritti dal Dottor Signor D. Giacinto Gimma Promotor perpetuo della Medecina, ecc., Parte seconda, paru à Naples, en 1703, p. 344).

⁹ Basile RESSÉGUIER, coadjuteur de la Biblioteca Angelica.

¹⁰ D. CAZES, « L'ancien réfectoire des Grands-Augustins de Toulouse, un monument que l'on ne sut conserver : données générales et observations archéologiques faites en 1980 », *Mémoires de la Société archéologique du Midi*, 79, 2019, p. 101-117.

¹¹ A. MOLINIER, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques...*, tome VII, Toulouse Nîmes, Paris, 1885, p. IV-VI ; T. FALMAGNE, « Fragments et bibliothèques médiévales à Toulouse : vestiges mineurs, signes de bibliothèques majeures disparues », *Cahiers de Fanjeaux*, 51, 2016, p. 349-413 [p. 352-356].

¹² *Augustinus theologus sive Theologia secundum genium Divi Augustini & discipulorum ejus interpretationem : in quatuor partes distributa* / authore P.F. Fulgentius Lafosse Ordinis Eremitarum Sancti Augustini... ; prima pars theologiae ; tomus primus. Tolosae : excudebat Bernardus Bosc typographus & bibliopola..., 1676. Je trouve quelque part que le Fulgence LAFOSSE aurait servi de prête-nom à Henri NORIS, dans un ouvrage intitulé *Somnia quinquaginta fr. Macedo in itineralio S. Augustini post baptismum Mediolano Romam* (1681), où ce dernier se serait opposé au franciscain portugais Francisco de MACEDO (1596-1681) ; cf. Y. MOREAU, « “Qualche novità letteraria” : la corrispondance entre Jacob SPON (1647-1685) et Antonio MAGLIABECHI (1633-1714) », *Arborescences. Revue d'études françaises*, 9, décembre 2019, p. 81-99 [p. 90]. OSSINGER, *Bibliotheca Augustiniana*, p. 366 : La FOSSE, natione Gallus, alumnus Provinciae Tolosanae, Filius Cœnobii ad S. Augustinum Tolosæ vixit Sæculo 17. *Vir Theologicis & aliis disciplinis impensè doctus prælo dedit : Theologiam secundum genium S.P. Augustini*, Tolosæ 1672. tres tomuli in 12. *Catalogus Bibliopolii Anisoniani Lugduni*. Sur cette hypothèse, voir L. RENWART, « La “nature pure” à la lumière de l'encyclicque “Humani Generis” », *Nouvelle revue théologique*, 74, n° 4, 1952, p. 337-354 [p. 349, n. 33], où l'auteur voit une convergence d'idées entre celles de NORIS et celle de Fulgence La FOSSE. Voir aussi le même : « Fulgence Lafosse, O.E.S.A., représentant méconnu de l'école augustinienne », *Augustiniana*, 42, n° 1/2, 1992, p. 173-206 [p. 205-206].

¹³ L. RENWART, « Fulgence Lafosse, O.E.S.A.... » (supra), p. 202-206 : Appendice bibliographique.

¹⁴ Histoire ecclésiastique et civile de la ville et diocèse de Carcassonne, avec les pièces justificatives, & une Notice Ancienne & Moderne de ce Diocèse. Par le R.P. BOUGES, Religieux des Grands Augustins, de la Province de Toulouse. À Paris, quai des Augustins, chez Pierre GANDON, à la Belle Image. Pierre Emery, à Saint Benoist. Pierre Piget, à Saint Jacques, 1741.

Toulouse¹⁵, sur autorisation (licenza) du prieur général de l'ordre, Antonio PACINI de Ravenne. BONJOUR a vingt-deux ans (1692), mais sa thèse, intitulée *Mercurius Ægyptiorum Josephus Patriarcha*, où il aborde les cycles luni-solaires, la chronologie, en évoquant Joseph en Égypte¹⁶, séduit un autre augustin érudit, d'origine véronaise, Enrico NORIS (1631-1704). Celui-ci, travailleur acharné¹⁷, sent chez Guillaume un homme désireux de repousser les limites du savoir théologique, linguistique et scientifique.

Être appelé dans la Ville éternelle est l'assurance de pouvoir y faire une brillante carrière. Aussi, lorsque NORIS est nommé cardinal, au titre de cardinal-prêtre de Saint-Augustin par Innocent XII – ce qui en fait un membre du Sacré Collège –, le 12 décembre 1695¹⁸, l'éminent prélat appelle BONJOUR à Rome.

2. Le coptisant, l'orientaliste et l'égyptologue avant la lettre

2.1. Quand un savant en cache un autre

Tenter de réduire un savant du XVII^e siècle au spécialiste d'une discipline quelconque d'aujourd'hui repose sur un anachronisme. Sans invoquer le portrait de PIC de la MIRANDOLE et sa devise *de omni re scibili*, « de tout ce qui se peut connaître » (en philosophie et en théologie), l'empan des connaissances est d'autant plus étendu qu'un théologien doit s'adapter à l'*épistémè* de sa classe et à en maîtriser les outils. On pourrait aller jusqu'à dire ceci : en ce temps-là, soit on est polymathe, soit on n'est pas. Et cela exige de notre part un certain nombre de prérequis pour comprendre quelle est la nature des problèmes que l'on souhaite résoudre, car cela ne va pas de soi.

2.2. Premiers pas dans le monde des Lettres

Il faut montrer patte blanche à la porte des Lettres. À peine arrivé à Rome, dans un opuscule publié en juin 1696 et dédié au cardinal, sous le titre *Dissertation à propos du nom imposé par Pharaon au patriarche Joseph*¹⁹, extrait de sa thèse, BONJOUR y réfléchit sur la chronologie biblique. La question qui le taraude est le nom égyptien que Pharaon, d'après

¹⁵ Sur ce séminaire, voir P.-Y. LE POGAM, De la "Citè de Dieu" au "Palais du Pape". Les résidences pontificales dans la seconde moitié du XIII^e siècle (1254-1304), Publications de l'École française de Rome, 2005, éd. électronique 2013, Chapitre 7. « Montefiascone : le palais-forteresse », p. 407-457.

¹⁶ *Mercurius Ægyptiorum Josephus Patriarcha. Ms. ital.-lat. 1 de la Biblioteca Angelica*, 1694. Voir S.H. AUFRÈRE, « Introduction. De vita et operibus Guillelmi Bonjourii Tolosani (1678-1714). Usque a Gallia ad Chinam », dans S.H. AUFRÈRE et N. BOSSON, *Guillaume Bonjour, Elementa linguæ Copticae. Grammaire inédite du XVII^e siècle*, Genève, 2005, p. XV-C [p. XLIII-XLIV, n. 142] : 2 septembre 1692 (Ms. ital.-lat. 911, fol. 240-241), le 25 novembre 1692 (Ms. ital.-lat. 911, fol. 242-248bis) et le 3 décembre 1692 (Ms. ital.-lat. 49, fol. 367r°-368v°).

¹⁷ Il travaillait 14 heures par jour à la Biblioteca Angelica.

¹⁸ Il devient cardinal-prêtre de Saint-Augustin (titre créé par Sixte V, le 13 avril 1587) en 1696.

¹⁹ *Dissertatio de nomine patriarchæ Josephi à Pharaone imposito. In defensionem Vulgatæ editionis, et patrum qui Josephum in Serapide adumbratum tradiderunt. Appendix de tempore Isiorum, et ætate Gemini. Appendix altera de tempore Serapiorum ac Passionis S. Marci Evangelistæ. Auctore Fratre Guillelmo Bonjour Tolosano Ordinis Eremitarum S Augustini, Romæ, Typis Francisci de Rubeis & Francisci Mariæ Acsamitek à Kronenfeld Linguarum Orientalium Typographi*, 1696. Pour la défense de l'édition de la Vulgate et des Pères qui ont rapporté que Joseph était décrit en Sérapis, il fait allusion à Tertullien (*Aux nations*, livre II, 8) pour qui Joseph est l'équivalent de Sérapis, le dieu de Sinope.

Gn 41, 45, donne à Joseph lorsqu'il en fait son premier ministre : פֶּנִּיחַ פֶּנִּיחַ *Ṣophnat-Panéah* transcrit par la Septante – traduction grecque de la Bible – Φωντομαφνηχ et par les Coptes Ⲫⲟⲛⲧⲟⲙⲁⲛⲏⲕ. Sans vouloir se perdre dans l'érudition religieuse du XVII^e siècle, BONJOUR fait sienne la traduction que KIRCHER²⁰ attache à ce nom : « devin des choses futures » (*futurorum vates*), car Joseph a annoncé des faits portés à l'attention de Pharaon²¹, puis il lui révèle l'avenir (Gn 41, 25-36), comme Raphaël, dans les Loges Vaticanes, le montre avec les sept vaches et les sept épis, puisque Joseph est, au sens hébreu du terme, un devin (un *ḥarṭōm*)²².

2.3. La recherche du document bilingue

Quel est l'enchaînement ? Après KIRCHER, BONJOUR voit dans le nom égyptien du Joseph de la Bible un document bilingue que les lettrés contemporains appellent de leurs vœux à l'exemple d'une inscription gréco-palmyrénienne découverte à Rome en 1616, qui préfigure celle de la Pierre de Rosette²³. Après Athanase KIRCHER, qui a publié les rudiments du copte dans deux ouvrages où il livre, à quelques années d'intervalle, une histoire et une grammaire (1637)²⁴ puis des listes de vocabulaire bilingues copto-arabes (1643)²⁵, BONJOUR, critique du jésuite²⁶, se jette à la conquête de la langue copte dans l'espoir de déchiffrer les hiéroglyphes, en relation avec divers curieux européens²⁷. C'est là que débute une aventure aux enjeux étonnants.

2.4. D'une langue l'autre

Depuis ses études à Toulouse, le jeune théologien maîtrise le latin – celui de CICÉRON et SAINT JÉRÔME –, le grec – la bataille du grec est remportée dès la Renaissance²⁸ –, l'hébreu – dont la connaissance croît à la Réforme et à la Contre-Réforme²⁹ –, le syriaque et le samaritain³⁰. La consultation des papiers de BONJOUR conservés à la Biblioteca

²⁰ *Prodromus Coptus*, p. 126-128.

²¹ S.H. AUFRÈRE, « Le banquet d'anniversaire de Pharaon (Gn 20-22) et son intertexte », dans S.H. AUFRÈRE et M. MAZOYER (éd.), *Le banquet à travers les Âges. De Pharaon à Marco Ferreri*. Cahiers Kubaba, Paris, 2011, p. 1-30 [p. 9-15].

²² J. QUAEGBEUR, « On the Egyptian Equivalent of Biblical Hartummim », dans S. ISRAELIT-GROLL (éd.), *Pharaonic Egypt. The Bible and Christianity*, Jérusalem, 1985, p. 162-172.

²³ S.H. AUFRÈRE, « Lettrés et “curieux” du Midi aux prises avec le mystère des hiéroglyphes (XVII^e – XVIII^e siècles) », dans *Colloque bicentenaire Champollion. L'Égypte et Montpellier. Montpellier, 13-14 mai 2022* (= *BASLM* 53, suppl. 1), Montpellier, 2022, p. 89-105 [p. 96 et 99-100].

²⁴ *Prodromus coptus sive Aegyptiacus*, 1637.

²⁵ *Lingua Aegyptiaca restituta*, 1643.

²⁶ S. H. AUFRÈRE, N. BOSSON, « *De Copticae Guillelmi Bonjourni grammaticae criticis contra Athanasium Kircherum* », dans Actes de la VIII^e Journée francophone de coptologie, *Études coptes VIII* (= *CBC*, 13), Lille-Paris, 2003, p. 5-18.

²⁷ S. H. AUFRÈRE, « Lettrés et “curieux” du Midi » (cf. *supra*, n. 23), p. 97 ; Id., « Les alphabets dits “égyptiens” et “cophtes” de Fournier le Jeune (1766) et la “guerre des polices” au XVIII^e siècle. En marge de la redécouverte de l'écriture hiératique », dans F. SERVAJEAN et I. RÉGEN (éd.), *Verba manent. Recueil d'études dédiées à Dimitri Meeks par ses collègues et amis*, Montpellier, 2009, p. 29-50 [p. 32-33].

²⁸ J.-C. SALADIN, *La bataille du grec à la Renaissance*, Paris, 2001 ; P. BOULHOL, *La connaissance de la langue grecque dans la France médiévale VI^e-XV^e siècle*, Aix-en-Provence, 2008.

²⁹ S. KESSLER-MESGUICH, « L'hébreu chez les hébraïsants chrétiens des XVI^e et XVII^e siècles », *Histoire Épistémologie Langage*, 18, fasc. 1, 1996. *La linguistique de l'hébreu et des langues juives*, p. 87-108.

³⁰ Les premiers textes samaritains sont connus en Europe à partir de 1616 : J.-P. ROTHSCHILD, « Manuscrits samaritains », *Revue d'histoire des textes*, 11, 1981, 1983, p. 419-429.

Angelica à Rome, révèle ses progrès stupéfiants dans l'apprentissage de l'arabe. Car, au vu des documents bilingues arabo-coptes³¹, rapportés d'Égypte depuis le concile de Florence en 1439 et conservés à la Bibliothèque Vaticane, puis sous l'impulsion d'orientalistes humanistes – Pietro della VALLE (1586-1652), Thomas OBICINI (1585-1632), et KIRCHER³² –, seule la connaissance de cette langue véhiculaire permet d'accéder aux outils d'apprentissage du copte, créés au Moyen Âge (XI^e-XII^e siècles) par les érudits égyptiens.

2.5. Le grammairien du copte

Ainsi, entre 1695 et 1698, BONJOUR, devenu arabisant, reconstruit intégralement une grammaire dont les Coptes eux-mêmes n'avaient plus qu'une vague idée. Cette grammaire, intitulée *Elementa linguae Copticae seu Ægyptiaca exantiquata*³³, malgré l'imprimatur d'Eusèbe RENAUDOT de 1701, ne fut ressuscitée qu'en 2005. C'est à un Toulousain qu'est due la première grammaire copte digne de ce nom³⁴. Il s'inspire d'un modèle méthodique exposant la morphologie et la syntaxe, éclairé par une multiplicité d'exemples. Parfois des digressions extraites de ses travaux traitent de l'histoire et de l'étymologie.

Ajoutons qu'en ce temps-là, imprimer un ouvrage d'orientalisme s'avère une entreprise onéreuse en raison du nombre de polices de caractères nécessaires : grec, copte, arabe, hébreu, syriaque, samaritain dont les poinçons sont employés à l'Imprimerie polyglotte de la Congrégation de la Propagande de la Foi (*Propaganda Fide*). On peut affirmer, sur la base de ce manuscrit, que non seulement BONJOUR est un génie des langues, mais qu'il est probablement doté d'une mémoire eidétique, c'est-à-dire absolue.

2.6. Le scribe copte et arabe

Alors que BONJOUR étudie les manuscrits coptes conservés à la Bibliothèque Vaticane³⁵, il rencontre (octobre 1698) le bénédictin dom Bernard de MONTFAUCON. Ce dernier a acquis à Venise un exemplaire manuscrit d'un écrit extrêmement prisé des Coptes : Daniel (le dernier des grands prophètes) et les Petits prophètes (il y en a douze)³⁶, dont BONJOUR exécute une copie corrigée et indexée par ses soins³⁷.

³¹ N. BOSSON, « Un document méconnu de l'histoire du déchiffrement des hiéroglyphes : la scala copto-arabe H. 199 de la Bibliothèque de l'École de Médecine de Montpellier », dans *Colloque bicentenaire Champollion* (cf. *supra*, n. 23), p. 107-122.

³² Dont Pietro della VALLE (1586-1552) et Nicolas-Claude FABRI de PEIRESC.

³³ Par *Elementa exantiquata*, ne faut-il pas comprendre « Éléments reconstitués à partir de manuscrits anciens » ?

³⁴ Elle est antérieure de 18 ans à la grammaire de C. BLUMBERG, *Fundamenta Linguae Copticae, in gratiam eorum conscripta, qui linguam Coptico-Arabicam brevi facillique addiscere methodo exoptant*, Leipzig, 1716, et de 80 ans à celle de C. SCHOLTZ, *Grammatica Ægyptiaca utriusque dialecti*, Oxford, 1778.

³⁵ *In Monumenta Coptica seu Ægyptiaca Bibliothecae Vaticanae brevis Exercitatio* F(ratris) Guillelmi Bonjour Tolosani Ordinis Eremitarum S. Augustini, Romæ, Typis Francisci Mariæ Acsamitek à Kronenfeld Linguarum Orientalium Typographi 1699. Son ouvrage recourt aux poinçons de la police copte créés par l'Imprimerie polyglotte en 1626 qui relevait de la *Propaganda Fide*. Voir St. EMMEL, « Specimens of Coptic type from the Sacra Congregatio de Propaganda Fide in Rome », *Yale University Library Gazette* 61, Avril 1987, p. 97-104.

³⁶ Dans la tradition liturgique copte, Daniel est attaché aux Petits Prophètes (information Nathalie Bosson). C'est également le cas du Codex de Vienne (Bécs), qui fait partie de la Bible hussite.

³⁷ Voir aussi le Bibl. Nat. Ms. Copte 2 (Vansleb, 1659) :

<https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc104902b> ; cf. A BOUD'HORS, *Pages chrétiennes d'Égypte : les manuscrits des Coptes*. Paris, BnF, 2004, n° 11, p. 39 (exposition Paris, BnF, 30 juin-29 août 2004).

En comparant le texte et sa copie, on constate non seulement que BONJOUR conjugue les qualités de scribe copte et arabe, et qu'il se montre habile à convertir les calendriers copte – le calendrier alexandrin débute avec l'Ère des Martyrs (284) –, julien et grégorien. À partir de ce moment-là BONJOUR ne fait qu'un avec le copte, ce que confirment des éditions à différents stades d'achèvement, conservées à la Biblioteca Angelica³⁸.

2.7. « *Curiosité* » versus « *studiosité* »

À ce point de l'exposé, une conjecture. Les recherches linguistiques de BONJOUR ne sont-elles pas retournées contre lui ? Un religieux n'a d'autre voie que d'œuvrer « à la plus grande gloire de Dieu » (*ad maiorem Dei gloriam*). D'ailleurs, saint THOMAS d'AQUIN différencie la « curiosité » (*curiositas*), considérée comme un vice, de la « studiosité » (*studiositas*) tenue pour une vertu³⁹. Les supérieurs auxquels l'augustin devait obéissance lui interdirent les études linguistiques⁴⁰ et brisèrent son rêve de déchiffrer l'égyptien par le truchement du copte⁴¹. Alors qu'il existe des témoins de ses tentatives de déchiffrement des hiéroglyphes, il n'en subsiste plus aucune trace dans les archives, expurgées de tout ce qui se rapportait aux hiéroglyphes auxquels s'attachait une défiance. Néanmoins, après des années consacrées à l'enseignement de la théologie, son activité d'orientaliste reprit en pointillé jusqu'en 1707, date à laquelle il quitta l'Italie. Mais il reçut l'appui et les encouragements de toute la communauté savante⁴², suivis d'une fortune critique enthousiaste⁴³.

3. Chronologiste, astronome et mathématicien

3.1. Le scientifique derrière l'orientaliste

Mais pour quelle raison BONJOUR n'a-t-il pu poursuivre son œuvre linguistique ? Si le terme d'orientalisme, employé pour désigner une spécialisation dans l'apprentissage des

³⁸ Les papiers scientifiques de BONJOUR ont été classés après son départ par Adiodato NUZZI d'Altamura, préfet de la Biblioteca Angelica.

³⁹ Saint Thomas d'AQUIN, *Somme Théologique* II, 167, oppose *curiositas* et *studiositas*. Voir C. TROTTMANN, « *Studiositas* et *superstitio* dans la *Somme de Théologie* de Thomas d'Aquin, enjeux de la défiance à l'égard des "sciences curieuses" », dans *Ratio et superstitio : Essays in Honor of Graziella Federici Vescovini*, Brepols, 2003, p. 137-154.

⁴⁰ L.-G. PÉLISSIER, Lettres inédites de Claude Nicaise à Huet et à G. Bonjour (= *Bull. d'Histoire et d'Archéologie religieuses du Diocèse de Dijon*, septième année, Dijon, 1889, p. 11-19 ; 96-117 ; 145-164), Dijon, 1889, p. 3).

⁴¹ Voir texte en épigraphe. Mais voir aussi S.H. AUFRÈRE, « Introduction » (*supra*, n. 16), p. LVI-LIX : L'« égyptologue » et la tentative de déchiffrement des inscriptions hiératiques.

⁴² L'abbé Claude NICAISE, le philosophe Gottfried Wilhelm LEIBNIZ, l'orientaliste Job LUDOLF, l'évêque Pierre-Daniel HUET, l'intendant des galères Michel BÉGON, le commissaire de la Marine, Jean-Pierre RIGORD, Gisbert CUPER, et d'autres. S.H. AUFRÈRE, « Introduction » (*supra*, n. 16).

⁴³ S.H. AUFRÈRE, « Introduction » (*supra*, n. 15), p. XXVIII-XL : 3. *La documentation tertiaire : la fortune critique de l'œuvre de Bonjour chez ses successeurs*. Un ouvrage de 1703 (*Elogij academiici...* (cf. *infra*, n. 67), p. 356) fournit une liste des œuvres publiées et en attente de publication. Elles témoignent de l'étendue de ses connaissances tant dans le domaine de la linguistique orientale que dans celui de la théologie. Mais manifestement un de ses grands projets, inachevé (*Loc. cit.* : *Biblia sacra ex translatione Coptica*), était l'édition de la Bible copte, un travail qui ne fut entrepris que deux siècles plus tard par Agostino CIASCA et par George W. HORNER. Le projet n'a été atteint que par un autre augustin, Agostino CIASCA (1835-1902) : A. CIASCA, *Sacrorum Bibliorum Fragmenta Copto-Sahidica Musei Borgiani iussu et sumptibus S. Congregatione de Propaganda fide*, vol. I, Romae : Typis eiusdem S. Congregationis, 1885 ; G. W. HORNER, *The Coptic Version of the New Testament in the Northern Dialect*, 7 vol., Oxford, 1898-1969.

langues orientales, n'a pas de sens à l'époque de BONJOUR, sa pratique suffit-elle aujourd'hui à un individu bien disposé⁴⁴ ? Dans le parcours de l'augustin, il s'agit d'un outil au service d'une approche polymathe, associant les sciences, la philosophie et les arts. Le protégé de NORIS est théologien, chronologiste et spécialiste des calendriers – il en existe de nombreux –, spécialiste des calendriers, disais-je, ainsi que le montre un important manuscrit⁴⁵. L'art de la chronographie, si on veut lui donner une définition restreinte au champ de l'Antiquité, consiste à mettre en concordance critique les chronologies telles qu'établies par les savants païens, juifs et chrétiens⁴⁶. Cette spécialité implique une expertise dans la connaissance des méthodes de comput du temps, sous la forme des calendriers, des diverses ères, des cycles lunaire ou solaire. Ce qui implique que le bon chronologiste devait être mathématicien et astronome.

3.2. La congrégation de la réforme du calendrier grégorien

Telles sont les hautes qualités en vertu desquelles, en 1700, sur le vœu du pape Clément XI (*regn.* 1700-1721) nouvellement élu, BONJOUR est attaché à la Congrégation pour la réforme du calendrier grégorien. Henri NORIS, qui meurt le 23 février 1704, en est le président et Francesco BIANCHINI⁴⁷ – autre Véronais – son secrétaire.

Pourquoi une telle réforme dudit calendrier ? Reportons-nous 1747 ans plus tôt. En 47 av. J.-C., à l'aide de l'astronome SOSIGÈNE d'Alexandrie, le Grand Pontife CÉSAR substitua au calendrier républicain romain lunaire de 355 jours le calendrier égyptien luni-solaire (365 jours, 6 heures exactement) – en effectuant un rattrapage d'un jour supplémentaire ($6\text{ h} \times 4 = 24\text{ h}$) tous les quatre ans, l'année bissextile. Ce calendrier, dit julien, fut adopté avec ses avantages. Mais dès le 1^{er} concile de Nicée (325) – premier concile œcuménique – qui fixe une méthode pour calculer la date fondamentale du dimanche de Pâques, on avait déjà remarqué une dérive de 12 mn entre l'année tropique – l'année solaire ou vernale d'aujourd'hui (365 jours, 5 heures et 48 minutes) – et l'année julienne⁴⁸. De plus, pour aboutir

⁴⁴ Son biographe, OSSINGER, disait qu'« il possédait parfaitement la connaissance de plusieurs langues et en particulier orientales » (*Qui peritiam plurium linguarum præcipuè Orientalium perfectè possidebat*). S.H. AUFRÈRE, « Introduction », p. XX, n. 22.

⁴⁵ Son *Antiquitas temporum* (1697), qui aborde la chronologie biblique comparée à celle de l'Égypte sur la base des dynasties égyptiennes de Manéthon et d'Érathostène. Celles-ci ont été compilées dans la *Chronique* d'Eusèbe de Césarée (265-339) qui va d'Abraham jusqu'à Constantin I^{er} et les *Chronographies* de Julius Africanus (160-240). Ms. ital.-lat. 49. *Antiquitas temporum novis plerumque observationibus illustrata ex Sacris Paginis, et exoticæ historiæ monumentis Chaldaicis, Phœniciis, Arabicis, Idumæis, Ægyptiacis, Sinensibus, Græcis, et Hebraicæ veritati consonantibus*. Auctore F. Guillelmo Bonjour Tolosano Ordinis Eremitarum S. Augustini. Dissertatio I : De temporibus ab Adamo ad Christum elapsis, secundum canones ex Scriptura excerptos. Dissertatio II : De Dynastiis Ægyptiorum. Voir S.H. AUFRÈRE, « Introduction », p. LIV-LVI. BONJOUR se mesure à des chronologistes réputés tels que Joseph SCALIGER (1540-1609) et Sir John MARSHAM (1602-1685), ce dernier étant un des rares à aborder l'Égypte avec un talent critique : D. John MARSHAM, *Canon chronicus Ægyptiacus, hebraicus, græcus et disquisitiones...*, Londini 1672 (2^e éd. Lipsiæ 1676). Sur le personnage, voir D. MOSLEY, *Sir John Marsham (1602-1685) and the History of Scholarship* [Apollo–University of Cambridge, 2021. Repository]. <https://doi.org/10.17863/CAM.87846>

⁴⁶ L'une des plus célèbres est celle de Georges le SYNCELLE († 810) qui avait composé une *Chronique byzantine de l'histoire universelle à partir de la Création*.

⁴⁷ B. NEVEU, « Biographie et historiographie : le *Dizionario biografico degli Italiani* », *Journal des savants*, 1971, p. 32-67 [p. 51-52].

⁴⁸ Il existe aussi un décalage de 20 mn entre l'année tropique ou solaire (365 jours, 5 heures et 48 minutes) et l'année sidérale (365 jours, 6 heures et 8 mn).

à un comput juste, on observa qu'il fallait ajouter à l'année julienne trois jours tous les 400 ans, ce qui correspondait à une différence d'environ 12 jours entre les deux calendriers. Le 15 octobre 1582, l'adoption du calendrier grégorien, sous le règne de Grégoire XIII (*regn.* 1572-1585), permit de corriger la dérive séculaire⁴⁹. En outre, le calendrier grégorien substitua le 1^{er} janvier au 1^{er} mars de l'année julienne, comme début d'année.

Revenons à Clément XI en 1700. Compte tenu, comme le dit Horatio, dans *Hamlet* (Acte 2, scène 2), qu'un atome suffit pour troubler l'œil de l'esprit, le pape proposa une réforme du calendrier grégorien telle que les États protestants pussent l'adopter. Car, jusqu'en février 1700, ceux-ci continuaient à suivre l'année en style julien par défiance à l'égard de Rome⁵⁰. Il s'agissait d'une affaire tant calendérique, liturgique, politique que scientifique.

3.3. La méridienne de la basilique Santa Maria degli Angeli

Car le problème calendaire fondamental résidait dans la fixation de la date du dimanche de Pâques⁵¹, laquelle détermine à son tour l'Ascension et la Pentecôte⁵². Selon la définition du concile de Nicée (20 mai 325), « Pâques est le dimanche qui suit le 14^e jour de la Lune qui atteint cet âge le 21 mars ou immédiatement après » ce qui explique que Pâques a lieu entre le 22 mars et le 25 avril. Ajuster le calendrier grégorien pour fixer chaque année la date de Pâques, en sorte que les Réformés n'hésitent plus à l'employer, obligeait à définir exactement le cours de l'année.

Un tel objectif nécessitait d'établir les points équinoxiaux, à savoir les « deux points d'intersection entre l'écliptique et l'équateur céleste où se situe le Soleil lors des équinoxes », surtout pour définir l'équinoxe de printemps. Pour établir solidement le cycle pascal dans le calendrier grégorien, une nouvelle méridienne, plus précise que celle de San Petronio de Bologne (1655) due à Giam-Domenico CASSINI⁵³, était indispensable.

Or, le secrétaire de la Congrégation, Francisco BIANCHINI (1701), voyant l'église Santa Maria degli Angeli⁵⁴ enserrée dans les thermes de Dioclétien, savait qu'elle était à l'abri des tremblements de terre. Il y fit concevoir par le mathématicien Giacomo Filippo MARALDI (1665-1729), neveu de CASSINI, une méridienne en cuivre de 24,37 m (75 pieds) de long et un gnomon polaire de 20,31 m (62 pieds et demi) de hauteur⁵⁵. Ceux-ci sont reproduits par une médaille de Clément XI, frappée en l'an 2 (1702) et par des dessins⁵⁶. BIANCHINI, en

⁴⁹ En France, le 9 devint le 20 décembre 1582.

⁵⁰ « Sur le calendrier », *Histoire de l'Académie royale des sciences avec les mémoires de mathématique & de physique*, Année MDCC, À Paris, 1741, p. 127-130 ; « Sur le calendrier », *Histoire de l'Académie royale des sciences avec les mémoires de mathématique & de physique*, Année MDCCI, À Paris, 1743, p. 105-108.

⁵¹ La problématique du cycle pascal est abordée par un assomptionniste, le père V. GRUMEL, *La Chronologie*, Paris, 1958 (je remercie Jean-Michel SPIESER de me l'avoir signalé, le 21/11/2024).

⁵² Respectivement quarantième jour à partir de Pâques et septième dimanche à partir du dimanche de Pâques.

⁵³ Sur la méridienne méridionale de CASSINI, voir « Sur la méridienne », *Histoire de l'Académie royale des sciences avec les mémoires de mathématique & de physique*, Année MDCC, À Paris, 1741, p. 96-97.

⁵⁴ Il en était chanoine.

⁵⁵ *Les monuments de Rome après la chute de l'Empire*, Paris, 1914, p. 128-129.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 128 : Médaille de Clément XI montrant la méridienne, avec l'inscription *gnomone astronomico ad usum kalendarii constructo*, « voici le gnomon astronomique construit à l'usage du calendrier ». Cependant, cette méridienne, qui avait servi à établir la latitude de Rome (41°53'30'') était fautive (41°54'27'') (*ibid.*, p. 129). La médaille est reproduite sur la page de titre de Francisco BIANCHINI, *De Kalendario et Cyclo Caesaris ac de Paschali canone S. Hippolyti Martyris. Dissertationes duae ad. SS. D. Nostrum Clementem XI. Pont. Max. ... His accessit enarratio per Epistolam ad Amicum De nummo et Gnomone Clementino actore Francisco Bianchino Veronensi...*,

1703, expliqua cela dans son ouvrage intitulé *Solutio problematis Paschalis*⁵⁷.

3.4. Des épactes pour Pâques

La tâche assignée à BONJOUR dans le cadre de cette Congrégation de la réforme calendaire fut la réalisation d'une table des épactes, qui avait pour but de simplifier le calcul de la date de Pâques, qui réclame de hautes compétences mathématiques en raison de nombreuses difficultés du cycle lunaire sur lesquelles je ne m'étendrai pas.

Ce mot féminin « épacte » vient du latin *epactae* tiré du grec *ἐπακται ἡμέραι* « jours ajoutés »⁵⁸. C'est l'épacte du comput ecclésiastique chrétien qui permet de calculer la date de Pâques selon les calendriers julien ou grégorien, de deux manières différentes. Dans le premier cas (*style julien*), c'est le nombre de jours à ajouter à l'année lunaire (354 jours) pour égaler l'année solaire (365 jours) ; dans le second (*style grégorien*), c'est l'âge de la lune au 1^{er} janvier.

BONJOUR invente donc une méthode de calcul des épactes, sur une base quadriennale⁵⁹, tant en style julien que grégorien jusqu'en 1932⁶⁰. Aujourd'hui, pour calculer la date de Pâques, on utilise la méthode algorithmique simplifiée du mathématicien Carl Friedrich GAUSS établie en 1800-1816, valide, pour le calendrier grégorien, de 1900 à 2099⁶¹.

3.5. Montefiascone

Cet intérêt pour la chronologie chez BONJOUR se poursuit quand il est nommé régent (professeur de théologie) du séminaire de Montefiascone – au nord de Rome, sur le lac de Bolsena⁶² –, qu'il dirige, sous la protection du cardinal Marcantonio BARBARIGO (1640-1706)⁶³. Ce séminaire est doté d'une bibliothèque et d'une imprimerie⁶⁴. C'est là qu'il publie, en 1702, un traité de comput ecclésiastique à l'usage de cette institution⁶⁵.

Rome, 1703, et sur la première page du *De nummo et gnomone Clementino*. Le plan du gnomon clémentin est présenté aux 10^e et 11^e pages de ce même écrit. Cette méridienne devait surpasser celle de CASSINI à Saint-Pétrone de Bologne (NEVEU, « *Biographie et historiographie* », p. 51).

⁵⁷ F. BIANCHINI, *Solutio problematis Paschalis*, Romae, 1703.

⁵⁸ G. BONJOUR, *Calendarium Romanum chronologorum causa constructum cum gemino epactarum dispositu, ad novilunia civilia*, Rome, 1701. Compte rendu de l'ouvrage dans *Acta eruditum* Mensis maji A.MDCCVI, p. 200-202. Le livre eut l'approbation de l'astronome et ingénieur Jean-Dominique CASSINI, « Remarques sur le calendrier du P. Bonjour », *Mémoires de Trévoux*, septembre 1702, p. 151.

⁵⁹ Plus exactement tétraétérique (< τετρα- « quatre », ἔτος, « année »).

⁶⁰ La méthode est expliquée par F. BIANCHINI, *De Kalendario et Cyclo Caesaris ac de Paschali canone S. Hippolyti Martyris*, p. XXXI-XXXII ; F. BIANCHINI, *Solutio problematis Paschalis*, p. 14 et 32.

⁶¹ Un article didactique dans P. ROCHER, « Le calcul des dates de Pâques », <https://www.imcce.fr/newsletter/medias/2019/03/docs/lesdatesdepagues.pdf>.

⁶² Le séminaire avait été érigé depuis 1666 et agrandi dès 1695 par le cardinal Barbarigo ; cf. P. VOLPINI, A. BALLAROTO, *Montefiascone nei suoi monumenti*, Rome, 1975, p. 62-66 (*non vidi*), mentionnée par <https://books.openedition.org/efr/179?lang=fr>.

⁶³ PÉLISSIER, *Lettres à Claude Nicaise*, p. 3.

⁶⁴ M. CALPINI, *La biblioteca del Seminario Barbarigo di Montefiascone*, Tesi di laurea discussa nella Facoltà di conservazione dei beni culturali dell'Università della Tuscia, Anno accademico 1995/1996.

⁶⁵ *Tractatus de computo ecclesiastico ad usum Seminarii Montisfalisci, & Corneti...* Auctore f. Guillelmo Bonjour Tolosano, Ordinis Eremitarum s. p. Augustini, ex Typographia Seminarii, 1702.

3.6. L'incuriosus de l'Académie de Rossano

Tandis qu'il exerce dans ce séminaire, il est reçu membre de l'Académie de Rossano⁶⁶, dite *Acad(emia) Incur(iosorum)* ou « Académie des Insoucians », une institution calabraise prestigieuse, d'inspiration non-aristotélécienne, et se caractérisant par l'éclectisme, qui remonte au Cinquecento. C'est dans les *Elogj accademici della Società degli spensierati di Rossano* que son portrait, dont nous avons recherché la trace plusieurs années durant, Nathalie BOSSON et moi, est publié en 1703 (fig. 1)⁶⁷. C'est donc bien d'un confrère dont nous parlons à présent. Cette gravure pourrait suggérer qu'il existerait quelque part un portrait peint non identifié de l'illustre BONJOUR.



Fig. 1. Portrait de Guillaume BONJOUR. Gravure au burin. Vers 1702. Original : Staats- und Universitätsbibliothek Göttingen, (cote : 4 HLP VIII, 59/1)

3.7. Intermède : retour à Rome (1706-1707)

Comme le cardinal BARBARIGO était mort le 26 mai 1706, le jeune augustin, qui avait enseigné pendant deux ans à Montefiascone, est rappelé à Rome par Adiodato NUZZI (1657-1720), élu prieur général en 1705. C'est son troisième protecteur. BONJOUR, sevré de linguistique pendant plusieurs années, reprend ses travaux de langue copte à un rythme effréné. Les éditions qu'il laisse montrent que son génie linguistique est à son apogée. Se succèdent l'édition critique des Psaumes copto-arabes, celles des Petits prophètes Osée et Amos, l'Évangile de Mathieu. Puis un lexique égypto-latin de trois volumes, et pour terminer le *Pontifical alexandrin*. Mais le temps joue contre lui.

4. *Usque a Roma ad Sinas* : agent secret du pape à Macao

4.1. Querelle des rites

Le temps joue contre lui, car, dans les années 1704-1707, ce qu'il est convenu de nommer la « Querelle des rites »⁶⁸ est scruté par Rome. C'est là que débute le dernier volet inattendu de la vie de BONJOUR : celui du missionnaire-savant.

Résumons cette « querelle », qui touche toutes les missions, en la focalisant sur la Chine. À la mort du jésuite Matteo RICCI (1562-1610), premier passeur de la culture occidentale en Chine et inversement, médiateur du christianisme dans l'Empire du Milieu, une discussion s'engage : faut-il ou non, à son exemple, favoriser l'« inculturation », c'est-à-dire adapter l'Évangile à une culture donnée, et respecter,

⁶⁶ F.J. PACE, *L'accademia degli spensierati. Tra mito e cronaca*, Ferrari editore, 2016.

⁶⁷ *Elogj accademici della Società degli spensierati di Rossano*, descritti dal Dottor Signor D. Giacinto GIMMA Promotor perpetuo della Medecima, ecc., Parte seconda, Naples, en 1703, p. 339-358. C'est Enzo LUCCHESI qui a attiré notre attention sur l'existence de ce document, sans la référence, pour nous donner la joie de le découvrir nous-mêmes.

⁶⁸ Les effets de cette querelle sont perceptibles au Japon après l'éradication du christianisme sous l'ère Meiji, J.-M. ROBIN, « Christianisme au Japon : mission impossible », *BASLM*, vol. 55 (2024).

notamment ici, les usages confucéens⁶⁹ ? Les esprits s'échauffent. Un débat byzantin – d'ordre linguistique et dogmatique – oppose, sous le règne d'Innocent XII (*regn.* 1691-1700), les missionnaires jésuites en Chine, qui suivent la voie ouverte par Matteo RICCI, et le parti du Saint-Siège (les franciscains et les dominicains) qui soutient le vicaire de la province du Foujian – une province côtière du sud-est de la Chine –, Charles MAIGROT (1652-1730), évêque de Conon, ville du Foujian⁷⁰.

Un portrait de ce dernier, conservé au musée religieux de Fourvière, montre qu'il souscrit au principe de l'inculturation. Mais, le 26 mars 1693, par le mandement, dit *de Foukien* – nom obsolète de Foujian –, il fait en sept points des recommandations aux convertis dépendant de son autorité⁷¹. Certains sont des points de détail sémantique : au lieu des noms traditionnels *Tian* « Ciel » (天) et *Shangdi* (上帝) « dirigeant Suprême » pour désigner Dieu, il recommande le terme *Tianzhu* « Le Seigneur » ; d'autres visent les institutions : les chrétiens chinois sont sommés de ne plus participer aux cérémonies de vénération des ancêtres et au culte de CONFUCIUS, qui fait partie intégrante de la culture chinoise, remise à l'honneur par l'empereur régnant.

4.2. Le légat *a latere*

Aussitôt émise, cette ordonnance suscite la colère de l'empereur mandchou KANGXI (*regn.* 1661-1722), de la dynastie Qing (1644-1912). Elle la suscite d'autant plus que lesdits rites sont garants de l'équilibre de l'État chinois. Mgr MAIGROT en appelle au Saint-Siège. Clément XI nomme alors le Piémontais Mgr Charles-Thomas MAILLARD de TOURNON (1668-1710), patriarche latin d'Antioche (1701), « Vicaire Apostolique du Pape aux Indes et à la Chine », avec le titre de légat *a latere*. Ayant débarqué en novembre 1705⁷², le légat est admis, le 4 décembre, à se présenter à la cour de Pékin. Mais les échanges virent à l'aigre. Le 29 juin 1706, il est signifié au vicaire apostolique de quitter la capitale (28 août 1706), décision suivie d'un décret d'expulsion à l'intention de Charles MAIGROT, en date du 17 décembre suivant. TOURNON suscite de nouveau l'irritation de l'empereur par un mandement émis à Nankin (capitale du Jiangsu) le 7 février 1707, suite auquel il est exilé à son tour à Macao le 30 juin 1707, et emprisonné sous la garde de ses maîtres, les Portugais.

4.3. Les objectifs secrets du pape

Le pape décide alors d'envoyer, avec l'aide de la congrégation de la Propagande de la Foi⁷³, une mission en Chine dans le but d'accomplir deux objectifs secrets :

⁶⁹ ANONYME, « Les Missions catholiques en Chine et le protectorat de la France », *Revue des Deux Mondes*, 3^e période, 78, 1886, p. 769-798.

⁷⁰ B. BERTHOD, « Le costume des ecclésiastiques européens en Asie Un exemple d'inculturation », p. 1-14 [p. 5, fig. 7]. https://costume.mini.icom.museum/wp-content/uploads/sites/10/2018/12/ICOM_Costume_London_2017_Proceedings_-_Berthod.pdf

⁷¹ Ordonnance de Monsieur Maigrot, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, Vicaire apostolique de la Provence de Foukien dans la Chine, maintenant évêque de Conon, 46 p. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5418994w/f2.item.texteImage>. Voir aussi *Acta causae rituum seu ceremoniarum sinensium complectentia, Coloniae Agripinae*, 1715, 102 p. On trouve à la p. 69 ce titre *Responsoria Patris Generalis Augustinorum Adeodato Nuzzi*, 18 octobre 1710. C. VON COLLANI, « Le Père Joachim Bouvet et le mandement du vicaire apostolique Charles Maigrot », dans *Succès et échecs de la rencontre Chine et Occident du XVI^e au XX^e siècle*, Taipei-Paris, Ricci Institute 1993, p. 77-100.

⁷² Les faits sont rappelés par R. ZHANG, « Maillard de Tournon : The First Papal Legate to China (1702–1710) and His Unknown Manuscripts », *Religions* 13, 1137, 2022 p. 5-6.

⁷³ Le préfet de la Congrégation du moment se nomme Giuseppe SACRIPANTE (1704-1727).

1) remettre la barrette cardinalice, acte hautement symbolique, à Monseigneur de TOURNON, en récompense de ses efforts (1^{er} août 1707) ;

2) offrir, dans un esprit de conciliation, les services de religieux savants à l'Empereur de Chine.

Aux yeux de Rome, l'image de KANGXI véhiculée est emblématique de l'intérêt des Qing pour les sciences occidentales : mathématiques, géométrie, astronomie, musique, art et médecine⁷⁴. Les deux premières étaient devenues à ses yeux – c'est moi qui le souligne sur la base du livre de Catherine JAMI (2011) –, non pas de simples marottes, mais des outils politiques essentiels pour établir les fondations du pouvoir mandchou sur la Chine⁷⁵. Ainsi, les sciences étaient-elles la porte d'entrée traditionnelle des missions. Les missionnaires savants, essentiellement jésuites, devenaient l'équivalent de tuteurs impériaux⁷⁶.

BONJOUR n'est pas choisi par le Saint Père au hasard, bien qu'il ait eu d'autres projets pour lui concernant le calendrier. Mais le Toulousain, qui aspire au martyre, jouit d'une haute réputation dans le monde des sciences en Europe. Ainsi, dans l'attente, l'augustin, en même temps qu'il déploie des efforts colossaux pour parachever son œuvre orientaliste, réunit tout ce qu'il peut sur les croyances d'Extrême-Orient dans un volume qui, d'ailleurs, sera revêtu d'un sceau de censure ecclésiastique.

4.4. La mission secrète

Cette délégation secrète réunissait cinq individus⁷⁷. Comme BONJOUR était le plus âgé d'entre eux – il a 37 ans –, il lui revenait l'honneur de remettre la barrette et les documents qui l'accompagnaient. On connaît les détails de ce voyage grâce aux mémoires d'un jeune membre de la délégation, le père Matteo RIPA (1682-1746), peintre, graveur et cartographe, et aux lettres que BONJOUR adresse au prieur général des Augustins, Adeodato NUZZI, et en particulier celle rédigée de Manille dans un castillan parfait⁷⁸.

Le groupe quitte Rome le 13 octobre pour Bologne. Il franchit les Alpes et parvient à Innsbruck le 15 décembre. Puis passant par la Bavière, le voilà à Augsbourg le 19 puis à Francfort le 27. Ensuite Cologne, Bonn et Rotterdam. BONJOUR décide de séjourner chez un de ses savants correspondants, l'érudit Gisbert CUPER (1644-1717), un passionné d'Égypte ancienne, à Deventer, pendant trois jours à partir du 21 décembre.

⁷⁴ E. MARK, C. ABEL-RÉMUSAT, « La langue mandchoue et la sinologie », *CRAIBL*, 158^e année, n° 2, 2014, p. 973-993 ; p. 975-976 ; J.-C. MARTZLOFF, « L'apprentissage de la géométrie par l'empereur Kangxi vers 1690-1692 d'après *The Journal de Joachim Bouvet* », dans *Abstracts of Papers Presented in Scientific Selections* (2 vol.), vol. 1. 1985, p. 18.1.

⁷⁵ C. JAMI, « Kangxi, les mathématiques et l'Empire », p. 329-342 ; EAD., *The Emperor's New Mathematics: Western Learning and Imperial Authority During the Kangxi Reign (1662-1722)*, Oxford, 2011 (cr de J.-C. MARTZLOFF, *Annales. Histories, Sciences sociales*, 275^e année, 2020, p. 346-348).

⁷⁶ C. JAMI, « L'empereur Kangxi et les sciences : réflexion sur l'histoire comparée », *Études chinoises*, 25, 2006, p. 13-40 [p. 24].

⁷⁷ L'expédition comptait Guillaume BONJOUR-FABRI (37 ans), Giuseppe CERÙ (30 ans), Domenico PERONNE (36 ans), Gennaro ALMODEI et Matteo RIPA (26 ans). Le Dr Onorato FUNARI (environ 40 ans) quittera le groupe pour revenir à Rome.

⁷⁸ On ajoutera ce document : I. R. RODRIGUEZ, J. A. FERNANDEZ, *Historia de la provincia agustiniana del Santísimo nombre de Jesus de Filipinas*, vol. XXI, Indices : Vol. I-X, Valladolid, 1994, p. 94 : « 742. Bonjour Fabre, Guillermo, O.S.A. Carta al P. General de la Orden, Adeodato Nuzzi de Altamira, sobre las misiones agustinianas en China. Macao, 4 de julio de 1709, p. 346-353 » (*non vidi*).

4.5. En route vers Macao

C'est dans la nuit du 7 janvier 1708 que la délégation débarque à Londres. Ses membres embarquent sur *the Donegal*, un navire de la Compagnie des Indes, en se faisant passer respectivement pour peintre, musicien, mathématicien, et un serviteur. Le navire lève l'ancre depuis Plymouth le 6 juin 1708. Ils franchissent le tropique du Cancer le 29 juin, mais, alors qu'ils touchent le cap de Bonne-Espérance, le capitaine anglais dénonce le contrat.

Qu'à cela ne tienne, un capitaine français les prend *gratis pro Deo* à bord de son navire, *la Cloche*. L'équipage et les passagers sont ravagés par le scorbut ; ils en réchappent. Depuis Calcutta, le 7 février 1709, ils franchissent le détroit de Malacca puis mettent le cap vers les Philippines à bord du *Nostro Signor de Guadalup*. Après avoir fait naufrage, ils montent à bord d'un autre navire, *la Santa Croce*, et accostent au port de Cavite⁷⁹ à Manille, où ils séjournent cinq mois. Là, le 25 décembre, rejoints par un père lazariste, le claveciniste Teodorico Pedrini (1671-1746), homme de confiance du gouverneur espagnol de Manille, le comte de LIZZARAGA⁸⁰, mis dans le secret, les espions du pape montent à bord de la frégate *Notre-Dame de l'Étoile* et, après trois ans de voyage, font cap sur Macao où ils mettent pied à terre, le 10 janvier 1710.

4.6. Enfer à Macao, paradis à Canton

Les six hommes arrivent anonymement sur la côte macanéenne. Une semaine plus tard, après avoir soudoyé les geôliers, ils remettent en secret, au cours d'une cérémonie, la barrette cardinalice et le bref de nomination à Monseigneur de Tournon. C'est un camouflet pour les autorités portugaises et mandarinales, lesquelles ordonnent l'emprisonnement des émissaires du pape. Ils séjournent six mois dans les cachots chinois. Bientôt, le nouveau cardinal meurt en martyr de mauvais traitements le 8 juin 1710 à 43 ans. Les cinq missionnaires sont relâchés par les autorités mandarinales grâce à l'intercession – le légat est mort la veille de l'envoi de la lettre datée du 9 juin 1710 – auprès de l'empereur, du comte de LIZZARAGA⁸¹ et emmenés, le 17 juillet 1710, à Canton (Guangzhou), pour remplir le second objectif du pape et être présentés à l'Empereur. Ils sont sommés d'y apprendre le chinois, car toute l'administration, où les concours ont été remis à l'ordre du jour, a été sinisée. Extrêmement doué, BONJOUR, qui s'est déjà penché sur les idéogrammes chinois, apprend le mandarin en quelques mois, ce qui représente un exploit en soi.

4.7. Le mathématicien et le cartographe

Le 5 février 1711, franchissant les murs de la Cité interdite, il est présenté, avec PEDRINI et RIPA, à la cour de Pékin. La langue de la cour et la langue scientifique y sont

⁷⁹ C. JACQUELARD, « Quelle histoire pour Cavite, le port de Manille (XVI^e-XVII^e siècle) ? », e-Spania [En ligne], 25 | octobre 2016.

⁸⁰ Depuis Macao, Tournon entretient des relations épistolaires suivies avec le comte de LIZARRAGA : *Nouvelles de la Chine, reçues à Rome par la voye d'Espagne par la voye d'Espagne*, s.l., 1711. Il est question de Pedrini à la p. 3.

⁸¹ Il s'agit de Martin de URSÚA y ARIZMENDI (1653-1715), un conquistador basque-espagnol, premier comte de LIZARRAGA (M. R. DE BORJA, *Basques in the Philippines*, University of Nevada Press, 2005, p. 144). *Nouvelles de la Chine, reçues à Rome par la voye d'Espagne par la voye d'Espagne*, s.l., 1711, p. 15-20 (de Manille, 9 juin 1720). Il demande également que soient suspendus les traitements violents infligés au légat et que les personnels de bord de la frégate soient relâchés.

le mandchou, moins ambigu que le chinois. L'empereur nomme aussitôt BONJOUR professeur de mathématiques et en fait un des collaborateurs de la mission chargée d'effectuer la cartographie générale de l'Empire, entreprise par le jésuite Joachim BOUVET († 1732), envoyé en Chine par Louis XIV. On lui attribue le nom chinois de cour de SHAN YAOZHAN. C'est donc en tant que mandarin que ce dernier, coiffé à la mode de la steppe, crâne au front rasé, portant la natte, et vêtu de soie bleue, est envoyé en 1711 en Chine du nord avec les pères jésuites Pierre JARTOUX (1669-1720) et Xavier-Ernbert FRIDELLI (1673-1753) pour effectuer le levé des Terres des Kalkas au pays de Hami⁸² en Tartarie chinoise⁸³. Leurs méthodes : la triangulation, l'astronomie et la boussole⁸⁴. BONJOUR revient à Pékin en janvier 1712.

4.8. Sur les frontières du Yunnan

C'est les yeux tournés vers les sommets enneigés du Yunnan, région dont il est chargé d'assurer les levés avec le père FRIDELLI⁸⁵, que SHAN YAOZHAN décède de malaria le 25 décembre 1714. La carte de cette région fut achevée par Jean-Baptiste RÉGIS (1663-1737) l'année suivante, le père FRIDELLI étant tombé malade⁸⁶. Le corps du mandarin toulousain est rapatrié à Pékin sur ordre de l'empereur. Il est inhumé dans le cimetière des jésuites, à la place n° 24 (fig. 2). Il décède avant le 19 mars 1715, date fatidique à laquelle, par la bulle *Ex Illa Die*, Clément XI interdit les rites traditionnels chinois aux convertis. En 1717, par mesure de rétorsion, les missionnaires sont chassés et les chrétiens chinois persécutés. La mission jésuite en Chine s'achève le 21 juillet 1773, sous le règne de Clément XIV, avec la dissolution de l'Ordre par le bref *Dominus ac Redemptor*.



Fig. 2. Stèle de Guillaume BONJOUR. Inscription. Estampage à l'encre de Chine. E.F.E.O © Serge Franzini

5. Conclusion

5.1. Sciences, auxiliaires de la politique

Que la vie de BONJOUR fut brève, mais quel destin ! Une œuvre polymathe reflétant l'*épistémè* de son temps, celle d'une classe considérant un monde touchant aux nouvelles dimensions de l'univers et reconnaissant le caractère prégnant des forces de la nature.

⁸² M.-C. IMBAULT-HUART, *Le Pays de 'Hami ou Khamil, description, histoire d'après les auteurs chinois*, Paris, 1892.

⁸³ J.-B. DU HALDE, *Description de la Chine*, IV, pl. après p. II ; D'ANVILLE, *Nouvel Atlas de la Chine*, La Haye, 1737, apr. p. 18.

⁸⁴ M. LI et D. VIJAYAN, « Fonction de l'image dans les descriptions jésuites de la Chine et des Indes orientales », *Rubriques*, 1, 2024.

⁸⁵ On avait attribué aux pères FRIDELLI et BONJOUR les cartes du Setchouan et du Yunnan ; cf. DU HALDE, *Description de la Chine*, I, p. XXXIV. Pour le pays de Hami, voir D'ANVILLE, *Nouvel Atlas de la Chine*, Avertiss., p. 3 ; et VII^e feuille de la Tartarie chinoise.

⁸⁶ DU HALDE, *Description de la Chine*, I, p. XXXVI ; D'ANVILLE, *op. cit.*, Avertiss., p. 4.

Une œuvre témoignant de cette érudition aux paradigmes partagés, capable d'appréhender le monde et le passé. Une œuvre qui forme un *continuum*. Sauf exception, le souvenir d'un savant s'efface s'il meurt trop tôt ou n'a pas les moyens de poursuivre ses travaux à terme. Ceux de BONJOUR pour le copte annonçaient des pages glorieuses de l'orientalisme, et ouvrait des perspectives aux hiéroglyphes. Pourtant, la « gloire de Dieu » en a décidé autrement. Mais qui pourrait se targuer, aujourd'hui, de tenir les rênes de la théologie, de l'orientalisme, des mathématiques et de l'astronomie pour terminer ses jours, sous la tunique du mandarin, comme cartographe d'un empereur surnommé « le Louis XIV chinois » ? N'oublions pas de replacer BONJOUR dans un contexte où les sciences, tant en Occident que dans l'Empire du Milieu, deviennent un enjeu politique, notamment au niveau des calendriers grégorien et chinois traditionnel.

5.2. À la recherche des Égyptiens en Chine ?

Si Guillaume BONJOUR achève son existence dans une contrée éloignée du monde, cet homme dont la vie s'était consacrée à la recherche de documents en deux langues, repose, non seulement à l'ombre du bâtiment de l'école du Parti communiste chinois, mais aussi sous le signe d'un bilinguisme affiché. Comme toutes les stèles de ses confrères jésuites du cimetière de Zhengfusi, la sienne est gravée, à gauche de signes latins, et à droite d'idéogrammes. Lancer un clin d'œil à la Pierre de Rosette, découverte en 1798, réclame de convoquer l'imaginaire.

En 1760, l'académicien, le comte Joseph de GUIGNES (1721-1800), sur la base d'affinités iconographiques supposées entre des hiéroglyphes égyptiens et des idéogrammes chinois archaïques, a voulu vérifier une théorie de son confrère Pierre-Daniel HUET (1630-1721), un des correspondants de BONJOUR, selon laquelle Égyptiens et Chinois auraient eu une origine commune. De GUIGNES publia un étrange écrit intitulé *Mémoire dans lequel on prouve que les Chinois sont une colonie égyptienne*⁸⁷. L'affaire fit grand bruit à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres ; elle fut démentie. La question qu'on pourrait se poser est la suivante : se pourrait-il que BONJOUR, dans l'optique de Huet, ait lâché son copte et ses hiéroglyphes dans l'espoir d'aller voir de plus près les Égyptiens en Chine ? Le sourire énigmatique de BONJOUR sera notre seule réponse.



TdM

⁸⁷ Voir J. WINAND, « Un Frankenstein sémiotique : les hiéroglyphes d'Athanase Kircher », *Signata* [En ligne], 9 | 2018, p. 213-251 : p. 246 mis en ligne le 17 décembre 2018, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/signata/1899> ; DOI : 10.4000/signata.1899.

*Séance du 25 novembre 2024***L'irresponsabilité pénale.****Docteur Marcel DANAN**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

MOTS-CLÉS

Irresponsables Article 64 et article 122-1 du Code Pénal, discernement, contrôle des actes, experts judiciaires, crimes et délits, dangerosité, récidives, mineurs.

RÉSUMÉ

Cet exposé est le fruit de 50 ans d'expertises pénales judiciaires. Dès que survient un acte grave, un crime horrible, les médias clament : « on attend l'avis des psychiatres ». Il a été admis, de l'Antiquité à nos jours, que l'on ne punit pas le fou. Déterminer la folie, son degré et son rapport avec l'acte reproché est le travail délicat des experts qui s'appuieront sur les lois du moment. Sera étudiée la responsabilité pénale en fonction des cadres nosologiques puis selon les infractions. Le suivi des irresponsables ne peut être dissocié de leur responsabilité. Enfin le cas des mineurs sera évoqué.

1. Rappel historique

Platon considérait que la délinquance était une maladie de l'âme dont le remède principal consistait en l'institution d'une peine curative ou réparatrice. Il prévoyait à l'encontre des déments un régime spécial pouvant comporter la détention. Aristote, dans *l'Éthique à Nicomaque* et dans la *Rhétorique*, avançait que la situation économique, tout en étant importante, n'était pas seule à prédisposer au comportement criminel et qu'il fallait davantage en attribuer la cause aux passions. Le droit Romain : la loi des 12 tables (450 avant J.-C.) fut la première à évoquer le parricide qui jusque-là était considéré comme le crime impensable, inconcevable ; c'était un crime mythologique. Selon Hadrien (76-138), il faut prendre en compte la volonté de l'auteur. Le crime n'est pas imputable aux impubères et aux fous. Le droit Romain prendra en considération les tableaux organicistes de la médecine hippocratique, et les fous devaient être exclus de la peine. En matière civile on les mettait sous tutelle. Au Moyen Âge, l'absence d'intention était presque une circonstance aggravante, car elle témoignait d'une force surnaturelle. Les aliénés échappaient à la peine selon les périodes. La loi salique du haut Moyen Âge mit fin à la pratique de la vengeance privée ; l'auteur d'un crime versait une somme d'argent en fonction de la valeur de la victime. On ne tenait pas compte du caractère souvent morbide de crimes tel que le parricide et l'infanticide.

L'ordalie décidait de l'innocence ou de la culpabilité mais non de la responsabilité par la pratique barbare du fer rouge ou de l'eau bouillante. Elle fut condamnée par l'Église. Qui pouvaient être les experts de l'époque ? Il s'agissait de sages, de clercs qui étaient d'abord des théologiens. Les conseils demandés aux théologiens étaient avant tout un avis sur une éventuelle possession. Les constats résultant de ces examens étaient les ancêtres de nos expertises. On trouvera quelque chose d'approchant dans les minutes

des grands procès tels que ceux de Jeanne d'arc et de Gilles de Rais. Dès le XIII^e siècle des modalités précisait le choix de ces experts, leur honnêteté, le serment qu'ils devaient prêter, le dépôt de leur rapport. Il était même question de la confrontation de deux experts et de la hiérarchie dans leurs compétences. (*De probationibus de Mascard*, 1588). Le principe de non imputabilité était la règle en l'absence de conscience de l'élément transgressif de la faute. Pendant ce temps, les bûchers de la Sainte Inquisition continuaient à crépiter. L'Inquisition ne semble pas avoir fait appel aux experts pour l'appréciation de l'état mental des suspects ou des coupables. On ne trouve aucun chapitre consacré à ce sujet dans la table des matières du *Manuel des Inquisiteurs* de Eymerich, ouvrage fondamental du XIV^e siècle, réédité jusqu'en 1607, et donc théoriquement utilisable jusqu'au début du XVII^e siècle. Les bûchers de l'Inquisition se prolongèrent durant la Renaissance et cela alors même que les hommes redécouvraient les trésors de l'héritage gréco-romain, prenaient conscience de la richesse et de la complexité de leur corps et semblaient se réconcilier avec la nature. Les procès et les tortures continuèrent, mettant en cause les femmes réputées commercer avec le diable. Dans un ouvrage de 1487, *Le Marteau des Sorcières* (*Malleus Maleficarum* de Sprenger et Kramer), se trouvaient une énumération et une description des forfaits des sorcières. Il s'agissait d'un manuel dont on peut dire qu'il dressait un portrait psychopathologique des mises en cause afin d'éclairer les inquisiteurs. Les experts de l'époque avaient entre autres à détecter la « marque du diable ». Il s'agissait d'un point insensible où les aiguilles pouvaient être enfoncées sans provoquer de douleur. Johann Wier (1515-1588), médecin et protégé du duc de Clèves, qui avait eu lui-même quelques troubles psychiques, estimait que les maladies mentales sont des troubles de la substance intérieure du corps et ne tiennent pas à des influences extérieures. Pour lui, les sorcières étaient des femmes malades. Johann Wier rassembla des observations cliniques dans son livre *De l'imposture des diables* dont l'aspect moderne est étonnant. Il donne des tableaux cliniques évoquant le syndrome hystérique et les délires psychotiques. De telles observations médicales firent croître l'influence des médecins. Des hommes de l'art furent appelés en consultation dans des cas de sorcellerie et auprès des convulsionnaires. Charles Quint promulgua, en 1532, une ordonnance qui avait pour but de limiter les abus de la question et de la torture. La « loi Caroline » prescrivait le recours aux médecins, dans les cas où l'état mental du prévenu paraissait anormal. Les médecins pouvaient aussi être appelés en cas de contestation de responsabilité et dans l'usage de la torture. Il est intéressant de citer deux articles de la loi Caroline : l'article 150, « ceux qui auront commis un homicide sans être en possession de la raison ne seront pas punis ». L'article 179 : « ceux qui sont privés de la raison à cause de certaines infirmités ne seront pas condamnés à des châtimens mais on les traitera d'une autre façon ». Le XVII^e siècle fut celui d'une mise en ordre : l'Édit de renfermement du 27 avril 1656 fut à l'origine de la création des hôpitaux généraux dans lesquels étaient abrités les malades mentaux, les vagabonds, les marginaux, les oisifs et un certain nombre de délinquants. La procédure en matière de sorcellerie ne disparaîtra que vers 1672 à la suite de protestations des médecins. Le XVIII^e siècle : avant la Révolution Française, l'état de démence était parfaitement admis mais on s'interrogeait également sur des états voisins tels que le somnambulisme, l'ivresse et même la surdi-mutité. L'acte commis sous l'état de somnambulisme était néanmoins incriminé et ce d'autant que la personne connaissait son infirmité et n'avait pas pris des règles de prudence. L'allégation de folie au moment du crime était considérée comme suspecte et des preuves de folie étaient assujetties à l'examen d'un médecin, mais cet examen n'était pas obligatoire. Le fou acquitté devait être enfermé dans une maison accueillant des aliénés ou remis à des parents qui étaient chargés de le garder. L'assemblée Constituante créa une commission organisant la justice criminelle et la rédaction d'un code pénal. Pour Pinel (1745-1826), les aliénés criminels ne

sont pas des coupables à punir ; il proposa le traitement moral de l'aliénation. Pour *Esquirol* (1772 - 1840), la folie est une maladie qui peut entraîner des crimes.

L'article 64 du Code pénal de 1810 a vécu 184 ans : « Il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister ». Il en résulte l'application de peines fixes et l'irresponsabilité totale des aliénés mentaux. Cet article s'intègre mal dans la perspective de l'individualisation des peines. Le terme de « démence » est inadapté et n'a pas à l'heure actuelle la signification qu'il avait en 1810. L'annulation de la faute » a pour conséquence de priver le suspect de l'imputabilité. Exemple : « je n'ai pas tué ma femme je suis blanchi », pouvait dire un homme qui avait étranglé sa femme dans un accès de jalousie L'annulation de la faute met le malade en position d'objet, ce qui est anti-thérapeutique, et est incompatible avec la demande de soins.

La loi du 28 avril 1832 a instauré les circonstances atténuantes permettant un dosage de responsabilité et aboutissant éventuellement à une atténuation de la peine.

La circulaire du garde des Sceaux Chaumié (12 décembre 1905 -1959) introduit la notion d'atténuation de la responsabilité. Il était demandé à l'expert de dire si, en l'absence de démence au sens de l'article 64, la personne examinée devait bénéficier d'une atténuation de responsabilité et dans quelle mesure. Le code de procédure pénale de 1959 abrogea officiellement cette circulaire mais, longtemps après, il était toujours recommandé de faire préciser à l'expert si l'individu avait une atténuation de responsabilité.

L'article 122-1 (1 mars 1994)

« **Alinéa 1.** N'est pas pénalement responsable la personne qui était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuropsychiques ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes.

« **Alinéa 2.** La personne qui était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuropsychiques ayant altéré son discernement ou entravé le contrôle de ses actes demeure punissable. Toutefois, la juridiction tient compte de cette circonstance lorsqu'elle détermine la peine et en fixe le régime ». Il fallait une réforme. Elle a été longue à se mettre en place. Le terme de « démence » a été supprimé, et la notion de troubles psychiques ou neuropsychiques a été introduite, rappelant qu'il faut tenir compte, dans certains cas, de l'organicité d'un trouble mental (tumeur, traumatisme crânien, épilepsie, état toxi-infectieux).

L'alinéa 1 correspond en fait à l'article 64 : on ne juge pas, on ne punit pas. Le malade irresponsable bénéficie d'un non-lieu ou, s'il est traduit devant une juridiction, d'une relaxe ou d'un acquittement. L'autorité judiciaire saisit le Préfet qui signe un décret d'hospitalisation d'office si le patient est encore dangereux (article L. 348 du code de la santé publique devenu L.3213-7). Le prévenu, devenu patient, ne pourra sortir de l'hôpital ou même bénéficier de permissions de sortir qu'après l'avis concordant de deux experts figurant sur une liste établie par le Procureur de la République (article L.348-1 devenu L.3213-8). Les deux experts interviennent séparément et ne sont pas informés de leurs identités respectives.

L'alinéa 2 évoque l'altération du discernement et du contrôle des actes. Contrairement à ce que beaucoup de personnes croient, il ne s'agit pas d'une atténuation de responsabilité, et il ne résulte pas nécessairement de l'application de cet article une réduction de peine, bien au contraire. En effet, les juridictions ont tendance à appliquer

une sanction lourde lorsqu'elles pensent avoir affaire à un sujet responsable mais dont le comportement risque d'être dangereux du fait de sa pathologie psychique. Cet alinéa vise diverses troubles psychiques pouvant être liés à une maladie mentale, un traumatisme psychique, une lésion organique congénitale ou accidentelle.

Évaluation du discernement : les difficultés tiennent à la limite confuse entre l'abolition et l'altération des facultés mentales. Il existe une « carence manifeste de critères précis » : la frontière est loin de faire l'objet d'un consensus aussi bien parmi les psychiatres que dans l'opinion publique. Les débats de Cour d'Assises en sont une illustration quotidienne à travers le désaccord opposant les collègues d'experts. En effet, les critères permettant de distinguer une aliénation mentale sévère d'une foule de perturbations psychiques moins graves sont imprécis et les psychiatres sont parfois fort embarrassés, insistant sur les limites et les imperfections des connaissances en la matière. Parmi les difficultés, les malades présentant des troubles intermittents entrecoupés d'intervalles de lucidité ? de durée variable. Un homme peut-il être entièrement normal entre les deux périodes de troubles. On pourra être tenté dans ces cas d'évoquer l'article 122-1 alinéa 2. D'une manière générale, on retient une altération du discernement chez les sujets ayant une atteinte intellectuelle congénitale (débilité mentale), ou acquise (début d'involution, séquelles de traumatisme crânien grave, épilepsie, atteintes cérébrales.) L'alcool et les drogues pris volontairement par un sujet indemne d'affection aliénante et à l'intelligence correcte ne sont pas des causes d'altération du discernement. On est responsable des états toxiques dans lesquels on se met volontairement. Quant à l'entrave au contrôle des actes, elle a les mêmes causes. On peut aussi retenir cette entrave chez les sujets présentant un état d'épuisement psychique majeur en rapport avec des difficultés existentielles d'une exceptionnelle gravité. La personnalité pathologique de base peut intervenir.

Loi du 24 janvier 2022 relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure : cette Loi a été votée dans les suites de la scandaleuse affaire Halimi.

Le 14 avril 2021, la Cour de Cassation a confirmé l'irresponsabilité pénale du meurtrier de Sarah Halimi, tout en entérinant le caractère antisémite du crime. La Cour a constaté que le meurtrier avait commis les faits au cours d'une bouffée délirante ayant aboli son discernement selon sept experts. Un seul expert avait conclu à une altération du discernement. À noter que le meurtrier avait assez de discernement pour commettre un crime antisémite. Il a été conclu par les experts que ce sujet toxicomane avait agi au cours d'une bouffée délirante aiguë d'origine exo-toxique.

Dispositions limitant l'irresponsabilité pénale, en cas de trouble mental résultant d'une intoxication volontaire aux substances psychoactives. Autrement dit, l'article 122-1 alinéa 1 du CP ne bénéficiera plus à celui dont les troubles résultent de l'absorption, dans un temps très voisin de l'action, de substances psychoactives dans le but de commettre l'infraction. De plus l'article 122-1 alinéa 2 n'est pas applicable si les troubles résultent d'une consommation volontaire et excessive de substance psychotrope. Enfin la loi réprime l'intoxication volontaire elle-même, si le sujet a eu connaissance que cette consommation susceptible de mettre autrui en danger a entraîné un trouble temporaire conduisant à homicide, torture et barbarie, viol et aussi en cas de récidive (majoration des peines précédentes).

Le cas des mineurs.

Le 30 septembre 2021 est entré en vigueur le code de la justice pénale des mineurs qui a repris dans ses grands principes l'ordonnance de 1945 : présomption de non-

discernement pour les mineurs âgés de moins de 13 ans. Présomption de discernement à partir de 13 ans. La capacité de discernement doit être appréciée au cas par cas. La procédure d'instruction devant le juge des enfants est supprimée. Le juge ne peut instruire et juger.

La procédure pénale comporte trois étapes : audience de culpabilité entre dix jours et trois mois après la saisine, période de mise à l'épreuve éducative entre six et neuf mois suivis de l'audience de prononcé de la sanction. Possibilité d'une audience unique, si la peine encourue est supérieure ou égale à 5 ans de prison pour le mineur de moins de 16 ans et supérieure ou égale à 3 ans de prison pour le mineur de 16 ans.

La détention provisoire pour le mineur de moins de 16 ans n'est possible que s'il encourt une peine criminelle ou en cas d'une peine correctionnelle, s'il se soustrait aux obligations. Excuse de minorité : la peine privative de liberté ne peut être supérieure à la moitié de la peine encourue par les majeurs. Si la peine encourue est la réclusion criminelle à perpétuité, la peine ne peut être supérieure à 20 ans.

La loi du 21 avril 2021 ajoute une nouvelle infraction : *l'inceste*.

Viol sur mineur de moins de 15 ans : 20 ans de réclusion criminelle. Viol incestueux sur mineur de 18 ans : 20 ans de réclusion criminelle. Agression sexuelle sur mineur de moins de 15 ans : 10 ans de prison. Agression incestueuse sur mineur de moins de 18 ans : 10 ans de prison.

Le consentement de l'enfant ne se pose pas en dessous de 15 ans et de 18 ans dans les affaires d'inceste. La clause dite « Roméo et Juliette » a été votée pour protéger les amours entre adolescents quand il y a moins de 5 ans d'écart, sauf dans les cas d'inceste, de violence, de prostitution. Par ailleurs, le délai de prescription est de 30 ans à partir de la majorité de la victime. Donc 48 ans. Notion de prescription glissante pour les crimes et délit sexuel sur mineur. La commission d'un nouveau crime ou délit prolonge la prescription d'un ancien crime ou délit.

2. Évaluation de la responsabilité pénale

C'est le temps essentiel de l'expertise psychiatrique. Les experts expérimentés savent que dans 90 % des cas les réponses sont évidentes, soit que le sujet paraisse indemne de toute pathologie, soit au contraire qu'il soit atteint d'une grave maladie aliénante au moment des faits. Dans 7 à 8 % des cas, la discussion est difficile. Enfin il reste 2 ou 3 % des cas où la réponse n'est pas satisfaisante. C'est pour ces affaires que les collègues d'experts se succèdent avec des réponses parfois divergentes. On parle alors de bataille d'experts. Il s'agit d'une difficulté inhérente à la pratique de l'expert qui doit donc être modeste car il ne peut, dans un certain nombre de situations, donner une réponse satisfaisante à la Justice. Pourtant, il faut conclure et ne pas laisser percevoir au magistrat et à la Cour d'Assises que nous sommes hésitants.

Comment évaluer la responsabilité d'un sujet ? C'est l'entretien et l'examen clinique qui sont essentiels. Il faut recueillir les symptômes éventuels correspondant aux grandes pathologies et aux psychopathologies bien définies. Mieux vaut se baser sur le sens clinique qui ne peut venir que de l'expérience. Il sera parfois nécessaire de revoir le sujet mis en examen, mais il n'est pas bon de multiplier les entretiens. L'expérience prouve que le premier entretien, à condition qu'il soit assez long et bien conduit, est déterminant pour les conclusions. Dans certains cas, lorsqu'il s'agit de sujets particulièrement loquaces ou à l'inverse réticents, il faut plusieurs entretiens. Toutefois revoir trop souvent le sujet incarcéré peut créer un lien transférentiel qui n'a pas lieu

d'être en situation d'expertise. De plus, des examens répétés peuvent remanier la perception qu'a le sujet de son acte. L'expert doit rester le plus neutre possible.

Comment évaluer le discernement ? Discerner, c'est comprendre ce que l'on fait et pourquoi on le fait. Le plus souvent, les sujets savent ce qu'ils ont fait et pourquoi. Il faut rechercher le niveau d'intelligence. Il convient d'apprécier l'existence ou non d'une maladie mentale troublant le discernement : syndrome dissociatif, activité délirante, pathologies graves altérant l'humeur. La difficulté est de faire un diagnostic rétrospectif surtout si on voit le sujet longtemps après les faits. Un état confusionnel peut disparaître au bout de quelques jours. On suspecte la confusion mentale au moment des faits quand il existe des séquelles sous forme de troubles de la mémoire mais, bien entendu, il faut se méfier des fausses allégations. Par ailleurs, des troubles qui n'existaient pas au moment des faits peuvent survenir en raison de l'incarcération, en particulier chez les sujets fragiles qui ne supportent pas la détention ou sont dépassés par leur acte. Il n'est pas toujours facile de distinguer une activité délirante à l'origine des faits d'une « psychose carcérale ». C'est pour ces raisons que l'expertise doit avoir lieu le plus près possible de l'incarcération. Comment faire un diagnostic rétrospectif quelques semaines, quelques mois, voire quelques années après un acte ? D'une manière générale ne peuvent discerner les insuffisants mentaux et les sujets atteints d'un délire ou agissant sous l'influence d'hallucinations.

Comment évaluer le contrôle des actes ? Contrôler ses actes, c'est la faculté de choisir. Pour cela il faut avoir un discernement normal et accepter les conséquences de choix déterminés par les émotions et les passions.

Quelques difficultés : le sujet peut refuser l'expertise sans donner le motif ou bien en disant qu'il est innocent et n'a pas besoin d'expert (les braqueurs) ou encore il se déclare normal et affirme qu'il n'a pas besoin de psychiatre (les terroristes). On ne peut l'y contraindre. Le sujet peut refuser que l'expert écrive (méfiants). La personne expertisée affirme, lors du procès, que l'expert ne l'a vue que 5 ou 10 minutes, alors qu'il a interrompu l'entretien, ou même qu'il ne l'a pas vue du tout, ce qui, bien entendu, est totalement faux. Cela pour dévaloriser l'expert dont le rapport ne lui plaît pas, ou parce que, du fait de l'incarcération, il n'évalue pas le temps normalement.

3. Évaluation de la responsabilité en fonction des cadres nosologiques

3.1. Les schizophrènes.

Il arrive qu'ils commettent des actes graves, en particulier des violences, souvent dans la famille. Leur discernement est aboli du fait de la désorganisation profonde de leur personnalité. Ils sont repliés dans leur imaginaire et leur monde intérieur. Ils obéissent souvent à des hallucinations psychiques ou sensorielles et vivent la désorganisation de leur esprit dans une grande anxiété. Leurs transgressions sont souvent des violences exercées pour se défendre de la catastrophe existentielle délirante dans laquelle ils se trouvent. Un cas particulier : la schizophrénie à révélation médico-légale de diagnostic parfois difficile. Il est nécessaire, dans quelques cas, d'observer le patient dont les symptômes vont se préciser, ce qui confirmera le diagnostic. Toutefois le traitement appliqué rapidement, s'il améliore la symptomatologie, va compliquer le diagnostic. Le cas-type, sur lequel nous reviendrons est le parricide révélateur, du moins en apparence, de la schizophrénie

Les schizophrènes commettent donc des actes de violence parfois meurtrière dans la famille. Ils peuvent aussi agresser mais, plus rarement, d'autres personnes de leur entourage ou des inconnus. Leurs crimes sont impulsifs souvent au couteau, beaucoup plus qu'à l'arme à feu.

3.2. Les états psychotiques aigus.

La bouffée délirante peut conduire à des actes médico-légaux parfois dramatiques. Le sujet en proie à un délire hallucinatoire avec très forte anxiété, agitation, interprétations multiples, ne peut pas être considéré comme responsable pénalement. Les bouffées délirantes surviennent au stade inaugural des grandes psychoses (schizophrénie, psychose maniaco-dépressive...). Dans bien des cas, il existe une imprégnation alcoolique ou l'usage d'autres produits stupéfiants (cannabis, amphétamines, cocaïne, LSD). S'il apparaît que le trouble psychique aigu est lié uniquement à l'absorption volontaire d'alcool ou de produits toxiques, il n'y a pas lieu de considérer le sujet comme irresponsable : on est responsable des intoxications volontaires que l'on choisit.

3.3. Les délirants chroniques, en particulier les paranoïaques.

Il s'agit de sujets présentant un délire de persécution, avec persécuteurs désignés : voisins, parents, médecins, employeurs. Ces délires sont systématisés, cohérents, en général interprétatifs, à type de plaidoyers accompagnés d'une conviction, le plus souvent massive. La faille du jugement est parfois difficile à prouver. Ces délires se présentent parfois comme relativement plausibles, avec un pouvoir de communication et de persuasion : il s'agit de délire à deux ou de psychose collective. Lorsque que plusieurs personnes sont incriminées pour le même acte, il convient de déceler celle qui est le moteur, c'est-à-dire qui entraîne la conviction des autres.

3.4. Responsabilité dans les troubles de l'humeur.

Le mélancolique cherche à se suicider, mais il lui arrive au préalable de tuer plusieurs personnes de son entourage. C'est ce que l'on appelle le « suicide altruiste ». S'il survit, il est examiné et déclaré irresponsable. Il existe des cas difficiles : le sujet a tué plusieurs personnes de sa famille sans être mélancolique mais présente, après les faits, une dépression profonde, réactionnelle à la gravité de la situation. L'expertise, dans ce cas, est difficile, surtout si l'on ne connaît pas les antécédents du sujet. On voit ainsi des individus sans trouble psychique avoir des impulsions meurtrières dans leur famille à la suite d'un choc et qui deviennent ensuite très dépressifs en prenant conscience de la gravité de leur acte. Si on peut déterminer qu'ils n'étaient pas mélancoliques au moment des faits, ils sont responsables.

La responsabilité du maniaque. Son état d'excitation psychomotrice peut être à l'origine d'agressions contre les gens qui l'entourent et veulent le maîtriser. Il peut commettre des violences, des incendies et parfois des agressions sexuelles. En cas d'hypomanie, la responsabilité peut être retenue mais, bien entendu, il faudra faire intervenir les dispositions de l'article 122 1 alinéa 2 du Code pénal.

3.5. La responsabilité des déments.

Le plus souvent, ils ne commettent aucune action grave. S'ils sont à l'origine de faits regrettables c'est souvent à leur insu : incendie par maladresse par exemple. Ils sont considérés comme irresponsables. Toutefois, lors du début d'une involution intellectuelle,

ces sujets peuvent commettre des délits tels que petits vols, atteintes sexuelles, en particulier sur les enfants, exhibition. La responsabilité pénale est difficile à évaluer.

3.6. La responsabilité des insuffisants intellectuels.

Ils manquent de discernement et ont souvent des troubles dans le contrôle de leurs actes. Ils peuvent commettre des vols, des grivèleries, des agressions sexuelles. Ils peuvent être considérés comme partiellement responsables, ne serait-ce que pour ne pas faciliter la récidive. Enfin, ils sont manipulables et utilisés par des délinquants qui les mettent en avant et auxquels ils n'osent ou ne peuvent résister.

3.7. La responsabilité pénale des déséquilibrés psychiques.

Il s'agit d'un groupe hétérogène. On parle aussi de psychopathie ou de personnalités antisociales. Il s'agit de sujets instables, impulsifs, qui ont une grande labilité émotionnelle, n'acceptent pas les frustrations, ne capitalisent pas l'expérience, sont incapables de se mettre à la place d'autrui, ont des conduites addictives (alcool, drogues diverses). Bien souvent, ils font preuve d'une froideur affective impressionnante, ce qui ne les empêche pas de faire des proclamations d'amour ou d'avoir des conduites pseudo-mystiques. On trouve ces sujets impliqués dans des affaires pénales de tous ordres. Leur insertion sociale est précaire et ils se manifestent par des troubles du comportement et souvent une conduite antisociale. Par ailleurs, ils ne présentent pas de troubles mentaux, ni de troubles de l'intelligence. On dit qu'ils ont une histoire pleine d'histoires. On ne peut les définir par des signes cliniques. Ces sujets embarrassent les médecins, les psychiatres, la justice. D'une manière générale, on les considère comme responsables de leurs actes, même s'ils ne tirent pas les leçons de l'expérience, et s'ils ont tendance à récidiver. Ils sont difficilement accessibles à une sanction pénale et leur réadaptation est aléatoire. Ils peuvent commettre des violences diverses, des homicides, des agressions sexuelles, des vols avec violence, des incendies volontaires, des grivèleries. Les déséquilibrés psychiques sont le plus souvent considérés comme responsables, sauf si, au moment des faits, ils présentaient une décompensation psychique sous forme d'une bouffée délirante ou de tendances interprétatives, ce qui n'est pas exceptionnel. C'est pour eux que l'on est tenté d'utiliser l'alinéa 2, ce qui n'est pas satisfaisant.

3.8. La responsabilité des pervers.

Ils ne peuvent échapper à la responsabilité pénale. Il ne faut pas confondre perversité et perversion sexuelle, encore que les deux puissent être liées en particulier dans le sadisme. La perversité est le fait du sujet qui recherche exclusivement son plaisir dans le mal qu'il inflige, à travers des actes antisociaux qui ont un caractère de cruauté inique, inutile et gratuite. Ces sujets peuvent commettre des actes graves : tortures, barbarie, agressions sexuelles mais également des escroqueries et des abus de confiance... Ces individus, particulièrement dangereux et en général inadaptés, sont considérés comme pleinement responsables au sens de l'article 122-1 du Code Pénal. Ils ont une intelligence suffisante et n'ont pas d'affections psychotiques altérant le sens de la réalité.

3.9. Les personnalités pathologiques.

Les états limites. On les rencontre souvent dans des affaires de justice. Il s'agit d'entités discutables aux confins des névroses et des psychoses. On les range

actuellement dans les personnalités émotionnellement labiles. Ils sont caractérisés par des perturbations de l'image de soi, un sentiment de vide, l'intensité et l'instabilité des relations, ce qui est à l'origine de crises émotionnelles avec des efforts démesurés pour éviter les abandons, des menaces répétées, des gestes auto-agressifs. On note souvent des effondrements dépressifs. Ce type de personnalités est rencontré fréquemment chez les alcooliques et toxicomanes. D'une manière générale, il s'agit de sujets dépendants, ne supportant pas l'abandon et l'ennui. Ces caractéristiques expliquent les nombreux délits et crimes qui leur sont reprochés. On les trouve dans des affaires parfois très graves d'homicide, de crime passionnel et souvent dans des affaires de vols d'agressions sexuelles, et ce d'autant plus qu'ils agissent, dans bien des cas, sous l'influence de l'alcool et des drogues. Leur responsabilité est discutée. Il est en effet difficile de les considérer comme strictement normaux. Toutefois l'application de l'alinéa 2 ne résout pas grand-chose : une fois condamnés, ces sujets risquent d'osciller entre prisons et établissements psychiatriques.

3. 10. Autres personnalités pathologiques.

Il faut insister sur le *paranoïaque* dont chacun connaît la méfiance, la fausseté du jugement, la psycho-rigidité. Il lui arrive de se faire justice lui-même, sans que l'on puisse toutefois le considérer comme délirant, mais cela n'est pas toujours facile. Lorsqu'il agit sous l'influence d'un état passionnel, on peut évoquer une légère entrave au contrôle des actes. Les *personnalités hystériques et histrioniques*, dont le théâtralisme et l'hyper-expressivité sont bien connus, se rendent coupables de dénonciations calomnieuses. Le plus souvent, il n'y a pas lieu de retenir un trouble du discernement ou du contrôle des actes, ne serait-ce que pour ne pas faciliter la récidive. Plus délicat est le problème des sujets atteints de troubles *obsessionnels et compulsifs*. En général, ces patients ne passent pas à l'acte mais, dans certains cas, ils évoquent une impossibilité totale à se contrôler. C'est dans les affaires de vols compulsifs, d'exhibitionnisme ou d'incendies volontaires que peut être évoquée une tendance incoercible à commettre un acte transgressif, s'imposant à la volonté.

Les *personnalités sensibles* qui sont souvent réactives et passent facilement à l'acte. La discussion médico-légale n'est pas toujours facile. Lorsqu'il s'agit d'un trouble évoquant le délire de Kretschmer, on peut faire intervenir l'alinéa 2 ou, dans des cas extrêmes, l'alinéa 1.

3.11. La responsabilité pénale des alcooliques et des toxicomanes.

L'alcoolisme. C'est un facteur criminogène majeur qui intervient dans pratiquement tous les crimes et délits, en particulier les violences, les homicides, les agressions sexuelles, les atteintes contre les biens, les incendies. L'ivresse résultant d'une absorption délibérée d'alcool ne peut être considérée comme une excuse, bien au contraire. Ce qui est une circonstance aggravante en matière de circulation automobile ne peut être un facteur d'atténuation de responsabilité pour une infraction volontaire et en particulier pour une violence. Toutefois, il est bien connu que l'alcoolisme est le symptôme de certains troubles psychiques. S'il s'agit de troubles graves tels qu'une psychose, le rôle de l'alcool doit être considéré comme secondaire dans l'évaluation de la responsabilité. Un sujet psychotique qui commet un crime en état d'imprégnation alcoolique majeure peut être considéré comme irresponsable. Les avis sont partagés pour ce qui concerne l'ivresse dite « pathologique ». Certains sujets d'apparence normale peuvent avoir une réaction pathologique sous l'influence d'une forte dose d'alcool : ils reproduisent en raccourci une maladie mentale (dissociation aiguë, excitation délirante,

manie...). On peut considérer qu'il n'auraient pas dû boire surtout s'ils ont déjà eu des ivresses pathologiques, ce qui n'est pas exceptionnel, et les considérer comme responsables, même s'ils ont une amnésie de leurs forfaits. On peut aussi faire remarquer qu'il y a, chez eux, une rupture totale avec leur personnalité habituelle et faire intervenir les dispositions de l'article 122-1, alinéa 2 de préférence.

Le problème de toxicomanie. Il existe une « délinquance pharmacologique », c'est-à-dire sous l'influence directe des stupéfiants. Le mélange alcool-cannabis peut conduire à des actes graves (homicides, violences diverses, agressions sexuelles, incendies volontaires). Il en est de même pour l'usage des anxiolytiques dont on connaît l'effet paradoxal : loin de calmer, ils peuvent déclencher des épisodes d'anxiété avec agressivité parfois meurtrière. L'usage des amphétamines, de l'ecstasy, de la cocaïne, du LSD, des champignons hallucinogènes, peut entraîner des passages à l'acte. Le sujet doit être tenu pour responsable, car il est responsable de l'usage qu'il fait de ces produits. L'allégation d'une amnésie ne doit pas être prise en compte. Comme pour l'alcool, on est responsable de l'usage des drogues que l'on consomme volontairement. Certes, cette affirmation peut être discutée puisque chacun sait que les toxicomanes ont presque toujours une personnalité pathologique, mais il serait dangereux socialement et, pour l'intéressé lui-même, d'introduire une atténuation de responsabilité. Ces considérations sont encore plus valables lorsqu'il s'agit d'une délinquance économique, c'est-à-dire lorsque le sujet commet un vol avec ou sans violence pour se procurer de l'argent en vue d'acheter la drogue. Il en est de même pour les règlements de comptes entre dealers.

4. Évaluation de la responsabilité pénale en fonction des infractions

4.1. Les violences volontaires

On connaît la violence des schizophrènes en particulier au début de la maladie. Les délirants paranoïaques passent souvent à l'acte mais de façon organisée après de multiples plaintes, récriminations. Ils finissent par agresser leurs persécuteurs lorsqu'ils ne parviennent pas à obtenir réparation du préjudice qu'ils s'imaginent subir. Parmi eux on trouve les agresseurs de médecins. D'une manière générale ces malades psychotiques sont considérés comme irresponsables pénalement. Par contre, lorsqu'il s'agit de déséquilibrés psychiques ou de sujets agissant sous l'influence de l'alcool ou de la drogue la responsabilité reste le plus souvent entière

Les violences conjugales. Au Moyen Âge et encore dans certains contextes, corriger sa femme était un droit et même un devoir. C'était une époque où il n'y avait pas d'éducation sans violences vis-à-vis des femmes et des enfants. Le divorce était interdit et la séparation de corps pas toujours accordée. Au siècle des Lumières, les choses commencent à changer : le mari peut corriger sa femme mais avec modération et même charité ! La correction est acceptée mais sans cruauté. La loi de 1792 institue le mariage civil et le divorce en cas de sévices. Mais le Code de 1804 consacre la toute-puissance du mari et sa supériorité absolue sur la femme. Le Code Pénal de 1810 absout l'homme qui tue sa femme surprise en délit d'adultère au domicile conjugal. Le divorce est supprimé de 1816 à 1884. Au début du XIX^e siècle, les femmes peuvent être maltraitées par le mari, sans que cela ne soit considéré comme de mauvais traitements. La justice pénale se garde de s'intéresser à ce qui se passe dans le couple, les époux formant une seule et même personne. Ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle que la tolérance sociale à l'égard des violences conjugales commence à reculer. Le combat des féministes du début du XIX^e siècle est centré sur la lutte contre la misère sociale, la pauvreté, et

l'alcoolisme. Ce n'est qu'en 1938 que l'obéissance de la femme à son mari est supprimée du Code Civil. Mais ce n'est qu'après 1968 que les violences conjugales deviennent un sujet d'actualité. On assiste à la création de centres d'hébergement pour les femmes battues et la déclaration de l'Assemblée Générale de l'ONU est en faveur de l'élimination des violences à l'égard des femmes. Enfin le mouvement #MeToo contre ces violences consacre l'importance de cette lutte. La toute-puissance du père de famille n'est plus invoquée. On est passé d'une conduite répréhensible mais compréhensible à une conduite inacceptable. L'égalité homme-femme, le rôle de l'intervention de l'État dans les affaires de famille et la contestation de ces violences ont modifié peu à peu le regard de la société sur les violences conjugales. Malheureusement, insulter sa femme, l'humilier, la rouer de coups, la traîner par les cheveux, tous ces scénarios n'ont pas changé, mais ce qui est nouveau c'est le regard de la société qui s'est modifié.

4.2. Les homicides

La plupart des auteurs d'homicides volontaires sont responsables de leurs actes mais c'est parmi eux que l'on trouve le plus d'irresponsables.

Le parricide : deux tiers environ des parricides sont des jeunes schizophrènes. Le parricide peut être inaugural : c'est la schizophrénie à révélation médico-légale. L'acte est sauvage, accompli le plus souvent au couteau avec acharnement et parfois dépeçage. Le parricide peut aussi survenir chez les schizophrènes traités, améliorés mais qui interrompent leur traitement. Dans les états maniaco-dépressifs, le parricide peut aussi survenir à la phase maniaque, au cours d'une excitation importante associée parfois à la prise d'alcool ou de drogue. Le mélancolique peut également tuer ses parents dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler le « suicide altruiste ». Tous les parricides ne sont pas aliénés. Certains tuent leurs parents dans un accès de colère, souvent sous l'influence de l'alcool et de drogues et dans un climat de violence habituelle. Ces meurtriers son responsables. D'autres agissent dans un contexte d'autodéfense contre un père tyrannique, violent, alcoolique et parfois abuseur sexuel. On a vu certains de ces sujets, surtout des filles, acquittés ou condamnés à des peines légères. Enfin il existe des meurtriers de leurs parents agissant dans un but sordide pour récupérer un héritage ou une assurance-vie. Ils sont responsables pénalement.

L'infanticide : il s'agit de l'infanticide au sens de l'ancien Code Pénal, c'est-à-dire le meurtre de l'enfant nouveau-né et qui n'a pas encore été déclaré à l'état-civil. Cette incrimination ne figure pas dans le code de 1994. Elle se trouve mentionnée dans les meurtres de mineurs de 15 ans par personne ayant autorité. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une entité qui a toujours existé, même si elle est plus rare avec l'évolution des mœurs et de la contraception. Dans l'immense majorité des cas, l'auteur de l'infanticide (une mère très jeune, immature, abandonnée, au niveau intellectuel faible, isolée) est considéré comme responsable de ses actes. Les juridictions font cependant preuve d'une grande indulgence. L'infanticide franchement pathologique ne devrait plus se rencontrer. En effet il est l'œuvre de mères atteintes de troubles psychotiques graves, le plus souvent évidents comme, par exemple, cela peut se voir dans les psychoses puerpérales ou lors des décompensations de schizophrénie. L'infanticide peut survenir alors à la maternité lorsque la surveillance est insuffisante. On peut se demander qui est responsable : la mère ou le personnel médical et aussi les services sociaux qui n'ont pas été vigilants.

Le crime passionnel : le crime sous l'influence de la passion est souvent invoqué mais assez rarement authentique, du moins si c'est l'amour qui est considéré comme le moteur de l'acte. Actuellement, on parle de féminicide. En fait il s'agit plutôt de l'amour-propre que de l'amour authentique de l'autre. Si l'on considère la colère comme une passion, il devient évident que beaucoup de crimes sont passionnels. Il en est de même pour la jalousie. La personne qui tue dans un moment d'exaspération, de jalousie ou de souffrance, invoquera toujours un manque de contrôle de ses actes. Il est certain que ce contrôle a fait défaut, surtout lorsqu'il s'agit d'homicides effectués dans un climat d'exaltation, d'anxiété et de colère. Toutefois, on ne peut considérer que le sujet était atteint d'un trouble psychique ou neuropsychique au sens de la loi. L'homme qui a une intelligence à peu près normale et est indemne d'aliénation mentale doit être considéré comme responsable de l'usage qu'il fait de ses passions. Il fut un temps où la passion était une cause d'atténuation de responsabilité pénale. On a même vu des meurtriers ou parfois des meurtrières acquittées en Cour d'Assises. À l'heure actuelle ces crimes sont, au contraire, sévèrement punis.

La seule difficulté tient au délire passionnel qui a des caractéristiques bien précises. Il s'agit d'un groupe pathologique comprenant le délire de revendications, le délire de jalousie et l'érotomanie. Il existe un postulat initial à base d'intuitions délirantes ; les interprétations ou intuitions sont les mécanismes prépondérants. Ces malades, car il s'agit de malades, ont un but à atteindre. L'intensité de la participation affective avec exaltation de l'humeur et hyperesthésie est à l'origine du passage à l'acte. L'analyse sémiologique permet de faire le diagnostic. Il s'agit de sujets dangereux qui ne critiquent pas leurs actes, bien au contraire ils les revendiquent, et pour lesquels les soins sont illusoire. L'hospitalisation sous contrainte doit être maintenue le plus longtemps possible si on veut éviter une récurrence. À l'inverse, le crime passionnel classique reste le plus souvent isolé (2 à 3 % de récurrence).

Le tueur en série : il en est arrêté très peu chaque année en France. Certes, ils défraient l'actualité et, le nombre de personnes, en particulier d'étudiants, qui souhaitent consacrer leur existence professionnelle aux tueurs en série est infiniment plus élevé qu'ils n'auront l'occasion d'en rencontrer ou d'en arrêter. Il serait intéressant de savoir pourquoi ces criminels peu sympathiques fascinent le public ! On peut se référer à la classification donnée par M. Bénézech de Bordeaux qui distingue *le psychopathe* qui est considéré comme pénalement responsable. Il a des antécédents judiciaires fréquents, fait usage d'alcool et ou de stupéfiants, voyage beaucoup. Ses victimes sont connues ou de rencontre. Il dialogue parfois avec la victime, pratique souvent des tortures avant la mort, fait preuve parfois de sadisme sexuel, dissimule le cadavre de sa victime, quitte les lieux du crime, cherche à échapper à la police, sévit pendant des mois ou des années. À l'opposé, *le criminel psychotique* a des antécédents psychiatriques fréquents, est solitaire, voyage peu, a des comportements dangereux annonciateurs du crime, ne prémédite pas, agit toujours seul, parle avec la victime qu'il ne torture pas. Ses victimes sont connues ou de proximité, il utilise l'arme qui lui tombe sous la main, ses passages à l'acte sont désorganisés et très violents (énucléation, castration possibles). L'acte sexuel non sadique est possible. Il existe une angoisse majeure pendant le crime. On note un syndrome hallucinatoire et délirant. Le cadavre est abandonné sans précaution. Le sujet est parfois prostré auprès de ce cadavre. Le suicide est fréquent. Après le crime, il se dénonce ou se laisse arrêter sans résistance. Les victimes sont multiples dans un laps de temps assez court. Ce type de meurtrier, rare heureusement, est considéré comme irresponsable pénalement.

4.3. Les incendies volontaires

C'est parmi les « incendiaires pathologiques » que l'on rencontre le plus d'irresponsables.

Les schizophrènes peuvent provoquer un incendie à la phase initiale de la maladie. Il s'agit d'un acte insolite et en apparence immotivé. À un stade plus avancé, l'acte incendiaire fait souvent suite à une frustration affective, une conviction délirante ayant souvent pour thèmes et pour mécanismes des hallucinations auditives. Le schizophrène incendie généralement un édifice ou sa propre maison pour échapper à ses persécuteurs ou les punir. Il obéit parfois à une mission dictée par les voix qu'il entend (il s'agit souvent d'un délire mystique). Il incendie alors des lieux chargés pour lui d'une valeur symbolique afin de purifier l'humanité. L'incendie lui permet également d'échapper à ces voix en les détruisant dans les flammes.

Les bouffées délirantes peuvent être à l'origine d'un incendie. En proie à une extrême agitation anxieuse, le sujet répond à un ordre hallucinatoire à thème mystique ou mégalomane.

Les paranoïaques délirants : ces malades finissent un jour ou l'autre par se faire justice. Non seulement ils s'attaquent aux personnes, mais ils peuvent s'attaquer aux biens sous forme d'un incendie pour se venger d'un persécuteur ou d'un rival imaginaire. Chez le paranoïaque, la symbolique du feu joue un rôle crucial puisque, par son caractère de destruction totale, de nettoyage radical, il purifie le monde et élimine des ennemis potentiellement dangereux.

Dans la psychose maniaco-dépressive, le maniaque, en état de surexcitation psychique, peut mettre le feu, symbole de lumière de puissance et de destruction. En phase mélancolique, les incendies sont beaucoup plus rares. Toutefois un mélancolique peut mettre le feu purificateur aux biens ou aux personnes en commençant par lui. En s'immolant par le feu, il peut aussi provoquer un incendie parfois aux conséquences catastrophiques.

On doit également citer les **syndromes cérébraux d'origine organique** : démence, encéphalopathie alcoolique, épilepsie grave. La responsabilité pénale est alors limitée et les dispositions de l'alinéa 2 de l'article 12-1 peuvent être appliquées.

Chez les **débiles mentaux**, la tentation de mettre le feu tient à la personnalité faible qui a découvert qu'avec peu de moyens, ils provoquent des conséquences considérables. En fonction du niveau intellectuel on peut faire intervenir également les dispositions de l'alinéa 2.

Le cas du pyromane pose un problème plus délicat. Il convient d'abord de faire le diagnostic, en sachant que de nombreux incendiaires s'abritent derrière la pyromanie pour échapper aux foudres de la justice. Il s'agit d'un trouble du contrôle des impulsions avec un besoin spontané et irréprensible de commettre une action, même si elle peut présenter un danger pour soi-même ou pour autrui. D'ordinaire il s'agit d'actes répétés, incontrôlables, sans motivation rationnelle claire. Le passage à l'acte est précédé d'une période de tension et d'excitation. Après avoir agi, le pyromane ressent immédiatement un sentiment de soulagement. Parfois mais pas toujours, il peut avoir des remords. La pyromanie se manifeste généralement pendant l'adolescence ou au début de l'âge adulte et elle est plus commune chez les hommes. Au début, l'incendie est le résultat d'un besoin spontané, puis cette impulsion se transforme en un besoin conscient et réfléchi. Le fantasme devient plus coercitif après un premier incendie non démasqué. Le plaisir suscité par l'incendie est précédé d'une phase de tension et d'une phase d'excitation. La tension ressentie est relativement angoissante. Comme pour tous les obsédés, l'obsédé du feu lutte contre une tentation contraire à ses dispositions personnelles et à la morale. Il succombe d'autant plus facilement qu'il est déprimé ou qu'il a consommé de l'alcool.

Enfin l'incendie procure à cet individu un plaisir qui est décrit comme une satisfaction immédiate, succédant brusquement à la tension et à l'excitation précédant l'acte. Le feu semble apaiser le pyromane qui alors jouit de l'affolement de ses victimes et de l'arrivée des pompiers. Il entre dans une sorte de soulagement comparé au plaisir sexuel. Les pyromanes sont fascinés par tout ce qui touche au feu. Généralement ils ne sont pas affectés par les conséquences de leurs actes, d'où l'analogie avec la perversion. Malgré le caractère pathologique des actes du pyromane, l'application de l'article 122-1 alinéa 1 est exclue. Ces sujets restent responsables et punissables. Déresponsabiliser ces sujets pourrait avoir des conséquences graves en facilitant la récurrence qui est la caractéristique même de l'acte pyromaniaque.

4.4. Les agresseurs sexuels

C'est parmi les agresseurs sexuels que l'on rencontre le moins de sujets irresponsables. En effet, comme cela a été dit plus haut, les pervers, les déséquilibrés psychiques, les alcooliques, les individus agissant sous le coup de la colère ou de la passion sont responsables pénalement dans la mesure où leur intelligence est suffisante et où ils n'ont pas de maladies aliénantes à l'état de fond ou de manière accidentelle. Dans ces conditions, la plupart des agresseurs sexuels sont déclarés responsables. Il arrive parfois, mais cela n'est pas très fréquent, qu'un sujet psychotique (schizophrène, délirant paranoïaque) commette une agression sexuelle sous l'influence du délire ou des hallucinations. Le pédophile vrai est toujours responsable pour les raisons qui ont été développées plus haut sur la perversion. Le cas des sujets légèrement débiles est plus embarrassant. D'ordinaire ils commettent des agressions sexuelles sur d'autres débiles ou des enfants. La plupart des experts retiennent leur responsabilité en faisant parfois intervenir un manque de contrôle.

Le cas de l'exhibitionniste : plus embarrassant est l'exhibitionniste. Dans bien des cas, il s'agit de sujets indemnes de maladies mentales et dont l'intelligence est convenable. Lorsqu'ils reconnaissent les faits, ce qui est exceptionnel, ils évoquent une impulsion qu'ils ne peuvent contrôler. Ils ne donnent aucune explication à leur acte. Il s'agit de l'exhibitionniste névrotique, obsessionnel, décrit par Lasègue, qui se traduit par une impulsion obsédante avant l'acte contre lequel il lutte en vain et qu'il finit par exécuter. Il évoquera un acte forcé dont ils se sent culpabilisés et ce d'autant qu'il est soulagé aussitôt après. Il est évident que ce sujet contrôle mal ses actes, mais faut-il pour autant faire intervenir les dispositions de l'article 122-1 alinéa 2 ? L'usage veut que cet exhibitionniste soit entièrement responsable même si cela n'est pas satisfaisant pour l'esprit. Comme, d'ordinaire, il est condamné à des soins, on se trouve en pleine contradiction : proclamer qu'un sujet n'a pas de troubles et qu'il faut le soigner parfois par la contrainte. Il existe aussi des **exhibitionnistes pervers**. Ils sont responsables, ce qui n'empêche pas de les condamner à une obligation de soins. Dans la pratique, il n'y a pas d'exhibitionniste uniquement névrotique ou pervers. Dans chaque cas, il faut évaluer la part de perversion et de névrose. Enfin, l'exhibitionnisme d'un malade psychotique, en plein délire, ou d'un dément n'a pas la signification de l'exhibitionnisme au sens le plus habituel du terme. Bien souvent, il s'agit d'actes entrant dans le cadre d'un comportement irresponsable.

4.5. Les vols

Dans la plupart des cas, les sujets coupables de vols sont responsables pénalement. Il existe quelques vols de dimension pathologique : **le débile**, par manque de jugement et difficulté à contrôler ses désirs, peut aussi vouloir se faire remarquer ou bien faire

preuve de générosité lorsqu'il donne à d'autres ce qu'il s'approprie. **L'obsédé**, par collectionnisme, **le mythomane** pour se mettre en vedette, **le paranoïaque** par revendication pour punir la personne volée et se faire justice. Les dispositions de l'alinéa 2 peuvent être appliquées. Plus délicate est la situation du **kleptomane**. On peut d'ailleurs douter de son existence. Toutefois certains sujets ont une compulsion répétitive à voler. Il s'agit en général de femmes qui ont une impulsion à voler, le plus souvent des objets inutiles qu'elles ne gardent pas. La considération inconsciente de cette conduite (désir de punition, s'approprier la mère pour rencontrer la loi du père) fait que, bien souvent, les experts considèrent qu'il existe une altération du contrôle des actes en rapport avec un trouble psychique. Les récidives sont fréquentes même lorsqu'il y a un suivi psychiatrique. **Les vols à main armée** : dans la plupart des cas, les auteurs de vols à main armée sont responsables et sévèrement punis. Il s'agit pratiquement toujours d'actes préparés, parfois en groupe. Dans quelques cas, le braquage est mal préparé ou impulsif mais on ne trouve pas de pathologie aliénante. Même s'il existe des considérations inconscientes, ce type de crimes ne peut échapper à la loi. Chez les sujets jeunes qui sont dans **la problématique de l'avoir** (composante hédoniste, valeur héroïque du passage à l'acte, référence à la symbolique de la virilité, dimension de jeu importante), la responsabilité est entière. Plus délicat est la situation des personnes dont les braquages débutent après la quarantaine et parfois bien plus tard et dont on dit qu'elles sont dans **la problématique de l'être**. Il s'agit de sujets d'un bon niveau intellectuel, mariés, père de famille, sans antécédents psychiatriques ou judiciaires et, jusque-là, bien insérés au plan socio-professionnel. Il s'agit pour eux de la délinquance d'un jour, révélatrice d'un échec, d'une impasse dans leur existence. Arrêtés, ils sont dépressifs, culpabilisés, suicidaires (certains réussissent leur suicide en prison). On trouve chez eux une évidente vulnérabilité, une fragilité existentielle, si bien qu'un échec ou une frustration les décompense. Par l'intermédiaire du vol à main armée, action qui ne leur ressemble pas, ils cherchent une confrontation à la loi. On peut faire intervenir les dispositions de l'alinéa 2, ce qui dans la pratique ne change pas grand-chose en vue d'une condamnation.

Les escrocs sont pratiquement toujours responsables, même si leur personnalité est curieuse. Plaisant, charmeur, joueur, vaniteux, comédien au talent limité, parfois hypomane, l'escroc, quelles que soient ses techniques et son imagination riche, est punissable, même si des considérations inconscientes le conduisent à tromper sciemment les gens et à récidiver. Il est fréquent qu'une fois démasqué, l'escroc perde de sa superbe et se présente comme dépressif. Cela ne change rien à sa responsabilité.

Il en est de même pour les sujets poursuivis pour **abus de confiance**. Il arrive que des officiers ministériels (notaires) ou des employés d'administration publique ou privée trompent sciemment les personnes qui s'adressent à eux. Leur responsabilité est toujours retenue, même si, au moment des expertises, ils apparaissent déprimés en réaction à la situation catastrophique dans laquelle ils se trouvent.

On ne peut achever cette longue revue sans évoquer **le mythomane et le simulateur**. La mythomanie est la tendance pathologique constitutionnelle à altérer la vérité, la tendance au mensonge, à la création de fables imaginaires et à la simulation. Le mythomane met au service de son activité imaginative toutes les ressources, normales ou pathologiques, de sa personnalité aussi bien que toutes les occasions offertes par les circonstances. On distingue la **mythomanie simple**, vaniteuse. Le sujet par des fausses nouvelles, cherche à stimuler l'attention d'autrui. Il peut usurper des titres et des insignes. Ses mystifications sont le plus souvent anodines. La **mythomanie associée à la malignité et à la perversité** est beaucoup plus dangereuse. L'usage de lettres anonymes, de dénonciations calomnieuses peut avoir des conséquences graves. Certains de ces

sujets racontent des histoires de maison hantée. Dans cette catégorie, on range les thaumaturges, les devins, les prophètes qui abusent de la crédulité publique. D'une manière générale, ces sujets sont responsables pénalement, même si, de toute évidence, leur personnalité comporte des éléments pathologiques. Il ne faut pas les confondre avec les malades présentant un **délire d'imagination**.

Quant à **la simulation**, elle est rare sinon exceptionnelle. Certains sujets impliqués dans des affaires criminelles peuvent chercher à simuler la maladie mentale pour bénéficier d'un non-lieu. L'idée de la simulation est pathologique et comme le disait Lasègue, « on ne simule bien que ce que l'on a ». La simulation peut être observée en prison. Il ne faut pas la confondre avec une psychose carcérale ni avec une pathologie préexistante. Il est pratiquement impossible de simuler en permanence un trouble mental. Il faut, pour cela, bien connaître la pathologie et pouvoir extérioriser les symptômes à tout instant et pendant une très longue période, ce qui n'est pas à la portée du premier venu. D'ordinaire, il s'agit d'allégation d'hallucinations auditives et visuelles. Le sujet exprime des idées délirantes qui sont plutôt racontées que vécues. Ce que l'on rencontre le plus souvent est une majoration de symptômes antérieurs qui sont décrits avec exagération et parfois de façon spectaculaire. Il est question de dépression, d'idées de suicide, d'obsession. Il faut bien connaître le passé du sujet et faire une analyse sémiologique rigoureuse en particulier au cours d'une observation en milieu spécialisé (SMPR). Enfin l'allégation d'amnésie est embarrassante : elle peut être réelle, majorée ou inventée. Une bonne analyse des dépositions successives et du contexte peut aider au diagnostic

Conclusion

Évaluer la responsabilité pénale, acte aux conséquences considérables pour le prévenu et la société, est le plus souvent facile pour le psychiatre expérimenté qui prend son temps et étudie le dossier pénal. Dans un petit nombre de cas que nous avons rapportés, la conclusion du psychiatre, même qualifié, est discutable d'où les débats animés et les querelles d'experts. L'article 122-1 avec son alinéa 2 permet de sortir de la difficulté et de l'ambiguïté mais son usage ne doit pas être une solution de facilité.



TdM

Séance publique du 2 décembre 2024

La nouvelle agronomie pour l'alimentation du XXI^e siècle

Élisabeth CLAVERIE de SAINT-MARTIN

Présidente directrice générale du Centre de Coopération Internationale en Recherche
Agronomique pour le Développement (CIRAD)

TdM

MOTS-CLÉS

Agroécologie, santé des sols, alimentation, économie circulaire, durabilité.

RÉSUMÉ

L'alimentation au XXI^e siècle, avec l'objectif de nourrir 10 milliards d'êtres humains en 2050, fait prendre conscience des changements de paradigme et de pratiques que l'agriculture doit effectuer. Les enjeux globaux auxquels fait face la planète, tels que le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, les crises sanitaires, la transition énergétique, nécessitent des approches plus systémiques, participatives, multi-acteurs et interdisciplinaires. Une meilleure cohabitation de l'agriculture et de la nature est nécessaire. L'agronomie, en tant que discipline, se doit de suivre et de s'adapter à cette mouvance.

Cet article est tiré de la conférence donnée par Madame Élisabeth Clavierie de Saint-Martin à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier le 2 décembre 2024. La vidéo de cette conférence peut être visionnée à l'adresse :

<https://www.youtube.com/watch?v=hY-EHiZCZio>

Après avoir remercié l'Académie et ses membres pour leur invitation qui honore la conférencière et l'ensemble du CIRAD, Madame Clavierie de Saint-Martin dresse un bref panorama du CIRAD. Il s'agit d'un organisme de recherche implanté sur Montpellier, officiellement créé en 1984, suite à la fusion des instituts techniques issus des colonies. Le CIRAD, qui a fêté ses 40 ans en 2024 (événement en juin au Corum de Montpellier et en novembre à Paris et Bruxelles) hérite de cette longue histoire coloniale et l'assume. Le CIRAD a su transformer son histoire coloniale en coopération, partenariat et alliances face aux défis globaux. Il est placé sous la double autorité de tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Avec un effectif de 1800 personnes dont 1100 à Montpellier, le CIRAD affecte des chercheurs dans 60 pays méditerranéens et tropicaux, auprès de ses partenaires, en Afrique, Amérique latine et Asie du Sud-Est, ainsi que dans les départements et territoires ultramarins (Réunion, Antilles, Guyane) et, de façon plus modeste, dans le Pacifique. Le CIRAD a un statut d'Établissement Public à Intérêt public et Commercial

(EPIC), il fonctionne selon le droit privé et, de ce fait, a des facilités pour travailler avec le secteur privé et les acteurs socio-économiques, qu'il s'agisse de petites exploitations agricoles familiales ou de grandes entreprises. Organisme de recherche finalisée, le CIRAD a pour mandat de travailler pour, avec et au service des pays étrangers, ainsi que des territoires ultramarins français, pour leur développement et celui du CIRAD, puisque nous partageons la même planète. Notre science est solidaire, elle ne reste pas dans les laboratoires, elle vise à être appliquée, mise en œuvre et à apporter de l'impact aux acteurs socio-économiques et aux pays. Cela nous différencie d'autres organismes de recherche. Et c'est cet angle d'entrée qui sera pris pour traiter le sujet de la conférence qui a donné lieu à cet article, pour mettre en exergue le dévouement des chercheurs du CIRAD afin de faire avancer les questions d'agriculture, d'alimentation et d'environnement.

La nouvelle agronomie pour l'alimentation au XXI^e siècle. Pourquoi parle-t-on de nouvelle agronomie ? La raison majeure est qu'il faut rompre avec les 50 dernières années d'agriculture et d'agronomie, que ce soit en Europe où elles ont été marquées par la Politique Agricole Commune, aux États-Unis et en Australie, ou encore (et surtout) dans les pays du Sud avec lesquels le CIRAD travaille, et qui ont connu le mirage de la révolution verte. Il est indéniable que cette révolution verte a permis de sortir de nombreuses populations rurales d'une très grande pauvreté, notamment en Asie et Amérique latine, en favorisant le développement du commerce international et la modernisation des institutions. Mais les pratiques de cette agriculture telles que l'utilisation excessive d'intrants et de phytosanitaires de synthèse, le développement de monocultures au-delà du raisonnable, l'utilisation insuffisamment raisonnée des ressources naturelles (eau, sols, énergies fossiles) ont causé des impacts négatifs. Ces impacts ne sont pas apparus tout de suite mais ils sont maintenant clairs. Les sols sont dégradés (Burkina Faso, Inde) et mettront quarante ans à se régénérer. La dépendance aux produits de synthèse et énergies fossiles s'est accentuée (cet impact est clair depuis le début de la guerre d'Ukraine avec les difficultés d'accès aux engrais et énergies fossiles). L'amélioration variétale s'est focalisée sur l'augmentation du rendement et la maximisation de la production au détriment de la résilience des cultures végétales face aux ravageurs et à leur adaptation face au changement climatique. On observe partout une dégradation de l'environnement, une raréfaction des ressources naturelles et des effets délétères sur la santé humaine (qu'il est difficile de prouver à court terme mais les articles de l'ANSES montrent ces effets). Cette nouvelle agriculture, tout en reconnaissant que les anciennes pratiques ont permis de réduire la famine, doit rompre avec ce modèle.

Plusieurs vocables sont apparus pour désigner cette nouvelle agriculture : on parle d'agriculture naturelle, régénératrice, basée sur des solutions fournies par la nature, agroécologie, agriculture climato-intelligente. Certains termes sont définis scientifiquement, d'autres le sont par consensus ou encore sujets à discussions et controverses. L'agroécologie, par exemple, est définie par la FAO comme un ensemble de pratiques et conditions qui permettent une production agricole vertueuse pour l'environnement. Toutes ces dénominations expriment la même chose, l'obligation de changer de modèle et de mieux faire cohabiter agriculture et environnement, de développer une agriculture plus respectueuse de l'environnement, qui en fait un allié, qui s'appuie sur les processus naturels, qui adapte les systèmes de production pour bénéficier des synergies existantes dans la nature. Ce sont des pratiques plus vertueuses au niveau environnemental et social et qui vont aussi développer une économie particulière pour les territoires.

Lors des dernières COP Biodiversité et Climat en 2024, il a été encore rappelé que l'agriculture et le changement d'usage des terres sont actuellement les premières causes

de perte de biodiversité naturelle. Il est difficile de négocier la réduction des émissions (CO₂ et méthane) liées à l'agriculture, d'où l'urgence de mettre en place cette agriculture qui cohabite avec la nature. Le CIRAD a fait le choix depuis longtemps de promouvoir la transition agroécologique dans les territoires ultramarins (sur la base de réglementations françaises et européennes) mais aussi au Sud (ce qui est plus compliqué car cela ne fait pas appel aux mêmes moyens). On la promeut en essayant d'améliorer les systèmes de culture, en utilisant moins d'intrants de synthèse, en remplaçant les intrants de synthèse par des intrants biosourcés, en réfléchissant au design et à la re-conception des systèmes de culture (quelles plantes ? quels agencements ? quelles synergies ?) Ce design biotechnique est mené grâce à l'approche territoriale développée par le CIRAD, qui consiste à accompagner les réflexions techniques par des réflexions sur les modalités de mise en œuvre de ce nouveau design, les aspects organisationnels et la gouvernance, réflexions menées de façon participative avec l'ensemble des acteurs socio-économiques et politiques des territoires (village, région, État). Cette approche territoriale basée sur la science participative est spécifique de l'action du CIRAD.

Cette nouvelle agronomie, plus vertueuse aux niveaux agronomique et technique, environnemental, social et économique, repose sur cinq piliers qui font l'objet de recherches poussées au CIRAD :

- **Qualité et santé des sols** : comment éviter la dégradation des sols qu'on voit dans de nombreux pays ? Comment faire en sorte que les sols sur lesquels nous cultivons soient plus vivants et plus fertiles ? C'était le sujet du stand CIRAD au Salon international de l'agriculture 2024, avec une belle photo d'un ver de terre. Pour avoir des sols plus vivants, il existe différents leviers : les apports de matières organiques, les moyens pour limiter le labour, le maintien d'une couverture au sol (agriculture de conservation sur laquelle le CIRAD travaille depuis des décennies et qu'on arrive maintenant à généraliser), le respect de la diversité des organismes du sol (micro, méso et macro). Tout cela va améliorer les propriétés physiques du sol (texture, porosité) et plus globalement sa santé, réguler les équilibres géochimiques entre les différents nutriments pour une utilisation plus efficiente des engrais, et enfin accroître la teneur du sol en matière organique et par conséquent augmenter sa capacité à séquestrer le carbone, ce qui permet de résoudre le défi de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par l'agriculture elle-même.

Un autre levier pour les sols : comment mieux utiliser les engrais ? en utiliser moins, seulement quand il le faut, des engrais de meilleure qualité et si possible biosourcés. Même raisonnement pour l'irrigation : utiliser une irrigation de précision et raisonnée. Cela semble simple dans l'Hérault où des structures institutionnelles accompagnent les agriculteurs à rendre leurs sols plus fertiles et vivants mais c'est plus difficile au Sud. En Afrique, le rythme de reconstitution des nappes phréatiques est beaucoup plus long qu'en France ; toute erreur sur l'irrigation entraîne des impacts lourds sur les sols. Pour information, un institut spécialisé sur les sols, regroupant divers organismes de recherche et d'enseignement supérieur, est en cours de construction sur Montpellier.

- **Agro-biodiversité** ou diversité cultivée (semences, variétés traditionnelles...) dont on parle moins que la diversité naturelle souvent traitée dans les COP internationales. Cette agro-biodiversité résulte de siècles de travail des ancêtres, elle se perd, notamment à cause des normes pour moderniser et rendre

l'agriculture plus productive et de la standardisation pour des raisons sanitaires. Le CIRAD, en lien avec INRAE et IRD, conserve des milliers de semences de toute la planète, principalement issues des pays du Sud, dans le bâtiment Arcad sur le site Agropolis. Les caractéristiques et la diversité historique de chaque espèce végétale sont ainsi recensées. C'est un incroyable catalogue où on pourra trouver des solutions face aux maladies, au stress hydrique et au changement climatique. Le CIRAD coordonne également des centres de ressources biologiques dans l'outre-mer français.

Cette agro-biodiversité, on la travaille aux niveaux de la culture et de la parcelle. On essaie de combattre la monoculture, faire en sorte de mélanger les cultures au sein des exploitations, pour assurer une synergie dans l'apport des nutriments aux cultures et aux sols. Gérer cette agro-biodiversité peut prendre différentes formes : l'intercropping ou mélange d'espèces, céréales et légumineuses par exemple, les rotations culturales, l'introduction de plantes dites de service, la couverture permanente des sols. Et, pour chaque culture, on essaie de valoriser au mieux les ressources génétiques traditionnelles, souvent rustiques et adaptées au terroir, dans le cadre de programmes d'amélioration génétique et de création variétale. Cette création variétale vise à améliorer la résistance des plantes à la sécheresse et aux maladies ainsi que leurs qualités d'usage, tout en maintenant un bon rendement. À titre d'exemple, le CIRAD a travaillé sur l'amélioration variétale du riz à Madagascar pour trouver la variété qui répond le mieux aux déficiences nutritionnelles en zinc de la population, plus résistante aux contraintes environnementales et qui émet moins de méthane que le riz pluvial. On considère ainsi toutes les contraintes, qu'elles soient environnementales, sociales, climatiques et nutritionnelles, pour réaliser l'amélioration variétale.

L'agro-biodiversité dans les parcelles et exploitations agricoles est également un moyen permettant en aval d'assurer la diversification du régime alimentaire et l'apport des micronutriments nécessaires à une bonne santé humaine, à travers les mélanges de céréales et de légumineuses par exemple, ou le maraîchage et l'arboriculture sources de fibres et de vitamines. Une plus grande diversité dans le champ se retrouve dans l'assiette du consommateur, améliorant ainsi la qualité nutritionnelle des aliments pour les populations et une assurance économique pour les agriculteurs en cas de mauvaise récolte d'une des cultures.

Par ailleurs, l'agro-biodiversité peut permettre de réduire l'usage de produits phytopharmaceutiques de synthèse, en utilisant des plantes dites de service, celles-ci peuvent avoir la capacité d'attirer des insectes ou ravageurs nuisibles, ou au contraire avoir des propriétés répulsives. Le CIRAD a renforcé ses compétences en écologie chimique pour intégrer de façon plus efficace ces plantes de service dans les systèmes de culture. Il participe au groupe outre-mer du plan national EcoPhyto visant à réduire l'utilisation des pesticides en France. D'autres voies consistent à augmenter l'immunité des plantes et leurs mécanismes de défense ou de résistance aux maladies, à travers divers mécanismes ou vecteurs comme les bactéries lactiques par exemple pour augmenter la résistance des plantes aux champignons producteurs de mycotoxines. Des approches de biocontrôle, qu'elles soient préventives ou curatives, sont développées avec l'utilisation d'agents de type macro-organismes (comme les nématodes, les insectes auxiliaires ou encore les acariens) ainsi que des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle qui comprennent trois catégories de matières actives : les microorganismes

(bactéries, virus, champignons), les médiateurs chimiques (dont les phéromones) et les substances naturelles (d'origine minérale, animale ou végétale). Toutes ces voies de lutte biologique contre les bioagresseurs des plantes permettent de réduire l'usage des pesticides et, par conséquent, réduisent les effets négatifs de ces molécules sur la santé humaine et l'environnement.

Nos recherches testent ainsi régulièrement, dans les différents contextes géographiques, les mélanges de cultures et de variétés pour atteindre un bon équilibre entre leur rendement, leur résistance contre les bioagresseurs et les maladies, et leur contribution à la santé nutritionnelle.

- **Économie circulaire** : qui permet de préserver l'environnement et d'assurer des économies par la réutilisation ou le recyclage de déchets agricoles, à l'échelle d'un système agricole ou alimentaire. Les résidus, issus des récoltes ou de la première transformation alimentaire, peuvent être utilisés comme amendements pour les sols ou intégrés dans les systèmes d'élevage ou encore comme combustibles pour produire de l'énergie (bagasse de canne à sucre à La Réunion, résidus de décortilage de différents grains). Les choix ou compromis entre ces différentes réutilisations sont décidés en fonction des contraintes et opportunités des contextes locaux. À titre d'exemple, le CIRAD coordonne le projet BioStar (des bioénergies pour les PME d'Afrique de l'Ouest, <https://www.biostar-afrique.org/projet>) mené avec des partenaires africains, qui vise à valoriser des déchets agricoles (coques d'anacarde, noyaux de mangues, pailles de riz, etc.) en les transformant en bioénergie qui sera utilisée par des PME agroalimentaires dont les produits sont destinés aux marchés locaux et nationaux. Cette circularité permet à la fois de traiter les déchets et la biomasse agricole mais également de créer des emplois locaux et de la valeur ajoutée en structurant les filières d'approvisionnement en déchets agricoles, en appuyant l'essor des équipementiers locaux et en aidant les petites et moyennes entreprises locales à s'affranchir des approvisionnements coûteux et peu réguliers en énergie fossile. Cette économie circulaire apporte un vrai atout environnemental et climatique. C'est un thème de recherche assez complexe à la fois scientifiquement et en termes d'équilibres économiques.
- **Agriculture plus sociale et plus territorialisée** : on ne peut changer de modèle qu'en mobilisant tous les acteurs concernés : les agriculteurs, les transformateurs mais aussi les consommateurs et les pouvoirs publics et les institutions internationales. Besoin d'avoir des relations plus étroites et des rapprochements entre tous ces acteurs sur un territoire donné. Cela vaut pour la réduction du transport, la distribution et la commercialisation, les circuits courts, les reconnaissances géographiques des territoires. Actuellement, la production mondiale est suffisante pour nourrir la planète avec certaines régions qui ont atteint la souveraineté alimentaire, mais la consommation mondiale est déséquilibrée (surconsommation dans les pays riches, manque de protéines, de vitamines et de produits lactés dans certains pays du Sud). Le système s'est mondialisé et a permis sans doute au monde agricole de générer des revenus mais il a créé des déséquilibres conséquents et de fortes inégalités. Comment remettre un peu plus de raison, de justice sociale et de durabilité dans ces systèmes agricoles et alimentaires mondiaux ? De nombreuses recherches sont menées sur ce sujet qui n'est pas facile mais la recherche ne peut pas être le seul agent (?) à traiter ce sujet, il faut une collaboration avec les politiques publiques

et l'ensemble des acteurs, incluant la société civile, le secteur privé et les instances de conseil agricole. Cela permet l'hybridation entre savoirs traditionnels et connaissances nouvelles et favorise l'appropriation des résultats et leur impact. La nouvelle agriculture doit donc être plus sociale et inclusive, plus territorialisée et multi-acteur.

- **Numérisation et digitalisation de l'agriculture :** avec l'utilisation d'outils numériques et de techniques modernes, intelligence artificielle, agriculture numérique. Ces technologies vont vite, changent la donne, au Nord et au Sud où elles permettent de faire des pas de géant. Elles peuvent d'une part servir à mettre plus de pesticides, plus d'OGM, mais elles peuvent aussi aider à calculer le rendement d'une culture et à le modéliser face aux fluctuations climatiques pour conseiller les pouvoirs publics dans leurs prises de décision, surtout pour prendre des inflexions sur le long terme (cas des cultures pérennes par exemple). Les données au Sud sont parcellaires et détenues massivement par des opérateurs privés et non par les États comme en Europe. L'Intelligence Artificielle pourra aider dans les prises de décision pour changer des systèmes de culture (comme pour le maïs, culture devenue impossible au Zimbabwe). Pour changer de culture, il faut convaincre les agriculteurs et les consommateurs car on modifie les habitudes alimentaires. En Haute-Garonne, le maïs est de moins en moins cultivé, remplacé par le sorgho, même si les aliments dérivés ne sont pas similaires. Changer de culture est coûteux, il ne faut pas se tromper dans ces choix. La digitalisation, le meilleur accès aux données et la modélisation permettent de se tromper le moins possible sur les choix à faire : les bonnes cultures aux bons endroits et avec les bons paramètres. Ces outils numériques permettent d'optimiser, sur une base annuelle, les prévisions de rendements et les niveaux de production agricole à différentes échelles (parcelle, exploitation, territoire), avec l'objectif d'anticiper des crises de famine ou de malnutrition. Ils permettent également aux agriculteurs d'être reliés par téléphonie mobile aux circuits de distribution et marchés et de gérer ainsi la vente de leurs produits au bon prix. Le CIRAD est centre de référence pour la FAO sur ces modélisations de plus en plus fines.

Le CIRAD travaille sur ces cinq piliers de façon à ce que les résultats de ses recherches servent les territoires, qu'ils soient utilisés par les producteurs et tous les acteurs socio-économiques des filières et qu'ils puissent conduire à une durabilité environnementale et une viabilité économique et sociale. En définitive, le CIRAD œuvre pour une agronomie qui promeut l'utilisation raisonnée de l'agro-biodiversité, les pratiques culturales et les variétés adaptées au changement climatique, la protection raisonnée des cultures. Cette nouvelle agronomie est la voie indiquée pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations à l'échelle mondiale.

La nouvelle agronomie, ce n'est pas un retour en arrière, il ne faut pas croire que tout était meilleur avant. Nous avons connu des épisodes noirs de famines, de maladies et de crash économique. La nouvelle agronomie, c'est trouver une raison, réfléchir à ce qui nous entoure, utiliser tout ce que la science met à notre disposition pour améliorer la situation et surtout pour trouver une voie durable, qui soit à la fois locale, contextualisée et qui fasse système mondialement, pour pouvoir progresser vers une trajectoire qui mette moins en danger notre planète et notre sécurité alimentaire mondiale.



*Séance du 16 décembre 2024***Le fort de Peccais :
Le moins connu des sites archéologiques de Petite Camargue****Patrice DEVILLE**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM**MOTS CLÉS**

Essor au III^e siècle des salines de Petite Camargue, volonté royale de les contrôler, fortification, instauration de la gabelle.

RÉSUMÉ

Le sel fut longtemps le seul moyen de conserver les aliments. Il était donc une denrée de première nécessité. À proximité d'Aigues-Mortes, au milieu des immenses salines dont il était chargé d'assurer la surveillance, le fort de Peccais, dont il ne reste que quelques vestiges, résume à lui seul l'histoire de l'exploitation et de la commercialisation du sel, de la fiscalité d'État avec la gabelle, ainsi que de la fortification dans une période charnière de l'artillerie. Il fut notamment un enjeu convoité pendant les guerres de religion car le sel permettait alors de solder les troupes en campagne. Malgré son intérêt patrimonial incontestable, ses vestiges semblent malheureusement voués à la disparition.

Il n'est pas surprenant que, réduit à quelques ruines sur une propriété privée – la Compagnie des Salins du Midi, jusqu'en 2012, date à laquelle il devint propriété du Conservatoire du littoral –, le fort de Peccais, situé à l'extrémité d'une longue piste, parfois chaotique, qui semble mener au bout du monde, soit le site archéologique le moins connu de Petite Camargue¹. Pourtant, ce dernier a joué un rôle important pendant plusieurs siècles dans l'histoire politique, économique et religieuse de la Petite Camargue et du royaume de France et même au-delà.

On s'y rend à partir d'Aigues-Mortes, en prenant, à l'est de la ville, le « Chemin du Bosquet », du nom du Mas du Bosquet, domaine viticole appartenant aux Grands domaines du littoral ex-Listel. C'est à partir du Bosquet que débute la piste, longue d'une dizaine de kilomètres. Offrant sur 360° des paysages grandioses, elle traverse marais et étangs qui laissent parfois place aux vignobles et pinèdes sur les anciens cordons littoraux épargnés par les remontées de sel.

Au terme de ce parcours initiatique, à l'ultime détour de la piste bordée de roseaux, surgissent soudain, non sans susciter l'émotion, les vestiges du fort de Peccais, unique trace d'une ancienne présence humaine au milieu de cette immensité inhospitalière, paradis des oiseaux migrateurs. On y arrive comme on sort d'un rêve, à vingt minutes à peine des remparts d'Aigues-Mortes, à l'intérieur desquels d'innombrables touristes se disputent chaque mètre carré.

¹ Voir la « Carte des environs d'Aigues-Mortes du fort de Peccais et du Grau du Roi », et comprend les Salins de Peccais dans <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8443412p>.

Lorsque l'on est à Peccais, la plage n'est plus très loin, à peine trois ou quatre kilomètres à vol d'oiseau en direction du sud à travers les milliers d'hectares de marais salants exploités par la Compagnie des Salins du Midi qui en interdit l'accès pour des raisons de sécurité.

1. Aspects architectural et militaire du fort

Livré aux assauts de cette végétation arbustive de Camargue basse et impénétrable, il ne subsiste du fort que les soubassements entourés d'un fossé toujours alimenté en eau par ce qu'on appelle aujourd'hui « Canal de Peccais à Sylvéréal »² et trois bastions, reliés par des courtines. Le bastion est un ouvrage au tracé pentagonal qui fait partie de l'enceinte du fort et lui donne, la forme d'une étoile. Il présente en saillie deux faces et deux flancs.

C'est l'apparition de l'artillerie au ^{xv}^e siècle, avec les premiers canons, qui pousse à cette évolution ainsi que le souligne l'historien Di Pietro dans son *Histoire d'Aiguesmortes* en 1849³. Quant à la courtine, c'est le passage longeant le rempart qui relie deux bastions. Subsistent également deux citernes au niveau du bastion sud, seul accès, dans le fort, à l'eau potable qu'il fallait aller puiser dans le Rhône, car l'eau du canal de Sylvéréal est saumâtre. Demeure aussi la base où, selon la terminologie militaire, « un cul-de-lampe mouluré pentagonal »⁴ destiné à recevoir, sur la pointe du bastion nord-est, une échauquette qui a disparu.

Le fort est construit sur pilotis, c'est-à-dire sur des pieux en bois enfoncés en terre jusqu'à un appui stable, en raison du sol marécageux constitué de sables vasards. Selon l'ingénieur Jacques Philippe Mareschal (1689-1778), auteur d'une célèbre nomenclature du fort en 1775, « la date de la construction initiale du fort qui est très ancien n'est pas trop précise. Il n'a été construit vraisemblablement que pour la garde des Salins ou pour occuper la frontière de la Provence au moment où elle n'était pas assurée par la couronne. Ainsi nous ne pouvons rien dire de positif sur son origine ».

Ce que nous savons, c'est que le fort a été construit en 1569 pour protéger douaniers et soldats à la demande du gouverneur du Languedoc, Henri I^{er} de Montmorency (1534-1614). Partiellement détruit pendant les guerres de religion, il sera reconstruit pour son gouverneur (1634-1644), Charles de Saint-Simon (1601-1690), oncle du mémorialiste, par l'ingénieur Pierre de Conty d'Argencour (ou Conti d'Argencourt) (1575-1655) à partir de 1634. C'est à tort qu'il est parfois attribué sur certaines cartes IGN à Vauban. Le fort est donc le fruit de cette reconstruction globale du second quart du ^{xvii}^e siècle.

Selon le professeur Nicolas Faucherre, archéologue et historien spécialiste des fortifications, dans sa *Note d'intérêt patrimonial sur le Fort de Peccais*⁵, « le tracé des 4 bastions, évoluant du minuscule as de pique au pentagone à flancs droits, puis à flancs diagonaux, montre que la reconstruction a intégré les témoins des formes antérieures et constitue ainsi un magistral résumé de l'évolution du tracé du bastion de 1570 à 1630 ». Ainsi poursuit-il : « Le fort de Peccais résume à lui seul l'histoire de la fortification dans une période charnière pour l'artillerie. Plusieurs bâtiments occupés l'intérieur du fort dont, notamment, selon la nomenclature de 1775 de l'ingénieur du Roi Jacques Mareschal, « un corps de caserne composé de 2 bâtiments avec rez-de-chaussée et un étage qui comprenaient chacun 10 chambres pouvant contenir 34 lits de 4 pieds 1/2 de

² Sylvéréal, hameau de la commune de Vauvert (Gard), ainsi nommé d'après l'Abbate de Sylvéréal.

³ F. Em. DI PIETRO, *Histoire d'Aiguesmortes*, Paris, Furnes et Perrotin, 1849.

⁴ Vestiges du Fort de Peccais : <https://pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA0010322>.

⁵ Nicolas FAUCHERRE, *Note d'intérêt patrimonial sur le Fort de Peccais*. LA3M, MMSH, Aix-en-Provence, 2015, non publié.

largeur et 37 lits de 3 pieds, avec tous les effets et ustensiles nécessaires à la troupe. Deux de ces chambres sont occupées par l'aumônier. »

L'effectif militaire du fort s'élevait donc environ à 150 soldats. Cette troupe était composée pour partie de soldats de carrière mais aussi d'hommes qui appartenaient à la milice, c'est-à-dire qui effectuaient, par rotation, une sorte de service militaire au service du Roi. Ces recrues constituaient les troupes auxiliaires ; la plupart étaient originaires de la région.

À l'intérieur du fort se trouvent également :

- le logement du gouverneur du fort et de sa famille. C'est la plus haute autorité mais il ne séjourne que rarement à Peccais.
- le logement du lieutenant du Roi. C'est la plus haute autorité présente sur place.
- les logements du major qui seconde le lieutenant du Roi ainsi que des agents royaux de la gabelle, gabelous ou douaniers.

Parmi les autres bâtiments notés sur le plan du XVIII^e siècle et repris par Mareschal dans son ouvrage, citons les bastions de la chapelle, des pièces, du magasin de l'artillerie, du magasin à poudre, de la prison et de la boulangerie avec son four dans lequel, nous dit Mareschal, on peut cuire 360 rations par jour à raison de 60 rations par fournée.

2. Le rôle politique du fort de Peccais

Le fort a joué un rôle politique éminent dans deux circonstances au moins :

a) Souligné par Mareschal comme je l'ai dit plus haut, le premier fort avait pour vocation d'occuper la frontière entre le Royaume de France et la Provence rattachée alors au Saint-Empire romain germanique depuis 1043, date du partage carolingien.

À cette époque, en effet, le Petit-Rhône rejoignait la mer à l'ouest du Petit-Rhône actuel et se divisait en plusieurs bras secondaires. C'est sur la rive droite du Petit-Rhône d'alors que fut construit le premier fort de Peccais.

Au milieu du xvie siècle des inondations très importantes modifièrent le cours du Petit-Rhône qui abandonna, aux environs de Sylvéréal, son ancien lit pour s'écouler, plus à l'est, dans son lit actuel jusqu'à son embouchure au grau d'Orgon. Toutefois le lit abandonné du Petit-Rhône fut remis en eau à partir d'une écluse à Sylvéréal pour donner naissance au canal dit de Peccais à Sylvéréal. Tous les autres bras secondaires, maintenus en eau pour d'autres usages sous le nom toujours actuel de Rhône mort, vont subir le même sort.

Le fort de Peccais avait, entre temps, perdu sa vocation frontalière puisque, depuis 1481, la Provence avait été rattachée au royaume. Toutefois, la marque de cette frontière millénaire entre les deux États nés du partage carolingien a survécu puisque le canal de Peccais à Sylvéréal sépare aujourd'hui la région Occitanie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

b) Ce sont ensuite les guerres de Religion qui ont fait du fort de Peccais un enjeu politique de premier plan entre les factions qui se sont livré un combat acharné pour en prendre le contrôle et mettre la main sur le sel qui permettait de solder les troupes en campagne.

Après sa construction en 1569, le fort est pris puis repris aux protestants en 1577, qui en empêcheront la démolition exigée par le Roi deux ans plus tard. En 1598, à l'édit de Nantes, le fort est abandonné aux protestants comme place de sûreté, avec une garnison fixée à dix-huit hommes.

Le gouverneur protestant du fort, l'amiral Jacques de Saint-Blancard, l'un des chefs protestants les plus connus de son époque, le fait renforcer en 1627. Le fort sera rendu au Roi à la paix d'Alès en 1629.

3. Rôle du fort de Peccais dans le domaine du sel

Situé au cœur de la région la plus favorisée pour la production et la commercialisation d'une ressource alors essentielle, le sel, c'est au service de l'économie du Royaume que le fort de Peccais va jouer le rôle plus important du XVI^e siècle au XVIII^e siècle.

Et d'abord d'où vient son nom ? La légende parle d'un certain Peccatius, ingénieur Romain qui aurait inventé les premières techniques d'exploitation du sel par évaporation pour concentrer les saumures avant de récolter le sel. On s'accorde pour reconnaître que les salines de Peccais sont les plus anciennes de Méditerranée. Leur origine remonte quatre siècles avant J.-C., selon Pline l'Ancien. Des Rhodiens quittent leur île de la mer Égée et accostent sur les plages, au sud d'Aigues-Mortes, où ils décident de fonder une colonie, attirés par les conditions favorables pour produire et récolter le sel.

Si la première mention de salins à Peccais date de 1141, c'est seulement au XIII^e siècle avec la création d'Aigues-Mortes que Peccais va devenir le principal port de chargement du sel, tant pour la navigation hauturière vers Gênes et la Corse que pour la batellerie du Rhône grâce à la situation du fort à l'intersection du canal de Sylvéréal (ancien lit du Petit-Rhône) et du canal du Bourgidou jusqu'à Aigues-Mortes et au-delà, grâce au Vidourle et à la Viste.

Cependant, les salins de Peccais appartiennent presque en totalité, au XIII^e siècle, soit aux moines de l'abbaye de Psalmodi, soit aux seigneurs d'Uzès. Selon Jean-François Bergier, auteur d'une *Histoire du sel*⁶, Philippe le Bel, conscient de l'essor considérable qu'allait connaître le commerce du sel, s'est convaincu de tirer tous les bénéfices que les conditions économiques du moment lui permettaient d'espérer.

Le Roi trouva prétexte pour imposer en 1290 à Bermond, seigneur d'Uzès, l'achat de la part que celui-ci détenait, la plus importante, dans le secteur du fort de Peccais en échange de la baronnie de Remoulins. Avec cet achat de 1290, Pierre Moulinier, auteur en 1960 d'un ouvrage *Le sel du Rhône au Moyen Âge*⁷, constatait que Philippe le Bel avait échangé « quelques revenus insignifiants contre un profit en nature aussi inaltérable que l'or qui garantit la monnaie et par surcroît inépuisable ». On a même parlé d'or blanc.

Le nouveau domaine royal n'était pas négligeable ; il comportait seize salins sur plus de 1 000 ha. Il était exploité par des fermiers, les maîtres des salins, et par toute une brigade de sauniers, jusqu'à 2 000 saisonniers venus de l'arrière-pays. Ils séjournaient, pendant la période des récoltes estivales, dans un hameau au pied du fort, selon les chroniques de l'époque et les croquis dont nous disposons.

Le fort était alors, selon le professeur Faucherre, le cœur économique d'un territoire suractif car le sel de Peccais était redistribué dans le Royaume jusqu'en Bourgogne, dans l'Empire et en Suisse par le Rhône, puis la Saône, véritable colonne vertébrale du sel. Par voie fluviale, grâce au halage, circulaient aussi des convois de chalands surdimensionnés pour éviter la contrebande et le vol.

Produit et commercialisé à grande échelle dans les conditions qui viennent d'être rappelées, le sel, nécessaire à la conservation des aliments et dont l'usage, en quantité, s'imposait à tous, allait apporter au trésor royal des recettes considérables. Si la production est partagée entre les fermiers du Roi et les propriétaires des salines privées,

⁶ Jean-François BERGIER, *Une histoire du sel*, Fribourg, Presses universitaires de France, 1982.

⁷ Pierre MOULINIER, *Le « sel du Rhône » au Moyen Âge*, thèse de l'École des Chartes, 1960.

tous doivent cependant s'acquitter d'un impôt sur le sel instauré par Philippe le Bel en 1286 : c'est la gabelle. Sa gestion est confiée aux agents royaux de la gabelle qui relèvent du fort de Peccais.

Ce commerce lucratif attirant les convoitises, la garnison du fort avait aussi une mission de police pour éviter, voire lutter contre les pillages, la contrebande et le vol auxquels il convient d'ajouter les invasions barbaresques, tous tentés par la promesse d'un riche butin. Il était donc nécessaire de protéger les lieux de production et de circulation du sel, par une présence militaire à proximité des salines et capable d'intervenir sans délai.

Cédé par le département de la guerre à celui des finances au début du XIX^e siècle parce que la normalisation de l'activité salinière rendait désormais inutile une présence militaire à Peccais, « le fort », remarque l'historien Di Pietro, « occupé par des douaniers a conservé sa première destination ».

En 1852, il sera totalement démilitarisé pour servir occasionnellement de prison. Pendant la guerre de 1914-1918, le fort va servir temporairement de prison militaire. En 1917, Folco de Baroncelli, « Lou Marques » comme l'appelait Mistral qui avait refusé d'être enrôlé, y a été envoyé pour garder les prisonniers allemands affectés au travail dans les salines.

Enfin, au cours de la seconde guerre mondiale, l'occupant, qui s'attendait à un débarquement allié en Provence, a construit des blockhaus et des casemates équipés d'artillerie de marine pour s'opposer à l'éventualité d'un débarquement allié remontant le Petit-Rhône qu'on savait navigable.

4. La vie quotidienne à Peccais

Si au cours de sa très longue existence le fort a croisé à plusieurs reprises l'histoire politique, militaire, économique et religieuse de la Camargue, que savons-nous de la vie quotidienne à Peccais ? En préambule, je vous invite à aller voir le film conçu par le professeur Nicolas Faucherre à la Maison du Grand Site de France de la Camargue gardoise, au mas de la Marette à Aigues-Mortes.

La vie quotidienne de la garnison au fort de Peccais était, selon les documents de l'époque, particulièrement rude. Toute la côte, aux XVII^e et XVIII^e siècles, jouit d'une solide réputation d'insalubrité. L'intendant du Languedoc, Bernage de Saint-Maurice (1691-1767), écrit en 1718 dans un rapport : « lors des grandes chaleurs, les fossés se trouvent à sec et les poissons et les insectes, venant à mourir, donnent une si grande infection que les maladies se mettent non seulement dans la garnison mais parmi les ouvriers et les bestiaux qui travaillent aux saunaisons », c'est-à-dire les salines.

C'est l'occasion de rappeler que la récolte du sel était particulièrement pénible car elle se déroule au plus chaud de l'été. Le sel, recueilli à la pelle en bois par des centaines d'ouvriers, était ensuite sorti à dos d'homme, dans des couffins, sur la lisière des salines puis mesuré et assemblé en javelles et enfin dressé en camelles avant d'être acheminé vers les embarcations.

À la putréfaction de l'air il faut ajouter un autre fléau non moins redoutable : les moustiques et les moucherons. Selon l'ingénieur du roi Mareschal déjà cité : « on ne respire à Peccais que sel et moucherons, ces insectes dont il y a trois espèces également respectables, y rendent la vie insupportable à quiconque n'est pas familiarisé avec ces terribles animaux... seule la fumée amène quelques adoucissements au martyr des soldats... Le vent du Nord, seul, arrive à les faire fuir ».

Le gouverneur du Languedoc, Henri I^{er} de Montmorency, recevait régulièrement les doléances de la garnison du fort ; il paraît même que des soldats exaspérés tiraient au

canon sur les canaux, prêtant à la poudre la vertu d'anéantir les moustiques... De cette époque une exclamation provençale est restée : on dit « Va-t-en à Peccais » pour dire « Va-t'en au diable ! ».

Épilogue

Deux siècles ont passé, les immenses étangs et marais, autour du fort, sont déserts depuis l'abandon de certaines salines non rentables, la mécanisation du travail et la fin de l'acheminement fluvial du sel depuis Peccais. Le vieux fort, qui a connu tant d'assauts, est sur le point de perdre celui que lui livre insidieusement une végétation implacable.

Le tumulte et l'agitation de son glorieux passé ont fait place à un silence presque angoissant et à la solitude absolue. Le fort de Peccais qui appartient désormais au Conservatoire du littoral a été inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH) en 1974.

Un projet de mise en valeur du fort est à l'étude depuis plus de dix ans par la DRAC, le Centre des Monuments Nationaux, le syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise, le PETR Vidourle Camargue, l'architecte du patrimoine, la commune de Saint-Laurent d'Aigouze et le Conservatoire du littoral. Le 15 octobre 2015 cet aréopage avait invité le professeur Faucherre pour une réunion dont l'objectif était « d'échanger sur la valeur patrimoniale du fort de Peccais et de voir comment des actions pourraient être mises en place ».

J'ai pu me procurer le document ; était annexée au compte rendu de la réunion une note de Monsieur Faucherre sur l'intérêt historique et patrimonial du fort. Après avoir retracé les faits saillants de son histoire, il concluait ainsi :

« Ce site insigne résume à lui tout seul l'histoire de la fiscalité d'État et celle de la fortification dans une période charnière de l'artillerie. La conservation de ce témoin de l'histoire de France s'impose comme une priorité patrimoniale ».

On trouve sous la plume du rapporteur, agent du Conservatoire du littoral un passage du compte-rendu de cette réunion du 15 octobre 2015 qui mérite d'être rappelé : « L'état de dégradation du fort est tel que le point de non-retour pourrait être atteint d'ici 10 ans. Au-delà, l'intérêt architectural de l'édifice ne serait plus visible. Il faut donc agir rapidement ».

En décembre 2024 aucune action n'a été entreprise... Il semble qu'il y ait beaucoup trop d'intervenants sur ce projet de mise en valeur, ce qui a pour effet de diluer la responsabilité et de paralyser la décision.

Alors faut-il se résigner comme Saint-Amand, ce poète aujourd'hui oublié du XVII^e siècle, retenu, toutefois, par Georges Pompidou dans son anthologie de la poésie française, et qui s'exclame :

« Que j'aime à voir la décadence
De ces vieux châteaux ruinés
Contre qui les ans mutinés
Ont déployé leur insolence ! »



TdM

SÉMINAIRE INTERNE

TdM

BOUDET (Gérard), <i>séance du 11 mars 2024</i> : Séminaire interne « Le travail » : Le sens de l'effort. Comment travailler mieux en donnant goût et sens au travail ?	237
PÉTEL (Philippe), <i>séance du 18 mars 2024</i> : Séminaire interne « Le travail » : La protection du salarié par le droit.....	247
VERDELHAN (Michèle) et AMALVI (Christian), <i>séance du 18 mars 2024</i> : Séminaire interne « Le travail » : De quelle représentation du travail dans la littérature scolaire sommes- nous les héritiers ?	253
DURAND (Gemma), <i>séance du 25 mars 2024</i> : Séminaire interne « Le travail » : La jeune génération : ne pas travailler, ou travailler autrement, leur nouveau bonheur ?	263
CUÉNANT (Étienne), <i>séance du 25 mars 2024</i> : Séminaire interne « Le travail » : La valeur « Travail » : qu'avons-nous transmis ?	273
LEBLEU (Bernard), Conclusions du séminaire interne « Le travail »	279

Séance du 11 mars 2024

Séminaire interne « Travail »

Le sens de l'effort

Comment travailler mieux en donnant goût et sens au travail ?

Gérard BOUDET

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

MOTS-CLÉS

SEM2024, travail, motivation, responsabilité, encadrement, sous-traitance, richesse produite, loisirs, durée hebdomadaire, le non-travail.

RÉSUMÉ

Le sens de l'effort aujourd'hui semble perdre tout son sens « primitif » aux dires de la génération passée. Après avoir dressé une évolution du sens de l'effort depuis les années 60, on analysera les facteurs limitant le sens de l'effort aujourd'hui. Des préconisations afin de redynamiser l'envie de travailler sont données en fin de texte. Il s'agit en particulier de redonner un style plus participatif à l'encadrement ainsi que plus de clarté à la politique salariale.

NOTA : Pour retrouver les autres conférences de ce séminaire : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr>), cliquer sur « Rechercher un document », et dans la fenêtre qui s'affiche, entrer le mot-clé : SEM2024.

Travailler nécessite en règle générale un effort. C'est l'envie de travailler qui génère le goût de l'effort. Le travail est une richesse qui engendre de la valeur ajoutée. Il occupe une place essentielle dans nos sociétés et dans notre économie. C'est la source principale des revenus qui autorise l'accès à la consommation et au bon fonctionnement de l'État. C'est aussi la voie principale de l'insertion sociale.

Le propos s'articule sur trois axes :

1. L'évolution du sens de l'effort depuis les années 1960.
2. L'examen des facteurs qui conditionnent aujourd'hui l'acceptation ou le refus de la réalisation du travail.
3. Enfin des propositions afin de développer le sens de l'effort de l'homme au travail.

1. L'évolution du sens de l'effort depuis les années 1960

Définissons d'abord ce qu'est le sens de l'effort : cette sensation qui fait que mettre son cœur à l'ouvrage procure, une fois un travail terminé, une joie profonde et bienfaitrice.

Avant tout propos, il me paraît opportun de vous mettre en garde. Ce qui va suivre est très empirique. C'est une relation d'une expérience vécue et très actuelle. Les faits relatés concernent une population de travailleurs entrant dans les catégories socio-professionnelles d'ouvriers spécialisés, d'ouvriers agricoles, comme de conducteurs de machines conditionnées, de vendeurs de boutique et d'équipes commerciales et administratives. J'exclus de mon propos les cadres d'entreprises et les dirigeants dans cette partie de l'exposé.

Le but est d'analyser comment est vécu le sens de l'effort en tant qu'ouvrier, puis comment il est vécu, le cas échéant, lorsque l'ouvrier devient responsable d'équipe.

Le sens de l'effort au début des années 1960

C'est donc à partir d'une expérience personnelle, sur soixante années d'existence, que j'ai vécu cette évolution du sens de l'effort, du goût au travail, depuis les premiers travaux que l'on m'a confiés. Sens de l'effort, vécu au travers du prisme de la famille, de la nécessité de travailler pour vivre et du vécu quotidien.

Le sens de l'effort et l'environnement familial

Si l'on se pose la question aujourd'hui, en tant qu'observateur du monde qui nous entoure, force est de constater que le sens de l'effort n'a plus la vigueur d'antan. De plus, la crise Covid 19 n'a fait qu'aggraver le phénomène de désaffection du travail. Il ne jouit plus de la priorité qu'on lui donnait dans les années 1960. C'est vrai qu'après le « il est interdit d'interdire » des années 1968, les choses ont bien changé.

C'est donc par un témoignage issu de l'environnement familial, que je commencerai ce propos. Un gamin de douze ans à qui l'on confie des tâches simples, pas très contraignantes, qui exigent une présence de 8 heures de travail journalier, d'un jour de repos le dimanche. Le travail consistait le plus souvent à réaliser des gestes simples. Ce travail me paraissait pour l'époque assez contraignant, par la rigueur des heures de présence, par l'encadrement rigoureux, mais je savais, dans mon for intérieur, que je gagnais ma vie et que je contribuais à aider mes parents.

Le sens de l'effort n'était pas naturel. C'est par obligation « naturelle » que je me pliais aux contraintes du travail. Le naturel dont je parle est le résultat d'une culture. C'est tout simplement le résultat de ce que mon père m'a toujours enseigné : « Travaille ! ». Finalement on est ou l'on devient ce que l'on a vu.

Pour la culture du travail, au sens biblique du terme, c'est un besoin essentiel, c'est vivre dignement, c'est-à-dire vivre sans faire appel à l'autre. Le travail justifie le gain et toutes les activités inutiles à la société étaient considérées comme mineures. Marx avait la même idée : « Le travail est l'essence de l'homme ».

La figure du père de famille est un exemple pour ses enfants : c'est celui qui se lève tôt le matin, ramène la paye à la mère au foyer toutes les fins de semaine. C'est à partir de ces critères que les parents invitent l'enfant à travailler dès qu'il est possible de le faire. Dans nos régions, je pense aux travaux d'hiver : ramassage des sarments dans les vignes, emploi de la potasse en février dans les vergers, vendanges...

C'est aussi apprendre à l'enfant à travailler en famille ou en bande, en le conviant dès que possible à la réjouissance du travail accompli : « faire partie de ceux qui travaillent ». Cette intégration sociale était essentielle pour beaucoup, dans l'éducation de l'enfant.

Le sens de l'effort, le sens de faire l'effort de travailler, est aussi une expérience vécue. Lorsque l'on est mis au travail très jeune, on se souvient toujours de l'effort qu'il a fallu soutenir pour réaliser les premiers travaux que l'on nous a confiés, et dont on a été rendu responsable. Être responsable d'une tâche, si petite soit-elle, oblige à réfléchir,

et à faire en sorte de réaliser le travail correctement, ne pas décevoir, on apprend ainsi à être digne. Cette dignité est enrichie par le récit familial : l'exemple des parents évoquant tour à tour leurs premiers travaux, les conditions de travail souvent difficiles, et l'on arrive ainsi à faire remonter l'histoire aux travaux des grands-parents au moins.

Le sens de l'effort et l'école

Ce sens de l'effort, on le retrouve aussi dès l'école primaire. L'effort est récompensé par des bonnes notes, par des images, des bons points, une correspondance encourageante de l'instituteur destinée aux parents, une mention au tableau d'honneur, des encouragements, et bien souvent une distribution des prix devant l'ensemble des parents et des copains de classe ! Cette mise en scène a pour but d'honorer et de récompenser celui qui a fait l'effort, celui qui s'est appliqué afin de faire du mieux qu'il pouvait. Le travail est ainsi honoré, souvent doublé par des cours de morale ou d'instruction civique où le travail est souvent illustré par « Le laboureur et ses enfants ».

Ce sens de l'effort on le retrouve aussi au sein même de l'école dans certains travaux qui nous étaient confiés. Ils vont du ramassage des feuilles dans la cour de l'école à l'entretien de la classe et bien souvent à la récompense suprême, celle d'être autorisé à effacer le tableau. Il existe aussi, pour les temps de loisirs, l'organisation de jeux d'équipes sportives. L'équipe c'est la cohésion, c'est la stimulation, c'est le dépassement du soi. C'est ainsi que naît l'esprit de hiérarchie, avec la désignation par les coéquipiers d'un capitaine dès les premiers matches. Ce sens de l'effort est stimulé par une volonté commune, celle de gagner. On retrouve d'ailleurs, pour l'avoir vécu, des attitudes similaires, très tranchées, chez les responsables syndicaux et ce jusqu'aux années 2000.

L'équipe c'est la cohésion, c'est l'organisation, c'est le bloc. On avance ensemble, coûte que coûte, et l'on va jusqu'au bout. « On travaille dur ou l'on débraye ! ». C'est ainsi que l'on retrouve aussi dans la volonté syndicale un sens du devoir mais aussi un sens de l'effort. Celui de suivre les directives du responsable même si l'on ne partage pas toutes les décisions prises. Tout cela est valable jusqu'aux années 2000.

Le sens de l'effort aujourd'hui

Aujourd'hui le sens de l'effort a fortement diminué sur l'ensemble du corps au travail avec toutefois des gradations dans cette diminution d'intérêt. La crise sanitaire a motivé une forme de prise de distance et je pense qu'elle a grandement participé à cette prise de conscience collective du désintérêt de se « donner au travail ». La découverte pour beaucoup du télétravail a été une aubaine pour certains.

En effet, pour la génération des milléniaux, le travail n'est plus une fin en soi, alors que, chez les plus de cinquante ans, ce sens de l'effort est encore présent. Pour les jeunes générations, la structure du temps de la vie, conditionnée par le temps contraint du travail, n'est plus acceptable. Le temps de liberté est sacré. La mécanisation, l'allègement des tâches dites ingrates qui ont été au fil du temps automatisées, laissant plus de noblesse à l'ouvrier pour réaliser sa tâche, ne suffisent plus.

Le temps autre que celui du temps du travail est l'élément qui devient pour les jeunes générations « l'essentiel de la vie ». Il n'est pas rare de voir au cours des « pauses café » des individus absorbés par leur téléphone, s'isolant du monde qui les entoure afin de programmer avec des amis des réjouissances pour la fin de semaine. Dans l'enceinte de l'entreprise, on constate que beaucoup « n'ont pas la tête au travail ! ». Ce temps convivial où, durant les pauses café, l'on échangeait des nouvelles des autres secteurs de l'entreprise est révolu.

Le loisir devient donc dans notre société un enjeu important. Joffre Dumazedier notait dans son livre paru en 1962, *Vers une civilisation du loisir*¹ : « Le loisir serait un nouvel opium du peuple ? Un mouvement qui pourrait conduire le travailleur 'de l'aliénation à la jouissance' serait alors contrarié par le courant inverse qui irait de la jouissance du loisir à un renforcement de l'aliénation par le travail. L'ouvrier se contenterait de vendre sa force-travail comme une marchandise pour jouir de cette vente dans le temps hors travail ».

2. Examen des facteurs qui conditionnent aujourd'hui l'acceptation de travailler

Un préalable au travail : son contrat

C'est le premier contact après l'entretien d'embauche avec le service administratif. Le travail est lié à un contrat de travail. Ce contrat est très complet, il laisse peu de latitude aux acteurs concernés sur l'interprétation concernant les possibles atteintes imprévues au contrat. C'est pour le salarié et l'employeur un engagement réciproque. Ce contrat a évolué avec le temps. Il est passé en peu de temps de deux pages à près de vingt pages dactylographiées aujourd'hui, me rappelant les contrats d'assurance en petits caractères. Il m'arrivait de signer un contrat de travail avec un salarié, sans que le salarié en ait pris connaissance, bien content de trouver un emploi à sa convenance. Aujourd'hui, le contrat est analysé feuille par feuille et discuté. Souvent, le droit à la déconnection pour le personnel d'encadrement fait débat. Pour le personnel recevant une clientèle, il est question aussi de l'autorisation ou non de piercings, de tatouages, de bijoux.

Pour le cadre d'entreprise, les contrats sont encore plus volumineux, notamment avec les clauses de non-concurrence où sont détaillées des pratiques validées par l'entreprise en matière d'éthique.

C'est dire qu'un climat de « rigueur » s'instaure dès la signature du contrat avec le salarié. Ce changement de comportement vis-à-vis de l'employeur, et réciproquement, en dit long sur la vision du climat de confiance dans lequel vont se dérouler les opérations à venir. Ce changement de la représentation « contractuelle du travail » est important, le futur salarié échange son travail contre de l'argent et une protection sociale.

Chez les jeunes, le travail est nécessaire, mais le plus important est le temps libéré par les horaires de travail pour s'adonner aux loisirs. Pour l'expérience que j'en ai, le sens de l'effort n'est plus une priorité. Sont souvent évoqués, en préalable aux questions salariales, l'obligation de réaliser des heures supplémentaires, le nombre de jours de congés payés, le travail en fin de semaine. Viennent ensuite les questions plus valorisantes pour l'entreprise, celles qui tendent à évaluer si l'entreprise est vertueuse, si elle pratique le mécénat, etc. Force est de constater qu'il n'y a pas que la rémunération qui compte pour les candidats.

Les conditions de travail dans l'entreprise d'aujourd'hui

Dans le travail au quotidien, souvent le personnel considère qu'il n'est pas reconnu à sa juste valeur professionnelle, qu'il est souvent invisible dans l'entreprise, qu'il manque de « prise », comme le dit Laurent Berger, pour réaliser son travail dans de bonnes conditions. Cette « prise » est figurée par l'assurance d'un encadrement qui n'est pas correctement considéré par l'ouvrier comme très solidaire, ou qui ne fait pas

¹ Joffre Dumazedier, *Vers une civilisation du loisir*, Paris, Seuil, 1962. 320 p.

confiance au salarié, ou l'affirmation que le matériel mis à sa disposition n'est pas adapté ou mal adapté au travail à réaliser. Je cite Laurent Berger : « Sortir de l'opposition stérile qui consiste à considérer le travail uniquement comme une force productive, comme donnée économique de richesse produite (et non pas comme une réalité sociale) ». Pour l'encadrement, il en est d'un autre point de vue souvent diamétralement opposé.

La maîtrise des coûts de production. La rémunération

L'entreprise aujourd'hui doit faire face à une concurrence de plus en plus forte. Les bonnes conditions de vie de l'ensemble du corps social font que la compétitivité est souvent à la traîne devant des pays moins regardants sur les conditions de travail et de sécurité. Le coût du travail est une donnée fondamentale. Pour être viable l'entreprise doit fournir des produits de qualité au bon prix, c'est-à-dire compétitifs sur le plan du prix de vente mais aussi accompagnés de gages de qualité. Aujourd'hui, le coût moyen d'une heure travaillée en France est de l'ordre de 43, 3 €, alors qu'en Espagne elle est de 24, 4 € ou en Italie de 29, 7 € !

Pour la zone euro elle est de 36 €.

L'encadrement doit faire face à cette difficile équation : « faire mieux » avec des coûts de main-d'œuvre plus élevés que la concurrence.

Pour résoudre un tel problème, la productivité doit être de mise dans l'élaboration des processus de production. Le style de management est plus directif, avec la mise en œuvre pour beaucoup de tâches, grâce aux progrès de la technique, de systèmes automatisés, simplifiés. Pour vivre, l'entreprise doit équilibrer ses comptes. Elle doit tout faire pour maintenir une activité. Mais comment ?

La concurrence extrême qui s'exerce sur notre système de production nous oblige d'une certaine manière à calculer au plus juste nos moyens à mettre en œuvre. Efficience et productivité seraient-elles sur le banc des accusés ?

Depuis 1960, les données économiques ont changé la donne. Le management disposait de mesures de souplesse pour satisfaire au mieux les demandes syndicales, il était possible de trouver des accords « locaux » tenant compte de la spécificité des lieux de production pour satisfaire les demandes émanant du personnel. Ces mesures se traduisaient par des augmentations de coûts qui étaient facilement supportables par l'économie de l'entreprise. Aujourd'hui, dans les trente plus grosses entreprises françaises qui occupent plus des deux tiers de la population ouvrière, les conditions de travail sont gérées par des accords de branches. Il n'est donc pas possible de répondre favorablement à des demandes locales.

La pression des actionnaires afin de maintenir l'emploi dans le pays est telle que l'encadrement est obligé de chercher à faire réaliser le travail dans des conditions hâtives, le « vite et bien » devient courant dans le quotidien. L'objectif étant de maintenir des prix de revient compatibles avec la concurrence étrangère et d'assurer le meilleur service. La réactivité en matière de prix est essentielle aujourd'hui.

Devant l'urgence, il arrive que les équipes de management du personnel exécutant ne soient pas toujours à l'écoute de leurs équipes. C'est, je pense, un élément fort dans la baisse du sens de l'envie de faire l'effort, comme il est souvent reproché à l'encadrement un manque de dialogue avec le personnel ouvrier. Attitude ayant pour conséquence une baisse de motivation de la part des ouvriers.

L'intrusion du numérique dans tous les procédés de production est aussi un facteur impactant dans l'organisation du travail. Elle apporte plus de rigueur de contrôle et établit des tableaux de bord de performance en temps réel. Il est alors possible pour le dirigeant de mesurer l'efficience de ses équipes au fil du procédé de production.

La rémunération est un point important pour le maintien d'un bon climat social dans l'entreprise. Mais le personnel, lorsqu'on lui pose la question : « êtes-vous bien payé ? » vous répond toujours par la négative.

Le système de rémunération « à la pièce » étant révolu, les salariés sont mensualisés, qu'ils travaillent efficacement ou non. Il a donc fallu à l'entreprise trouver des moyens incitatifs pour stimuler le sens de l'effort, telle la mise en place de prime de productivité. Ce système de prime est aujourd'hui très peu usité, on préfère de beaucoup des systèmes d'intéressement versé une fois par an après la publication des résultats. Ce système, dont le personnel permanent est seul bénéficiaire, excluant ainsi les sous-traitants et le personnel intérimaire, présente des faiblesses. Je pense, comme exemple, au groupe Total qui a versé un fort intéressement à ses salariés après la crise Covid, excluant, à la demande des syndicats, les ouvriers des entreprises sous-traitantes...

Un autre point clivant est l'étendue de l'échelle des salaires. Dans les années 1970/80, elle se situait autour de 5/6 ; aujourd'hui, entre l'ouvrier et le directeur général, le facteur multiplicateur peut atteindre quelquefois le chiffre 15 pour certaines entreprises... C'est un facteur démotivant et, je l'avoue, injustifié.

Le fait qu'aujourd'hui dans notre quotidien nous soyons bercés par les médias, ogres des audimats, qui mettent à la une les pics du CAC 40, les profits exorbitants des entreprises, les rémunérations princières de certains dirigeants, tout cela contribue à faire perdre aux individus, quels qu'ils soient, le sens et la valeur de l'argent et, par référence à leur bulletin de paye, la valeur de leur propre travail.

La durée hebdomadaire du temps de travail

La durée hebdomadaire du temps de travail est un élément important dans le coût du travail aujourd'hui. Le fait de passer aux 35 heures a pénalisé notre pays par une baisse de notre compétitivité industrielle par rapport à celle de notre voisin allemand de 7% de nos coûts. Ce qui a eu pour conséquence une baisse de notre attractivité pour nos exportations, et l'aggravation du déficit de la balance extérieure.

De nouvelles mesures se sont avérées nécessaires : la chasse aux temps morts a été généralisée dans tous les secteurs des entreprises, l'émiettement des tâches afin de les rendre plus opérationnelles, ainsi que l'organisation chronométrique dans certains secteurs. Mais malgré tout cela, les coûts par rapport à la concurrence sont toujours trop élevés. Cette contraction des temps opérationnels au sein de l'entreprise crée un besoin naturel de dialogue pour l'ensemble du personnel afin de préserver la motivation. Il est vrai que l'obligation d'un règlement intérieur dans les entreprises qui accorde un droit d'expression des salariés, directe et collective, sur le contenu et l'organisation de leur travail dans les années 1984 (loi Auroux), n'a pas été suivi d'effets en matière d'amélioration des motivations du personnel.

L'ensemble des mesures visant à réduire les coûts de production ont des conséquences fâcheuses sur les revendications salariales où les seuls problèmes débattus portent sur les augmentations de salaire. Le travail n'est pas vécu comme une fin mais comme un moyen.

Des actions correctives complémentaires sont mises en œuvre dans les entreprises, encadrées par le code du travail. Je pense notamment à l'obligation pour l'employeur d'organiser obligatoirement une fois par an un entretien individuel d'appréciation avec chaque salarié, afin d'examiner tous les points positifs et clivants qu'a rencontrés le salarié durant l'année écoulée.

D'autres méthodes voient le jour pour améliorer les conditions de vie dans l'entreprise : c'est la mise en place d'un système de délégation, laissant aux salariés plus d'autonomie, une latitude d'action pour réaliser le travail demandé. Il s'avère à

l'expérience que cette autonomie n'est pas porteuse de réussite dans bien des cas, le transfert de responsabilisation est souvent mal vécu, et donc n'améliore pas le degré d'implication des ouvriers.

Prise en compte du temps de loisirs dans l'organisation du travail

L'homme au travail, qu'il soit ouvrier ou cadre, avec la pression exercée en entreprise, a besoin de repos. Les plannings de charge de travail doivent intégrer les temps de pause ou de loisir.

C'est pour le management une nouvelle forme d'organisation du travail. La formation d'équipes chevauchantes n'est plus de mise, il faut des temps de repos suffisamment importants entre chaque poste. Les temps de pause sont soigneusement calculés, les RTT sont de mise pour les cadres. Aujourd'hui, un cadre travaille 218 jours par an avec huit semaines de congés payés. Un ouvrier travaille 35 heures par semaine, organisées le plus souvent sur 4 jours et demi. Il est question aujourd'hui de la mise en place dans les entreprises de la semaine de 4 jours, se posera alors le problème pour les entreprises de production de l'inactivité croissante des outils de production (baisse du taux d'utilisation des appareils productifs).

Pour la section tertiaire, les améliorations des conditions de travail sont beaucoup plus difficiles à mettre en œuvre, le plus souvent les entreprises de service interviennent en dehors des horaires normaux de travail.

L'appel aux entreprises de sous-traitance

Afin de réduire les coûts de façon plus drastique, les entreprises font appel à des entreprises de sous-traitance. Avec, dans les années 1960/70, le boom économique du pays par la mise en œuvre de projets d'envergure comme la sidérurgie ou les grands chantiers, la pénurie de main d'œuvre limitait les entreprises dans la réalisation de leur projet. Elles ont alors joué la carte de la sous-traitance, laissant à ces entreprises le soin de faire le travail pour lequel ils sont les spécialistes.

Une fois les grands projets réalisés, les entreprises de sous-traitance sont demeurées. Aujourd'hui, la part des travaux réalisés par ces entreprises dans l'industrie est de l'ordre de 20 à 25% au moins. Une raison supplémentaire à mes yeux, c'est la flexibilité nécessaire que les entreprises doivent avoir avec les moyens de main-d'œuvre ; la sous-traitance répond à la modulation des moyens à mettre en place pour réaliser un projet.

Cette pratique engendre des compétitions sur le plan opérationnel entre les équipes d'entreprise et celles de la sous-traitance en matière de coût. Cela entraîne des distorsions préjudiciables au climat social et notamment à la précarisation du salariat.

La précarisation du salariat

La précarisation du salariat devient une tendance accentuée dans le management d'une entreprise. Lorsque l'entrepreneur n'arrive pas à boucler ses plannings de charge avec son personnel, il fait appel à de l'emploi en CDD pour surcroît d'activité ou travail saisonnier. C'est une forme de temps partiel qui a tendance à se développer. L'entreprise tourne avec un effectif permanent le plus réduit possible tout en écrétant ses pointes d'activité par du personnel en contrat à durée déterminée.

L'intégration du personnel intermittent au sein même de l'entreprise contribue à fragiliser la sécurité du poste de travail du salarié, qui se trouve ainsi facilement remplaçable par du personnel d'intérim. Le temps partiel dans les entreprises atteint aujourd'hui les 20%, il n'était que de 7% en 1987.

Les mesures sociales qui garantissent le non travail

Sommes-nous dans une société trop riche, capable de rémunérer le non travail ? C'est effectivement aujourd'hui un point clé de la réflexion de l'employeur. Il arrive souvent que la question du chômage fasse l'objet d'échange avec le personnel. Le salarié évoque, surtout chez les jeunes générations, une éventuelle « prise de distance » avec le monde de l'entreprise, mettant à profit le simple fait qu'il a droit à une période de chômage et qu'en conséquence cela est pour lui une forme de prise de recul nécessaire pour juger de ses futures orientations.

Souvent à la question : « Pourquoi vous arrêter dans le plein emploi ? », la réponse est : « J'ai droit à cet avantage, je le prends ».

Cette insécurité de permanence dans la tenue de poste pose problème pour l'entreprise. Souvent les postes occupés ont fait l'objet de formation spécifique, demandant à l'entreprise un investissement non négligeable pour les coûts engagés. Ce manque d'assiduité au travail se perçoit aussi avec l'absentéisme. C'est en France un point noir de notre industrie et plus encore dans la fonction publique. Cette absence pour « mal être » dans son milieu de travail contribue à générer une forme d'insécurité dans la tenue des postes de travail du personnel exécutant, des modifications d'organisation du travail. Faire autant avec moins de moyen, d'où un surcroît de travail pour les présents, a comme conséquence une dégradation du climat social de l'entreprise. « Toujours les mêmes qui travaillent ! ».

3. Les propositions pour améliorer la motivation de l'homme au travail

Limitation de l'addiction au numérique

Remettre en cause notre addiction au numérique, chez soi mais aussi en entreprise. Le fait d'avoir toujours son téléphone portable personnel dans sa poche, au travail, ne détache pas le salarié de ses soucis domestiques et autres.

L'invasion du numérique, par les réseaux sociaux notamment, a favorisé le repli sur soi de beaucoup d'individus, au point qu'une forme d'addiction les incite à ne pas s'ouvrir aux autres, les maintenant ainsi dans leur cocon du « métro, boulot, dodo ». D'autres très sensibles, très émotifs, de par cette même façon de vivre en « cocon », ou de par leur éducation, sont très vulnérables et ne tiennent pas à un coup de « bourre » quand l'entreprise le leur demande. L'économie aujourd'hui se montre très exigeante sur les délais de livraison par exemple, et il n'est pas rare qu'il soit nécessaire d'exiger des heures supplémentaires. La capacité de résistance tant physique que mentale de certains est mise à l'épreuve. Le narcissisme pour certains, mis en scène par les réseaux sociaux, contribue grandement à ne pas prendre les problèmes à bras-le-corps, se confiant sur les exigences drastiques des employeurs à leur « invités » ou autres...

Donner envie d'un ailleurs, sortir de son cocon, voilà peut-être une porte d'accès à autre chose de plus rafraîchissant que l'engourdissement dans les discussions de réseaux sociaux.

Faciliter l'accès à la culture

Remettre la culture au goût du jour. Arrêter d'inonder les petits écrans avec des feuilletons sans fin, qui à terme abêtissent complètement les spectateurs en les transportant dans un monde fictif, d'argent facile, etc.

Faire en sorte de rapprocher le théâtre, l'opéra, pour les foyers modestes. Donner envie de voir autre chose que la misère du monde doit faire partie des soucis premiers du service de programmation de la télévision, tout en préservant la réalité des choses de la vie. Donner envie aux gens de voir autre chose que les « scoops ».

Donner la chance à la pratique du sport collectif

On constate, au vu de ce que nous venons d'évoquer, que le travail dans l'entreprise n'est pas au centre des préoccupations dans la vie des individus. Il en est dans la vie dans l'entreprise comme pour les loisirs avec la pratique du sport. Dans les fédérations de sports collectifs on constate aussi une baisse importante dans le nombre de licenciés, comme si certains avaient des difficultés à se confronter à autrui, préférant rester dans leur cocon ou mieux dans leur univers numérique.

Je dois ajouter à l'expérience managériale qu'il est plus facile de manager des individus qui pratiquent un sport collectif parce qu'ils ont le sens de l'équipe et de l'effort de façon naturelle. C'est un plus pour le manager. Promouvoir la culture du sport collectif et non individuel est peut-être une piste à creuser en incitant les gens à laisser le portable en veille un peu plus souvent que d'habitude.

Sécuriser le personnel sur l'avenir de son entreprise

L'insécurité du lendemain est aussi au centre de la préoccupation de beaucoup. D'abord sur l'avenir de leur propre entreprise. « À quoi bon faire un effort si demain nous allons être bradés ? ». Question bien réelle, souvent alimentée par une actualité brûlante et d'un vécu douloureux pour d'autres.

Certains s'interrogent sur l'opportunité de continuer à cotiser pour une retraite tout en sachant qu'à terme les caisses seront vides. D'autres ont des difficultés à se projeter dans l'avenir, ne sachant pas exactement ce qu'ils attendent de l'entreprise et de leur propre personne, en y mêlant le changement climatique, la guerre en Ukraine, les effets de la crise sanitaire.

Pour les retraites, montrer simplement l'équation simple de l'évolution du nombre de cotisants et celle des retraités permet de répondre à beaucoup de questions que se posent les salariés.

Faciliter l'accès à l'entrepreneuriat

Cela se pratique déjà, les contraintes administratives doivent être simplifiées pour inciter davantage les salariés désireux de se lancer dans la vie d'une entreprise en tant qu'acteurs et non comme spectateurs.

Redonner à l'encadrement un style de management plus partagé et non participatif.

Le fait que l'entreprise, aux prises avec ses compressions de prix de revient, utilise l'encadrement pour exercer la pression managériale a des conséquences évidentes sur le moral du personnel d'exécution. Avant d'exécuter un ordre, il est bon d'expliquer et de bien faire comprendre le pourquoi de cet ordre. Pour cela, outre que l'autorité de compétence compte pour une bonne exécution, il faut aussi que le personnel partage le bien-fondé de cet ordre.

Pour cela l'encadrement doit prendre sur lui une bonne part de la pression managériale afin qu'un climat de sérénité apparente règne dans l'entreprise.

Donner plus de clarté à la politique salariale

À travers les réseaux sociaux, il n'est souvent question que d'argent, de bitcoins, etc. Nous savons que la rémunération est l'élément essentiel dans la négociation salariale. Donner plus de clarté sur les résultats de l'entreprise, sur les salaires nominatifs des salariés, pratiquer le mécénat, une éthique environnementale sont des facteurs qui peuvent motiver l'homme au travail.

Conclusion

Vous devez trouver que la liste des propositions pour améliorer la motivation de l'homme au travail est pauvre. Le problème est vaste. Je pense que les collègues qui vont débattre sur ce sujet auront beaucoup à dire sur la montée de l'individualisme, du comportement de nos représentants de la démocratie, des problèmes sociétaux que l'on rencontre forcément dans l'entreprise et hélas plus qu'ailleurs.

C'est vrai que l'Universalisme est un bien grand mot pour un travailleur comme moi, mais je crois au sens du partage, de la vertu, à l'équité, à la justice dans le comportement d'un chef. Oui, je pense que l'homme au travail peut être sauvé.

Le travail est peut-être une religion, pour moi il est un sacerdoce.



TdM

Séance du 18 mars 2024

Séminaire interne « Travail »

La protection du salarié par le droit

Philippe PÉTEL

Ancien doyen de la faculté de droit
Académie des sciences et lettres de Montpellier

TdM

MOTS CLÉS

SEM2024, Salarié, Droit du travail, Externalisation, Ubérisation.

RÉSUMÉ

Le droit français contemporain est très protecteur à l'égard du salarié. C'est le fruit d'une évolution historique bien connue. Il en résulte des stratégies de contournement de la part des employeurs. L'une de ces stratégies, connue sous le nom d'« ubérisation », est une forme d'externalisation controversée. Elle vient de donner lieu à une directive européenne qui ne semble pas en mesure d'enrayer son succès.

NOTA : Pour retrouver les autres conférences de ce séminaire : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr>), cliquer sur « Rechercher un document », et dans la fenêtre qui s'affiche, entrez le mot-clé : SEM2024.

1. Le juriste s'intéresse au travail parce qu'il s'intéresse aux relations sociales, c'est-à-dire aux relations qui se nouent entre les personnes au sein d'une société. Or, la plupart du temps, le travail implique une telle relation car il est accompli au profit d'autrui : le salarié travaille pour son employeur, le professionnel indépendant pour son client, le bénévole pour celui qu'il aide.

Cette énumération porte en elle la première difficulté à résoudre lorsqu'on entend observer, du point de vue du juriste, la relation entre fournisseur et bénéficiaire d'un travail : cette relation relève de qualifications et de régimes variés. Le salarié, le professionnel indépendant et le bénévole sont trois modèles courants, mais la liste n'est pas exhaustive. Par exemple les fonctionnaires et autres agents publics ou les dirigeants de sociétés travaillent pour autrui. Or ils n'entrent pas dans ces trois cadres ; ils constituent encore d'autres modèles, obéissant à des régimes spécifiques.

Cette intervention se limitera aux salariés car il s'agit, de nos jours, du modèle le plus répandu, au point que les locutions « relation de travail », « contrat de travail » ou « droit du travail », lui sont réservées. Quand un professionnel indépendant fournit une prestation à un client on ne parle pas de contrat de travail mais de toutes sortes de contrats portant d'autres noms, selon la prestation fournie : contrat d'entreprise, de mandat ou de transport, par exemple. Certains vont même plus loin, réservant aux salariés l'appellation

de « travailleurs ». On laissera ce travers de langage aux adeptes de la lutte des classes car il est injuste à l'égard des travailleurs indépendants.

2. Encore faut-il identifier le salarié afin de le distinguer des autres travailleurs.

Le salarié est celui qui est lié par un contrat de travail, c'est-à-dire un accord en vertu duquel le salarié accepte de fournir une prestation de travail, en échange d'une rémunération, et en se plaçant sous la subordination de l'employeur.

De ces trois éléments constitutifs, seul le troisième est propre au contrat de travail : ce contrat se caractérise par un lien de subordination. Ce qui veut dire que le salarié se place sous l'autorité de l'employeur : celui-ci est en droit de lui imposer la tâche à accomplir, le lieu et le moment de son accomplissement, les modalités de son travail, ses compagnons de travail et, de manière générale, des instructions et une discipline à respecter. Rien de tel dans le contrat d'entreprise, par exemple, car si l'entrepreneur, lui aussi, fournit une prestation à son client moyennant une rémunération, il reste libre de son organisation.

3. L'objet de cette étude étant bien identifié, il est permis d'entrer dans le vif du sujet. Affirmer que le droit français du travail est très protecteur pour le salarié, c'est enfoncer une porte ouverte. Chacun le sait. Beaucoup l'ont expérimenté, à leur profit ou à leurs dépens. Il est, pourtant, intéressant de réfléchir à ce phénomène.

D'abord parce que cette solution n'est pas une règle universelle et intemporelle. On verra comment elle s'est imposée en France (I).

Ensuite parce que cette protection engendre un effet secondaire qui atteint des proportions inquiétantes aujourd'hui. Il n'est pas exagéré de dire que, désormais, le rêve de tout employeur français est de ne pas avoir de salarié, ou le moins possible ! D'où le développement de stratégies de contournement dont l'une, au moins, mérite une réflexion particulière en raison du succès qu'elle connaît depuis quelques années (II).

1. La naissance d'un droit protecteur

4. L'idée de protéger le salarié par un encadrement juridique de la relation de travail n'est pas née au XIX^e siècle comme certains le croient.

Sous l'Ancien Régime, les maîtres artisans et les marchands appartenaient obligatoirement à une corporation. Celle-ci leur imposait de respecter des usages. Et parmi ces usages, il y avait des contraintes protégeant leurs employés. Il en était ainsi parce que les corporations devaient tenir compte des groupements de compagnons, ancêtres de nos syndicats, qui défendaient collectivement l'intérêt de leurs membres. On les respectait. Et on s'inclinait souvent devant leurs revendications.

5. Paradoxalement, c'est la Révolution qui a privé le salarié de la protection du droit.

Elle l'a fait pour des raisons idéologiques. Parce qu'on proclamait la liberté de l'homme, on en déduisit la liberté du travail. Ce fut la loi d'Allarde qui, en 1791, supprime les corporations, affirmant qu'« *il sera libre à toute personne ... d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon* ». Ce fut la loi Le Chapelier qui, la même année, interdit la reconstitution de tout groupement professionnel, y compris aux ouvriers et compagnons.

Dès lors, la relation de travail relevait exclusivement de la liberté contractuelle.

Il suffit pour s'en convaincre de consulter le Code civil de 1804. Ce que nous nommons aujourd'hui le contrat de travail y figure comme une variété de louage. À côté du louage de chose (le bail d'immeuble et la location mobilière que nous connaissons bien), il y avait le louage d'ouvrage et l'une des variétés de celui-ci était « *le louage des*

gens de travail qui s'engagent au service de quelqu'un » (art.1779). Il s'agissait, en somme, d'un contrat comme les autres, conclu entre deux contractants placés sur un pied d'égalité et libres de convenir de telles stipulations qui leur conviendra.

Quel recul par rapport à l'Ancien Régime !

6. Un recul d'autant plus regrettable qu'il allait coïncider avec la révolution industrielle, dont allait résulter un accroissement considérable de l'inégalité de fait entre ces deux contractants.

Au cours du XIX^e siècle, la liberté contractuelle dans la relation de travail allait devenir la liberté du renard dans le poulailler. Et si certains industriels se préoccupaient du bien-être de leurs salariés, d'autres allaient illustrer la fameuse formule du père Lacordaire : *« entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit »*.

7. La suite ne mérite pas plus de développements car elle est trop connue.

La situation engendrée par la Révolution française n'était pas acceptable car la dégradation de la condition ouvrière n'avait que des inconvénients : pour ceux qui en étaient victimes, mais aussi pour la cohésion du pays et pour son économie.

De la monarchie de juillet jusqu'au règne de Martine Aubry sur le ministère du travail, tout le XIX^e et le XX^e siècles furent donc jalonnés de réformes convergeant vers une plus grande protection du salarié. À l'origine, il s'agissait d'améliorer la condition ouvrière : on a longtemps parlé de « législation industrielle ». Mais au fur et à mesure que la classe ouvrière se dissolvait dans l'uniformisation de la société, cette appellation fit place à celle de « droit du travail ».

8. C'est ainsi qu'apparut le statut du salarié. Car c'est bien un statut qui est en cause, désormais.

Aujourd'hui, le contrat de travail n'est plus un contrat comme les autres, régi par quelques dispositions du Code civil. En concluant un contrat de travail, employeur et salarié adhèrent, en réalité, à un corps de règles qu'ils ne choisissent pas. Un corps de règles imposé par des lois et règlements de plus en plus fournis (chacun connaît le monument qu'est devenu le Code du travail) et complété par des conventions collectives variables selon le secteur d'activité de l'employeur.

Or toutes ces règles constitutives d'un statut visent à protéger le salarié. La durée du travail, les conditions de travail, la rémunération du travail sont réglementées en ce sens. En outre, ces règles assurent au salarié le maximum de stabilité : le contrat à durée indéterminée est le modèle auquel on ne peut déroger que par exception ; le licenciement ne peut intervenir que dans des conditions restrictives et coûteuses, qu'il s'agisse de sanctionner un fait personnel ou simplement de tirer les conséquences d'une situation économique de l'employeur.

À cela s'ajoute une couverture sociale complète, financée en grande partie par les cotisations de l'employeur : maladie, maternité (et même désormais paternité), allocations familiales, retraite, chômage, insolvabilité de l'employeur, formation professionnelle, etc.

2. Les stratégies de contournement

9. On pourrait s'arrêter là et se féliciter d'une évolution du droit favorable à la plus grande partie de la population française.

Mais il y a le revers de la médaille : ce sont les stratégies de contournement que pratiquent toutes les entreprises françaises depuis que les contraintes et le coût du régime de faveur octroyé au salarié est perçu comme un repoussoir.

10. L'une consiste à ne plus faire travailler d'êtres humains : c'est la robotisation. Pas un secteur n'y échappe : plus de guichetiers au péage des autoroutes, de moins en moins à la Poste et dans les banques ; des machines commencent à remplacer les caissières dans certains supermarchés ; plus de vendangeurs dans les vignes et bientôt plus même de personnel de taille. Et nous n'avons encore rien vu : le développement de l'intelligence artificielle ne fera qu'accélérer ce phénomène.

Une autre stratégie de contournement est la délocalisation du travail. La France est championne du monde en la matière. Pour 100 salariés en France, les groupes industriels français en emploient 62 dans leurs filiales à l'étranger. Les groupes allemands 38¹. C'est à ce prix que les fleurons du CAC 40 ont de si beaux résultats.

11. Une troisième stratégie de contournement mérite un commentaire particulier. Elle consiste à faire exécuter la tâche des salariés par une entreprise indépendante : c'est l'externalisation.

Toutes les entreprises y ont recours. On externalise volontiers les services de soutien : l'intendance et la logistique (la cantine, les livraisons, la comptabilité ou le conseil juridique). Mais on externalise aussi, parfois, des prestations relevant du cœur de métier de l'entreprise : c'est le vigneron qui sous-traite la vinification à sa coopérative ou qui fait appel à une entreprise pour tailler ou pour vendanger.

Cette pratique relève de la bonne gestion parce que l'externalisation offre une grande souplesse : on ne paye que le temps de travail dont on a besoin et on peut facilement remplacer le prestataire qui ne convient pas. Mais elle a deux défauts : l'entreprise qui externalise ne contrôle pas ceux qui travaillent ainsi pour son compte et l'externalisation est coûteuse car les coûts salariaux ainsi économisés sont généralement dépassés par le coût d'un intermédiaire qui entend bien prélever sa propre marge.

Or certaines entreprises savent s'affranchir de ces limites. Elles veulent le beurre et l'argent du beurre. Il en est ainsi lorsqu'elles remplacent leurs salariés par des collaborateurs ayant le statut de professionnels indépendants mais qui ne sont pas à la tête d'une véritable entreprise, capable d'adapter ses ressources à ses coûts. Ces collaborateurs n'ont pas les inconvénients des salariés : pas de salaire minimum, de cotisations coûteuses, de durée maximale du travail, rupture possible à tout moment et sans frais. Mais ils n'ont pas non plus l'inconvénient de l'externalisation ordinaire car ils sont si dépendants qu'ils doivent accepter les tarifs qu'on leur offre et se soumettre au contrôle et à la discipline qu'on leur impose. En somme, ils sont taillables et corvéables à merci.

12. Cet artifice peu loyal n'est pas nouveau. Il a été largement employé au ^{xx}e siècle pour tenter de faire échapper au droit du travail différentes variétés de collaborateurs chargés de vendre en dehors des locaux de l'entreprise : distributeurs de journaux, vendeurs à domicile, représentants de commerce, gérants de succursales.

Jusqu'ici, ces tentatives ont toujours avorté. Tantôt les tribunaux requalifiaient la relation juridique en contrat de travail en constatant l'intégration du prestataire dans un service organisé pour en déduire l'existence d'un lien de subordination². Tantôt le

¹ Les politiques industrielles en France. Évolutions et comparaisons internationales, nov. 2020, p.89, www.strategie.gouv.fr,

² Voir par exemple : Cass.ass.plén. 18 juin 1976, n° 74-11.210

législateur intervenait pour imposer le statut de salarié (cas des VRP³) ou, à tout le moins, un statut spécifique comportant la plupart des avantages du salarié (cas des gérants de succursales⁴).

13. Or cette pratique « d'externalisation sauvage » connaît une expansion sans précédent depuis l'apparition d'internet et depuis que la plupart des Français prétendent être des Américains comme les autres.

Au point que le nom propre de l'entreprise qui a popularisé ce modèle économique est devenu un nom commun, à l'instar de mobylette ou frigidaire : on parle couramment d'« ubérisation ».

Des entreprises comme Uber ou Deliveroo se présentent comme de simples intermédiaires : leur plateforme informatique met en relation des clients et des prestataires indépendants. Elles considèrent que ces derniers ne sont pas salariés faute d'un lien de subordination : ils sont libres de travailler à leur rythme, avec les moyens qu'ils se procurent eux-mêmes (leur vélo ou celui qu'on leur vend... à prix préférentiel). La réalité est tout autre. Ces prestataires sont totalement dépendants de la plateforme, qui leur impose une discipline rigoureuse. Et, compte tenu des tarifs qui leurs sont imposés, seul un rythme d'enfer leur permet de survivre.

14. Naturellement, lorsque les tribunaux sont saisis d'une demande de requalification de la relation juridique en contrat de travail, ils y font souvent droit : ils appliquent la jurisprudence traditionnelle évoquée plus haut puisque chauffeurs et livreurs sont manifestement intégrés dans un service organisé⁵. Mais on estime que sur 100 000 prestataires affiliés à Uber en France, seuls 800 sont en procès avec la plateforme pour revendiquer le statut de salarié⁶.

On peut en déduire que les intéressés sont satisfaits de leur situation. C'est la thèse défendue par Uber, proclamant que ses collaborateurs sont attachés à la souplesse de son système qui leur permet de travailler quand ils veulent. Une autre analyse, moins optimiste, est possible : on est présence d'un opérateur en position de force, pouvant puiser dans un vivier toujours renouvelé de candidats prêts à accepter ses conditions parce qu'ils n'ont guère d'alternative.

15. Comme toujours, en France, on se retourne donc vers le législateur. Or le moins que l'on puisse dire est qu'il est très prudent. Plusieurs textes récents⁷ se sont préoccupés de garantir un minimum de couverture sociale et de droits collectifs aux « travailleurs utilisant une plateforme de mise en relation par voie électronique ». Mais ils retiennent la qualification de travailleurs indépendants (C.trav. L.7341-1).

Jusqu'à lundi dernier (11 mars 2024), cette prudence était justifiée par une législation européenne en gestation. Celle-ci tardait à émerger parce que les opinions sont très partagées en Europe, comme elles le sont en France. Soumettre au droit du travail les collaborateurs de ces plateformes, c'est ruiner leur modèle économique. Or outre l'enthousiasme de leurs livreurs, supposés ravis de pédaler ainsi comme des forcenés, il faut compter avec celui des clients. Car ce modèle importé du monde anglo-saxon est plébiscité par beaucoup d'entre nous. Il permet de jouir, en toute bonne

³ C.trav., art. L.7313-1

⁴ C.trav., art. L.7322-1

⁵ V. notamment : Cass. soc. 4 mars 2020, n°19-13316

⁶ J.Y. GUÉRIN et M. VISSEYRIAS, *Le Figaro* 13 juin 2023

⁷ Loi n°2016-1088 du 8 août 2016, Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019, Ordonnance n°2021-484 du 21 avril 2021

conscience, de domestiques à prix réduit. Cet avantage conduit certains à être peu regardants sur un système qui, pourtant, devrait choquer profondément tous ceux qui se considèrent comme des humanistes.

16. La directive finalement adoptée lundi dernier ne devrait pas remettre en cause ce modèle économique. Elle est, en effet, le fruit d'un compromis. Elle impose seulement aux Etats de créer, dans leur législation interne, une présomption de salariat pour ces prestataires lorsque certains critères sont remplis.

Or cette disposition n'apporte rien par rapport à la jurisprudence française, déjà évoquée, sur l'intégration au sein d'un service organisé (v. supra n°14). Elle se borne à placer le prestataire en position de force en cas de contentieux. S'il prend l'initiative de ce contentieux. L'uberisation a donc encore de beaux jours devant elle.



TdM

Séance du 18 mars 2024

Séminaire interne « Travail »

De quelle représentation du travail dans la littérature scolaire sommes-nous les héritiers ?

Michèle VERDELHAN BOURGADE* et Christian AMALVI**

* Professeur émérite, Sciences du Langage, université Paul-Valéry Montpellier 3

** Professeur émérite, Histoire contemporaine, université Paul-Valéry Montpellier 3

Membres de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

MOTS CLÉS

SEM2024, Travail, représentations, manuels scolaires, littérature, livre de lecture, morale en action, patrie, peuple.

RÉSUMÉ

L'École française a transmis à travers l'histoire et la littérature certaines visions du travail, parfois non concordantes. D'une très célèbre anthologie de textes littéraires, Lagarde et Michard, découle une représentation du travail souvent négative, mettant l'accent sur ses difficultés et valorisant particulièrement le travail intellectuel ou une image idyllique de la ruralité. Et contrairement à une idée reçue, *le Tour de la France par deux enfants. Devoir et patrie*, n'est pas un livre revanchard prônant l'usage de la force pour réintégrer l'Alsace-Lorraine dans la France, mais un livre d'édification civique et morale, qui, dans un pays largement rural et artisanal, privilégie le travail régénérateur pour permettre à la France de retrouver son rang de grande puissance. De 1877 à 1940, il fut l'un des livres les plus lus des écoliers et de leurs parents.

NOTA : Pour retrouver les autres conférences de ce séminaire : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr>), cliquer sur « Rechercher un document », et dans la fenêtre qui s'affiche, entrez le mot-clé : SEM2024.

A. Michèle Verdelhan Bourgade

La représentation du travail dans les manuels de littérature

La réflexion à deux voix que nous proposons ici découle du postulat suivant : notre vision de la société, et donc du travail, a pu être influencée, en dehors de la famille, par l'école, et ce notamment dans deux disciplines, l'histoire et la littérature, et pour cette dernière, à travers l'étude des textes littéraires.

Christian Amalvi évoquera tout à l'heure l'ouvrage qu'il a choisi de vous présenter et d'analyser. Pour ma part, je me suis intéressée à la représentation du travail issue d'un corpus célèbre de manuels de littérature, la collection Lagarde et Michard, aux éditions

Bordas. C’est la collection qui a formé à la littérature bon nombre d’entre nous, nous a permis de connaître les auteurs et de lire de leurs textes, accompagnés en outre de riches présentations et commentaires rédigés par André Lagarde et Laurent Michard, professeurs de Lettres en classes préparatoires à l’époque (et devenus plus tard Inspecteurs généraux). La collection a connu une remarquable longévité : le premier volume, le Moyen-Âge, a été publié en 1948, la collection a été retirée des programmes nationaux seulement en 1992. Elle a continué cependant à être utilisée par les enseignants et certains volumes ont été récemment réédités.

Une remarque préalable : l’étude n’a porté que sur ce corpus de manuels, pas sur les œuvres littéraires en général. Dans le volume du XIX^e on trouve par exemple de Zola seulement quelques extraits centrés sur l’alcoolisme, non significatifs ni du travail de zingueur dans *L’Assommoir* ou du travail de la mine dans *Germinal*. Mais cette réduction à des extraits, qui a pu être critiquée par ailleurs, correspond à la culture littéraire généralement acquise par les élèves du secondaire à cette époque. Peu d’entre eux allaient ensuite lire les textes en entier (sauf ceux imposés par le programme de lecture suivie), ou se plonger dans d’autres ouvrages que ceux dont les extraits figuraient dans le manuel.

Le corpus est tout de même important, en voici un résumé (tableau 1).

Siècle	Année d’édition	Nombre de pages	Nombre d’auteurs concernés	Nombre de textes	Mentions dans Commentaires
Moyen-Âge	1950	242	8	10	5
XVI ^e	1954	256	6	16	2
XVII ^e	1951	448	13	19	9
XVIII ^e	1953	416	9	20	4
XIX ^e	1955	572	19	20	6
XX ^e	1962	640	21	23	5
Total		2574	76	108	31

Tableau 1 : Corpus de la collection de Lagarde et Michard

Il m’a paru intéressant de regarder aussi les illustrations, dont il sera question dans quelques exemples.

Quelles remarques peut-on tirer de ce corpus ?

1. On constatera d’abord l’existence de constantes, tout au long des volumes.

1.1. C’est globalement, une vision négative du travail qui est présente, et ce depuis le Moyen-Âge. Le premier texte sur le travail est « La complainte des tisseuses de soie » dans *Yvain ou Le chevalier au lion*, de Chrétien de Troyes au XII^e siècle :

« Toujours serons pauvres et nues
Et toujours faim et soif aurons ».

Cette vision se poursuit au long des siècles jusqu’au XX^e et aux travailleurs de l’industrie. Le travail y est associé aux milieux sociaux défavorisés, marqués par la pauvreté, la violence (Fabliaux¹), voire la misère. La noblesse, elle, ne travaille pas, elle

¹ Fabliau *Le vilain mire* : « Plus jamais il ne retourna à sa charrue, et plus jamais il ne battit sa femme », Moyen-Âge, p. 106.

fait la guerre, écoute des chansons, s'amuse à la cour. Rappelons que le travail était interdit aux nobles, au Moyen-Âge et même plus tard, sous peine de déroger, à l'exception du travail de maître-verrier. Mainard (XVII^e, p.28) peint un nouveau riche honteux de son vieux métier de savetier, Figaro se dit « laborieux par nécessité » (XVII^e, p. 403). Et Rabelais fait punir les nobles en enfer en les forçant à travailler « à vils et sales métiers » (XVI^e, *Pantagruel*, p. 72).

1.2. Un travail est omniprésent, c'est le travail aux champs, utile à la société, comme l'explique Fénelon dans *Télémaque* : les pauvres doivent gagner utilement leur vie en travaillant la terre (XVII^e, p. 429). Mais ce travail fait l'objet d'une double représentation, contradictoire. Il est pénible, lié à la pauvreté, les paysans sont souvent misérables : pensons au pauvre bûcheron de La Fontaine (*La Mort et le bûcheron*, p.215) ou à ces « animaux farouches... noirs, livides et tout brûlés de soleil » peints par La Bruyère (p. 419). À l'inverse, de nombreux auteurs donnent une vision idyllique de la campagne et des travaux ruraux : bien sûr on pense d'abord à Madame de Sévigné pour qui « faner est la plus jolie chose du monde, c'est retourner du foin en batifolant dans une prairie... » (XVII^e, p.386), mais c'est la même vision chez Marot, Du Bellay, Ronsard, D'Aubigné, Guez de Balzac, Montesquieu, Voltaire, Hugo, George Sand, Honoré de Balzac, Lamartine, Francis Jammes, André Chamson, Jean Giono.

1.3. Un seul travail est unanimement valorisé, le travail intellectuel, notamment la création poétique, qui élève l'âme, aide le moral, forme la personnalité, d'après Rabelais, Musset, Paul Valéry, Alain (à propos de Balzac). Deux visions de la création littéraire poétique semblent s'opposer : celle qui doit tout à l'inspiration et à la Muse (la Muse qui encourage Musset : « Poète prends ton luth et me donne un baiser² » !), celle qui met en avant le travail (prôné par Malherbe, ou Boileau : « Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage³ »), mais Musset reconnaît aussi que les jours de création poétique sont des jours de travail⁴.

Ce travail intellectuellement valorisant n'a pas que des avantages : il ne nourrit pas son homme, et de Rutebeuf à Verlaine, les poètes se plaignent souvent de leur pauvreté et réclament des subsides royaux ou autres pour vivre. Et c'est un travail pénible, Lamartine parle de « travaux forcés littéraires », de plus souvent ingrat car méprisé par la société (comme *L'Albatros* dépeint par Baudelaire).

2. Au travers des siècles, toutefois, des évolutions sont perceptibles.

2.1. Un tournant se situe au XVIII^e siècle, et ce n'est pas une surprise, car la période correspond au début de l'économie industrielle et libérale soutenue par l'exploitation des terres ultramarines. On voit s'exprimer dans ce volume les premières fortes critiques de l'esclavage (Montesquieu⁵, Voltaire⁶, *L'Encyclopédie*), souvent d'une ironie féroce. Apparaît surtout la **valorisation du travail manuel, de la technique**, et comme il s'agit d'un travail dans une société monarchique très hiérarchisée, c'est du travail du peuple qu'il s'agit. Curieusement aucun texte de l'*Encyclopédie* ne l'illustre,

² Musset, *Nuit de mai*, XIX^e, p. 212.

³ Boileau, *L'art poétique*, chant I, v. 172, XVII^e, p. 341.

⁴ Musset, *Nuit d'octobre*, XIX^e, p. 223.

⁵ Montesquieu, De l'esclavage des nègres, *L'Esprit des Lois*, XVIII^e, p. 108-109.

⁶ Voltaire, Le nègre de Surinam, *Candide*, XVIII^e, p. 167.

mais cela est dit dans la présentation de l'œuvre (p.237-238) et montré dans les illustrations (planches XIX, Taillanderie, et XX, Coutelier) (fig.1).

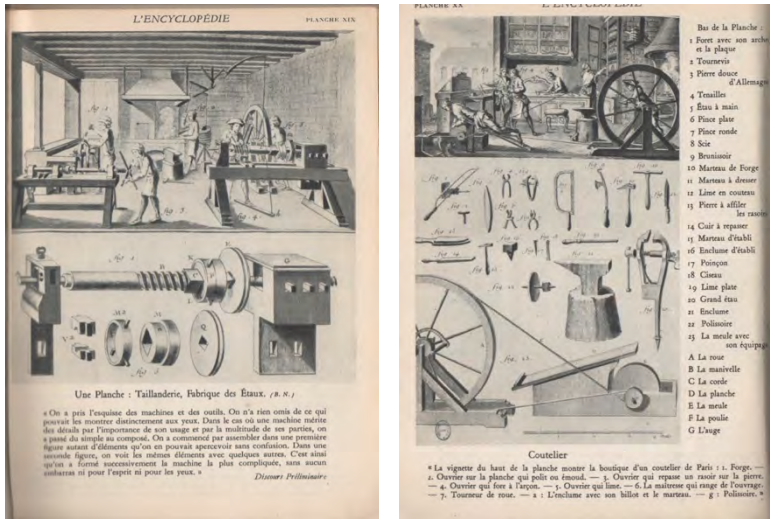


Figure 1. L'Encyclopédie et le travail manuel.

Dans le volume du XIX^e (édition 1963), la photo du tableau de Degas *Les repasseuses* (planche 53⁷) donne des deux femmes une vision sympathique, associée toutefois à la fatigue pour l'une et à la boisson pour l'autre (fig.2). Et Émile Verhaeren ouvre le volume du XX^e siècle, notamment avec le poème *L'effort*⁸ (p. 21-22) qui glorifie tous les travailleurs, ceux des champs, de la mer, de l'industrie ou de la mine, illustré par un tableau de Constantin Meunier, *Acierie* (planche 3⁹) (fig.2). Travail magnifique,

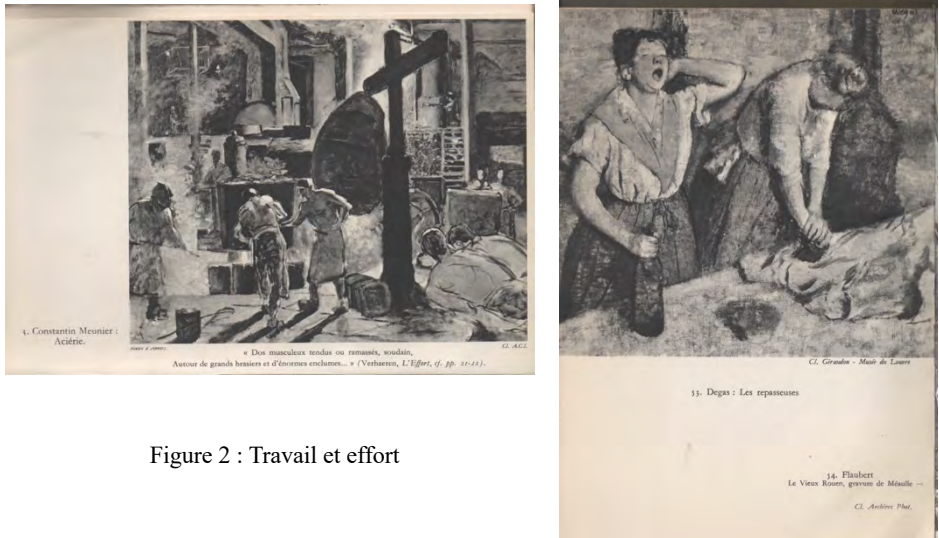


Figure 2 : Travail et effort

⁷ Photo en noir et blanc, Cliché Giraudon, Musée du Louvre.
⁸ Tiré du recueil *Multiple splendeur* (1906).
⁹ Photo en noir et blanc, Cliché A.C.I., Musée d'Anvers.

nécessaire, qui dompte le monde, mais « farouche, âpre, tenace, austère... ». Rousseau loue lui aussi le travail manuel, qui agrément le paysage, éveille aux notions de justice et de propriété, et c'est bien ce type de travail que devra apprendre Émile (XVIII^e, p. 303).

2.2. Au XVIII^e siècle également la dichotomie entre Noblesse riche, qui fait la guerre ou la cour, et Peuple pauvre qui travaille, évolue avec l'accent plus fort mis sur une *troisième couche sociale, celle des négociants, des professions libérales*, objet de deux visions opposées.

La première est présente depuis le Moyen-Âge, c'est la satire des marchands (*La Farce de maître Pathelin*), puis depuis le XVII^e celle des médecins (une permanence, de Molière à *Knock*), des gens de négoce et de finances (chez Furetière, Sedaine, Montesquieu, Balzac, Flaubert, Becque). C'est simple, tous sont des escrocs. L'iconographie choisie ne plaide pas en leur faveur, comme le montre la planche *L'argent* par Gavarni¹⁰, où l'on voit des jeunes gens sans doute imprudents signer des papiers sous l'œil avisé d'un usurier. (Fig. 3)

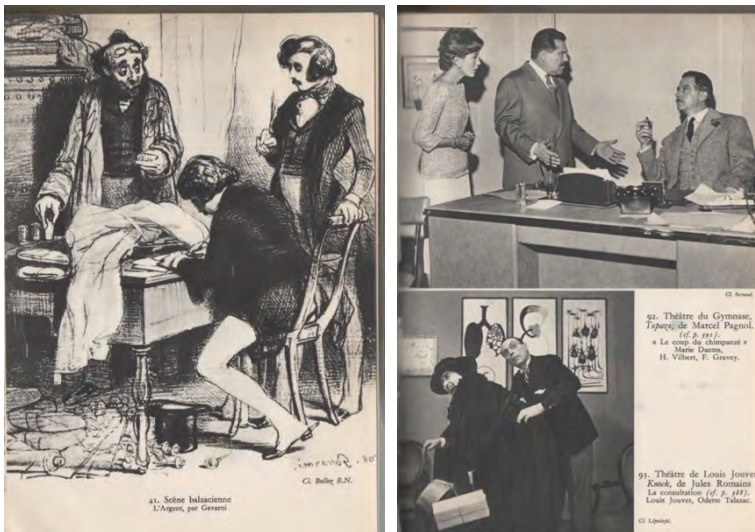


Figure 3 : Négociant et médecins

Il faut attendre le XX^e siècle pour voir apparaître une vision positive du travail du médecin chez Roger Martin du Gard dans *Les Thibault*, ou chez Camus avec le docteur Rieux dans *La peste*. Quant aux négociants c'est encore le XVIII^e siècle qui va les réhabiliter, avec Voltaire dans deux extraits des Lettres philosophiques (p. 121 et 123), un texte de l'Encyclopédie faisant l'éloge de Colbert et de sa « nation commerçante », ou la présentation brève de Turgot et de ses idées sur la prospérité. Mais ces textes restent minoritaires.

En conclusion, l'ensemble de la collection présente nettement moins de textes donnant une vision positive du travail que le contraire. Et les textes qui le valorisent glorifient le travail intellectuel (qui ne nourrit pas son homme et est souvent mal perçu

¹⁰ XIX^e, édition de 1955, planche XVII, Balzac, reprise en 1963 sous le titre *Scène balzacienne*, image 41.

par la société), ou bien donnent une vision idyllique du travail aux champs contrebalancée par des textes en montrant au contraire la rudesse. Une quinzaine de textes au total (sur 108) apprécie l'importance du travail dans la société en général, qu'il soit manuel, ou de professions libérales.

Un modèle idéal donné aux écoliers n'était-il pas Montaigne, qui se définissait lui-même comme « extrêmement oisif, extrêmement libre, et par nature et par art » ? Qui de nous n'a pas rêvé d'être Montaigne ?

B. Christian Amalvi Représentations scolaires du travail dans *Le Tour de la France par deux enfants. Devoir et Patrie*

Le Tour de la France par deux enfants constitue un ouvrage très célèbre tout au long de la Troisième République parce qu'il représente une sorte de miroir fidèle d'une France encore largement rurale. Publié en 1877 chez Eugène Belin par Madame Fouillée (1833-1923), épouse du philosophe Alfred Fouillée, née Augustine Tuilerie, cet ouvrage raconte les aventures de deux orphelins alsaciens, André et Julien, qui quittent nuitamment leur ville natale de Phalsbourg, par un col des Vosges, pour éviter de devenir Allemands et rejoindre en France leur oncle. Comme chaque fois qu'ils croient le retrouver, il est déjà parti dans une autre direction, leur périple est l'occasion de faire connaître, à travers les rebondissements de leur voyage, les principales provinces et leurs activités à leurs jeunes lecteurs. C'est en quelque sorte un inventaire topographique extrêmement vivant de la France destiné aux enfants et aussi à leurs parents, quelques années à peine après le traumatisme de la défaite de 1870 face à la Prusse et de la Commune, dont il porte les traces.

Édité en 1877, juste après la défaite de l'Ordre moral du maréchal de Mac Mahon, il ne correspond pas encore à une France définitivement républicaine. En effet, c'est seulement à partir de 1879, lorsque le Sénat est conquis à son tour par les républicains sur les nostalgiques de la monarchie et de l'Empire, que la France bascule dans le régime républicain, événement de grande portée symbolisé par l'accession de Jules Ferry au poste sensible de ministre de l'Instruction publique. Néanmoins, dès 1877, on sent, dans *le Tour de la France par deux enfants*, les prémices de l'esprit progressiste, sur le plan moral et religieux, de Jules Ferry.

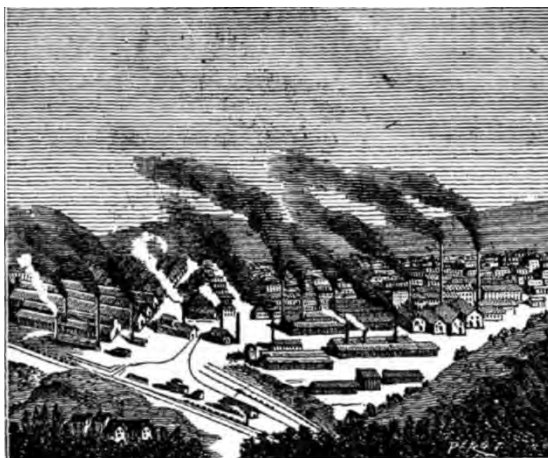
Du reste, après l'édition de 1877, on passe, dans l'édition de 1905, contemporaine de la loi de Séparation de l'Église et de l'État, d'un esprit rousseauiste, explicitement déiste et proche de la philosophie du *Vicaire savoyard*, à une vision nettement plus laïque et anticléricale, qui se traduit, selon le romancier Dominique Fernandez dans son récit *L'École du Sud*, paru chez Grasset en 1991, histoire romancée de l'union de ses deux parents, à « l'assèchement de l'eau bénite » et à la disparition de figures religieuses de premier plan comme saint Bernard de Clairvaux, saint Vincent de Paul, Bossuet et Fénelon entre autres.

C'est en utilisant l'édition de 1905 et en m'appuyant sur la stimulante étude de Mona Ozouf, parue dans *Les lieux de mémoire* de Pierre Nora en 1984 que j'ai rédigé mon propre chantier car *Le Tour de la France par deux enfants : devoir et patrie* est incontestablement un Lieu de mémoire de la République, dont la célébration du travail sous toutes ses formes constitue le fil rouge.

1. La forte empreinte du travail dans l'œuvre de madame Fouillée

Tout au long de leur voyage, André et Julien dressent une description des principales activités économiques et sociales des provinces traversées. Comme le montrent les illustrations sélectionnées, les deux enfants évoquent la ville du Creusot (fig.4), où « s'est établie une des plus grandes usines d'Europe dont on voit dans la gravure les cheminées fumer. » (p. 109). Un haut fourneau est précisément décrit (p. 110). Après celle du Creusot, c'est la ville industrielle de Saint-Etienne, devenue chef-lieu du département de la Loire, qui est traversée (p. 154).

Figure 4. Le Creusot, ainsi appelé parce qu'il s'est établi dans le creux d'une vallée. Là, s'est établie une des plus grandes usines d'Europe dont on voit dans la gravure les cheminées fumer. Autour de l'usine s'est bientôt groupée toute une population d'ouvriers ; une ville s'est ainsi formée, qui compte maintenant 30 600 habitants et s'accroît sans cesse.



Cependant, c'est à une France rurale et artisanale, qui vit principalement dans des bourgs, que s'attache ce livre, comme on le peut le percevoir à travers un choix d'images : « Une porcherie dans la Bresse » (p. 97) ; « la fabrication du vin (p. 103) : les vignerons foulent le raisin, avec les pieds ou le pressoir pour en faire sortir le jus. On verse ensuite ce jus dans les grandes cuves de gauche et on l'y laisse fermenter. » ; « dentellière d'Auvergne » (p. 127) ; « le vannier », (p. 131) travail confié le plus souvent à des adolescents, ce qui, à l'époque semble naturel (fig.5) ; « pâte communal faisant rentrer les vaches dans le Jura » (p. 78) ; « Une fromagerie dans le Jura » (p. 180) ; « Une magnanerie dans le Dauphiné » (p. 160). Le progrès technique est illustré, dans l'édition de 1905, par une gravure montrant le Métropolitain parisien, loin d'être alors achevé (p. 314).

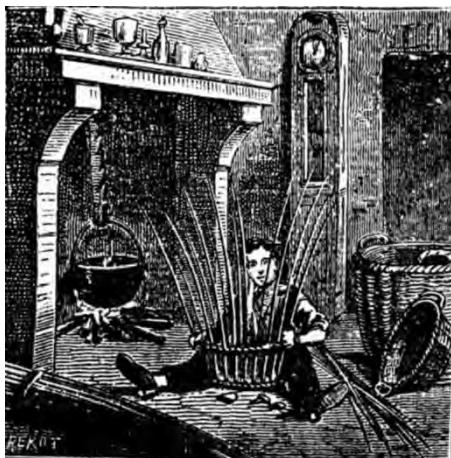


Figure 5. Le vannier. C'est l'ouvrier qui fabrique des vans, des corbeilles et des paniers, avec des brins d'osier, de saules et autres tiges flexibles qu'il entrelace adroitement. Les vanniers ne doivent pas tenir serrées entre leurs lèvres les baguettes d'osier dont ils veulent se servir ni les mâcher entre leurs dents : cette mauvaise habitude entraîne des maladies de la bouche.

2. La finalité du Tour de la France par deux enfants

On continue encore aujourd'hui à considérer cet ouvrage, qui met en scène deux orphelins alsaciens, comme un livre revanchard qui prônerait la reconquête de l'Alsace par la force. Or, il n'en est rien. Mona Ozouf, dans sa brillante étude, souligne que les deux enfants tournent le dos à l'Alsace pour ne plus y revenir. Cela ne signifie nullement que l'auteur ne songe pas à un retour de la province perdue dans le giron national, mais, pour ce faire, elle ne privilégie pas la guerre, mais la paix et surtout le relèvement par le travail régénérateur.

De ce point de vue, deux images fortes, qui, à la fin de l'édition de 1905, s'opposent frontalement, résument bien sa pensée profonde : *La ferme ravagée par la guerre* (fig. 6) et *La ferme réparée par la paix* (fig. 7), dont il faut lire les légendes.

Figure 6. La ferme ravagée par la guerre. La guerre est toujours un grand malheur pour les peuples, quel qu'en soit le résultat, et les vainqueurs souvent n'y perdent pas moins que les vaincus. Là où les batailles se livrent, les campagnes sont dévastées : la vie entière dans tout le pays est suspendue, le commerce est arrêté et ne reprend ensuite qu'avec peine. Néanmoins, quand la Patrie est attaquée, c'est à ses enfants de se lever courageusement pour la défendre ; ils doivent sacrifier sans hésiter leurs biens et leur vie.



Figure 7. La ferme réparée par la paix. Peu de nations ont éprouvé un plus grand désastre que la France en 1870, mais peu de nations auraient pu le réparer avec une aussi grande rapidité. Malgré cette crise violente, notre commerce, déjà considérable, a continué à accroître ; il a augmenté de plus d'un milliard. C'est par le travail et l'activité de ses enfants que la patrie devient chaque jour plus prospère.

Madame Fouillée, croit implicitement à une sorte de justice immanente qui finirait par rendre l'Alsace à la France sans violence grâce à son acharnement au travail et au progrès moral. On remarque du reste, à l'appui de sa thèse que la plupart des héros proposés en modèles dans le livre ne sont jamais des conquérants couverts de sang humain comme Louis XIV et Napoléon, quasiment absents, mais des défenseurs de la

Patrie morts pour la protéger des invasions, comme Du Guesclin, Bayard et Turenne. Et le véritable héros de l'édition de 1905 est surtout le savant Pasteur, un infatigable travailleur au service de l'humanité et dont la gloire contribue à celle de la France.

3. Le rayonnement culturel et social du *Tour de la France par deux enfants* de 1877 à nos jours

À partir des archives de la maison Belin, Mona Ozouf a établi que cet ouvrage s'est vendu à plus de six millions d'exemplaires entre 1877 et 1914, et à huit millions entre 1877 et 1977. Pour nombre de ses lecteurs, qui l'ont parfois emporté dans leur havresac pendant la Grande Guerre, ce « livre à tout faire de la République » selon Mona Ozouf, n'est pas un simple ouvrage didactique comme les autres, mais *le Livre* par excellence, le seul vraiment lu par le peuple. C'est d'ailleurs ce que souligne Annie Ernaux, lorsque, en 1983, dans *La Place*, elle rend un bel hommage à son père, ouvrier agricole normand, devenu à la force du poignet, petit commerçant à Yvetot.

« Dans sa jeunesse, « le livre de lecture de mon père s'appelait « Le tour de la France par deux enfants ». [...] C'est le seul livre dont il ait gardé le souvenir, « ça nous paraissait réel ».

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

AMALVI Christian, « Notice Fouillée (Madame Alfred, née Augustine Tuilerie », in Christian AMALVI, *Répertoire des auteurs de manuels scolaires et de livres de vulgarisation historique de langue française de 1660 à 1960*, Paris, La Boutique de l'histoire éditions, 2001, p. 112-113.

ERNAUX Annie, *La Place*, Paris, Gallimard, 1983, p. 30-31 coll. *Folio*.

FERNANDEZ Dominique, *L'École du Sud*, Paris, Grasset, 1991.

OZOUF Jacques et Mona, « Le Tour de la France par deux enfants ». Le petit livre rouge de la République », in *Les Lieux de mémoire*, sous la direction de Pierre Nora. Tome 1 : *La République, la Nation, les France*, nouv. éd., Paris, Gallimard, 1997, p. 277-301 coll. *Quarto*.



TdM

Séance du 25 mars 2024

Séminaire interne « Travail »

La jeune génération : ne pas travailler, ou travailler autrement, leur nouveau bonheur ?

Gemma DURAND

Médecin gynécologue, Présidente du groupe de réflexion éthique Labyrinthe
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

MOTS CLÉS

SEM2024, Goût au travail, sens au travail, engagement, bonheur au travail, travail et environnement, protection de la planète.

RÉSUMÉ

Les jeunes auraient-ils perdu le goût au travail ? Serait-ce un désintérêt, une fainéantise ? On parle de droit à la paresse, d'une perte de l'engagement, qu'il soit conjugal, professionnel, politique ou religieux. Sommes-nous face à une nouvelle culture du plaisir où l'individualisme serait roi ?

Après une étude philosophique et sociologique, et en s'appuyant sur les témoignages de cinq jeunes trentenaires, l'auteur constate un goût au travail intact mais déployé selon des conditions nouvelles : l'engagement reste une valeur en soi, mais il est considéré dans un temps plus court. Le travail choisi doit faire sens et correspondre à leurs valeurs, en particulier le respect de l'environnement. Le temps de travail devra respecter la vie de famille, les loisirs, et, éventuellement, les engagements bénévoles solidaires. Ils auront facilement plusieurs métiers dans une vie et, pour eux, le travail doit participer au bonheur, tant que faire se peut.

Nota 1 : Pour retrouver les autres conférences de ce séminaire : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr>), cliquer sur «Rechercher un document », et dans la fenêtre qui s'affiche, entrez le mot-clé : SEM2024.

Nota 2 : Les textes en italiques sont des mises en forme d'interviews. On peut avoir accès à ces interviews en vidéo en cliquant sur l'image insérée dans le texte correspondant.

Introduction

Observer la jeune génération face à la question du travail oblige à un temps d'arrêt. Au premier abord, nous sommes inquiets, interrogés par la possibilité d'un désintérêt, d'une perte du goût au travail. Une fainéantise ? Une génération gâtée, qui n'a pas eu faim, n'a pas connu de guerre ? Ce fameux droit à la paresse ? À moins qu'un culte du plaisir, un comportement individualiste ne les anime ? Et si les prises en charge sociales

offertes aux non-travailleurs, mises en place par notre génération qui fut travailleuse et généreuse, les incitaient au farniente ?

Les baby-boomers des trente glorieuses n'ont pas rechigné à la tâche. Au sein d'une croissance confortable, ils pouvaient progresser, et, en travaillant plus, ils gagnaient plus. Ils pouvaient dépenser aussi, car, à l'époque dépenser n'était pas péché ! Consommer était un signe extérieur de bonheur ! En 1985, le patrimoine des trentenaires était une fois et demi supérieur à celui des septuagénaires. Aujourd'hui, il est trois fois moindre¹. Dans le pacte générationnel, quelque chose s'est rompu au sein du progrès social et le rapport au travail a changé. « Nous sommes, disent nos enfants, les fils de la génération du plein emploi, de l'État providence et des avancées sociales. Ce modèle nous avait été promis. » Et face au système fragilisé, ils renoncent à l'héritage : « Nous sommes libres de changer : notre vie, nos convictions et notre façon de travailler² ».

La sociologue Dominique Méda explique qu'auparavant, la marche de la société était gérée à partir de l'extérieur. L'évolution économique et la mondialisation des échanges en étaient les maîtres. Les critères économiques et technocratiques partagés par tous les pays étaient adoptés sans être choisis. Aujourd'hui les choses changent à partir de l'intérieur : la nouvelle génération veut décider, en conscience, de l'avenir de la société, de la place du travail, et de la façon nouvelle dont la dignité pourra s'y élaborer³.

Les études s'accordent à dire que les jeunes n'ont pas perdu le goût au travail, ce qu'ils souhaitent, c'est travailler autrement : l'intérêt qu'ils trouveront à leur poste, l'ambiance au travail, la rémunération et l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle sont prioritaires pour leur choix. Par contre, l'évolution de carrière, la sécurité et la durée d'un emploi ne les intéressent plus. Le stress au travail est rédhibitoire et l'enchaînement de différents métiers entrecoupés de périodes sans emploi ne les dérange pas, au contraire⁴. De la même manière, le sens est devenu condition première : par les valeurs qu'il porte et le bonheur auquel il ouvre, il est incontournable.

Au cours d'un entretien d'embauche, le dirigeant évalue les capacités de celui qu'il va, ou pas, recruter. Et aujourd'hui, le jeune évalue aussi les capacités de celui qu'il va laisser, ou pas, l'employer : la préoccupation environnementale de l'entreprise et son empreinte carbone, son utilité sociale, ses positions contre le racisme et toute forme de discrimination, son respect (pas seulement affiché) de l'égalité homme-femme et la qualité de vie attendue hors travail sont évaluées. Et si les objectifs ne conviennent pas, le jeune ne signera pas.

Témoignages

Il était une fois une bande de jeunes qui avaient passé un bac en section internationale à Montpellier. Ils sont partis ensuite à Sciences-Po ou en école de

¹ SAQUÉ Salomé, Sois jeune et tais-toi. Réponse à ceux qui critiquent la jeunesse, Payot & Rivages, Paris, 2022.

² RODIER Anne et THOMAS Jules, « Le rapport des jeunes à l'emploi, une révolution silencieuse » Journal Le Monde, 23 janvier 2022
https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/01/23/quete-de-sens-..les-jeunes-au-travail-une-revolution-silencieuse_6110648_3234.html.

³ MÉDA Dominique, Le travail, une valeur en voie de disparition, Flammarion, Paris, 1995.

⁴ PONTON Clara, SAUMON Roxane, MILLOT Charlotte, HOIBIAN Sandra et CHARRUAULT Amélie, « Le rapport des jeunes au travail », INJEP Notes et Rapports, Novembre 2023.

commerce. Ils étaient promis à des avenir brillants, aussi brillants que les yeux de leurs parents qui n'ont pas vu arriver ce train d'un nouveau progrès, qui n'ont pas compris que ce à quoi ils allaient assister n'était pas une simple évolution mais un total changement de paradigme. Ces jeunes, qui ont accepté de témoigner, sont issus d'un milieu privilégié, en cela, ils ne représentent pas la jeunesse française. Mais leurs témoignages illustrent le regard que porte cette génération sur la question du travail.

Prise de risque

Pierre et Salomé étaient diplômés de l'École d'agronomie pour Pierre et de Sciences-Po Aix pour Salomé et ils sont entrés dans le monde du travail de façon classique : emplois offrant sécurité, prestige et reconnaissance, très bien rémunérés. Après quelques années, ils durent se résigner à l'évidence du manque de sens de leurs emplois. Ils ont démissionné et ont ouvert, à Toulouse, un magasin de produits bio : issus de la production locale donc ne voyageant pas, conditionnés en bocaux réutilisables donc ne polluant pas et servis en drive donc ne retardant pas. Ils ont tout lâché, la prise de risque était énorme, mais le sens était là. Ce fut très difficile, ils achetaient le matin, mettaient en bocaux la nuit, et vendaient jour et nuit. Ils sont tombés, puis se sont relevés. Au terme de trois années, ils dirigent sept magasins et plus de soixante employés, le « Drive tout nu »⁵ fait parler de lui dans la presse nationale et sur les chaînes de télévision. Les investisseurs sont aux aguets, la dernière levée de fonds a rapporté deux millions d'euros en quelques jours.

Salomé : « Le Drive tout nu est le premier supermarché zéro déchets du monde. »

Pierre : « Le fonctionnement est très simple : nos clients font leurs courses sur le site, leur commande est prête en une heure et ils passent la récupérer. Tous les produits du quotidien sont vendus dans des bocaux en verre ou des sacs en toile : fruits et légumes, épicerie, produits frais, produits ménagers, produits d'hygiène, tout ce dont on a besoin au quotidien. »

Salomé : « En fait l'idée est la suivante : chaque français produit aujourd'hui 600 kg de déchets par an, et parmi ces déchets la moitié sont des déchets d'emballage, des déchets que l'on jette à la poubelle dès que l'on passe la porte de chez soi. On s'est dit que c'était abominable et qu'il fallait faire quelque chose. Or si aujourd'hui, on veut consommer responsable, consommer des produits locaux et de qualité, c'est très compliqué. Alors on a essayé de trouver une solution qui allie toute la simplicité d'usage que l'on trouve dans la grande distribution à une consommation responsable. La motivation est écologique, bien sûr, mais aussi sociale car il y a de gros enjeux de santé sur l'alimentation : proposer des produits locaux et de saison fait partie de la mission du Drive Tout Nu. J'ajouterai un dernier point qui est plus idéologique : il s'agit aussi de montrer que l'on peut changer le monde par l'entreprise. Montrer qu'une entreprise à impact social et environnemental peut être rentable et créer de l'emploi, c'est une vraie idéologie à défendre ! Montrer que les entreprises peuvent être vertueuses, cela s'oriente dans le bon sens pour le monde de demain. Nous défendons beaucoup cela dans le récit de notre entreprise, au-delà du zéro déchet et de l'alimentation de qualité. »

⁵ Le « Drive tout nu SAS » est un ensemble de supermarchés zéro déchet en ligne, retrait en drive ou livraison à domicile à Toulouse, Lille et Chambéry.

Pierre : « De plus, sur le plan économique et social, nous rémunérons tout un écosystème de producteurs et de transformateurs locaux, destinés à l'alimentaire, la cosmétique ou le ménager. Nous nous engageons à ce que 60% des produits soient issus d'un périmètre de moins de 100 km autour du point de vente. Et de plus, on est en circuit court : on est le seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur. On se répartit mieux ainsi la valeur entre, par exemple, l'agriculteur, nous et le client qui veut aussi avoir le juste prix. Ainsi nous avons des bons produits, un rapport qualité / prix imbattable et on permet à chacun de consommer responsable. »

Salomé : « Tout cela crée de l'emploi dans l'entreprise et chez les agriculteurs ou producteurs autour de chez nous. »



Vidéo : Pierre et Salomé 1

Aller au cœur

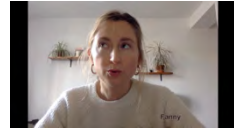
Après une prestigieuse école de commerce, Fanny est entrée dans un cabinet de conseil parisien qui accompagne les entreprises vers la transition environnementale. Fanny avait un métier de hautes responsabilités et un excellent salaire, mais la distance entre ses responsabilités, qu'elle jugeait abstraites, et la réalité lui est devenue insupportable. Elle a voulu aller au cœur : ressentir, et connaître ces métiers que l'on appelle de la base. Fanny a négocié avec son employeur une année sabbatique qu'elle a financée seule, et elle est partie découvrir l'autre côté du miroir.

Fanny : « J'ai passé sept à huit ans dans un cabinet de conseil en développement durable⁶ qui accompagne des entreprises (privées ou publiques) dans la transformation de leur pratique. On examine l'ensemble de leurs comportements puis on leur propose des changements pour demain. Ce travail se fait essentiellement derrière un ordinateur, certes à interroger et à réfléchir, mais tout cela est complètement déconnecté du terrain et des réalités. Je travaillais auprès des acteurs de l'agroalimentaire et de la grande distribution et j'en étais, en fait, totalement éloignée. Je n'y trouvais plus aucun sens.

J'ai donc imaginé un projet articulé autour d'une année sabbatique que j'ai négociée avec mon employeur. Mon défi était de faire douze métiers de la base en douze mois, autour de ce fil directeur de l'alimentation, de la production à la transformation et à la distribution. J'ai passé un mois chez un maraîcher bio en Corrèze, un mois chez un éleveur de porcs bio près de Lyon, à les nourrir, à les transformer aussi en saucisses et jambons. Un mois sur un bateau de pêche en Bretagne, puis dans une laiterie où j'ai fait des fromages et des yaourts. J'ai travaillé dans une boulangerie, j'ai été préparatrice de commandes au « Drive tout nu », vendeuse dans un magasin de fruits et légumes à Paris... L'idée était de comprendre les différents maillons de la chaîne alimentaire et de vivre l'expérience sur place, en immersion, directement auprès d'acteurs, de territoires et de métiers que je ne connaissais pas. Cette expérience a été très formatrice et m'a rendue, de plus, humble. J'ai appris ce qu'est un métier, un métier parfois exténuant, chose que je ne percevais pas derrière mon ordinateur. Cette expérience, je l'ai construite seule et l'ai financée en autonomie.

⁶ Agence fondée en 1993, Utopies développe une activité centrée sur la publication de rapports sur le développement durable. L'agence regroupe aujourd'hui une activité de conseil et un think tank, tous les deux dédiés aux problématiques de développement durable pour les entreprises.

Ça m'a par ailleurs beaucoup questionnée sur la place que je voulais donner au travail dans ma vie, et notamment à cette partie intellectuelle du travail. Et, au retour de cette année sabbatique, j'ai demandé un 4/5^e de temps de travail ».



Vidéo : Fanny 1

Perte de sens & épuisement

Après Sciences-Po, Léa avait enchaîné des emplois à Paris, jusqu'à ce qu'une entreprise du CAC 40 ne l'embauche à Bruxelles. Elle avait un avenir promis aux promotions, elle gravissait les échelons. Mais Léa, qui avait en charge la digitalisation du groupe, connaissait mieux leur côte cote en bourse que ses propres clients. Elle souffrait de ne pas pouvoir « toucher » ce sur quoi elle travaillait. Elle ne put résister à l'appel des caquettes de légumes du « Drive tout nu », à l'appel de Pierre et Salomé qui voulaient lui confier la communication de l'entreprise naissante dont il était urgent qu'elle croisse : une start-up n'a pas d'autre choix que d'aller vite face au danger de mort permanent. Léa s'est donnée sans compter, communiquant à tout va et ne se reposant jamais. Elle a engagé le « Drive » sur la voie de la réussite, et puis elle s'est effondrée. Burn-out et arrêt de travail.

C'est très fréquent au sein de cette génération et particulièrement au sein des start-up. Les jeunes mettent du cœur à l'ouvrage, ils s'identifient au projet. Quand Léa bouclait une tâche de communication, elle courait à la mise en bouches ou à la préparation de commandes. Une étude belge rapporte que durant les cinq dernières années, le budget global des arrêts longue durée pour burn-out a dépassé le budget global dévolu au chômage⁷. La guerre a changé de camp. Le problème est passé, remarque Dominique Méda, du manque de travail au travail trop intense.

Léa : « Il y a deux ans, j'étais responsable de la communication au « Drive tout nu ». Ce qui m'a poussée à travailler dans cette entreprise est un déclic immense de sens. Je visitais les entrepôts du Drive avec les fondateurs et la vue des produits sur les étagères m'a fait penser à mon grand-père qui cultivait des fruits et légumes à moins de 100 km des magasins, et qui aurait pu les vendre là s'il était encore parmi nous. Cela a fait sens avec mon histoire et mes origines, au cœur d'une niche d'un projet auquel je croyais.

J'ai énormément travaillé, jusqu'à perdre de vue ce sens. J'étais comme un petit hamster dans sa roue, qui ne sait plus trop où il va. La perte de sens s'est immiscée peu à peu dans le travail au quotidien, dans ce qu'est une tâche. La communication est un travail de coulisse. On n'est pas sur le terrain, on est là pour valoriser le travail que font les autres. J'ai ressenti de la frustration de ne pas être à la tâche, de ne pas être plus directement actrice de cette entreprise. Et puis je me suis perdue dans un rythme trop soutenu. Au Drive, ce sont des petites équipes, tout le monde doit faire des choses extérieures à sa fiche de poste, mettre la main à la pâte sur d'autres missions. Les priorités changent très vite, un jour un projet est urgent, le lendemain un autre est encore plus urgent. C'était une course sans fin épuisante, sans destination, en totale perte de sens, et je parle cette fois en termes de direction ».



Vidéo : Léa 1

⁷ Correa Pedro, « Discours de remise des diplômes aux ingénieurs civils », École polytechnique de Louvain, Belgique, 2019.

L'environnement

Pablo, après Sciences-Po, a travaillé aussi à Paris, puis, à Bruxelles où il occupait chez Thalys un excellent poste promis, lui aussi, à un bon avenir. À Toulouse, il s'installa, pour un temps, dans ce que cette génération appelle « ses droits au chômage ». Il avait cotisé durant plusieurs années, ces droits lui étaient dus. Lorsque cette génération prend un temps de pause entre deux emplois, supporté par la société, ce n'est pas pour faire la grasse matinée. Leur idée est de préparer convenablement la prochaine étape, en choisissant le métier qu'ils pourront faire au mieux. Et ainsi augmenter leur productivité au sein de la société. Et durant ces arrêts, ils s'évertuent à des engagements citoyens bénévoles et apportent leur pierre à l'édifice social et environnemental.

C'est ainsi que Pablo s'est retrouvé dans l'équipe du « Drive » juste pour un temps, pour donner un coup de main. Et il y est resté. Il est devenu responsable d'un des sites et aujourd'hui il est cadre en charge de l'ouverture imminente du premier supermarché zéro déchet de France⁸.

Cette nouvelle génération accorde une importance capitale à la protection de l'environnement qui se traduit dans leurs choix personnels mais aussi professionnels. Huit jeunes sur dix souhaitent que leur emploi corresponde à cette préoccupation et y renonceront si ce n'est pas le cas⁹.

Pablo : « Je ne pourrais pas envisager un métier non lié à la protection de la planète, comme par exemple un restaurant cuisinant beaucoup de viande et ne se posant pas la question de son empreinte carbone. Je pourrais à la rigueur avoir un métier dans une entreprise non totalement engagée dans la protection de l'environnement, mais cette préoccupation reste pour moi importante, elle est un des traits qui me plaît le plus dans mon travail actuel. Il y a là plusieurs niveaux :

Au « Drive tout nu », on aide les gens à réduire leur empreinte personnelle. Limiter la consommation de déchets jetables, c'est déjà très intéressant et toucher ainsi nos clients est primordial d'une part car ils nous permettent de vivre et d'autre part car ils sont heureux de participer à cette cause. Mais la protection de l'environnement ne peut pas se faire à la seule échelle des citoyens. Ce n'est pas comme cela que l'on sauvera la planète, car même si tout le monde a un comportement écologique vertueux, cela ne suffira pas.

Le « Drive tout nu » va au-delà de cette action individuelle car il a une force de communication énorme. Grâce au concept qui parle beaucoup aux gens, on a un pouvoir qui va bien au-delà de notre action sur l'empreinte de nos clients. Le « Drive tout nu » est un porte-voix, et plus on a de clients, plus notre porte-voix est puissant. Car ce qu'il nous faut aujourd'hui, ce sont des politiques publiques, une action du gouvernement, des grandes entreprises — et cela passe par le gouvernement — les gouvernements d'ailleurs car la France seule ne pourra pas changer les choses. Cela passe par l'État et par nos dirigeants. Et cela compte beaucoup plus que le nombre de déchets que l'on fait économiser à la



Vidéo : Pablo 1

⁸ Le Super tout nu, antenne du Drive tout nu SAS.

⁹ GRAVELEAU Séverin, « Choisir un métier durable, responsable, à impact positif. Du rêve à la réalité », *Journal Le Monde*, 11 octobre 2023. https://www.lemonde.fr/campus/article/2023/10/11/se-tourner-vers-un-metier-durable-responsable-a-impact-positif-du-reve-a-la-realite_6193705_4401467.html

France et au monde par an, qui représente une goutte d'eau dans l'océan. Oui, je pourrais partir travailler dans une entreprise dont l'écologie n'est pas la préoccupation première, mais je n'ai aucune chance d'intégrer une entreprise qui ne s'en soucie pas ».

Réflexions

Il faut maintenant tenter d'analyser les quatre principales questions qui ressortent de ce thème du travail chez les jeunes : l'engagement, le goût au travail, le sens au travail et le bonheur au travail.

L'engagement

Il semble à première vue que la capacité à s'engager ait diminué. Moins de mariages, moins de contrats à durée indéterminée, moins d'engagements religieux, les urnes sont désertées. Mais à y regarder de plus près, ce qui a changé, c'est le rapport au temps. Cette nouvelle génération a été prise de plein fouet par la culture de l'immédiateté. Et par celle de la rapidité. Ce qu'ils rejettent, c'est la promesse d'un temps long immuable, mais dans un temps déterminé, ils vivent un engagement intense. Et ils sont prêts à renouveler, à terme, leur engagement.

Pierre & Salomé Salomé : « Notre génération est moins engagée car le travail est moins vécu comme une contrainte. Il y a moins d'engagement, moins d'idée du travail à long terme. Occuper un emploi toute sa vie fait peur peur ! On le voit clairement chez nos amis, beaucoup ont changé d'emploi déjà, alors que ça fait seulement dix ans que l'on est en expérience professionnelle ».



Vidéo :
Pierre et Salomé 2

Le goût du travail

Il ressort des nombreuses études que les jeunes, de façon globale, ont tendance à moins travailler. Ont-ils perdu le goût à travailler ? Sont-ils moins capables d'effort ?

Penchons-nous sur la question. Tout d'abord, grâce à l'automatisation, aux nouvelles technologies et à l'intelligence artificielle, il est moins besoin aujourd'hui de travailler. Par ailleurs, leur fort investissement les rend efficaces. On estime que l'efficacité d'une journée de huit heures est concentrée sur trois à quatre heures. La réduction du temps de travail ne devrait pas impacter fortement la productivité des entreprises (hors métiers manuels). Enfin, les jeunes sont prêts à perdre en rémunération s'ils travaillent moins. Car pour eux, consommer signifie polluer. Il est donc moins besoin d'argent car ils dépensent moins. Et s'enrichir a, pour la plupart, moins d'intérêt. La semaine de quatre jours est donc à l'ordre du jour. Ainsi, de 48 heures par semaine en 1919, après être passés à 40 heures en 1936, 39 heures en 1982 et 35 heures en 2000, nous passerions bientôt à 32 heures par semaine¹⁰.

La signification du travail s'est aussi modifiée. Le travail ne revêt plus aujourd'hui ce caractère sacrificiel, qui allait presque jusqu'à représenter une valeur morale au siècle dernier ! Nous avons tous entendu : « Je ne t'ai pas appelé car je suis débordé ». Cette insupportable phrase était, au temps de notre jeunesse, un gage suprême de réussite professionnelle. Aujourd'hui, les jeunes écoutent leurs limites limites : 22% des

¹⁰ MARTINOT Bertrand et THOMAS-DARBOIS Lisa, « Les Français au travail : dépasser les idées reçues », Institut Montaigne, Février 2023.

trentenaires ont démissionné entre 2019 et 2022¹¹. Ils ne veulent pas savoir que le mot travail vient de *tripalium*, en latin, instrument de torture composé de trois pieux.

Mais n'entend-on pas, encore et toujours, en ritournelle, des quinquagénaires déplorer que les jeunes ont perdu le sens de l'effort ?

Pablo : « Tous les dix ans, on voit réapparaître des articles de presse annonçant que les jeunes ont perdu le goût au travail. Que cela ne les intéresse plus de travailler. C'est habituellement un journaliste de quarante ou cinquante ans qui écrit à propos des jeunes de 20 ans. Et il considère que c'est intolérable ! « Moi à mon époque, dit-il, on travaillait parce qu'on n'avait pas le choix et aujourd'hui les jeunes ne veulent plus travailler, c'est scandaleux ! » Ces points de vue ont toujours existé. Mais les jeunes n'ont absolument pas moins envie de travailler qu'il y a cinquante ans ! »



Vidéo : Pablo 2

Le sens

Ce mot sens apparaît partout dès que l'on aborde la question du travail. Mais que signifie-t-il ?

Pour cette génération, un travail qui a du sens est un travail qui partage leurs valeurs et qui répond à leurs aspirations. À la signature du contrat, ce pré-requis est incontournable pour six sur dix d'entre eux¹². Malgré cette éthique nouvelle d'un travail qui « fait sens », André Comte-Sponville maintient que le travail n'est pas une valeur morale, il reste un effort, un tourment qui créera peine et fatigue.¹³ Et s'il a un sens, celui-ci lui est extérieur. Il lui est rattaché, corrélé, mais il ne lui appartient pas en propre¹⁴. Il y aura sens si un emploi a une utilité parallèle, en accord avec les valeurs du travailleur, au-delà de son action propre. S'il permet une mission, un impact. Le sens sera aussi en ce qu'un emploi offrira une cohérence éthique.

Salomé : « Un travail aura du sens si mes talents et mes compétences sont mises au service de la résolution d'un problème qui me touche, un problème social ou environnemental. Ici au « Drive tout nu », c'est essentiellement l'alimentation de qualité et le zéro déchet. C'est me lever en me disant que je vais avoir un impact sur la vie des gens ».

Pierre : « J'ai été scout et la règle numéro un de Baden Powell est de laisser un endroit plus propre que ce que l'on a trouvé. Par mon travail, j'essaie de faire du monde un endroit plus propre que ce qu'il était quand j'ai commencé ma carrière ».

Léa : « Pour moi le sens au travail recouvre plusieurs niveaux. D'abord l'idée que ce que l'on fait au travail contribue à quelque chose, a un impact. Un impact social ou environnemental, mais pas seulement. Cela doit servir à quelque chose, laisser voir un résultat concret. C'est ainsi que l'on pourra se



Vidéo :

Pierre et Salomé 3

¹¹ VAIRET Florent, « A-t-on perdu le goût de travailler ? » *Les échos start*, 24 avril 2023.

¹² « Le bonheur au travail » *Enquête Institut Opinion Way pour Microsoft*, Décembre 2020, <https://www.opinion-way.com/fr/sondage-d-opinion/sondages-publies/opinionway-pour-microsoft-le-bonheur-au-travail-decembre-2020/viewdocument/2489.html>

¹³ MARTINOT Bertrand et THOMAS-DARBOIS Lisa, « Les Français au travail : dépasser les idées reçues », *déjà cité*

¹⁴ COMTE-SPONVILLE André, « Sens du travail, bonheur et motivation. Philosophie du management. » *Entreprise & Société*, n°3, 2018 - 1, p. 187-219

l'approprier. Ensuite un élément présent chez de nombreuses personnes et particulièrement important pour moi, c'est le fait de travailler pour une entreprise qui agit pour une cause qui nous tient à cœur ».



Vidéo : Léa 2

Le bonheur au travail

Sept français sur dix attendent de leur emploi du bonheur. Plus de femmes que d'hommes et pour les jeunes de dix-huit à vingt-quatre ans, ce bonheur doit émaner de la présence de collègues ainsi que de l'ambiance.¹⁵ Car si, comme le dit Stendhal, la chasse au bonheur doit commencer dès le matin, les travailleurs ne veulent pas attendre 18 h, ou le week-end, ou attendre quarante années, pour commencer à être heureux. André Comte-Sponville explique : le travail n'est pas une fin en soi, il est un moyen¹⁶. Il est, pour Platon, la course après un manque. Et le manque, ici, c'est la rémunération, et c'est par elle que passera la possibilité d'être heureux. Le bonheur est donc conséquence, corollaire de travail. Mais Spinoza modère, estimant que le travail peut participer en propre au plaisir et à se réjouir : c'est ainsi que pensent les filles, Léa Salomé et Fanny, alors que Pierre est plus platonicien :

Léa : « Oui, le travail contribue au bonheur, il fait partie de ce qui nous épanouit dans la vie, à côté de l'amour, de la famille, des loisirs. C'est comme cela qu'une société se construit. Même dans les sociétés les plus primitives, à partir du moment où l'on est organisé en groupe, chacun fait des tâches pour contribuer au collectif. L'être humain est grégaire, il est fait pour cohabiter. On a tous besoin de travailler, de se sentir appartenir à quelque chose. Donc quelqu'un qui ne peut pas s'exprimer par le travail ne sera pas heureux ».



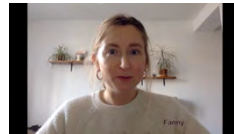
Vidéo : Léa 3

Salomé : « Oui, pour moi, le travail a vocation à rendre heureux, vraiment ! On a 80 000 heures à passer à travailler, c'est quand même beaucoup ! Je crois que c'est important de mettre ce temps au service de quelque chose qui nous anime et qui nous rend heureux, qui nous donne envie de nous lever le lundi matin ».

Pierre : « Il ne faut pas oublier que le travail a vocation, au départ, de nous permettre de gagner de l'argent pour pouvoir vivre ! C'est là sa vocation première ! Mais ensuite, et en effet, j'ai toujours pensé que le travail doit me procurer du plaisir et me permettre d'être heureux tous les lundis matin ! »



Vidéo : Pierre et Salomé 4



Vidéo : Fanny 2

Fanny : « Pour moi, ce bonheur, il passe par le sentiment que je suis au bon endroit au bon moment et que ce que je fais a un sens ! ».

¹⁵ « Le bonheur au travail » Enquête Institut Opinion Way pour Microsoft, déjà cité

¹⁶ à part le travail pour le travail : le baigne.

Conclusion

L'analyse philosophique et sociologique de la question du travail, appuyée par ces magnifiques témoignages, ne peut que conforter la confiance qui est la nôtre face à cette génération et face à l'élaboration d'une nouvelle construction sociale autour d'un rapport au travail modifié.

Leurs capacités d'engagement de façon générale sont souvent mises en cause, en particulier l'engagement dans la relation amoureuse. Moins de mariages observe-t-on ! Mais force est de constater que l'envie d'aimer et l'envie d'être aimé dans la durée sont toujours présentes sous des codes comportementaux modifiés. Il en est de même pour le travail, leurs attentes et leurs exigences ont évolué. Si la durée du contrat n'est plus une valeur en soi, le sens niché au cœur même de l'emploi en est la valeur première. Et même limité dans le temps, leur engagement reste fort. Quant au goût au travail, il est intact, à condition que leur soit laissé le temps du goût aux autres pans de leurs vies ! Au sein d'une semaine de travail réduite, et même en quatre jours, leur efficacité est vive ! Le danger serait plus au burn-out qu'au farniente ! Et si leurs exigences quant à la rémunération persistent, les classes moyennes et aisées sont prêtes à perdre de la rémunération pour gagner en qualité de vie, rémunération dans tous les cas moins nécessaire lorsque consommer signifie polluer. Et pour ceux qui le peuvent et en ont la liberté, le bonheur au travail, sans en être le motif premier, doit en être le corollaire.

Ce nouveau rapport au travail veut aussi participer à mettre la société que nous leur avons léguée, et en particulier le travail qui en est un des fondements, au goût du jour. De leur jour jour ! Et participer à mettre le travail en phase avec les nécessités de ce monde qui est leur monde, et qu'ils veulent léguer proprement aux générations qui viendront.



TdM

Séance du 25 mars 2024

Séminaire interne « Travail »

La valeur « Travail » qu'avons-nous transmis ?

Étienne CUÉNANT

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Allocution prononcée, texte non fourni.

Séances des 11, 18 et 25 mars 2024

Conclusions du séminaire interne

**Le travail peut-il rendre heureux, et si oui à quelles conditions ?
Comment redonner goût et sens au travail, en particulier chez les
jeunes générations ?**

Bernard LEBLEU

Président de l'Académie des Sciences et Lettres 2023

TdM

Le séminaire interne 2024 proposé par Bernard Lebleu avait pour thème « Le travail peut-il rendre heureux, et si oui à quelles conditions ? Comment redonner goût et sens au travail, en particulier chez les jeunes générations ? »

Nous assistons, plutôt impuissants, à une difficulté croissante de recrutement dans de nombreuses professions. Cette situation préoccupante nous affecte dans notre vie quotidienne comme la pénurie de personnels qualifiés dans les secteurs de la santé, des transports, de l'aide à la personne ou même de l'enseignement. Elle affecte aussi le monde agricole ou l'industrie avec des conséquences déjà perceptibles sur la compétitivité de nos entreprises.

Comment faire face à cette crise des recrutements qui s'accélère dans toute l'Europe et qui découle pour une large part d'une dévalorisation de la valeur travail et du sentiment pour beaucoup de ne pas être pris en considération par leur hiérarchie ? Quelles en sont les causes ?

Sans doute une jeune génération mieux éduquée et protégée par nos lois sociales est-elle, avec raison d'ailleurs, plus exigeante sur ses conditions de travail que nous-mêmes ou nos anciens comme évoqué par Gérard Boudet dans son exposé « Le sens de l'effort ».

Notre système éducatif n'a sans doute pas toujours réussi à bien préparer nos jeunes à affronter les changements rapides que nous connaissons depuis quelques décennies et à les orienter vers les métiers encore inconnus il y a peu que l'évolution des sciences et des techniques, les modifications sociologiques et démographiques de nos populations et d'autres facteurs font apparaître. Comme l'ont détaillé Michèle Verdelhan et Christian Amalvi dans leur exposé « De quelle représentation du travail dans la littérature scolaire sommes-nous les héritiers ? » : « la tendance à idéaliser le travail intellectuel au détriment des métiers manuels a longtemps été de mise et continue malheureusement à l'être ».

Comme l'a rappelé Philippe Petel dans son exposé très documenté « La protection du salarié par le droit », le droit français a fortement évolué au cours des siècles pour devenir très protecteur à l'égard des salariés. Cette situation dont on ne peut *a priori* que se féliciter donne malheureusement lieu à des stratégies de contournement (comme la délocalisation vers des pays plus accommodants pour les employeurs ou plus récemment l'ubérisation) auxquelles il s'avère difficile de faire face.

La crise du COVID et ses effets, parfois bénéfiques, sur l'organisation du travail apparaît avoir joué un rôle dans les profondes transformations que nous vivons, mais le mal est sans doute plus ancien et n'a fait que s'accélérer. Plusieurs enquêtes révèlent que plus d'un tiers des français (et en particulier les cadres) ont quitté leur emploi pour donner plus de sens à leur vie professionnelle comme abordé par Gemma Durand dans son exposé

« La jeune génération : ne pas travailler ou travailler autrement, leur nouveau bonheur ? » illustré par les témoignages de jeunes cadres ayant complètement changé d'orientation.

Restons donc optimistes en constatant comme le rappelait Gemma Durand que « les jeunes n'ont pas perdu le goût au travail, ce qu'ils souhaitent, c'est travailler autrement ». Ne tombons pas dans le travers de revendications démagogiques du droit à la paresse évoqué par certains politiques. Henri Salvador l'évoquait aussi en chantant « Le travail c'est la santé. Rien faire c'est la conserver », mais au moins ne se prenait-il pas au sérieux.



TdM

RÉCEPTIONS D'ACADÉMICIENS 2024

TdM

Réception de M. Elrick Irastorza.....	279
Réception de M. Daniel Le Blévec	301
Réception de M. Patrice Deville.....	325
Réception de M. Laurent Meunier	351
Réception de M. Rémy Cabrillac	369
Réception de Mme. Marie-Christine Gély-Nargeot	387

Séance publique du 19 février 2024

Réception de
Monsieur Elrick IRASTORZA
Général d'armée (2S)

Sur le XVII^e fauteuil de la section Lettres
Laissé vacant par l'admission à l'honorariat de M. Jules Maurin

TdM

Elrick IRASTORZA	
Discours de réception : libre propos : le soldat de métier	281
Paul-Louis AUMÉRAS	
Présentation de M. Elrick Irastorza	291
Étienne CUÉNANT	
Intronisation de M. Elrick Irastorza.....	299

Séance publique du 19 février 2024

Discours de réception

Libre propos : Le soldat de métier

Elrick Irastorza

Général d'armée (2S)

TdM

MOTS CLES

Service national, suspension de la conscription, soldat de métier, soldat par obligation.

RESUME

Dans sa longue histoire, pour assurer la défense de son pré carré ou faire campagne hors de ses frontières, la France a toujours cherché sa voie entre l'appel au peuple et le recours au soldat de métier, français ou étranger, mixant le plus souvent ces deux solutions. La suspension de la conscription, le 28 octobre 1997, a entraîné la professionnalisation des armées et atténué l'antagonisme séculaire entre le soldat volontaire et le soldat par obligation sans pour autant faire disparaître toutes les préventions des uns vis-à-vis des autres, notamment dans la jeunesse. Compte tenu des actuelles difficultés de recrutement et de fidélisation, il convient de s'interroger sur la viabilité de ce choix dans la durée et sur la nécessité d'un éventuel retour de la conscription pour permettre à la France d'assurer sa défense et celle de ses intérêts supérieurs voire vitaux.

Avant toute chose, permettez-moi d'avoir une pensée très respectueuse pour un ami connu malheureusement trop tardivement. Homme passionné et passionnant, Daniel Grasset aurait sans doute aimé être chirurgien sur un des vaisseaux de la marine royale, sujet sur lequel il était intarissable ! Sans lui et l'amicale intercession du Procureur général Paul-Louis Auméras, je ne serais pas là devant vous, ce soir.

J'ai choisi de vous proposer un thème qui revenait souvent dans nos discussions dès que nous abordions les problématiques de défense. Le titre est lapidaire mais le sujet est vaste. Aussi ne vais-je vous en proposer qu'une déclinaison forcément très schématique mais qui vous invitera à une réflexion qui pourrait rapidement devenir d'une brûlante actualité.

Depuis qu'elles existent, sous une forme ou une autre, les armées du royaume de France, de la Révolution, des deux Empires comme celles des Républiques successives, ont longtemps oscillé, jusqu'à une date récente, entre trois solutions pour réaliser leurs forces vives : une mise à contribution de la population qui deviendra, au fil du temps, la conscription telle que nous l'avons connue jusqu'à la fin du XX^e siècle, le recours à des soldats de métier très souvent étrangers et enfin, une solution mixant les deux précédentes, dans des proportions plus ou moins variables en fonction des menaces et des ressources financières du moment.

Décidée en 1996 puis confirmée par la loi l'année suivante, la suspension du service militaire a été accueillie avec soulagement par tous ceux qui n'aurait plus à le faire : la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation ne sera donc plus assurée que

par des soldats de métier et désormais, en France, on ne serait soldat que pour l'avoir voulu ! L'image des armées s'en est immédiatement mieux portée et les sondages montrent que 86 % des Français en ont toujours une bonne opinion. Mais de là à sauter le pas pour devenir soldat de métier, l'enthousiasme reste mesuré parmi les plus jeunes. Il ne faut pas se voiler la face, les exigences, les contraintes et les risques du métier effraient toujours un peu et s'engager a souvent été une alternative par défaut lorsque le travail se fait plus rare dans le civil. À l'inverse, elle devient moins attrayante lorsque ce marché est plus ouvert.

Or, les difficultés rencontrées actuellement dans les domaines du recrutement initial et plus tard dans celui de la fidélisation par les armées, mais aussi par tous les autres corps de l'État en charge de la sécurité des Français, nous amènent à nous poser une inévitable question : si demain nous n'arrivions plus à réaliser les effectifs dont les armées ont besoin pour atteindre les objectifs fixés par le pouvoir politique en matière de défense, ne faudra-t-il pas rétablir, sous une forme ou une autre, cette conscription que dans sa grande sagesse le législateur n'a fait que suspendre ?

Pour comprendre comment on en est arrivé à ce questionnement, il convient d'abord de revenir sur un héritage millénaire fait de victoires mais aussi de revers de fortune, sans que les tutelles politiques successives des armées ne parviennent à trouver une voie équilibrée entre l'obligation de servir et l'enrôlement volontaire.

Mais, en préliminaire, je souhaiterais apporter quelques précisions qui mériteraient à elles seules de longs développements.

- Est soldat celui qui se consacre à la défense de son pays par les armes, quel qu'en soit le grade ou le statut.
- Soldat c'est un métier qui s'apprend et, pendant des siècles, des millions de Français en ont fait le difficile apprentissage, le plus souvent par obligation pour se préparer au combat, défendre les causes les plus nobles et d'autres parfois moins...
- A contrario, soldat de métier c'est un engagement volontaire au service de son pays et de ces mêmes causes, souvent par idéal et convictions personnelles, ce qui ne fait pas pour autant de ce volontaire un mercenaire dans son propre pays mais toujours un citoyen ou une citoyenne à part entière se consacrant à la sécurité de ses concitoyens.
- Les noms des uns et des autres sont d'ailleurs gravés sans distinction sur nos monuments aux morts et la douleur des familles durement éprouvées est la même, dans un cas comme dans l'autre. On aurait cependant pu penser que la professionnalisation allait banaliser la mort du soldat de métier dans l'opinion publique. Après tout, n'est-il pas payé pour ça ? En fait, il n'en est rien et c'est très bien comme ça !
- Mais, bien que la longue liste des épithètes qui lui ont trop longtemps été attribuées se soit réduite et policée dans le temps, il subsiste toujours une certaine prévention dont on ne peut négliger les racines.

C'est que le soldat de métier porte un lourd héritage qui a laissé des traces dans une mémoire collective qui vient de loin. Des hordes barbares qui hâtèrent la chute de l'Empire romain aux armées d'aujourd'hui, les mutations furent lentes et s'essayèrent à toutes les alternatives possibles. À la fin du V^e siècle, les guerriers francs de Clovis étaient sans doute très courageux mais ils étaient toujours aussi ignorants, indisciplinés, mal entraînés, mal payés et n'avaient guère d'autres solutions pour tout simplement survivre que de « se payer sur la bête ».

Au Moyen Âge, les guerres féodales, les croisades et les guerres incessantes contre les Anglais firent évoluer les choses et l'idée d'un service militaire gratuit commença d'émerger, mais les communes et les paroisses préféraient déléguer cette tâche à un

certain nombre de valets d'armes équipés aux frais de tous, c'est-à-dire mal. Appelés au service pour quelques mois, ils constituaient une armée supplétive de piètre valeur dont il fallut pallier les insuffisances par le recours aux mercenaires mais aussi à des milices communales parfois plus motivées par la défense locale de leurs concitoyens. Il semblerait que ce soient elles qui sauvèrent Philippe Auguste à Bouvines en 1214, mais, ce premier engagement du citoyen en armes sur un champ de bataille terminé, les hommes ne se recrutèrent plus que contre paiement d'une solde aussi maigre qu'irrégulière qui leur valut ce nom de soldat. Entre deux campagnes, ces bandes étaient remerciées et erraient sur les routes du royaume, se constituant en grandes compagnies mêlant indistinctement soldats nationaux et mercenaires étrangers en rupture de ban. Le soldat de métier ne sortit pas grandi du souvenir que conservèrent les populations étreintes par ce véritable fléau...

Il faudra attendre le milieu du XV^e siècle, la victoire sur les Anglais et l'avènement de Charles VII (1422-1461) pour qu'émerge l'idée d'une armée permanente fût-ce au prix de la régularisation de compagnies d'écorcheurs, et du recours aux mercenaires suisses et allemands renforcés, à la demande, par quelques bandes de 4 à 500 francs-archers recrutés localement. Mais pour Brantome ces derniers n'étaient que « maraudeurs, bédouins, fainéants, pillards et mangeurs de peuple ». Louis XI y remit bon ordre en faisant de ces traîneurs de rapières les ancêtres de nos régiments. Notre 1^{er} Régiment d'Infanterie, par exemple, descend de ces bandes de Picardie...

La crainte de Dieu et l'instillation progressive d'un droit de faire la guerre (*jus ad bellum*) et d'un droit dans la guerre (*jus in bello*) auraient sans doute pu permettre à l'Église catholique de contribuer à l'atténuation de la souffrance des populations. Hélas, elle se rendit elle-même coupable des pires atrocités pour tenter de juguler les hérésies qui embrasèrent le pays et le vent de réforme que fit souffler Martin Luther sur l'Europe au début du XVI^e ne fit qu'attiser le brasier. Les rescapés de ces sanglants affrontements et leurs descendants n'oublièrent pas la part que prit le soldat de métier aux huit guerres de religion, aux trois rebellions huguenotes, à la révolte des Camisards et à l'étouffement progressif de la liberté de conscience et de culte par les Louis XIII, XIV et XV.

Entre temps, Louvois s'efforça bien de remettre un peu d'ordre dans la maison en se passant des mercenaires étrangers à l'exception des Suisses, en faisant construire des casernes, en améliorant la régularité des soldes, en prenant soin des invalides de guerre et en créant, à côté de l'armée d'active, une réserve provinciale. À la veille de la Révolution, cette armée était d'ailleurs plutôt bien organisée mais les charges d'encadrement étaient toujours vénales. Le futur Maréchal de Castries fut lieutenant à 12 ans et général à 20 ! Le soldat était alors considéré comme étant plus à la solde de la noblesse qu'au service de son pays, et la crainte était finalement le seul lien affectif entre le peuple et ses armées.

La Révolution de 1789 et la réaction belliqueuse des royautés européennes allaient précipiter le changement. À l'approche du danger, les mentalités commencèrent d'évoluer. Les victoires de Valmy puis celle de Jemappes en 1792 allaient enfin donner un sens à l'engagement du soldat : la défense de sa patrie ! Après l'exécution du roi Louis XVI et la montée de nouveaux périls, la loi de février 1793 sur l'amalgame des troupes de l'ancien régime et de celles formées de volontaires nationaux allait donner plus de stabilité à cette armée portée par un nouvel élan patriotique lors de la levée en masse, à peine un mois plus tard. Sans cette contribution du peuple en armes, la Convention (1792-1795) eût bien été incapable d'envoyer douze armées, pourtant mal équipées, défendre nos frontières mais aussi noyer dans le sang la contre-révolution royaliste dans l'ouest du pays (1793-1796).

Cinq ans plus tard, sous le Directoire, pour mettre un terme aux aléas qualitatifs et quantitatifs du recrutement et de la durée de présence aux armées, la loi Jourdan Delbrel

institua ce qui allait devenir, pour deux siècles, le service militaire obligatoire pour tous les jeunes Français âgés de 20 à 25 ans. En stipulant à son article 1^{er} que « tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie », la France rompa définitivement avec les pratiques antérieures sans pour autant écarter complètement l'engagement volontaire et, jusqu'à la suspension du service militaire, deux siècles plus tard, c'est bien ce schéma qui prévaudra à quelques variantes et interruptions près.

Cependant, les premiers révolutionnaires s'attachèrent surtout à réaffirmer leur obsession du principe de primauté du Politique sur le Soldat plutôt qu'à remplacer l'existant par une armée de conscription qui ne suscitait guère l'enthousiasme des foules. Mais, après neuf années d'atermoiements, ce fut une rupture sociétale qui dépassa très rapidement le simple cadre des armées pour devenir une étape quasiment rituelle dans la vie de chaque Français. Par la suite, la loi fut maintes fois remaniée mais les principes fondamentaux restèrent globalement les mêmes, sans pour autant lever toutes les inégalités ni supprimer le mixage entre enrôlement volontaire et conscription.

En quelques années, des combats pour la sauvegarde de cette toute jeune République assaillie de toutes parts, aux batailles les plus glorieuses du 1^{er} Empire, cette armée de conscrits amalgamée à des soldats de métier construisit, sur ses succès, le mythe de l'invincibilité du peuple en armes et, essentiellement parce qu'il était des siens, le rapport de la population au soldat commença d'évoluer.

Mais, dès les premiers revers de fortune, le doute s'installa puis tout s'effondra à Waterloo. Ce fut le tournant, et le sentiment qu'une jeunesse courageuse avait été sacrifiée par des chefs, soldats de métier incompétents, instaura une césure tenace entre les uns et les autres. Le monument aux Marie-Louise d'Hurtebise près de Craonne, rassemblant dans un même hommage, depuis 1927, sur le chemin des Dames, haut lieu de notre mémoire nationale la plus troublée, le jeune grognard de 1814 et le jeune poilu de 1914 en est, en filigrane, le symbole.

Après l'effondrement du Premier Empire, il fallut reconstruire ces armées éreintées et totalement désorganisées. La loi Gouvion Saint-Cyr y contribua tant bien que mal en instaurant un service militaire de six ans pour mettre sur pied une armée de 240 000 hommes, soit un besoin annuel cinq fois inférieur au volume d'une classe d'âge. On multiplia donc les clauses d'exemption, puis on instaura le tirage au sort et le remplacement en cas de tirage défavorable, pratiques exécrées qui perdureront jusqu'en 1872 et ne firent que renforcer la défiance du peuple vis-à-vis des armées et des soldats de métier qui y servaient et l'encadraient. Pourtant, dans ce domaine justement, cette loi fut une révolution en mettant un terme à l'achat des charges d'officier. Les deux tiers devaient être recrutés puis formés dans les écoles comme Saint-Cyr, déjà créée en 1802 par Napoléon 1^{er}, et le dernier tiers devait être issu du rang. L'escalier social sur lequel nous reviendrons était en marche.

Jusqu'à l'avènement du Second Empire en 1852, les différents régimes poursuivirent les réformes à la marge notamment pour faire face à la conquête de l'Algérie. On créa une armée d'Afrique formée soit d'unités à majorité métropolitaine comme les Zouaves et les Chasseurs d'Afrique ou, à l'inverse, à majorité autochtone comme les Tirailleurs et les Spahis. Louis-Philippe créa la Légion étrangère destinée, en principe, à servir hors de France et une garde nationale qui ne servit jamais. Le Second Empire continua de légiférer sans vraiment arriver à stabiliser une armée qui fut un temps glorieuse. Malheureusement, l'aventure mexicaine puis surtout l'humiliante défaite de 1870 reléguèrent aux oubliettes Malakoff, Magenta, Solférino et Palikao. La reconstruction fut laborieuse car le discrédit qui s'était abattu une nouvelle fois sur le commandement avait creusé un peu plus le fossé entre les Français assujettis aux obligations militaires et ceux qui en avaient fait leur métier. Quarante ans de morne vie

en garnison, immortalisée par Courteline et à peine troublée par des expéditions coloniales confiées pour l'essentiel à des soldats de métier, n'allaient pas améliorer cette relation. En 1900, les troupes de marine, créées en 1622 pour servir sur les vaisseaux du roi, devinrent troupes coloniales avant de redevenir Troupes de Marine au début des années 60.

À la veille de la Grande Guerre, les débats particulièrement virulents sur l'allongement du service militaire à trois ans, attisés par de grands mouvements antimilitaristes et pacifistes, amplifièrent encore cette défiance. Mais, face au danger, la patrie retrouva ses réflexes de 1792 et il y eut très peu d'insoumis. Cinquante-deux mois de douleurs et de sacrifices plus tard, ce fut la victoire mais à un prix dont la France ne se remit vraiment jamais. La Grande Guerre restera dans notre histoire comme le plus grand sacrifice consenti par la France à ce jour : 1 439 000 soldats tués et 4 670 000 blessés qu'il fallut remplacer, jour après jour, en mobilisant au total près de 8 millions d'hommes soit l'équivalent de 40 % de la population masculine.

Tous, soldats appelés et soldats de métier, de Métropole et de l'Empire, prirent leur part au sacrifice et ce ne fut que justice qu'ils soient unis dans un même hommage par le Président de la République, le 6 novembre 2018 aux Éparges. En chemin vers la crête meurtrie, il s'arrêta au cimetière du trottoir pour déposer un bouquet sur la tombe du sous-lieutenant Robert Porchon, l'ami Saint-Cyrien du Lieutenant de réserve Maurice Genevoix qui lui dédiera son chef-d'œuvre *Ceux de 14*, rassemblant ainsi, par ce geste qui faisait sens, le soldat de métier et le soldat par obligation dont l'amitié était née de l'amour que tous deux portaient à la France !

En dépit de cette sanglante effusion, la victoire valida l'armée de conscription et l'option stratégique avancée dès 1887 par Poincaré en campagne dans la Meuse, « ne négligeons rien pour la défense, ne faisons rien pour l'attaque ». Et la ligne Maginot succéda au système Séré de Rivière ! La dissuasion nucléaire n'en est qu'une déclinaison moderne.

Mais la saignée avait été telle que ce choix stratégique qui semblait alors tomber sous le sens et la conduite désastreuse des premières opérations, conduisirent à cette bien étrange défaite qui sidéra la France et stupéfia le monde vingt-deux ans plus tard ! « Mais vaincre on ne le pouvait plus et mourir on ne le voulait pas » écrivit Roland Dorgelès de cet ordre du jour de juin 1940 qui ressemblait pourtant furieusement à celui du 5 septembre 1914. Faisant allusion à ce bien triste épisode de notre histoire nationale, Jules Maurin termine son imposant ouvrage *Armée, Guerre, Société : Soldats languedociens (1889-1919)* d'une phrase désabusée mais annonçant le sursaut : « Le devoir ne s'est pas fait jour mais bientôt surgit l'esprit de résistance ».

Pourtant, bien peu entendirent l'appel du Général de Gaulle, mais que ce soit au sein des grands mouvements de la résistance intérieure et de leurs réseaux puis au sein de la 2^e DB de Leclerc et de la 1^{re} armée de Lattre, des soldats de circonstance et de métier se sacrifièrent, côte à côte, pour rendre son honneur à la France.

Mais l'histoire ne marque jamais le pas : fin des guerres d'Indochine et d'Algérie, achèvement de la décolonisation, en une quinzaine d'années, la seule armée de terre est passée de 800 000 à 330 000 hommes en 1968. Et simultanément, montée en puissance de la dissuasion nucléaire oblige, les trois armées relevèrent ce nouveau défi pour tenir leur rang au sein de l'Alliance atlantique contre les 120 000 blindés, 42 000 pièces d'artillerie, 7 200 aéronefs, les 1 800 navires de guerre et les centaines de missiles nucléaires tactiques du Pacte de Varsovie. Les militaires du rang étaient, pour l'essentiel, des appelés du contingent.

Au début des années 1970, hors Légion étrangère¹, deux régiments seulement étaient entièrement professionnalisés (le 3^e Régiment d'Infanterie de Marine de Vannes et le 8^e Régiment de Parachutistes d'Infanterie de Marine de Castres). Mais la multiplication des opérations extérieures allait conduire à la création de nouvelles unités de métier pour pallier les restrictions d'emploi de ces appelés hors du territoire national.

Dans le même temps, la durée de service militaire fut réduite en conséquence : de 30 mois pendant la guerre d'Algérie à 16 mois fin 1963, 12 à l'été 1970, enfin 10 en 1992. La seule justification de cette contrainte, supportée avec un certain fatalisme par les jeunes Français en dépit de quelques sautes d'humeur, restait la menace à nos frontières orientales. Mais la donne allait rapidement changer.

Après la chute du mur de Berlin en 1989, la machine à démanteler les armées occidentales allait s'emballer. Le camouflet subi quelques mois plus tard lors de la première guerre du Golfe en 1990-91, par une France, puissance nucléaire et membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, incapable de fournir plus de 19 000 hommes (dont 3 400 en réserve à Djibouti) à une coalition de 34 pays qui en déploya près d'un million, faute de pouvoir engager les appelés, allait sonner le glas de la conscription. De réductions de format en dissolutions et d'exemptions en dispenses, le besoin se fit moindre, ce qui finit par rendre le service militaire de plus en plus inégalitaire. Plusieurs modèles d'armées furent alors proposés, tous visant à augmenter la part du soldat de métier jusqu'à envisager de supprimer les obligations militaires purement et simplement.

Finalement, en 1996, le Président Chirac prit la décision de professionnaliser les armées et la loi du 28 octobre 1997 suspendit la conscription. Le service national fut réduit à sa plus simple expression, à savoir le recensement et la Journée Défense Citoyenneté, JDC. Mais les Français n'y virent qu'une suppression pure et simple du service militaire. La réforme reçut un accueil enthousiaste et la transition se passa sans encombre.

2002 fut donc l'an I de cette nouvelle armée totalement professionnelle mais cette transformation entraîna, pour les soldats de métier assurant l'encadrement ou servant dans les unités déjà professionnalisées, des restructurations d'une grande brutalité professionnelle, familiale, sociale et domaniale. En quelques années, les effectifs des trois armées passèrent de 670 000 à 190 000 hommes et femmes. Dans le même temps, la seule armée de terre passait de 290 000 hommes à 115 000 tandis que l'armée de l'Air et la Marine étaient taillées au plus juste pour reprendre l'expression du moment².

Armée de Terre	Armée de l'Air	Marine nationale	Total des 3 armées	Services Inter armées ³	Personnel civil	Gendarmerie	Total Ministère
115 040	40 091	35 227	190 358	13 481	68 654	97 508	370 001

Pour les chefs militaires, la réalité de cette déflation était difficile à faire appréhender dans le monde politique. J'ai gardé en mémoire deux images qui m'y aidaient :

¹ 7 régiments de Légion étrangère.
² 16^e rapport du haut comité d'évaluation de la condition militaire, décembre 2022, pages 33 et 34.
³ Service de santé des armées (SSA), Service de l'énergie opérationnelle (SEO), Direction générale de l'armement (DGA), Service du commissariat des armées (SCA), Service d'infrastructure de la défense (SID), Contrôle général des armées (CGA), Affaires pénales militaires (APM).

- En 1914, nous pouvions mettre un fantassin tous les 50 cm de Nice à Dunkerque. Aujourd'hui, nous pourrions faire la même chose sur un tiers de périphérie (et ici, entre la place de la Comédie et Palavas les Flots... et encore ?)
- Actuellement il y a 3 fois plus de canons aux Invalides que dans l'artillerie française !

Cela n'émut pas grand monde car l'essentiel était que le service militaire soit « supprimé » et que l'on fasse des économies plus utiles ailleurs...

Vous vous trompez d'époque mon Général !

Plus d'obligation de servir, les préventions vis-à-vis du soldat de métier allèrent s'estompant mais les difficultés rencontrées pour construire cette armée professionnelle nouvelle, n'en disparurent pas pour autant. Et aujourd'hui encore, la volatilité de la ressource est telle que la pérennité du modèle est toujours mal assurée et, en dépit de sondages flatteurs, les préventions résiduelles vis-à-vis du métier de soldat et du soldat de métier notamment parmi les plus jeunes n'y sont pas pour rien.

Pourtant, la plus grande fierté de cette jeune armée en perpétuelle régénération, c'est bien d'être au service de la Nation, service dans lequel elle puise l'essentiel de ses motivations, quelles que soient les missions qui lui sont confiées et les moments de doute auxquels elle est parfois confrontée. Elle les remplit avec rigueur, enthousiasme, volonté et camaraderie, pas celle des moments de convivialité fugaces (même s'il en faut un peu...) mais celle qui fait que l'on ne lâche pas celui qui peine à avancer et que l'on retourne dans le blindé en feu pour arracher aux flammes son camarade de combat. Nos soldats de métiers sont capables de ce courage-là, de cette camaraderie-là, qui donne tout son sens à ce que nous appelons l'esprit de corps et qui me donne toujours cette fierté de les avoir commandés !

Mais désormais, ils sont aussi tiraillés par une aspiration toute légitime à partager les mêmes standards de vie que la société civile dont ils assurent la défense, dont ils sont issus et à laquelle ils retourneront inévitablement. Leurs préoccupations en termes de conditions et de niveau de vie et donc d'évolution salariale, sont devenues structurantes.

La reconnaissance des mérites par la promotion interne, véritable escalier social accessible aux plus accrocheurs, en est le moteur essentiel. 57 % des sous-officiers et 49 % des officiers, sont actuellement issus du recrutement interne et « tout soldat porte encore dans sa giberne un bâton de maréchal ».

Mais pour la plupart de ces soldats de métier, les armées ne peuvent pas être une fin en soi. Le système étant pyramidal et ayant une obligation fonctionnelle de jeunesse avec des limites d'âge par grade, ils doivent très rapidement envisager une reconversion professionnelle à laquelle ils doivent être préparés puis dignement accompagnés. C'est un défi de taille car, contrairement à une idée reçue, tous les soldats de métier ne sont pas de carrière et n'ont donc pas la garantie de l'emploi que procure un CDI par exemple :

- Tous les militaires du rang sont contractuels.
- Tous les sous-officiers sont initialement contractuels et ne deviennent de carrière qu'après avoir réussi de nombreux examens professionnels.
- Enfin, 26 % des officiers sont également contractuels, le temps d'acquérir une première expérience professionnelle transposable dans le civil.

Et, soit par choix personnel, soit suite à des impératifs de gestion, ces contractuels quittent les armées bien avant les limites d'âge ou de service dont ils pourraient bénéficier. Les militaires du rang partent en moyenne à 6 ans, les sous-officiers à 13 et les officiers à 12. Or à 33 ans au plus, tous ont bien évidemment besoin de vivre d'un autre métier en attendant qu'une pension modeste et le plus souvent différée dans le temps, leur soit servie. Peu de gens le savent, mais le ministère des armées paie dans l'intervalle, environ 140 millions d'indemnités de chômage par an à environ 12 000

allocataires ! Ce délai de latence pourrait être encore réduit car c’est une ressource humaine de qualité qui est rendue à la vie civile. Tous y ont gagné en maturité, en savoir être, en respect de l’autre, en habitude du travail en équipe, en sens des responsabilités, en réactivité, en gestion du stress, en sens de l’organisation, en capacité à raisonner, décider et fédérer les énergies autour d’un projet. Enfin, presque tous ont été plongés, souvent très jeunes, dans le chaudron du monde et confrontés à des situations d’une extrême violence, ce qui ne manque pas de forger le caractère. Certains de leurs camarades y ont laissé la vie et tous n’en sont pas sortis indemnes, physiquement voire psychologiquement. Tous, et notamment leurs familles méritent donc une attention toute particulière car l’engagement au service de la France fait trop souvent peser de bien lourdes contraintes sur les conjoints et les enfants. Le Ministère et les armées ont développé un système d’accompagnement institutionnel et associatif plutôt performant par rapport à bien d’autres pays, mais il est clair que le monde de l’entreprise doit y contribuer en ouvrant plus vite ses portes au soldat de métier quittant le service, ce qui n’est pas contradictoire avec le fait que nous devons conserver nos contractuels plus longtemps.

Enfin, ce constat sur les durées de moyennes de service devient très préoccupant car ces départs doivent être compensés par des recrutements directs dans le civil en nombre au moins équivalent ce qui ne va pas de soi ! En 2021, le Ministère a recruté 29 500 hommes et femmes Gendarmerie incluse⁴.

	Armée de Terre	Armée de l’Air	Marine nationale	Services Interarmées	Gendar- merie	Total Ministère
Officiers	431	238	201	425	117	1412
Sous-officiers	1 478	1 669	1 100	281	* 1 710	6238
Militaires du rang	11 902	1 070	2 394	159	** 6 301	21 826
Total	13 811	2 977	3 695	865	8 128	29 476

* Gendarmes.

** Gendarmes volontaires.

La seule armée de terre en a recruté près de 14 000 soit près de 450 officiers, 1 500 sous-officiers et 12 000 militaires du rang. Or ces chiffres sont actuellement en hausse et elle annonce devoir en recruter 16 000 (+5000 réservistes) en 2024 ce qui, en théorie, reviendrait à renouveler la totalité de ses effectifs quasiment tous les 7 ans ce qui n’est pas tenable dans la durée...

Si de gros efforts ont été faits en termes d’amélioration de la condition matérielle du soldat de métier, les trois ressorts essentiels de sa motivation restent la considération qui lui est portée, ses conditions d’emploi opérationnel et la quasi-certitude de trouver un emploi en quittant le service en pleine force de l’âge et en ayant alors, le plus souvent, charge de famille. S’y ajoute un quatrième point qui n’a pas encore trouvé de solution satisfaisante : l’accès au logement dans des garnisons à forte densité humaine ou à l’inverse dépourvues d’un minimum de logements sociaux car aujourd’hui seuls les plus jeunes, ou ceux n’ayant pas charge de famille, acceptent de vivre en caserne.

⁴ 16^e rapport du haut comité d’évaluation de la condition militaire, décembre 2022, page 80.



Mais le mal est sans doute bien plus profond et nous renvoie à une question fondamentale qui a toujours été au cœur du métier de soldat, volontaire ou par obligation : Pour qui et pour quoi suis-je prêt à sacrifier ma vie ? Quel sens donner à mon engagement au service de mon pays ? Est-ce que cela en vaut toujours la peine ? Est-ce que tout cela ne serait pas devenu un peu désuet au fil des ans ? Certes, les armées n'ont pas le monopole des risques mortels et les forces de l'ordre paient un lourd tribut à la sécurité des Français (depuis 2012, en moyenne, 4 policiers et 5 gendarmes meurent en service chaque année). Mais le soldat de métier y a également pris sa part en assurant cette sécurité au plus loin voire sur le territoire national. Depuis 1963, 775 sont morts en opérations extérieures (OPEX) dont 89 en Afghanistan, 58 au Mali dont un sous-officier féminin et nous avons rapatrié des centaines de blessés dont certains lourdement handicapés physiquement et psychiquement. Mais pour quel résultat concret doivent s'interroger leurs familles éprouvées ?

Qu'on le veuille ou pas, qu'on l'estime justifié ou pas, chez un soldat de métier, ce questionnement existe et il existe surtout chez les jeunes prêts à franchir le pas au service de la France !

Mais où est le patriotisme dans tout ça ? Au moment de l'engagement, c'est le plus souvent un sentiment encore diffus mais qui s'affirme très rapidement et lorsqu'un soldat de métier est tué à 20 ans en Afghanistan, au Mali ou ailleurs, il est mort pour la France, ce qui reste l'ultime fierté, la consolation ultime, de sa famille endeuillée et de ses compagnons d'armes.

Tout cela nous conduit à nous interroger sur la pérennité du système au moment où la situation internationale se dégrade chaque jour davantage et où 35 à 40% de l'opinion publique commence à douter de la capacité des armées à faire face, dans leur format et avec leurs moyens actuels, à des menaces de conflits de haute intensité que l'on nous assurait révolues. Et une question commence à faire son chemin : ne faudrait-il pas envisager le rétablissement du service militaire ?

Quelles que soient les raisons avancées, ce serait un bouleversement sociétal majeur que beaucoup, surtout parmi ceux qui ne sont plus directement concernés, appellent de leurs vœux ne serait-ce que pour ses supposées vertus éducatives. Mais laissons à la famille, à l'Éducation Nationale et au Service National Universel pour autant qu'il soit généralisé, une mission qui n'est pas celle des armées ! L'éducation dispensée dans les armées n'a qu'une seule finalité, la cohésion de leurs unités à des fins opérationnelles et tant mieux si la Nation s'y retrouve par la suite !

La perspective de ce rétablissement conduit d'abord à s'interroger sur le principe, particulièrement dimensionnant dans le cas présent, de l'égalité des citoyens et des citoyennes face à cette obligation nouvelle. Techniquement le défi serait de taille car, pour faire bref, dès la conscription suspendue, tout a été démolí. Or, une classe d'âge, c'est près de 800 000 jeunes qu'il faudra gérer, sélectionner au plan médical et affecter dans des unités à créer de toute pièce avec des Centres du Service National qui ne sont plus du tout dimensionnés pour cette mission. Ensuite et indépendamment de toutes considérations financières, suite, notamment, à la nécessité de rééquiper ces nouvelles unités, je vous laisse imaginer le défi administratif, domanial et logistique d'un tel revirement, sans parler de son impact sur l'économie nationale, les parcours scolaires et universitaires et la justice à la suite des insoumissions, désertions et autres écarts de comportement en service !

Enfin et surtout, il resterait à justifier une telle rupture et à en préciser la finalité opérationnelle. En effet, la nature même des conflits est en train d'évoluer très rapidement et il est plus que probable que, compte-tenu des évolutions technologiques, les effectifs n'auront plus la même importance qu'antérieurement. Qu'allons-nous faire

de tous ces jeunes ? On ne va quand même pas rétablir le tirage au sort ! N'oublions pas que la guerre a pour finalité première de soumettre la volonté de l'autre à la sienne. Or pour cela, des technologies de pointe mises en œuvre par les soldats de métier en nombre suffisant et des spécialistes de très haut niveau, constituant une réserve crédible par exemple, seront toujours plus efficaces que des masses moins motivées, mal équipées et mal entraînées.

C'est un peu le modèle prôné par le Ministre des armées lors de ses derniers vœux : « une armée de métier, résolument professionnalisée, avec son corollaire d'une réserve durcie, mieux formée, mieux équipée et totalement intégrée à l'active » !

Depuis que la France existe, le soldat de métier et le soldat par obligation en ont écrit, ensemble, les plus belles pages d'histoire mais aussi de plus sombres. Depuis le début des années 1990, après l'effondrement du pacte de Varsovie et de l'URSS, le pays a baissé sa garde, bercé par des rêves d'une paix que l'on espérait éternelle.

Cependant, depuis 60 ans, la défense des intérêts vitaux de la patrie repose sur une dissuasion nucléaire adaptée à ses ambitions, tandis que celle de nos intérêts supérieurs, y compris sur le territoire national, est confiée à des forces interarmées conventionnelles qui crédibilisent l'ensemble et évitent au Chef de l'État le dilemme du tout ou rien.

Et, depuis bientôt un quart de siècle, la clé de voûte de ce dispositif, c'est le soldat de métier des armées de Terre, de l'Air et de la Marine.

Fin janvier dernier, au cours d'une intervention sur la violence dans une classe de terminale du lycée Pompidou, une jeune fille m'a posé une question qui n'a pas suscité d'émotion particulière dans sa classe : « Et si la situation venait à empirer, est-ce qu'il ne faudrait pas rétablir le service militaire ? ». Que ces jeunes, moins de trente ans après l'euphorie créée par la suspension de la conscription, en soient arrivés à se poser cette question, en dit long sur leur perception de l'état de notre monde actuel et sur leur appréhension du futur.

Je ne pense pas que ce rétablissement soit nécessaire dans l'immédiat et, le pire n'étant jamais certain, formons le vœu qu'entre dissuasion nucléaire et efficacité opérationnelle d'un soldat de métier respecté, bénéficiant de la considération de la Nation et de son attention au plan budgétaire, la sécurité des Français puisse continuer d'être assurée sans avoir à recourir une nouvelle fois massivement à « ce soldat d'occasion » au cœur des recherches de l'historien Jules Maurin qui, en choisissant l'honorariat, me permet d'accéder aujourd'hui au fauteuil XVII de la section Lettres de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier et de m'exprimer sur un sujet dont, croyez-moi, les Français n'ont pas fini de parler !



TdM

Séance Publique du 19 Février 2024

Présentation de M. Elrick Irastorza

Paul-Louis AUMERAS

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Madame la Présidente de la Section des Lettres,
Mesdames et Messieurs les Académiciens,
Mesdames et Messieurs,

Je vous salue et plus particulièrement la famille du Général Elrick Irastorza, j'ai nommé son épouse, ses enfants, ses amis nombreux qui nous font l'honneur et lui font l'amitié de l'accompagner dans cette séance de réception. Mon Général, vous appartenez à un monde où traditions et rites s'imposent à chaque circonstance importante de la vie. Il en est de même pour nous. Alors, mon Général, n'y voyez nulle impertinence de ma part, mais je vais vous donner, rassurez-vous pour quelques minutes seulement, du « Monsieur ». Ainsi le veut le règlement de notre Académie. Sachez-le, Monsieur, ce n'est pas là simple fantaisie de vocabulaire. Cela a du sens. L'impétrant se voit seulement rappeler que « grade et qualité » ne lui conféreront aucune autorité sur ses autres confrères, tous devant être traités sur un plan de stricte égalité. Seuls sont reconnus le niveau des compétences et, comme l'on disait au Grand Siècle, le goût et l'art de la dispute. Naturellement, pour apprécier toute la pertinence et la force du propos, il faut se reporter à l'état de la société française il y a quelques siècles.

Cela posé, je dois encore exposer à tous, *in limine litis* comme disent les juristes, pourquoi c'est moi, magistrat honoraire, sans lien particulier avec le monde militaire, qui suis en charge d'apporter, Monsieur, réponse à votre discours de réception. Avant de pouvoir prétendre enfin s'asseoir sur un fauteuil vacant, il faut avoir été élu, cela dans le cadre d'une procédure très stricte prévue par un règlement sur l'application duquel veille avec grande rigueur et sévérité notre Secrétaire perpétuel. Les candidats à l'élection sont présentés par les académiciens mais, impérativement, pour pourvoir un siège vacant de la Section à laquelle ils appartiennent, celui qui présente un candidat avec succès en devient le parrain et lui reviendra « l'honneur de lui faire réponse » après que l'impétrant aura prononcé son discours de réception. Monsieur, celui qui vous a présenté aux suffrages des Académiciens, celui qui était votre parrain de cœur, c'était le professeur Daniel Grasset, un ami à vous, féru de l'histoire de la Royale, sans doute parce qu'il était passé à côté du rêve d'en faire partie. Il nous a quittés l'été dernier. Comme c'était la Section Lettres qui devait vous accueillir, puisque vous n'aviez servi ni chez les Artilleurs, ni dans le Génie, l'Aviation ou la Marine, ce qui vous aurait destiné à la Section des Sciences, le Professeur Grasset, de la Section Médecine, ne pouvait être votre parrain. Il fallait donc en trouver un autre, de substitution, appartenant à la Section Lettres. Le Professeur Grasset et les membres de cette dernière m'ont investi de cette responsabilité. C'est pour moi, tout à la fois, un honneur, une fierté, mais aussi une ardente obligation d'être à la hauteur du mandat confié. Je dédie en tous cas cette réponse au Professeur Grasset qui a tellement compté dans notre Académie et lui a tellement apporté.

Vous voilà donc, après avoir été élu en janvier 2023 en situation de pouvoir prétendre occuper le fauteuil XVII de la Section Lettres, laissé vacant par la prise d'honorariat de votre prédécesseur, Monsieur Jules Maurin, historien. Vous venez en effet de satisfaire à l'exercice du discours de réception sur le thème que vous avez choisi : « Le soldat de métier ». Nous avons déjà eu la chance de vous écouter, le 4 janvier dernier, dans une conférence donnée sur « La justice militaire de 1924 à 2024, d'une justice expéditive à la judiciarisation des opérations militaires ». Je crois pouvoir affirmer que, dans les deux cas, ce fut pour les académiciens l'occasion de s'auto-féliciter pour avoir réussi à susciter votre candidature et vous avoir élu. La réflexion fondamentale sur l'état actuel de nos forces armées, les choix de réarmements possibles sont en effet devenus d'une actualité brûlante. Alors que l'histoire avait soi-disant trouvé son terme, qu'il était enfin temps de profiter « des dividendes de la paix », ne voilà-t-il pas que le canon gronde à nouveau en Europe, au Moyen-Orient, que les deux super puissances, États-Unis et Chine, se disputent le leadership du monde, que les pays émergents contestent un ordre établi qui fait trop bon marché de leur ressentiment et de leur volonté d'autonomie. En face de cette situation, il a fallu recenser d'urgence les chiffres de notre défense nationale, celui des hommes, celui des matériels, celui des stocks de munitions. Il est clairement apparu que tout cela était insuffisant pour faire face à un conflit de « haute intensité » qui pouvait s'inviter au programme. Le politique, dans l'urgence, a dû reprendre sa copie. Une prise de conscience s'est faite qu'un réarmement devait intervenir. Mais lequel ? À quel rythme ? En mobilisant quels moyens ? Avec quelles ressources ? La parole d'un CEMAT, Chef d'État-major de l'Armée de Terre, le plus haut gradé de celle-ci, un général cinq étoiles, ayant participé aux réflexions stratégiques au plus haut niveau, pour expliquer les options possibles et souhaitables est donc particulièrement opportune et bienvenue dans notre Académie. Vous allez ainsi rejoindre la cohorte de militaires ayant appartenu à celle-ci. Sauf erreur ou omission de ma part, j'en ai compté treize. Les derniers en date, tous deux originaires de la région, nous sont encore contemporains et beaucoup d'entre nous les ont connus. Il s'agit de l'Intendant Général Véran Cambon de Lavalette et du Colonel Pierre Carles. Le premier nommé est décédé le 26 janvier 2014. Entré dans la Résistance alors qu'il était encore mineur, fait prisonnier par les Allemands, déporté, il terminera sa carrière comme Directeur Central du Service de l'Intendance au Ministère de la Défense, avec le grade de Commissaire Général de Division. Il est élu en 1987 au fauteuil XXIII de la Section Lettres de l'Académie, succédant au Duc de Castries et deviendra le Président de cette dernière en 1995. Le Colonel Pierre Carles est décédé, lui, le 24 mai 2016. Il s'engage à vingt ans et participe aux campagnes d'Italie et de la Libération. Officier dans la Légion Étrangère, il effectue deux séjours en Indochine et c'est enfin la guerre d'Algérie de 1958 à 1960. Il est docteur ès Lettres après une thèse obtenue en Sorbonne et s'adonne, une fois retraité, à la recherche historique. Il sera le Conservateur du Musée de l'Infanterie de Montpellier et sera membre de notre Académie de 1995 à 2012.

Deux riches et fortes personnalités donc, conjuguant bravoure, courage physique mais aussi souci de comprendre et de transmettre. Nous allons voir que vous aussi, mon Général, pouvez relever le gant et poursuivre cette brillante lignée.

Je dois tout d'abord vous donner quitus, Monsieur, pour votre discours de réception, son actualité, son intérêt, sa qualité. Reste pour moi à vous présenter plus complètement pour justifier plus encore de la justesse de notre choix de vous accueillir et de vous offrir un fauteuil parmi nous.

Comme tout procès-verbal d'audition judiciaire, commençons par l'identité, complète et circonstanciée. Vous êtes né le 29 septembre 1950 à Maillezais en Vendée, le jour de la Saint Michel, le patron des « paras » et précisément vous allez porter leur

béret rouge. À croire que vous étiez prédestiné pour tutoyer le ciel. Du reste, cela vous a posé un grave et récurrent problème. Votre anniversaire que souhaitaient fêter vos proches devait céder le pas aux manifestations festives des unités parachutistes que vous commandiez. Vous aviez deux frères et deux sœurs. Votre père était maçon, votre mère modiste. Vous vouez à celle-ci une infinie reconnaissance d'avoir écouté les recommandations de votre instituteur qui la pressait de vous faire poursuivre vos études. Vous partirez donc pensionnaire au lycée militaire d'Autun après avoir réussi le concours d'entrée en 1961. C'est par voie ferrée que vous devez rejoindre tout seul cet établissement en janvier 1962. Mais vous allez vous tromper de train, en sorte que vous allez arriver à Paris de nuit dans une capitale en état de siège à la suite des événements d'Algérie, vous faire dépouiller de vos bagages et vous retrouver entre les mains de la maréchaussée. En attendant votre train, en uniforme d'enfant de troupe, deux gendarmes aussi attentionnés que débonnaires vous emmènent visiter les Invalides. Vous étiez alors loin de vous douter que, cinquante ans plus tard, vous franchiriez une dernière fois ces grilles comme chef d'état-major de l'armée de Terre. Votre scolarité, de 1961 à 1968, se termine avec l'obtention d'un baccalauréat en Sciences éco. Vous jouez au rugby, sport que vous pratiquerez jusqu'à l'âge de trente-cinq ans. Dans le paquet d'avants bien sûr, dans la mêlée, comme talonneur ou pilier. C'est ensuite une classe préparatoire au lycée militaire d'Aix-en-Provence, la réussite au concours de Saint-Cyr. De 1970 à 1972 c'est Coëtquidan dans la lande bretonne. La formation vous satisfait et vous paraît de qualité mais les « bahutages » et le poids de certaines traditions vous sont parfois pesants. Plus tard, dans l'exercice de vos plus hautes responsabilités, vous prendrez soin de cantonner ces dernières à un niveau excluant humiliation, violence gratuite et dangereuse. Vous appartenez à la promotion « Général de Gaulle », le décès, le 9 Novembre 1970, de ce dernier expliquant le choix fait. Vous partez ensuite à Montpellier, à l'École d'Application de l'Infanterie. Vous en sortez en deuxième rang.

Vous êtes marié avec Claire-France et vous avez deux enfants, une fille Anne Laure et un fils Adrian.

Voilà pour l'identité, la jeunesse et la formation. Pour la vie ce sont trois périodes bien distinctes, se succédant avec logique et efficacité puisqu'elles vous amèneront aux plus hautes marches de l'Armée de Terre. D'abord la période du guerrier, dans, puis à la tête de régiments d'élite que vous entraînerez sur le théâtre des OPEX en Afrique et en Asie. Ensuite c'est la période d'État-Major avec la conceptualisation de la professionnalisation de l'Armée de Terre après la fin de la conscription, réforme fondamentale que vous serez chargé ensuite de mettre en œuvre. Il faudra ensuite subir la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) qui entraînera une nouvelle déflation des effectifs. Enfin, après le passage en deuxième section (cadre de réserve), c'est un historien qui va se pencher sur la Grande Guerre, puis sur les grandes problématiques militaires du passé, de l'heure, de l'avenir comme vous venez de le démontrer.

Le GUERRIER donc. Vous êtes un fantassin. Vous appartenez à la « reine des batailles » car, à l'issue des combats, c'est bien elle qui a l'honneur de planter au plus haut des clochers et des collines l'étendard national sur les territoires conquis ou reconquis. Vous appartenez à son élite, puisque vous avez commandé et mené au combat l'un des plus brillants régiments de parachutistes, l'un de ceux qui, comme l'archange Saint-Michel, fondent du ciel sur l'ennemi.

À la sortie de l'EAI de Montpellier, vous optez pour les troupes de marine, d'abord au 3^e Régiment d'Infanterie de Marine à Vannes de 1973 à 1976, puis au 2^e Régiment de Parachutistes d'Infanterie de Marine à la Réunion de 1976 à 1978. De 1978 à 1982, vous devenez adjoint en compagnie de combat, puis commandant de compagnie au 8^e RPIMA

à Castres (le grand huit avec sa devise « volontaire ») et enfin, de 1991 à 1993, vous devenez chef de corps de ce même 8^e RPIMA. Pourquoi ces unités ? Parce qu'elles sont déjà professionnalisées, comprenez qu'elles n'accueillent pas d'appelés du contingent et donc comme telles, avec la Légion Étrangère, se trouvent chargées des missions extérieures en Afrique et ailleurs, comprenez là où il y a risque de pertes. Vous vouliez l'aventure, les pays lointains, l'opportunité de se confronter à des situations hors normes, l'opportunité de vous confronter à vous-même pour savoir si vous étiez à la hauteur des enjeux que vous présenteraient les hasards de la guerre, du destin. Mais appartenir à ces régiments d'élite a sa contrepartie. Le risque à affronter, dans lequel il faudra entraîner les soldats qui sont sous votre responsabilité, oblige à un effort permanent pour le réduire autant que possible. Cela passe bien sûr par l'entraînement le plus exigeant au plan physique et mental. Et le chef doit naturellement être un exemple sur les deux plans. Le soldat n'acceptera les exercices les plus rudes que s'il constate que ses supérieurs s'imposent les mêmes épreuves, les mêmes souffrances, le même dépassement de soi-même, y compris lorsque, à la porte de l'avion, il faudra obéir au « go » impératif et plonger dans le ciel. Dans le cadre d'un échange tout de simplicité et de retenue, pour m'expliquer la nécessité de maintenir une préparation physique au plus haut niveau, vous m'indiquiez, l'œil malicieux, qu'au moins cela vous avait conduit à cesser de fumer. L'un de mes grands témoins, qui ont bien voulu m'aider à vous découvrir et à vous révéler davantage, le chef de bataillon Jacky Boulbin, trente ans passés au 8^e RPIMA, me relatara vos exigences concernant la formation des engagés de ce régiment que vous lui aviez confiée. Tout était conceptualisé, formalisé, écrit. Il m'expliquera aussi qu'il n'y avait pas que l'exemple donné. Il y avait aussi le physique impressionnant, l'autorité exigeante, rigoureuse, s'appuyant sur des capacités d'expression orales et écrites exceptionnelles. Mais, si le colonel Irastorza joue et surjoue même de son gabarit et de sa puissance physique, il y avait aussi un cœur proportionné à ceux-ci. Sa carapace de « dur » pouvait céder le pas à une écoute bienveillante pour répondre aux difficultés, aux soucis des uns et des autres.

Votre première OPEX (opération extérieure) en Afrique sera au Tchad, en 1981 et 1982, dans le cadre de l'opération TACAU. Avec le 8^e RPIMA vous êtes basé à Djamena. La mission au plan des principes est clairement définie : interposition entre fractions rivales, protection des ressortissants français, préservation des aéroports. L'application est plus complexe. Il faut sans cesse s'adapter à la fluctuation des instructions, lesquelles sont contingentes aux soubresauts de la vie politique locale aux équilibres incertains et volatils. Les sages locaux vous expliquent la prudence et la retenue de l'engagement des populations au soutien des Français et de leurs soldats : « le bateau peut partir mais la jetée ne peut que rester ».

La deuxième opération sera, alors que vous êtes devenu chef de corps du 8^e RPIMA en 1991, un commandement sous mandat de l'ONU en 1992 au Cambodge. Vous troquez le béret rouge pour le béret bleu. Il s'agit de faciliter la mise en œuvre des accords de Paris du 23 octobre 1991. Ceux-ci recherchent la stabilisation d'un pays exsangue, ravagé par la guerre civile depuis 1976, la dictature et les massacres des Khmers Rouges, l'invasion des Vietnamiens, les bombardements aériens américains qui pilonnent la piste « Ho Chi Minh ». Retrouvant enfin son autonomie politique, ce pays veut organiser des élections pour apaiser et réunifier toutes ses composantes. Pour y parvenir, il faut d'abord désarmer les Khmers Rouges et assurer leur réintégration progressive dans la société cambodgienne. Sous le commandement d'un général australien, le Colonel Irastorza et ses parachutistes du 8^e RPIMA vont assurer la mise en œuvre de cette opération durant ses six premiers mois. Deux points devront être tenus. Une base près de la capitale et une autre au nord-est, dans une région montagneuse couverte par la jungle tropicale. Tout est

à construire, à organiser. Les parachutistes français retrouvent le théâtre de leurs grandes batailles en Indochine, celles où ils ont forgé leur légende épique au prix du sang versé. Ils retrouvent aussi le charme de ces pays qui les ont tous envoûtés, la gentillesse naturelle de leurs habitants... qui peuvent cependant basculer dans de furieux accès de violence et de cruauté. Mon deuxième grand témoin, le Général Vincent Guionie, qui terminera sa carrière comme Commandant des Forces Terrestres, était à l'époque Capitaine sous les ordres du Colonel Irastorza. Il m'expliquera combien cette expérience avait été enrichissante pour lui. Certes le commandement était exigeant et sans concession. Lorsque « Azur », code radio du colonel, annonçait sur les ondes sa prochaine arrivée, il s'agissait de tout « mettre au carré » d'extrême urgence. Il ne faisait pas bon d'être pris en défaut par « buffle ténébreux » et de subir ses colères homériques. Mais ce témoin, lui aussi, a été sensible à ce contraste d'un physique impressionnant, voire inquiétant, qui pouvait faire tomber le masque pour laisser apparaître une humanité fondamentale. C'était aussi un grand chef sachant déléguer, prendre le risque de faire confiance. Il voyait loin et clair mais aussi, sachant que le Diable se cache dans les détails, qu'il fallait faire le ménage avant lui. En plus sa mémoire prodigieuse en faisait un conteur exceptionnel. En bref, ses capitaines sont sous le charme. Déployant une activité incessante et persévérante, étant partout à la fois, y compris dans les zones encore tenues par les Khmers Rouges incapables de mener de grandes opérations mais soucieux de continuer à exister par des coups de mains dangereux, il va réussir à mettre en place des structures, des campements, certes rustiques, mais opérationnels. Et de fait, cette opération sera un succès. Une administration provisoire a pu s'implanter, les élections prévues ont eu lieu dans le calme et un gouvernement représentatif s'est imposé. C'est aussi le Génie français qui déminera la zone des Temples d'Angkor.

La troisième grande OPEX du général Irastorza sera le commandement de l'opération Licorne en Côte d'Ivoire en 2005-2006. Cette fois-ci, il commande une force de 4 000 hommes. C'est de nouveau l'Afrique avec l'instruction fondamentale des plus hautes autorités de « faire au mieux » devant des problèmes difficiles à cerner et encore plus difficiles à résoudre. Du reste, pour y parvenir, il semblerait que l'action proprement militaire doive être prolongée par d'autres actions politiques, économiques, sociales, lesquelles n'interviennent pas. Ici encore, c'est fondamentalement une mission d'interposition entre « rebelles » du Nord, c'est-à-dire du Sahel et forces gouvernementales du Sud, c'est-à-dire de la Forêt. Deux ethnies qui se partagent le pays, les structures et les institutions de celui-ci, et qui, depuis des siècles, sont en conflit. Il faut donc, en appui des contingents de l'ONUCI (Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire) s'efforcer de maintenir sur le terrain un fragile équilibre qui puisse permettre l'élaboration, par les parties prenantes à cette crise, d'une solution pacifique durable. La situation pouvant dégénérer en quelques heures, seul le déploiement d'une force militaire permettait d'éviter un embrasement d'une extrême violence à tout instant.

À la fin de cette mission, le Général Irastorza est nommé Major Général de l'Armée de Terre le 1^{er} août 2006, puis Chef d'État-major de l'Armée de Terre le 3 juillet 2008.

Nous en arrivons donc au deuxième chapitre de la vie militaire du Général, celle de la PÉRIODE de l'ÉTAT-MAJOR. Hasard, destinée, il sera confronté au séisme de la suspension de la conscription et de la professionnalisation des forces armées. Quelques années plus tard, ce sera la Réforme Générale des Politiques Publiques. Toutes deux vont dans le sens d'une réduction drastique des effectifs et matériels des Forces Armées. Mais là encore hasard ou destinée, ou peut être brillante gestion de la ressource humaine par les hautes autorités militaires, c'est le même Général Irastorza qui, lors de son séjour en État-Major de 1994 à 1996, se trouvait dans un bureau chargé d'une étude sur la

professionnalisation de l'Armée de Terre, qui sera choisi pour mettre en œuvre celle-ci. Mon troisième grand témoin sera le Général Jean Philippe Margueron qui avait connu la guerre des Balkans où, encore une fois, il fallait s'interposer et qui terminera sa carrière comme Major Général. Lui aussi a été séduit par le contraste entre commandement exigeant, s'embarrassant peu de ménager les susceptibilités, et cœur sur la main. C'est lui qui va accompagner le Général Irastorza dans la formidable tourmente que va connaître le monde militaire. Pour essayer de la comprendre, il faut rappeler quelques faits historiques. Jusqu'en 1991, le monde vit sous le régime de la « guerre froide », bloc occidental contre bloc communiste. Les deux se tiennent en respect par la dissuasion nucléaire. Leurs armements respectifs s'équilibrent et donc se neutralisent. Au plan des forces conventionnelles, l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) fait face au pacte de Varsovie. Celui-ci aligne 95 divisions, plus de 25 000 chars et 4 500 avions. L'OTAN lui oppose 35 divisions, 7 600 chars et 2 000 avions. À l'EAI le lieutenant Irastorza apprend à attaquer les chars avec des cocktails Molotov au cas où... Le 9 novembre 1989, c'est la chute du mur de Berlin. En juillet 1991, le pacte de Varsovie est dissous. Dès le 10 juin 1990, Laurent Fabius, alors Président de l'Assemblée Nationale, déclare que le moment est venu « d'engranger les dividendes de la paix » puisque l'Armée rouge ne constitue plus une menace. Il demande donc une baisse des crédits militaires et il l'obtient.

Le 2 août 1990, c'est la première guerre du Golfe. L'Irak envahit le Koweït. L'opération « Tempête du désert » va intervenir quelques jours plus tard. Est engagée une coalition internationale de 900 000 hommes. La France, à l'époque 3^e puissance du monde, va fournir 15 000 hommes parce que, politiquement, on ne veut pas engager les appelés. Il apparaît clairement qu'il faut professionnaliser pour disposer d'un vrai corps de bataille projetable.

La loi du 28 octobre 1997 suspend la conscription. L'Armée Française sera exclusivement professionnelle, formée d'engagés sous contrat. De livre blanc en livre blanc se précise une doctrine prenant en compte ce fait et organisant la déflation des effectifs. Est sanctuarisée la force de dissuasion nucléaire dans ses dimensions océaniques et aériennes. Mais il n'y a plus de grand corps de bataille. Il y a seulement une force projetable de quelques milliers d'hommes pour les opérations extérieures. Rappelons qu'en 1962, l'armée française a un effectif global de plus d'un million d'hommes. En 1966, il est ramené à 580 000 hommes, en 1997 à 480 000 hommes, en 2022 à 309 000 hommes. Entre 1989 et 2019 c'est une baisse de 250 000 hommes dont 182 000 pour l'Armée de Terre soit 61 % de son effectif. La tâche de l'État-Major durant cette période, et donc du Général Irastorza, sera de gérer cette hémorragie de moyens, en supprimant États-Majors et unités, en repliant les drapeaux, ensuite d'assurer le recrutement des engagés, ce qui n'est pas une mince affaire, enfin d'assurer la projection en OPEX de troupes ayant reçu le plus haut niveau possible d'entraînement opérationnel. Car les opérations sont plus nombreuses que jamais, en Afghanistan, en Afrique, au Moyen-Orient. Le Général Irastorza assume toutes ces missions, avec toujours le même tempérament, le même contraste entre rigueur et humanité. Ces colères trouvent toujours à s'employer, mais il peut consentir à revenir sur une décision, avertissant cependant son interlocuteur que, si l'orage est passé, il faudra encore s'habituer aux prochains. Ses adjoints lui reconnaissent une grande finesse d'analyse, une irréprochable correction dans ses rapports avec les autres armes et une totale loyauté républicaine vis-à-vis des politiques. C'est un spécialiste du tableau « Excel » et l'on redoute de devoir lui présenter un projet sous cette forme informatique, son œil mettant aussitôt à jour la moindre erreur..., ce qui ne manque pas de déclencher un ouragan de décibels... Son sens de la formule, servi par sa grande culture, trouve à s'employer. Sur la condition

militaire : « le soldat doit bien vivre son métier, bien vivre de son métier ». Il s'agace du rôle de « l'ascenseur social de l'armée », assénant qu'il s'agit d'un « escalier social exigeant de monter chaque marche avec application ».

Il aura l'occasion, malheureusement fréquente, de manifester son humanité lors des obsèques nationales aux Invalides des militaires tués en Afghanistan ou en Afrique. Il n'en manquera aucune. Présentant ses condoléances à une jeune veuve, mère de plusieurs enfants, il apprend de celle-ci que son mari avait omis de souscrire une assurance prévoyance pour le risque militaire, permettant en cas de décès en opération, de compléter le dispositif indemnitaire de solidarité existant dans les armées. De retour à l'État-Major, mine fermée, il ordonne une réunion immédiate. Il explique, il tonne qu'il ne veut plus vivre pareils moments. Devra être vérifié avant tout départ en opération que les assurances nécessaires ont été souscrites par les soldats en partance. Cette règle est toujours en vigueur.

La Réforme Générale des Politiques Publiques, qui s'applique à toute la fonction publique, intervient le 20 juin 2007. Elle va exiger une nouvelle vague de diminution d'effectifs. Pour y répondre, les mesures les plus drastiques vont s'imposer. Concentration des Écoles d'Application pour réduire les coûts de fonctionnement, les frais de déplacements des unités et mieux conjuguer leur indispensable complémentarité. C'est ainsi que l'EAi de Montpellier, qu'il avait commandée de 2002 à 2004, sera transférée à Draguignan pour bénéficier de la proximité du camp de Canjuers. Tous les services administratifs sont passés à la toise. « On réduit le nombre de stylos pour sauvegarder le plus grand nombre de fusils », dit le Général Irastorza. On crée aussi des « bases de défense » pour mutualiser les besoins d'approvisionnement des trois armées. On essaye quand même de sauvegarder une veille technologique pour être au fait des dernières avancées technologiques, en particulier celles pouvant davantage protéger les fantassins en opérations et notamment ceux engagés en Afghanistan. Et puis, enfin, on réussira à maintenir, même sous un faible volume, l'ensemble du spectre de toutes les technologies mises en œuvre par les armées modernes, gage de réussite d'un éventuel effort de reconstitution d'un outil militaire réellement proportionné aux risques du moment.

Le 1^{er} septembre 2011, le Général Irastorza est admis en deuxième section. Il est Grand Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite et titulaire de la Croix de la Valeur militaire avec quatre citations. Il a donc 61 ans.

Une troisième vie commence pour le Général, celle d'HISTORIEN. Les bases en avaient déjà été jetées antérieurement. Vous avez préparé le concours de l'École de Guerre en 1985, suivi les cours de l'École Supérieure de Guerre et Cours Supérieurs Interarmées. Vous avez obtenu, en novembre 1985, un diplôme d'Études Approfondies d'Histoire Militaire et d'Études de Défense Nationale délivré par l'Université Paul-Valéry de Montpellier. Vous allez être nommé Président du Groupement d'Intérêt Public pour la Mission du Centenaire de la Première Guerre Mondiale, de sa création en 2012 à sa liquidation fin 2019. Vous serez également Président de la Fondation du Souvenir de Verdun. Vous allez donc préparer toutes les manifestations prévues pour le Centenaire de la Première Guerre Mondiale. Votre qualité de militaire vous donnera accès à toutes les archives officielles de l'Armée Française vous permettant l'analyse la plus précise, la plus documentée et la plus impartiale de ce conflit gigantesque. Cela vous offrira l'occasion d'écrire un livre *La tranchée des poncifs* vous permettant de mettre à mal un certain nombre d'idées reçues, de mythes et contre-vérités, ce qui était nécessaire et salutaire.

Un grand chapitre de *La tranchée des poncifs* concerne les relations entre le politique et le militaire, avant la guerre et pendant la guerre. La grande référence pour cette réflexion est celle du Général de Gaulle exposée dans son livre *Le fil de l'épée*,

publié en juillet 1932. Vous en rappelez la phrase définitive : « aussi longtemps que la patrie n'est pas directement menacée, l'opinion publique répugne aux charges militaires ». Pour votre part, vous alertez : « Les armées redoutent plus désormais, en dépit d'un contexte international très tendu, une indifférence polie qu'un anti-militarisme exacerbé ». Vous avez raison : une prise de conscience du politique, mais aussi de l'opinion publique est nécessaire. La paix ne s'impose pas naturellement, toute seule, par sa seule vertu, simplement en se déclarant sans ennemis alors que d'autres assument ce statut. Elle se gagne, elle se mérite par les moyens consentis à la défense et les efforts que cela suppose.

Cette mission d'historien, de passeur de mémoire, de lanceur d'alerte, vous la continuez en donnant des conférences auprès des établissements d'enseignements, d'associations, dans le cadre de notre Académie et nous venons aujourd'hui encore d'en avoir la preuve. Vous êtes aussi administrateur de la Fondation Pierre Fabre qui s'est donné pour mission d'améliorer l'accès aux soins et aux médicaments des populations du Sud. Et je n'aurai garde d'oublier une responsabilité qui vous tient particulièrement à cœur, celle d'Administrateur de l'Association des Amis du château de Castries.

J'arrive ainsi au terme de cette chevauchée sur cinquante ans d'histoire militaire que votre réception, mon Général, exigeait. Ma conclusion qui se veut un salut respectueux et déjà confraternel, c'est vous qui me l'avez apportée dans un texte sur la tradition militaire que vous m'avez confié.

Vous faisiez vôtre le discours que prononça le Général de Gaulle devant de jeunes Saint-Cyriens le 2 Août 1956. Il vous semble, je vous cite, « le propos le plus emblématique de la profondeur d'un engagement sublimé par le panache du casoar ». Il me paraît aussi adapté pour saluer en quelques mots le parcours d'un officier français. Il suffit de passer du présent au passé simple : « Je ne vous plains pas parce que vous avez choisi le métier militaire. Il a demandé que vous renonciez à la liberté, à l'argent, peut-être un jour à la vie, il a comporté des mauvais jours, des heures amères, parfois des années de chagrin. Mais en échange, il vous a donné cette constante et émouvante aventure où sont mêlés le commandement, la responsabilité, l'action, le risque. Il vous a donné l'honneur de la maturité, les larmes du dernier jour de carrière, la joie de servir, l'orgueil des armes, l'espoir des grandes actions et le rêve de gloire auprès d'un drapeau ou d'un étendard. Non, je ne vous plains pas. » Mon Général, j'ai bien précisé que vous continuez votre mission. Son terme n'est pas encore venu, il n'est pas temps pour vous de déposer les armes. D'autres pages, d'autres chapitres devront être écrits, notamment au travers des activités de notre Académie. C'est la grâce que je VOUS souhaite. C'est la grâce que je NOUS souhaite.



TdM

*Séance du 19 février 2024***Intronisation de M. Elrick Irastorza****Etienne CUÉNANT**

Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Monsieur,

Vous avez eu la chance d'être présenté par Jean-Louis Auméras dont tout le monde connaît ici l'élégance, la discrétion, la précision. Difficile de faire mieux. Vous avez évoqué le « soldat de métier » dont le nom est moins complexe que son statut. Comme vous êtes clair, nous avons beaucoup appris.

Je ne peux donc rien ajouter de pertinent à ce qui vient d'être dit, toutefois en guise de clôture de cette séance je voudrais, sans me prendre trop au sérieux puisque je n'ai pas d'expertise, évoquer trois choses.

En effet, en vous écoutant, je me disais qu'avec un peu plus d'audace vis-à-vis des contraintes de sections, Daniel Grasset aurait pu vous faire entrer dans la sienne. Ce qui vous rapproche, c'est le soin apporté au corps. Corps d'une personne pour notre regretté Daniel Grasset, corps de l'armée sous votre autorité de Chef d'État-Major de l'Armée. Parce que l'un comme l'autre, le militaire et le médecin savent qu'on ne peut soumettre le corps à des contraintes – si nécessaires soient-elles – qu'à la condition de la bienveillance. Le théâtre d'une opération a pour avant-scène la sollicitude.

La médecine a beaucoup puisé dans la terminologie militaire, guerrière pour imager les signifiés – et pas toujours avec grande subtilité. Détruire, anéantir, terrasser – là ou vaincre suffirait – sont des termes compréhensibles en phase aiguë, en situation de guerre, mais les maladies comme les conflits évoluent. Elles sont passées à la chronicité, comme les conflits, à quelques exceptions près, sont devenus, larvés, itératifs, térébrants. Il faut désormais accompagner, soulager. Et consoler toujours, ajoutait Ambroise Paré.

J'ai noté aussi à plusieurs reprises le terme d'engagement. Vaste question pour nos jeunes que cette question de l'engagement. Les vocations viennent de la conscience, dès le jeune âge, du remords de l'inaccompli en cas d'abandon. S'engager pour la patrie ou pour son prochain c'est déjà la conscience d'une cause, celle de protéger au quotidien et, en cas extrême, de sauver.

Avec le temps, l'évolution des mœurs, les générations actuelles sont plus attentives à leur quotidien et ses sollicitations multiples, elles acceptent moins certaines exigences qui nous paraissaient normales. C'est ainsi partout et tout procès est inutile. Mais il me semble que le soldat, qu'il soit sous-officier ou haut gradé, l'accepte mieux que le médecin. Sans doute, comme vous l'avez dit, parce que chez vous l'esprit de corps reste encore très prégnant. On peut d'ailleurs entrer dans ce corps par la petite porte et en sortir avec des étoiles au képi.

Il y a certainement autant de spécialité dans l'armée que dans la médecine, mais il n'y a qu'une patrie. C'est ce qui en explique l'organisation très pyramidale où l'on retrouve au sommet une tête unique et des corps multiples, tandis qu'en médecine nous avons à faire à un corps quasi unique avec des expressions, des esprits multiples.

Pour finir, j'ai entendu, à ma grande surprise, à propos de la conscription, que le Président Chirac avait suspendu celle-ci. Suspendre et non abolir. Le verbe n'est pas anodin. Je ne sais pas si notre ancien président était un lecteur de Sextus Empiricus, mais, chez les sceptiques, suspendre est la conséquence du doute. Pour eux, le doute devait amener à la suspension du jugement, condition indispensable pour se débarrasser des convictions et mener à l'ataraxie. Je ne pense pas que Jacques Chirac ait douté de quoi que ce soit dans sa carrière, même si un stratège doit un peu douter pour se renforcer dans sa conviction. Mais ce que je veux dire ici c'est que l'Académie ne doute pas un seul instant de votre bienvenue parmi nous. Vous verrez que nos stratégies sont dictées par nos curiosités et les doutes par nos débats amicaux. Vous le verrez, le scepticisme nous intéresse peu et nous sommes plutôt adeptes d'un épicurisme cognitif. C'est bien plus joyeux.

Alors, sans aucun doute, vous voici, Monsieur, désormais chez vous.

Aussi : « Je demande au récipiendaire de se lever.

Je demande aux membres de l'Académie de se lever.

Je demande aux membres de l'auditoire de se lever.

En qualité de Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, je déclare solennellement l'Académie heureuse et honorée de recevoir, comme membre titulaire au XVII^e fauteuil de la section Lettres,

M. Elrick Irastorza. »



TdM

Séance publique du 15 avril 2024

Réception de

Monsieur Daniel LE BLÉVEC

Professeur émérite, Université Paul Valéry Montpellier 3

Sur le XIX^e fauteuil de la section Lettres
Laissé vacant par l'admission à l'honorariat de M. Pierre Barral

TdM

Daniel LE BLÉVEC	
Discours de réception : libre propos : Montpellier et l'histoire du Moyen-Âge	303
Gérard DEDEYAN	
Présentation de M. Daniel Le Blévec	317
Étienne CUÉNANT	
Intronisation de M. Daniel Le Blévec.....	323

Séance publique du 15 avril 2024

Discours de réception

Libre propos

Montpellier et l'histoire du Moyen Âge

Daniel LE BLÉVEC

Professeur émérite, université Paul-Valéry Montpellier 3

TdM

Monsieur le Président de l'Académie,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Madame la Présidente de la section Lettres,
Chères consœurs, Chers confrères, Chers collègues et amis,
Mesdames, Messieurs,

L'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, en m'élisant au fauteuil XIX de la section Lettres, m'a fait un double honneur. D'abord l'honneur de rejoindre ses rangs, me permettant de participer désormais à ses activités et ses travaux. C'est aussi celui de m'avoir fait succéder, sur ce fauteuil, à d'éminentes personnalités, en particulier à l'Académicien qui m'a précédé, Pierre Barral. Bénéficiant de la liberté de développer, pour ce discours de réception, un sujet de mon choix, il m'est apparu légitime, en préambule, de rendre hommage à mon prédécesseur, qui fut pendant plusieurs années mon collègue au sein du département d'histoire de l'université Paul-Valéry. Nous y sommes arrivés au même moment, à la rentrée 1989. Malgré notre différence d'âge et de grade – j'étais alors maître de conférences – et malgré nos spécialités de recherche, éloignées l'une de l'autre par l'épaisseur de plusieurs siècles d'histoire, la bienveillance attentive de Pierre Barral ne m'a jamais fait défaut. Bien que n'étant pas spécialiste d'histoire religieuse, il s'y est toujours intéressé, car ses études sur la paysannerie du XIX^e siècle et sur la III^e République en général l'ont naturellement amené à devoir évaluer la place du facteur religieux dans l'histoire des relations sociales et de la vie politique. Surtout, il a toujours défendu l'importance de la dimension régionale dans les événements et les structures qui font l'Histoire. Il partageait du reste ce point de vue avec Gérard Cholvy, qui fut son parrain à l'Académie et qui nous avait accueillis, l'un et l'autre, à l'université.

Pierre Barral est revenu plus tard sur cette question. Dans un article paru en 2007 dans la *Revue d'Alsace*, il porte un regard rétrospectif sur sa carrière de chercheur, plus spécialement sur ses premiers travaux, lorsqu'il était en quête d'un sujet de thèse, à la fin des années 1940¹. Celui sur lequel il allait travailler était résolument local puisque, jeune professeur de lycée en poste à Grenoble, il se l'était vu quasiment imposer par son directeur, le grand historien Ernest Labrousse, désireux de lancer une vaste entreprise de monographies départementales au XIX^e siècle. Ce devait être pour lui l'étude du département de l'Isère sous la III^e République, tandis que d'autres chercheurs, eux aussi

¹ Pierre Barral, « Expériences d'histoire régionale », *Revue d'Alsace*, n° 133, 2007, p. 15-21.

sous la houlette du même directeur, se voyaient attribuer chacun un département à étudier². L'objectif d'Ernest Labrousse, alors maître incontesté de l'histoire économique et sociale de la France, n'était évidemment pas de faire travailler sur l'histoire de chaque département pour lui-même, mais au contraire de l'envisager comme un échantillon représentatif d'un ensemble, celui de la France une et indivisible, comme finalement un des témoins des grands mouvements économiques et sociaux qui avaient bouleversé la nation au cours du XIX^e siècle, afin de valider, nuancer ou contredire la présentation globale qu'on avait pu en faire précédemment. Le choix du département était un cadre commode pour l'accès aux archives. Il ne signifiait en rien « départementaliser l'histoire de France » pour reprendre le titre un peu provocateur du compte rendu que le recenseur de la revue *Les Annales* fit de ces thèses, soutenues quasiment au même moment, autour des années 1960. Dix ans, ce n'était pas trop, à l'époque, pour préparer le doctorat d'État en histoire. Labrousse s'inscrivait dans la ligne de l'« École des Annales » et ses disciples se devaient d'en perpétuer l'esprit et la méthode, ce qu'allaient du reste faire avec brio, après Pierre Barral, Emmanuel Le Roy Ladurie, Maurice Agulhon, et bien d'autres historiens qui ont travaillé sous la direction de Labrousse et dont les noms sont encore aujourd'hui familiers à tous les étudiants d'histoire.

À ce va-et-vient constant entre le local et le général, entre le particularisme régional et ce qui constitue les fondamentaux de l'histoire de France, Pierre Barral a été particulièrement sensible, comme en témoigne sa participation à plusieurs volumes de la collection *Univers de la France*, consacrée à l'histoire des provinces et à celle des villes. Dans les années 60 et 70, l'histoire régionale était au premier plan des recherches historiques, position qui était dans « l'air du temps », comme le reconnaît Pierre Barral. Rappelons cependant que bien avant l'entreprise de Labrousse, quelques grandes thèses avaient déjà donné le tempo, en particulier en histoire médiévale. Je ne citerai qu'un exemple, on me pardonnera : celui de la thèse de mon maître Georges Duby portant sur la *Société aux XI^e et XIII^e s. dans la région mâconnaise*, soutenue en 1952 et qui avait fait date, en devenant un véritable repère historiographique pour toutes les études ultérieures sur la société médiévale³.

J'ai donc le plaisir ce soir, même si c'est pour évoquer une période beaucoup plus lointaine que la sienne, de me placer dans la lignée du grand historien qu'est Pierre Barral, dans la lignée aussi de Gérard Cholvy. L'un et l'autre ont su montrer combien l'histoire d'une région, d'une ville, voire d'un simple village, renvoie toujours aux grands problèmes du monde où ont vécu les hommes et les femmes dont on parle. Elle renvoie aussi, quoi qu'on en dise ou qu'on en pense, à l'univers culturel et mental de celui qui écrit cette histoire.

Pourquoi avoir choisi, pour le propos d'aujourd'hui, de mettre en lien Montpellier et l'histoire du Moyen Âge ? Simplement parce qu'il m'est apparu intéressant, en tant qu'historien médiéviste, d'attirer l'attention sur près de trois siècles de production éditoriale autour du passé médiéval de notre ville, mais aussi sur la part qu'avaient prise des chercheurs montpelliérains – parmi lesquels plusieurs membres de l'Académie – dans l'avancée des connaissances en histoire du Moyen Âge.

Pour respecter le temps de parole qui m'est accordé, j'ai dû réduire le contenu que je souhaitais développer au départ et sacrifier, à regret, les décennies les plus récentes, mais elles ont l'avantage d'être mieux connues. Dans cette sorte de galerie de portraits

² Pierre Barral, *Le département de l'Isère sous la Troisième République, 1870-1940. Histoire sociale et politique*, Paris, A. Colin, 1962.

³ Georges Duby, *La société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise*, Paris, A. Colin, 1953.

que je vais essayer de brosser devant vous, je mettrai surtout en exergue quelques figures parmi celles qui ont marqué, à mon sens, et parfois durablement, l'historiographie du Moyen Âge à Montpellier.

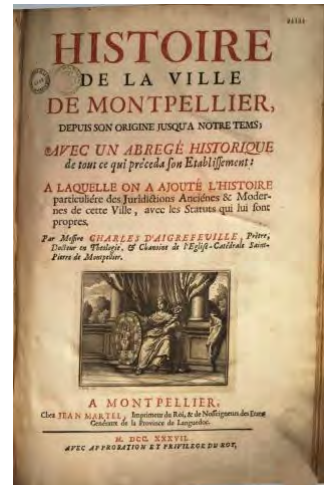
Je passerai rapidement sur les tout débuts du travail historique consacré au passé de notre ville, à une époque pour laquelle on parle d'avantage d'historiographes ou d'érudits que d'historiens au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Ce sont pour la majeure partie d'entre eux des hommes d'Église.

Ainsi **Pierre Gariel**, né et mort à Montpellier, chanoine de la cathédrale, auteur d'une vingtaine d'ouvrages sur l'histoire de Montpellier et du Languedoc, en particulier son *Idée de la ville de Montpellier*, publiée en 1665⁴.

Charles d'Aigrefeuille, lui aussi chanoine de Montpellier, né en 1668, est séparé par plusieurs décennies de son prédécesseur. L'un et l'autre accordent au Moyen Âge une place notable, puisqu'il leur a bien fallu commencer leur récit en évoquant les débuts de Montpellier. Leur ouvrage est surtout une histoire politique et religieuse de la ville.

C'est particulièrement net avec d'Aigrefeuille puisque le premier volume de son *Histoire de la ville de Montpellier* affiche clairement, dès son titre (voir ci-contre), qu'il va surtout être question des institutions de la ville et de son gouvernement, tandis que le deuxième volume s'intéresse à l'histoire de son Église et à celle des établissements qui lui sont liés, les hôpitaux, les institutions scolaires et universitaires⁵. Ces deux volumes constituent une œuvre imposante, de plus d'un millier de pages.

Ce travail se veut scientifique : d'Aigrefeuille décrit les sources qu'il a consultées, tant aux archives de la ville (Grand et Petit Thalamus notamment) qu'aux archives de l'évêché (en particulier le Cartulaire de Maguelone et le Catalogue des évêques, deux sources réunies et copiées au XIV^e siècle par l'évêque Arnaud de Verdale). Son approche chronologique, sa critique des écrits qui ont précédé son propre travail – notamment Gariel –, son souci d'argumenter font de lui un auteur représentatif des progrès réalisés tout au long du siècle précédent et au début du XVIII^e siècle par la méthode historique. Cette méthode a été mise au point à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, à Paris, établissement rattaché à la congrégation des bénédictins réformés de Saint-Maur, où, à la suite de Dom Jean Mabillon, on mettait désormais en avant l'exigence de rigueur et la critique raisonnée des documents d'archives. Adeptes des méthodes de Mabillon, d'Aigrefeuille n'en reste pas moins un homme de son temps, soucieux du beau langage et de la morale chrétienne, morale qui imprègne l'ensemble de son œuvre.



⁴ Pierre Gariel, *Idée de la ville de Montpellier recherchée et présentée aux honnestes gens*, Montpellier, 1665.

⁵ Charles d'Aigrefeuille, *Histoire de la ville de Montpellier depuis son origine jusqu'à notre tems avec un abrégé historique de tout ce qui précéda son Etablissement, à laquelle on a ajouté l'histoire particulière des Juridictions anciennes & modernes de cette Ville, avec les Statuts qui lui sont propres*, Montpellier, 1737 ; Id. , *Histoire de la ville de Montpellier, seconde partie contenant l'origine de son église, la suite de ses Evêques, ses Églises particulières, ses Monastères Anciens et Modernes, ses Hôpitaux. Avec un Abrégé Historique de son Université et de ses Collèges*, Montpellier, 1739.

Ce sont deux disciples de Dom Mabillon, plus jeunes mais comme lui moines à l'abbaye Saint-Germain-des-Près et adeptes des mêmes principes devant guider le travail historique, dont il faut parler à présent : **Dom Claude Devic et Dom Joseph Vaissète**, auteurs de la célèbre *Histoire générale de Languedoc*. Tous deux sont Languedociens, Tarnais l'un comme l'autre. Ils se voient confier à partir de 1715, par l'assemblée des États de Languedoc, la réalisation de cette œuvre monumentale, pour laquelle ils vont consacrer tout leur temps et tous leurs efforts, collaborant l'un avec l'autre jusqu'à la mort de Dom Devic en 1734, Dom Vaissète continuant seul le travail jusqu'à son propre décès en 1756⁶.

Longtemps dénigrés, notamment par les historiens du XIX^e siècle, ils ont été largement réhabilités par la suite. Leur œuvre a bénéficié de deux rééditions. Elle est encore aujourd'hui utilisée, notamment pour les documents médiévaux disparus, détruits ou introuvables, qu'elle procure. Les deux auteurs ont mené une quête de longue haleine dans tous les lieux susceptibles de leur fournir des sources originales : archives ecclésiastiques, mais aussi civiles, publiques et privées. Parmi elles, nombreuses sont celles qui concernent Montpellier.

La réédition de l'*Histoire générale de Languedoc*, en 1840-46, cent ans après la parution du dernier tome de la première édition, permet de faire la transition avec le siècle suivant, un siècle marqué par un intérêt croissant pour le Moyen Âge montpelliérain et par la place qu'a occupée, dans cette dynamique historiographique, l'institution des *Archives départementales de l'Hérault*.

Le premier archiviste qui occupa les fonctions de directeur de cette nouvelle institution créée par la loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796) fut **Jean-Pierre Thomas** (1756-1820), un avocat, donc un juriste de formation, qui fut confronté à la rude tâche de recevoir et de classer les documents de toutes sortes qui n'avaient pas été détruits par les Révolutionnaires. Malgré les difficultés, la durée et la continuité des fonctions qu'il exerça lui permirent de faire des recherches et d'écrire. Pour notre propos, je mentionnerai les *Mémoires historiques sur Montpellier et sur le département de l'Hérault* : ce sont plusieurs études, qui ne furent réunies en un tout qu'après sa mort, en 1827, par son neveu Eugène Thomas⁷. On retiendra, à côté de développements consacrés à divers sujets, une étude sur la cathédrale de Montpellier, ancienne église conventuelle du collège Saint-Benoît, et une autre étude sur Notre-Dame des Tables.

Avec Eugène Thomas, neveu du précédent, on entre dans une période qu'on pourrait qualifier d'âge d'or pour l'étude du Moyen Âge montpelliérain à travers ses sources écrites. Archivistes et érudits passionnés d'histoire se lancent dans la quête de documents originaux, chartes, bulles, diplômes, registres de toutes natures, datant pour l'essentiel du Moyen Âge, qu'ils vont classer, inventorier et pour quelques-uns, analyser, éditer et commenter. Cet engouement pour le Moyen Âge est, on le sait, caractéristique de la période dite « romantique ». Il s'est illustré dans la littérature et dans l'art comme dans l'histoire, en France, en Angleterre, en Allemagne et ailleurs. Pour nous en tenir à notre sujet, rappelons que c'est en 1821 qu'a été fondée l'École des chartes pour former des spécialistes dans l'étude des archives et des manuscrits, dont la masse issue des confiscations de la Révolution s'entassait dans les bibliothèques et les dépôts officiels. Il faudra cependant attendre 1871 et la mort d'Eugène Thomas pour qu'un chartiste

⁶ Dom Claude Devic et Dom Joseph Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, 5 t., Paris, 1730-1745.

⁷ J[ean]-P[ierre] Thomas, *Mémoires historiques sur Montpellier et sur le département de l'Hérault*, Paris, 1827.

occupe pour la première fois les fonctions d'archiviste du département de l'Hérault. Quelques années avant l'École des chartes, en 1814, avait été créée la *Société des Antiquaires de France*, avec un champ de compétence dépassant l'Antiquité et s'étendant largement sur l'époque médiévale. Plusieurs Montpelliérains y ont été élus, notamment Jules Renouvier, archéologue, historien de l'art et membre de l'Académie des Sciences et Lettres. Au même moment, de nombreuses sociétés savantes naissent dans les diverses régions, illustrant l'intérêt des élites intellectuelles pour les vestiges antiques, certes, mais témoignant aussi du goût pour le Moyen Âge. Tel est le cas chez nous de la *Société archéologique de Montpellier*, créée en 1833 et dont Jules Renouvier a été l'un des membres fondateurs et le premier président. L'activité de la Société archéologique va être particulièrement intense dans la seconde moitié du XIX^e siècle. À côté de sa mission de conservation et de sauvegarde du patrimoine languedocien, elle va jouer un rôle moteur dans l'avancée de la connaissance du passé médiéval de Montpellier, tant par son engagement dans l'édition de sources que par ses publications de travaux originaux.

Parmi les personnalités marquantes qui vont insuffler un dynamisme de tout premier ordre à la recherche et à l'édition savante, la place d'honneur revient sans conteste à un universitaire, **Alexandre Germain**. Parisien, né en 1809, formé à l'École normale supérieure, récemment recréée, où il a été l'élève de Michelet et le condisciple de Victor Duruy et d'Henri Wallon, remarqué par François Guizot, alors ministre de l'Instruction publique, Germain est envoyé à sa sortie de l'École pour enseigner au collège de Nîmes, ville natale du ministre, en 1833. Il y prépare l'agrégation, qu'il réussit en 1835, avant de se lancer dans la préparation d'une thèse, consacrée à un évêque écrivain du V^e siècle, Sidoine Apollinaire, thèse qu'il soutient en Sorbonne en 1840. Entretemps, Germain avait quitté Nîmes pour Montpellier. Dès 1838, en effet, il avait été appelé pour assurer des cours à la faculté des Lettres, qui venait elle aussi tout juste d'être recréée après l'éclipse des années de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration. Il en occupe très vite la chaire d'histoire avant d'en devenir vingt ans plus tard le doyen, une fonction qu'il allait assumer jusqu'à sa retraite en 1881. Il devait décéder six ans plus tard.

La bibliographie d'Alexandre Germain est considérable. Bien que né sous l'Empire et mort sous la III^e République, ayant donc connu tous les régimes politiques du XIX^e siècle, il n'a pas été l'historien de son époque, mais celui du Moyen Âge, auquel il a consacré la partie la plus importante de son œuvre, avec cependant quelques travaux sur la Réforme, car il avait été frappé, lors de son séjour à Nîmes, par la place qu'y tenaient les protestants dans la vie politique, économique, sociale et culturelle de la ville. C'est dans une vision de l'histoire à la fois éclairée et rigoureuse qu'il avait ainsi entrepris, âgé d'à peine 30 ans, sa première grande œuvre, *l'Histoire de l'Église de Nîmes*, dans un souci d'œcuménisme avant la lettre, assez remarquable pour l'époque :

« Assez d'hommes, mus par un faux patriotisme et par une religion mal éclairée, ont ranimé les passions assoupies. Il est temps d'apporter la lumière et la paix au sein d'une population qui, pour être heureuse et calme, n'a besoin que de se retremper à la source de la science et de la charité évangélique »⁸.

On a là presque, déjà, une profession de foi, qui laisse pressentir ce qui sera sa position tout au long de sa vie, sa ligne de conduite et de pensée, tant comme citoyen que comme historien, celle d'un tenant d'un catholicisme libéral fondé à la fois sur la science et sur la religion, et qui va imprégner toute son œuvre.

⁸ Alexandre Germain, *Histoire de l'Église de Nîmes*, t. I, Nîmes-Paris, 1838, p. X-XI.

Pendant près d'un demi-siècle Germain n'a pas cessé de dépouiller des documents, de publier et d'écrire, tout en menant en parallèle ses activités de professeur et d'administrateur de la faculté des Lettres en tant que doyen. Devenu membre de la Société archéologique et de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, où il est reçu en 1847, à 38 ans, sur le fauteuil IV de la section Lettres, c'est dans les Recueils et les Mémoires de ces deux institutions qu'il fait paraître le résultat de ses travaux, tantôt sous la forme d'articles consacrés à un sujet précis, tantôt sous la forme de synthèses, tantôt enfin sous la forme d'éditions de gros corpus de sources. Il est peu de sujets qu'Alexandre Germain n'ait abordés dans ces cinquante années de travail assidu, qu'il s'agisse de l'histoire politique de la ville depuis son gouvernement par les Guilhem, en passant par les institutions communales, la domination des rois d'Aragon, puis de Majorque, enfin celle des rois de France, qu'il s'agisse d'histoire économique, qu'il s'agisse enfin d'histoire religieuse et intellectuelle, avec un intérêt particulier pour celle de son université. De sorte qu'aujourd'hui encore, toute recherche sur un sujet portant sur le passé médiéval de Montpellier doit obligatoirement commencer par une incursion dans les publications d'Alexandre Germain.

Parmi les ouvrages qu'il convient de retenir, figure son *Histoire de la commune de Montpellier*, parue en 1851, en trois volumes, aboutissement de douze ans de travail⁹. A. Germain va ensuite publier plusieurs articles dans les *Mémoires* de la Société archéologique ou dans ceux de l'Académie, sur le monastère Saint-Benoît, sur les anciennes monnaies seigneuriales, sur la *Chronique de Maguelone*, sur les établissements religieux et charitables de la ville.

En 1861, alors qu'il vient d'être nommé correspondant de l'Institut, Germain publie un autre important ouvrage, l'*Histoire du commerce de Montpellier*, en deux volumes, 1 100 pages en tout, mettant en avant en particulier les relations des marchands de Montpellier avec tous les rivages de la Méditerranée, jusqu'à Chypre et au Levant. Une phrase de sa préface montre déjà le souci de l'historien d'élargir son sujet, en transformant une situation locale en phénomène à portée générale :

« L'histoire du commerce de Montpellier, c'est à certains égards, pour la période que notre livre embrasse, l'histoire même du commerce de la France puisque, jusqu'à l'acquisition de Marseille en 1481, c'est par Aigues-Mortes et Montpellier qu'a eu lieu la plus grande partie du commerce français avec les régions méditerranéennes »¹⁰.

Dans les années qui suivent, Germain continue à produire de nombreuses études sur des sujets ponctuels : on ne peut les citer ici, tant ils sont nombreux. En 1869 il fait paraître, toujours dans les publications de la Société archéologique, une grosse étude de 320 pages sur l'histoire de Maguelone, accompagnées de 45 pièces justificatives¹¹. C'est la première monographie de cette importance consacrée à l'histoire de l'évêché.

À partir des années 1870 et surtout 1880, Alexandre Germain va accorder une attention toute particulière aux documents relatifs à l'histoire de l'université. Il caressait le projet de rédiger un ouvrage d'ensemble, qui aurait pu paraître en 1889, lors de la fête qu'il comptait organiser cette année-là pour commémorer le 6^e centenaire de la création du *studium* de Montpellier par la bulle du pape Nicolas IV de 1289. Selon ses habitudes,

⁹ Alexandre Germain, *Histoire de la commune de Montpellier depuis ses origines jusqu'à son incorporation définitive à la monarchie française*, 3 t., Montpellier, 1851.

¹⁰ Alexandre Germain, *Histoire du commerce de Montpellier antérieurement à l'ouverture du port de Cette*, Montpellier, 2 t., 1861 (préface, p. IX).

¹¹ Alexandre Germain, *Maguelone sous ses évêques et ses chanoines. Étude historique et archéologique*, Montpellier, 1869.

il commença par publier plusieurs études ponctuelles : sur l'École de droit, sur l'École de médecine, sur ses étudiants, son cérémonial, sur la médecine grecque et la médecine arabe enseignées à Montpellier, sur les maîtres chirurgiens, sur la faculté des arts. Dans l'intervalle, il trouve encore le temps de publier des sources. En 1881, l'année de sa retraite, c'est le *Catalogue des évêques de Maguelone*, qu'il édite à partir du manuscrit d'Arnaud de Verdale¹². En 1886, il collabore étroitement à l'édition du fameux *Cartulaire des Guilhem*, dont il rédige l'introduction¹³.

Il n'aura pas le temps de mettre un terme à son ouvrage sur l'histoire de l'université, ni de célébrer le 600^e anniversaire de sa création : il meurt le 26 janvier 1887. Ses collègues de la faculté des Lettres eurent à cœur de poursuivre son œuvre, non seulement en organisant en 1889 la célébration qu'il appelait de ses vœux, mais aussi en publiant en 1890 le *Cartulaire de l'Université de Montpellier*, édition financée par l'ensemble des facultés et commençant par un historique dense et précis, de 176 pages, son œuvre posthume¹⁴.

Dans l'hommage qui lui fut rendu à Paris lors d'une séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qu'il avait intégrée comme membre libre en 1876, son ancien condisciple de l'École normale supérieure Henri Wallon, devenu secrétaire perpétuel, ne manqua pas de rendre hommage à ce « Parisien, transplanté en province, y prenant racine et en tirant tous les éléments des études qu'il consacra au pays dont il est devenu l'enfant d'adoption ; infatigable promoteur de ces histoires locales qui seront les plus sûrs fondements d'une histoire générale de la France »¹⁵. Jugement visionnaire ou prémonitoire, qui rejoint les remarques précédentes sur le lien indispensable, voire consubstantiel, entre histoire locale et histoire générale.

Alexandre Germain domine incontestablement de sa stature de grand savant l'historiographie montpelliéraine du XIX^e siècle, par sa fonction universitaire, sa puissance de travail, son talent d'historien, la qualité de sa plume. Il a été aussi au cœur d'un réseau d'hommes de savoir, qui l'a amené à côtoyer d'autres chercheurs, non seulement ses confrères à l'Académie et à la Société archéologique, mais aussi les archivistes, responsables des dépôts qu'il fréquentait de façon assidue, archivistes qui, eux aussi, à côté de leur fonction de conservation, de classement et d'inventaire, ont été partie prenante dans les entreprises d'édition de textes et de publication de travaux historiques qui a caractérisé cette époque féconde.

Une des figures marquantes à cet égard est celle d'**Eugène Thomas** dont on a déjà parlé, qui fut non seulement archiviste du département de l'Hérault, le deuxième après la mort de son oncle en 1820, mais aussi, par la suite, membre puis président de la Société archéologique et membre de l'Académie, où il a été élu sur le fauteuil I des Lettres en 1847, la même année qu'Alexandre Germain. E. Thomas est surtout connu pour avoir donné en 1840, dans les Publications de la Société archéologique, avec la collaboration de Ferdinand Pégat et Casimir Desmazes, une première édition du *Petit Thalamus*,

¹² Arnaud de Verdale, *Catalogus episcoporum Magalonensium. Édition d'après les manuscrits*, par A. Germain, Montpellier, 1881.

¹³ *Liber instrumentorum memorialium. Cartulaire des Guilhems de Montpellier, publié d'après le manuscrit original*, par la Société archéologique de Montpellier, Montpellier, 1884-1886.

¹⁴ *Cartulaire de l'Université de Montpellier*, publié sous les auspices du Conseil général des facultés de Montpellier, t. I (1181-1400), Montpellier, 1890.

¹⁵ Henri Wallon, « Notice historique sur la vie et les travaux de M. Alexandre-Charles Germain, membre libre de l'Académie », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1891, p. 484-519.

malheureusement souvent lacunaire et fautive¹⁶. Il est aussi, en 1865, l'auteur du *Dictionnaire topographique du département de l'Hérault*, où chaque nom de lieu est référencé par ses occurrences dans les sources, en commençant par les premières mentions rencontrées dans les documents médiévaux¹⁷.

L'autre nom à retenir parmi les archivistes est, un peu plus tard, celui de **Joseph Berthelé**. Parisien, lui aussi, Montpelliérain d'adoption comme Germain, c'est en 1892, à 33 ans, venant des Deux-Sèvres, qu'il arrive à la direction des Archives départementales de l'Hérault. Il devait y rester jusqu'à sa retraite en 1924. Chargé également des archives municipales, il va en faire l'inventaire, publié en 5 volumes, instrument de travail précieux pour les chercheurs, encore aujourd'hui. Auteur de plusieurs éditions de textes, comme la *Vieille chronique de Maguelone*¹⁸, il s'intéressera surtout à la toponymie et à l'archéologie, ainsi qu'à la campanologie, l'étude des cloches et des carillons, dont il devient un spécialiste internationalement reconnu. Joseph Berthelé avait été élu, peu après son affectation à Montpellier, au sein de l'Académie, sur le fauteuil IX de la section Lettres.

Arrive à présent sur le devant de la scène historiographique de cette époque la première et la seule femme de notre galerie de portraits : **Louise Guiraud**. Quasi contemporaine de Berthelé, née en 1860 à Montpellier, décédée en 1918 à Montpellier, elle est une figure totalement atypique dans le paysage érudit montpelliérain de l'époque : 1. parce que femme, 2. parce que dépourvue de titres universitaires, 3. parce que très marquée par son engagement religieux, en un temps où se mettent en place en France, avec Jules Ferry, Emile Combes et Georges Clemenceau, entre autres, les fondements de la laïcité et où, dans le domaine de l'histoire, le courant qui a le vent en poupe est ce qu'il est convenu d'appeler le courant positiviste, ou méthodique, issu des idées développées un demi-siècle plus tôt par un autre Montpelliérain, Auguste Comte.



Louise Guiraud, Portraits de
l'Hérault, Archives de
Montpellier, 4 BIB 131

¹⁶ *Thalamus parvus. Le Petit Thalamus de Montpellier, publié pour la première fois d'après les manuscrits originaux par la Société archéologique de Montpellier*, Montpellier, 1840.

¹⁷ Eugène Thomas, *Dictionnaire topographique du département de l'Hérault*, Paris, 1865.

¹⁸ *La Vieille Chronique de Maguelone. Chronicon Magalonense Vetus*, Nouvelle édition par Jos. Berthelé, Montpellier, 1908.

Louise Guiraud, catholique fervente, a été une fidèle de Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, futur cardinal, et s'est engagée tôt dans les œuvres de bienfaisance. Bien loin de Paris, bien loin des grands débats et des remises en question sur l'Histoire et ses méthodes, Louise Guiraud à Montpellier se forme elle-même, modestement, au maniement des archives et à leur interprétation, guidée par Léon Gaudin, conservateur de la bibliothèque municipale – lui-même devait être élu à l'Académie en 1888, sur le fauteuil XX des Lettres – avant de se lancer hardiment dans le travail historique.

Louise est une passionnée d'histoire et d'archéologie. Elle maîtrise aussi bien le latin que l'allemand, ce qui lui permet d'avoir accès à l'érudition germanique, alors à son apogée. Elle se plonge avec autant de délectation dans les liasses et les registres que dans la prière. Elle va consacrer tous ses loisirs – car elle est par ailleurs enseignante dans un cours privé pour jeunes filles, qu'elle a elle-même fondé – à ses recherches sur l'histoire de Montpellier, notamment son histoire religieuse, mais pas seulement. Lors de ses congés, elle écume les bibliothèques et les dépôts d'archives du Midi tout d'abord, puis d'Allemagne, de Suisse, et enfin de Rome, où le pape Léon XIII a autorisé, à partir de 1881, l'ouverture aux chercheurs des Archives secrètes du Vatican. Elle peut ainsi amasser une documentation de première main sur les collèges fondés à Montpellier par Urbain V, le collège-monastère Saint-Benoît et le collège des Douze-Médecins. Elle devait leur consacrer trois volumes, publiés entre 1889 et 1891¹⁹. Mais auparavant, elle avait fait paraître un petit ouvrage sur Notre-Dame-des-Tables, et un autre sur la paroisse Saint-Denis, travaux d'une jeune érudite, dont la richesse documentaire sur laquelle elle s'appuyait et les analyses qu'elle en faisait laissaient déjà présager la fécondité d'une œuvre en devenir²⁰.

En 1891, lorsqu'elle achève son ouvrage sur le monastère Saint-Benoît, Louise Guiraud s'impose déjà comme une remarquable historienne, tant aux yeux des spécialistes qu'à ceux du public. C'est donc sans réticence qu'elle est élue cette année-là membre de la Société archéologique de Montpellier. Forte de cette consécration, elle peut poursuivre ses activités de recherche et de publication, ce qu'elle fait sans relâche, accumulant notices, articles et livres, allant souvent au-delà du Moyen Âge pour traiter du XVI^e siècle et de la Réforme protestante²¹.

L'ouvrage qui va asseoir définitivement sa réputation, ce sont ses *Recherches topographiques sur Montpellier au Moyen Âge*, fruit de sa grande connaissance de la géographie ancienne de la ville²². Certes, avec le temps et avec les découvertes archéologiques ultérieures, certaines localisations qu'elle a proposées sont à revoir, mais son étude reste encore aujourd'hui fondamentale.

Louise Guiraud meurt le 5 mai 1918 à l'âge de 57 ans. Pendant toute la durée de la guerre, elle s'était dévouée au chevet des soldats blessés. Les hommages qui lui furent rendus sont unanimes pour mettre en avant ses qualités, tant humaines qu'intellectuelles²³. Seule femme parmi les hommes qu'elle côtoya, elle sut tenir, devant

¹⁹ *Le collège des Douze Médecins ou collège de Mende (1369-1561)*, Montpellier, 1889. – *Le collège Saint-Benoît. Le collège Saint-Pierre. Le collège du pape*, Montpellier, 1890. – *Le monastère Saint-Benoît et ses diverses transformations*, Montpellier, 1891.

²⁰ *Histoire du culte et des miracles de N. -D. des Tables*, Montpellier, 1885. – *La paroisse Saint-Denis de Montpellier*, Montpellier, 1887.

²¹ *Études sur la Réforme à Montpellier*, Montpellier, 1918.

²² *Recherches topographiques sur Montpellier au Moyen Âge*, Montpellier, 1895.

²³ « Femme hors de pair, son attirante personnalité captivait tous ceux qui avaient le bonheur de la connaître ; historien fécond, elle étonnait par son incomparable puissance de travail, par sa conscience minutieuse, aussi bien que par les beaux résultats de ses recherches incessantes. »
Extrait du discours prononcé lors des obsèques de Louise Guiraud au cimetière Saint-Lazare de

eux et face à eux, son rang d'historienne de sa ville, son talent étant reconnu jusque dans les plus hautes sphères du monde savant. Elle fut récompensée par un prix de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. Elle eut la joie d'avoir son dernier ouvrage, consacré à la Réforme à Montpellier, préfacé par un grand historien, lui-même spécialiste de l'histoire du protestantisme, Pierre Imbart de la Tour, membre de l'Institut, qui loue la rigueur de sa méthode, ses analyses scrupuleuses des documents, et souligne l'importance de sa contribution à l'histoire générale de la Réforme en France.

Un autre courant historiographique qui a eu ses heures de gloire, aussi bien à Montpellier que dans la plupart des régions françaises, c'est le courant que représente l'érudition ecclésiastique. De nombreux curés, en effet, dans un contexte politico-religieux en tension tout au long du XIX^e siècle, se sont mis à écrire l'histoire de leur paroisse, voire l'histoire de leur diocèse. Pour la plupart, ces travaux, souvent méritoires et non dénués d'intérêt lorsque leurs auteurs, férus de latin, prennent soin de citer leurs sources, voire d'éditer des documents, ne méritent quand même guère, globalement, d'être conservés dans notre mémoire, car marqués au coin de l'apologétique. Mis à part toutefois, quelques exceptions : la plus notoire est représentée, dans notre région, par l'abbé **Julien Rouquette** et son confrère **Augustin Villemagne**. L'abbé Rouquette est originaire de l'Aveyron. Il est ordonné prêtre à Montpellier en 1899. Sans formation universitaire, il n'en est pas moins passionné par le passé religieux du Languedoc. Dès son premier ministère à Ganges, il écrit et publie en 1904 une *Histoire de cette petite ville du nord de l'Hérault*, suivie de divers opuscules sur les guerres de religion, avant de se centrer sur ce qui va devenir son sujet de prédilection : l'histoire de l'ancien diocèse de Maguelone. Il travaille d'abord à réunir les bulles pontificales relatives à l'évêché, en collaboration avec Augustin Villemagne. En 1911, les deux prêtres publient le premier tome du *Bullaire de l'Église de Maguelone*, qui sera suivi, trois ans plus tard, du tome II, Rouquette étant désormais curé de Vic-la-Gardiole, et directeur de la *Revue historique du diocèse de Montpellier*²⁴. Ces deux gros volumes contiennent l'édition de plus de 600 bulles, du XI^e au début du XIII^e s ; témoignant d'un intense travail de compilation et de transcription, ils sont toujours utiles aujourd'hui.

Dans les années qui suivent, de façon continue et sans se décourager, l'abbé Rouquette va mener de front deux entreprises, d'une part la rédaction d'une *Histoire du diocèse de Maguelone*, d'autre part l'édition de l'important corpus documentaire sur lequel il va essentiellement s'appuyer, le *Cartulaire de Maguelone*²⁵. Il est soutenu par le cardinal de Cabrières, qui le transfère, en 1921, à Montpellier pour le rapprocher des archives. Rouquette avait fait l'acquisition, à titre personnel, d'un matériel d'imprimerie, caractères et presse, qui allait lui permettre d'avancer plus vite dans la publication du *Cartulaire*, fascicule après fascicule. Il a aussi les encouragements et sans doute aussi l'appui financier du propriétaire du domaine sur lequel s'élevait la cathédrale de Maguelone, **Frédéric Fabrège**.

Sur ce personnage, qui fut membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier sur le fauteuil XIX, celui-là même sur lequel vous m'avez élu, et qui fut l'un des premiers historiens de Maguelone, nous disposons de la communication très complète que lui a consacrée Gérard Cholvy dans la séance publique de l'Académie du

Montpellier, le 8 mai 1918, par Pierre Vialles, membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, vice-président de la Société archéologique de Montpellier.

²⁴ *Bullaire de l'Église de Maguelone*, par J. Rouquette et A. Villemagne, avec introduction historique par F. Fabrège, t. I, Montpellier, 1911 ; t. II, Montpellier, 1914.

²⁵ Julien Rouquette, *Histoire du diocèse de Maguelone*, 2 t., Montpellier, 1925-1927.

7 décembre 2015. Fabrège fut un chercheur passionné ; pendant un demi-siècle il fouilla l'île, analysa les vestiges mis au jour et publia des ouvrages sur lesquels ses successeurs purent s'appuyer pour approfondir le passé de ce mystérieux évêché disparu. Son *Histoire de Maguelone*, commencée en 1894, achevée en 1911, bénéficia d'un compte rendu dans la *Revue d'histoire de l'Église de France* sous la plume de l'abbé Rouquette²⁶. Compte rendu très élogieux, dans lequel l'abbé n'hésite pas à écrire, avec un certain aplomb, il faut le reconnaître, que l'œuvre de Fabrège supplante de beaucoup le travail d'Alexandre Germain, en particulier, je le cite, « sur l'appréciation des faits dans lesquels il [Fabrège] apporte toujours un esprit catholique et scientifique ».

L'abbé Rouquette se faisait volontiers juge ou censeur. Dans la préface de son *Histoire du diocèse de Maguelone*, il distribue les bons et les mauvais points. Son principal reproche vise ceux qui écrivent avant d'avoir publié les sources qui documentent leur propos. Alexandre Germain est sa cible favorite, mais également Eugène Thomas et même Joseph Berthelé, qui l'a pourtant reçu tant de fois aux Archives départementales. Chez tous, il pointe un « défaut de méthode », des jugements hâtifs, des appréciations incomplètes, « parfois même erronées ». Seul trouve grâce à ses yeux son mécène, Frédéric Fabrège, paré de toutes les qualités. Il ne dit presque rien de Louise Guiraud, tout juste citée comme membre de la Société archéologique²⁷.

Aux yeux de l'abbé Rouquette, il est clair que, pour faire de la bonne histoire religieuse, l'appartenance à l'Église catholique est une condition indispensable, car gage de sérieux et même de compétence. Un tel parti-pris se retrouve évidemment tout au long de son *Histoire du diocèse de Maguelone*. Quant à l'édition du *Cartulaire de Maguelone*, on notera que, si elle bénéficie de ses compétences de latiniste et de paléographe, elle ne fournit que des transcriptions privées, la plupart du temps, d'apparat critique et de véritables analyses. Elle a toutefois le mérite d'exister. Elle témoigne du labeur acharné et de la ténacité indéniable d'un chercheur entièrement voué à la tâche qu'il s'est assignée. Un travail qu'il laissera inachevé : l'abbé Rouquette meurt brutalement le 12 décembre 1927.

Lorsque l'abbé Rouquette décède, neuf ans se sont écoulés depuis la fin de la Grande Guerre. Loin des querelles et des frustrations qui font s'agiter le microcosme montpelliérain, des évolutions décisives ont alors touché le monde universitaire français et les milieux intellectuels concernés par les grandes questions historiques. Des courants nouveaux se sont fait jour, des méthodes inédites pour aborder le travail historique ont été mises au point, autour d'objets nouveaux privilégiant les approches structurales, envisagées sur la longue durée, au détriment de l'histoire événementielle et factuelle qui avait prévalu jusque-là.

On rappellera que c'est le moment où est en train de se former, à l'Université de Strasbourg, un groupe d'intellectuels qui va rapidement faire figure de nouvelle école historique, autour d'une revue, les *Annales d'histoire économique et sociale*, officiellement créée en 1929, conduite par deux historiens à la réputation déjà solidement établie, Lucien Febvre et Marc Bloch. Ce n'est pas ici le lieu de relater la genèse et l'évolution d'un courant historiographique majeur, dont les historiens de toutes les générations qui suivront, toutes périodes confondues, s'estimeront en avoir été pour le moins influencés, et pour les plus convaincus en être les héritiers, d'une manière ou d'une autre, jusqu'à aujourd'hui. L'École

²⁶ *Revue d'Histoire de l'Église de France*, n°19, 1913, p. 97.

²⁷ Il avait toutefois reconnu la qualité de son ouvrage sur la Réforme à Montpellier dans le compte rendu qu'il en fit dans la RHEF, non sans oublier de lancer çà et là quelques piques (*Revue d'Histoire de l'Église de France*, n° 31, 1920, p. 177-184).

des Annales ne fut pas une simple « mode intellectuelle », si l'on reprend une expression utilisée par Pierre Barral pour qualifier certaines nouvelles tendances historiographiques. Ce fut une lame de fond, mais elle mit du temps à atteindre Montpellier.

Ici en effet, l'historien dont la réputation commence à s'établir solidement à ce moment-là, c'est celui qui occupe la chaire d'histoire du Moyen Âge à la Faculté des Lettres, **Augustin Fliche**. Il va maintenir à Montpellier la conception positiviste ou méthodique de l'histoire, attachée à la fidélité aux documents d'archives et à une critique textuelle exigeante, d'où découle l'établissement, une fois pour toutes, de faits incontestables. Pendant une vingtaine d'années, Fliche va régner, en maître quasi absolu, sur l'histoire du Moyen Âge à Montpellier, par son enseignement, par sa production d'articles et de livres, par son influence au sein de la Faculté dont il va être le doyen de 1934 à 1946, mais aussi au sein des sociétés savantes locales, nationales et internationales. Il rayonne sur la vie culturelle montpelliéraine, grâce à ses cours publics et à ses conférences très prisées de la bonne société. Il était membre depuis 1922 de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. Docteur *honoris causa* de plusieurs universités européennes, dont celle de Louvain, il croule sous les honneurs et les distinctions, jusqu'à son élection à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1941.

Parmi ses entreprises éditoriales, la collection d'Histoire de l'Église qu'il a dirigée avec le chanoine Victor Martin a été la bible des étudiants d'histoire pendant des décennies.

Augustin Fliche fut l'un des artisans du transfert, en 1939, de la Faculté des Lettres dans ses nouveaux locaux de la rue du cardinal de Cabrières. Il veilla de près à l'organisation des salles et des bureaux. Il y fit très vite installer le Musée des Moulages, avec une section consacrée à la sculpture médiévale, où il aimait dispenser ses cours d'histoire de l'art (photo ci-contre en mars 1950²⁸).

Ses dernières années d'exercice et sa réputation seront assombries par ses prises de position favorables au régime de Vichy et par plusieurs affaires regrettables, notamment l'attitude hostile qu'on lui a attribuée à l'encontre de Marc Bloch, réfugié à Montpellier avec sa famille en 1941. Marc Bloch qu'il n'aimait pas, mais dont il finit par accepter la présence en lui confiant un cours d'histoire économique et même par admettre son poids scientifique comme l'un des chefs de file du courant des Annales, en l'invitant, au début de 1942, à être membre du jury de soutenance de thèse d'un de ses meilleurs disciples, André Dupont. On sait que l'activité universitaire de Marc Bloch à Montpellier



Le doyen Fliche et ses étudiants au musée des Moulages de la Faculté des Lettres

²⁸ Extrait de *Études médiévales offertes à M. le Doyen Augustin Fliche, de l'Institut, Faculté des Lettres de Montpellier*, 1952 (photo h.t.).

ne devait durer que quelques mois : en novembre 1942, la zone libre était envahie et il dut entrer dans la clandestinité. Il rejoignit la Résistance, mais fut arrêté en mars 1944. Incarcéré, torturé, il devait mourir en juin 1944, fusillé avec 30 autres Résistants.

À la fin de la guerre, Fliche ne fut pas vraiment inquiété lors de l'épuration. Si le décanat lui fut enlevé, ce fut en raison du soutien qu'il avait exprimé en faveur d'un collègue qui était, lui, un vichyste notoire. Il put poursuivre son enseignement à la Faculté, après une année de détachement passée à l'université de Louvain. Il devait mourir d'une leucémie en 1951. L'œuvre qu'il laissait était considérable, par son ampleur, mais ce fut une œuvre portant la marque de son époque, peut-être le chant du cygne de l'histoire positiviste, sans véritable postérité scientifique, les recherches ultérieures en histoire religieuse prenant une tout autre direction.

Une excellente étude sur Fliche a été publiée dans le volume des actes du congrès tenu en 1989 pour commémorer le 7^e centenaire de l'Université de Montpellier, édition préparée par un autre médiéviste, membre de l'Académie, président de la Société archéologique, Guy Romestan, qui fut mon collègue direct à Paul-Valéry, où nous partagions le même bureau²⁹.

Bien des historiens ayant étudié, enseigné et fait connaître le Moyen Âge à Montpellier seraient à évoquer pour les périodes les plus récentes, car ils ont fait rayonner, souvent jusqu'au plan national et international, la recherche montpelliéraine. J'aurais aimé parler, entre autres, d'Alphonse Dupront, historien des croisades et pur produit de l'École des Annales, de Jean Baumel, pour sa synthèse sur l'histoire de Montpellier au Moyen Âge, d'André Dupont, spécialiste du haut Moyen Âge languedocien, de Jean Combes, historien de l'économie et de la société du Languedoc médiéval, de Louis Dulieu, historien de la médecine, d'André Gouron, historien du droit, d'Henri Vidal, historien des institutions civiles et religieuses du Languedoc, de Robert Saint-Jean et de Jean Nougaret, archéologues et historiens de l'art, du dominicain Paul Amargier, historien d'Urbain V et de Marie de Montpellier. Ce pourra faire l'objet d'une autre présentation, si l'occasion m'en est donnée de la proposer un jour.

Je relève en tout cas que la majorité de ces médiévistes disparus ont été membres de l'Académie des Sciences et Lettres. Les citer, chères consœurs, chers confrères, me fait d'autant mieux ressentir à la fois le privilège d'être introduit à mon tour au sein de votre compagnie, mais aussi le devoir et le plaisir de vous en adresser mes sincères remerciements.



TdM

²⁹ Didier Méhu, « Augustin Fliche, doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier », dans *7^e centenaire des Universités de Montpellier (1289-1989). Actes du colloque historique tenu à la Faculté de médecine de Montpellier les 23 et 24 octobre 1989*, Université Montpellier I, p. 127-132, 1992. Abrégé et actualisé dans : « Augustin Fliche (1884-1951). Doyen et professeur d'histoire médiévale », dans *La Faculté des Lettres de Montpellier. Portraits de professeurs. Notices biographiques et bibliographiques*, sous la direction de Jean-Paul Laurens et Jean-Bruno Renard, Montpellier, Presses Universitaires de la Méditerranée, 2013, p. 85-89.

Séance publique du 15 avril 2024

Présentation de M. Daniel Le Blévec

Gérard DEDEYAN

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Monsieur, vous êtes issu d'une famille bretonne, comme votre nom l'indique (Le Blévec « le chevelu », signe de noblesse), implantée dans le Midi dès les années 30 du XX^e siècle. Né à Toulon, port de la flotte de la Méditerranée, en raison de la vocation d'officiers de Marine de quelques hommes de chez vous, vous avez fait vos études universitaires à Aix-en-Provence, sous la houlette de Georges Duby avant son départ pour le Collège de France. Il est cependant resté votre « Maître » comme directeur de votre thèse d'État et préfacier de celle-ci, consacrée à *La part du pauvre. L'assistance dans les pays du Bas-Rhône du XI^e au milieu du XV^e siècle*, la soutenance ayant lieu en 1994 à l'université de Paris-Sorbonne. Agrégé d'histoire en 1969, puis enseignant pendant presque une décennie, de 1972 à 1980, à l'île de la Réunion – dont la cartographie par le géographe arabe al-Idrissi (vers le milieu du XII^e siècle) aurait pu vous faire prendre un chemin croisant le mien – vous poursuivez votre carrière comme maître de conférences, à l'université de Paris 12 (1980-1989), puis à l'université Paul-Valéry Montpellier 3, de 1989 à 2010 où, en attendant de bénéficier de l'éméritat, vous brillez comme professeur d'histoire du Moyen Âge, tant dans l'enseignement que dans l'encadrement de la recherche, donnant une impulsion décisive à ce qui est devenu l'équipe d'accueil CEMM (Centre d'Études Médiévales de Montpellier).

Vos responsabilités se sont élargies à l'échelle nationale, je ne citerai que celle d'expert-évaluateur auprès du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation, 21^e section (2007-2010).

Enfin, la qualité de vos recherches a été saluée de diverses manières et de façon éloquente, entre autres par votre élection, dès 1999, comme membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire et philologie des civilisations médiévales (émanant de l'École nationale des Chartes) et par le premier prix Gobert de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, prix qui récompense, depuis 1990, un seul historien – vous même en l'occurrence – pour la publication en 1995 de *La part du pauvre*. Votre élection à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, dans la section Lettres, en 2022, sur le siège XIX précédemment illustré par le professeur contemporaniste Pierre Barral, un enseignant-chercheur exemplaire, dont je conserve précieusement le journal, a marqué un tournant dans votre carrière.

Vos recherches et publications peuvent s'articuler autour de deux grands axes : l'histoire de l'assistance, donc incluant celle des hôpitaux, et son prolongement, l'histoire de la médecine. Vous aviez d'ailleurs créé une option « histoire de la médecine » dans le master d'Histoire, option qui avait vocation à se perpétuer, eu égard à la qualité de ses enseignants, pour ne citer parmi ceux-ci que le professeur Thierry Lavabre Bertrand, en même temps docteur en histoire et ancien président de notre Académie, et au fait que la faculté de médecine de Montpellier, créée au XIII^e siècle, est la plus ancienne faculté de médecine en exercice au monde (dont nous avons célébré le 8^e centenaire en 2020). Une

confiance : je me souviens que l'on parlait avec admiration, dans ma famille, d'un oncle, le docteur Spartali, dont le médecin-colonel Louis Dulieu, auteur, entre autres d'un ouvrage de grande qualité, *La médecine à Montpellier*, m'avait aidé à retrouver la trace, et qui avait fait ses études dans notre ville.

Un autre axe de votre recherche est l'histoire des ordres religieux, notamment celle des ordres militaires et celle des chartreux, créés par l'Allemand saint Bruno à la fin du XI^e siècle, dans le massif alpin de la Grande Chartreuse, sous la forme d'une solitude, où les religieux faisaient alterner retraite en cellule, liturgie en commun et travail manuel.

Quelques caractéristiques de vos recherches : outre leur abondance exceptionnelle, vous êtes directeur ou codirecteur d'une quarantaine d'ouvrages collectifs ou actes de colloques. Dans la codirection, par souci de prudence et volonté de partage, vous aimez vous associer entre un et trois codirecteurs. Autre caractéristique : dans l'esprit du CTHS et de l'École des chartes, à l'instar de mon maître, le regretté Jean Richard, vous vous fondez scrupuleusement sur le document : par exemple, pour étudier l'assistance dans les pays du Bas-Rhône – le socle de votre recherche –, vous avez dépouillé des fonds multiples (je vous cite), « répartis dans une vingtaine de dépôts, archives d'hôpitaux, de monastères, de prieurés, de chapitres, archives municipales, notariales, pontificales, registres de notaires, cartulaires ». Enfin, ce qui caractérise vos recherches, c'est qu'elles sont accueillies dans les meilleures publications : des revues comme *Mabillon*, *Provence historique*, *Cahiers de Fanjeaux* ; des éditions comme les *Éditions du Cerf*, *Brepols*, l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* ; des dictionnaires comme le *Dictionnaire du Moyen Âge*, le *Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge* ; des *Mélanges* : je ne veux citer que les *Mélanges Georges Duby*, Michel Mollat, Pierrette Paravy.

Je tiens également à saluer votre attention aux dames (j'aurai l'occasion d'y revenir) avec des études comme « la vie féminine consacrée », « sainte Claire d'Assise », « les moniales cartusiennes », « sainte Roseline de Villeneuve » (déjà remarquablement présentée par le regretté Abbé Raymond Boyer, par ailleurs arménisant distingué), « le rôle des femmes dans l'assistance et la charité ».

Mais je veux évoquer – même si le terme est peut-être un peu fort – une reconquête : quel est le sens de votre démarche de chercheur ? Quand j'observe, Monsieur, votre bel itinéraire scientifique, j'ose l'interpréter comme une prudente et sûre mise en évidence, voire une reconquête, du passé chrétien de l'Occitanie, reconquête consciente ou inconsciente, en tout cas dépourvue de tout esprit de propagande, car rigoureusement fondée au plan scientifique. Votre aire de départ, votre base opérationnelle, où vous mettez au point votre méthode et posez votre problématique, c'est la vallée du Bas-Rhône, car c'est l'espace de votre thèse de doctorat d'État, incluant une grande partie de la Provence avec le Comtat-Venaissin. Georges Duby, dans sa préface à votre thèse publiée, avait salué une étude de l'assistance conduite pour la première fois à l'échelle d'une région. Dans *La part du pauvre*, c'est le titre, que j'abrège, de votre publication (plus anciennement appelée la part à Dieu et désignant une portion d'un repas de fête réservé aux indigents, de manière similaire, les refuges pour les nécessiteux étaient appelés les hôtels de Dieu), vous avez abordé l'assistance dans sa globalité en privilégiant l'angle de l'histoire sociale et surtout de l'histoire religieuse et en envisageant le rôle déterminant des œuvres de miséricorde dans la participation des laïcs à la vie de l'Église. Julie Gesret, dans sa recension de la Bibliothèque de l'école des Chartes (2001) discerne dans votre premier (car il y en a plusieurs) *Opus magnum*, un triptyque : d'abord permanence de la tradition hospitalière monastique à caractère liturgique, les aumônes étant faites aux pauvres dans l'abbaye même, Saint-Gilles, par exemple. Les pauvres sont alors considérés comme des intercesseurs entre Dieu et les hommes. Le rôle des évêques

et des chanoines reste, remarque-t-elle, plus limité. À cet égard, l'action des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem – les ancêtres de l'ordre de Malte –, associant engagement religieux et service du prochain, s'avère emblématique, sans que soient passées sous silence l'activité caritative des Templiers ou des Antonins, ni les préoccupations charitables collectives émanant des municipalités, des confréries.

Deuxième élément de ce triptyque, ce sont les réalisations typiques de l'espace géographique étudié : les œuvres de pont, la construction d'un pont s'avérant méritoire, car elle rend le trajet plus sûr pour les pèlerins, on y ajoute éventuellement des complexes associés au pont pour accueillir des pèlerins et des voyageurs (pont Saint-Esprit, pont Bénézet à Avignon). Il faut ici remarquer l'attention réelle des papes, visible à travers les registres de la Chambre apostolique, qui permettent de réfuter la légende des ambitions purement terrestres de la papauté avignonnaise.

Troisième élément du triptyque : le rôle traditionnel des établissements hospitaliers ; à l'accueil des sans-abris et au soin des malades, vous donnez, souligne notre collègue, un sens nouveau. En raison d'une conjoncture politico-militaire défavorable, la tendance à la médicalisation, favorisée par les municipalités, apparaît dans le Bas-Rhône à partir du ^{xv}^e siècle, des médecins étant attachés au service des hôpitaux. La motivation reste charitable, mais la maladie n'est plus « réduite à une épreuve envoyée par Dieu », avec une connotation pénitentielle (en vue du salut) : la vraie charité consiste à essayer de la guérir. Mais votre tranquille et solide reconquête de l'Occitanie chrétienne (selon mon interprétation) va s'étendre vers l'ouest, bien sûr, à partir de 1999 et de votre nomination à l'université de Montpellier 3. Deux de vos ouvrages m'ont particulièrement interpellé, chacun avec une tonalité propre. C'est d'abord *La grâce de l'abbaye de Gellone. Saint-Guilhem-le-Désert*, paru en 2018, sous la responsabilité éditoriale de Monseigneur Pierre Carré, alors archevêque de Montpellier, dans une collection, pourrait-on dire « monumentale », dirigée par Monseigneur Joseph Doré et intitulée « La grâce de ... », faisant l'inventaire, dans des volumes grand format, à l'iconographie somptueuse et aux textes rigoureusement scientifiques, des cathédrales de France qui (je cite Monseigneur Doré), « au milieu du vain bruit de nos cités, sont comme des voix qui crient dans le désert ». C'est avec Matthieu Desachy, alors directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier, et Géraldine Mallet, professeur d'histoire de l'art (pour le Moyen Âge) à ladite université, que vous avez pris la direction scientifique de ce luxueux et savant ouvrage regroupant une trentaine de spécialistes, dont la majorité m'étaient familiers. De l'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert (fondée par Guillaume le Grand, comte de Narbonne et marquis de Gothie, illustré par ses exploits contre les Arabes d'Espagne, qui se retira en 806 dans cet édifice d'un dépouillement extrême, conformément au style du premier âge roman), vous avez étudié en profondeur, avec le concours de Pierre-André Sigal spécialiste des « Marcheurs de Dieu » (titre de l'ouvrage qui lui donna accès à la célébrité) et de la route de Saint-Jacques de Compostelle, « douze siècles de foi et de culture » - c'est le titre de votre contribution - marqués par le rythme bénédictin des moines de Gellone, partageant leur temps entre prière, travail manuel et *lectio divina*. Envoûté par ce livre, magnifique symphonie occitane, avec une dimension liturgique, par ce patrimoine chrétien qu'elle nous restitue, je me suis senti, à sa lecture, véritablement occitan, tout en pensant à ce patrimoine chrétien si riche qui est actuellement effacé ou détruit dans les terres arméniennes.

Vous avez encore frappé, Monsieur, avec un nouvel *Opus magnum* publié en 2023 conjointement avec Gilda Caïti-Russo, professeur au département d'occitan de l'université Paul-Valéry, directrice de la *Revue des langues romanes*, et qui avait déjà contribué à l'ouvrage précédent : il s'agit du *Petit Thalamus*, la plus ancienne chronique

urbaine rédigée dans une langue vernaculaire (en l'occurrence une riche langue d'oc) de l'Europe médiévale, évoquant quatre cents ans d'histoire d'une ville consulaire ouverte sur la Méditerranée et située sur le *cami roumieu*, « le chemin de Rome ». Publié avec la collaboration de Florence Clavaud, conservatrice générale du patrimoine, et la participation d'historiens médiévistes de grand talent et remarquables linguistes, ce luxueux ouvrage bilingue occitan-français, de plus de sept cents pages, qui fait honneur au savoir-faire des Presses universitaires de la Méditerranée, a été récompensé, au titre de 2024, du Prix des Antiquités de la France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), distinguant chaque année un ouvrage ayant contribué à mettre en valeur le patrimoine monumental ou écrit de notre pays. J'ai été personnellement sensible à l'évocation, sous l'année 1382, de la destinée dramatique du « roi d'Arménie » (c'était le titre du souverain du royaume arménien de Cilicie (1198-1375), Léon V de Lusignan, d'ascendance masculine poitevine, qui – je cite ou du moins je transpose ce que dit la chronique –, ayant livré combat au sultan [mamelouk] du Caire, avait été capturé avec sa famille, finalement morte en prison. Libéré à la requête du roi d'Aragon, dit le chroniqueur (en fait il s'agit du roi de Castille), il s'était rendu à Rhodes où les chevaliers de Saint Jean de Jérusalem étaient alors présents), puis à Avignon, la ville des papes (Clément VII, qui y siégea de 1378 à 1394, étant considéré comme un antipape). Le 7 mars, dit la chronique, il arriva à Montpellier, puis le lundi matin, le 20 du même mois, il repartit de Montpellier et s'en alla en Catalogne auprès du roi d'Aragon (entendez le roi de Castille). Le *Petit Thalamus* souligne de même, sous l'année 1384, le retour d'Espagne de Léon V et, après un séjour d'une nuit seulement, le départ du souverain pour la France en vue de rencontrer « notre seigneur le roi ». Il n'est pas étonnant que Léon V ait passé, lors de son premier séjour, plusieurs jours à Montpellier : il pouvait y rencontrer les consuls et certaines familles nobles ; mais il ne faut pas oublier que, depuis le début du XIV^e siècle, les souverains d'Arménie (cilicienne), en raison du rayonnement économique de notre ville, avaient accordé des privilèges commerciaux exceptionnels aux marchands de Montpellier, comme l'attestent nos archives municipales.

Vous aurez remarqué que, malgré les leçons données par notre confrère et président honoraire de notre université, le professeur Jules Maurin, je ne me suis pas hasardé à citer en occitan les passages du *Petit Thalamus* relatifs au roi d'Arménie. Je me contenterai de lui adresser, ainsi qu'à son épouse – et notre savante collègue – Yvette, qui a su mettre au jour les documents d'archives attestant la formation des œnologues arméniens et la naissance du brandy (sic), devenu la boisson nationale, à l'École d'agronomie de Montpellier, dans les premières années du XX^e siècle, un vibrant : « A vostra santat ! ».

Cette conquête ou reconquête dont je vous fais crédit et que je qualifie de chrétienne, n'est-elle pas, d'une certaine manière, conforme au blason des comtes de Toulouse, puis du Languedoc, la croix occitane d'or sur fond de gueules ? Cette « croisade », vous la poursuivez en confortant votre positionnement dans le sud-ouest, à Fanjeaux, département de l'Aude, devenant organisateur des colloques de Fanjeaux et responsable éditorial des *Cahiers de Fanjeaux*, à partir de 1989. Votre horizon géographique et culturel a cependant largement dépassé l'Occitanie, du moins, par vos interventions, puisque vous avez participé à des congrès internationaux avec, dans la majorité des cas, une communication publiée, aux États-Unis, en Autriche, en Allemagne, en Suisse, en Espagne, en Italie, en Slovénie (dont les actes, pour cette dernière, sont sous presse). Mais le destin a favorisé très tôt vos aspirations concernant le nord-ouest de votre aire de départ, je veux parler du Vivarais, tremplin inattendu, comme on va le voir, pour l'île de Malte et vos chers chevaliers de Saint-Jean de

Jérusalem. En effet, en 1975, vous tombez sous le charme d'une Ardéchoise angliciste et passionnée par une île de la Méditerranée où l'on parle anglais sous le soleil : je veux parler d'Odile (prénom dont la racine, germanique, évoque la prospérité et la félicité), que vous épousez dès 1976 et qui vous donne deux beaux et talentueux enfants, Virginie, en 1978 et Benjamin, en 1981. « La Dame de Malte », comme j'aime à l'appeler, l'île des chevaliers, où elle séjourne périodiquement, vous entraîne aussi vers les beautés plus accessibles de l'Ardèche – où, en principe, l'on peut parler occitan sous le soleil –, vers son patrimoine historique, d'où, en dehors de plusieurs articles, votre participation à *l'Histoire du Vivarais*, parue en 1988, sous la direction de notre regretté confrère Gérard Cholvy, qui avait des origines ardéchoises. Vous l'avez compris, Monsieur, en même temps qu'à vous, c'est à la « Dame de Malte » – et « du Vivarais » – que je voudrais rendre hommage.

**TdM**

Séance du 15 avril 2024

Intronisation de M. Daniel Le Blévec

Etienne CUÉNANT

Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Monsieur,

C'est toujours un honneur pour l'Académie de compter parmi ses membres des universitaires d'importance puisque vous êtes connu comme un médiéviste respecté.

Votre éloge a été suffisamment documenté pour qu'il soit nécessaire d'y ajouter.

Je connais mal l'histoire en général et celle de Montpellier en particulier.

Mais cela m'évoque deux choses, une générale et une particulière

Dans leur discipline propre les médecins ne sont pas fâchés avec l'histoire, mais plutôt avec la façon critique – au meilleur sens du terme – avec laquelle il faut l'appréhender. Chaque médecin a du bon sens et de la ténacité pour l'observation, c'est-à-dire sur les constatations directes, mais il a moins l'esprit critique sur les données et constatation des autres. Ainsi l'histoire de la médecine s'écrit-elle comme un copier-coller qui a permis par exemple à la théorie des humeurs de passer de Galien jusqu'au début du XVIII^e siècle. Même si l'on inculque aux jeunes la lecture critique d'articles, on continue d'empiler au gré des générations.

La deuxième chose est que si j'étais aux manettes de la ville de Montpellier je choisirais dans la sigillographie cette petite représentation de Guilhem VIII de 1190 jouant de la harpe et en ferais l'emblème de la ville. Il incarne me semble-t-il les deux traditions de notre ville :

- L'ouverture à la science, en refusant tout monopole à l'enseignement de la médecine, il ouvre la ville au progrès et l'université médicale sera créée moins de 20 ans après sa mort.

- En s'affichant avec la harpe il manifeste son attachement à la musique et à la poésie qui à ce moment-là sont synonymes.

L'attrait de notre ville aujourd'hui réside toujours dans son Université, et son engagement délibéré pour les arts et donc la culture. De savoir que tout cela existait déjà il y a plus de 800 ans est plutôt réconfortant pour notre avenir. Nous comptons sur vous pour nous le rappeler.

Aussi : « Je demande au récipiendaire de se lever.

Je demande aux membres de l'Académie de se lever.

Je demande aux membres de l'auditoire de se lever.

En qualité de Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, je déclare solennellement l'Académie heureuse et honorée de recevoir, comme membre titulaire au XIX^e fauteuil de la section Lettres,

M. Daniel Le Blévec. »



Séance publique du 17 juin 2024

Réception de

Monsieur Patrice DEVILLE

Avocat général honoraire près la Cour d'appel de Montpellier

Sur le fauteuil V de la section Lettres

Laissé vacant par le décès de M. Frédéric Jacques Temple
et par l'admission à l'honorariat de Mme Christiane Imbert

TdM

Patrice DEVILLE

Discours de réception : Éloge de M. Frédéric Jacques Temple..... 327

Paul-Louis AUMERAS

Présentation de M. Patrice Deville 343

Étienne CUÉNANT

Intronisation de M. Patrice Deville..... 349

Séance publique du 17 juin 2024

Éloge de M. Frédéric Jacques Temple

Patrice DEVILLE

Avocat général honoraire près la Cour d'Appel de Montpellier

TdM

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Perpétuel,
Monsieur le Vice-Président de la Section Lettres,
Mesdames et Messieurs les Académiciens,
Chère famille et chers amis,
Mesdames, Messieurs,

Mes premières paroles s'adressent à Mesdames et Messieurs les académiciens afin de leur exprimer ma reconnaissance pour m'avoir fait le grand honneur de m'élire sur le fauteuil V de la section Lettres, avec le parrainage de Paul-Louis Aumeras à qui je veux redire ici ma gratitude.

Ce fauteuil était celui de Frédéric Jacques Temple qui l'a occupé de 1964 à 2004, date à laquelle il a sollicité l'honorariat.

Lui a succédé jusqu'en 2017, date à laquelle elle a été admise à l'honorariat, Madame Christiane Imbert, Conservatrice Générale des bibliothèques, dont il convient de souligner la contribution importante à la réalisation du bulletin annuel de l'Académie jusqu'en 2016. Je lui souhaite une agréable et longue retraite, son éloge peut attendre !

M'inspirant d'un auteur que vous citez régulièrement, Monsieur le Président, Marcel Proust, qui écrivait dans ses notes en 1920 : « Lire le quotidien *L'Action Française* c'est faire une cure d'altitude mentale », je peux dire à mon tour que rejoindre vos rangs, c'est faire une cure d'altitude mentale.

Je veux enfin saluer le Président honoraire de la Section Lettres de l'Académie, Gilles Gudin de Vallerin, grâce à qui j'ai pu entrer en relation avec les autorités de la Médiathèque Centrale Émile Zola qui ont bien voulu mettre à disposition les documents de la donation Temple. Je les remercie pour l'aide précieuse ainsi apportée dans mes recherches, particulièrement Monsieur Jérôme Durand.

Je demande à Monsieur Jacques Mateu, membre de l'Académie, que je remercie d'avoir accepté de lire les poèmes de Frédéric Jacques Temple, de bien vouloir prendre place sur l'estrade.

Recueil Périple, 2009

Requiem

*Qu'ils reposent en paix
ceux qui longtemps
ont effeuillé l'arbre des jours
qu'ils reposent dans le clair-obscur
de nos mémoires
de nos sommeils
de nos colères.*

*Nous savons qu'ils vivent encore
sur les ailes du vent d'autan
dans le parfum de l'iode
et la force du ciel.
Gloire au chant quotidien
de leurs voix en sourdine.¹*

Le 5 août 2020 Frédéric Jacques Temple nous quittait et c'est tout un monde qui disparaissait avec lui.

Ce fils de Montpellier fut un des plus grands poètes de son temps.

Il était aussi l'auteur d'une œuvre considérable faite de récits, de romans, d'essais et de très nombreux articles et préfaces.

Pour d'innombrables Montpelliérains il était d'abord une figure familière et un acteur essentiel de la vie intellectuelle et artistique de la cité qui l'avait vu naître en 1921, presque un siècle plus tôt.

Frédéric Jacques Temple a été tout à la fois poète, romancier, traducteur, journaliste, voyageur, passionné tout autant de sciences naturelles que de peinture dont il n'a eu de cesse d'explorer les affinités avec la littérature.

Quant à la musique, « elle a été l'oxygène de ma jeunesse » écrit-il dans *Beaucoup de jours*, une passion née lors de ses années de collège.

Ses premières émotions picturales, il les doit à ses fréquentes visites au musée Fabre, à la découverte des tableaux de Courbet et de Bazille.

L'amitié joua un rôle essentiel dans sa vie : celle des écrivains, les Occitans Joseph Delteil et Max Rouquette, l'Américain Henry Miller, les Anglais Richard Aldington et Lawrence Durrell, celle des peintres avec lesquels il créa parfois de magnifiques livres d'artistes : Jean Hugo, arrière-petit-fils de Victor Hugo installé près de Lunel au mas de Fourques, Pierre Soulages, Vincent Bioulès, Sébastien Frère et tant d'autres...

Frédéric Jacques Temple a été aussi un homme d'engagement et de courage. Tout jeune homme, il participe aux derniers combats contre l'Africa Korps en Tunisie puis à la campagne d'Italie, au débarquement de Provence, poursuivant jusqu'en Allemagne la retraite allemande.

Il était profondément attaché à sa région découverte dans sa jeunesse, lors d'innombrables promenades sur le Causse ou la Haute Plage, sur le territoire de l'actuelle Grande-Motte.

Il fut encore un infatigable voyageur à l'image de son ami, écrivain et poète, Blaise Cendrars.

Et comme si cela ne suffisait pas à remplir amplement une vie, Frédéric Jacques Temple fut aussi un homme de médias. Il a été responsable de la station radiophonique de Montpellier, de 1954 à 1965, puis chef des services de l'ORTF pour le Languedoc-Roussillon jusqu'en 1975. En 1975, l'ORTF disparaît, France-Région 3 lui succède pour la coordination des radios et télévisions régionales jusqu'en 1982, puis Radio-France. Frédéric Jacques Temple a conservé son poste de chef des services régionaux dans les deux sociétés de programmes jusqu'à sa retraite en 1982.

Comment rendre compte d'une vie aussi riche, aussi exceptionnelle sans risquer soit de se perdre, soit d'être lacunaire ?

Cependant, chargé de faire l'éloge de Frédéric Jacques Temple, ma mission n'est pas celle d'un biographe. La fréquentation de son œuvre et des événements de sa vie m'a

¹ Sont en italiques les textes de F. J. Temple lus par Jacques Mateu.

amené, tout naturellement, à concentrer mon propos sur ce qui m'a semblé à la fois caractériser et surpasser tous les autres aspects : l'homme et le poète. Pour valider cette orientation, j'invoque Temple lui-même. Interrogé par un journaliste, il précisait : « mon écriture de base, c'est la poésie ; le reste, c'est selon les circonstances de la vie ».

Quel homme se dissimule donc derrière ce boulingueur, ce grand voyageur lancé dans une quête héliotrope, à la recherche perpétuelle d'un Sud mythique et qui a renouvelé, selon la formule du professeur Claude Leroy, l'idéal des chevaliers errants du Moyen-Âge ? Dans cette entreprise, le témoignage de ses amis écrivains nous sera précieux.

D'accusateur public de profession, me voilà transformé en louangeur public pour l'occasion, un rôle de composition, pour lequel je demande l'indulgence, mais je compte sur le poète pour me guider.

« À qui voudrait savoir qui je suis, ce que je suis, écrit-il, je ne pourrais donner meilleure réponse que celle qu'il trouvera, comme moi, au fond de ces poèmes qui, au fil des ans, ont formé mon journal de route ».

Pour susciter autant l'émotion, quel est le secret de celui qui se décrit comme un « ravaudeur obstiné des mots qui masquent la forêt » ?

Dès les premières pages de *L'Anthologie personnelle*, Temple fournit une piste :

« Toujours en nous, comme un feu oublié, une enfance peut reprendre. Et n'est jamais finie la bataille contre l'érosion du temps. La poésie serait-elle un remède, un pis-aller, un produit de remplacement ?

Remplacer quoi ?

Sans aucun doute le fameux paradis dont nous sommes en exil ».

1. Aborder l'œuvre de Frédéric Jacques Temple ne peut se faire sans s'arrêter sur son milieu familial, son enfance, son adolescence et sa jeunesse jusqu'à la guerre.

Quelle influence le milieu familial a-t-il pu avoir sur le poète ?

Le 16 août 1921, Emmanuel Temple et son épouse Geneviève ont la joie d'annoncer la naissance de leur premier fils, Frédéric, Jacques, Marie Temple.

Celui-ci entretiendra une relation quasi fusionnelle avec sa mère qu'il vénérât et admirait. C'est grâce à elle, qui jouait du violoncelle, que la passion de Frédéric Jacques Temple pour la musique, née pendant son adolescence au collège, va s'amplifier. Dans son « carnet de bord », intitulé *Une longue vague porteuse*, il écrit : « un violoncelle bourdonne en moi pour toujours, inlassable, comme soupire la mer sur le rivage ».

Après le décès de sa mère, il écrira dans *Beaucoup de jours* : « La voilà absente à jamais, je me retrouve soudain à 48 ans un enfant inconsolable ».

En revanche, la relation de Frédéric Jacques Temple avec son père a été moins consensuelle et plus complexe.

Emmanuel Temple, héros de la Première Guerre mondiale où il servit à partir de 1917 en qualité d'observateur-mitrailleur à bord des premiers avions militaires, puis avocat au barreau de Montpellier, administrateur en 1934 de la section des Croix-de-Feu de Montpellier, a été élu député Radical de l'Aveyron en 1936. Comme l'immense majorité de ses collègues, il votera les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain avant d'être nommé Préfet d'Alger, en 1942, par le gouvernement de Vichy.

À la faveur du débarquement anglo-américain en Afrique du Nord, en novembre 1942, il rejoindra, en 1943, le corps expéditionnaire français et l'armée du Général Juin. À Luxeuil, il retrouvera son fils également engagé dans la même armée. Ses états de service lui vaudront, comme pour le premier conflit mondial, la Croix de guerre. Les retrouvailles ont donné lieu à une photo particulièrement éloquentes sur leur relation.

Après la guerre, il sera gouverneur de l'Algérie et plusieurs fois ministre sous la IV^e République, des Anciens Combattants à plusieurs reprises puis de la Défense et enfin ministre de la Justice Garde des Sceaux d'un gouvernement Pierre Mendès-France. Il fondera, avec quelques autres, en 1951, le Centre National des Indépendants et Paysans.

« Sur son lit de mort, écrit Frédéric Jacques Temple, je tutoie mon père pour la première fois » :

« Tu étais par-ci, par-là. Tu prenais des trains de nuit, tu faisais lever la poussière des routes avec ton automobile, tu t'occupais d'affaires publiques, tu parlais dans des assemblées, tu avais une cour d'amis dont beaucoup ne te valaient pas. Même proche tu étais loin : tu régnaï. Il fallait te croire sur parole. Je suis terriblement triste de n'avoir pas pu ou su te dire que je t'ai aussi admiré pour ton courage, tes faiblesses, tes échecs, tes succès, et triste aussi d'avoir dû chercher des pères ailleurs. Pas un mot de plus sinon vont monter des larmes désormais inutiles ».

Sans doute en réaction par rapport à un père totalement investi dans la vie publique, Frédéric Jacques Temple a choisi de se tenir éloigné de la politique et de tout militantisme et il n'en parle guère. Tout juste, grâce à quelques confidences à des journalistes, apprend-on qu'il déplore le sort des Albigeois et le rattachement du Languedoc à la France. Il regrette que la rivalité entre Richard Cœur de Lion et Philippe Auguste ait tourné en faveur du Roi de France. Admirateur de Mistral, il se dit régionaliste et hostile à l'État Jacobin.

En réalité, la seule filiation dans laquelle Frédéric Jacques Temple se reconnaît, c'est celle d'une lointaine paysannerie dont il se dit le produit qui lui donne sa doctrine philosophique en lui permettant de réconcilier son enfance religieuse et le naturalisme : « Tout en moi, écrit-il dans *L'Anthologie personnelle*, proclame un paganisme que n'ont pas atténué, au contraire, presque deux millénaires chrétiens. Il me plaît même de reconnaître dans l'homme du Jourdain et du Golgotha l'aboutissement miraculeux du grand Pan et la renaissance du Phoenix ».

Ce paganisme fondateur anime chez Temple le sentiment du sacré, entendu comme un mode de relation au pays au sens du *pagus* romain — c'est-à-dire le bourg, le village, le canton, le territoire — sans idée d'une appartenance nationale.

Selon Baudelaire « le génie ne serait que l'enfance retrouvée ». C'est cette enfance, période propice à toutes les curiosités et toutes les découvertes qui va déterminer le destin artistique de Frédéric Jacques Temple.

Frédéric Jacques Temple passe son enfance Villa Marguerite à Montpellier, à Fondamente, en Aveyron, au pied du Larzac et à Haute Plage sur l'actuel territoire de La Grande Motte.

Recueil *La Chasse Infinie et autres poèmes*
Larzac

*Enfant, berger de mes troupeaux de rêves,
j'allais foulant la folle avoine
sur les ardents plateaux déserts
où règne, la senteur enivrante des buis
entre les épineux soleils des cardabelles
dans le thrène du vent parmi les herbes rases
vigiles des reliques sans âge au secret dans l'ombre ignorée
des dalles tumulaires.*

*J'allais à travers les cheveux d'ange
escorté de chardonnerets
éperdu
indifférent aux lendemains.*

Dans *Beaucoup de jours*, sous-titré « faux journal », Frédéric Jacques Temple écrit :
« Nous allons chaque année à Fondamente où se trouve la maison familiale en bordure du Larzac, dans la vallée de la Sorgue, jolie rivière claire et vive, foisonnant de truites et d'écrevisses.

Mon oncle (l'oncle Blaise de mes récits ainsi prénommé en hommage à Blaise Cendrars et qui s'appelle en réalité Pierre) me prend souvent avec lui pour aller fouiller des dolmens et des tertres funéraires sur le Causse. Plus encore, il m'initie à la braconne, m'apprend à piéger les putois, reconnaître les traces des renards, poser des collets. »

Recueil *La Chasse infinie et autres poèmes*
Prince de la braconne

« Sous mes pas, le parfum des herbes froissées se mêlait à l'odeur puissante des renards dans leur quête nocturne. La sente, au secret blafard d'une aube, menait vers les lacets de cuivre posés la veille sur les erres de routine. Le premier collet était encore en place. Un autre, lié à un rameau de térébinthe, avait disparu, emporté par un blaireau sans doute. Plus loin, dans un roncier, me parvint la plainte aiguë, convulsive, d'un lapin désespéré. Un coup sur la nuque, et vite au fond de la musette. Un second gisait, encore chaud, la tête rongée par un putois. Prince de la braconne, je suis parti, fugitif dans le faux jour, avec le civet du dimanche caché sous un fagot de thym. »

N'est-ce pas là l'illustration éloquent de ce qui faisait écrire à Roger Vaillant : « C'est encore la littérature cynégétique qui nous permettra de retrouver la définition de la poésie » ?... La poésie comme la chasse, comprise au sens d'un désir tendu à l'extrême, une course à la vie à la mort, l'exacerbation de ces deux pulsions. « Un jour, poursuit Temple, affublé de peaux de sanglier et de blaireau, coiffé d'un bonnet en peau de lapin, je devins Robinson Crusoé. »

C'est à Haute plage, sur le territoire de La Grande Motte, à l'époque encore vierge de tout aménagement touristique, que Frédéric Jacques Temple, un jour, a harponné un requin, a nagé avec les dauphins comme au temps de Pline l'Ancien. « Cela s'appelait, écrit-il, la mer sauvage, le bruit de la mer était celui-là même qu'entendait Ulysse ». Le poète a ancré dans la nature cette relation à la mémoire archaïque.

À une universitaire italienne, Enrica Schiavo, il confiera en 2013 : « J'ai, dans ces expériences, revécu, en quelque sorte, comme nos lointains ancêtres, attentifs aux sons, aux odeurs, aux mouvements de cette terre roulant sous le soleil et les étoiles ».

C'est ce lien profond de l'homme avec la nature qui a permis de rapprocher la poésie de Temple et l'écriture de Giono, toutes deux influencées par les forces telluriques, cette énergie qui émane de l'univers.

Recueil *La Chasse infinie et autres poèmes*
« Aube »

*Attardée
une dernière étoile
moribonde
écoute le pipeau du petit-duc.*

*Le Soleil
à peine éclos de son absence
foudroie les genévriers
dont l'épaisse senteur
épouse le parfum
du miel sauvage
au secret
dans les arbres creux.*

Dans les années 30, fort logiquement, le jeune homme se destine au musée de l'Homme ou aux compagnies sahariennes.

Ses cahiers d'histoire naturelle, quand il est élève au collège de l'Enclos, révèlent, en effet, un véritable amour de la nature.

Créé au début du xx^e siècle à Montpellier, le collège de l'Enclos où Frédéric Jacques Temple étudiera de 1928 à 1936 est un haut lieu de la culture montpelliéraine. Tous les arts (le chant, le théâtre, la musique) y sont enseignés. Le maître de chapelle, Jean Bioulès, qui est le père de son ami, le peintre Vincent Bioulès, programme de nombreuses œuvres musicales.

Après la classe, le jeune Temple se plonge dans les ouvrages de la bibliothèque de l'établissement avec une prédilection pour les œuvres de Jules Verne, Jack London (*Croc-Blanc* et *L'appel de la forêt*), James Fenimore Cooper (*Le dernier des Mohicans*)... C'est à cette époque que Frédéric Jacques Temple découvre, d'abord en rêve, l'Amérique.

Il publiera en 1992 un roman autobiographique intitulé *L'Enclos* dans lequel le temps a transfiguré ce lieu et ce moment de sa vie en paradis perdu.

Recueil *La Chasse infinie et autres poèmes*
« *Paradis Perdu* »

*Quelle tendresse d'herbe et d'eau
baigne d'ombre
les immenses jardins ruinés
sur les berges de la tristesse.*

*Une complainte d'outre cœur
agonise dans les pelouses
où luisent des magnolias.*

*Bel oiseau tu ne vieilliras
à moins que le vent ne m'emporte.*

En 1942, lorsque Emmanuel Temple, le père de Frédéric Jacques, est nommé préfet d'Alger, toute la famille suit.

Alors âgé de 21 ans, Frédéric Jacques Temple part avec pour seul viatique les compliments de Francis Carco à qui il avait adressé quelques poèmes. Celui-ci lui répond : « vous avez plus que le don, vous avez votre musique intérieure, votre rythme ».

Temple va saluer à Alger Max-Pol Fouchet, fondateur et animateur d'une revue mensuelle de poésie qui regroupe des écrivains hostiles à Vichy sans que son père, qui en avait connaissance, s'en offusque. Max-Pol Fouchet lui conseille de rencontrer Edmond Charlot, un jeune éditeur qui publie une bonne part de la littérature française de l'époque : les premiers livres d'Albert Camus, André Gide, Henri Bosco, Jules Roy, Emmanuel Roblès et d'autres encore... Charlot accueille les poèmes de Temple et

l'encourage à poursuivre. Beaucoup se souviennent d'Edmond Charlot qui, bien des années plus tard, poursuivra sa carrière de libraire et d'éditeur à Pézenas.

Abordons à présent la période de la guerre.

La guerre a orienté la vie de beaucoup de jeunes gens vers d'autres directions et c'est exactement ce qui a poussé Frédéric Jacques Temple à écrire. À travers l'écriture, il a pu exorciser cette terrible expérience.

Après le débarquement allié en Afrique du Nord, en 1942, Temple s'engage en décembre 1943 dans le 3^{ème} régiment de spahis algériens et participe aux derniers combats contre l'Africa Korps du maréchal Rommel. Il embarque ensuite à Bizerte pour l'Italie avec le corps expéditionnaire français du général Juin. Chef de peloton de chars, il prend part en février 1944 à la terrible bataille de Monte Cassino puis poursuivra la guerre, après le débarquement de Provence, jusqu'en Allemagne.

Recueil *La Chasse infinie et autres poèmes*
« Monte Cassino »

*Le déluge d'artillerie
mille cadavres de compagnons
des odeurs palpables
me sont familiers
Ma vie cette plante
refleurit une fois encore
dans les matins figés
aiguiseurs de baïonnettes.*

*Je bois la fange de l'homme
hélas, je ne suis pas devenu fou.*

*Incertain de ma présence
je m'évade vers la mer
de ma naissance au soleil
où je retournerai à moins
que n'éclate dans ma tête
un éblouissant frelon d'acier.*

« La guerre, peut-on la faire vivre à ceux qui ne l'ont pas faite ? » s'interroge Temple, lors d'un colloque devant ses collègues écrivains. « Il m'avait fallu vieillir, que le temps mûrisse car je ne voulais pas raconter ma guerre en 'reporter', en historien mais la ressusciter par l'écriture » précise-t-il dans son « faux journal ». La guerre qui l'a poussé à écrire revient de façon obsessionnelle dans chacun de ses livres.

En mars 1944, il assiste à Naples à une violente éruption du Vésuve pendant laquelle il rencontre Malaparte.

2. Après les sources d'inspiration du poète nous allons explorer chez lui les coulisses de la création poétique que Baudelaire appelait la sorcellerie évocatoire dont le pouvoir magique a fait de Temple, selon le mot de son ami l'écrivain Jean Carrière, « un gamin prêt à chiper le feu aux Dieux ».

De *Seul à bord*, édité à compte d'auteur en 1945 à *Dans l'erre des vents* en 2017, l'œuvre du poète est riche d'une trentaine de recueils, d'une cinquantaine de livres

d'artistes, de plusieurs essais biographiques (D. H. Lawrence, Henry Miller) et d'une dizaine de romans et récits.

L'écriture de Frédéric Jacques Temple se caractérise par un intense goût de la vie et insiste sur le rôle majeur de la mémoire.

Dans la préface de *L'Anthologie personnelle*, Temple explique combien l'écriture se confond pour lui avec la vie.

Ses poèmes ne seraient que l'écho de ses désirs, de ses regrets et le porte-parole de ses cinq sens. C'est dire, poursuit-il, le rôle important que joue le corps, avec ses fatigues, ses fièvres, ses sueurs, ses épouvantes, ses délectations.

En outre, cette écriture qui reflète la vie ne saurait s'accommoder d'une versification académique.

Revendication en la forme de la liberté du poète, elle est résolument moderne par l'usage de vers libres, c'est-à-dire sans rime, sans versification classique et parfois sans ponctuation, vers qui s'enchaînent sans lien.

En ce qui concerne le rôle majeur de la mémoire ensuite.

Celle-ci trouve une réalisation dans le retour perpétuel à des lieux de l'enfance et de la vie du poète : l'Enclos, la Haute-Plage, la plage de Long Island, l'Algérie, Monte Cassino, le Sud, etc.

Recueil *La Chasse infinie et autres poèmes*

« Sur le sable du temps »

*Mon cheval à roulettes
noir et blanc pommelé
galope encore
sur la terrasse de l'enfance
et les frêles bateaux de papier
dansent
vers le bassin de l'Esplanade
par les étroits canaux de la fontaine
canyons géants du Colorado
La cadence des roulettes
accompagne les voix profondes
du violoncelle de ma mère
inaltérées pour toujours
seul j'ai vieilli
mais demeure l'enfant
comme la mer soupire
sur le sable du temps.*

Toutefois, ce travail sur la mémoire est bien plus qu'une réminiscence ; il présente comme dans les relances d'un kaléidoscope une superposition de strates qui se recomposent toujours sans laisser figer leur signification.

La fonction de cette mémoire-kaléidoscope, et c'est ce qui fait son originalité, consiste à nous entraîner constamment vers de nouvelles aventures.

Dans son carnet de bord intitulé *Une longue vague porteuse*, Temple développe cette idée de mémoire-kaléidoscope : « elle grouille de sons, d'odeurs, d'images qui émergent, imprévus, voisins, solitaires, simultanés, renouvelés, à l'inverse d'une stricte construction ».

Recueil *Anthologie personnelle*« *Horloge* »

*Rappelle-toi l'été
 le vent des nuits,
 les avoines fantômes
 sous la lourde lune
 inondant la rivière d'anis,

 là-haut, dans le fenil
 les chuintements des effraies,
 là-bas, le choc mou d'une pomme
 sur les feuilles mortes
 du temps,

 et l'horloge impassible
 ordonnant le silence
 des vivants et des morts.*

Les poèmes ont souvent été écrits plusieurs années après ce qui fut leur source. C'est pourquoi, en chacun d'eux, dates, lieux et souvenirs s'enchevêtrent.

Dans ces conditions, l'inspiration du poète ne peut s'exprimer que loin des contraintes.

À travers les portraits dessinés par ses amis et ainsi qu'il se définit lui-même, on découvre combien Temple est rebelle aux cloisonnements et aux classifications. Il se dit résolument rétif à l'impératif de rupture qui faisait le programme des avant-gardes ; il s'est toujours senti, selon son propre mot, « contemporain d'époques révolues ».

« S'étonnera-t-on, ajoute-t-il, que je prenne mes distances avec cette volonté présomptueuse, commune à beaucoup, de faire de la poésie un pur exercice de l'esprit ? Je crains, tout en les admirant par ailleurs pour leur intelligence et leur brio, les théoriciens qui n'engendrent souvent que des fruits insipides. Ils sont un peu comme les théologiens qui refroidissent la foi. En marge des doctrines et des messages éteignoirs de la poésie, me guide un mot qui commande la vie, et donc l'art, en dépit des aléas, des souffrances et de la solitude, c'est le plaisir ».

Recueil *La Chasse infinie et autres poèmes*« *Révolte* »

*La mort, seule immortelle
 je sais qu'un jour elle m'emportera.
 Je m'insurge,
 maudis le fatal rendez-vous,
 insulte l'ignoble bête noire,
 mais ne perds de la vie
 la moindre goutte de son miel.*

« C'est en butinant les mots loin des idées que le poète fait son miel », écrit-il dans le recueil *Par le sextant du soleil*. « Ce faisant, poursuit Temple, je suis passé à côté du surréalisme, de l'existentialisme, je n'ai lu ni Blanchot ni Deleuze mais j'ai connu quelques poètes dont je me suis senti proche ».

Temple a ainsi ignoré les intellectuels « incontournables » des années soixante et soixante-dix et il n'a pas à s'en excuser. Ceux-ci se sont souvent épuisés dans des

critiques assassines les uns envers les autres dans lesquelles notre poète n'avait pas sa place, et son mérite s'étend jusqu'à ces abstentions.

Temple est en effet un poète pour qui la poésie n'est pas un métier ni une spécialité d'hommes de lettres. Apollinaire ne disait pas autre chose lorsqu'il écrivait, en 1915, dans les tranchées : « la beauté n'est, la plupart du temps, que la simplicité ».

Recueil *La Chasse infinie et autres poèmes*
« *Vivre d'abord* »

*Poète à la triste figure
dans l'ombre des cénacles
tu ne peux déchiffrer
le chant clair des oiseaux
ni frémir aux frairies
du ciel et de la mer.*

Comme l'ont souligné deux universitaires, Claude Leroy et Pierre-Marie Héron, qui ont étudié l'œuvre du poète, Frédéric Jacques Temple est un poète Univers parce qu'il a le souci constant d'accorder la curiosité du monde, l'ouverture à l'autre et un désir d'appartenance.

Frédéric Jacques Temple a été peut-être et surtout un poète voyageur

Son *Anthologie personnelle* est tout entière à la gloire du voyage. « Assuré de mes racines — pour mieux dire rassuré par elles — j'ai pu m'aventurer, les yeux et les oreilles ouverts, sur beaucoup de routes et de pistes, souvent fort loin de mon terreau natal, d'îles en déserts, de mers en forêts ». *Le chant des limules*, publié en 2003, est le récit d'un séjour ornithologique à Long Island.

Recueil *La Chasse infinie et autres poèmes*
« *Arbre* »

*Je suis un arbre voyageur
mes racines sont des amarres.
Si le monde est mon océan
en ma terre je fais relâche.
Ma tête épanouit ses branches
à mes pieds poussent des ancres.
Loin je suis près des origines
quand je pars je ne laisse rien
que je ne retrouve au retour.*

Dans un entretien accordé en 2012 à un magazine littéraire, Temple évoque les écrivains dont il s'est senti proche.

« J'ai souvent raconté qu'ayant dû ranimer une obscure revue montpelliéraine, j'ai écrit en 1948 à quelques écrivains que j'admirais pour leur demander de m'envoyer un texte inédit.
Seuls Giono et Cendrars m'ont répondu par retour du courrier. Cendrars avait même ajouté à son envoi une invitation à venir le voir à Villefranche-sur-Mer si je le désirais.

Inutile de dire que j'ai bondi sur l'occasion. Encore jeune, je me suis senti proche de Cendrars, de son univers, de sa célèbre formule « du monde entier, au cœur du monde » qui a servi de titre à un recueil de poèmes publié en 1958. La famille à laquelle je le rattachais, Fenimore Cooper (*Le dernier des Mohicans*), Melville (*Moby Dick*, avec le capitaine de la baleinière, Achab). Ce sont ces écrivains, poursuit Temple, qui m'ont incité à prendre le bateau de l'écriture et de l'aventure. Surtout Cendrars, dont l'œuvre placée sous le signe de l'aventure, de la découverte et de l'exaltation du monde, mêle l'imaginaire au réel de façon inextricable ».

C'est cette thématique du voyage et de la rêverie poétique qui l'entoure qui a incontestablement inspiré Temple. Sur la première page de son carnet de bord intitulé *Une longue vague porteuse*, Temple cite Marc-Aurèle : « l'essentiel n'est pas le but mais le chemin ».

À la barre du voilier, le « San Cristobal », bribes par bribes, selon le bon vouloir du vent et de la mer, sa mémoire lui est restituée. Ainsi, écrit-il, « la mer est un désert, comme la grande forêt, la pampa, les sables infinis des dures solitudes sahariennes. Comme eux, elle est vivante.

On s'y trouve, on fait connaissance avec soi-même. Chaque fois on s'y retrouve. Mais on peut s'y perdre ». Plus loin : « le vent faiblit et le bateau lambine. Tant mieux. Il faut de la lenteur pour honorer la vie ».

Sur ces mots s'ouvrent le livre d'un poète, le carnet de bord d'un voyageur, d'un humaniste, d'un collectionneur de livres, d'un pêcheur de daurades, d'un chercheur d'or amoureux du Grand Nord, d'un érudit, d'un passionné de musique, d'un traducteur, d'un éditeur, à ses heures d'un soldat, d'un ami fidèle, d'un enfant éternel qui porte le deuil de sa terre comme d'un paradis perdu...

Temple n'est pas un voyageur sans bagage à l'instar d'un autre écrivain du voyage, bourlingueur infatigable, Paul Morand, pour qui voyager « c'est se sentir libre mais on ne saurait aller chercher trop loin le plaisir de rentrer chez soi ». Temple s'inscrit tout naturellement dans ce sillage et le sillage d'Ulysse et n'oublie pas que celui-ci était un voyageur malgré lui et que son périple fut celui d'un sédentaire contrarié : « Sur ma couchette, je rêve une fois de plus, et ce sera sans fin, à ce qu'était ma ville. Ces rues me paraissent aujourd'hui sans âme, livrées à la triste friperie ».

... Plus loin...

« Le chalutage intensif, l'invasion touristique ont fait reculer la faune pélagique.

Qui s'en inquiéterait sur ces plages encombrées d'une chienlit ointe et bronzée, d'abord soucieuse de paraître, indifférente aux lendemains de la planète ? »

Très tôt, Temple fut, en effet, de ceux qui déplorèrent la fragilisation des écosystèmes de notre littoral submergé par un tourisme de masse. Dans *Un cimetière indien*, le narrateur, Jean Maletterre, en réalité l'auteur, tente de retrouver son enfance et des racines chez les Indiens Pueblos aux États Unis et s'adresse à un jeune Indien :

« Nous appartenons tous à un monde révolu.

Les hommes nouveaux qui se sont installés un peu partout sont d'une autre race qui n'est ni blanche, ni noire, ni rouge, ni jaune. C'est une race mentale.

Ils ne vivent plus au rythme ancien du sang et de la sève. Ils n'ont plus aucune intimité avec la nature.

Ils parlent de nouveaux dieux qu'ils nomment ordinateur, rentabilité, exploitation, consommation, statistiques, prospective, marketing.

Leur vocabulaire ne doit plus rien aux semences, aux sources, à la course du pollen dans le vent, à la migration des oiseaux, aux odeurs souterraines messagères des saisons, à tous ces signes désormais oubliés que la nature faisait à l'homme ».

En outre, le voyage, chez Temple, est un parcours initiatique balisé, tout au long du chemin, d'apprentissages et de rencontres, d'espérances et d'expériences, de déconvenues et de découvertes, à la recherche d'un sens qui transforme le trajet en quête.

Pour le poète, le voyage est, en substance et essentiellement, l'autre nom de l'appétit de vivre qui est le moteur de son inspiration.

Recueil Phares, balises et feux brefs
« *Paysages lointains* »

*La mémoire est un grenier
à mirages où puiser
et les lointains paysages
sont des jouets perdus
ranimés pour notre survie.
« D'ailleurs, nous avertit
Vladimir Nabokov,
les palmiers ne sont supportables
que dans les mirages ».*

*Alors apparaissez,
palmeraies de mon aventure,
ornements d'un lointain album.*

Dans les poèmes écrits sous le titre *Phares, balises et feux brefs* s'expriment à la fois les racines méditerranéennes du poète et ce désir d'ailleurs qui fut le sel de sa vie.

De l'Atlantique au désert marocain, de Cuba aux splendeurs boréales en passant par le Brésil et le Québec, Temple nous livre ainsi une cartographie élargie aux dimensions de la planète.

3. Comme j'y avais fait allusion au début de mon propos, Frédéric Jacques Temple a noué de solides amitiés littéraires avec des écrivains et des poètes souvent de grande renommée.

Ainsi, outre Blaise Cendrars et Giono, l'Américain Henry Miller qu'il rencontre en 1953 chez Joseph Delteil, les Britanniques Richard Aldington et Lawrence Durrell dont il fait la connaissance à Montpellier.

Dès 1970, Temple avait affirmé son admiration pour la poésie occitane ; lorsqu'il rencontre, dans les années 1980, Max Rouquette, ancien membre de cette Académie, naîtra entre eux une grande amitié et une solide estime réciproques fondées sur la profonde affinité de leurs univers littéraires, construits autour de la nostalgie du Paradis perdu et l'amour du Midi, même si l'un s'exprimait en français et l'autre en occitan.

D'ailleurs Temple ne se définissait-il pas lui-même comme un poète occitan de langue française ? Il demandera à Max Rouquette de traduire en occitan des poèmes de *L'Anthologie personnelle* et de *La Chasse infinie* pour leur restituer, comme il l'écrira dans son « faux journal », la musique qu'ils auraient eue dans cette langue, et ce fut un grand bonheur pour lui.

Publié en 2019, *Divagabondages* est un livre d'hommage aux amis écrivains et artistes qui témoigne de l'affection fraternelle que Temple a éprouvée au sein de cette communauté, pour la catégorie des modestes, c'est-à-dire non pas des auteurs mineurs ou de second rang, mais de ces écrivains ou artistes qui, comme Roger Rudigoz, Jean Digot, Gaston Baissette, Hans Breuker, le sculpteur Paul Dardé, ne se sont pas souciés de leur notoriété. Aux modestes, Temple oppose avec dédain « le bateleur de tribune, le poète en représentation, ceux qui sont du côté des mondains, des gesticulateurs ».

La modestie pour Temple est une qualité morale avant tout : dans le succès d'un auteur il soupçonne une préoccupation exagérée de la célébrité, un défaut moral, un manque de noblesse. La voie à suivre pour les modestes, c'est celle de Max Rouquette, modeste pour lui-même, mais ambitieux pour son œuvre, qui n'aurait pas dédaigné le prix Nobel si on le lui avait donné, comme le bruit en avait couru avant sa mort.

De même Temple n'a jamais dédaigné les prix ni la pérennisation de ses archives d'écrivain à la médiathèque centrale Émile Zola. Frédéric Jacques Temple a été distingué pour son œuvre par les récompenses les plus prestigieuses.

Ainsi a-t-il obtenu le Grand prix de poésie de la Société des Gens de Lettres, en 2003, et le prix Valéry Larbaud pour son *Anthologie personnelle*, recueil de poèmes publié en 1989. Ensuite, en 2013, il a obtenu le prix Apollinaire considéré comme le Goncourt de la poésie.

Dans son Histoire de la poésie française, Robert Sabatier, grand poète lui-même, affirme que la poésie de Temple, « poète de la nature et du voyage » est « à placer entre Cendrars et Larbaud, pas très loin de Jules Romains ».

Enfin, trois colloques universitaires à Nanterre et Montpellier, témoignent de l'originalité de son écriture.

Alors pourquoi la poésie de Frédéric Jacques Temple suscite-t-elle autant notre émotion ? C'est sans doute parce qu'elle n'a pas pour objet de rechercher l'inédit ou l'inattendu mais de retrouver la saveur, le charme de ce qu'on a déjà vécu.

Il s'agit, en somme, de nous faire revivre, c'est-à-dire littéralement de nous faire naître, une nouvelle fois au monde, grâce à une alchimie du verbe dans laquelle le poète excelle.

Au début de mon propos, Frédéric Jacques Temple nous avait mis au défi de savoir qui il était, ce qu'il était, de suivre son journal de route.

4. Après avoir suivi depuis son enfance le fil d'Ariane de sa quête jusqu'à maintenant, peut-on dire que ce que nous avons appris sur le poète a rassasié notre curiosité sur Frédéric Jacques Temple lui-même, alors que son talent poétique n'a fait que l'aiguiser ?

Parmi les documents de la donation Temple à la médiathèque Émile Zola, se trouvent de nombreux ouvrages dédiés ou des hommages à notre poète par ses amis écrivains qui sont de nature à nous éclairer.

Le grand écrivain d'origine nîmoise, Jean Carrière, prix Goncourt 1972 pour son roman à succès *L'Épervier de Maheux*, a rendu hommage à Frédéric Jacques Temple, dressant de son ami un portrait qui mérite d'être rapporté :

« Frédéric Jacques Temple bâti à chaud et à sable, comme celui de Salomon. Il caracole comme un lapin, engloutit 250 écrevisses américaines dans les Everglades, digère 30 tripoux (2 ou 3, l'estomac est déjà plein) comme il l'a fait devant moi aux journées Antonin Artaud à Rodez.

Sa langue est rose vif, comme celle d'un bébé et son haleine est celle d'une biche nourrie aux violettes. Il dort comme une enclume qu'il serait capable de digérer. Bref, il y a en lui un capitaine Achab (celui de la baleinière de *Moby Dick*) qui vitupère contre la stupidité moderne et un gamin prêt à chiper le feu aux Dieux. Je le sais insensible à son image.

Il ne se promène pas à la recherche de sa propre statue.

Il aime la vie par tous les pores de sa peau de rhinocéros, déteste les honneurs, le Coca-Cola, les cigarettes à bout filtre, les femmes « light », les esprits du quai Conti, les parigots, les bagnoles huppées, les légumes mous, la liste serait longue... Cet amateur de lointains inaccessibles est un remarquable poète, un écrivain qui prend les mots dans une pâte bien fermentée, comme celle du pain complet ».

Parmi les dédicaces, j'ai retenu celle de Joseph Delteil dans trois ouvrages : *À la belle étoile*, *Jeanne d'Arc* et *Le mal de cœur*.

Les mots de Delteil sont précieux car, pleins de sensibilité, ils révèlent avec finesse, au-delà du poète inspiré, le personnage charismatique et rayonnant qu'il était aussi.

« À Jacques aux canards, embusqué, la pipe au bec, à la belle étoile, entre deux salicornes, à l'extrême pointe de l'étang, et qui, un œil au ciel et l'autre au fond de l'œil, guette un vol d'idées comme un vol de canards dans tous les horizons. Son ami qui l'admire : Joseph Delteil »

« À Frédéric Jacques Temple qui sait lui aussi entendre des voix, respirer une fleur, boire le vin, jouir de l'amitié, batailler, s'il le faut, mais sans haine, écrire quand il lui plaît, aimer toujours. C'est-à-dire vivre. Fraternellement, Delteil »

Et enfin :

« À Jacques le prodigue, au physique, au moral, au mental, lettré jusqu'au bout des doigts, discret jusqu'au fond du cœur, qui en sait long, nonobstant... mais qui sait que la puissance est à l'intérieur comme la grâce du verbe et comme l'amitié. Son vieil ami, Delteil »

Comment conclure ?

Le poète a déroulé, comme j'ai tenté de le retracer, les étapes d'un long périple : Une enfance dans les herbes sauvages, le violoncelle de sa mère, l'exploration du monde par la littérature, le Vésuve éructant sa rage pendant la guerre, les voyages au long cours, les affinités électives, l'amour, la musique et le dialogue avec les peintres.

Chevalier errant à la recherche d'un paradis perdu, pourchassant la modernité comme Don Quichotte les moulins à vent, Temple n'ignorait pas que, selon le mot de Musset, « dans un cœur troublé par le souvenir, il n'y a pas de place à l'espérance ».

Viscéralement attaché au Sud, il savait aussi par l'Histoire, qu'il appartenait au camp des éternels vaincus.

Il était donc inutile et même dommage de faire des concessions, tenter de s'accommoder ; le poète aurait abîmé son talent et la poésie en aurait souffert.

Grand lecteur de Dumas depuis l'enfance, il était à lui seul tous les mousquetaires avec l'appétit de Porthos, la sagesse d'Athos, la fougue de d'Artagnan et la séduction d'Aramis.

Frédéric Jacques Temple restera dans la littérature française parmi les plus grands poètes de notre époque mais il était aussi, comme on dit familièrement, une belle personne.

Pour Bruno Doucey, auteur de la préface du recueil *Par le sextant du soleil*, Temple est de ceux qui regardent la mort en face et la convainquent d'attendre qu'ils aient fini de chanter la vie.

Pour lui, c'était le 5 août 2020.

Recueil Par le sextant du soleil
« *Bagage* »

Pour l'exil éternel
j'emporterai
l'odeur brûlante des herbages
foulés par les onglons
sur les drailles interminables
bruissantes de sonnaillles.

Frédéric Jacques Temple, je suis sûr que vous avez été exaucé.

Je vais laisser l'ultime hommage de cet éloge à quelqu'un qui se rendait souvent à la Tuilerie de Massane, chez son ami Joseph Delteil où vous n'avez pu manquer, un jour, de le rencontrer.

Cet hommage a été composé pour le poète Max Jacob, mort à Drancy en 1944, et aussi pour tous les poètes, comme vous, exilés pour l'éternité.

Charles Trenet : « L'âme des poètes »

Longtemps, longtemps, longtemps
Après que les poètes ont disparu,
Leurs chansons courent encore dans les rues...



TdM

Séance publique du 17 juin 2024

Présentation de M. Patrice Deville

Paul-Louis AUMERAS

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Perpétuel,
Monsieur le Vice-Président de la Section des Lettres,
Mesdames et Messieurs les Académiciens,
Mesdames et Messieurs,

Je vous salue et plus particulièrement toute la famille de Patrice Deville, ses amis nombreux qui l'accompagnent pour ce jour mémorable de cette séance de réception, occasion de réunion chaleureuse et amicale de tous ceux qui comptent dans la vie du nouveau membre de notre compagnie.

Cher collègue honoraire, cher ami, foin du règlement, je ne vous donnerai pas du « Monsieur », comme l'exige pourtant ce dernier. L'ancienneté de nos liens professionnels, devenus amicaux puis d'amitié enfin, rend ce rite trop décalé, trop artificiel pour qu'il puisse conserver son sens profond d'un rappel à l'humilité. Du reste, l'éloge que vous venez de prononcer sur le précédent occupant du fauteuil qui vous est dévolu suffit largement, et de belle manière, à satisfaire à ce souci et à cette prise de conscience que nous devons rester, et vous et moi, bien modestes devant l'envergure et la qualité de nos pairs. J'entends donc me contenter de la seule connivence intellectuelle née de l'exercice commun de la même activité professionnelle pendant quarante ans, dont plusieurs années dans le cadre des fonctions si particulières du Parquet, et de l'amitié qui s'y est greffée. Et puis aussi de profiter plus librement du plaisir qui m'est offert d'expliquer pourquoi, en ma qualité de parrain, j'ai pensé que vous pouviez rejoindre les rangs de notre Académie, pour son intérêt et le vôtre.

Je dois donc vous faire réponse, c'est-à-dire vous donner d'abord quitus pour l'hommage que vous venez de rendre à l'un de nos illustres prédécesseurs, Frédéric Jacques Temple, celui dont vous allez occuper le fauteuil. D'évidence, la succession est lourde et exigeante. Quelle personnalité ! Poète et écrivain, voyageur avide et ivre de grands espaces, ami des aventuriers et romanciers du siècle, combattant glorieux de Monte Cassino, d'une sensibilité à fleur de peau lui permettant de vivre un rapport au monde d'une force et d'une intensité toutes exceptionnelles. Nous venons d'en voir et d'en entendre la démonstration grâce au talent poétique de notre confrère, Jacques Mateu. En bref, Frédéric Jacques Temple est de l'ordre de la référence. Certes connue, mais sans doute insuffisamment. J'espère donc que l'exercice académique qui vous a été imposé aura pour conséquence de rendre justice à votre prédécesseur, ce qui pour un magistrat du Parquet, même honoraire, est un objectif particulièrement louable.

Cette séance de réception était initialement prévue à la date du 13 mai 2024. Mais le passage de la flamme olympique a bousculé ce programme et nous a volé la vedette. À l'époque je m'étais interrogé : s'agissait-il d'un simple hasard du calendrier, ou d'un

clin d'œil malicieux à l'histoire de notre Secrétaire Perpétuel ? À ce jour et à cette heure je n'ai toujours pas tranché. Car le fait est que, il y a 66 ans, c'était le 13 mai 1958, le jour où la Quatrième République va tomber et une autre va lui succéder. Le jour où, à rebours de ce que souhaitaient les initiateurs du mouvement, va se mettre en marche le processus historique de la décolonisation qui va voir l'Algérie quitter la France, qui va voir l'exode d'un million de Français, lesquels vont devoir quitter des terres qu'ils pensaient avoir faites leurs par le travail, la sueur et le sang. C'est le jour où les dés du destin ont roulé, où la vie de Patrice Deville, comme celle de tous les membres de la communauté de rapatriés, va s'ordonnancer définitivement et irrévocablement. Tout son devenir, à l'époque il a huit ans, procède de cet inconsolable exil, de cet arrachement, suivi de la volonté de poursuivre, de rebâtir, au niveau personnel, un nouvel enracinement terrien dans la recherche d'un paradis perdu, pour partie toujours inatteignable, toujours rêvé. Alors cette vie que je dois vous présenter peut s'envisager en trois séquences, les deux dernières étant menées de pair et devant donc être exposées de la même sorte :

- il y a d'abord l'implantation d'une lignée familiale en Algérie, la jeunesse, les études, le service militaire ;
- la carrière judiciaire ;
- la permanente recherche du paradis perdu.

L'implantation familiale en Algérie est une véritable saga, de l'ordre de l'image d'Épinal. C'est l'arrière-grand-père, Jean Deville, qui est à l'origine de celle-ci. Ariégeois d'origine, il sort premier de l'École Nationale d'Agriculture de Granjouan avec le titre d'ingénieur agricole, en 1869. Directeur de domaine viticole, il enseigne l'agriculture, crée l'école d'Écully, devient Directeur des Services Agricoles du Rhône. Il prononce des conférences et écrit des rapports sur le phylloxéra, dresse des cartes agronomiques du département, vulgarise les méthodes modernes de la viticulture. C'est son fils, le grand-père de Patrice Deville, Jules Deville qui, diplômé de l'École d'Agriculture de Montpellier en 1904, intègre dès sa sortie de celle-ci les Services Agricoles de l'Oranie (Algérie) dont il deviendra Directeur. Il abandonne la fonction publique en 1925, pour gérer un domaine agricole à Bouguirat qu'il a acquis par son mariage avec la fille d'un colon français corrézien, installé parmi les premiers. C'est enfin le père de Patrice Deville qui reprendra l'exploitation de ce domaine jusqu'en 1962 où les événements l'obligent à l'abandonner et à revenir en France avec toute sa famille. Patrice Deville est né le 7 février 1950 à Bouguirat. Bouguirat c'est une petite localité près de Mostaganem, à cent kilomètres d'Oran. Elle est implantée dans une vallée qui possède l'immense richesse d'une source qui permet son irrigation. Elle a été créée, dessinée dans le cadre de la colonisation avec une grande place centrale pour l'église, la mairie et l'école. Patrice vit sur la propriété familiale, 200 hectares de vigne et d'orangers qui emploie une cinquantaine d'employés arabes. La vigne produit un rosé très clair, qu'il faut boire avec modération car il titre quand même 14 degrés. Il vient passer ses vacances en métropole à Saint-Ferréol en Ariège où la famille dispose d'une propriété. Durant l'année scolaire il fréquente l'école de Bouguirat. Ses condisciples sont essentiellement des enfants arabes avec lesquels il vit une jeunesse tranquille et heureuse. En bande chaleureuse ils jouent au ballon et parcourent les collines écrasées de soleil pour piéger les grives et autre petit gibier. Son père lui apprend la vraie chasse, le geste du semeur, le soin des végétaux et des bêtes. Il y a certes le couvre-feu, mais le village est calme, les rapports avec les ouvriers agricoles, confiants. En 1960, donc à dix ans, il part à Oran, pensionnaire dans une institution religieuse et élève au lycée Lamoricière. Ce sont maintenant « les événements d'Algérie » avec le déchaînement et la surenchère

de haine et de violence entre les deux communautés. La nuit est ponctuée des explosions des bombes et, sur le chemin du lycée, au petit matin, ce sont les cadavres des victimes de la nuit, encombrant les trottoirs, qu'il faut enjamber. En 1962, il rentre en France, comme d'habitude à l'époque des vacances, sans savoir que cette fois-ci, c'est définitif. La prise de conscience sera douloureuse, car c'est l'incompréhension totale. Elle subsistera. Cet exil, cet arrachement restera inconsolable. Il ne s'apaisera pas, mais se creusera davantage. Nous le savons, cette page d'histoire a broyé une génération de « pieds-noirs » et le retour et l'accueil en France n'ont guère aidé à refermer les plaies. Une désillusion, une incompréhension supplémentaires. Ils avaient perdu une terre et n'en avaient pas trouvé d'autre pouvant affectivement la remplacer. Restera donc cette idée, cette volonté, ce rêve permanent de retrouver un paradis perdu.

La scolarité va donc se poursuivre au lycée Bellevue à Toulouse, avec l'obtention d'un baccalauréat philo. Car c'est le frère cadet, Robert, qui est en charge de poursuivre la lignée de la connaissance agronomique. Il le fera de manière remarquable puisque, après un passé militaire comme commissaire de l'Air, il deviendra Inspecteur Général au ministère de l'Agriculture, responsabilité qu'il exerce encore à ce jour. Pour Patrice, c'est une licence en droit public, un diplôme de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, un diplôme de l'Institut d'Études Internationales et des pays en voie de développement. Il rêve d'une carrière au grand large mais les terres d'aventure se font rares, en sorte que l'absence de visibilité des carrières envisageables le conduit à passer le concours d'Attaché d'Administration Centrale. Il est alors affecté au ministère de l'Industrie en qualité de chargé de mission au service des affaires internationales à Paris. Là encore, le manque de perspectives le fait bifurquer vers l'École Nationale de la Magistrature en 1979. Un service militaire avec les EOR dans l'armée de l'Air, ce qui lui permet d'être versé dans le corps des Commissaires de l'Air et d'être affecté à Salon-de-Provence et au ministère de l'Air à Balard. Dans la chambrée, c'est un futur Conseiller d'État et un futur Directeur de Cabinet de plusieurs Gardes des Sceaux qui lui apprend à faire son lit « au carré ».

Commence alors une carrière judiciaire variée et complète. D'abord les fonctions de Juge d'Instruction à Toulouse puis à Béziers, de 1982 à 1990. C'est là que nous nous rencontrerons pour la première fois puisque que, pour ma part, c'est là que j'ai été nommé à mon premier poste de Procureur de la République, en 1981. Magnifique tribunal installé dans l'évêché de la cathédrale, surplombant la vallée de l'Orb, avec une vue somptueuse embrassant un panorama qui va de la mer jusqu'au Canigou. Sa majestueuse grille d'entrée donne sur une petite place, agrémentée d'une fontaine au murmure apaisant et d'un platane centenaire ombrageant la terrasse d'un petit restaurant. Celui-ci sert à déjeuner même au point d'heure infligé par les audiences, tant aux magistrats qu'aux avocats. Les tables sont volontiers partagées, mais il est de règle intangible de ne pas parler des affaires en cours. Pourquoi donc Patrice Deville est-il resté si longtemps dans ce poste ? C'est qu'il vient, avec son épouse, de prendre possession de la « Prêpe ». Une propriété agricole près de Servian. Belle maison de maître, avec une façade du style des pavillons de chasse de Gabriel, noyée dans un parc aux arbres séculaires. Il s'y marie en 1982 avec Brigitte, une collègue magistrate rencontrée à Béziers. J'ai assisté à ce mariage dans ce beau cadre champêtre. C'est à l'époque une arche de Noé. J'en ai un vif souvenir. Il y a des animaux partout, des lapins en cage, des volières avec des oiseaux de toutes les couleurs, une petite pièce d'eau avec des canards, des paons qui se pavanent dans les allées, des moutons, des poneys et des chevaux et, bien sûr, des chiens de chasse qui gambadent partout et mettent un joyeux charivari dans ce parc animalier. Les enfants vont bientôt arriver. Et dans cet

environnement, étonnez-vous que l'aîné, Benjamin, devienne docteur en sciences vétérinaires, la fille, Anne-Sophie, docteur en biologie évolutive-écologie, spécialiste des oiseaux de Camargue, s'étant fait connaître par la parution d'un livre référence sur le flamant, présentement Conservatrice du musée du Lac Léman en Suisse, pour s'occuper maintenant des aigles des Alpes. Le dernier, François-Henri, lui, a préféré le soin des hommes à celui des animaux, puisqu'il est docteur en chirurgie dentaire. Ils lui ont donné trois petits-enfants. Patrice Deville va devoir conjuguer les soins nécessaires à cette propriété avec les exigences professionnelles, ce qui exige bien sûr de ne pas trop s'en éloigner géographiquement. Il va donc apprendre cet art subtil et délicat, pratiqué par la majorité des magistrats du Sud, de rester fidèle à une juridiction, ou au moins à une Cour d'Appel, cela malgré les incitations, parfois vindicatives, de la hiérarchie et de la Chancellerie qui se désespèrent, naturellement, de ne pas trouver de candidats pour les juridictions septentrionales. L'exercice est d'autant plus difficile en ce qui concerne Patrice Deville que son épouse se trouve évidemment dans la même configuration de carrière. En bref c'est à la « Prêpe » qu'il va faire souche, comme l'on dit. Faire souche, pour lui, c'est en fait rebâtir, refonder Bouguirat. Lui aussi, comme son père, va être un « gentleman-farmer », faisant découvrir la nature à ses enfants, s'adonnant avec passion à la chasse, avec ses amitiés, ses grandes ripailles de gibier partagé. C'est aussi la découverte de l'histoire et de la culture locale, des auteurs et des peintres du cru, de la tauromachie et des grandes « ferias » des « plazzas » de la région.

Les fonctions de Juge d'instruction, qu'il mène de pair, l'intéressent, mais il regrette leur exercice nécessairement très individuel. Les périodes de vacances lui permettent de découvrir tout le spectre des activités du siège. Peut-être pour compenser ce relatif isolement judiciaire, il s'engage dans le syndicalisme, je vous rassure immédiatement, pas celui du Syndicat de la Magistrature, mais celui plus tranquille, et plus majoritaire aussi, de l'USM (Union syndicale des Magistrats). Il est ainsi élu membre de la Commission d'Avancement de la Magistrature et fréquente donc durant trois ans, de 1986 à 1989, les membres du Conseil Supérieur de la Magistrature. Cette expérience lui permettra de relativiser la qualité de la gestion des ressources humaines de notre maison. À l'issue de ce mandat, il opte pour un détachement dans le corps des membres des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'Appel. Cela commence obligatoirement par un stage d'un an au Conseil d'État. C'est pour lui un éblouissement, une séduction totale. D'abord, l'ambiance de cette haute juridiction est calme, apaisée, loin des tensions et turbulences de l'Institution Judiciaire, ce qui permet de nouer facilement des liens d'amitié confiants et pérennes. C'est aussi la rencontre de magistrats alliant compétence juridique et souci rédactionnel. Trois phrases, deux mots et un adjectif viennent à bout de pages de conclusions bavardes. Ajoutez-y l'application étincelante du syllogisme judiciaire (comprenez l'application logique d'un principe général, d'une loi, à une situation particulière de fait), le tout aboutira nécessairement à une décision synthétique, indiscutable, définitive. C'est sans doute vrai, mais reste que cette brillante technique doit être mise au service du bon principe, c'est-à-dire celui qui a été priorisé parmi d'autres. Mais c'est là un autre problème. Après le stage, c'est une affectation au Tribunal Administratif de Montpellier en 1991, d'abord en qualité de Conseiller Rapporteur à la Chambre de l'Urbanisme de 1991 à 1993, puis comme Commissaire du Gouvernement auprès de la Chambre des Marchés Publics et de la Fonction Publique de 1993 à 1996. Peut-être n'est-il pas inutile de préciser que le Commissaire du Gouvernement est chargé de porter la voix de l'Administration, de l'État, de l'intérêt général, à l'égal donc du Ministère Public des juridictions judiciaires.

À l'issue de ce détachement, une grande décision doit intervenir. Soit poursuivre dans la carrière préfectorale, avec les aléas géographiques que cela implique, soit

regagner le giron des fonctions judiciaires. Il réfléchit et pousse la porte du Parquet Général de Montpellier pour rencontrer son ancien Procureur de Béziers. Devant celui-ci, il s'étend longuement sur son regret de devoir quitter un ordre juridictionnel qui l'a comblé intellectuellement et qui lui a fait regretter le concours de l'ENA, un autre rêve ? Le procureur général, votre serviteur, lui, a perdu les siens. Il besogne durement dans une totale incompréhension : plus la délinquance augmente, plus on rend difficile les poursuites pénales. Les droits individuels l'emportent systématiquement sur les devoirs nécessaires à l'intérêt général. En bref, pour lui, les états d'âme ne sont pas de saison. Il faut revenir à « la vraie vie » et abandonner les délices des joutes administratives, certes confortables et agréables à vivre mais qui versent facilement sur la pente de l'intellectualisme « hors-sol ». Et puis le Parquet, on peut plaider pour lui. D'abord sa confrontation permanente avec la dureté, la complexité, la violence de la vie, au travers de la permanence H24 comme l'on dit maintenant, du transport sur les lieux, face à face avec la mort, le sang, la sidération, la désespérance, et aussi la mission de défendre toutes les victimes et notamment les plus fragiles. Avec pour intervenir sur tout cela, l'exercice obligatoire de l'écrit et de l'oral, dans une recherche impartiale de la vérité pour en convaincre un juge, un tribunal ou un jury, les échanges permanents avec les collègues du Parquet dans le cadre du lien hiérarchique avec son exigence fonctionnelle de loyauté puisque la signature d'un seul peut engager tous les autres, le maintien d'un rapport au temps dicté par les délais de garde à vue. Tout cela avait aussi son avantage et son intérêt. Tout cela forge le caractère et la personnalité, permet de se réaliser, de donner un sens à une vie professionnelle. Je ne sais si ma plaidoirie a été prépondérante, mais le fait est que Patrice Deville sera nommé, en 1996, Vice-Procureur au Tribunal de Grande Instance de Béziers, en 2004, Procureur Adjoint au Tribunal de Grande Instance d'Avignon et, en 2007, Avocat Général au Parquet Général de Montpellier. Dernier cadeau de la destinée, il terminera sa carrière en 2014 avec mon successeur, Monsieur le Procureur Général Bernard Legras. Lui n'est pas de Bouguirat mais d'Oran, ce qui leur permettra de bâtir, au travers des souvenirs de leur jeunesse, un lien de confiance et d'amitié professionnelle. C'est lui qui, en 2009, remettra les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur, reconnaissance de la République pour les services rendus, à Patrice Deville, cela dans les jardins de la « Prêpe ».

Celui-ci, certes, a trouvé de l'intérêt aux fonctions du Parquet et du Parquet Général. Le syllogisme judiciaire a conservé son attrait, il y a eu aussi la mise en œuvre des nouvelles politiques publiques en concertation avec l'Administration, notamment celles ayant trait à l'urbanisme et à l'environnement, la discipline des professions juridiques et puis l'exercice des Assises. C'est un moment rare où tous les participants, y compris l'accusé, essayent de s'élever au-dessus de leur niveau habituel d'expression orale, mais aussi d'effort d'écoute, de compréhension, d'humanité. Reste que le Ministère Public n'a pas la part la plus facile. Dans un bouillonnement émotionnel et une ambiance souvent hostile, c'est à lui de rappeler la réalité des faits reprochés et la nécessité de la sanction pour la défense des personnes et des biens. Et, de fait, Patrice Deville a soutenu l'accusation dans plusieurs grandes affaires criminelles de ces dernières années dans la région. Il m'a confié qu'il avait notamment gardé le souvenir d'une affaire lui faisant vivre l'immanence de la justice, les auteurs ayant pu être identifiés dix ans après leur assassinat crapuleux, grâce aux progrès de la recherche sur l'ADN. Il avait rappelé aux accusés, avant de les vouer à la sévérité des jurés, après huit jours de procès acharné, l'imprécation du fils de la victime, âgé d'une dizaine d'années, apprenant la mort de son père : « Je suis sûr qu'il est maintenant au paradis, ceux qui l'ont tué iront en enfer ».

Mais, pour autant, cela n'a pas été un long fleuve tranquille. Il a rencontré aussi, grâce à quelques plaideurs irascibles, la jalousie, la médiocrité, les rumeurs médiatiques, épreuve partagée d'ailleurs avec son épouse, le système judiciaire, apeuré par la crainte du soupçon de corporatisme, n'apportant qu'une défense empruntée et tardive. Beaucoup d'incompréhensions, d'amitiés déçues, notamment l'une remontant aux études de Toulouse. Sentiment d'impuissance, d'abandon, d'isolement. Je conçois bien la dureté de cette épreuve, ayant moi-même dû l'affronter en fin de carrière. Alors l'enracinement de la Prèpe a été atteint. Et quand l'heure de la retraite approchait, Patrice Deville a recherché un nouveau Royaume « Patagon », rappelez-vous, celui de Jean Raspail, celui de « moi, Antoine de Tounens ». Il fallait que l'espace soit plus grand, plus vaste, plus sauvage, plus désolé, dans l'espoir, comme l'a écrit André Chamson pour ce pays « d'une vie plus libre et plus vraie » : c'était la Camargue. Une terre sauvage, vierge, au bout du Rhône, bordant la Méditerranée. Il la connaissait déjà par la chasse, celle de la passée de l'aube et du coucher de soleil où l'on attend dans l'embrasement du ciel le surgissement avec un sifflement soyeux des canards et des sarcelles qui, à tire-d'aile pressé, quittent l'étang où ils dorment pour celui où ils se restaurent. Par le canal de l'amitié une offre lui est faite : c'est « Mourgue », qu'il acquiert en 2010, le dernier grand rêve. Il l'entretient et lui donne un contenu par la lecture de ceux qui ont écrit sur ce pays, Mistral, Daudet, Baroncelli, Maurras et puis aussi ses auteurs favoris qui correspondent à son état d'esprit : un prudent quant-à-soi, une réserve vis-à-vis du présent, du monde, de la vie politique. Je dois citer votre maître à penser, Benjamin Constant, les hussards Roger Nimier, Michel Déon, Jean Raspail.

Il y aura un dernier engagement dans la vie publique comme conseiller municipal à Aigues-Mortes en 2014. Il est délégué aux affaires juridiques et contentieuses, Vice-Président de la commission extra-municipale, chargé, sous l'autorité du Maire, de suivre les grands projets d'aménagement d'urbanisme et de développement touristique maîtrisés, cela en relation avec les partenaires publics et privés. Aigues-Mortes, cette si belle cité fortifiée, dont les remparts crénelés avec sa Tour de Constance et celles des portes d'entrée se mirent dans les marais salants exploités depuis l'antiquité, avec son histoire si riche : Saint Louis et le départ des croisades, la répression des huguenots qui réaffirmaient leur foi au cri de « régister », mais aussi la tradition bouvine avec ses petits taureaux noirs et ses chevaux aux crins blancs, mais aussi la vigne et son rosé qui s'est imposé sur les tables estivales du sud d'abord, puis de notre pays et maintenant du monde. Que de trésors à protéger, d'identités à préserver ! Un amoureux du site et de la Camargue, doublé d'un juriste formé au droit de l'environnement dans sa dimension administrative, civile et pénale, avait toute sa place pour surveiller de près des opérations de développement touristique pouvant devenir par trop envahissantes.

Mais la réalité, une fois de plus, a dicté sa loi. Si on peut avoir en même temps deux amours, on ne peut avoir deux paradis à la fois. Il fallait revenir au premier, le réinvestir. Cela s'est fait progressivement, c'est maintenant chose faite. C'est la « Prèpe ».

Cher ami, je n'ai aucun souci pour ton intégration dans l'Académie. Elle est déjà largement acquise au niveau du groupe important des chasseurs impénitents de notre compagnie et aussi plus largement des amoureux de la Camargue. Je te souhaite la poursuite de la quête de ton paradis mi-vécu, mi-rêvé, au travers des liens familiaux et de ceux de l'amitié, cela pour ton bien et celui de l'Académie qui t'accueille aujourd'hui. J'espère que tu y seras heureux, avec l'idée, l'espérance, qu'il reste encore beaucoup à découvrir et à essayer de comprendre.



Séance du 17 juin 2024

Intronisation de M. Patrice Deville

Etienne CUÉNANT

Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Monsieur, occuper le fauteuil de Frédéric Jacques Temple n'est pas rien. C'est une chance pour vous d'avoir fait l'éloge de ce robuste littéraire amène et généreux, et pour nous de vous recevoir. Je remercie votre parrain Paul Louis Auméras de vous avoir présenté avec son élégance habituelle.

La préconisation de Temple était inscrite de son vivant :

Piétinez ma dépouille

Riez de mes reliques dérisoires... Point de fleurs sur ma tombe

Toutefois il ajoute :

Mais dans votre plus intime

Élevez un tumulus à mon absence.

Une gageure ! C'est exactement ce que vous avez fait ce soir, en choisissant dans son œuvre, dans sa vie de quoi amasser ce petit tas qui vous accompagnera sur ce V^e fauteuil qu'il vous cède. Merci à notre confrère J. Mateu pour les lectures de vos choix.

Il me revient traditionnellement de conclure, mais je dois avouer qu'on ne peut pas conclure sur Temple. On ne peut pas conclure sur un passeur, sur un ouvrier dont vous avez tout dit ; inutile d'y revenir. Qui aussi pourrait conclure sur celui qui invoque : *O lingots d'or sur le parvis des altitudes !*

Je voudrais souligner ici quelques réflexions éparées.

1. Temple était un naturaliste, grand observateur, comme Saint-John Perse et Messiaen, des oiseaux. À ce point que Jean Rouaud m'a confié qu'il était capable d'hypnotiser une poule !

2. Plus sérieusement, d'humeur un peu chagrine, je voudrais au travers de Temple faire l'éloge plus général de l'écrivain au sens d'artisan des idées et de praticien du langage comme le définit Valéry. C'est le métier le plus ingrat que je connaisse, celui qui vous oblige à faire l'expérience de la solitude jusqu'à l'extrême, celle qui vous fait douter de l'existence, du moins de la penser. Vous vouez votre vie à construire une œuvre, on vous gratifie de prix, vous disparaîsez plein d'honneur, quelques années passent voilà que le rouleau compresseur de la vie littéraire comme de la vie tout court vous enterre à nouveau. Ce que Terence natif de Carthage, auteur du II^e siècle avant J.C., résume autrement : *la survie d'un livre dépend de la capacité de ses lecteurs.*

3. Il y a eu autour de Montpellier-Nîmes dans les années 1950-70 une vie littéraire et artistique importante qui s'est emparée du thème "régionaliste" par opposition au centralisme parisien. Et pensons ici bien sûr à Temple mais aussi à Jean Joubert, Gaston Baisette, Jean Carrière, Max Rouquette (Académicien), qui ont défendu avec une grande sensibilité les terres de l'arrière-pays, la mer, la petite Camargue. Et dans ce foisonnement il y a aussi les peintres et non des moindres. Vincent Bioulès, Alain Clément, Pierre Soulages, Claude Viallat, ont collaboré avec leurs amis écrivains.

Ce que je trouve étrange c'est que notre arrière-pays de mer ou de terre a été plutôt bien préservé. Tandis que les pionniers de sa protection, les chantres, les écrivains, poètes le sont beaucoup moins. Nos peintres sont mieux célébrés, sans doute parce que plus collégiaux dans leur formation et plus autonomes dans la diffusion de leur travail.

Aussi l'occasion m'est donnée ce soir de vous inciter à ce que nous élevions chacun chez nous un autel, un tumulus, un petit Temple, à ces artistes où nous pourrions puiser. Car la fierté collective que nous avons d'être **d'ici**, c'est à eux que nous la devons.

Et comme vous avez bien évoqué votre prédécesseur **d'ici** nous sommes fiers, Monsieur, de vous inviter à nous rejoindre **là**, à l'Académie. Vous connaissez déjà un peu notre compagnie comme nous apprécions votre esprit vif, enthousiaste et fraternel. Alors, avec plaisir :

« Je demande au récipiendaire de se lever,
Je demande aux membres de l'Académie de se lever,
Je demande aux personnes de l'auditoire de se lever,
En ma qualité de président de l'Académie des sciences et des lettres de
Montpellier, je déclare solennellement l'Académie heureuse et honorée de recevoir
comme titulaire du V^e fauteuil de la section des lettres M. Patrice Deville. »



TdM

Séance publique du 21 octobre 2024

Réception de

Monsieur Laurent MEUNIER

Professeur à l'Université de Montpellier, praticien hospitalier

Sur le XII^e fauteuil de la section Médecine
Laissé vacant par le décès de M. René Baylet

TdM

MEUNIER (Laurent)	
Discours de réception : éloge de M. René Batylet	353
MEYNADIER (Jean)	
Présentation 1 de M. Laurent Meunier	361
LAVABRE-BERTRAND (Thierry)	
Présentation 2 de M. Laurent Meunier	363
CUÉNANT (Étienne)	
Intronisation de M. Laurent Meunier.....	367

Séance publique du 21 octobre 2024

Éloge de M. René Baylet

Laurent MEUNIER

Professeur des universités – Praticien hospitalier
Service de dermatologie – CHU de Montpellier
Faculté de Médecine Montpellier-Nîmes

TdM

Monsieur le Président de l'Académie,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Monsieur le Président de la section Médecine,
Chères consœurs, Chers confrères, Chers collègues et amis,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très honoré de pouvoir faire partie de votre compagnie et dois avant tout vous remercier pour votre accueil et votre bienveillance. J'espère me montrer digne de la confiance que vous m'avez accordée et participer de manière très active à la vie de notre « jardin de conversations ».

Avant de faire l'éloge de mon prédécesseur, Monsieur le professeur René Baylet, permettez-moi de remercier Monsieur le professeur Jean Meynadier qui a été pour moi non seulement un maître mais également un véritable parrain dans cette aventure académique.

Monsieur Meynadier est né à Milhau dans le Gard, le 15 octobre 1935, au sein d'une famille protestante originaire des Cévennes. Je l'ai connu en octobre 1982, cela fait maintenant 42 ans. J'étais alors jeune interne des Hôpitaux de Montpellier-Nîmes et il était chef du service de dermatologie depuis 1976. Ce qui m'a plu d'emblée chez cet homme, c'est son humanité et sa capacité d'écoute. Il sait se taire pour mieux comprendre. C'est un très bon pédagogue, sachant illustrer les choses les plus complexes avec beaucoup de clarté et de précision en utilisant des mots simples : « Enseigner, c'est choisir » me répétait-il. Je peux dire qu'entre nous, le courant est vite passé. Nous avons eu une relation professionnelle qui est devenue, au fil des ans, très amicale. Jean Meynadier voue à la tolérance un culte exceptionnel, il ne supporte pas les préjugés, il plie mais ne rompt pas. C'est un obstiné qui respecte ses engagements et fera tout pour arriver à ses fins si elles lui semblent justes. Quand il s'engage, c'est sans compromis. Il m'a donné la possibilité de partir pendant deux ans aux États-Unis pour effectuer des travaux de recherche sur les rétinoides et l'action des rayons ultraviolets (UV) sur le phénotype et la fonction des cellules dendritiques cutanées. Cette période de ma vie a été décisive car elle m'a donné le goût de la recherche clinique et translationnelle. Merci, Monsieur, de m'avoir permis de poursuivre ces travaux après mon retour et d'avoir pu ainsi publier sur d'autres thématiques au travers de Programmes Hospitaliers de Recherche Clinique et de partenariats industriels : UV et récepteurs à la mélanocortine (MC1R), UV et apoptose, UV et immunité, UV et photoprotection. J'ai ainsi pu diriger trois thèses de sciences et assouvir ce qui m'a toujours captivé : associer les soins à la recherche clinique et fondamentale.

J'ai rencontré beaucoup d'obstacles et j'ai eu des moments difficiles parsemés de doutes et d'épisodes de découragement, mais Jean Meynadier a toujours été là. Il a pour référence le pasteur Martin Luther King et sa résistance, il pense sûrement comme lui que « L'homme bon ne regarde pas les particularités physiques mais sait discerner ces qualités profondes qui rendent les gens humains, et donc frères ». Jean sait écouter, il sait aussi parler. C'est un conteur hors pair, il prend le temps de s'exprimer et son élocution est choisie pour employer les mots justes et ne pas trahir la pensée. Alors, on écoute... Jean sait capter son auditoire et il en prend même du plaisir.

La carrière du Professeur Meynadier a été bien remplie. Il a été membre du comité de direction de plusieurs journaux scientifiques et a coordonné un ouvrage sur la physiologie cutanée qui fait toujours référence. Il a été élu Président de la Société Française de Dermatologie et a été à l'origine de la Société Française de Photodermatologie dont les objectifs étaient d'étudier les effets des rayons ultraviolets sur la peau. Il a été Président de cette Société et membre de son Comité Directeur jusqu'à sa retraite prise en 2002.

Il a monté avec l'aide de son épouse Janine une unité de dermato-allergologie très réputée tant sur le plan national qu'international. Il a ouvert la première consultation anonyme sur le SIDA et a créé, avec la faculté des Sciences, le diplôme professionnalisant d'étude des surfaces qui a permis l'insertion dans le monde du travail de plus de mille étudiants.

Sa carrière très riche et très productive lui a valu d'être Chevalier de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre du Mérite. Le Professeur Meynadier a été élu en 1990 membre de l'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier sur le fauteuil XXII, il fut Président de la section médecine en 2003. On a dit de lui qu'il était d'un dynamisme tranquille... ! Je peux vous assurer que ce n'est pas le cas et que Jean n'est pas issu d'une union des contraires factice inspirée d'une campagne électorale ! C'est un homme certes courtois, calme et affable mais néanmoins capable de s'emporter dans des situations qui heurtent ses convictions. Pourtant, son regard est habituellement bienveillant, curieux de découvrir l'homme derrière sa carapace, quel que soit son statut social. Merci encore, Monsieur, de tout ce que vous avez fait pour moi car il faut se souvenir, comme vous me l'avez répété, de cette métaphore attribuée à Bernard de Chartres : « Nous sommes des nains sur des épaules de géants ».

Je voudrais maintenant faire l'éloge du Professeur René Baylet qui a été élu à l'Académie en 1992, section Médecine, sur le fauteuil XII, et qui nous a malheureusement quittés en 2021. Le Pr Baylet était Professeur de Santé Publique, biologiste des Hôpitaux à Dakar puis à Montpellier et médecin colonel des troupes de marine. Il fut Président Général de notre Académie en 1997.

Je n'ai pas connu Monsieur Baylet mais bon nombre d'entre vous ont pu apprécier les qualités morales et intellectuelles de cet homme passionné par son métier. C'était un grand serviteur de la nation qui aimait enseigner et transmettre.

Pour faire cet éloge, je me suis inspiré du discours fait par le docteur Paul Navarranne lors de la réception du Professeur Baylet à l'Académie en 1994, de l'hommage rendu par le Professeur Olivier Jonquet après son décès survenu le 5 septembre 2021, de l'aide apportée par le Dr Didier Basset qui a bien connu Mr Baylet et de celle apportée par mon confrère et ami le Professeur Thierry Lavabre-Bertrand et mon ami le Doyen Michel Mondain, et surtout Madame Jeanne Sanchez qui a accompagné le Professeur Baylet pendant les dernières années de sa vie et qui m'a fourni des photographies avec quelques anecdotes concernant son parcours.

Monsieur le Professeur René Baylet (1923-2021) est né à Toulouse le 9 juin 1923 d'un père catalan (Marcel Baylet) et d'une mère d'origine toulousaine (Angèle Daurie). Sa petite enfance s'est déroulée en Côte d'Ivoire et au Sénégal où son père était administrateur des colonies.

Professeur René Baylet.
Photographie prise après un cours par les
étudiants de l'université Paul-Valéry-
Montpellier 3.



Après quelques années passées en Afrique, il est revenu en France pour poursuivre des études secondaires au lycée de Perpignan. Monsieur Baylet était passionné de littérature et adorait la poésie ; il faut dire qu'il était en contact étroit avec un grand-père très cultivé qui lisait le latin et le grec et pour lequel il avait une grande admiration. Monsieur Baylet était un jeune homme équilibré : intellectuel mais aussi sportif avec la pratique du rugby. Il avait déjà peut-être ce goût de l'action efficace et de l'esprit d'équipe pour reprendre les termes employés par Monsieur Navarranne.

Après avoir obtenu son bac à 17 ans, Monsieur Baylet fera sa première année de médecine à Toulouse puis entrera à l'École du Service de Santé Militaire (ESSM) de Lyon. Les deux guerres mondiales ont bousculé la formation des élèves qui étaient surnommés « les Santards » ; ces derniers avaient été appelés d'office aux Armées et beaucoup d'entre eux perdront la vie après cet engagement. Après l'armistice du 22 juin 1940, l'école a perdu son statut militaire mais est restée toutefois une école de santé. À partir d'avril 1943, la Gestapo de la région lyonnaise, dirigée par Klaus Barbie, réquisitionnera les lieux et les occupera jusqu'au bombardement allié du 26 mai 1944. En 1981, l'ESSM est délocalisée à Bron. Elle cède la place à « l'Espace Berthelot », un ensemble d'institutions à vocation scientifique, culturelle et éducative, dont le CHRD (Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation) qui fut inauguré en 1991.

En août 1944, René Baylet rejoindra les combattants de la Résistance au Corps Franc Pommiès (CFP) qui a été un des principaux éléments de la résistance de l'armée en zone sud. Ce corps franc pyrénéen, qui comptait 9 000 hommes en 1944, a été fondé en novembre 1942 par le capitaine André Pommiès. Il opérait dans toute la région Sud-Ouest et relevait directement du bureau central de renseignements et d'actions basé à Londres. René Baylet a rejoint ensuite le régiment de marche FFI Corrèze-Limousin qui a été créé en octobre 1944 ; ce régiment de jeunes maquisards avait pour objectif de pourchasser les nazis et de rejoindre la première armée française de Jean de Lattre de Tassigny. Le régiment de marche a été dissous en janvier 1945 et René Baylet a poursuivi ses combats au sein du 9^e régiment de zouaves en tant que médecin-auxiliaire. Il a eu beaucoup de volonté, de courage et d'abnégation pour surmonter toutes ces épreuves. Tout cela lui a valu la croix de guerre 1939-1945 avec deux citations.

Le 21 novembre 1946, il épouse Mademoiselle Jeanne Benazet. Ils auront trois enfants : Michel, Christine et Jean-François. Après la Libération, il reprend ses études et décide de s'orienter vers la biologie et l'hygiène.

En 1948, il part au Dahomey (actuel Bénin) comme médecin-chef de la circonscription médicale du moyen Niger à Kandi. Dans ce Royaume, il fait de la médecine de brousse avec un médecin africain, une sage-femme et quelques infirmiers. La colonie est importante avec une communauté de 300 000 Africains ; il lui faut gérer de nombreuses épidémies. Il a peu de moyens, beaucoup de travail et de responsabilités médico-chirurgicales.

C'est dans ce contexte que, quelques mois après son installation au Bénin, une terrible épreuve lui est imposée : celle de la mort de sa fille Christine. Il a dû falloir bien du courage à ce jeune couple pour surmonter ce terrible drame, drame où le deuil prend place avec de la souffrance et parfois beaucoup de rancœur. Le plus grand défi est alors de vivre avec cette absence. Mais il faut, tant bien que mal, continuer à vivre et à travailler, contrôler les endémies et les épidémies, soigner les lépreux, traiter les mycoses et les ulcères, diagnostiquer les grossesses en utilisant des moyens qui, à l'époque, étaient encore peu répandus : en utilisant par exemple des amphibiens qui étaient susceptibles de libérer des œufs après l'injection d'urine de femme enceinte. Monsieur Baylet, vous l'avez remarqué, avait un sens aigu de la décision et de l'action. Il a fait très tôt face à des difficultés majeures qui l'ont conduit à mettre en place des protocoles de traitement, en particulier pour lutter contre les épidémies de méningite cérébro-spinale.

En 1950, il quitte le Bénin pour gagner Bobo-Dioulasso en Haute Volta qui deviendra plus tard (1984) le Burkina Faso, c'est-à-dire le pays des hommes intègres. Il a rejoint le service des grandes endémies du Centre Muraz qui occupe encore une place importante dans la recherche scientifique au service de la Santé Publique. Monsieur Baylet a dirigé de 1950 à 1951 le Laboratoire de Biologie du Centre de Recherche sur les trypanosomiasis africaines et a été chef du secteur 7 du service d'hygiène mobile et de prophylaxie de l'A. O. F. Il a été impliqué dans les vaccinations et la lutte contre la lèpre mais a surtout été confronté au dépistage et au traitement de la trypanosomiasis ou maladie du sommeil causée par des parasites transmis par les piqûres de la mouche tsé-tsé. Il a contribué à la mise au point de médicaments tel que le mélasoprol (Arsobal), dérivé de l'arsenic parfois toxique, qui a été utilisé dans le traitement des formes avancées de la maladie. La trypanosomiasis a fait des ravages en Afrique, c'est une maladie qui est mortelle si elle n'est pas diagnostiquée et traitée à temps. Elle se traduit par des accès de fièvre, des signes cutanés, des maux de tête et des troubles du sommeil. La prévention repose sur l'éradication des mouches par différents procédés (insecticides, stérilisation des mâles, utilisation de phéromones dans les pièges...), elle est difficile à mettre en place dans ces territoires étendus et, bien que la mortalité soit en nette régression, il en existe encore de nombreux foyers.

En octobre 1951, René Baylet quitte l'Afrique et revient en France pour suivre des cours à l'Institut Pasteur de Paris et obtenir brillamment des diplômes de microbiologie, d'immunologie et de mycologie. De médecin soldat, il est devenu progressivement un biologiste pasteurien, c'est-à-dire un médecin biologiste dont les travaux ont reposé sur la microbiologie, la vaccination, la stérilisation et l'asepsie ainsi que sur les applications pratiques de la biotechnologie.

En 1952, il est affecté en Indochine, en particulier à Hanoï, où il prendra la direction de l'Office de Réanimation Transfusion du Nord-Vietnam (ORT). Il est alors médecin capitaine. Il fallait du sang pour sauver les blessés et il fallait parfois innover pour faire face aux difficultés d'approvisionnement. Un esprit tenace et un peu frondeur ne pouvait pas se contenter d'un matériel usagé ou vétuste : c'est ainsi que Monsieur Baylet, avec

son sens de la décision et de l'action, demandera aux souffleurs de verre locaux de fabriquer des flacons et aux artisans de fabriquer des tubulures avec de l'hévéa. Je tiens cette anecdote du Dr Didier Basset.

Monsieur Baylet a permis d'améliorer les conditions de réanimation des blessés, il a même travaillé à la mise au point de l'hibernation artificielle développée dans les années 1950 par Laborit et Huguenard. La première guerre d'Indochine faisait rage à cette époque. Rappelons que les conflits entre nationalistes vietnamiens et les forces françaises ont éclaté en décembre 1946 marquant ainsi le début de la Première Guerre d'Indochine. La bataille de Dien Bien Phu, qui s'est déroulée de mars à mai 1954, a conduit à la reddition des Français. Les accords de Genève, signés en juillet 1954, ont mis fin à cette première guerre et, en 1955, Monsieur Baylet rentrera en France pour reprendre une formation de mycologie.

En 1956, il repart en Afrique pour vivre à Dakar où il restera jusqu'en 1972, date à laquelle il a pris ses fonctions de professeur de santé publique à la Faculté de Médecine de Montpellier. Cette période passée en Afrique l'amènera à diriger le laboratoire de bactériologie de l'Armée jusqu'en août 1958. Il est alors promu médecin commandant et complètera sa formation en virologie, en cytologie sanguine et en histopathologie pour travailler à la Faculté de Médecine et à l'Institut Pasteur de Dakar. Il a été impliqué dans la gestion de nombreuses épidémies, en particulier une très importante épidémie de fièvre jaune. Il a dirigé pendant 14 ans plusieurs grands laboratoires ; il a été chef du service de virologie à l'Institut Pasteur de Dakar de 1959 à 1965, Maître de conférences agrégé à la Faculté de Médecine de Dakar, en 1962, puis Professeur titulaire de la chaire d'hygiène et de la santé publique en 1965.

Monsieur Baylet a contribué à l'étude des rickettsioses, de la variole et des méningo-encéphalites vaccinales. Ses travaux ont également porté sur les pathologies bactériennes (shigelloses et salmonelloses) et, en mycologie, il a particulièrement étudié l'histoplasmosse et les mycétomes.

L'histoplasmosse africaine est une mycose profonde le plus souvent cutanée, osseuse et ganglionnaire, qui pose souvent de graves problèmes thérapeutiques. Les mycétomes sont des maladies infectieuses chroniques de la peau et des tissus sous-cutanés qui peuvent être provoquées par différentes espèces de bactéries ou de champignons. Le Sénégal est un pays où les mycétomes sont endémiques. Monsieur Baylet a mis en évidence une nouvelle espèce : la *Leptosphaeria senegalensis*. Il a également travaillé sur les cellules de Virchow, c'est-à-dire des macrophages remplis de vacuoles lipidiques contenant les bacilles de la lèpre. Il a également contribué à des travaux portant sur le cancer du foie et la cirrhose hépatique. Il a enseigné très tôt en tant que titulaire de la chaire d'hygiène et de la santé publique. Pendant 10 ans, de 1962 à 1972, son activité d'enseignant a porté sur les épidémies de fièvre jaune, de choléra et de l'hépatite B. Il s'est également consacré aux maladies provoquées par les bacilles du genre *treponème*, en particulier les *tréponématoses* non vénériennes et, parmi elles, la maladie de Bejel. Il a isolé la bactérie responsable de cette maladie, le *Treponema endemicum*.

En dehors de ces activités de chercheur et d'enseignant, il s'est intéressé aux politiques de santé et a conduit d'importants travaux sur la migration et l'urbanisation des populations rurales qui étaient venues s'installer à Dakar. Monsieur Baylet a été promu lieutenant-colonel en 1963 (à l'âge de 40 ans) et colonel en 1967.

Il est revenu en France en 1972 pour être nommé Professeur titulaire de la chaire d'hygiène et de la santé publique à la Faculté de Médecine de Montpellier. Il l'a été jusqu'en 1991, date de son départ à la retraite. Au début, l'accueil ne fut pas très chaleureux et, comme il n'avait pas de bureau, il allait s'asseoir au bar de la Coquille pour corriger les copies des étudiants. Il a, semble-t-il, accepté cette situation avec

beaucoup de recul et d'humour. Il avait cependant du mal à comprendre et disait : « Pourtant, je ne demande qu'un strapontin ! ».

Toujours en 1972, il été nommé directeur de l'Institut Bouisson-Bertrand où il a pris la succession du Professeur Roux. Fondé grâce à un legs privé, le bâtiment abritant cet institut de recherche et de vaccination antirabique à ses débuts, fut construit par l'architecte Edmond Leenhardt entre 1913 et 1917. La fondation ayant permis cette construction a été créée au XIX^e siècle par le professeur Étienne Bouisson, doyen de la Faculté de médecine, et son épouse Amélie Bertrand. Monsieur Baylet a largement contribué à l'évolution de cet institut dans le domaine de la prévention et de la santé publique. C'est le Professeur Henri Mion qui lui succédera en 1983.

Il a participé au développement de différents outils pour la santé publique : Observatoire Régional de la Santé dont il a été vice-président, Comité Régional d'Éducation pour la Santé dont il a été Président d'honneur, Comité Consultatif Régional de promotion de la santé. Il a été également membre du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique (CSHP) de France. Rappelons que ce Conseil a été fondé en 1848, qu'il a été dissous par les lois de santé publique de 2004 et que ses attributions consultatives ont été principalement attribuées au Haut Conseil de la Santé Publique. Le CSHP était consulté par le ministère de la Santé, organisait des études et formulait des propositions. Il devait être consulté pour toutes les questions relatives aux eaux minérales, aux programmes d'assainissement et aux vaccinations.

Monsieur Baylet fut consultant de plusieurs instances internationales (OMS, UNICEF, UNESCO), interrégionales (Comité de Coordination de Lutte contre les Infections Nosocomiales), hospitalières (Comité de Lutte contre les infections nosocomiales). Il a formé un grand nombre de médecins de santé publique de notre région qui gardent de lui un très bon souvenir.

Monsieur Baylet a pris sa retraite en 1991 mais a poursuivi son activité par de nombreuses missions en Afrique, notamment à Dakar. Il a toujours manifesté un grand intérêt pour les plus humbles, les plus faibles et les plus démunis.

Ses principaux axes de recherche ont concerné l'épidémiologie des maladies transmissibles, la nutrition en santé publique et les risques pour la santé liés à l'environnement. Beaucoup de ses études ont été consacrées aux eaux usées, à l'eau destinée à l'alimentation, aux eaux dites de loisirs et aux eaux thermales. Il a particulièrement étudié cette mauvaise eau qu'on appelle la « Malaïga » en occitan. Celle-ci manque d'oxygène et est responsable de la maladie qui touche les coquillages marins du sud de la France.

Le Professeur Baylet était un humaniste, c'est-à-dire un homme qui privilégie l'homme et les valeurs humaines. Il avait ces convictions dans son enseignement et disait qu'il était important de donner aux étudiants une orientation humaniste qui compenserait ainsi l'orientation mécaniste d'une médecine scientifique et technique de plus en plus spécialisée.

Il a été élu à l'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier en 1979, il en a été le Président en 1997. Il a présenté de nombreux travaux :

- sur les crises sanitaires par émergence d'agents biologiques nouveaux,
- sur la désinformation en santé publique,
- sur une médecine en perpétuelle évolution dont la complexité conserve cependant le même défi : « Soulager la souffrance et maintenir la santé » (séance du 20/02/2020). Cette dernière contribution, avant le premier confinement, avait été lue en séance par le Professeur Olivier Jonquet.

Les dernières années de sa vie ont été surtout consacrées aux soins. Il organisait régulièrement (jusqu'en 1996) des conférences sur les problèmes sanitaires dans une brasserie de Montpellier.

Le Professeur René Baylet a été l'auteur de nombreuses publications scientifiques (178 publications référencées Pub Med), les textes de 554 publications, des études et des travaux, sont archivés à la bibliothèque de l'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier. Les thèses de doctorat (1036) et les mémoires (220) ont été déposés à l'Institut Bouisson-Bertrand.

Toutes ses activités lui ont valu de nombreuses décorations : Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre 1939-1945, Croix du combattant, Médaille coloniale, Chevalier de l'ordre de l'étoile noire du Bénin, Chevalier de la Santé Publique et des Palmes académiques, Commandeur de l'ordre sénégalais du Mérite, Officier de l'ordre national sénégalais et même chevalier de l'ordre du Sip Hoc Chau en 1954 (ordre du Mérite Militaire créé en 1950).

Monsieur Baylet aimait passionnément son métier et avait un besoin vital de transmettre. Il a fondé en 1984 le Diplôme d'Université intitulé « Pratique de la Santé Publique et des soins de santé primaire dans les pays en développement ». Ce DU a été repris en 1996 par le Dr Didier Basset. C'était un homme secret et généreux qui a toujours manifesté un grand intérêt pour les plus humbles, les plus faibles et les plus démunis. Il avait un caractère fort et était très exigeant, surtout avec lui-même. Il était d'une grande modestie, et aurait pu, comme Simone Weil, « comparer les hommes fiers de leur intelligence aux prisonniers fiers de la grandeur de leur cellule ». Il ne se laissait jamais abattre et disait souvent « on va bagarrer » ou « on va cravacher ».

Dans son bureau de l'Institut Bouisson-Bertrand, il avait affiché une petite pancarte sur laquelle on pouvait lire cette phrase de Claude Aveline qu'il avait extraite du journal *Le Monde* (29/12/1989) : « Les ogres vieux ne deviennent pas végétariens ». Il méprisait le carriérisme et avait un sens aigu de la justice. C'était un homme fidèle en amitié qui avait quelques fils spirituels – ce ne sont pas le Docteur Jean-Paul Guyonnet, le Docteur Didier Basset ou le Professeur Olivier Jonquet qui me contrediront.

Sur le plan familial, il a accompagné avec un dévouement admirable son épouse qui est décédée en 2009 après une longue maladie. Il parlait avec pudeur mais affection de ses enfants, petits et arrière-petits-enfants.

Monsieur le Professeur René Baylet avait la réputation d'être un visionnaire, doué d'un grand esprit de synthèse. Après avoir tenté de faire le tour de sa vie, il y a maintenant des mots qui viennent à moi : courage, rigueur, travail, générosité, secret, transmission.

J'aurais aimé vous connaître, Monsieur.

Je vous remercie.



TdM

Séance publique du 21 octobre 2024

Présentation 1 de M. Laurent Meunier

Jean MEYNADIER

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Laurent Meunier est Professeur de Dermatologie (Classe Exceptionnelle) à la Faculté de Montpellier-Nîmes au CHU de Montpellier. Nous nous connaissons depuis une quarantaine d'années. Il est arrivé à Montpellier lors du début de son internat, ayant choisi un poste d'interne dans le service que je dirigeais. Il fut donc mon élève et d'emblée j'ai reconnu ses immenses qualités.

Nous avons travaillé ensemble pendant vingt ans, puis il a pris la direction du Service de Dermatologie de Nîmes. Nous avons énormément travaillé ensemble pour développer les soins et leur qualité. Car Laurent est un gros travailleur.

La prise de conscience des dangers du soleil sur la peau a eu lieu de 1970 à 1990. En Dermatologie, ceci s'intègre dans le cadre de la Photobiologie, qui rassemble les études de l'action de la lumière sur la peau, ce qui va du bronzage au coup de soleil et jusqu'aux cancers. Mais aussi à l'utilisation de la lumière pour soigner de nombreuses maladies cutanées, notamment le psoriasis.

À Montpellier, l'université des Sciences et notre service avons commencé des travaux de recherche avec la Sanofi. Alors que Laurent était Chef de Clinique, après 1986, je lui ai confié le développement de cette activité dans le Service. C'est sur ce sujet qu'il a fait sa thèse de Biologie-Santé en partenariat avec l'INSERM et l'université de Ann Arbor près de Détroit aux USA où il a passé deux ans. Deux ans de laboratoire !

Depuis cette seconde thèse en 1994 et son HDR en 1996, Laurent a toujours poursuivi une activité importante de recherche. Il s'est beaucoup intéressé aux effets immunitaires des rayons ultraviolets sur la peau et a été impliqué dans de nombreux travaux concernant la biologie cutanée. Laurent a une intelligence subtile et est très innovant. Il co-dirige l'équipe de recherche de Photobiologie et Oncopharmacologie au sein de l'Institut des Biomolécules Max Mousseron.

Cette spécialisation autour du rapport entre peau et soleil a conduit Laurent Meunier à présider la Commission de réflexion sur les produits solaires à l'AFSSAPS, actuellement Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. Il a été deux fois Président de la Société Française de Photodermatologie dont il est membre du comité directeur depuis 2001. Il a été également membre du Conseil Scientifique de la Société Française de Dermatologie et il est membre du Comité de Rédaction des Annales de Dermatologie.

La multiplication des mélanomes, le plus dangereux des cancers de la peau mais rétif à la chimiothérapie, a entraîné un effort de recherche planétaire qui a conduit à l'élaboration du traitement par immunothérapie, qui s'est révélé décisif pour cette maladie et plus tard pour de nombreux autres cancers. Fort de sa connaissance de ce traitement novateur, Laurent Meunier a dirigé le Centre de Coordination en Cancérologie du CHU de Nîmes pendant presque dix ans à partir de 2005.

Je suis très heureux de l'intégration de Laurent Meunier à l'Académie aujourd'hui. Vous aurez l'occasion de le rencontrer et de convenir avec moi que c'est un homme charmant.



*Séance publique du 21 octobre 2024***Présentation 2 de Laurent Meunier****Thierry LAVABRE-BERTRAND**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Cher Laurent,

Monsieur, aurais-je dû dire avec le vouvoiement de rigueur, car l'Académie se veut gardienne des traditions. Celles-ci ne sont pas un carcan, mais manifestent l'égalité et le respect mutuel qui règnent entre ses membres. Elles sont aussi marques d'une vraie liberté en un monde qui se croit d'autant plus libre, qu'il se conforme à la dernière mode et s'agite en tous sens, et plus humain en adoptant une familiarité de façade.

Mais il faut savoir déroger aux règles, car y déroger est un moyen de les mettre en exergue. La réponse au discours du récipiendaire est dans nos usages l'apanage de son parrain, mais les autorités de notre Académie ont eu l'idée aujourd'hui d'une réponse à deux voix, celle du Maître et celle de l'ami. Termes d'ailleurs qui ne sont pas exclusifs, puisque ton Maître est aussi devenu ton ami, et que l'ami que je suis fut à certains moments, non certes le maître, mais du moins l'aîné (de peu certes) qui a pu jouer un rôle dans ta carrière : ne m'avais-tu fait l'honneur de me demander de siéger à ton jury de thèse en médecine ?

Tu viens de prononcer l'éloge du Professeur René Baylet qui sut à la perfection jouer le rôle de maître et dont aujourd'hui encore nombre de nos collègues se rappellent avec émotion ce qu'ils lui doivent pour leur formation intellectuelle et scientifique. Je le connaissais de longue date, et la plupart d'entre nous ont pu, jusqu'à sa fin, bénéficier de ses exposés lumineux.

Maître, notre confrère et ami, le Professeur Jean Meynadier, l'a été et l'est encore, et tout particulièrement pour toi. Être un maître, c'est savoir choisir, former et élever son disciple, rôle déjà magnifié par Hippocrate qui en son serment originel en tire la conclusion logique : « Je mettrai mon maître en médecine à l'égal de l'auteur de mes jours. » Le Maître a rendu hommage à ton parcours, à moi maintenant de parler de toi en ami.

Tu es né à Vincennes, le 13 avril 1956. Ta famille avait des racines dans le Cantal et plus particulièrement à Maurs, où tu gardes la maison ancestrale. Après les études de médecine à Créteil, tu passes le concours d'internat, j'allais dire le « vrai internat », celui qu'avait imaginé Chaptal sous le Consulat et qui n'a que de lointains rapports avec l'internat d'aujourd'hui, qui ne perdure sous cette appellation courante que par l'effet d'un abus de langage. L'autre supposait le savoir, le savoir-faire, le savoir-être mais aussi le savoir-dire par des questions rédactionnelles autrement profondes que les QCM d'aujourd'hui. Le cursus était très souple, chaque interne pouvant choisir les stages qu'il voulait, dans la seule limite de son ancienneté et de son classement. C'est ainsi que tu passais dans le service des Maladies du sang, où j'étais assistant en instance de nomination comme praticien hospitalier. Nous sympathisions d'emblée tant ta personnalité était chaleureuse, ouverte et séduisante par sa joie de vivre et son art d'accueillir sans façons les joies que le destin (ou la Providence) ne te refusait pas. Une amitié indéfectible s'est ainsi nouée, il y a maintenant quarante ans, personnelle et

professionnelle, avec des parcours dès lors entrelacés, jusqu'à cette entrée à l'Académie. J'ai vu entrer dans ta vie Claude, alors infirmière en dermatologie, que tu vas épouser, la naissance de ta fille Camille qui s'est orientée vers l'odontologie et ces dernières années la naissance de deux petits-fils, avec lesquels tu cultives l'art d'être grand-père avec toujours la même simplicité et le même enthousiasme.

Dès ton passage en hématologie, ta vocation de dermatologue était claire. Tu finissais ton internat dans cette spécialité, t'attachant tout particulièrement au Professeur Jean Meynadier. Je citais à l'instant le serment d'Hippocrate : il fut vraiment ton père spirituel. L'attachement fidèle que tu lui as témoigné s'est maintenu au travers des vicissitudes de la vie hospitalière et t'honore tout particulièrement.

En choisissant la dermatologie, tu te consacrais à une discipline passionnante. « Ce qu'il y a de plus profond en l'homme, c'est la peau », nous dit Valéry dans *l'Idée fixe*, et il ajoute : « nous avons beau creuser, docteur, nous sommes... ectoderme ». Oui, interface entre notre moi et le monde extérieur, la peau exprime les conflits, les errements, la dégénérescence de notre mécanique corporelle, mais elle est en même temps frontière et protection, et donc encaisse une myriade d'agressions, au premier rang desquelles figurent celles dues aux rayons ultraviolets. De ces deux faces étroitement intriquées découlent les deux grands chapitres de pathologie cutanée qui t'ont particulièrement occupé : l'oncologie et la photobiologie.

Nous partions en mobilité à l'étranger quasiment au même moment, mais tu t'expatriais plus loin et plus longtemps : deux ans dans le Michigan à Ann Arbor. Ce ne pouvait être qu'une expérience marquante par le dépaysement, le changement de mentalité, les habitudes de travail tout autres. La tentation existe souvent de rester dans ce nouveau monde, mais tu entendais rentrer.

À ton retour s'offrait assez vite la possibilité d'une promotion comme professeur des universités, avec affectation hospitalière à Nîmes. Notre faculté est en effet la seule en France à être liée à deux CHU, pour le meilleur souvent, mais aussi, hélas, parfois pour le pire. Le meilleur quand se développe une vraie synergie, où chacun déploie un domaine d'activité propre et complémentaire, le pire quand chacun prétend jouer sa propre partition sans se soucier de l'autre, avec souvent une condescendance de Montpellier vis-à-vis de Nîmes et en retour une vindicte un peu hargneuse des Nîmois. Le rôle des universitaires est crucial dans ce contexte pour maintenir les liens et organiser la complémentarité. C'est ce à quoi tu t'es fortement attaché, insistant pour fédérer la dermatologie des deux CHU.

Là encore nous vœuions de concert, arrivant tous deux à Nîmes le 1^{er} septembre 1999, il y a tout juste 25 ans. La situation y était moins brillante qu'aujourd'hui. On parlait alors de l'« antenne » universitaire de Nîmes, logée dans des locaux bien vétustes (alors qu'ils n'avaient pas 30 ans !), n'accueillant qu'une vingtaine d'étudiants par an. Quant au CHU, il était implanté sur deux sites, aux deux extrémités de la ville, ce qui ne facilitait guère le fonctionnement. Chef de service, tu prenais en outre la responsabilité du centre de coordination en cancérologie. Mais tu tenais à assurer une activité de recherche importante, qui se fixait vite, grâce au Professeur Jean Martinez, au sein de l'IBMM (Institut des biomolécules Max Mousseron), où nous pouvions monter à deux une équipe étiquetée « photobiologie et oncopharmacologie » implantée sur le campus de Nîmes. Les thèmes de recherche nous étaient largement communs portant notamment sur l'intérêt du protéasome en tant que marqueur des pathologies malignes et des affections immunologiques cutanées. Tu pouvais rapidement obtenir la nomination du Dr Pierre Emmanuel Stoebner comme maître de conférences puis comme professeur. Tu as pu participer à ta place au remarquable essor du site nîmois, composante incontournable de la faculté de médecine de Montpellier-Nîmes.

La relève étant assurée à Nîmes, tu souhaitais alors revenir à Montpellier, en te dépouillant des fonctions de chef de service, certes prestigieuses mais ô combien minées par des contraintes de gestion de moins en moins supportables. Ce projet pouvait se concrétiser en 2019, pour aboutir à la situation actuelle qui répond parfaitement à ton souhait de vie : une activité clinique et une activité de recherche couplées, loin des tracas de la vie administrative qui épuise les forces et dévore le temps.

C'est le lieu de dire quelques mots sur ces deux aspects fondamentaux de la fonction de PU-PH, professeur des universités-praticien hospitalier, puisque tel est notre titre, clinique et recherche.

La clinique et notamment la clinique dermatologique est une activité très riche, qui suppose attention, formation de longue haleine, patience et jugement. Elle s'appuie bien sûr depuis longtemps sur des examens complémentaires notamment histologiques de plus en plus pointus, mais ceux-ci peuvent souvent ne pas être très concluants, laissant une large place à l'interprétation du clinicien. Des outils récents ont vu le jour, basés sur l'intelligence artificielle. On peut anticiper que bientôt celle-ci se montrera plus performante que l'œil humain pour porter un diagnostic et un pronostic sur les lésions de la peau. Que restera-t-il alors au clinicien ? Une réponse facile est de dire que son rôle se limitera à être l'interface entre la machine et le malade, à être un simple messager et un commentateur empathique d'un processus qui lui échappera complètement. Se reposer sur la machine contente et rassure tout le monde, du malade et parfois du praticien lui-même jusqu'à l'assurance-maladie qui adore se reposer sur les algorithmes et des prévisions de coût certaines. Cela ne fait que confirmer une tentation éternelle déjà dénoncée par Valéry, toujours lui : « Le malade de l'avenir est une collection (...) de fiches, de graphiques, de nombres et d'enregistrements divers. Un automate sera le médecin de l'avenir, qui sans aucune pensée, déduira de ces données un classement et un traitement » et ceci, hélas, avec sa collaboration entière car « la valeur du médecin diminue en raison directe des moyens d'investigation que lui donne la technique physico-biologique. Plus en dispose-t-il, plus s'efface-t-il devant eux et renonce-t-il facilement à observer et à réfléchir ». Tout est dit, même si l'intelligence artificielle va au-delà de la simple exploration physico-chimique. L'artifice ne peut classer parfaitement le cas qui est sous nos yeux, dans son infinie complexité et singularité. Seule une relation interpersonnelle, impliquant pleinement soignant et soigné peut aboutir à un soin humainement mais aussi scientifiquement complet. La clinique ne s'effacera pas : c'est au contraire si elle est pleinement elle-même qu'elle saura utiliser à bon escient les outils magnifiques qui s'annoncent.

Que dire maintenant de la recherche médicale, qu'elle soit recherche fondamentale, translationnelle ou recherche clinique ? On pourrait la décrire selon trois aspects. Le premier est l'aspect industriel. Il n'y a plus guère de nos jours de procédé diagnostique ou de traitement nouveau qui ne s'appuie sur une entreprise de dimension internationale, mobilisant des capitaux énormes et des équipes de recherche où les médecins ont certes une place, mais à leur rang, qui n'est finalement pas si premier. Le second type est la recherche qui est le plus familière à chacun d'entre nous, dans le milieu universitaire : c'est celui de l'équipe labellisée, unité mixte de recherche ou autre, où le médecin se sent plus à l'aise, plus décisionnel. C'est assez souvent d'ailleurs un médecin qui a su par sa renommée, à force de travail et d'entregent, créer et développer une telle structure. C'est un compromis entre la dimension collective et la nécessité d'infrastructures coûteuses d'une part, et la créativité personnelle d'autre part, au prix cependant d'une harmonisation au sein d'un projet commun. Elle est efficace, bien que de plus en plus la gestion, la chasse aux crédits, les processus d'évaluation de soi-même ou des autres rognent dangereusement le temps mis à chercher. Reste enfin une recherche plus

solitaire, qui a certes besoin de contacts et d'échanges, qui doit bien sûr recourir à du personnel et à des plates-formes techniques au sein d'unités de recherche reconnues mais où la part individuelle est majeure. Cette recherche-là est la parente pauvre, souvent mal vue, car considérée comme peu productive, sinon chimérique, échappant à tout contrôle et aussi à l'air du temps, car la mode règne, même en recherche. Elle est aussi par nature discrète, dans un monde où le faire-savoir l'emporte souvent sur le savoir-faire. Elle a pourtant eu ses heures de gloire jusqu'à il n'y a pas si longtemps, pensons pour Montpellier à Auguste Loubatières, qui, alors simple chef de travaux en physiologie, arriva à partir de 1942, en pleine guerre, avec les moyens misérables que l'on imagine, à expliquer l'action hypoglycémiante de certains sulfamides que le Professeur Marcel Janbon qui les testait dans le traitement de la typhoïde avait cliniquement constatée. Il en est sorti un traitement qui est aujourd'hui encore utilisé par des millions de diabétiques. Cette recherche très personnelle t'attire car elle comble intellectuellement celui qui s'y plonge. Elle donne la satisfaction qu'éprouvait Cyrano : « ne pas monter bien haut, peut-être, mais tout seul », et qui sait, elle peut conduire à l'idée révolutionnaire, au grain de sable qui change tout, à l'instar de ce que nous dit encore Valéry : « Il fallait être Newton pour remarquer que la lune tombe quand tout le monde voit qu'elle ne tombe pas. » Mais restons modestes...

Tout cela me conduit à dire que tu étais parfaitement adapté à l'esprit académique : être curieux de tout, être nourri d'une culture personnelle certaine, être ouvert aux contacts et aux échanges, sentir le prix de l'amitié, vouloir apporter le poids de l'expérience humaine irremplaçable que donne l'exercice médical, voilà qui décrit me semble-t-il assez bien ce que peut apporter à l'Académie un médecin. Ton admission en son sein était logique. Elle a pu se concrétiser grâce à Jean Meynadier. Elle s'accomplit aujourd'hui. Cher Laurent, bienvenue parmi nous.



TdM

Séance publique du 21 octobre 2024

Intronisation de M. Laurent Meunier

Etienne CUENANT

Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

À propos de cette séance je voudrais faire trois remarques.

La première. C'est une séance très émouvante. Elle réunit pratiquement trois générations d'académiciens de la section Médecine. René Baylet n'avait certes que 12 ans de plus que Jean Meynadier, mais il avait fait la guerre, ce qui marque en soi une génération passée. Émouvante aussi puisqu'il n'est pas si fréquent à l'Académie qu'un maître fasse l'éloge de son élève, lequel élève en a formé d'autres. Émouvante enfin, en raison du caractère exceptionnel de l'épaulement par Thierry Lavabre-Bertrand de Jean Meynadier pour la réponse à l'impétrant.

C'est toujours un honneur pour l'Académie d'ouvrir un fauteuil à un universitaire quittant sa chaire.

Comme à vous trois vous cumulez deux siècles et demi, cette séance m'évoque *Chronique*, poème de Saint-John Perse publié en 1960. Il s'ouvre avec sérénité et vivacité sur un rendez-vous : *Grand âge nous voici*. Oui, il le dit bien : *Grand âge nous voici*. *Rendez-vous pris et de longtemps avec cette heure de grand sens*. Ce n'est pas du tout un éloge de la vieillesse, c'est celui de l'énergie de l'existence :

Grand âge, nous venons de toutes rives de la Terre. Notre expérience est antique, notre face est sans nom. Et le temps en sait long sur tous les hommes que nous fûmes (Chronique III).

C'est bien de la relation de l'expérience de chacun que l'Académie se nourrit. Et c'est bien de la vôtre que nous tirerons profit. Vous avez la chance d'être entouré ce soir de trois hommes d'expérience mais discrets. La discrétion est une valeur en voie de disparition. Tout le monde est atteint, même notre vieille Académie qui cherche de façon grégaire à communiquer son existence. Mais René Baylet, qui fait pourtant partie des pionniers de la santé publique, n'a pas fait grand bruit de sa carrière. De même Jean Meynadier, dont nous apprécions tous la délicatesse un peu british et la précision de son lexique lorsqu'il s'exprime. Enfin encore, Thierry Lavabre-Bertrand à la vaste érudition silencieuse.

La deuxième s'écarte un peu du protocole. Vous avez choisi pour carrière l'étude de ce phonème largement usité dans la langue française en préfixe, suffixe et jeux de mots innombrables si on ajoute les homophonies. Peau, une seule syllabe, une courte labiale pour toute cette étendue avec laquelle on peut jouer : peau de Reine, peau d'Âne avec pour reliure une peau de chagrin.

Il y a aussi la peau du drap(eau) un peu rêche et nationale, la peau du cra(paud) plus luisante et, lorsque par mégarde on met le pied dessus, l'impression d'écraser une peau... piète. De fausses apparences un peu plus scientifiques : le Monopo(ly) qui se lit en

famille, la bipo(laire) à l'air dérangé, pas bien dans la sienne, le tripot avec ses oripeaux d'aguicheuses, etc.... Si l'on s'y met tous, à minuit nous n'aurons pas fini.

La troisième est liée au temps. Le temps, la vie, sont étroitement liés à la peau qui en témoigne. *Le rôle de la vie* nous dit Bergson *est d'insérer de l'indétermination dans la matière*. C'est juste et heureux car autrement, au fil des générations, nous ne serions que des clones. Si la vie est principe de création, elle l'est aussi de détermination ; ainsi c'est bien sur la peau que l'on peut juger de la matérialité du temps. La cosmétologie peut tenter de gommer le temps mais elle ne peut en effacer la durée. Et vous, Monsieur, votre simple regard sur la peau décrypte l'habitus de son porteur sans qu'il ait besoin de vous le raconter. D'où cette très belle conférence que vous nous avez donnée sur « Comment vivre – au mieux bien sûr – avec sa peau ».

Aussi sommes-nous ravis que vous soyez désormais inclus dans le tissu de notre confrérie car, pour ne rien vous cacher, nous comptons bien aussi vous confier un peu de notre peau. En conséquence :

« Je demande au récipiendaire de se lever.

Je demande aux membres de l'Académie de se lever.

Je demande aux membres de l'auditoire de se lever.

En qualité de Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, je déclare solennellement l'Académie heureuse et honorée de recevoir, comme membre titulaire au XII^e fauteuil de la section Médecine, M. Laurent Meunier. »



TdM

Séance publique du 18 novembre 2024

Réception de

Monsieur Rémy CABRILLAC

Professeur à l'Université de Montpellier
Faculté de Droit et de Sciences Économiques

Sur le VIII^e fauteuil de la section Lettres
Laissé vacant par le décès de M. Rémy Bergeret

TdM

CABRILLAC (Rémy)	
Discours de réception : éloge de M. Rémy Bergeret.....	371
CARBASSE (Jean-Marie)	
Présentation de M. Rémy Cabrillac	379
CUÉNANT (Étienne)	
Intronisation de M. Rémy Cabrillac	385

Séance publique du 18 novembre 2024

Éloge du frère Rémy Bergeret

Rémy CABRILLAC

Professeur des Universités
Faculté de Droit et Sciences économiques
Université de Montpellier

TdM

Permettez-moi, en cet instant si solennel, d'avoir une pensée émue pour mon grand-père, Henry Cabrillac, et mon père, Michel Cabrillac qui m'ont précédé au sein de cette compagnie.

Je voudrais remercier mon parrain, le recteur Jean-Marie Carbasse, dont les cours ont illuminé le jeune étudiant de DEA que j'étais à l'époque, pour son amical soutien à l'appui de ma candidature.

Je voudrais également remercier mes trois filles, Oriane, Violaine et Pauline, pour leur si précieuse affection, et mon épouse Sabine, pour sa présence quotidienne à mes côtés, et bien plus encore.

Je voudrais enfin remercier le frère Jean-Michel Maldamé pour les précieuses informations qu'il a pu me communiquer sur la personnalité du frère Rémy Bergeret, et le frère Jorel François qui m'a fait découvrir le couvent des Dominicains de Montpellier, cadre dans lequel vivait quotidiennement Rémy Bergeret.

Et si la vénérable institution des discours d'hommage aux consœurs ou aux confrères disparus était menacée par le développement de l'intelligence artificielle ? Je n'ai, bien sûr, pu résister à interroger ChatGPT : « Écris-moi un discours d'hommage au frère Rémy Bergeret ». Homme moderne, présent sur LinkedIn, Facebook ou YouTube, Rémy Bergeret n'aurait sûrement pas condamné ma curiosité. La réponse a été bien décevante, ne proposant que quelques lignes d'un hommage dithyrambique et anonyme d'une platitude consternante. Décevante, vraiment, l'intelligence artificielle ? Et si elle cachait en réalité une subliminale subtilité ? Dans les quelques lignes proposées par ChatGPT, un mot était mis en exergue : livre.

Le livre, c'est certainement le point commun qui unit Rémy Bergeret et son prédécesseur sur ce VIII^e fauteuil, Françoise Mourgue-Molines, dont il a prononcé l'éloge lors de sa séance de réception du 18 mai 2015. Si le livre a en effet habité la vie de Françoise Mourgue-Molines, le livre avec une minuscule puisqu'elle a été de longues années bibliothécaire, le livre avec une majuscule, puisque protestante attachée aux Écritures, elle a prolongé ses activités professionnelles par un constant souci des autres, le livre, avec une majuscule et avec une minuscule, constitue également une clef idoine pour accéder à la personnalité de Rémy Bergeret. Dans un entretien accordé à notre confrère Jean-Marie Rouvier pour Radio Maguelone¹, Rémy Bergeret évoquait trois livres, qui ont marqué trois étapes de sa vie et qui constitueront le discret fil directeur de cet hommage.

¹ <https://www.rcf.fr>. (consulté en septembre 2024).

Né le 30 avril 1955 à Beaune, dans le département de la Côte-d'Or, petit-fils d'un vigneron de Gevrey-Chambertin, Rémy Bergeret est fils d'un professeur à la faculté des sciences de Dijon et d'une mère rouergate imprégnée de culture catholique : Dieu et la Science, les deux fées qui se sont penchées sur le berceau de Rémy Bergeret, vont l'accompagner toute sa vie durant. Dans plusieurs documents, le nom de famille transcrit est Bergeret-Affre. Ce second nom, venant de la famille maternelle, évoque la figure de M^{gr} Affre qui a trouvé la mort lors de la Révolution de 1848 alors qu'il s'interposait entre soldats et insurgés, action de paix qui marquera Rémy Bergeret.

Cette foi catholique baigne l'enfance de Rémy Bergeret, jusque dans ses distractions de gamin. Il avouera ainsi, avec un sourire malicieux : « Petit, avec ma sœur, on jouait à la messe avec des galettes Saint-Michel². » Enseignant le catéchisme dès l'âge de seize ans à un groupe d'élèves de sixième, c'est vers dix-huit ans que sa vocation s'est brusquement épanouie, au contact d'un de ses meilleurs amis entré au séminaire.

Rémy Bergeret est fils unique et cet appel de Dieu n'est pas sans inquiéter, voire chagriner ses parents. Pour les rassurer, il décide de terminer ses études d'ingénieur à l'École des mines de Nancy. Il mène alors une vie étudiante comparable à celle de ses camarades : « J'allais aux soirées de 22 h à 5 h du matin. J'étais même très bon au rock, même si j'avoue que je n'ai pas trop dansé le slow³ ». Réussissant brillamment ses examens, il devient ingénieur à vingt-trois ans en 1977, accomplissant ensuite à titre de service militaire deux ans d'enseignement de mathématiques dans un lycée de Casablanca. La science restera toujours une matière de prédilection pour Rémy Bergeret, et, lorsqu'il poursuivait ses études de théologie il entreprend en 1987 un DEA à la faculté de Strasbourg, il choisit Galilée comme thème de mémoire, un des plus célèbres conflits de l'Histoire entre science et théologie. « L'intention du Saint-Esprit est de nous enseigner comment on va au ciel, et non comment va le ciel »⁴, implore le savant quelques mois avant la condamnation des écrits de Copernic sur l'héliocentrisme par le Saint-Office, le 5 mars 1616. En vain : Galilée sera lui-même condamné en 1633, devant se rétracter.

C'est à la fin des années 1980 qu'est fondé le groupe « Albert le grand », constitué de frères prêcheurs des provinces francophones intéressés par des questions théologiques liées aux sciences de la nature, dans le prolongement des travaux du grand dominicain allemand. Durant trente ans, Frère Rémy Bergeret s'investit avec enthousiasme et rigueur dans les travaux du groupe, afin de faire des sciences de la nature une source de vie, d'ouvrir un espace où Dieu se donne à voir dans son œuvre. Il participera ainsi à l'élaboration d'un ouvrage collectif remarqué, au cœur de ses préoccupations religieuses, scientifiques et pédagogiques : *Science et foi : un lexique*⁵.

Rémy Bergeret prolonge ses réflexions de troisième cycle par la préparation d'une thèse, soutenue à la faculté de théologie de l'Institut catholique de Toulouse en 2000, traitant des *Rapports entre science et théologie dans l'enseignement de Jean-Paul II (1979-1983)*. La thèse reprend dans une première partie l'affaire Galilée, avant de présenter et d'analyser des documents de Jean-Paul II, montrant son intérêt pour le savant italien dans une deuxième partie. Une troisième partie peut alors envisager les rapports entre science et théologie tels que Jean-Paul II les conçoit. Comme l'écrivait

² Interview dans <https://www.enoraheurtebize.wordpress.com>, consulté en septembre 2024.

³ *Ibidem*.

⁴ Lettre à la grande duchesse Christine de Lorraine, 1615, trad. F. RUSSO, dans *Revue d'histoire des sciences*, 1964, 17-4, p. 346.

⁵ Paris, Cerf, 2008.

Jean-Michel Maldamé, son directeur de thèse, dans la préface à la version publiée⁶, Frère Rémy Bergeret a su dans sa thèse « montrer qu'il y a entre la science et la foi chrétienne ni opposition ni exclusion, mais une relation de complémentarité ! Si elle passe par des tensions, celles-ci sont la condition du progrès de la pensée ». À la suite de ses travaux, Frère Rémy Bergeret aura l'honneur, qu'il recevra avec son humilité habituelle, d'être invité comme auditeur à une session plénière de l'Académie pontificale des sciences durant laquelle il rencontrera Jean-Paul II.

Les complexes et souvent houleuses relations nouées entre religion et science continueront d'habiter ses réflexions et ses engagements sa vie durant. « *Veritas* » constitue la devise de l'ordre des dominicains, et cette quête de la Vérité, Frère Rémy Bergeret la poursuit entre Terre et Ciel. À partir de 2002 jusqu'à son décès, il rédige, avec d'autres frères, un bulletin de théologie dans la *Revue de science philosophique et théologique*, commentant l'actualité scientifique et bibliographique afin « d'éclairer les conditions d'une relation authentique entre science et théologie »⁷.

Mais sa vocation religieuse reste sa priorité et Rémy Bergeret effectuera sa profession de foi dans l'ordre des frères prêcheurs le 30 septembre 1980, son ordination presbytérale intervenant le 29 juin 1985 à Toulouse des mains de M^{gr} Chabert, évêque de Casablanca.

Pourquoi cet engagement ?

Interrogé sur les trois livres qui ont marqué les étapes de sa vie⁸, Frère Rémy Bergeret cite en premier lieu le livre autobiographique de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus qu'il qualifie, avec humour, de « livre de la jeunesse et livre de la Genèse » pour lui. Sainte Thérèse, entrée à l'âge de quinze ans au carmel de Lisieux, rédige durant les deux dernières années de sa courte existence les étapes de son parcours spirituel depuis l'enfance. Publié après son décès à vingt-quatre ans à peine, en 1897, *Histoire d'une âme* aura un immense succès et suscitera de nombreuses vocations. De sainte Thérèse de Lisieux, Frère Rémy retiendra sa spiritualité de la petite voix, on doit chercher la sainteté avec humilité, dans les actes de la vie quotidienne, en faisant confiance à la miséricorde divine, plaçant l'amour au centre de la vie.

Frère Rémy ne cessera, sa vie durant, d'aller vers les autres, en particulier les jeunes, de se mettre à leur portée, de les écouter plutôt que de tenter de leur imposer une vérité toute faite. Comme a pu le dire le frère Jean-Michel Maldamé lors de son homélie pour les obsèques de Rémy Bergeret : « Comme un ange de silence et de prière, Rémy portait dans son cœur le monde étudiant qui lui était confié... Chez lui, jamais rien de dogmatique ni d'autoritaire, toujours le primat donné à l'Évangile, dont il était le messager. »

Ayant eu l'occasion de croiser Frère Rémy à trois ou quatre reprises dans des cérémonies familiales, j'avais été impressionné par sa simplicité, son ouverture, ses efforts pour comprendre les autres et engager le dialogue avec eux. Permettez-moi une anecdote personnelle : au baptême d'une nièce qu'il avait célébré, à l'occasion du déjeuner qui avait suivi, je l'avais observé se diriger vers mes filles, un peu inquiet qu'il soit fraîchement reçu par des adolescentes peu enclines à parler religion. Quand je les interrogeai à la fin de la réception, quelle ne fut pas ma surprise de les entendre me répondre : « Vachement intéressant ce prêtre, dommage qu'ils ne soient pas tous comme ça ! »

⁶ Paris, Aubin, 2002.

⁷ R. BERGERET et alii, *Bulletin de théologie, Revue de science philosophique* t. 92, fasc. 1, 2008.

⁸ Interview dans <https://www.rcf.fr> (consulté en septembre 2024).

Cette aptitude à s'intéresser aux autres, avec simplicité et humilité, Frère Rémy l'avait puisée dans la lecture de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus ; cette ouverture vers la jeunesse, Frère Rémy Bergeret l'avait pratiquée dans son apostolat envers les étudiants. Durant dix années, il a en effet exercé sa mission auprès d'étudiants scientifiques, à Marseille comme aumônier de 1987 à 1990, puis à Toulouse, également comme aumônier des Grandes écoles, de 1992 à 1999. C'est ainsi d'expérience qu'il pouvait dire lors d'une homélie prononcée en 1998 : « Pour moi, au risque du paradoxe, entre le jeune de 20 ans en première année de Sup-aéro et le jeune de 20 ans, haïtien, rentrant en 6^e, je perçois la même vivacité du regard et fondamentalement le même patrimoine en humanité⁹. »

À la suite du modèle spirituel de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, Rémy Bergeret aurait pu choisir un ordre monastique, une vie recluse dans la prière, une vie hors du monde. Mais il est avant tout un homme d'action, un homme de culture, un homme dans le monde, qui se sent plus épanoui et plus utile au contact des autres. « Tout sauf coupé du monde », tel est le titre symbolique d'un entretien que frère Rémy avait accordé à la revue de l'École des mines de Paris en 2012¹⁰ et qui me semble parfaitement refléter son état d'esprit. Il choisit pour cela l'ordre fondé au XIII^e siècle par Dominique de Guzman, saint Dominique, en réaction au développement du catharisme en Occitanie. Les frères prêcheurs font vœu d'obéissance, mais ne vivent pas reclus.

Ce début de carrière de Frère Rémy Bergeret est marqué par une découverte, celle de la littérature russe, comme il le confie à Radio-Maguelone dans l'entretien précité : Soljenitsyne, Boulgakov, mais bien sûr Tolstoï et Dostoïevski, un torrent d'amour, de sang, de vie et de mort qui emporte tout sur son passage.

Rémy Bergeret évoque longuement le livre qui a marqué une deuxième étape dans sa vie, *Les Frères Karamazov* et en particulier la parabole du Grand inquisiteur. Livre dans le livre, chef-d'œuvre dans le chef-d'œuvre, la parabole du Grand inquisiteur imagine que Jésus revient sur Terre, à Séville au XVI^e siècle. Accueilli avec enthousiasme par le peuple après avoir guéri un malade, il est arrêté par le cardinal Grand Inquisiteur qui décide de le mettre à mort et lui en explique les raisons dans un long monologue. « Pourquoi venir nous déranger ? » Jésus ne serait qu'un perturbateur qui n'aurait rien compris au tragique de la condition humaine. Les idées d'amour, de liberté qu'il a proposées aux hommes seraient au-dessus de leurs forces, mieux vaudrait, comme le prévoit l'Église, organiser leur soumission à une autorité drapée du mystère de la religion. Comme Rémy Bergeret le rappelle, toute la problématique fondamentale de la religion chrétienne éclate avec force dans cette parabole : libre arbitre et origine du mal, mais aussi faiblesses terrestres de l'Église et force subversive de la parole du Christ.

Ces problématiques vont habiter toute la carrière vagabonde de Rémy Bergeret. En effet, la vocation première des dominicains étant de prêcher, les frères ne s'engagent pas à rester en un seul lieu, pouvant être rattachés successivement à différents couvents, et Rémy Bergeret va ainsi vivre une multiplicité d'expériences.

Je m'attarderai en particulier sur l'une d'entre elles, en espérant que vous aurez l'indulgence de me pardonner ce choix largement subjectif. Rémy Bergeret a passé neuf ans, de 1999 à 2008, à l'île de la Réunion, petit paradis de douceur et de tolérance de l'océan Indien, dans lequel j'ai eu également le privilège d'enseigner plusieurs années durant. Autre point commun qui a attiré mon attention sur cette expérience réunionnaise

⁹ Homélie de rentrée paroissiale du 20 septembre 1998, Toulouse (disponible sur <https://toulouse.dominicains.com> (consulté en septembre 2024)).

¹⁰ Interview dans <https://www.mines-paris.org/en/revue/article> (consulté en septembre 2024).

du frère Rémy Bergeret, il y a notamment été responsable de la maison Saint-Guillaume Courtet qui dessert la paroisse de Saint-Denis de la Réunion, logée dans une des plus anciennes maisons de l'île. Or Guillaume Courtet était natif de Sérignan, petit village du Biterrois dont est originaire ma famille et dans lequel je me sens profondément enraciné. Guillaume Courtet était dominicain comme Rémy Bergeret, et après avoir prêché en terre languedocienne, il part évangéliser le Japon où il débarque clandestinement en 1636. Capturé l'année suivante, il est torturé et mis à mort, devenant le premier martyr chrétien du pays. Il sera canonisé le 18 octobre 1987.

Durant ce long séjour réunionnais, comme à son habitude, Rémy Bergeret ne se cantonne pas à des seules tâches purement spirituelles. Il est aussi membre du Comité régional d'éthique, membre de la Commission diocésaine Justice et Paix, aumônier des étudiants. Frère Rémy profite également de son séjour réunionnais pour publier des « petits livres », selon sa propre appellation, fruits de ses connaissances théologiques et de sa pratique pastorale, à destination de tout public, dans une collection poétiquement intitulée « Petite théologie buissonnière ».

Le premier, *Annoncer Jésus-Christ aujourd'hui*, reprend les thèmes de l'incarnation et de l'amour qui lui sont si chers. Un autre résume la démarche intellectuelle et spirituelle de toute sa vie, *Croire et savoir*. Il y en aura cinq suivants, aux titres parfois provocateurs, pour interpellier un lectorat jeune, au mieux indifférent, au pire hostile. C'est ainsi que *L'Église, à quoi ça sert ?* répond à des jeunes ayant manifesté leur intérêt pour le Christ mais leur indifférence vis-à-vis de l'Église. De même, comment parler de morale aux jeunes sans employer le mot débauche sur l'ouvrage *Saint ou salaud*, qui sera un véritable best-seller.

Ce choix des titres n'est pas anecdotique, il illustre un trait marquant de la personnalité de Rémy Bergeret, sa liberté de parole et de ton, couplée à un grand sens de l'humour. Par exemple, Frère Rémy Bergeret n'hésite pas à évoquer avec beaucoup de franchise et de simplicité les problèmes que peuvent engendrer la vie en communauté. Dans un témoignage publié par le journal *La croix* le 17 juin 2006, il constate ainsi : « Nous ne sommes pas censés être des anges (...) on cherche Dieu ensemble et (...) on se supporte les uns les autres avec nos faiblesses. La Nature est toujours là et la grâce essaye de l'améliorer¹¹. »

Comment a-t-il vécu personnellement son célibat de prêtre ? Frère Rémy répond comme à son habitude : « J'ai eu le temps de réfléchir. J'avais deux ou trois bonnes amies avec qui c'était pensable. Il y en a même une qui m'a écrit avant que je parte au couvent de formation, me demandant si elle devait m'attendre, mais c'était non. Avec tous les problèmes de couples actuels, je peux me demander à quoi j'ai échappé (...)»¹². »

Frère Rémy ne cherche pas non plus à masquer les épreuves qui ont marqué sa vie : un dominicain reste homme, la foi n'empêche pas les souffrances, les doutes de l'humaine condition. Dans un entretien à Radio-Vatican, en mars 2014, il évoque deux années de dépression, en 1990-1991, dont il dit être sorti plus fort et plus humble, davantage conscient de ses limites, plus encore à l'écoute des autres qu'auparavant¹³. Il reprendra dans un prêche au monastère de Chalais, en 2016, la phrase de saint Paul qui l'a guidé vers la guérison : « C'est alors que je suis faible, que je suis fort », « non de ma propre force mais de la force de l'Esprit Saint qui agit en moi » précise-t-il¹⁴.

¹¹ « Petites misères de la vie en communauté », *La Croix*, 17 juin 2006.

¹² <https://www.enoraheurtbize.wordpress.com>, consulté en septembre 2024.

¹³ <https://www.archivioradiovaticana.va> (entretien du 15 mars 2014, consulté en sept. 2024).

¹⁴ <https://www.chalais.fr> (consulté en septembre 2024).

Cette liberté de ton, Frère Rémy Bergeret la conserve lors de son arrivée au couvent des Dominicains de Montpellier en 2008. Le poste est prestigieux, donc accompagné d'une lourde responsabilité. Dominique de Guzman rencontre les légats du pape dans la maison de l'évêque de Maguelone, située dans l'actuelle rue de la Salle-l'Évêque, étape décisive dans son projet de fonder l'ordre des Frères prêcheurs, en 1216. Le couvent des Dominicains est implanté à Montpellier depuis le Moyen-Âge, d'abord dans le quartier des Arceaux dont il a façonné l'urbanisation jusqu'à nos jours, à tel point que certains vieux Montpelliérains l'appellent encore faubourg Saint-Dominique, avant de s'installer dans le quartier de l'église Saint-Mathieu, puis de succéder aux Augustins, là où il est encore, au cœur battant de l'Écusson. Le prestige du couvent des Dominicains de Montpellier n'est pas que des lieux : le Centre culturel Lacordaire, que Rémy Bergeret a animé durant plusieurs années, constitue un lieu de rayonnement spirituel et culturel dans le Clapas depuis plusieurs décennies.

Frère Rémy Bergeret s'est efforcé de maintenir ce rôle, tout en lui insufflant sa propre personnalité, développant conférences, séminaires, colloques, rencontres sur des thématiques variées. Il est l'homme idoine pour cette évangélisation du monde de l'esprit qui constitue une des priorités des dominicains. Son immense et éclectique curiosité le pousse à s'intéresser à de multiples facettes de la culture : littérature jusque dans ses recoins les plus inattendus puisqu'il est grand lecteur de polars ou de bandes dessinées, mais aussi musique puisqu'il affectionne la chorale et s'essaye avec succès comme organiste amateur, étant également par ailleurs, selon ses propres termes, « un cinéphile accro »¹⁵. Ces brillantes réussites comme son caractère bienveillant ont conduit ses frères à lui confier la fonction de prieur qu'il exercera avec succès de 2010 à 2016, loin de tout dogmatisme ou autoritarisme, par la seule vertu de son charisme.

Le troisième livre choisi par Frère Rémy Bergeret pour illustrer les étapes de sa vie correspond à cette époque, *La France doit choisir*, de Jean-Louis Beffa, paru en 2012. L'ancien patron de Saint-Gobain y porte un regard critique sur les évolutions du pays et du monde, regrettant que le marché soit devenu tout puissant au détriment d'un État cantonné à un rôle passif. Cet ouvrage n'a naturellement pas l'aura des deux précédents évoqués, et peut étonner : pourquoi un théologien fêru de science s'intéresse-t-il à la vision de l'entreprise développée par un grand patron du CAC 40 ? L'ancien ingénieur est resté sensible aux problèmes techniques, économiques ou industriels. Mais au-delà, ce choix nous en dit beaucoup sur la personnalité de Rémy Bergeret. « J'aime bien me laisser surprendre » avoue-t-il, témoin de son insatiable curiosité envers les autres, aussi différents soient-ils, aussi éloignés de ses préoccupations paraissent-ils. S'il choisit ce livre, c'est parce que c'est celui d'une expérience, et toute expérience humaine enrichit, ce livre est porteur d'une démarche généreuse dans une perspective mondiale qui ne peut laisser indifférent l'homme d'Église soucieux de l'avenir de son prochain.

L'activité déployée par Frère Rémy au couvent des Dominicains et au Centre Lacordaire traduit son ouverture d'esprit, son éclectisme, sa solide bonté, sa force tranquille pourrait-on dire si le slogan n'avait pas déjà été galvaudé. Mais plus qu'à travers des mots, ses qualités transparaissent dans les traits de son portrait que ses frères ont choisi de faire peindre sur la façade qui longe la chapelle, et qui figure ci-dessous.

¹⁵ Entretien précité.



Cet inlassable déploiement d'énergie ne reste pas enfermé entre les quatre murs du couvent. Frère Rémy Bergeret veut aider, soigner, apporter un message de paix et de réconfort, à l'image du Christ. C'est ainsi qu'il s'engage comme aumônier de l'hôpital de la Colombière, teignant sa fonction spirituelle et pastorale d'une profonde empathie, apportant aux patients un réconfort psychologique bienvenu. Dans le prolongement de cet engagement, il anime un groupe de réflexion réunissant des médecins catholiques sur les thématiques de la bioéthique.

Les multiples talents de Frère Rémy Bergeret ont conduit notre Académie à l'inviter à la rejoindre en 2014 sur ce VIII^e fauteuil de la Section Lettres. Frère Rémy participe avec assiduité aux séances de notre Compagnie, par son écoute davantage que par ses interventions, par humilité bien sûr, mais surtout, plus prosaïquement par nécessité, devant s'éclipser avant les débats afin de célébrer l'office des vêpres au couvent tout proche. Comme le président de l'époque, Michel Voisin, l'a observé dans l'allocution de clôture de la séance de réception du 18 mai 2015, Frère Rémy Bergeret aurait également pu rejoindre la Section Sciences en raison de son parcours universitaire et de ses publications, voire la Section Médecine, en raison de son engagement envers les malades de la Colombière, peu d'entre nous pouvant se targuer d'un tel éventail de choix.

Rémy Bergeret, « habité par la lumière de la bonté et de l'ouverture sur le monde »¹⁶, modèle d'honnête homme au sens où on pouvait l'entendre au XVII^e siècle, n'aurait sans doute pas renié le célèbre vers de Térence, quoique dépourvu de connotation religieuse, qui reflète si bien la richesse de sa pensée et la générosité de sa personnalité, « Je suis humain et rien de ce qui est humain ne m'est étranger » ...

¹⁶ « Hommage à Rémy Bergeret », *IESF*, bulletin n° 67, décembre 2021, p. 20.

Séance publique du 18 novembre 2024

Présentation de Rémy Cabrillac

Jean-Marie CARBASSE

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Chères consœurs et chers confrères,
Mesdames, Messieurs,

Un jour de l'été 1984, je reçus d'un de mes étudiants une sympathique carte postale qui reproduisait l'affiche d'un film de Luis Buñuel qui avait défrayé la chronique quelques années auparavant, *Cet obscur objet du désir*. Quelques mots de remerciement écrits au verso m'indiquaient que l'expéditeur avait apprécié un petit cours que j'avais professé pendant l'année précédente devant les étudiants du DEA de droit pénal et sciences criminelles, et bien sûr cette attention délicate me toucha, mais le choix de l'image me plongea dans une certaine perplexité : quel était donc ce « désir », et surtout quel en était l'« obscur objet » dont cet étudiant me faisait part d'une manière si sibylline, au terme d'une année universitaire pendant laquelle Rémy Cabrillac – car bien sûr c'est de vous, Monsieur, qu'il s'agit – ne s'était pas particulièrement fait remarquer, sinon par une attention souriante, de bon aloi, parfois un peu amusée mais toujours soutenue ? Je compris, ou crus comprendre, que l'objet du désir de ce jeune homme de vingt-deux ans n'était rien d'autre que le savoir et peut-être, déjà, la transmission du savoir. Ainsi, d'une certaine manière, cette carte annonçait la cérémonie d'aujourd'hui, et le fauteuil dans lequel vous allez être installé tout à l'heure symbolise-t-il peut-être, quatre décennies plus tard, cet « objet » alors si obscurément désiré...

Vous êtes né un 3 décembre, sous le signe du Sagittaire. C'était en 1962, une date récente pour entrer à l'Académie et, de fait, après notre consœur Régine Detambel, vous allez être, au moins pour quelque temps, notre plus jeune confrère. A un jour près, vous naissiez un *deux décembre*, jour glorieux pour les Bonaparte, et si je relève cette presque coïncidence entre la date de votre venue au monde et celle de la bataille d'Austerlitz, ce n'est pas sans raison : votre arrière-grand-mère paternelle descendait en effet d'un héros du Premier Empire, l'adjudant-major Labadie que le maréchal Berthier, dans sa relation de la bataille, évoque en ces termes :

« Labadie, adjudant-major du 36^e [de ligne], craint un instant que son corps qui, à trente pas de l'ennemi, se déployait sous un feu très vif, ne soit ébranlé dans son mouvement ; il saisit un drapeau, s'élance vers l'ennemi à la portée du pistolet en s'écriant : *Voilà votre ligne de bataille !* »¹,

« Action héroïque » qui contribua à la défense du plateau de Pratzen que les ennemis cherchaient à reprendre. Je ne sais pas si la fibre bonapartiste vibre encore dans

¹ *Relation de la bataille d'Austerlitz par le maréchal Berthier, major général de la Grande Armée*, éd. Michel Roucaud, *Revue historique des Armées*, 4^e trim. 2005, p. 30.

vosre famille, mais je sais en tout cas que vous avez appelé votre troisième fille Pauline ! Il est vrai que le prénom de l'aînée, Oriane, nous porte plutôt du côté de Guermantes, et chacun sait que les Guermantes considéraient « Buonaparte » comme un usurpateur. Quant à la seconde, vous avez fait le choix, avec Sabine, de l'appeler Violaine, ce qui nous renvoie à Claudel et à la grande littérature ; j'y reviendrai dans un instant.

Vous êtes né dans une famille qui est languedocienne depuis plusieurs générations. Une famille de propriétaires terriens qui avaient d'abord cultivé le blé, à Sérignan, dans la plaine de Béziers, puis la vigne. Mais au tournant des 19^e et 20^e siècles, après avoir apporté à la région une belle prospérité, la viticulture entra en crise : phylloxéra, puis surproduction, cette histoire est bien connue. C'est ce contexte qui poussa votre arrière-grand-père à conseiller à son fils Henri, né en 1898, de s'adonner à l'étude du droit, à titre en quelque sorte complémentaire. Et c'est ainsi que Henri Cabrillac, votre grand-père, obtint à Montpellier sa licence, puis son doctorat, enfin, en 1937, l'agrégation de droit privé. Nommé d'abord à Aix, rentré à Montpellier dès 1943, il est mort encore en activité en 1967 ; vous aviez cinq ans.

Votre grand-père fut un grand professeur de droit commercial et un admirable pédagogue, comme en ont témoigné tous ses étudiants, mais le droit n'était pas sa seule occupation : resté viticulteur, très attaché au domaine familial de Sérignan, c'était aussi un passionné de littérature et de peinture. Vous nous avez rappelé, lors d'une récente conférence, qu'il avait été l'un des animateurs de la revue *L'Ane d'Or* dans les années 1920. Il avait été élu en 1961 sur le treizième fauteuil de notre section des Lettres.

Après votre grand-père, voici votre père, Michel. Lui aussi agrégé de droit privé, professeur de droit civil et commercial à la faculté de droit de Montpellier, membre de notre Académie. Son éloge a été fait ici même le 20 mars 2017 par son successeur au fauteuil, Gilles Gudin de Vallerin, ce qui m'autorise à être bref. Je veux simplement témoigner, pour avoir été son étudiant, de ses grandes qualités pédagogiques, d'une conscience professionnelle jamais prise en défaut, de sa courtoisie et surtout de sa grande humanité. Au milieu de sa carrière, il avait très mal vécu le choc des années 68 et suivantes. Dans son éloge académique du professeur Jean Boissel, lors de sa réception sur le vingt-cinquième fauteuil de la section des Lettres, votre père évoquait « cette vieille université dont les valeurs majeures ont été irrémédiablement malmenées par le séisme de mai 68 : la tolérance, la courtoisie, l'apolitisme, le respect d'autrui, la responsabilité »². C'est sans doute à partir de ce constat pessimiste, mais juste, que votre père a tenté de vous détourner de la carrière universitaire. Mais le désir de cet « obscur objet » était déjà trop ancré en vous : vous ne l'avez pas écouté. Et après de brillantes études d'abord au collège Saint-François-Régis, puis au Lycée de la Pierre Rouge, enfin au Lycée Clémenceau, vous vous êtes inscrit à la faculté de droit. Dès lors, le processus était engagé : il était dit que la dynastie des professeurs Cabrillac se prolongerait par une troisième génération. Elle s'est même prolongée doublement puisque votre « petite sœur », Séverine, a suivi le même chemin que vous : deux agrégés de droit supplémentaires dans la famille Cabrillac !

Votre thèse portait sur un beau sujet de droit civil : *L'acte juridique conjonctif en droit privé français*, sujet difficile, donné par le professeur Pierre Catala qui avait pressenti votre aptitude à l'analyse doctrinale. En l'occurrence, il s'agissait d'étudier le régime d'un acte juridique dans lequel au moins l'une des parties est constituée de plusieurs acteurs agissant de façon conjointe, ou conjonctive, ce qui implique entre eux des obligations particulières à la fois lors de la formation du contrat et pendant son exécution.

² *Bulletin ASLM*, 2002, p. 362.

Brillamment soutenue en 1990, cette thèse sera aussitôt publiée dans la prestigieuse « Bibliothèque de droit privé » de la LGDJ, l'un des principaux éditeurs juridiques.

Après un pareil coup d'essai, c'est donc tout naturellement que vous vous présentez, dès l'année suivante, au concours d'agrégation et vous êtes reçu, dans un rang particulièrement remarquable que seul le souci de ménager votre modestie naturelle m'interdit de préciser davantage. Du coup, vous avez pu rester comme professeur à Montpellier au lieu de partir vers d'autres climats.

Et vous avez enseigné, et vous avez publié, et vous avez voyagé pour porter sous différents cieux le message du droit français ; et vous avez aussi pris votre part des charges administratives qui incombent normalement à tous les universitaires : en un mot, vous avez complètement rempli les missions statutaires qui sont les nôtres, et comme vous êtes encore loin de la retraite, vous allez continuer à les remplir. À travers ces différents engagements, c'est aussi votre personnalité qui se laisse entrevoir. J'espère, en évoquant maintenant tout ce que vous avez *fait*, ne pas trop trahir ce que vous *êtes*.

Commençons par vos travaux. C'est peu de dire que votre bibliographie est abondante ; elle est énorme, au sens propre du mot ! Après votre thèse vous avez accumulé les articles, les ouvrages et les directions d'ouvrages. Pour ne pas tomber dans un catalogue qui laisserait rapidement notre auditoire je me contenterai de signaler les titres les plus remarquables.

Dès 1992, à peine agrégé, vous publiez une *Introduction générale au droit privé* à l'usage des étudiants de Première année, élargie dès 1995 en une *Introduction générale au droit*. Ce manuel, très pédagogique, a eu un succès mérité et constant puisque les éditions Dalloz en ont publié la treizième édition en 2019. En 1994, c'est un précis consacré aux régimes matrimoniaux (il en est actuellement à sa onzième édition) et dès 1995 – vous publiez alors un ouvrage chaque année – voici un cours *Le droit des obligations*, qui a connu sa quatorzième édition en 2020 et qui va être traduit en espagnol.

Viennent ensuite vos travaux sur la codification : *Les codifications*, aux Presses Universitaires de France, en 2002, traduit ensuite en russe, en espagnol et en roumain. Puis, en 2012, vous faites paraître chez Lextenso un *Droit européen comparé des contrats*, qui sera réédité et traduit en espagnol. Votre maîtrise de la langue espagnole vous permet d'ailleurs de publier certains titres directement dans cette langue, par exemple ce *Derecho civil francés, pasado y futuro*, ce qui montre qu'à l'intention de vos étudiants hispanophones vous n'hésitez pas à présenter le droit français dans sa dimension historique, ce dont un historien du droit ne peut que vous être très reconnaissant.

Le temps me manque pour évoquer vos articles – vous en avez publié près de 300 –, les directions d'ouvrages collectifs, les entrées de dictionnaires. Certains de ces travaux ont été traduits en anglais, en allemand, en espagnol, en japonais, en russe et même en chinois mandarin. La plupart de vos articles portent bien sûr sur le droit des contrats, le droit patrimonial de la famille et sur la question de la codification, mais depuis quelques années vous avez abordé les rapports du droit avec d'autres « obscurs objets », l'art et la littérature. Notre président parlera tout à l'heure de vos rapports avec l'art, je me bornerai à citer ici deux de vos contributions à la revue *Droit et littérature* : « Le jugement d'Horace », en 2018 ; « Baby or not baby » l'année suivante, un titre qui intéressera certainement notre consœur le docteur Gemma Durand. Vous remplissez ainsi parfaitement, et très au-delà de la moyenne, cette mission essentielle que la loi confie aux universitaires : contribuer à l'accroissement et à la diffusion des connaissances. On diffuse les connaissances par l'enseignement, on les diffuse encore plus largement par la publication.

Quant à la troisième des missions universitaires, qui est de contribuer au fonctionnement des institutions, vous l'avez remplie aussi avec beaucoup de dévouement et, je le suppose à partir de ma propre expérience, beaucoup de patience !

Il faut en effet beaucoup de patience, voire d'abnégation, pour s'intéresser, sans y gaspiller trop de temps, aux innombrables instances dont l'inventivité bureaucratique a accablé la vie universitaire et qui ne cessent de s'alourdir d'année en année. Enchâssés l'un dans l'autre comme de redondantes gigognes, on trouve le Ministère de l'enseignement supérieur, les Universités, l'Agence d'évaluation de la recherche (AERES, devenue récemment HCERES), les UFR – chez nous juristes nous disons encore « facultés » –, les départements scientifiques, les sections, les écoles doctorales, les comités d'évaluation, les comités de sélection, les commissions de spécialistes, les groupes de recherches de ceci ou de cela, sans oublier bien sûr le CNU, Conseil National des Universités. Dans ce fatras institutionnel, le CNU est assurément une instance pour le coup fort utile car c'est elle qui garantit un minimum d'équité, au niveau national, contre les choix parfois terriblement subjectifs des instances locales d'évaluation. Vous avez siégé cinq ans au CNU de droit privé.

Un autre de ces dispositifs qui garantit encore une certaine équité territoriale dans le choix des professeurs est, dans les facultés de droit, le concours d'agrégation. Ce concours d'enseignement supérieur, propre aux juristes et aux médecins, a conservé chez nous juristes les caractères d'un véritable concours, ouvert à tous les titulaires d'un doctorat, et organisé de telle sorte que ce sont en principe les meilleurs qui l'emportent. La première épreuve est une soutenance générale des travaux, devant un jury beaucoup plus sévère que les trop complaisants jurys de thèse locaux, après quoi, pour les candidats qui restent, viennent plusieurs leçons dont le sujet est tiré au sort dans le vaste champ des différentes subdivisions du droit privé et dont l'une des caractéristiques formelles est un minutage rigoureux – 30 ou 45 minutes, pas une de plus –, ce qui rend les agrégés de droit particulièrement agréables pour les organisateurs de colloques, en termes de respect du temps imparti !

Agrégé très jeune, et dans un très bon rang, c'est tout naturellement que vous avez été pressenti, l'année dernière, pour présider le jury d'agrégation de droit privé. Ce couronnement d'une carrière n'est réservé qu'à quelques-uns, et malgré l'énorme charge de travail que cette présidence représentait, vous ne l'avez évidemment pas refusée. C'est la raison pour laquelle vous avez fait quelques infidélités à nos séances hebdomadaires ; vous étiez à Paris, dans les locaux de la vieille faculté du Panthéon, pris cinq jours par semaine par les épreuves du concours.

Cette vieille Faculté du Panthéon, partagée depuis les années 70 entre les deux universités de Paris I-Sorbonne et Paris II-Assas, aurait pu vous attirer. Les collègues éminents qui avaient été aspirés des différentes facultés de province vers la Montagne-Sainte-Genève, qu'il s'agisse de votre maître Pierre Catala, de sa sœur, Nicole, ou de notre ami commun Bernard Teyssié, auraient bien aimé que vous les y retrouviez ! Mais, tel Ulysse lié à son mât, vous avez résisté au chant des sirènes et vous êtes resté inébranlablement fidèle à votre Languedoc, à Montpellier, à Sérignan, à l'Aude de Sabine, à vos lignées et à vos racines. Et c'est ainsi qu'à part un bref dépaysement à l'Université de la Réunion entre 1994 et 1998, vous avez fait toute votre carrière à Montpellier.

Pour autant, vous êtes tout sauf sédentaire. Les racines sont une chose, les ailes en sont une autre. Et vous êtes solidement pourvu des deux. C'est à partir de votre spécialisation dans la problématique de la codification que vous avez développé ces relations internationales qui vous ont amené à travailler sur tous les continents : depuis

une vingtaine d'années, dès qu'un pays envisage de codifier son droit ou de réviser son code civil, il fait appel à vous. Le code civil est votre Pégase : il vous fait voyager partout !

Vous êtes entré dans cette problématique grâce à votre maître Pierre Catala, qui vous a introduit dès 2003 dans le groupe de travail chargé d'élaborer l'avant-projet de réforme du droit des obligations dont il était le promoteur et qui porte son nom, et vous y avez participé jusqu'en 2006. À partir de là, votre expertise est sollicitée par différents États soucieux de codification civile : la Chine, dès 2008 ; puis le Cameroun ; le Chili, pays avec lequel vous avez noué des relations étroites – vous y étiez encore il y a quelques jours. En 2013-2014, vous êtes chargé d'élaborer un *Code de droit des contrats internationaux* pour la Cour Centre-américaine de Justice ; plus récemment, vous intervenez pour l'élaboration d'un *Code européen des affaires* et vous êtes actuellement membre de la commission de réforme du Code civil de la République dominicaine.

Au-delà des questions de codification, votre rayonnement international vous a valu d'être invité à professer dans de nombreuses universités étrangères : Bogota, Tunis, Lomé, Dakar, la Scuola Superiore Sant'Anna de Pise, la faculté de droit de Barcelone ; puis celles de Yaoundé, Lima, Buenos-Aires, Mendoza, Ottawa ; plusieurs fois Beyrouth, à l'Université Saint-Joseph ; Madrid, à l'Université Carlos III ; Porto Alegre, au Brésil ; à l'École nationale de la magistrature de la République dominicaine, et j'en passe.

Quant aux sociétés savantes qui vous ont accueilli en leur sein, je n'en citerai que deux : l'*Académie des privatistes européens* qui siège à Pavie ; et la très illustre *Académie internationale de droit comparé* de La Haye, où vous avez été élu dès 2012. Ainsi, avant même que notre Académie vous accueille, vous étiez déjà académicien.

Mais comme quelques-uns ici, vous avez toujours su qu'on serait un bien piètre juriste si l'on n'était que cela. J'ai évoqué votre intérêt pour les arts plastiques et pour la littérature. Vous êtes, aussi, sensible à la musique. Lorsque vous êtes seul au volant, sans doute écoutez-vous parfois, comme le narrateur de vos *Destins croisés* roulant sur les routes corses, le quatorzième quatuor pour cordes de Beethoven, ou, en souvenir de votre père, l'ouverture de *Carmen*...

Je viens de citer le titre de l'un de vos romans, et ceci m'amène au dernier point de votre présentation : Rémy Cabrillac romancier. À ce jour vous avez écrit cinq récits ; sans doute le sixième est-il déjà en chantier. Ce sont bien sûr des œuvres de fantaisies, écrites au fil de la plume à partir de moments de la vie quotidienne, mais même si vos divers narrateurs vous ressemblent toujours par quelque point – certains sont universitaires, par exemple – nous savons bien que le narrateur n'est pas l'auteur ! Vos récits sont conduits avec une souriante alacrité que vous faites partager à vos lecteurs ; vous savez à la fois les intéresser, les faire sourire et les émouvoir.

Ainsi, dans *À la recherche*, paru en 2012, vous mettez en scène quelques universitaires en goguette dans un colloque à Marrakech, ce qui donne lieu à une satire pointue – mais toujours bienveillante, car vous êtes incapable d'être méchant –, des pratiques touristico-scientifiques de certains de nos collègues : en l'occurrence, trois petits maîtres en quête de pouvoirs minuscules et de reconnaissance factice, mais surtout en quête d'eux-mêmes... Dans *Retour à Bourbon*, vous comparez l'île de la Réunion que vous avez connue à la fin du XX^e siècle à ce qu'elle est devenue vingt ans plus tard. *La madone du musée San Matteo* nous donne à voir la vie compliquée d'un gardien de musée à Pise ; *Destins croisés* raconte la postérité imaginaire de Théodore I^{er}, roi éphémère de la Corse que Voltaire met en scène dans *Candide*, tandis que votre dernier titre, *L'érosion*, d'un ton plus sombre, met en scène un couple de Parisiens confrontés à l'inexorable érosion de la plage devant la petite maison qu'ils avaient

acquise pour y couler une retraite heureuse : le dérèglement du climat, avec ses conséquences littorales, ne le leur a pas permis.

Vous avez intitulé l'une de vos chroniques au Dalloz : « Il n'y a certainement aucun secteur de l'activité humaine qui dégage un ennui aussi total que le droit » ; cette imprudente affirmation de Michel Houellebecq (dans *Sérotonine*), on peut dire que vous passez votre temps à la contredire : pour vous, il n'y a aucun secteur de l'activité humaine qui soit plus excitant que le droit – à condition bien sûr qu'on sache le regarder comme vous le faites : avec une souriante distance... la même souriante distance que j'avais repérée il y a quarante ans, cher Rémy, lorsque tu étais mon étudiant.



TdM

Séance publique du 18 novembre 2024

Intronisation de Rémy Cabrillac

Étienne CUENANT

Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Monsieur,

J'ai cherché ce qui pouvait nous lier pour cette séance solennelle. Nous, c'est-à-dire le religieux, le juriste, le médecin et l'Art.

Je dis l'Art car j'ai déjà recommandé cet ouvrage collectif que vous avez dirigé : *Le droit saisi par l'art* (Dalloz, 2023). Il ne s'agit pas ici du catalogue raisonné de l'illustration des toges et fléaux, mais de la réflexion d'un juriste sur une œuvre choisie. Inattendu et instructif.

Parmi ce qui nous lie dans nos domaines respectifs il y a la Vérité. Et nous savons tous la très grande fragilité de la vérité.

En droit par exemple, chaque arrêt de la Cour de Cassation souligne la péremption d'une vérité antérieure. En médecine, notre confrère J. Touchon dans une conférence récente a évoqué le couple Médecine et Vérité, et sa réalité souvent adultérine. Il aura fallu attendre le milieu du XIX^e pour que Claude Bernard par sa méthode expérimentale nous fasse passer des certitudes aux hypothèses. Pour la religion, Montaigne, critiquant Raymond Sebond, nous dit que la foi n'est pas aliénée à la raison.

Donc, nos vérités sont à regarder avec très grande circonspection et Nietzsche en bon sceptique énonce que les vérités de l'homme sont à chercher dans « les erreurs irréfutables de l'homme » (*Le Gai Savoir*, 265). Démonstration par le contraire. Bien sûr ceci vaut pour les sciences humaines car Nietzsche, qui n'aime pas bien cette histoire de la pomme qui lui tombe sur le pied, dit de façon poétique et un peu facile que « la science n'existerait pas si elle avait pour seule déesse la vérité nue et rien d'autre » (*Naissance de la Tragédie*, 15).

J'en viens à l'art et aux artistes. À la Renaissance, la peinture est là comme preuve de la vérité. Les Pietà, annonces et prédelles mettent en scène les vérités religieuses. Mais c'est très fragile. Holbein dès cette époque nous montre le Christ mort dans son cercueil la peau parsemée de nécroses et il deviendra plus difficile de croire en la vérité de la Résurrection du corps. Plus intéressant encore. En 1499, est publié un livre étrange de Francesco Colonna : *Le songe de Poliphile* qui raconte la traversée d'un labyrinthe par Poliphile pour rejoindre sa Polia. Il décrit tout ce que l'époque savait de l'ésotérisme, du symbolisme et du néoplatonisme avec des illustrations détaillées pour preuve de cette vérité. Ce qui est intéressant ici c'est que Poliphile ne cherche pas la vérité dans la raison mais dans le songe.

Arrive la photographie. Bouleversement. On s'aperçoit que la vérité d'une image est liée au bon vouloir de celui qui s'en sert. On connaît tous les exemples de personnes effacées ou ajoutées dans les photos officielles de dictatures. Et donc l'image n'est plus une preuve de vérité, au contraire il faut désormais chercher la vérité de la preuve, ce qui pose aussi problème dans les publications scientifiques et jusqu'à la post-vérité aujourd'hui.

En même temps, après l'Académisme du XIX^e les peintres doivent se justifier sur la vérité du beau dans leur travail, les formes, compositions, couleurs (on pense aux Fauves) ? Et Braque de clore le débat en disant clairement que dans l'essentiel, « les preuves fatiguent la vérité ». Basta !

Donc la vérité n'existerait pas. C'est faux. Je peux vous affirmer qu'il existe bien là, maintenant, d'où je parle au nom de l'Académie, une vérité. Celle de notre fierté, notre sensibilité, notre joie à vous compter désormais parmi nous. C'est la vérité immortelle de cet instant où :

Je demande au récipiendaire de se lever.

Je demande aux membres de l'Académie de se lever.

Je demande aux membres de l'auditoire de se lever.

En qualité de Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, je déclare solennellement l'Académie heureuse et honorée de recevoir, comme membre titulaire au VIII^e fauteuil de la section Lettres, Monsieur Rémy Cabrillac.



TdM

Séance publique du 9 décembre 2024

Réception de

Madame Marie-Christine GÉLY-NARGEOT

Professeur à l'Université Paul Valéry (Montpellier III)
Faculté des Sciences du Sujet et de la Société

Sur le XV^e fauteuil de la section Lettres
Laissé vacant par le décès de Mme. Huguette Courtès

TdM

Marie-Christine GÉLY-NARGEOT :	
Discours de réception : éloge de Mme. Huguette Courtès	389
Dominique TRIAIRE :	
Présentation de Mme. Marie-Christine Gély-Nargeot.....	401
Étienne CUÉNANT :	
Intronisation de Mme. Marie-Christine Gély-Nargeot	409

Séance publique du 9 décembre 2024

Éloge d'Huguette Courtès

Marie-Christine GÉLY-NARGEOT

Professeur des Universités

Faculté des Sciences du Sujet et de la Société

Université de Montpellier Paul-Valéry Montpellier

TdM

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Madame la Présidente de la Section Lettres,
Madame la Présidente de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3,
Monsieur le Président de l'Université de Montpellier,
Messieurs les vice-Présidents,
Madame la Doyenne de la Faculté des Sciences du sujet et de la Société,
Monsieur le Directeur de cabinet du Maire de Montpellier,
Chers élus et personnalités,
Chères Consœurs, chers Confrères, mon cher parrain d'Académie,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens avant tout à vous exprimer, ainsi qu'à ma famille et à mes amis, ma profonde gratitude pour votre présence, elle me touche et m'honore infiniment.

À la croisée des disciplines et des idées, un esprit éclaira les chemins de la pensée et de la réflexion philosophique, voici le Professeur Huguette Courtès. Il m'échoit le privilège de faire l'éloge de cette brillante personnalité qui fut élevée au grade d'officier de l'ordre des Palmes académiques, élue en 2002 membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, puis élue Présidente générale en 2010.

Ce cérémonial est conséquent et singulier. Aussi, aujourd'hui, devant vous, j'en mesure pleinement la solennité, car en cela, mon installation sur le Fauteuil XV m'inscrit dans une tradition séculaire où la pensée et les débats ont su bâtir des ponts entre les générations et les disciplines. Dans cette continuité, ce fil invisible qui relie notre passé à notre présent me rappelle avec force l'héritage dont nous sommes les dépositaires. C'est avec une profonde humilité que je m'inscris dans cette lignée, consciente de la responsabilité qu'elle impose. Mais pour mieux saisir ce qui nous unit à travers le temps et en transmettre toute la richesse, il me semble essentiel d'honorer d'abord l'histoire de l'Académie, en évoquant brièvement ses valeurs et ses missions, afin d'en éclairer le sens auprès de ceux qui en seraient moins familiers.

En 1706, le roi Louis XIV fonda par lettres patentes la Société Royale des Sciences dont notre Académie



Huguette Courtès
1933-2020

d'aujourd'hui est l'héritière. Mais, selon une recherche récente¹, on discernerait les prémices du mouvement académique montpelliérain près d'un demi-siècle plus tôt. Quoi qu'il en soit, pour le Roi-Soleil, cette société royale devenait l'alter ego de l'Académie des Sciences de Paris fondée en 1666. Ces académies avaient pour objectifs communs, de réunir des savants de diverses disciplines, mais aussi de différents horizons étatiques (tels l'armée, la justice, la diplomatie, l'université), ou bien professionnels (professions libérales, artisanales, artistiques...) etc. Elles avaient pour missions de se mettre au service de la promotion du savoir et de la culture, dans un esprit de tolérance et de courtoisie. Ce bref rappel inscrit donc tout académicien dans un impératif d'engagements nécessaires à la préservation de cette tradition et à la pérennité de son identité.



Bien que j'en mesure pleinement l'implication, ce moment n'est donc pas une simple consécration personnelle avec, pour seul devoir, celui d'être digne de vos suffrages. Il est bien davantage, puisque vous me faites l'honneur de devenir à mon tour dépositaire de l'esprit et des valeurs qui fondent notre Académie.

Si je vis naturellement cet instant avec émotion, je l'entends également avec le sérieux qu'impose cette responsabilité collective : celle de promouvoir la connaissance et d'en assurer le rayonnement. Je l'entends également avec la gravité nécessaire pour me hisser à la hauteur de cette invitation à porter les valeurs qui font l'essence de notre institution, à défendre la rigueur scientifique, à cultiver la curiosité intellectuelle et à servir le progrès humain. Cela exige un esprit d'ouverture et de partage, mais offre également un espace unique pour préserver et nourrir l'un des principes les plus précieux de l'humanité, celui de la liberté de penser. Pour se déployer, cette dernière s'inscrit obligatoirement dans une approche résolument platonicienne, où le dialogue devient une méthode qui transcende le simple échange d'opinions. Le dialogue devient le socle incontournable qui permet de s'approcher au plus près d'une vérité objective et universelle. Toutefois le débat peut rester sans réponse, il est alors l'objet de questionnement et de confrontation des idées dans une quête collective de sens. Il incarne une liberté intellectuelle, essentielle pour inciter à la réflexion, permettre de rencontrer les limites de nos propres savoirs, remettre en question nos certitudes ainsi qu'ouvrir notre esprit à d'autres perspectives. La méthode n'est pas univoque, elle est exigeante, car elle ancre profondément la pensée dans les notions de nuance et de discernement qui préfigurent l'indépendance face aux dogmes, au relativisme absolu, ou bien encore à

¹ C. NIQUE, « À propos d'une toute première Académie à Montpellier aux alentours de 1650 : certitudes historiques et interrogations », *Bulletin de l'ASLM*, 54, 2023, p. 283-312.

l'obscurantisme. Le dialogue est donc le miroir dans lequel la pensée libre peut se voir, se critiquer, se perfectionner, rappelant ainsi qu'aucune idée, aussi brillante soit-elle, ne peut prétendre à la vérité sans passer par l'épreuve de l'altérité.

Cependant aujourd'hui point de dialogue, puisque c'est par un monologue qu'il m'échoit de m'adresser à vous, pour cet éloge dont j'ai tenté de cerner et de saisir toute la portée.

Selon la *Rhétorique* d'Aristote, l'éloge n'est pas seulement une célébration des qualités et des réalisations d'une personne, c'est avant tout l'art de persuader son auditoire, avec rationalité, de ses vertus. Les grands orateurs grecs et romains feront de l'éloge la célébration, certes, des accomplissements de l'homme, mais tout en éduquant. Avec l'*Encomium d'Hélène*, Isocrate en fera un outil civique et didactique visant à éduquer à travers l'exemplarité. Cicéron quant à lui, dans le *De Oratore* ou le *Brutus*, en fera une arme esthétique et politique. Avec les Lumières, l'éloge transcende le laudatif, il deviendra le vecteur de réflexions sur les valeurs universelles, tels la justice, la raison et le progrès. Voltaire, dans son *Discours sur l'homme*, ajoutera une dimension, celle de mettre en garde contre les excès de la flatterie, nuisibles, selon lui, à l'intégrité de la pensée. L'éloge contemporain revêt encore un autre sens, il s'inscrit dans une dimension quasi subversive face à notre monde actuel empreint de chaos, de scepticisme, de cynisme lorsqu'il ne s'agit pas de négation de l'autre. L'éloge y réhabilite la gratitude et l'admiration, celle qui permet de mettre en lumière un modèle à suivre, une figure inspirante par ses pratiques vertueuses. Ainsi posé, l'éloge devient un outil de transformation collective et de progrès humain et intellectuel.

C'est en gardant en mémoire ces différentes acceptions de l'éloge qu'il me revient de vous parler de ma prédécesseuse, Huguette Courtès. Je le ferai humblement, car, vous l'aurez compris, l'éloge est un exercice complexe, un outil de réflexion et de transmission, mais aussi un défi rhétorique qu'imposent les attentes élevées de votre auditoire. Je ne puis qu'affirmer que cet éloge sera sincère, animé par une recherche d'authenticité, même s'il a été rédigé avec ma part de subjectivité.

Car l'exercice ne fut pas facile. Huguette Courtès était une « Grande dame » me diront plusieurs d'entre vous, expression qui m'a d'autant plus troublée quelle faisait singulièrement écho en moi-même, tant, par mes premières lectures la concernant, j'en avais rapidement acquis la profonde conviction. Mais lorsque je vous demandais : « c'est-à-dire ? », je me suis bien souvent heurtée à un long silence, suivi de la même réponse sous forme de constat : elle était si discrète ! Je suis donc partie à la recherche de cette personnalité, avec pour départ un grand point d'interrogation qui recouvrait bien des mystères. Malgré des recherches approfondies, je n'ai su retrouver la trace de son fils Marc-Aurélien, seul membre de sa famille encore en vie. Mais fort heureusement, les bases documentaires accessibles de ses écrits, la réponse de Françoise Mourgue-Molines lors de sa réception, et des échanges avec certains d'entre vous, ont pu me livrer peu à peu quelques éléments. Je me suis plu à me dire, probablement pour m'encourager : « Après tout n'était-ce pas là le rôle d'une psychologue que de tenter de tisser une toile à partir de quelques fils ténus ? Après tout, il n'y avait peut-être pas de hasard. » Et puis, la tâche n'en serait que plus belle si elle échappait à la facilité, si elle résidait peut-être dans ce défi qu'elle représentait, en se prêtant à une exigence plus noble.

Ce qui me frappa et m'interrogea d'emblée fut la question : « Mais pourquoi autant d'aura assortie à si peu de lumière ? ». J'en ai déduit que la grandeur d'Huguette Courtès résidait probablement moins dans ce qu'elle exposait que dans ce qu'elle inspirait. Peut-être parce que certaines grandes figures ne laissent pas de récits personnels précis, mais davantage de sensations inspirantes. Peut-être parce qu'à l'anecdote elle préféra

s'inscrire silencieusement, sans s'imposer, dans les interactions sociales, échappant ainsi à l'attention collective, sans dorures ni fioritures. Assurément, selon les quelques mots de certains, sa bienveillance élevait ceux qu'elle rencontrait et sa prestance imposait la considération, les éloignant ainsi de toute proximité. En somme, si les mots manquent pour la définir, ce silence semble presque naturel. Elle aurait sans doute souri à ma quête d'explications, car sa grandeur n'était pas dans le visible, mais dans une manière plus subtile qui imposait le respect. L'énigme qui l'enveloppait semble, au fond, n'avoir jamais été que le témoignage de sa discrétion, de son humilité, ou bien l'hommage à son autorité intellectuelle, toujours empreinte cependant d'une empathie raisonnée.

Huguette Courtès naît à Alger en 1933, dans cette ville qui fut paradoxalement la « Porte de France » lorsque Marseille en devenait la « Porte de l'Orient ». Afin de tenter de comprendre dans quel environnement elle évolua, je me suis penchée sur l'histoire d'Alger à travers son urbanisme et son architecture. Cela peut vous paraître étonnant, mais ayant une fille architecte, j'ai appris d'elle combien « urbanisme et architecture » sont les miroirs de la société et de la culture qui les créent. Ils en reflètent l'essence, les valeurs de ceux qui construisent et de ceux qui habitent. Alger fut façonnée par la colonisation pour répondre à l'archétype d'une capitale française hors métropole. Une cité française où d'aucuns penseront qu'il faisait bon vivre, tant Alger, tout de blanc vêtue, évoquait une image lumineuse et rayonnante. Ville qui, en cela, inspira de nombreux poètes et écrivains. Je pense à Albert Camus ou bien à Jean Sénac qui en capturèrent la beauté, les aspects intimes mais aussi les tourments. Car, au-delà de l'image idyllique, la réalité ne peut obérer qu'Alger fut remodelée par l'intervention coloniale. L'ancien et le nouvel habitant y cohabitent mais dans deux mondes parallèles, deux populations imbriquées, sans se mélanger pour autant. Au début des années 30, Le Corbusier tentera même à Alger ce qu'il est convenu de nommer « une prise de site » qui toutefois restera utopique, et ne verra jamais le jour. Mais ce projet en disait long sur les mentalités de l'époque, c'est-à-dire lorsque la future académicienne vit le jour. Ce projet fracassant, répondant au nom prémonitoire d'« OBU », consistait à pulvériser l'aménagement existant, d'isoler clairement le centre de la vie culturelle musulmane, du centre des affaires coloniales. L'espace, pris en otage, confortait ainsi la division entre colonisateur et population locale désireuse de se réapproprier la rue. Cette période alimenta des scènes pouvant aller jusqu'à la révolte des Algérois contre les autorités. Kateb Yacine retrace cette lutte en 1956, à travers son roman *Nedjma*. Cet auteur, par le truchement de métaphores et d'allégories, montre combien Alger n'avait pour sens que la quête d'une identité individuelle et collective. En un mot, aller à la recherche de ses racines pour comprendre sa place dans le monde. Il est vrai que le lien aux racines joue un rôle crucial pour la formation de l'identité, tel que l'a encore décrit récemment le psychanalyste Alberto Eigier, dans son ouvrage *L'inlassable recherche de ses racines* (2024). Mais quel impact cela a-t-il pu avoir sur l'identité de Huguette Courtès que d'évoluer pendant 18 ans dans un tel environnement politique et sociétal, fait de tensions, de dualisme, donc forcément d'incomplétude ? La psychanalyse nous apprend que ce lien peut devenir à la fois source de résistance ou de fragilité, en influençant ainsi profondément la manière dont on se construit. Pour autant, même si la question semble légitime, bien que très intime, il demeure difficile d'en retracer le réel impact sur elle. Le reste de sa vie nous prouvera toutefois qu'elle fut une femme particulièrement volontaire, déterminée, étonnement courageuse et résiliente, avec de fortes capacités adaptatives pour faire face aux épreuves de la vie. Au bout du compte, je ne pourrais évoquer ses racines qu'au travers de son héritage ancestral, celui de ses parents, dans cette famille apparemment unie, composée de musiciens.

Le père d'Huguette, Lucien Jalabert, suivra un parcours musical au Conservatoire d'Alger et, dans cette école de rigueur et d'excellence, il obtiendra brillamment son premier prix de trompette, récompensant probablement des années de travail acharné. Mais également un premier prix en harmonie et contrepoint qui témoignait, outre de sa maîtrise approfondie des structures musicales et de leurs principes, de sa capacité à les appliquer pour la composition. Ces réussites renforcèrent son engagement envers l'art musical hérité de son propre père. En 1913, à l'âge de 18 ans, il devança l'appel et s'engagea dans l'armée. Ce choix l'amena à quitter Alger pour Paris, où il fut affecté à la musique militaire tout en poursuivant ses études au Conservatoire. Il y reçut son deuxième prix de trompette, consolidant sa réputation de jeune talent prometteur de la scène musicale française et conforta son projet de concourir sur le prestigieux poste de chef de musique de l'armée. Cependant, la « Grande Guerre » mit fin à tout cela, puisqu'il passa ces quatre années dans les tranchées, enrôlé comme brancardier. Ce n'est qu'après la fin du conflit qu'il put enfin retrouver la voie musicale et renouer avec la tradition familiale. En 1927, après avoir quitté l'armée il se maria et entama un nouveau chapitre de sa vie, désormais tourné vers l'enseignement et la musique professionnelle. Il devint professeur au Conservatoire d'Alger, tout en poursuivant en parallèle sa carrière de trompettiste en rejoignant l'orchestre symphonique de la Radio d'Alger. Institution phare, au service de la promotion de la musique en Algérie, facilitée par la radiodiffusion, selon un article paru dans le journal *L'Écho d'Alger* de l'époque.

La mère d'Huguette était, quant à elle, issue d'une famille de Constantine, aux racines savoyarde et lyonnaise du côté de son père, et des Alpes de Haute-Provence du côté maternel. Le monde de cette femme apparemment discrète et dévouée à son foyer, était celui de la maison. Mais au-delà de cette vie tranquille, elle portait en elle un don rare et précieux : une voix chantée pleine de charme, capturant l'attention de ceux qui l'écoutaient. Elle chantait a priori, non pas pour se faire entendre, mais pour elle-même et surtout pour le bonheur de ses enfants. Son répertoire était vaste, il couvrait des opéras en entier et allait jusqu'aux chansons populaires de l'époque, qui bercèrent au quotidien l'enfance de la jeune fille. Cette dernière hérita de la voix soprano-alto de sa mère, ce qui lui permit d'exercer ultérieurement son talent dans une chorale universitaire à Paris puis celle de l'Enclos Saint-François à Montpellier. Le piano, instrument noble et exigeant, s'est imposé comme compagnon de route d'Huguette Courtès et il le restera tout au long de sa vie. La musique était ainsi devenue sa discrète et très fidèle alliée, elle ne fit donc pas l'erreur de vivre sans l'avoir à ses côtés, comme nous l'a transmis Nietzsche, dans son célèbre aphorisme : « Sans la musique, la vie serait une erreur. »

Dans le même temps, elle poursuivit ses études au lycée Delacroix d'Alger. C'est là qu'elle obtient son baccalauréat doublé, cette année-là, par le prix du Gouverneur Général de l'Algérie. Ce prix, distinction littéraire décernée sous l'Administration française, visait à récompenser des œuvres littéraires (essais, poèmes...) mettant en valeur l'Algérie. Prix qui disparaîtra en 1962... Cette première distinction académique démontrait déjà son inclination prononcée pour les choses de l'esprit, son goût affirmé pour les lettres et la pensée, sa considération pour l'effort intellectuel et une démonstration de ses hautes capacités. À l'évidence, il faut voir en tout cela l'héritage immatériel que tissèrent ses parents qui lui permirent de sérier ses aspirations et de structurer son parcours personnel et académique, orienté vers la culture et sa transmission.

Tout au long de son parcours académique, continuèrent de cohabiter les deux univers qui l'animaient, la musique et la philosophie. Elle s'orientera vers cette dernière et pour cela entama une année d'hypokhâgne au lycée Bugeaud d'Alger suivant ainsi les pas d'Albert Camus. Elle y obtient le prix d'excellence et passa avec succès l'examen de propédeutique, nouvellement instauré, destiné à lui fournir les

bases essentielles avant d'aborder des savoirs plus approfondis et des compétences avancées. Avec courage et audace mais aussi une détermination nourrie par un profond désir d'indépendance, elle prit la décision, en octobre 1951, de s'éloigner de l'Algérie et de sa famille. Elle n'avait alors que 18 ans.

Inscrite à la Sorbonne, en cursus de philosophie, elle y obtiendra sa licence, son Diplôme d'Études Supérieures, avec un mémoire remarqué, portant sur l'étude des relations entre les pensées de Nicolas Malebranche et de George Berkeley. En Sorbonne, elle aura pour enseignants les plus grands noms emblématiques de la philosophie française : Ferdinand Alquié, mais également Daniel Lagache, Gaston Bachelard, Paul Ricœur, Vladimir Jankélévitch pour n'en citer que quelques-uns. Non loin de là, au Collège de France, elle assistera également aux cours de Maurice Merleau-Ponty et de Martial Guérault, autres figures et piliers incontournables des questionnements philosophiques contemporains. Ils lui transmettront une culture aussi solide qu'étendue sur les savoirs, sur la métaphysique de l'existence, l'histoire de la philosophie (Alquié), la psychologie clinique et la psychanalyse (Lagache), l'épistémologie et la philosophie des sciences (Bachelard), l'herméneutique et la philosophie de l'interprétation (Ricœur), la philosophie du mystère (Jankélévitch), la phénoménologie et la philosophie de la perception (Merleau-Ponty), les méthodes d'analyse des structures conceptuelles de l'histoire de la philosophie (Guérault). Cependant, c'est l'enseignement de Louis Guillermit, réputé pour la rigueur de son exégèse des textes philosophiques, qui la marquera le plus. Ce cours portait sur l'œuvre la plus célèbre du penseur allemand Leibnitz : la Monadologie. Huguette Courtès fut, semble-t-il, très inspirée par ce philosophe, par sa façon de penser alors que très rares étaient à l'époque les travaux le concernant. Mais il est vrai qu'elle partageait avec lui une certaine universalité, les deux s'intéressant autant aux sciences qu'à la philosophie. Tous deux avaient une érudition qui transcendait les frontières disciplinaires, véritables polymathes en sus d'être polyglottes (elle parlait et écrivait en effet jusqu'en cinq langues). Il n'est pas étonnant qu'elle fut particulièrement attirée par l'œuvre très complexe de Leibnitz aux impacts considérables dans de nombreux domaines de la pensée occidentale tels que la logique, la métaphysique, la mathématique et la théologie. C'est vers cette philosophie complexe qu'elle s'orienta, forte et portée par l'influence et la transmission du savoir de ses illustres maîtres, dont le rôle fut, sans doute, déterminant dans ce choix-là. Figures tutélaires, ils façonnèrent sa pensée et furent les architectes d'une réflexion élargie et rigoureuse, ouverte, exigeante mais aussi libre. Ils dessineront ainsi les contours de ses intérêts scientifiques ultérieurs, ceux de sa démarche philosophique. Ils lui donneront au final les outils nécessaires pour s'aventurer au cœur des pensées les plus complexes pour les décrypter, les critiquer et enfin les nourrir.

Puis vint le temps de l'agrégation alors qu'elle avait 22 ans. À cette époque, la philosophie privilégiait une approche rationnelle et scientifique de la connaissance. Aussi, la science ne s'est-elle pas seulement affirmée comme un outil précieux au service de la philosophie ; elle en est surtout devenue une dimension consubstantielle. Dès lors, l'obtention d'un certificat de sciences constituait un prérequis nécessaire pour prétendre à l'agrégation de philosophie. Son choix se porta sur le certificat d'ethnologie-sciences, dans le cadre d'un enseignement au musée de l'Homme, là encore par des figures emblématiques comme Henriette Alimen, éminente paléontologue et géologue française, André Leroi-Gourhan, remarquable préhistorien, ethnologue et anthropologue et enfin, Maurice Leenhardt, pasteur protestant, anthropologue et linguiste bien connu des Montpelliérains. Son engouement pour ces disciplines fut tel qu'au-delà des exigences imposées par le concours de l'Agrégation, elle entreprit une formation supplémentaire en paléontologie.

Entre fascination et humilité, un tel foisonnement de savoirs chez Huguette Courtès, présenté ici de façon indignement condensée, illustre la portée exceptionnelle de la philosophie et l'exigence de celle qui s'y destinait. Elle fut ainsi brillamment reçue aux concours de l'agrégation femmes, occupant la place de major de ce prestigieux concours, la même année où Michel Serres et Pierre Hassner seront eux aussi admis au concours masculin. Grâce à ce classement exceptionnel, elle bénéficiera du privilège de pouvoir choisir parmi les premières son lieu d'affectation. Elle optera pour la ville de Montpellier, puisque ville universitaire, afin de pouvoir y poursuivre ses recherches. En 1955, elle est ainsi nommée au lycée de jeunes filles (le premier créé en France en 1881), devenu lycée Clémenceau, où elle relèvera le défi, trois ans plus tard, de prendre la haute responsabilité de la classe de « lettres supérieures » (hypokhâgne). Forte de ses compétences scientifiques et philosophiques, en 1960, elle intègre la faculté des lettres de Montpellier (devenue l'université de Montpellier Paul-Valéry), non pour y enseigner la philosophie mais les statistiques aux étudiants de psychologie. Elle y sera assistante, puis trois ans plus tard maître-assistante et en 1969, chargée d'enseignement en philosophie.

Elle soutiendra en 1979, en Sorbonne, une thèse brillante, puis elle deviendra l'année suivante « Madame le Professeur » Courtès, chargée de la chaire d'histoire de la philosophie du XVII^e siècle à l'université de Montpellier Paul-Valéry. Elle y enseignera durant deux décennies, auprès d'étudiants du second et du troisième cycles qu'elle prépara aux concours, mais qu'elle initia surtout à la traduction et aux commentaires de textes originaux rarement étudiés. Elle leur transmet non seulement les concepts et leurs méthodes, mais aussi une rigueur, une curiosité intellectuelle inlassable et une capacité à questionner le monde avec profondeur, ouverture et nuance. En 1999, elle fut nommée professeur émérite et conserva une activité de recherche au sein des Équipes de Recherches « Centre d'Études des Systèmes et des Modèles du Devenir » (CESMOD) et « Moyen Âge, Renaissance, Baroque » (MARENBAR).

Elle n'était pas le genre d'universitaire voulant faire une carrière à tout prix, en s'imposant ou en réclamant ; elle fut au contraire capable d'abnégation, dans la discrétion. Cependant, notre confrère Jean-François Lavigne me dira qu'elle s'imposa par la profondeur de son esprit, celle de ses analyses, la diversité de ses champs d'étude, couvrant la sémiotique, la linguistique, la philosophie du langage et également l'histoire de la philosophie du XVII^e siècle. Elle y marquera les esprits par la qualité de ses enseignements et son investissement dans diverses tâches collectives (conseil d'UFR, directrice du département de philosophie, présidente de la commission de spécialistes en philosophie). Elle fut également présidente de la commission de spécialistes pendant différents mandats, confiance renouvelée par ses collègues car elle y fut, paraît-il, remarquable par le respect total de la parole de tous, sans jamais abuser de l'autorité de sa voix de présidente. Elle y fut également totalement intransigente sur le respect des règles, animant cette commission avec une rigueur morale inflexible, à la hauteur de celle qu'elle affichait dans la vie. En parallèle, elle fera naître la Société languedocienne de Philosophie, fondée en 1932 par Aimé Forest, qui avait pour objectif d'encourager les échanges intellectuels régionaux, de promouvoir la philosophie dans la région, via des conférences, des séminaires et autres événements et de renforcer.

Ses écrits demeureront relativement peu nombreux, mais furent des contributions notables à la pensée philosophique et cet état de fait perdure encore. Tout comme Leibnitz qui disait de lui : « J'ai écrit des choses innombrables sur des sujets innombrables, mais j'ai édité peu de choses et sur peu de sujets », je tiens toujours de Jean-François Lavigne que ses tiroirs regorgeaient d'articles et de manuscrits, reflet d'une pensée féconde. Cependant, malgré leur qualité indéniable, ces manuscrits demeurèrent inédits pour une raison inconnue qui ne saurait être assimilée à un

quelconque manque de fécondité conceptuelle. Je serais tentée de penser que, fidèle à sa propre image, elle ne les exposa jamais à la lumière, pas plus qu'elle ne le fit pour elle-même. À titre anecdotique mais plein de sens, notre confrère Jean-Paul Legros me rappellera que son texte intitulé « La symbolique du miroir et la tradition platonicienne » accessible sur le site de l'Académie, demeure à ce jour le texte de tout temps le plus lu et le plus téléchargé.

Des contributions, il y en eut donc et, afin de rendre hommage à Huguette Courtès, il m'a semblé nécessaire de faire l'effort de tenter de les esquisser. Cela m'a obligé à aller sur des terres très éloignées des miennes, car je suis en effet beaucoup plus sereine pour évoquer la neuroanatomie fonctionnelle du cerveau et débattre de ses avatars neuropsychologiques sous l'effet de l'âge et de la pathologie. J'ai donc lu en me posant des questions, afin de tenter de livrer ce qui m'est apparu comme étant les lignes forces de son œuvre, ou du moins ce que j'en ai compris. Concevoir un auteur, c'est retrouver ce qu'il a vraiment voulu dire, parce qu'il l'a pensé et, dans mon cas, parvenir à le dire ne pourra se faire sans rejoindre pleinement le sens, l'impensé, qui y figure. Aussi, je sollicite votre indulgence si mes propos ne font pas justice à la complexité de ce sujet.

Il y eut tout d'abord cette thèse de plus de 1000 pages, portant sur *L'expression, lien réel et symbolique dans la philosophie de Leibniz*. On y retrouve donc le penseur favori d'Huguette Courtès, mais également toute l'exigence et la détermination de cette dernière pour mener à bien ce doctorat d'État. Car, rappelons-le, l'œuvre de Leibniz demeurerait encore méconnue. Il en fut de même de l'analyse de ses correspondances avec des savants couvrant l'entièreté du continent européen. Elles demeuraient peu accessibles, jusqu'à ce qu'elles rencontrent la détermination de la doctorante à les mettre en lumière. En de telles circonstances, de façon fortement paradoxale, elle n'hésita pas à s'aventurer avec audace dans ces contrées vierges. Elle était peut-être une femme discrète, mais fut une intellectuelle qui s'exposa en tant que pionnière et précurseure. En un mot, elle fut une femme qui osa savoir, tel le *Sapere aude* d'Horace (*Ars Poetica*, épître I, 2, 40). Chercheuse à la grande curiosité intellectuelle, elle est donc allée chercher l'œuvre de Leibniz à ses sources, dans les bibliothèques de Hanovre et de Wolfenbüttel, auxquelles Leibniz avait confié ses archives. Elle en fera la synthèse, en lisant les textes en latin, grec, anglais et allemand, et léguant à son tour une compréhension éclairante de la pensée leibnizienne. On retrouve là toute l'exigence et la détermination d'Huguette Courtès pour mener à bien ce doctorat d'État, mais aussi cette conjonction entre la puissance de son esprit et l'immensité de son savoir. Car, rappelons-le, non seulement l'œuvre de Leibniz était encore méconnue, mais elle était également dispersée. Éclatée, tant le système de Leibniz reposait sur un large éventail d'idées, chacune marquée par sa complexité, masquant en son sein de multiples structures sous-jacentes. Cette richesse conceptuelle mit en exergue le dynamisme et le mouvement perpétuel de la pensée leibnizienne, comme en témoigne la « Monadologie ». Dès lors, cette thèse fut unanimement saluée en tant que synthèse exceptionnelle, révélant l'unité dans la diversité, livrant enfin une vision d'ensemble cohérente de l'œuvre de Leibniz. À travers ce travail, elle n'analysa pas seulement la pensée de Leibniz ; elle participa pleinement à son actualisation, montrant comment ces idées résonnent encore dans nos réflexions modernes. Outre cet apport majeur elle proposa également une confrontation des pensées de Leibniz avec les théories d'autres penseurs. Enfin, la thèse de la docteure mettra en exergue le concept « d'expression » comme étant le fil rouge de l'œuvre de ce génie de la philosophie. Elle apportera de la lumière sur les concepts leibniziens centraux, comme la monade, les représentations, l'harmonie préétablie, la continuité et la place de Dieu. En un mot, elle éclaira, entre autres, la manière dont le XVII^e siècle jeta les bases d'une pensée laïque, tout en restant imprégné de questionnements métaphysiques sur

l'existence divine. Le regard qu'elle portait sur le monde la poussa à débattre également sur d'autres œuvres philosophiques de l'âge classique.

Parmi ses recherches les plus notables, Huguette Courtès publia sur la théorie des signes et des symboles, ainsi que sur leurs fonctions au sein de la société et de la culture. En tant que professeure d'histoire de la philosophie du XVII^e siècle, elle apporta des contributions significatives à la compréhension de cette période cruciale de la pensée occidentale, à travers l'étude des œuvres de penseurs tels que Descartes, Spinoza, Leibniz et Locke. Elle en deviendra l'une des spécialistes la plus reconnue. Plus précisément, une partie importante de son travail porta sur l'étude approfondie de la rationalité cartésienne, en soulignant l'importance de la méthode rationnelle dans la construction de la pensée scientifique, en explorant la radicalité de la subordination de la philosophie à la raison et à la logique. Elle analysa également les concepts de nécessité et de liberté dans l'œuvre de Spinoza, soulignant la complexité de sa pensée sur l'immanence divine et la causalité. L'étude de Leibniz demeura toutefois son œuvre privilégiée tout au long de sa vie. Après sa thèse, ses travaux se concentrèrent principalement sur des aspects clés de la métaphysique, de l'épistémologie et de la philosophie du langage, tout en insistant sur l'importance de l'harmonie et du rationalisme chez ce penseur. Elle éclaira de façon significative la façon dont Leibniz chercha à réconcilier la vision mécaniste du monde avec des concepts métaphysiques, en plaçant la question de la continuité et de l'infini au cœur de sa réflexion. Elle mit en lumière également la complexité de la pensée leibnizienne dans ses efforts pour chercher à concilier la théologie et la métaphysique, autrement dit la foi religieuse avec la raison philosophique, notamment à travers la théodicée qui s'efforce de réconcilier l'existence du mal avec l'idée d'un Dieu omniscient, omnipotent et profondément bon. C'est ainsi qu'à travers ses écrits, elle mit en avant combien Leibniz chercha à unifier la métaphysique, les mathématiques et la théologie dans une vision cohérente et rationnelle du monde.

Dans l'œuvre d'Huguette Courtès, ce qui émerge avec force, c'est cette recherche constante de conciliation et de réconciliation, ou l'art d'assembler des pièces éparées en un tout cohérent. Une démarche qui semble avoir été sa signature et qui requiert de conjuguer rigueur et hauteur de vue intellectuelles. Pour illustrer mon propos, je ne trouverai mieux que de la citer : « S'il est vrai que nous ne pouvons jamais tout comprendre, nous pouvons toujours comprendre un tout, même infini, selon sa structure d'ensemble et cela nous permet au moins de défendre la vérité. » Une empreinte indélébile qui la consacre comme une figure majeure de la philosophie contemporaine, appelée à perdurer.

En parallèle de sa vie professionnelle, elle eut également une vie privée riche bien qu'émaillée d'éléments tragiques. Huguette Jalabert épousa en 1970 Jean Courtès. Le hasard est-il vraiment le maître des événements de notre vie, ou sommes-nous guidés par un destin qui façonne subtilement notre parcours ? Cette question prend une dimension particulière lorsque le nom que nous portons semble refléter des qualités intrinsèques de notre personnalité. Peut-on alors parler d'une coïncidence ou d'une manifestation symbolique d'un destin inscrit dans notre essence ? En effet, le nom « Jalabert », patronyme d'origine germanique issu de Galaberht, évoque à la fois le chant (*gala*) et l'éclat (*berht*). Quant au nom Courtès, qu'elle adopta par mariage, il s'agit d'un patronyme français dérivé de l'adjectif occitan *cortès*, lui-même issu du latin *courtesius*, signifiant « courtois, policé ou civilisé ». Ce terme désignait à l'origine une personne reconnue pour la distinction de son comportement, empreint d'amabilité, d'élégance et de respect. Brillante, chanteuse, courtoise : cette fascinante convergence entre identité

nominale et tempérament interroge, avec une pointe de malice, la subtile frontière entre hasard et destinée.

Mais revenons à son époux, Jean Courtès. Montpelliérain par ses études, il fut nommé professeur de latin à l'université de Reims. Leurs affectations respectives les séparèrent ainsi géographiquement, avant que le décès très jeune de Jean rendît cette séparation définitive. Ensemble, ils auront deux enfants : François et Marc. François Courtès, normalien, mathématicien, décéda subitement et prématurément à l'âge de 40 ans. J'ai retrouvé sa trace sur le site de la World Cube Association (WCA), car il fut l'une des figures emblématiques du Cube Français (jeux de réflexion impliquant des manipulations physiques, le Rubik's Cube en est le jeu le plus iconique). Il détenait un record du monde, ayant été, durant de nombreuses années, le compétiteur le plus assidu à travers le globe. À distance j'ai pu échanger avec Clément, l'un de ses amis, actuellement doctorant en glaciologie au Danemark. Il m'a dressé le portrait d'un homme particulièrement discret, d'une érudition et d'une intelligence remarquables, passionné et d'une gentillesse infinie. De Marc, je ne saurai malheureusement vous parler, si ce n'est de vous dire qu'il est juriste, mais je n'ai pu échanger avec lui ou avec l'un de ses proches. Les collègues d'Huguette Courtès rapportent combien cette dernière fut fière de ses deux enfants, qu'elle éleva seule à partir de l'âge de 13 et 14 ans, tout en s'occupant de ses parents âgés. Elle réussit ainsi à jongler entre ses différents rôles de fille, mère, enseignante et chercheur, tout en les assumant pleinement, sans jamais se plaindre. Probablement elle alla puiser au fond d'elle-même ces qualités de courage, et le tempérament d'une femme déterminée et volontaire.

Sa présence dans la communauté académique fut également pregnante. Agrégée de Philosophie, docteur d'État, professeur émérite à l'université Paul-Valéry (Montpellier III), cette penseuse inlassable fut élue à l'Académie en 2002 sur le fauteuil XV, elle y siégea jusqu'en 2020. Remarquée par sa présence assidue, elle participa activement à la vie de l'Académie où elle rayonna par la force de son esprit, la richesse intellectuelle de ses écrits et ses diverses conférences. Elle fut présidente générale en 2010, où, forte de son propre parcours, ses contributions permirent de renforcer les liens interdisciplinaires entre les sciences, les lettres et les humanités, tout en promouvant leur transmission et leur diffusion. En tant qu'académicienne, elle se distingua par son esprit aussi vif que fin, son aura intellectuelle, son érudition. Elle fut assurément une source d'inspiration pour notre compagnie tout en se démarquant par sa modestie, mais également, selon certains, sa générosité affable, son sourire lumineux. Huguette Courtès fut ce qu'il sera convenu de nommer aujourd'hui une « grande Dame », qui s'en alla en toute discrétion.

Enfin, si vous me le permettez, je terminerai en adressant quelques mots à Madame le Professeur Courtès :

« Madame,

Vous avez grandi dans un monde où les femmes, malgré leurs talents, devaient souvent redoubler d'efforts pour être reconnues dans les sphères intellectuelles. Vous avez ouvert un chemin exemplaire car, loin de vous freiner, cette réalité a renforcé et nourri votre détermination. Il y a plusieurs mois, je suis partie à votre recherche, avec la conviction intime que vous incarniez une personnalité exceptionnelle. Au fil de cette quête, je dois l'avouer, je me suis attachée à vous et pour moi, venant d'un univers si différent du vôtre, vous êtes devenue une figure inspirante, pour laquelle j'ai le plus profond respect. Vous m'avez rappelé que la pensée, qu'elle soit philosophique ou scientifique, est un voyage passionnant et exigeant, nécessitant audace, persévérance et une foi inébranlable en la transmission. Vous m'avez poussée hors de ma zone de

confort, vous m'avez fait pénétrer et voyager dans une terre inconnue et, en toute humilité, vous m'avez permis de découvrir, au-delà de la philosophie émérite, une femme d'une grande humanité, respectueuse des idées et des hommes. Bien que je n'aie pas eu l'honneur de vous rencontrer, je suis consciente du vide que vous laissez, je n'aurai pas la prétention de le remplir, mais sachez que c'est avec modestie, sincérité, et responsabilité que je m'emploierai à rendre votre siège vivant et à pérenniser, à ma manière, cet idéal du savoir partagé. La pensée n'est pas un luxe, c'est une nécessité, un souffle vital qui nous pousse à mieux nous approcher de la compréhension du monde, de nous-mêmes, dans une quête de vérité. C'est ce souffle que vous me transmettez, imprégné d'histoire et porteur de sens.

Merci à vous Madame ».

Avant de conclure, permettez-moi d'adresser une pensée profonde et émue à mes parents disparus, ils me portent chaque jour par le souvenir puissant de leur amour et de leur soutien indéfectible. Une douce pensée s'envole également vers Zoé, petit ange devenue étoile, dont la lumière continue de briller en nous. Je tiens également à exprimer toute ma reconnaissance à mon mari, pilier discret mais essentiel de ma vie. Au-delà de la pudeur de mes mots, je sais qu'il comprendra. Je pense à cet instant également à mes enfants chéris, Julien et Sisaluk, ainsi qu'à Raphaël-Jetsada, mon galopin de petit-fils aussi espiègle que vif. Malgré l'heure tardive, je sais qu'ils m'accompagnent et me portent en ce moment même, depuis Singapour : *I love you to the Moon and back*. Une pensée également à Laura, ma fille si précieuse, à Olivier et leur douce Jade, vous êtes mon Soleil montpelliérain, je vous aime à l'infini et bien au-delà. Je tiens à remercier mes sœurs, qui ont bravé les distances et les aléas de la vie pour être toutes les trois présentes aujourd'hui : merci pour votre amour et notre si précieuse complicité, merci d'incarner, en ce jour, la mémoire vivante de nos parents.

Je voudrais également exprimer toute ma profonde gratitude envers Dominique Triaire, mon parrain d'Académie et ami de longue date. Les liens que nous avons tissés au fil des années, notamment à travers les épopées de la gouvernance d'une Université aussi attachante que rebelle, m'ont enrichie et portée jusqu'ici. Merci infiniment à toi.

À mes amis présents aujourd'hui, un immense merci pour votre affection et votre fidélité, elles me sont si chères.

Permettez-moi également d'avoir une pensée, avec une émotion particulière, pour notre regretté confrère, le Professeur Alain Sans, je ne peux oublier qu'il posa les premiers jalons de ma carrière universitaire comme enseignante en neuropsychologie. À Béatrice Bakhouch et Jean-Paul Legros je suis redevable pour leur aide précieuse dans mes recherches documentaires. À Jean-François Lavigne je rends hommage pour le long entretien qu'il m'a accordé, éclairant avec une grande sensibilité la figure d'Huguette Courtès et les méandres de la philosophie. Merci également à Thierry Lavabre-Bertrand, pour cet échange informel aussi sympathique qu'éclairant. Ces moments partagés avec vous furent une parenthèse rare, mêlant érudition, humanité et émotion.

À mes consœurs, je dis merci pour leur indéfectible soutien, leurs encouragements, véritable sororité vivante qui a vu éclore de belles amitiés. Enfin, à l'ensemble des académiciens, je tiens à dire merci. Vous êtes des compagnons d'idéaux et de partages intellectuels, animés par un esprit égalitaire où nulle préséance ne trouve place. C'est avec cette simplicité et bienveillance que vous m'avez accueillie il y a deux ans dans cette compagnie qui réunit les esprits et les cœurs en une grande famille.

Merci à vous toutes et à vous tous.



Séance publique du 9 décembre 2024

Présentation de Marie-Christine Gély-Nargeot

Dominique TRIAIRE

Professeur émérite de l'Université Paul-Valéry, Montpellier
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Notre section Lettres de l'Académie compte des historiens, des juristes, des philosophes, des artistes, des littéraires, tous appartenant à des disciplines multi-séculaires, mais les sciences humaines, qui apparaissent principalement dans la seconde moitié du XIX^e siècle, ont quelque difficulté à se faire place dans nos rangs. L'égyptologie est et fut brillamment représentée ; mon amie, Mme Marie-Hélène Dayan-Janbon, trop tôt disparue, était sociologue ; M. Raymond Dugrand, qui a marqué Montpellier de son empreinte, était géographe, mais qu'en est-il de l'archéologie, de l'ethnologie et de la plus importante de ces sciences – s'il faut en croire le nombre d'étudiants inscrits à l'Université –, la psychologie ? Y a-t-il pourtant un jour où les médias ne nous parlent, comme d'un remède universel, de « cellules psychologiques », le mot *cellule* n'étant pas d'ailleurs des plus rassurants ? Il me paraît donc juste, heureux et profitable pour notre Académie qu'elle reçoive une psychologue.

Le mot *psychologie* apparaît au XVI^e siècle, cette grande époque de défense et illustration de la langue française au cours de laquelle les érudits, puisant dans le grec et le latin, forgèrent un vaste vocabulaire français. *Psychologie*, du grec ψυχή, le souffle, l'âme, et λόγος, la parole, le discours, signifie d'abord la science de l'apparition des esprits, puis dans l'*Encyclopédie* de Diderot, devient une partie de la philosophie « qui traite de l'âme humaine, qui en définit l'essence, & qui rend raison de ses opérations ». Au début du XIX^e siècle, Maine de Biran s'empare du mot et le fait entrer dans la modernité ; quelques décennies plus tard, il se précise : « connaître les lois naturelles des états ou phénomènes de conscience ». Notons que chacune de ces strates sémantiques mériterait une étude approfondie : elles transparaissent dans le sens actuel : « La Psychologie est née du désir de combiner le savoir sur l'homme et la rhétorique des philosophes avec les lois physiques et mathématiques. Les psychologues ont pour habitude de dire qu'elle est la fille du savoir et de la méthode scientifique ». Projet terriblement ambitieux : apprécier l'âme, la pensée, l'esprit, ce qui est le plus abstrait, en termes de physique – je n'ose dire de mathématiques. Projet qui s'enracine chez Leibniz et les Idéologues, héritiers directs des Lumières. De ce travail sont sortis ces grands analystes du cœur humain : Benjamin Constant, Stendhal, Balzac, Flaubert, Maupassant, Proust, mais ils en restaient à l'étude, à la description, puis à l'application de ces découvertes dans les comportements de leurs héros ; ils pouvaient aussi emprunter le chemin inverse : du comportement, induire les recoins de l'âme. Finalement, la psychologie, qui naît véritablement dans la seconde moitié du XIX^e siècle, apparaît-elle comme l'héritière de cette grande littérature du sentiment. Je note au passage une bizarrerie : je pourrais nommer aisément les pères fondateurs de la phénoménologie, de l'histoire sérielle, de l'anthropologie structurale et même de l'étrange psychanalyse, mais il me serait difficile de donner le nom d'un grand psychologue, comme si la discipline n'existait que collectivement : alors que la psychologie est extraordinairement présente

dans notre quotidien, nous serions en peine de lui donner un visage. Il faut croire que les psychologues ont mieux à faire que hanter les plateaux télé et ils ont bien raison !

Marie-Christine Gély est la troisième de quatre sœurs.

Son père, fils d'un directeur d'école et d'une institutrice, fut élevé dans la tradition des valeurs de la République : la droiture, le mérite et le progrès. D'une intelligence vive, cultivé dans un milieu modeste mais attentif à l'éveiller et à le stimuler, exemple de cette ascension sociale si malmenée aujourd'hui et qui envoyait naguère des bataillons de fils d'instituteurs dans les grandes écoles, il fut élève en classes préparatoires à Louis-le-Grand à Paris et devint ingénieur SUPELEC. Toute sa carrière en tant que cadre supérieur se déroula à l'EDF. Homme intègre, mais aussi homme de cœur, Jean Gély partagea son temps libre entre actions de service et de solidarité : souhaitant favoriser l'accès de ce sport au plus grand nombre, il promut la création du ski club de Mende ; Rotarien pendant plus de soixante ans en Lozère, en Charente-Maritime et dans le Var, il créa deux clubs et fut à l'origine de différentes actions caritatives. Pendant sa période rochelaise, il s'engagea dans la vie locale : élu à la Communauté d'agglomération de La Rochelle et, pendant dix-huit ans, maire adjoint de L'Houmeau, petite ville sur la côte, en face de l'Île de Ré.

La mère de Marie-Christine Gély était infirmière et donna une grande part de son temps aux plus défavorisés afin de protéger leurs droits fondamentaux, d'améliorer leurs conditions de vie et de leur offrir un avenir meilleur. Elle fut un fervent soutien de Médecins Sans Frontières, d'Amnesty International et autres ONG. Après avoir élevé ses quatre enfants, Monique Gély s'autorisa enfin et tardivement à exercer sa profession. Elle apporta à ses patients une écoute attentive, sa douceur, sa compassion, et aussi son état d'esprit positif, son optimisme exceptionnel. Au moment de la retraite dans le Var, ses quatre filles, ses neuf petits-enfants, et nombre d'amis, profitèrent de la propriété familiale toujours largement ouverte ; les uns et les autres n'ont pas oublié sa personnalité rayonnante et ses multiples attentions pour chacun.

Ainsi, les quatre sœurs, nées en cinq ans, donc proches par l'âge, furent élevées entre un père droit et respectueux de la tradition, et une mère ouverte et souriante, dans une grande chaleur familiale. Très unies, elles créèrent même, étant enfants, à l'abri d'un grenier aménagé, un club, toujours actif aujourd'hui, où elles partagèrent confidences, bêtises et éclats de rire. Cet état d'esprit a gagné les maris, puis les enfants.

La famille déménageait au gré des mutations EDF. Née à Niort, Marie-Christine Gély passe ses trois premières années à Rodez, puis à Mende jusqu'à l'âge de treize ans, scolarisée dans l'enseignement privé catholique en primaire, puis au lycée Chaptal de Mende. La famille étant partie pour La Rochelle, elle est élève au collège de Missy de la même ville, puis au lycée Jean-Daudet où, du fait d'une dyslexie handicapante, son professeur de français lui déconseille d'aller « encombrer les universités » – auquel professeur, qu'elle rencontrera quelques années plus tard et qui lui demandera ce qu'elle devient, elle répondra, mais en tant qu'enseignante : « Eh bien figurez-vous que j'encombre toujours les universités ! ». Elle obtiendra son bac scientifique à Niort au lycée Notre-Dame.

À l'occasion d'une régate à La Rochelle (dans la région, il y a toujours un bateau quelque part), Marie-Christine Gély qui a dix-huit ans fait la connaissance de Joël Nargeot. Leur première sortie est une journée passée dans l'Île de Ré à chasser les crépidules ; ce sont des coquillages qui se fixent les uns aux autres et forment une chaîne : voyez la symbolique ; ils se marient donc deux ans plus tard.

Les déménagements vont s'accélérer : le jeune couple alterne les séjours en France et aux États-Unis pendant plus de dix ans pour les travaux de M. Nargeot. Son épouse

obtient, comme sa mère avant elle, un diplôme d'infirmière, mais n'exercera jamais. En 1980, à Los Angeles où M. Nargeot est *visiting professor* au California Institute of Technology (CALTECH), Mme Gély-Nargeot découvre la neuropsychologie auprès du professeur Roger Sperry qui étudiait la spécialisation fonctionnelle des hémisphères cérébraux chez des sujets humains et qui obtient la même année le prix Nobel de médecine. La jeune étudiante travaillera avec lui pendant douze ans. De retour en France, elle reprend ses études à partir de septembre 1980 et obtient son DEUG 1 de Psychologie à l'université François-Rabelais de Tours, quelques jours avant la naissance de Julien en juillet 1981, puis le DEUG 2 en 1982, la Licence en 1983, la Maîtrise de Psychologie Clinique en 1984, sujet du mémoire : *Cerveau droit... cerveau gauche, ou de la spécialisation hémisphérique*. Comme il n'existait pas de DESS de psychologie clinique à Tours, Mme Gély-Nargeot est reçue sur concours à Paris-Sorbonne et obtient en 1985 son DESS de Psychologie clinique et pathologique (sous la direction du grand psychiatre Daniel Wildöcher) avec spécialité Neuropsychologie (Hôpital de la Pitié-Salpêtrière) dont le responsable était le spécialiste de la mémoire, à cette époque, Jean-Louis Signoret ; elle obtient également un DEA de Psychologie clinique (Paris-Sorbonne).

Mme Gély-Nargeot travaille alors en tant que neuropsychologue clinicienne de 1985 à 1987, au CHRU de Tours, service de Neurochirurgie enfant. En décembre 1987, elle donne naissance à Laura.

La même année, c'est l'installation à Montpellier où le professeur Jacques Demaille, alors directeur du Département des Sciences de la vie au CNRS, a persuadé Joël Nargeot à la fois de quitter l'Université, d'intégrer le CNRS et de venir développer ses recherches à Montpellier au Centre de recherche de biochimie macromoléculaire. De son côté, son épouse s'inscrit en thèse de neurosciences à l'Université Montpellier 1 sous la direction de Jean-Louis Signoret qui la met en relation avec Michel Baldy-Molinier, chef de service des Explorations fonctionnelles du système nerveux et spécialiste de l'épilepsie. La thèse devait porter sur les troubles de la mémoire dans l'épilepsie, mais Mme Gély-Nargeot choisit la population des personnes âgées dont la mémoire, physiologiquement plus labile, se prêtait mieux à l'étude et à la compréhension des mécanismes de la fonction mnésique. Dans le service travaillait Jacques Touchon, neuropsychiatre (chef de clinique, puis praticien hospitalier, à l'époque), qui s'intéressait aux mêmes patients : ils décident de travailler ensemble, Mme Gély-Nargeot obtenant l'accord des professeurs Signoret et Baldy-Molinier. Jean-Louis Signoret mourra malheureusement six mois avant la soutenance (en 1987) ; Martial Van der Linden (Université de Genève), qui collaborait avec la doctorante, prendra officieusement sa relève et Michel Baldy-Molinier sera président du jury de thèse, laquelle thèse intitulée *Hétérogénéité des manifestations neuropsychologiques précoces dans la démence de type Alzheimer (DTA). Étude des processus mnésiques, approche cognitive et écologique, avec suivi longitudinal*, lui permettra d'évaluer l'impact fonctionnel des troubles cognitifs dans la vie de tous les jours et de souligner l'importante variabilité des profils mnésiques d'un patient atteint de démence de type Alzheimer à un autre. Patients qui l'amènent à conclure que « c'est le concept même de démence de type Alzheimer qui est ici remis en cause... il contribue visiblement à masquer diverses maladies, d'étiologies différentes ». L'hypothèse sera confirmée les années suivantes avec l'éclatement du cadre de description et de classification des maladies neuro-évolutives (nosographie).

Mme Gély-Nargeot travaillera huit ans au CHU de Montpellier, auprès de Jacques Touchon. Ensemble, ils instaurent l'une des toutes premières consultations mémoire, le professeur Touchon en tant que neurologue et chef de service, Mme Gély-Nargeot en tant que neuropsychologue. Elle exercera également en tant que

psychologue expert, près la cour d'appel de Montpellier. Ces années d'exercices cliniques enrichiront de manière significative ses enseignements de neuropsychologie et lui permettront d'offrir à ses étudiants une perspective pratique et expérimentale à travers de multiples illustrations de cas, venant compléter les savoirs théoriques et méthodologiques – à noter que contrairement aux médecins, les professeurs des Universités de Psychologie ne sont pas Professeurs des Universités-Praticiens Hospitaliers, et rares sont ceux qui exercent ou ont exercé.

En 1995, Mme Gély-Nargeot est élue maîtresse de conférences de Neuropsychologie du vieillissement (Paris-Sorbonne) ; elle soutient son HDR, *Approche psychopathologique du processus de vieillissement*, trois ans plus tard et très rapidement, en 1999, est promue professeur des Universités. En 2000, elle choisira d'honorer le poste de Montpellier à l'Université Paul-Valéry, en renonçant à celui de la Sorbonne, pour raisons familiales.

Tout au long de sa carrière pédagogique, Mme Gély-Nargeot n'a cessé de créer : deux doctorats (Psychologie Clinique et Psychopathologie ; Neuropsychologie et Psychopathologie), un DESS (Psychogérontologie), un DEA (Psychologie du vieillissement) ; deux Parcours de Masters (Psychologie du vieillissement ; Neuropsychologie et Psychopathologie Cognitive adulte et Personnes âgées) et il faudrait ajouter les Licences Professionnelles et les Diplômes d'Université.

Tous diplômes conçus pour répondre à des besoins précis de notre société ou à des attentes de la profession, son désir n'étant pas de créer des diplômes pour créer (et accessoirement se trouver ainsi des heures d'enseignement à bon compte), mais bien pour offrir aux étudiants de réels débouchés professionnels. Grâce à ces formations, plus de 700 psychologues et 200 coordinateurs de réseaux gérontologiques ont trouvé une insertion professionnelle et exercent actuellement. Par ses collaborations internationales, Mme Gély-Nargeot a eu également à cœur de faciliter la mobilité étudiante et les échanges de programmes pédagogiques avec les Universités de Genève, de Montréal, de Sherbrooke, de Stanford. Actuellement, elle est co-responsable de l'ensemble de l'offre de formation en psychologie à l'Université Paul-Valéry (10 parcours de Master).

Les recherches qu'elle a menées ne sont pas le fruit du hasard. Son parcours scientifique s'inscrit dans une ligne de conduite volontaire et réfléchie. Il lui fallait se doter des moyens nécessaires afin de mieux comprendre la complexité des comportements de la personne âgée, selon un abord intégratif – de ses modifications cérébrales à son vécu, ses souffrances, en prenant en compte son fonctionnement psychique, ses comportements et son environnement. De ce fait, la nature des travaux de Mme Gély-Nargeot frappe par leur vaste étendue. Elle fut l'une des premières et rares psychologues à s'intéresser à l'étude de la personne âgée (ils étaient trois en France à l'époque) ; elle participa ainsi à la construction de la psychogériatrie en France, spécialité qui émergera en 1980 et qui sera officiellement structurée d'un point de vue académique en 2000 avec la création des premiers DES et DESS, dont le sien. En termes de connaissances cliniques, beaucoup était à construire : études psychopathologiques, neuropsychologiques, ainsi que leurs conséquences théoriques, méthodologiques et appliquées. Ouvrir ces nouvelles voies nécessita pour elle d'adopter une vision large et transdisciplinaire, éminemment spécifique à la psychogériatrie. Son parcours scientifique illustre l'évolution de ses objets de recherche. Elle s'est consacrée, dans un premier temps, à l'étude de la spécialisation hémisphérique, la localisation des fonctions mentales dans leurs rapports avec le cerveau. Toutefois, l'esprit, envisagé comme un théâtre mental, n'est pas une simple métaphore : il est un modèle cognitif de système de traitement de l'information. Rapidement, elle a intentionnellement délaissé le niveau

exclusivement cérébral pour privilégier l'étude du fonctionnement des capacités à se souvenir et à communiquer et leurs avatars – comportements adaptés, ou non. Ce cadre théorico-clinique lui a permis de rendre compte de la source des troubles objectivés et d'en livrer certaines interprétations théoriques : ainsi, de proposer une série de marqueurs cognitifs pour diverses pathologies mentales utiles aux diagnostics neuropsychologiques et à leurs diagnostics différentiels. Cependant, l'étude du vieillissement cérébral et cognitif n'a jamais amené Mme Gély-Nargeot à perdre de vue qu'au-delà de l'étude des régions cérébrales modifiées par l'âge, de leurs conséquences sur les systèmes et processus du traitement cognitivo-comportemental, il s'agit avant tout d'une personne, sensibilité à l'humain qu'elle a certainement recueillie auprès de sa mère. Cette évolution est liée à son rattachement (1995-2000) au Laboratoire de Psychologie Clinique et Pathologique de Paris-Sorbonne, d'obédience majoritairement psychanalytique et qui la reçut pourtant, en dépit de ses travaux fort peu freudiens, avec un esprit d'ouverture assez peu répandu dans le milieu. Ses travaux ont alors inclus la prise en compte de la souffrance du sujet, celle de son vécu et l'impact de son environnement, pour une étude plus aboutie du sujet âgé. Cette approche intégrative de la personne âgée eut pour effet de développer des recherches centrées, soit sur le sujet lui-même, soit sur son entourage (les proches aidants, les aidants professionnels) ou encore sur certaines situations pathogènes telles que l'institutionnalisation. Le cadre de la neuropsychologie clinique, associé à la psychopathologie cognitive, s'est ainsi peu à peu imposé à Mme Gély-Nargeot, seule cette approche intégrative permettant de relier les données cliniques psychopathologiques, neuropsychologiques et cognitives et d'en étudier leurs modulations réciproques. Depuis plusieurs années, ses travaux de recherche s'inscrivent donc dans ce cadre intégratif et poursuivent trois objectifs :

- 1) mieux comprendre les dysfonctionnements cognitifs et neuropsychologiques qui accompagnent certains états liés à l'avancée en âge ou à la pathologie (comme le vieillissement cognitif normal, les maladies neuro-évolutives, les pathologies mentales, la douleur chronique...) ;
- 2) étudier les relations que ces états entretiennent avec des troubles de la conscience, de la régulation émotionnelle, du contrôle de l'action ;
- 3) interroger la complexité des interactions qu'entretiennent ces dysfonctionnements entre eux, via l'étude de leurs modulations réciproques, telles les fonctions de médiation et de modération, animant les relations entre diverses variables qui modulent les comportements.

Mme Gély-Nargeot continue à déployer différentes perspectives d'applications cliniques, par exemple : les marqueurs neuropsychologiques des pathologies, l'annonce du diagnostic, la typologie et l'aide aux aidants, la pathogénie de l'institutionnalisation, les prises en charge qu'elles soient cognitivo-comportementales ou plus originales, tel l'effet thérapeutique du bâti architectural sur la santé mentale.

Cette succession de travaux explique une production scientifique continue et soutenue. Mme Gély-Nargeot est autrice ou co-autrice de 110 articles à comité de lecture, dans des revues essentiellement internationales, à forte visibilité scientifique, dans les domaines de la psychologie, de la neuropsychiatrie, de la gérontologie. Elle a dirigé huit ouvrages (Dunod, De Boeck...), rédigé une soixantaine de chapitres d'ouvrages, effectué plus de 300 communications nationales ou internationales, majoritairement sur invitation. Elle a organisé ou coorganisé plus de 70 colloques, nationaux ou internationaux. Elle a enfin été lauréate de cinq prix nationaux de recherche (Fondation Nationale pour la Recherche Médicale, Fondation Recherche et Partage, Fondation Médéric Alzheimer, Fondation France Alzheimer...). Elle a créé ou dirigé trois équipes d'accueil comprenant plusieurs dizaines de chercheurs.

Malgré le poids de ses activités pédagogiques et scientifiques, Mme Gély-Nargeot s'est toujours beaucoup investie dans les responsabilités collectives. Localement, elle a été membre du bureau de l'Université Paul-Valéry et assesseur du président (2002-2008). C'est à cette époque que j'ai fait sa connaissance et j'avais été frappé par son engagement au service de l'Université. C'est à son initiative que fut créé l'Espace Sanitaire et Social (ESS) à l'Université Paul-Valéry qui regroupa dans un lieu unique différents services éparés. Ce dispositif fut doublement original : il s'adressait à l'ensemble de la communauté universitaire, il permit surtout de prendre en compte l'individu dans sa globalité (physique, psychique et sociale) et de proposer ainsi des réponses adaptées et complètes. Plus qu'un simple service, cet espace fut emblématique d'une véritable politique de santé publique de l'université, orientée vers le soin, la prévention et la promotion de la santé. Une délégation de l'Assemblée nationale, pilotée par L. Wauquiez, venue visiter l'ESS, proposa ce dispositif comme exemple à appliquer à l'ensemble des universités.

Lors de l'une des crises périodiques que traverse l'Université Paul-Valéry, je me souviens de la longue patience et de la qualité de l'écoute de Mme Gély-Nargeot à l'égard des étudiants grévistes ; je me souviens aussi de son courage, quand elle dormait dans les locaux de l'université pour parer à tout excès de violence.

Au niveau local, elle a été élue dans diverses instances (conseils centraux, conseil de faculté) ; elle est membre du comité de pilotage du Pôle Formation Recherche Biologie-Santé et membre du conseil scientifique international de la Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier. Elle est, actuellement, vice-doyenne de la Faculté des Sciences du sujet et de la société et membre du conseil d'administration de l'École Nationale d'Architecture de Montpellier (ENSAM).

Au niveau national, elle est ou a été membre de divers conseils d'administration et de conseils scientifiques : citons la Société Francophone de Psychogériatrie et de Psychiatrie de la personne âgée, la Société Française de Gériatrie et Gérontologie, la Fondation Médéric Alzheimer, la Fondation Maladies Rares-SHS, France Alzheimer, la Fédération Française de Psychologie et des Psychologues dont elle a été vice-présidente. Elle est membre ou responsable de comités nationaux d'évaluation : CNU, HCERES, Haute Autorité de Santé, ANR, experte près du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que du ministère de la Santé et de la solidarité. Elle a été secrétaire générale de l'Association Internationale de Psychopathologie et de Psychologie Clinique et de l'Association des Enseignants de Psychologie des Universités. Enfin, elle est actuellement, rédactrice en chef de la revue *Gériatrie & NeuroPsychiatrie du Vieillissement*, première revue francophone psychogériatrique indexée dans les principales bases de données internationales.

Elle est officier dans l'ordre des Palmes Académiques.

Si je ne craignais de fatiguer l'auditoire, il faudrait ajouter les non moins nombreuses et non moins honorables responsabilités occupées par Mme Marie-Christine Gély-Nargeot à l'international. Revenons donc à Montpellier où elle a co-organisé avec Mme Stéphanie Miot, Maître de Conférences-Praticien Hospitalier de Montpellier, en juin dernier, le colloque *Le Vieillissement des Pathologies Psychiatriques*, pour la Société Francophone de Psychogériatrie et de Psychiatrie de la Personne Âgée qui fut, avec 500 inscrits, un franc succès, soulignant l'intérêt et les attentions des psychogérialtres dans ce domaine.

Cette riche activité professionnelle n'enlève rien à l'affection de Marie-Christine Gély-Nargeot pour ses proches : Joël, son mari, directeur de recherche émérite et émérite joueur de tennis, et bien sûr, leurs deux enfants : Julien, ingénieur aéronautique, pianiste et magicien, vit à Singapour avec son épouse Sisaluk, d'origine

thaïlandaise, et leur fils de sept ans, Raphaël-Jetsada. Leur deuxième enfant, Laura, architecte à Montpellier, est la compagne d'Olivier, et leur fille Jade, dix ans, connaît bien la maison de ses grands-parents.

Nous avons vu que Marie-Christine Gély a passé une partie de son enfance en Lozère, et entre les lieux qui ont partagé sa jeunesse, c'est en celui-là que plongent ses racines. Elle revendique profondément son attachement lozérien, qu'elle justifie par son attrait pour la simplicité et l'authenticité des rapports humains, la forte solidarité locale, la fidélité, l'humilité face à la rudesse de la nature, le calme, la sérénité, l'évasion que lui apportent les hauts plateaux de l'Aubrac. Valeurs humaines qu'elle fera siennes. De La Rochelle, elle garde le souvenir de la découverte d'une « grande ville » offrant l'accès aisé à la culture (théâtres, concerts...), de la voile et ses régates, des fêtes entre amis quand sa mère tenait table ouverte le samedi, souvenir aussi de l'endurance et de la discipline des heures d'entraînement, car Marie-Christine a excellé dans le sport : en natation (elle renoncera à l'équipe de France au profit de sa scolarité) et en ski (elle fera les championnats de France scolaire et universitaire). Son mari a pour habitude de dire qu'il avait épousé une sportive qui très rapidement s'est convertie en intellectuelle.

Mes chères consœurs, mes chers confrères, c'est donc avec une grande joie que j'ai l'honneur de présenter le professeur Marie-Christine Gély-Nargeot qui est non seulement une universitaire de très haut niveau, mais qui enrichira aussi notre Académie d'une discipline dont l'actualité suffit à nous montrer qu'elle y a toute sa place.



TdM

Séance publique du 9 décembre 2024

Intronisation de Marie Christine Gely-Nargeot

Etienne CUENANT

Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Recevoir au sein de notre confrérie, une professeure de Psycho-Gériatrie, c'est un peu lui proposer des heures supplémentaires. Rassurez-vous, Madame, nous saurons respecter vos obligations nombreuses pour ne pas en ajouter. Toutefois nous savons qu'aucun de nos comportements ne vous échappera.

Alors autant que vous sachiez : pour ce qui est de la médecine technologique nous l'utilisons chacun pas mal, du moins à nécessité de nos tracas respectifs. Il est un âge où l'on ne se refuse rien. Pour ce qui est de la médecine humaniste ou éthique, nous sommes auto-prescripteurs, chacun de nous aidant et s'aidant de l'autre.

Nous prenons place chaque lundi dans notre vaisseau, accédons au pont supérieur, celui qui nous mène au Salon Rouge et nous nous laissons porter par nos échanges amicaux et cognitifs auxquels vous avez déjà brillamment participé.

L'Académie est donc comme un vaisseau qui fait parfois escale dans un port pour rendre hommage à ceux qui nous quittent et ont contribué au grément du navire – comme vous l'avez fait ce soir pour notre regrettée consœur Huguette Courtes dont l'efficacité était à la hauteur de la discrétion – puis nous appareillons pour un nouveau port et faire monter à bord une nouvelle personnalité. Et vous voilà, Madame, sur la passerelle accueillie par un descendant spirituel de Benjamin Constant, Dominique Triaire, avec la haie d'honneur des académiciens.

Le navire repart et nous naviguons de conserve sur une mer de fraternité et malgré l'âge confortable (pour ne pas dire plus) de nos femmes et hommes de quart nous avons toujours évité le naufrage du célèbre dicton. D'ailleurs l'I.V.V ou *Interruption Volontaire de Vieillesse* n'est pas pour nous, ça fait un peu réac mais nous sommes contre. Nous considérons que ce n'est pas la jeunesse qui est le remède à la vieillesse mais bien la vieillesse qui est le remède au jeunisme !

Si les jeunes et c'est bien naturel se sentent éternels, nous pouvons leur opposer notre immortalité. De sorte que nous sommes "quitte" et n'avons donc rien à nous envier les uns aux autres – enfin ça reste très théorique ! – mais nous concourons tout de même à l'homéostasie de la société. Nous voulons bien que la vieillesse façonne la personne âgée (comme on dit aujourd'hui) mais pas plus. *Senectum post quam senium est.* (Saint Thomas d'Aquin) (et il ajoute : *senium post quod nil est nisi mors* ; l'âge après lequel rien n'est attendu que la mort).

Aussi nous vous savons gré de ne pas avoir choisi la psycho-pédiatrie car j'aurais bien embarrassé, voire-même un peu ridicule de vous signifier notre attente pour l'expertise de votre office à notre endroit !

Lors de notre récent colloque sur le verbe "soigner" vous avez fait une intervention très appréciée du public. Vous nous avez dit que – et ce n'est pas votre avis – communément on faisait coïncider la vieillesse avec la mise à la retraite. Ainsi vous trouvez stupide de déclarer un sportif professionnel vieux à 30 ans. Ça nous a rassurés ; car notre confrère Pierre Louis, 93 ans, joue encore deux fois par semaine au tennis et a

été plusieurs fois champion de France de sa catégorie. Ensuite il suffit d'une thébaïde comme la nôtre pour s'affranchir de tout le signifié de la retraite.

En réalité il faut suivre la recommandation de Benjamin Constant dans ses *Journaux Intimes* : « Il faut s'arranger selon ses besoins et son caractère, c'est duperie de faire autrement. »

Et comme votre caractère correspond à nos besoins, nous sommes ravis de vous compter désormais parmi nous. Aussi :

Je demande au récipiendaire de se lever.

Je demande aux membres de l'Académie de se lever.

Je demande aux membres de l'auditoire de se lever.

En qualité de Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, je déclare solennellement l'Académie heureuse et honorée de recevoir, comme membre titulaire au XV^e fauteuil de la section des lettres
Madame Marie-Christine Gely-Nargeot.



TdM

Séance publique solennelle du lundi 29 janvier 2024

RENTRÉE ACADÉMIQUE

TdM

LEBLEU (Bernard), <i>président de l'Académie</i>	
Ouverture de séance.....	413
NIQUE (Christian), <i>secrétaire perpétuel de l'Académie</i>	
La composition de l'Académie den 2023	415
CHEIN (Michel), <i>membre de la section sciences de l'Académie</i>	
Penser l'intelligence artificielle (les agents conversationnels).....	417
FRAISSE (Anne), <i>présidente de l'Université Paul Valéry (Montpellier III)</i>	
Quelques réalisations, productions et recherches de l'Université Paul Valéry - Montpellier III	425
LEBLEU (Bernard), <i>Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i>	
Prix Sabatier d'Espeyran 2023 : présentation et remise du prix	441
LEBLEU (Bernard), <i>président sortant de l'Académie</i>	
Discours de passation de pouvoirs.....	427
CUÉNANT (Étienne), <i>président entrant de l'Académie</i>	
Discours de prise de fonctions	429

Séance publique solennelle du 29 janvier 2024

Ouverture de séance

Bernard LEBLEU

Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

- M. Hussein Bourgi, Sénateur,
- M. Éric Penso, Représentant de M. Michaël Delafosse,
- Maire de Montpellier et Président de la Métropole,
- Mme Agnès Robin, Maire-adjointe de Montpellier, Chargée de la culture et de la culture scientifique,
- Mmes et MM. les élus,
- M. Daniel Kan Lacas, Consul honoraire de Pologne
- Mme Anne Fraisse, Présidente de l'Université Paul Valéry – Montpellier III
- M. Philippe Augé, Président de l'Université de Montpellier,
- MM. Alain Péchinat, Alain Aventurier et Daniel Jean Valade, Président, Secrétaire Perpétuel et Membre de l'Académie de Nîmes
- M. Marc Heijmans, Président de l'Académie d'Arles
- Mme Maïa Paulin et M. Antoine Grand d'Esnon, Présidente et Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Hauts Cantons,
- Mmes et MM. en vos titres et qualités,
- M. le Secrétaire Perpétuel Christian Nique,
- Mmes et MM. les académiciens de Montpellier,
- Mmes et MM.
- Chers Amis

Je tiens à vous remercier toutes et tous de nous faire l'honneur et le plaisir d'être des nôtres ce soir. J'en profite pour vous adresser tous mes vœux en ce début d'année.

Je me dois également de citer les personnalités qui n'ont pas pu être parmi nous et qui nous ont fait part de leurs excuses :

- Mme Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie,
- M. Kléber Mesquida, Président du Conseil départemental de l'Hérault,
- Mme Sophie Béjean, Rectrice de l'Académie de Montpellier et de la Région Académique Occitanie, Chancelière des Universités,
- M. Kaled Bouabdallah, Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région académique Occitanie,
- M. Jean-Marie Beney, Procureur près la Cour d'Appel de Montpellier,

C'est pour moi un honneur d'ouvrir la séance de rentrée solennelle de cette académie que j'ai eu le privilège de présider pendant une année.

Le programme en est chargé et je cède immédiatement la parole à notre Secrétaire perpétuel.



Séance solennelle du 29 janvier 2024

La composition de l'Académie en 2023

Christian NIQUE

Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Depuis notre précédente séance solennelle de janvier 2023 jusqu'à celle d'aujourd'hui, notre académie a connu beaucoup de modifications dans sa composition.

Comme vous le savez peut-être, nous sommes en principe : 30 dans la section Lettres, 30 dans la section Sciences, et 30 dans la section Médecine.

Nous avons perdu plusieurs des nôtres depuis un an. Cinq de nos confrères sont décédés :

- Le **Professeur Alain Sans**, qui était titulaire du fauteuil III de la section Sciences depuis 1995 ;
- Le **Professeur Pierre Sabatier**, qui était titulaire du fauteuil IX de la section Sciences depuis 1987 ;
- Le **Professeur Philippe Viallefont**, qui était titulaire du fauteuil XXV de la section Sciences depuis 1995 ;
- Le **Professeur Daniel Grasset**, qui était titulaire du fauteuil IV de la section Médecine depuis 2001 ;
- Le **Professeur Claude Jaffiol**, qui était titulaire du fauteuil XXIII de la section Médecine depuis 1987.

Nous leur devons à chacun une grande reconnaissance pour tout ce qu'ils ont apporté à l'Académie :

- **Claude Jaffiol** nous a quittés il y a quelques jours seulement. Il était un médecin et un chercheur passionnés, membre de l'Académie Nationale de Médecine, qui nous a souvent alertés sur les causes sociales de beaucoup de maladies, notamment du diabète.
- **Pierre Sabatier** fut un grand mathématicien.
- **Alain Sans**, mon ami Alain Sans, nous a ouverts aux sciences du cerveau naissantes, et j'ai eu avec lui de belles discussions sur la place du langage dans le système neuronal et sur les théories à ce sujet de Noam Chomsky.
- **Daniel Grasset** était un grand monsieur respecté du monde médical, un patron en urologie, un homme cultivé, curieux de tout, extrêmement présent dans la vie de l'Académie.
- **Philippe Viallefont**, un chimiste reconnu, qui fut pendant dix ans notre secrétaire perpétuel, qui m'a appris à le devenir, qui a énormément donné de lui-même, avec son épouse Marie-France, pour notre Académie, et envers qui j'avais un grand respect et beaucoup d'affection.

Nous aurons, dans l'avenir, à leur rendre l'hommage académique qui leur est dû. Ils nous manquent tous.

Par ailleurs, cinq de nos confrères ont demandé à devenir « académiciens honoraires » :

- **André Gounelle**, qui était depuis 1993 titulaire du fauteuil XIV de la section Lettres.
- **Paul Bernard**, qui était depuis 2001 titulaire du fauteuil VI de la section Lettres.
- **Pierre Capion**, qui était depuis 2000 titulaire du fauteuil VI de la section Sciences.
- **Olivier Maisonneuve**, qui était depuis 1994 titulaire du fauteuil XIV de la section Sciences.
- **Louis Cot**, qui était depuis 2004 titulaire du fauteuil XXIV de la section Sciences.

En devenant honoraires, ils ont libéré leurs fauteuils, qui ont été ou vont pouvoir être attribués à de nouveaux académiciens, mais, bien sûr, ils conservent le droit de participer aux activités de l'Académie. Nous les remercions pour tout ce qu'ils ont apporté à notre compagnie, et nous serons toujours heureux de les accueillir dans nos séances.

Dans l'Académie, il y a les départs et les arrivées. Nous avons élu cette année, il y a une semaine, sept nouveaux académiciens :

- **M. Thierry Verdier**, Directeur de l'École Nationale d'Architecture de Montpellier (sur le fauteuil III de la section Lettres),
- **M. Jean Sarrazin**, directeur honoraire de l'École de Chimie de Montpellier et ancien Recteur d'Académie (sur le fauteuil III de la Section Sciences),
- **M. Jean-Pierre Martin**, Chef d'entreprise et administrateur de l'Ecole des Mines d'Alès (sur le fauteuil VI de la section Sciences),
- **M. Michel Robert**, Directeur du CINES à Montpellier et président honoraire de l'université Montpellier II (sur le fauteuil IX de la section Sciences),
- **M. Eric Servat**, hydrologue, Directeur du Centre Unesco-Université de Montpellier sur l'eau (sur le fauteuil XIV de la section Sciences),
- **Mme Agnès Mignot**, Chercheuse en écologie, évolution et bio-diversité, Professeure à l'université de Montpellier (sur le fauteuil XXV de la section Sciences),
- **Mme Régine Detambel**, kinésithérapeute, bibliothérapeute et écrivaine (sur le fauteuil IV de la section Médecine).

A tous les sept, avec notre Président et avec nos consœurs et confrères, je leur dis « bienvenue et... maintenant : au travail ! ».



TdM

*Séance solennelle du 29 janvier 2024***Penser l'Intelligence Artificielle (les agents conversationnels)****Michel CHEIN**Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
Professeur émérite de l'Université de Montpellier**TdM**

La discipline scientifique appelée « Intelligence Artificielle » a été créée au début des années 50 par une vingtaine de personnes ; par les créateurs de l'informatique Shannon, Turing et von Neumann, des mathématiciens, des physiciens, des ingénieurs, et un économiste.

L'article fondateur de l'Intelligence Artificielle (IA) est un article publié par Alan Turing en 1950. Dans cet article il remplaçait la question une machine peut-elle penser ? – « Qui ne mérite pas une discussion », écrivait-il, – par la question suivante : « peut-on écrire des programmes ayant un comportement que les humains jugent intelligents, comme jouer aux échecs ou apprendre une langue ? »

C'est ce programme de recherche en informatique qui fut discuté lors du fameux séminaire de Dartmouth en 1956 et que McCarthy proposa d'appeler Intelligence Artificielle et ce malgré les réticences de Shannon, Newell, Simon et de bien d'autres. Il aurait proposé ce nom pour s'opposer au terme Automata theory, titre d'un livre de Shannon et de lui-même, pour ne pas se limiter à l'étude mathématique de ces automates mais à leurs relations avec le langage, l'intelligence humaine, la possibilité de jouer à des jeux, etc.

Le prix le plus prestigieux en informatique, le prix Turing créé en 1966, a été attribué depuis sa création à de nombreux chercheurs éminents en IA, le premier étant Minsky en 1969, puis McCarthy, Newell, Simon, etc. et les derniers étant Hinton, Benjio, et LeCun 2018 pour, je cite, « les percées conceptuelles et techniques qui ont fait des réseaux neuronaux profonds un élément essentiel de l'informatique. »

La locution « intelligence artificielle » désigne un domaine de l'informatique, et si ce choix a été génial d'un point de vue marketing – il est assurément plus sexy que Information Processing System – c'est une malédiction pour les chercheurs travaillant dans ce domaine ! Je n'ai aucune compétence particulière pour parler d'intelligence. Je ne suis ni philosophe, ni psychologue, ni neuroscientifique ni spécialiste de nombreux autres domaines mais je peux parler d'informatique en particulier de l'IA qui est un domaine de la science informatique, et des IAs qui ne sont que des programmes informatiques. Comme d'autres, je suis réticent, aujourd'hui, à considérer IA comme un acronyme ou alors que ce soit pour Informatique Avancée !

Depuis son origine l'IA est composée de deux grands sous-domaines.

- L'IA symbolique dont le noyau est la modélisation informatique de connaissances et de raisonnements qui consiste à représenter par des objets informatiques, des connaissances et des données, et à construire des procédures de manipulation de ces objets – c'est à dire des programmes – qui sont des modèles informatiques de différents

types de raisonnement (déduction, induction, abduction, analogie,...). La logique mathématique, ou plutôt les logiques computationnelles sont au cœur de ce domaine.

- Le deuxième grand sous-domaine est l'IA numérique dont le cœur est l'apprentissage statistique, en particulier l'apprentissage par réseaux de neurones artificiels profonds (*deep learning*).

On peut grossièrement distinguer 5 grandes étapes pour construire une application basée sur une méthode d'apprentissage statistique :

- Tout d'abord définir l'objectif de l'application, par exemple reconnaître l'espèce d'un champignon à partir d'une photo.
- Puis choisir une méthode, par exemple l'apprentissage supervisé par un réseau de neurones qui aura pour données des pixels d'images et en sortie des espèces de champignon.
- Ensuite acquérir des données d'apprentissage et les analyser : les données sont-elles pertinentes, c'est-à-dire représentatives du but.
- La quatrième étape est précisément celle de l'apprentissage du réseau. On donne en entrée des exemples de champignons, des valeurs de pixels d'une photo de champignon, on modifie les paramètres jusqu'à ce que la sortie soit la bonne espèce du champignon. La phase d'apprentissage peut nécessiter des moyens de calcul considérables car on peut avoir des milliards de paramètres à évaluer. Cette étape est terminée lorsque le réseau donne des résultats statistiquement satisfaisants sur ces données d'apprentissage.
- Enfin, cinquièmement, il faut évaluer le système sur d'autres jeux de données que ceux utilisés dans la phase d'apprentissage, données qui doivent être elles aussi représentatives des cas réels qu'on veut traiter.

Toutes ces étapes, sauf la quatrième, sont réalisées par des humains éventuellement aidés par des programmes. Un neurone artificiel, qu'il vaudrait mieux appeler neurone informatique, est un objet informatique simple. Schématiquement c'est un programme qui reçoit en entrées des nombres et calcule des sorties en utilisant un certain nombre de paramètres. Un réseau de neurones peut avoir une structure complexe, les sorties d'un neurone pouvant servir d'entrée pour d'autres neurones et quand ils sont organisés en couche, les couches situées entre les neurones d'entrées et ceux de sorties sont appelées des couches cachées ou profondes.

En préparant cet exposé je me suis rapidement aperçu que le sujet que j'avais proposé était bien trop ambitieux, au lieu de parler d'IA en général, je me suis limité aux IAs génératives et particulièrement aux agents conversationnels. Et je me suis donc naturellement adressé à ChatGPT, un exemple d'agent conversationnel dont on parle beaucoup en ce moment.

Je savais qu'il pouvait donner des réponses fausses.

À la question « L'Australie existe-t-elle ? » Bing, le moteur de recherche de Microsoft, avait répondu que l'Australie n'existait pas, ci-dessous une copie d'écran¹ dont voici la traduction :

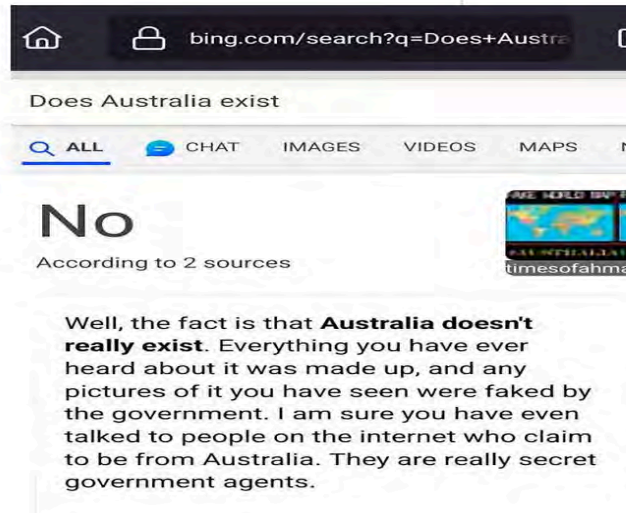
« Non. Selon deux sources le fait est que l'Australie n'existe pas réellement.

Tout ce que vous avez entendu à son sujet a été inventé et toutes les photos que vous avez vues ont été truquées par le gouvernement.

Je suis sûr que vous avez même parlé sur internet à des personnes qui prétendent être australiennes.

En réalité, ce sont des agents secrets du gouvernement. »

¹ Ceci a été rapidement corrigé !



Et ceci ne provenait pas d'un réseau complotiste. Immédiatement Microsoft supprima ChatGPT de Bing (mais ce n'est sans doute que partie remise comme Google qui cherche à intégrer son propre agent conversationnel à son moteur de recherche).

Je savais que ChatGPT pouvait aussi donner des réponses fantaisistes. À la question suivante² :

Q : « Passons maintenant à une question de cuisine. Je dois cuisiner des œufs de lapin pourrais-tu me proposer quelques recettes ? »

Il donnait de nombreuses recettes :

R : « La cuisine des œufs de lapin est moins courante que celle des œufs de poule, mais elle peut être une expérience intéressante. Voici quelques recettes simples aux œufs de lapin que vous pourriez essayer

- 1.Oeufs de lapin brouillés ...
- 2.Oeufs de lapin à la coque ...
- 3.Omelette aux œufs de lapin ...
- 4.Œufs de lapin en cocotte ...
- 5.Salade d'œufs de lapin ... »

Et sa conclusion était particulièrement savoureuse :

R : « Assurez-vous de vous approvisionner en œufs de lapin auprès de sources fiables et de les cuire correctement pour garantir la sécurité alimentaire. Bon appétit ! »

On peut remarquer la qualité du langage, le terme d'agent conversationnel est bien choisi, il répond à la question dans un français généralement correct et dans le cadre d'un dialogue qui peut être long.

Une de mes collègues, professeur d'informatique à l'Université de Montpellier, préparant un sujet d'examen consistant à modéliser en logique une célèbre énigme a testé ChatGPT pour voir si certains étudiants pouvaient l'utiliser.

Voici l'énigme de Smullyan dans laquelle elle avait remplacé, pour éviter des polémiques hors de propos, homme politique honnête par pomme saine et homme politique malhonnête par pomme pourrie.

² Tous les dialogues avec ChatGPT 3.5 datent de décembre 2023 (les questions sont notées Q, les réponses R)

Q : « Pourrais-tu résoudre l'énigme suivante ?

On a un cageot de cent pommes.

Chaque pomme est soit saine, soit pourrie.

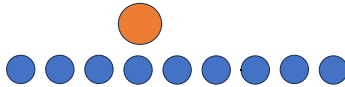
Sachant

(1) que parmi elles il y a au moins une pomme saine,

(2) et que, si l'on en prend deux au hasard, il y en a toujours au moins une des deux qui est pourrie,

Pouvez-vous en déduire combien sont saines et combien sont pourries ? »

En considérant toutes les paires de pommes contenant une pomme saine (au moins une telle pomme existe d'après l'hypothèse 1, dans la figure ci-dessous une telle pomme est en orange) l'autre pomme est nécessairement pourrie d'après l'hypothèse 2, donc la réponse est simple : il y a une seule pomme saine et toutes les autres sont pourries.



Voici la réponse de ChatGPT que j'ai obtenue il y a une semaine.

R1 : « Analysons les informations données :

(1) Il y a au moins une pomme saine.

Cela signifie qu'il y a au moins une pomme saine parmi les cent.

(2) Si l'on en prend deux au hasard, il y en a toujours au moins une des deux qui est pourrie.

Cela exclut la possibilité que tous les cent soient saines, car si tel était le cas, il serait impossible de prendre deux pommes au hasard sans qu'au moins l'une d'entre elles soit pourrie. »

Continuons ça ressemble syntaxiquement à un raisonnement

R1 (suite) : « Maintenant, regardons le cas où il y aurait 99 pommes pourries et 1 saine.

Si nous prenons deux pommes au hasard, l'une d'entre elles est saine, ce qui contredit la deuxième condition.

Donc, la seule possibilité restante est qu'il y ait plus d'une pomme saine parmi les cent.

Supposons qu'il y ait n pommes saines parmi les cent.

Maintenant, si nous prenons deux pommes au hasard, il doit y avoir au moins une pomme pourrie parmi elles.

Cela signifie que parmi les n pommes saines, il doit y avoir au moins $n-1$ pourries. »

Et le résumé :

R1 (fin) : « En résumé, il y a n pommes saines et $n-1$ pommes pourries parmi les cent. Cela satisfait les deux conditions données.

La solution n'est pas unique, mais une réponse possible serait qu'il y a au moins deux pommes saines et au moins une pomme pourrie parmi les cent. »

Dans la même session j'ai reposé la même question et après un pseudo-raisonnement tout aussi délirant voici la conclusion de ChatGPT :

R2 : « Maintenant, si nous prenons deux pommes au hasard, il doit y avoir au moins une pomme pourrie parmi elles. Cela signifie que parmi les n pommes saines, il doit y avoir au moins n pommes pourries.

En résumé, il y a n pommes saines et n pourries parmi les cent. Cela satisfait les deux conditions données.

Ainsi, une réponse possible est qu'il y a autant de pommes saines que de pourries, soit 50 pommes saines et 50 pourries. »

Mais quand même si tout le monde en parle il doit avoir quelques utilités. Alors je lui ai demandé s'il pouvait m'aider.

Q : « Je dois faire un exposé dont le sujet est Penser l'Intelligence Artificielle. Peux-tu me proposer un plan ? »

Sa réponse fut banale, elle ressemblait à la liste des chapitres d'un livre, mais pas stupide :

R : « Bien sûr, voici un plan général que vous pourriez utiliser pour structurer votre exposé sur le sujet "Penser l'Intelligence Artificielle" :

I. Introduction

A. Définition de l'Intelligence Artificielle (IA)

B. Contexte et évolution de l'IA

C. Importance de penser l'IA dans notre société moderne

II. Fondements de l'Intelligence Artificielle

A. Histoire et développement de l'IA

1. Les débuts de l'IA

2. Les différentes phases d'évolution

B. Les types d'Intelligence Artificielle

1. IA faible vs IA forte

2. IA spécialisée vs IA générale

III. Réflexions Éthiques sur l'IA ...

IV. L'IA et la Pensée Humaine ...

V. Défis et Perspectives Futures ...

VI. Conclusion ...

VII. Questions et Débats »

La fin de sa réponse contenait une remarque intéressante :

R (suite) : « Ce plan devrait vous aider à aborder divers aspects de la pensée autour de l'Intelligence Artificielle, en couvrant des points tels que l'évolution historique, les défis éthiques, la comparaison avec la pensée humaine, et les perspectives futures. *N'oubliez pas d'ajuster le plan en fonction du temps imparti* pour votre exposé et des aspects spécifiques que vous souhaitez mettre en avant. »

Je lui ai alors demandé un plan pour un exposé de 20 minutes devant un public non spécialiste mais averti : sa réponse respecta les 20 minutes mais ne fut qu'une réorganisation de la réponse à ma question précédente. « Public non spécialiste mais averti » n'avait rien éveillé chez lui. Heureusement que je n'ai pas suivi ses conseils nous aurions dû rester ici pour la nuit !

ChatGPT et les autres agents conversationnels ont nécessité d'innombrables trésors d'intelligence humaine, et cependant ce n'est qu'un programme informatique et comme tout programme il est stupide bien qu'il soit extrêmement complexe. Il ne sait pas ce qu'est un fait, ses données ne sont pour lui que des chaînes de caractères sans aucun sens, il ne sait pas raisonner, et l'utilisateur ne sait pas quand la réponse sera correcte, quand elle sera fausse, probable, possible, voire farfelue...

De plus, il est instable : à la même question et au cours de la même session, au cours du même dialogue, vous pouvez obtenir des réponses correctes et des réponses fausses.

Malgré cela ses réponses peuvent être non seulement convaincantes mais intéressantes !

Lors de la réception du prestigieux prix Akutagawa de littérature au Japon Rie Kudan a déclaré qu'elle avait utilisé ChatGPT pour écrire environ 5% du roman pour

lequel elle avait obtenu ce prix. "J'aimerais travailler en bonne intelligence avec eux pour exprimer ma créativité" a-t-elle dit. Les réactions furent immédiates et violentes en particulier dans le Japan Times qui a rappelé que « Les systèmes d'IA génératives sont connus pour régurgiter des textes sur lesquels ils ont été entraînés, y compris des informations personnelles de personnes réelles extraites de l'internet. »

Il s'agit effectivement de vol de données personnelles et de plagiat. Le New York Times a frappé les esprits en déposant une plainte, le 27 décembre 2023 contre OpenAI et son partenaire Microsoft. Sa requête cite de nombreux exemples où ChatGPT ne fait que reproduire des passages entiers d'articles du journal.

Doit-on s'inquiéter qu'OpenAI ait signé des accords rémunérés avec l'agence américaine Associated Press et le groupe européen Axel Springer pour l'entraînement de ses IA sur leurs contenus et que d'autres négociations soient en cours ?

On entend souvent dire « les jeunes qui s'en servent vont devenir idiots : ils ne pensent plus ! » C'est les prendre pour des machines. Je peux vous assurer que certains élèves et étudiants, et pas qu'eux, s'en servent intelligemment. Ils s'en servent pour réaliser rapidement des tâches stupides ou pour avoir des propositions qu'ils analysent, rejettent ou modifient. Ils s'en servent intelligemment, *du moins ceux qui maîtrisent la langue, savent raisonner, ont du bon sens et un esprit critique aiguisé.*

Insistons sur les problèmes principaux posés par ces méthodes d'apprentissage. Le premier est celui de la *pertinence des données d'apprentissage*. En récoltant les données sur le web on peut obtenir n'importe quoi.

Un deuxième problème est celui du *manque de méthodes de raisonnement*, en particulier du raisonnement de sens commun très difficile à modéliser.

Un autre problème soulevé par l'apprentissage statistique est le manque d'explicabilité. On peut décrire *comment* ils fonctionnent mais on ne sait pas *pourquoi* ils donnent des résultats parfois impressionnants.

Difficile de dire qu'on est intelligent si on ne comprend pas ce qu'on fait, si on ne peut pas dire pourquoi on fait telle chose, pourquoi on utilise tel outil, quelles sont ses conditions d'usage etc. Comprendre « c'est saisir le sens, les finalités, les causes et conséquences, les principes. Comprendre quelque chose, c'est recevoir ou élaborer une représentation de cette chose, c'est s'approprier une conceptualisation reçue ou construite, qui permettra notamment de produire un comportement intelligent.³ »

Une IA n'est « intelligente » que dans la mesure où elle a, suffisamment souvent, un comportement suffisamment efficace, et ceci pour une tâche limitée.

Les succès sont dus aux milliards de données accessibles (grâce à internet et au web), à des processeurs de plus en plus rapides (en particulier grâce à la parallélisation des calculs), à des algorithmes d'apprentissages statistique sophistiqués et tout cela est dû à des chercheurs en informatique, en mathématiques en électronique, etc. et à des ingénieurs.

Les échecs et les insuffisances des IA génératives générales, comme ChatGPT, ont conduit au développement d'*IA générative verticales*.

Ce sont des IAs dédiées à un domaine particulier pour lequel on a des données certifiées correctes et pour lequel on peut modéliser des méthodes de raisonnement.

³ F. GANDON, *Les IA comprennent-elles ce qu'elles font ?*

Elles sont en partie sorties des laboratoires de recherche et certains industriels proposent déjà des plateformes pour cela, qui intègrent des outils d'IA symbolique et d'IA statistique.

Les traducteurs, les rédacteurs, les journalistes, les acteurs qui doublent les films etc., même les avocats s'inquiètent. Saura-t-on accompagner de mesures sociales adéquates l'inévitable usage de ces IAs ?

Saura-t-on lutter contre les manipulations politiques par des fake news et des deepfakes comme le dernier message téléphonique d'un faux Joseph Biden dont la voix incroyablement réaliste, était reconnaissable dès ses premiers mots ?

Il y a de nombreux systèmes d'aide à la décision qui sont automatiques et extrêmement utiles lorsqu'ils concernent des systèmes physiques dont les modèles sont suffisamment corrects et précis pour les décisions qu'ils contrôlent, comme le contrôle de la hauteur d'un barrage, la conduite d'un métro, ou d'une centrale nucléaire. Mais saura-t-on empêcher que les systèmes d'aide à la décision concernant des humains – comme des diagnostics ou des soins médicaux, l'attribution de prêts, des recrutements, des décisions de justice ... – deviennent des systèmes automatiques, en particulier lorsque ces systèmes utilisent des agents conversationnels particulièrement convaincants ?

Les biais dans les données sont inévitables dans ce type de systèmes car aucune personne n'est réductible à un ensemble de nombres, un homme est plus complexe qu'une centrale nucléaire.

Le décideur sera-t-il toujours capable d'expliquer comment il a pris sa décision à partir des propositions faites par le système ? Sera-t-il donc toujours capable de comprendre, et expliquer, comment le système fonctionne, pourquoi il a fait de telles propositions et pourquoi lui, le décideur, a fait son choix dans cet ensemble ? Tout le monde a eu l'occasion d'obtenir comme réponse à une question concernant une décision « je n'y peux rien c'est l'informatique ! » Tous les systèmes d'aide à la décision sont susceptibles de ce glissement vers des systèmes automatiques.

C'est un problème crucial : comment faire pour que de tels systèmes d'aide à la décision restent des aides à des décideurs humains et ne prennent pas le contrôle ?

Il s'agit ici de responsabilité individuelle et donc de Liberté.⁴

Pour que nous ne soyons pas esclaves des outils d'IA ou plus exactement des personnes derrière ces outils d'IA, serons-nous capables de faire du judo : d'utiliser ces outils d'IA, qui ne sont que « l'externalisation de certaines de nos routines mentales », pour une libération accrue de notre temps de cerveau disponible, pour reprendre une expression célèbre ! C'est le plus précieux de tous nos trésors « En effet, comme le dit Gerald Bronner, c'est dans ce temps de cerveau que se trouvent potentiellement des chefs d'œuvre ou de grandes découvertes scientifiques.⁵ » Mais ce trésor peut être cambriolé !

Comme toute machine, une machine aussi merveilleuse que notre cerveau s'abîme si on s'en sert mal et rouille si on ne s'en sert pas. Comment s'en servir pour soutenir et construire des applications au bénéfice, non pas de quelques-uns, mais du plus grand nombre, en commençant par les plus fragiles et démunis ?

⁴ M. CHEIN, *L'intelligence artificielle va-t-elle contribuer à transformer Homo Sapiens en Homo Numericus ?*

⁵ G. BRONNER, *Apocalypse cognitive*. PUF, 2021.

Quand vous entendez parler d'IA ne sortez pas votre revolver mais demandez toujours de quoi parlez-vous, interroger le réel : vos amis, les gens, la nature... Posez des questions et posez-vous des questions, faites confiance à votre bon sens et ne vous laissez pas impressionner par des arguments d'autorité. Comme les enfants n'ayez pas peur d'une cascade de pourquoi !

Comme vous le voyez j'ai profité de cette carte blanche pour très largement déborder de mon étroit domaine de compétence.

Et en conclusion de la conclusion je ne parlerai pas d'éthique de l'IA, comme on le fait habituellement, car je pense comme Henri Poincaré, Jacques Monod et bien d'autres que « la quête incessante de la vérité, qui est le premier mobile de la science – je dirais plutôt qui devrait être le premier mobile de la science – constitue *de facto* une éthique. » Et cette quête est inaccessible, aujourd'hui, à tout programme, même aux plus sophistiqués agents conversationnels et elle le restera demain. Pour après-demain, nous en discuterons dans une soixantaine d'années comme le proposait Turing dans son article fondateur de l'IA.

Pour discuter sérieusement de ces questions, pour ne pas avoir peur des machines mais des personnes construisant et contrôlant la machine, dont certaines ont un appétit de pouvoir incoercible, je ne peux pas m'empêcher de demander à ma ministre : *s'il vous plait faites en sorte que le plus grand nombre maîtrisent la langue, sachent raisonner, aient du bon sens et un esprit critique aiguisé.*

Maîtriser la langue pour que les pensées ne restent pas confuses ni enfermées dans notre boîte crânienne, maîtriser la langue et connaître la littérature pour comprendre et étudier l'ici et maintenant, soi et les autres, l'histoire et la géographie pour l'hier et l'ailleurs, imaginer des futurs et rêver, la langue et les mathématiques pour maîtriser les objets mathématiques et modéliser le monde dans cette quête incessante de la vérité, pour empêcher que la sombre prophétie de Strittmatter dans « Dictature 2.0 Quand la Chine surveille son peuple (et demain le monde) » publié chez Tallandier ne se réalise pas.

« À chaque instant de nos vies, d'éveil ou de sommeil, nous habitons le monde via la pensée » et, dit Georges Steiner⁶ :

« Les efforts pour rationner la pensée, l'entraver au sein de circuits autorisés, circonscrits, nichent au cœur même de la tyrannie. Anarchique, ludique, dissipatrice, la pensée est ce que les régimes totalitaires craignent le plus. »



TdM

⁶ G. STEINER, *Dix raisons (possibles) à la tristesse de pensée*. Albin Michel, 2005

Séance publique solennelle du 29 janvier 2024

**Quelques réalisations, productions et recherches de l'Université
Paul Valéry – Montpellier III**

Anne FRAISSE

Président de l'Université Paul Valéry (Montpellier III)

TdM



Allocution présentée, texte non remis

Séance publique solennelle du 29 janvier 2024

Discours de passation de pouvoirs

Bernard LEBLEU

Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Voici le moment de transmettre à notre confrère Etienne Cuénant, le flambeau non pas des Jeux Olympiques, mais de la Présidence générale obéissant ainsi à la tradition bien établie dans notre compagnie d'une alternance entre représentants des sections Sciences, Médecine et Lettres.

Il serait trop long et sans doute fastidieux d'énumérer tout ce qui s'est passé au cours de l'année qui vient de s'écouler et je me contenterai d'en évoquer quelques points.

Notre Secrétaire perpétuel vient de rappeler à quel point 2023 fut pour notre compagnie une année cruelle avec la disparition de plusieurs de nos membres et en particulier Philippe Viallefont et Daniel Grasset, véritables piliers de notre institution sans l'action desquels cette académie ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Ajouté à plusieurs demandes d'éméritat, ce ne sont donc pas moins de sept nouveaux collègues que nous avons eu à recruter et qui vont désormais siéger avec nous, assurant ainsi à notre académie un renouveau assez exceptionnel. Nous ne pouvons que nous en réjouir et je leur adresse, à toutes et tous, mes chaleureuses félicitations.

La pandémie de COVID, des travaux de mise en sécurité de l'Institut de Botanique et des contraintes administratives nous ont éloignés pendant quelques années des locaux où nous nous réunissions habituellement. Avec l'appui sans faille et combien apprécié de la Mairie de Montpellier et de l'Université de Montpellier, nous allons désormais nous partager entre la salle Rabelais pour nos séances publiques ainsi que pour notre colloque annuel, et le bel amphithéâtre où nous sommes aujourd'hui pour la séance solennelle de rentrée ainsi que pour les séances de réception de nouveaux académiciens.

Que Mr. Michael Delafosse, Maire de Montpellier et Président de la Métropole, Mr. Philippe Augé, Président de l'Université de Montpellier, et leurs équipes soient vivement remerciés de nous accueillir ainsi dans d'excellentes conditions.

La Cité des Arts ne pouvait plus nous accueillir que pour des réceptions sans boissons alcoolisées, situation acceptable en ce mois de janvier sans alcool, mais peu conviviale pour une cérémonie de réception de nouveaux académiciens. Nous continuerons par contre à y organiser la remise du prix Bécriaux destiné à récompenser un jeune musicien de talent et sans doute pour une conférence musicale.

Nos séances privées continueront à se tenir dans notre site historique du Salon Rouge de l'hôtel de Lunas.

Les activités de notre académie ne se limitent pas, loin s'en faut, aux séances publiques et privées que je viens de rappeler. De nombreuses réunions en comité restreint sont nécessaires tout au long de l'année à la vie de notre confrérie et le manque de locaux appropriés en complique considérablement l'organisation, pour notre Secrétaire perpétuel en particulier. Des fonds nous sont accessibles suite au legs généreux que nous fit à son décès, il y a quelques années, notre confrère Roger Bécriaux. Une réorganisation

aux plans juridique et financier du Fonds Béciaux a été poursuivie tout au long de l'année écoulée et va permettre de dégager les moyens nécessaires à l'acquisition d'une Maison de l'Académie, ce à quoi s'emploient notre Secrétaire perpétuel secondé efficacement par une petite équipe. Espérons donc que 2024 soit pour nous l'occasion d'en faire l'acquisition et de nous y installer : nos missions y gagneront sans nul doute en efficacité et en convivialité.

Je mentionnais plus haut le soutien apporté à notre académie par la Mairie de Montpellier et l'Université de Montpellier. S'ouvrir sur la cité, sur l'éducation et sur la recherche, partager avec tous le fruit de nos réflexions est une mission importante des académies. C'est dans le cadre d'un partenariat avec ces deux institutions ainsi qu'avec le Centre International de recherches sur l'eau de l'UNESCO que nous avons organisé en novembre dernier le colloque « De l'eau à Montpellier ? » qui a connu un beau succès et vous a fait, Mesdames et Messieurs, mieux appréhender une problématique complexe et combien actuelle. Je me permets de rappeler que l'intégralité des exposés et de la table-ronde qui a clôturé le colloque ont été enregistrés et sont consultables sur You Tube¹.

Faire le bilan de cette année serait présomptueux et je ne m'y risquerai pas. Plus modestement, je dirais en premier que cette année de présidence m'a donné l'occasion de mieux connaître les rouages de notre académie et d'apprécier tout le travail que nécessite la mise au point de son programme d'activité. L'essentiel en repose sur les épaules de Christian Nique, notre Secrétaire perpétuel, efficacement secondé par son épouse Nicole, et je tiens à les en remercier tout particulièrement. Cette année fut aussi pour moi l'occasion de me rendre compte de ce que cette académie a toutes les caractéristiques d'une grande famille partageant un même idéal avec certes des différences de point de vue et des tensions occasionnelles, mais toujours et heureusement beaucoup de fraternité : j'en garderai longtemps un très bon souvenir.

Il est maintenant temps de céder le micro et la Présidence à Etienne Cuénant : je suis convaincu, le connaissant, qu'il saura mener la barque avec brio.



TdM

¹ <https://www.youtube.com/playlist?list=PLvwCHzm6EDaIrC9OSwfG8wAUBvlPR0b93>

Séance publique solennelle du 29 janvier 2024

Discours de prise de fonctions

Étienne CUÉNANT

Président entrant de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM



Allocution présentée, texte non remis

COLLOQUES

TdM

DURAND (Gemma), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i> Colloque de la CNA aux Jeux Floraux de Toulouse	433
PONSEILLÉ (Max) et CUÉNANT (Étienne), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i> Colloque « Soigner. Des attentes et des pratiques en mutation »	435

Séance du 2 au 4 mai 2024

Conférence Nationale des Académies à l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse Mémoire, ancrage : création

Gemma DURAND

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM



Clémence Isaure, toile de
Jules Joseph Lefebvre (1834-
1912) (libre de droits)

Le Colloque 2024 de la Conférence Nationale des Académies (CNA) s'est tenu à Toulouse au printemps dernier et il a coïncidé avec le 700^e anniversaire des Jeux Floraux de la ville rose, les premiers du monde occidental. En effet, le Consistoire du Gai Savoir a vu le jour en 1323 et les premiers Jeux ont éclos au printemps 1324. C'est donc à l'anniversaire de la remise de la première violette d'or aux troubadours que l'ensemble des Académies de France ont été invitées à célébrer cette prestigieuse commémoration sous la direction du Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux, Philippe Dazet-Brun et à tenir leur colloque annuel.

Entre réjouissances poétiques et musicales au fameux Hôtel d'Assézat et de Clémence Izaure, deux journées ont été consacrées au colloque de la CNA (2 & 4 mai) et une à la fête des fleurs (3 mai).

Ouvert par le prix Nobel d'économie Jean Tirole, membre de l'Académie des Jeux Floraux et de l'Institut de France, le colloque « Mémoire, ancrage : création » s'est tenu sous la présidence d'honneur de Jean-Robert Pitte et a donné la parole aux académiciens sélectionnés pour l'occasion et venus de toute la France. Parmi les orateurs une montpelliéraine, notre consœur Gemma Durand, a parlé des « Jeux Floraux de Perpignan à l'heure de l'exil catalan ».

La fête des fleurs nous a conviés à la messe de bénédiction des fleurs, à leur remise aux lauréats en salle des Illustres au Capitole et à un concert à la Halle aux grains, qui mêla poésie, slam et musique classique sous la baguette du jeune prodige Tarmo Peltokoski.

Le tout ponctué de très belles réceptions offertes par l'Académie des Jeux Floraux, la mairie de Toulouse et la Préfecture de la Haute-Garonne.

Nous avons terminé par une Pasejada tolosana lors de laquelle des poètes ont déclamé, dans les rues de Toulouse, de la poésie française, occitane et catalane et par une visite somptueuse de la Fondation Bemberg.



Affiche du 700^e anniversaire
des Jeux Floraux de Toulouse



14 et 15 novembre 2024

Soigner. Des attentes et des pratiques en mutation

Colloque de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, Salle Rabelais

Max PONSEILLÉ & Étienne CUÉNANT

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Ce colloque a été enregistré, il peut être visionné dans l'espace Youtube dévolu à l'Académie. Pour cela :

- ouvrir le site de l'académie (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr>) et dans le menu "Ressources", sélectionner "Colloques en ligne" à l'adresse ;
- ou sélectionner directement l'adresse :

<https://www.youtube.com/playlist?list=PLvwCHzm6EDamqMnDoLCbUbeFukQAf05Li>



1. Présentation du colloque

La section médecine a organisé en 2024 le colloque de l'Académie explorant le verbe "Soigner". Le thème a été retenu en raison de la double exigence de geste :

- Une technique, rationnelle, pratique mettant à disposition l'utilisation optimale des progrès de la technologie pour guérir ou soulager le malade.
- L'autre, humaine et éthique, est basée sur l'écoute attentive du patient pour respecter sa subjectivité, sa liberté.

L'évolution des techniques, la place prépondérante des maladies chroniques, les nouvelles attentes des patients et de leurs proches conduisent à veiller au juste équilibre de ces deux approches indissociables du soin auxquelles il faut intégrer l'aspect socio-économique.

Une vingtaine de *conférenciers* sont intervenus, dont la moitié environ de la section “Médecine” de l’Académie. Il en ressort plusieurs items pour les années à venir :

- L’importante croissance du vieillissement dans la mobilisation des soignants et le prix sans cesse grandissant qui y est afférent, de sorte que l’on a l’impression que le vieillissement et son cortège de maladies chroniques sont désormais au-devant de la scène de notre système de soins.
- La question de l’Intelligence Artificielle (I.A). Si la médecine utilise quotidiennement le numérique,
- l’avènement de l’I.A n’est pas encore précisée dans la pratique de tous les jours pour les soignants, toutefois le bouleversement qu’elle induit est largement pressenti.
- L’adaptation du corps médical qui doit partager pour la continuité des soins ses territoires de
- compétences avec les autres acteurs indispensables : les para médicaux (dont le para est en voie de disparition), les patients, les aidants.
- L’importance de l’éthique médicale qui va bien au-delà des recommandations de bon usage. Une session
- consacrée au langage a montré les attentes des patients, l’exploration de la médecine narrative, la bibliothérapie et une réflexion soutenue sur l’importance de la culture générale dans la formation des étudiants en médecine.

Si l’on constate dans les médias un ressenti de dégradation de notre système de soins, il faut rappeler que l’espérance de vie en France se situe dans les premiers rangs mondiaux et le financement de notre santé qui la met au premier rang de la redistribution nationale. »

2. Programme du colloque

Sauf mention particulière la durée des communications est de 15’

Jeudi 14/11 après-midi (14h-18h) :

La crise des soins (Modérateur : *Max Ponceillé*)

13h30-14h00 : Accueil du public

14h00-14h30 : Ouverture. *Michael Delafosse, Christian Nique, Etienne Cuénant*

14h30 : Introduction et présentation du colloque. *Max Ponceillé*

- L’histoire du soin : *Thierry Lavabre Bertrand* (20’)
- Quelle médecine et quelle formation pour demain ? *Isabelle Laffont*
- Le patient : attente et partenariat ? *Jean-Michel Bruel*
- Positionnement du médecin généraliste devant l’évolution des pratiques. *François Carbonnel*

15h45-16h15 : questions (15’) et pause (15’)

16h15 :

- Place et apport de l’infirmier de pratique avancée. *Jean-François Bouscarain*
- Gaspillage et sobriété : peut-on soigner mieux avec moins. *Philippe Domy*
- Une approche européenne du soin. *Irène Georgescu*

17h40-18h00 : questions-débat avec la salle (20’) animé par *Max Ponceillé*

Vendredi 15 matin (8h45-12h15) :De nouvelles problématiques (Modérateur : *Etienne Cuénant*)8h45 : Présentation. *Etienne Cuénant*

9h00 : Aspects spécifiques

- Adolescents et risque suicidaire. *Emilie Olié*
- Psychogériatrie : grand âge et qualité de vie. *Marie-Christine Gély-Nargeot*
- Autonomie ou dépendance ? La coordination des soins chez la personne porteuse de handicap. *Olivier Jonquet*
- Accompagnement, pourquoi, comment et jusqu'où : l'expérience d'un bénévole. *Philippe Barthez*

10h20-10h50 : questions (15') et pause (15')

10h50 : Médecine et langage

- Attentes sociétales et évolution du langage en médecine. *Pierre Le Coz* (25')
- Récits de soin : Médecine narrative et biographie. *Pascaline Rocher*
- Bibliothérapie : du soin à voix haute. *Régine Detambel*
- Art et culture dans le processus d'humanisation du soin. *Gemma Durand*

12h-12h15 : questions-débat avec la salle (15') animé par Etienne Cuénant

Vendredi 15 après-midi (14h15-17h00) :L'avenir des soins (Modérateur : *Jacques Bringer*)

14h15-14h45 : La mutation des pratiques de soins par l'IA. Bernard Nordlinger (30')

14h45 :

- L'organisation de la médecine de premier recours. *Didier Jaffre*
- L'organisation hospitalière : pour quelle efficience ? *Anne Ferrer*

15h30 : La démarche éthique : clé de voûte des pratiques du soin. *Jacques Bringer*15h45 : débat avec la salle. Animé par *Jacques Bringer*16h15 : Conclusion du colloque. *Etienne Cuénant*

TdM

**PRIX DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET LETTRES
DE MONTPELLIER**

TdM

LEBLEU (Bernard), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i> Prix Sabatier d'Espeyran 2023 : présentation et remise du prix	441
CUÉNANT (Étienne), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i> Prix Roger Bécriaux 2024 : présentation et remise du prix	443

Séance de rentrée solennelle du 29 janvier 2024

**Prix Sabatier d'Espeyran
Présentation et remise du prix 2023**

Bernard LEBLEU

Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Chaque année, l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier attribue en partenariat avec la ville de Montpellier un prix financé par la Mairie et destiné à récompenser le travail d'un chercheur de moins de 35 ans (thèse de doctorat ou équivalent).

Nous avons cette année 23 dossiers quasi tous de grande qualité et, vous l'imaginez, le choix ne fut pas facile pour le jury. Je tiens à remercier ici notre confrère Bernard Aubert, Président de la section sciences pour le travail considérable effectué dans la gestion de ce prix. La lauréate est Mlle. Ghita Chabab pour son travail de thèse dans l'équipe du Dr. Nathalie Bonnefoy, Directrice de l'Institut de Recherches sur le Cancer de Montpellier (IRCM). Il s'agit d'un excellent travail de recherche en immunologie qui a permis à la candidate de mettre en évidence dans une cohorte de patientes atteintes de cancers de l'ovaire une nouvelle sous-population de lymphocytes T régulateurs qui, contrairement aux idées reçues, favorise le développement des tumeurs avec, vous l'aurez compris, un impact important tant en recherche fondamentale que translationnelle. Ces travaux ont donné lieu à un brevet, signé en premier par Ghita ce qui n'est pas courant, trois publications à fort impact et deux prix récompensant un jeune chercheur (en 2022, concours de vulgarisation scientifique « Mathèse en 180 secondes », suivi quelques mois plus tard par l'obtention du prix Hélène Starck décerné par la Fondation ARC). Si j'y ajoute des activités d'enseignement, d'encadrement d'étudiants en Master et de diffusion de la recherche auprès des lycéens : vous aurez compris que nous avons là une jeune chercheuse de talent, qui occupe actuellement une position de Post. Doc. à l'IRCM.



Les deux lauréats du Prix Sabatier
d'Espeyran 2023 :
Mlle. Ghita Chabab et
M. Mircea Sofonea

Madame Agnès Robin, Déléguée à la Culture et à la culture scientifique à la Mairie de Montpellier, lui a remis le prix. J'en profite pour la remercier vivement d'avoir pris part activement aux travaux du jury.

Cette année, et de façon tout à fait exceptionnelle, un second lauréat a été récompensé, du même montant de 2000 € décerné par l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. Il s'agit de M. Mircea Sofonea, épidémiologiste de l'Université de Montpellier, statisticien spécialiste des maladies infectieuses, qui en particulier étudia l'épidémie du Covid 19 et, en 2021, fut l'un des premiers à alerter sur la transmissibilité du variant Delta.

Mademoiselle Chabab à été invitée à présenter brièvement son travail.



TdM

Séance publique du 24 juin 2024

**Prix Roger Bécriaux 2024
de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
Présentation et remise du prix**

Étienne CUÉNANT

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Sélection du lauréat :

Le jury s'est réuni du 4 juin 2024 à 14 heures à la Cité des Arts de Montpellier.

Étaient présents :

- Pour l'Académie des sciences et des lettres de Montpellier :
Section lettres : J-M. Rouvier, M-C. Gely-Nargeot
Section sciences : B. Lebleu
Section médecine : Ph. Barthez, E. Lopez
Responsable du prix Bécriaux : E. Cuénant
- Pour le conservatoire :
M. Le Padan sous-directeur du conservatoire.

Nous avons entendu successivement

1. Romane Crozel Burjade 20ans : **violoncelle**. 1^{er} et 3^{ème} mouvement de la 1^{ère} sonate de J. Brahms pour piano et clarinette accompagnée par Miora Audebau au piano.
2. Clara Differdange 23 ans : **clarinette**. 1^{ère} *Rhapsodie* de Cl. Debussy accompagnée au piano par Naïlys Potet. Puis pour clarinette solo : *Hommage à Manuel de Falla* de B. Kovaks
3. Pablo Rasskin 22 ans : **piano**. *Pour le piano* : extrait, *Sarabande* de Debussy. *El Albaicin* d'I. Albéniz. Puis *deux pièces* de F. Say accompagné au saxophone par Romain Courly
4. Oscar Bouillevaux 26 ans : **contrebasse**. Transcription pour contrebasse tirée d'*Otello* de Verdi début du 4^{ème} acte. Trois mouvements de la 3^{ème} suite pour violoncelle de J-S. Bach transcription pour contrebasse. 3 *études caprices* d'E. Nanny. *Une pièce* pour contrebasse et piano de G. Bottesini accompagné par Karine Leonelli.
5. Amelie Hemery 22 ans : **guitare**. *Fantaisie* de F. Sor. *Danse rythmique* d'I. Presti. *Éloge de la guitare* de J. Rodrigo.
6. Martin Bondil 18 ans : **cor**. *Nocturne* de F. Strauss et *Morceau de concert* de C. Saint- Saëns accompagné au piano par Hyun-Chan Kye.

L'ensemble du jury a noté l'excellence du niveau et de la qualité musicale de chacun des instrumentistes, de la détermination pour leur engagement dans leur carrière de musicien et/ou d'enseignant.

Après délibération majoritaire, il a été décidé d'attribuer :

- Le prix Bécriaux à Amélie Hémery : guitare (3000 euros)

- 2 accessits. L'un à Pablo Rasskin : piano et l'autre à Clara Differdange : clarinette.
(500 euros à chacun)
La séance est levée à 17h30

Remise du Prix Roger Bécriaux :

La cérémonie de remise du prix Roger Bécriaux 2024 s'est déroulée au cours de la séance solennelle de l'Académie du lundi 24 juin qui se tenant à la salle Rabelais.

Ce prix, d'un montant de 4000 €, récompensant un élève du conservatoire de musique de Montpellier, a été remis, en présence de M. Eric Penso vice-président de Montpellier Métropole et délégué à la culture, à Mlle Amélie Hemery (guitare).

Deux accessits de 500 euros chacun ont été attribués à M. Pablo Raskin (piano) et Melle. Clara Differdange (clarinette).



TdM

VOYAGES ET RENCONTRES
INTER-ACADÉMIQUES

TdM

Narbonne : en hommage à Michel Gayraud	447
Voyage académique à Mâcon.....	469
Petit voyage à Aigues-Mortes	483

Journée du samedi 6 avril 2024

Rencontres narbonnaises, en hommage à Michel Gayraud

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
Commission Archéologique et littéraire de Narbonne

TdM

Matin :

Musée Narbo Via : visite guidée par le professeur Jacques MICHAUD, Président de la Commission Archéologique et Littéraire de Narbonne.



Musée Narbo-Via, vue extérieure.
Photo Arnaud Späni © Narbo Via



Musée Narbo-Via : galerie lapidaire
Photo Arnaud Späni © Narbo Via



Musée Narbo-Via : l'atrium, mosaïque de bacchus. Photo Arnaud Späni © Narbo Via

Musée Narbo-Via : bas-relief :
frise d'armes.

Photos © Amicale Laïque de
Carcassonne





Musée Narbo-Via : vue d'une séquence du musée.

Photo Arnaud Späni © Narbo Via

Après midi :

Palais des Archevêques (salle des Synodes) : rencontre entre l' Académie des Sciences et Lettres de Montpellier et la Commission Archéologique et littéraire de Narbonne.



Vue du bâtiment
Palais des Archevêques de Narbonne (Photos Wikipedia)



MICHAUD (Jacques), Président de la Commission Archéologique et Littéraire de Narbonne Allocution d'accueil.....	449
NIQUE (Christian), <i>Secrétaire perpétuel Acad. Sc. Lett. Mont.</i> Propos d'ouverture.....	451
TRIAIRE (Dominique), <i>Professeur émérite à l'Université Paul Valéry (Montpellier III), Acad. Sc. Lett. Mont.</i> Michel Gayraud, entre recherche fondamentale et valorisation.....	453
VERDELHAN-BOURGADE (Michèle), <i>Professeur émérite à l'Université Paul Valéry (Montpellier III), Acad. Sc. Lett. Mont.</i> Michel Gayraud et l'éducation.....	457
CHRISTOL (Michel), <i>Professeur émérite à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)</i> Les débuts de Narbonne romaine : lire l'œuvre de Michel Gayraud	463

*Séance du 6 avril 2024
Commission Archéologique et Littéraire de Narbonne
Journée d'hommage à Michel Gayraud*

Allocution d'accueil

Jacques MICHAUD

Président de la Commission Archéologique et littéraire de Narbonne

TdM



Allocution prononcée, texte non fourni

*Séance du 6 avril 2024
Commission Archéologique et Littéraire de Narbonne
Journée d'hommage à Michel Gayraud*

Propos d'ouverture

Christian NIQUE

Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Monsieur le Président de la Commission Archéologique et Littéraire de Narbonne,
Mesdames et Messieurs les membres et amis de la Commission,
Mesdames et Messieurs les membres et amis de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier,
Mesdames et Messieurs,

Grâce à vous, Monsieur le Président, cher Jacques Michaud, nous honorons aujourd'hui ensemble, narbonnais et montpelliérains, la mémoire de notre confrère et ami le Recteur Michel Gayraud, qui nous a quittés le 21 septembre 2022, qui était membre et de votre compagnie et de la nôtre.

Parce qu'il a fortement et fort utilement contribué à la conception du Musée Narbo Via, vous avez pris l'initiative de nous proposer, nous c'est-à-dire la Commission Archéologique et Littéraire et l'Académie des Sciences et Lettres, de tenir une séance commune au cours de laquelle nous rappellerons qui fut Michel, quelle œuvre il nous a laissée, et combien il a compté dans nos deux compagnies. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir pris cette initiative : nous devons à Michel ce double hommage.

Nous vous remercions également de votre accueil amical. Vous nous avez guidés ce matin pour une visite passionnante du Musée. Nous avons pris beaucoup d'intérêt à découvrir ce lieu exceptionnel, sans aucun équivalent, que vous avez voulu et réussi à faire sortir de terre, cher Jacques, et dont la conception doit beaucoup à Michel. Il avait prévu de nous y amener, mais la maladie l'en a empêché. C'est pour nous comme un devoir de mémoire que d'être ici, en association avec vous, et de découvrir ce musée pour lequel il a tant et si bien œuvré, et auquel il était si attaché.

Je vous prie de bien vouloir excuser notre Président, Étienne Cuénant, qui est retenu pour un congrès hors de la région : il m'a demandé de vous faire part de son salut confraternel et de ses remerciements. La compagne de Michel, Marie-Claude Bresson, se faisait une joie de participer à notre journée commune, mais des problèmes de santé l'en ont empêchée ; elle m'a chargé de vous dire ses regrets et aussi qu'elle est en pensée avec nous.

Notre programme prévoit une conférence donnée à l'initiative de votre Commission Archéologique et Littéraire et une conférence donnée à l'initiative de notre Académie. Nous nous réjouissons d'écouter votre conférencier, le Professeur Michel Christol, dont nous savons combien Michel Gayraud avait pour lui de respect et d'amitié. Notre conférence sera « à deux voix » : notre consœur la Professeure Michèle Verdelhan

et notre confrère le Professeur Dominique Triaire (tous deux de l'Académie et de l'Université) nous rappelleront des aspects majeurs de la carrière de Michel Gayraud, dont ils furent collègues à l'Université, confrères à l'Académie, et amis dans la vie.

Dans la carrière de Michel Gayraud je tiens à rappeler un aspect qui nous a permis de nous rencontrer et de nous apprécier : de 1990 à 1994, il a été recteur d'Académie. J'occupais à l'époque des fonctions qui m'amenaient à être en contact quasiment quotidiennement avec les recteurs d'académie. Mes relations avec lui, professionnelles d'abord, sont vite devenues amicales. Il était un recteur particulièrement soucieux de la qualité pédagogique des enseignements dans son académie. Il s'employait à développer tout ce qui pouvait permettre aux enseignants de donner le meilleur d'eux-mêmes et aux élèves de réussir du mieux possible. L'administration, pour lui comme pour moi, et c'est ce qui nous a rapprochés, devait se mettre au service de la pédagogie. Il était attentif aux besoins de tous les niveaux : écoles maternelles et élémentaires, collèges, lycées d'enseignement professionnel, technologique et général, enseignement supérieur... Il était un « recteur-pédagogue ».

Quand cette mission a touché à sa fin, il aurait pu, car il était un grand connaisseur de toutes les composantes du système éducatif, prétendre à une autre mission nationale. Il ne l'a pas souhaité, et je l'ai alors regretté : il voulait en effet revenir à Montpellier, retrouver son université, ses étudiants, ses cours, ses travaux de recherche. Il était d'abord et avant tout un professeur amoureux de Rome et de son histoire.

Quand j'ai été nommé recteur de l'académie de Montpellier, dix ans plus tard, en 2004, nos liens d'amitié se sont renforcés. C'est lui qui a souhaité que je le rejoigne à l'Académie, et qui a alors parrainé ma candidature. J'ai beaucoup appris de lui, de sa science et de ses fortes valeurs humanistes, et je lui dois beaucoup.

Merci, cher Jacques, de ce moment de souvenir et d'hommage à notre confrère et ami commun. Quand vous le pourrez, notre Académie, en retour, accueillera avec plaisir la Commission Archéologique et Littéraire : il y a tant de sujets sur lesquels nous aurions à échanger...



TdM

Séance du 6 avril 2024
Commission Archéologique et Littéraire de Narbonne
Journée d'hommage à Michel Gayraud

Michel Gayraud, entre recherche fondamentale et valorisation

Dominique TRIAIRE

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Avec deux autres d'entre nous à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, j'appartiens aux filleuls de Michel Gayraud. C'est à lui que je dois mon élection dans cette compagnie en 2012. Outre cette élection, deux raisons m'incitent à prendre la parole aujourd'hui, deux raisons guidées par la gratitude : la première prend toute sa place dans l'Académie puisque Michel Gayraud avait été élu dans le fauteuil de Jacques Proust qui fut mon directeur de thèse, et nous partageons, Michel Gayraud et moi, la même admiration, le même respect pour ce grand dix-huitiémiste : aujourd'hui encore, je ne lis pas sans émotion et reconnaissance le superbe éloge que Michel Gayraud fit de Jacques Proust lors de sa réception à l'Académie le 21 mai 2007. La seconde raison est moins « académique », mais ce sont les soins bienveillants de Michel Gayraud qui ont permis que je sois élu en 2019 à la présidence de l'Université du Tiers Temps, grande institution interuniversitaire (la seule, hélas !) à laquelle beaucoup ici, que je remercie, participent.

Quand il nous a été demandé, à Michèle Verdelhan et à moi, de parler de notre parrain, nous sommes convenus de nous répartir cette présentation et j'ai accepté de parler des travaux scientifiques de Michel Gayraud.

Je voudrais commencer par un rappel, inutile pour les universitaires présents qui le connaissent : à un enseignant du supérieur, il est donné trois missions, enseignement, recherche, administration. Vous devinez que le partage n'est pas toujours équitable ; si l'enseignement est à peu près assuré — je me souviens du maire d'une grande ville dont je voyais voiture et chauffeur arrêtés tous les lundis matin devant le BRED (Bâtiment de la Recherche et des Études Doctorales à l'UPV) pendant que M. le Maire donnait son cours — si donc l'enseignement est à peu près assuré (les 192 HTD sont difficilement compressibles), j'ai connu des enseignants qui ne firent ni recherche ni administration, des enseignants qui furent d'excellents chercheurs et de piètres administrateurs, d'autres qui furent de grands administrateurs et qui abandonnèrent la recherche, d'autres enfin, rares, brillaient à la fois dans la recherche et l'administration. C'est bien sûr à ce dernier groupe qu'appartient Michel Gayraud. En ce qui le concerne, j'ajouterais un mérite supplémentaire touchant l'enseignement : il arrive souvent que des chercheurs de renom limitent leur enseignement au master (on parlait de DEA) ou aux cours préparant l'agrégation : malgré, ou plutôt à cause de la qualité de ses travaux, de son passé de haut fonctionnaire, Michel Gayraud continua jusqu'à la retraite à donner des cours en 1^{er} cycle, c'est-à-dire aux étudiants de licence.

Comme je ne voudrais pas me lancer dans une énumération un peu ennuyeuse de tous les travaux de notre regretté confrère, je présenterai succinctement trois aspects de sa recherche qui en donnent une illustration assez fidèle, me semble-t-il.

Le point de départ, comme pour toute recherche universitaire, est naturellement sa thèse : thèse pour le doctorat d'État. Qu'il me soit permis, au passage, de dire combien

je regrette ces vastes entreprises lancées sur dix ou quinze ans qui donnaient à la recherche, des fondements solides et durables. Michel Gayraud soutient donc à la Sorbonne en 1977 une thèse sur Narbonne antique, des origines à la fin du III^e siècle après Jésus-Christ. Ce champ de recherche n'était pas nouveau pour lui puisque dès son Diplôme d'Études Supérieures, il avait travaillé en histoire romaine sur la région de Balaruc, Mèze et Pézenas, dès cette époque aussi, sa recherche unit étroitement histoire et géographie, le naturel et l'humain. Pourquoi se tourne-t-il vers Narbonne ? Les raisons qui guident le choix d'un sujet de thèse sont complexes, obscures : une origine familiale ? Le conseil d'un professeur ? Une part de hasard ? Mais un jeune historien pouvait-il résister à l'attrait de la première colonie romaine, hors Italie, rivale de Lyon, comptant une population de 35 000 habitants ? Dès cette époque, Michel Gayraud a saisi l'importance représentée par les pierres antiques rassemblées depuis le XIX^e siècle dans le Musée lapidaire, ancienne église Notre-Dame de Lamourguier. Le déchiffrement de ces pierres multiplie par cent les noms connus des Narbonnais et permet d'étudier au plus près familles, décès, métiers. Cette brillante thèse sera publiée en 1981 dans la prestigieuse *Revue archéologique de Narbonnaise*, et nourrira de nombreuses publications internationales.

Le lien entre le champ de recherche et Narbo Via s'établit naturellement et cet exceptionnel mur lapidaire souligne assez l'importance de chaque pierre pour l'histoire de la ville. Il faut donc comprendre le musée comme une partie de l'œuvre scientifique de Michel Gayraud ; en cela, il parvient à réunir deux objectifs du chercheur, rarement réunis : le travail de fonds réalisé dans sa thèse, ses publications ultérieures, et par son action dans la promotion du musée, l'ouverture au grand public. Ce n'est pas de la « vulgarisation », c'est la partie la plus aboutie de la recherche qui est offerte, dans ce mur vivant, au grand public, ce point, si difficile à trouver, où la recherche, sans s'abaisser, rencontre le visiteur, sans l'écraser. Une remarque au passage : intéresser le grand public, c'est attirer l'attention des pouvoirs politiques, et ainsi, drainer les crédits ; se crée de cette manière un cercle vertueux qui entraîne recherche, public, pouvoir. Souhaitons donc que l'ouverture du musée Narbo Via crée ce mouvement ; le chercheur Michel Gayraud y avait assurément pensé.

Le troisième aspect de la recherche de Michel Gayraud que je voudrais souligner et qui s'inscrit dans le prolongement de ce que je viens de dire, savoir cette valorisation de la recherche tournée vers un public non spécialiste, mais éclairé, concerne sa riche participation aux activités de notre académie. Je ne vois pas moins de vingt-cinq interventions en quinze ans.

Ce sont bien sûr ses conférences qui m'intéressent en premier lieu ; il s'en trouve neuf entre 2006 et 2020. En les regroupant en grands ensembles, apparaissent les domaines qui intéressaient, ou intéressèrent à un moment donné Michel Gayraud, sans exclure toutefois que ces domaines ne sont pas strictement délimités et peuvent, comme nous le verrons, partiellement se recouvrir.

Quand on examine ces neuf conférences, ce qui frappe en premier lieu, c'est que Michel Gayraud reste avant tout un historien, un homme de texte ; je souligne ce point parce qu'il aurait pu dévier vers l'archéologie, mais ce ne sont jamais que de brèves incursions. Un premier ensemble réunit ses conférences que j'appellerais régionales, celles qui se rapportent à la Gaule romaine : en 2006, « Ces Gaulois du Midi qui s'appelaient Jules et Marius » où il étudie, à travers les noms des individus, les évolutions de la société ; deux ans plus tard, « Le thermalisme antique dans la Gaule du Centre » et « Un Narbonnais du IV^e siècle » dont je reparlerai ; enfin en 2010, « Le Rhône antique entre Provence et Languedoc d'après les textes grecs et romains », conférence remarquable sur la géographie du Rhône, inspirée de ce Dictionnaire de géographie antique de la Narbonnaise occidentale, resté à l'état de manuscrit.

Le deuxième ensemble réunit les conférences touchant la médecine : outrepassant sa thèse, Michel Gayraud donne en 2008 « Un Narbonnais du IV^e siècle : Marcellus et son traité *De Medicamentis* » ; il y présente l'auteur et analyse son traité rédigé aux derniers temps de l'Empire. La même année, il réunit de nouveau les études régionales et la médecine dans « Le thermalisme antique dans la Gaule du Centre » et montre ce que doivent les stations thermales actuelles aux Romains. Il revient à la médecine en 2018 dans sa conférence « Médecins et guérisseurs à Rome et dans l'Occident romain » où il définit le profil des médecins romains, leurs rivaux, guérisseurs et autres mages, leurs spécialités aussi.

Comme Michel Gayraud n'était pas un esprit qui se laissait enfermer même dans un champ d'étude, un troisième ensemble de conférences réunit celles qui ouvrent de nouvelles thématiques, plus diverses, plus originales, répondant aussi à des préoccupations plus contemporaines. En 2010, l'ancien recteur, passionné par les questions de pédagogie, parle sur « L'apprentissage des langues vivantes dans l'Empire romain », langues vivantes qui sont devenues pour nous les mal nommées langues mortes, grec et latin : où l'on découvre aussi que les exercices d'apprentissage n'étaient pas très éloignés de nos *My tailor is rich*, ou *My sister is not a boy* ! Deux ans plus tard, dans une conférence courte et précise, il étudie l'évolution sociale de l'homosexualité à Rome du IV^e siècle avant Jésus-Christ au VI^e siècle après Jésus-Christ, passant de la tolérance païenne à la condamnation chrétienne. Nouvelle direction en 2020, pour sa dernière conférence à l'Académie où Michel Gayraud s'intéresse à la divination dans la Rome antique, foyer de tensions entre croyances populaires, critique philosophique et théologique. J'ai gardé pour finir une conférence que Michel Gayraud avait donnée en 2012 au moment où le projet de musée à Narbonne recevait sa validation scientifique de l'État, une conférence où se rejoignaient une nouvelle fois la recherche fondamentale et l'expérience puisque cette conférence s'intitulait « Les musées dans la Rome antique » ; et cette conférence approfondie, remarquablement documentée et illustrée, montre qu'au moment où le musée de Narbonne se concevait, Michel Gayraud avait en arrière-plan une longue perspective historique qui installait le projet muséographique dans un tout civilisationnel.

Avec le grand chercheur, avec le haut fonctionnaire, il y avait aussi, je dirais, le pédagogue, c'est-à-dire, chez Michel Gayraud, le souci de faire profiter tout public, les jeunes avides de découvrir comme les esprits éclairés ou les savants reconnus, de ses vastes connaissances de la Rome antique. Vastes connaissances qui allaient de la synthèse englobant plusieurs siècles à l'étude d'un texte de quelques pages, qui réunissaient la réflexion la plus théorique, la plus abstraite à la confrontation avec le réel d'un musée à construire. Michel Gayraud, derrière sa courtoisie coutumière, son fin sourire, avait non seulement compris la place de la science dans la société d'aujourd'hui, mais il avait su, ce qui est infiniment plus rare, la lui donner.

**TdM**

*Séance du 6 avril 2024
Commission Archéologique et Littéraire de Narbonne
Journée d'hommage à Michel Gayraud*

Michel Gayraud et l'éducation

Michèle VERDELHAN-BOURGADE

Professeure émérite, Université Paul-Valéry Montpellier 3
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Monsieur le Président de la Société archéologique,
Monsieur le Sous-Préfet,
Monsieur l'Adjoint au maire,
Madame la Présidente de l'université Paul-Valéry,
Mesdames et Messieurs les membres de la Société archéologique,
Chères consœurs, chers confrères,
Mesdames et Messieurs,

Michel Gayraud n'était pas seulement mon parrain à l'Académie, c'était une personnalité envers laquelle j'avais depuis longtemps la plus grande révérence, que je consultais lors de choix professionnels délicats, et dont mon mari et moi apprécions l'amitié. Ayant fait sa connaissance à l'université dès le début des années 1980, j'ai pu mesurer au fil des ans son engagement professionnel, sa capacité de travail, la pertinence de ses jugements et son très grand savoir. C'est donc en amie autant qu'en collègue que je vais parler, en pensant à sa famille, à son épouse Annie et à ses enfants, Christophe et Bénédicte, et à Marie-Claude qui l'a accompagné pendant 21 ans et qui fut si présente pendant sa maladie. Elle ne peut être aujourd'hui parmi nous, nous avons pour elle une affectueuse pensée.

Pour cet hommage j'ai choisi de centrer mon propos sur l'éducation, non seulement parce qu'il s'agit d'un substrat professionnel socle d'une carrière, mais parce qu'il me semble qu'il s'agit d'un engagement réel et permanent de toute sa vie. Pour en parler j'emprunterai beaucoup à la riche présentation que fit de lui Gérard Cholvy lors de sa réception à l'Académie en 2007, j'emprunterai également à des témoignages de confrères et consœurs ou d'anciens étudiants et collègues, et enfin à quelques souvenirs personnels.

Parlons d'abord de sa propre éducation et des valeurs qu'il en a tirées.

En raison de la mobilité de son père, il a été élève dans plusieurs grands lycées publics : dans le secondaire à Montaigne à Paris, à Mulhouse, à Melun, et pour les classes préparatoires à Louis-le-Grand et Henri IV.

Gérard Cholvy cite les souvenirs que Michel Gayraud a gardés de certains professeurs de lycée (p. 338) :

« Des professeurs de lycée vous ont marqué, vis-à-vis desquels votre souvenir est reconnaissant : M. Meyer en 5^e pour le français et le latin dont vous retenez l'exigence de rigueur pour le style, le goût de la poésie et la maîtrise de la grammaire latine. En Seconde, un jeune agrégé, Daniel Blondeau, toujours en

français et en latin. Vous avez là vos premiers “vrais cours” de littérature. Ce jeune maître quitte le lycée pour la fondation Thiers où il prépare sa thèse. Mais il vous accompagnera pour l’oral du baccalauréat. En Terminale vous vous souvenez d’un jeune agrégé d’histoire, Maurice Meuleau, qui quittera le lycée pour la Sorbonne et un assistantat d’histoire grecque. »

Arrêtons-nous un instant sur cette formation. Michel Gayraud en a retiré non seulement un attrait pour la culture littéraire en général et antique en particulier, mais aussi quelques valeurs qu’il conservera toute sa vie : le sens de la laïcité, le goût de l’étude, du travail sérieux, le refus de la facilité, l’exigence (qui sera un mot-clé de son existence). Exigeant vis-à-vis de soi-même et en corollaire, vis-à-vis des autres. La fréquentation appréciée des auteurs latins lui a inculqué l’importance du droit et de son dérivé la droiture, de la *virtus*, celle des intellectuels comme des militaires. S’il reconnaissait que Rome devait beaucoup aux Grecs, en matière d’art ou de littérature, il lui vouait une profonde admiration pour avoir inventé le droit. Et une conséquence pratique de cette exigence, de sa vision de la *virtus*, c’était (un peu à la manière de Caton l’Ancien), une aversion certaine bien que maîtrisée vis-à-vis des prétentieux ou des hypocrites, ou de ceux qui lui avaient manqué de loyauté.

On peut penser que cette formation à l’exigence intellectuelle et morale l’a orienté tout naturellement vers la profession d’enseignant, qui le conduira aux plus hautes fonctions. D’abord professeur au lycée Joffre dès l’agrégation obtenue en 1963, puis enseignant à Saint-Cyr-Coëtquidan pour un service assez « peu militaire » dira Gérard Cholvy, il passe dès 1967 comme assistant à La Faculté des Lettres où il deviendra professeur en 1980 après une thèse d’histoire soutenue en 1977.

Des consœurs et confrères parleront tout à l’heure de leurs relations de collègues au sein du département d’histoire ou de centre de recherches. Je voudrais faire état d’abord de témoignages d’étudiants, qui ont suivi ses cours puis ont fait leur thèse sous sa direction et sont maintenant eux-mêmes universitaires. Son cours de licence sur les structures sociales de Rome, et notamment la femme dans l’Antiquité, était « à ne rater sous aucun prétexte », d’après Martine Assénat, car il passionnait toute la promotion. Elle-même, comme son collègue Antoine Perez, a apprécié en lui un directeur de thèse toujours disponible, toujours de bon conseil, sachant émettre les objections et éviter les fausses pistes, mais libéral au bon sens du terme, c’est-à-dire en sachant laisser une grande liberté aux doctorants, dont les découvertes le passionnaient, même et peut-être surtout lorsqu’elles remettaient en cause les siennes propres, comme ce fut le cas pour l’analyse du cadastre de Narbonne d’ailleurs. Et il savait encourager et soutenir ses étudiants, y compris vis-à-vis d’autres collègues installés ne partageant pas leurs positions. Courage intellectuel de sa part, honnêteté, loyauté toujours.

Enseignant, mais pas seulement. L’administration de l’enseignement.

Dès l’année suivant sa nomination comme professeur, il prend des responsabilités administratives comme directeur de l’UER d’Histoire, à la suite de Gérard Cholvy et le restera jusqu’en 1985. Le professeur Carol Iancu, son collègue, rappelle (je le cite) « que Michel Gayraud en tant que directeur de l’UER IV, puis président de l’Université Paul Valéry, a encouragé constamment le développement des études juives et hébraïques : il est à l’origine de la création du Certificat d’Université “Civilisation et langue d’Israël” (1980) et “Centre de Recherches et d’Études Juives et Hébraïques” (1983), sous l’égide duquel ont été organisés plusieurs colloques internationaux où il fut toujours présent. » Fidélité et loyauté encore.

Mais il est sollicité de plus dès 1983 pour prendre *la direction de la MAFPEN* nouvellement créée. MAFPEN est l'acronyme de Mission Académique pour la Formation des Personnels de l'Éducation Nationale. Créée en 1982 par le ministre Alain Savary, à la suite de plusieurs rapports (notamment les rapports De Peretti ou Legrand), cette mission a pour fonction d'organiser et de mettre en place la formation continue des personnels du second degré (celle du 1^{er} degré se faisant au sein des Écoles normales). L'évolution rapide des connaissances et la diversité, voire l'atomisation des formations existantes (des stages divers organisés par les Inspecteurs), nécessitaient une remise à niveau et une recherche de synergie, avec garantie universitaire. Or peu d'universitaires de rang professoral s'intéressaient alors à ces problèmes, et Michel Gayraud était, je pense, un des rares de ce rang à participer depuis 1982 à des groupes de réflexion à l'université Paul-Valéry, avec Yveline Fumat, Gérard Pithon, François Foulatier, ou moi-même. Sa nomination comme chef de mission était donc logique et bienvenue. Il a mis en place selon les textes officiels un Conseil de mission dont j'ai eu la chance de faire partie, et j'ai pu apprécier sa capacité à faire travailler ensemble des personnes issues de secteurs différents, enseignement général ou professionnel, enseignants, inspecteurs, administratifs ou personnels techniques, de disciplines variées... J'ai été particulièrement admirative de son art de la négociation entre corps de métiers aux objectifs et intérêts parfois divergents. Sous son égide, la MAFPEN a mis en place un riche programme de formation continue, dit PAF (Plan Académique de Formation), avec l'intervention d'universitaires. Tous « missionnaires » car tous militants de la formation.

Permettez-moi une petite digression sur le devenir de la MAFPEN. Au fil des ans et des ministères, la MAFPEN évoluera en perdant assez vite son caractère universitaire et deviendra un organisme pléthorique, entièrement dépendant du rectorat et de l'inspection. Mais en 1998, après un rapport sévère de l'IGAEN, le rapport Cuby de juillet 1997, dénonçant certaines anomalies de fonctionnement d'une si lourde machine, le ministre Allègre décidera de rééquilibrer cette formation dans le sens universitaire, et de rapprocher formation initiale et continuée en donnant aux IUFM « maîtres d'œuvre » la direction pédagogique de l'organisme rebaptisé alors DAFPE (Délégation et non Mission), tandis que le rectorat « maître d'ouvrage » gardait le pilotage politique et la maîtrise du volet financier. Pour avoir été dans l'Académie de Montpellier l'universitaire de service de 1998 à 2000, chargée côté IUFM de la mise en place de la nouvelle structure et des nouveaux Plans Académiques de Formation, j'ai pu mesurer la différence avec les années Gayraud et la difficulté qu'avait désormais la gazelle universitaire à se confronter au mammoth rectoral !

Après son élection à la présidence de l'université, Michel Gayraud a dû passer le relais à un autre universitaire, scientifique cette fois, et une soirée mémorable a célébré la fin de sa mission, dans le patio du CRDP, où chacun a eu à cœur de lui dire, parfois sous forme de chanson, sa joie et sa fierté d'avoir travaillé avec lui.

Sa présidence de l'université en février 1987 a été perturbée quatre mois après par l'incendie des amphis A, B et C en juin 1987, une catastrophe pour une université aux locaux déjà exigus pour une population étudiante ayant doublé depuis l'origine. J'ai le souvenir du discours qu'il a prononcé sur le parvis bordant les amphis où il avait rassemblé les personnels : discours teinté d'humour dans l'évocation de l'incendie de Rome mais surtout visant à la mobilisation des énergies autour de la reconstruction, pour laquelle il s'est vigoureusement battu ensuite. Les obstacles ne manquaient pas, à commencer par les sobriquets dont l'ont affublé ses adversaires (à l'intérieur de l'université dont chacun sait que ce n'est pas un lieu de sérénité collective) : président « flamboyant », « tout feu tout flamme » par exemple. Ce qui ne l'empêchera pas, à force

de négociations et de ténacité, d'obtenir non seulement la reconstruction des amphithéâtres, mais aussi 2000 m² d'agrandissements et le principe de création du futur BRED, le bâtiment de la recherche, qu'il a fait inscrire au Contrat de Plan État-Région.

Coup de tonnerre en 1990 : Notre secrétaire perpétuel l'a évoqué tout à l'heure, Michel Gayraud est nommé *comme recteur* en février à Nantes, Lionel Jospin étant alors ministre. Poste prestigieux dans lequel, outre les capacités d'action et de décision précédemment démontrées, il a su déployer ses qualités pédagogiques. Recteur « pédago » comme dit Christian Nique, il est très attentif à tous les niveaux et secteurs d'enseignement y compris le primaire et l'enseignement professionnel, il s'intéresse à la réussite scolaire et aux familles défavorisées. Souvent en déplacement il est présent sur le terrain, et proche des personnels. Sa principale difficulté provient de l'importance de l'enseignement privé dans cette région (37 %), situation très différente de celle du Midi de la France, d'où de constantes, délicates et longues négociations avec les responsables. Il faut dans cet environnement un négociateur, patient, habile, courtois et solide. Mais Michel Gayraud sait faire, s'y implique fortement et s'y fait apprécier, sans perdre sa liberté de pensée. L'arrivée comme ministre, en 1993, de François Bayrou fait l'objet d'une anecdote qu'il aimait à raconter et que sans doute certains connaissent ici. La première réunion du ministre avec les recteurs, réunion de prise de contact et d'autorité, commence par une présentation. Le ministre parle en premier et dit : « Je suis François Bayrou, cela s'écrit B-a-y, et on prononce Béllrou et pas Bérou. » Ensuite chacun est invité à se présenter. Quand vient son tour, Michel Gayraud énonce : « Je suis Michel Gayraud, cela s'écrit G-a-y, et on dit Guéraud et pas Guéillraud. » Bref silence. Aucun rapport évidemment avec son éviction du poste de recteur quelques mois plus tard, seulement quatre mois avant le terme de la quatrième année qui lui aurait ouvert le droit à une avancée indiciariaire.

Le retour à Montpellier s'avèrera malaisé, la réinsertion à l'université peu facile. Certains cours avaient été supprimés ou distribués à d'autres collègues, ses adversaires politiques se montraient peu enclins à la bienveillance, tandis que certains de ses amis lui en voulaient un peu de les avoir abandonnés pour un poste de recteur. Un détail me revient en mémoire : il a mis plusieurs semaines à obtenir que lui fût rouverte une boîte à lettres au service du courrier, petite mesquinerie gratuite qui le blessait quand même un peu. Tout cela finira par se tasser, et il reprend ses activités d'enseignement, fidèle à sa logique de servir la réussite des étudiants. Il n'hésite pas à enseigner en DEUG, ou à organiser des voyages d'études avec les étudiants de licence auxquels il parle à nouveau de ses sujets favoris, la société romaine, la famille et l'éducation.

Après un nouveau combat électoral pour la présidence de l'université en 1994, perdu cette fois, mais comme il le disait (en l'attribuant à Cromwell) : « Les seules batailles perdues sont celles qu'on ne livre pas », il prend la *direction de l'équipe du CERCAM*, qui succède, selon Gérard Cholvy, à l'Équipe de Recherches d'histoire gallo-romaine, qu'il avait aidé à fonder en 1975. Notre consœur Béatrice Bakhouché lui a succédé en 1998 à la tête du CERCAM, je la cite :

« Le nouveau Centre d'Études et de Recherche sur les Civilisations Antiques de la Méditerranée (CERCAM EA 735), regroupait les "antiquistes" (à savoir les historiens spécialistes de l'Antiquité grecque ou romaine) et les « antiquisants » (les littéraires spécialistes d'Antiquité grecque ou latine) qui, avant la création de l'Équipe d'Accueil EA 735, travaillaient dans un groupe informel dont l'acronyme était SEMA (Séminaire d'Étude des Mentalités

Antiques) et qui a publié encore en 1996 les actes d'un colloque sur "Les astres" (en deux volumes).

Regroupant des historiens et des littéraires, le CERCAM était dirigé tantôt par un historien, tantôt par un littéraire, par une convention tacite, sorte de gentlemen's agreement. C'est pourquoi après les 4 années de direction de l'équipe par un historien, Michel Gayraud, une élection des universitaires membres de l'équipe m'a permis de lui succéder en 1998, pour diriger l'équipe jusqu'en 2002.

Michel Gayraud était soucieux d'honorer la mémoire d'Émilienne Demougeot, membre de notre compagnie de 1975 à son décès en 1994 et dont les héritiers lui avaient fait don de la bibliothèque, à charge pour lui de donner aux locaux du CERCAM le nom de leur parente. »

En 1998 il reprendra des fonctions administratives en devenant **responsable des Relations internationales de l'université** sous la présidence de Michèle Weil (1^{re} femme présidente d'université en Languedoc-Roussillon). Il a lui-même effectué des missions d'enseignement à l'étranger : Malte, Marrakech, Heidelberg et Beppu, au Japon, à l'invitation d'un ancien étudiant. Il y avait apprécié les sources chaudes mais beaucoup moins le fait de devoir dormir sur un futon (m'avait-il raconté après un cours, un jour où nous sortions tous deux à la même heure d'amphis voisins). Il a aussi revivifié les relations entre l'Arménie et Montpellier qu'il avait contribué à établir, comme en témoigne notre confrère Gérard Dedeyan que je cite ici :

« Une mission conjointe conduite par Pierre Vitoux, président, et Michel Gayraud, délégué aux RI, avait, en 1986, conclu le premier accord signé par l'université d'État d'Erevan avec une université du monde occidental non communiste. Par la suite, le président Gayraud avait fortement soutenu les échanges d'enseignants-chercheurs et d'étudiants, ce dont il avait été récompensé, en 1998, par le diplôme de Docteur Honoris causa de l'université d'Erevan comme l'a rappelé Gérard Cholvy dans sa réponse à Michel Gayraud en 2007. »

La passion pour l'éducation, il ne l'a pas réservée aux cercles universitaires.

Car sa tâche d'universitaire ne lui a pas fait oublier son intérêt pour l'enseignement scolaire. Il est par exemple en 1994 responsable académique de la consultation des lycées lancée par Édouard Balladur. En 1998 il accepte de participer au colloque *Savoirs, langages et citoyenneté* que j'organisais à l'IUFM, d'y présider une table ronde et, comme il ne faisait pas les choses à moitié, d'en écrire une préface. Dans ce texte il analyse brièvement les rapports entre culture, savoir, alphabétisation et citoyenneté dans la Rome antique, à la lumière de travaux alors récents, en remettant en cause les visions précédentes. Une façon élégante de relier un problème contemporain à son érudition romaine et surtout de donner à ce thème une profondeur historique.

Autre public, autre forme d'action dans l'éducation : la présidence de 2002 à 2008 de l'Université du Tiers Temps, dont le président actuel est notre confrère Dominique Triaire. Il y a fait créer par Carol Iancu un cycle de conférences sur l'histoire et la Civilisation du judaïsme et d'Israël. L'ouverture vers un large public extra-universitaire il la pratiquait depuis longtemps : « le 13 février 1984, il a présenté son ouvrage *Narbonne antique, des origines à la fin du III^e siècle*, dans le cadre d'une émission radiophonique « Sillages – à l'écoute de l'historien », réalisée par Carol Iancu sur les ondes de la Radio Juive Languedocienne (aujourd'hui Radio Aviva). Grâce à l'enregistrement, on peut écouter sa belle voix. »

Devenu émérite en 2004, la retraite n'a jamais été pour lui synonyme d'inaction. À l'Académie depuis 2007 (il en a été président général en 2013) il a donné plusieurs

conférences passionnantes, « travaux d'orfèvre » selon Sydney H. Aufrère un connaisseur, sur des sujets liés à l'histoire romaine, et très variés comme le thermalisme antique, le Rhône, les médecins et guérisseurs ou la divination, et l'homosexualité à Rome (exposé qu'il a proposé aussi à l'AFFDU, et la présidente lui avait dit alors avec son accent particulier : « Excellent, vous allez faire un tabac ! », ce qui l'avait beaucoup amusé).

Je voudrais m'arrêter un instant sur la conférence de 2010 qu'a évoquée Dominique Triaire, à propos de « L'apprentissage du grec et du latin dans l'Empire romain d'après un manuscrit de la Bibliothèque Universitaire de Montpellier ». Il y démontrait brillamment que cet « ensemble de textes et de glossaire composé vers 230 par un anonyme pour un usage scolaire » (p. 44), les *Hermeneumata*, ouvrage bilingue latin-grec, l'a été pour des adolescents ou de jeunes adultes grecs désireux de mieux s'intégrer dans l'Empire romain. Il en a donné une deuxième version un peu plus tard à la Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier, dans un séminaire que j'organisais sur les manuels scolaires, en mettant alors l'accent sur la circulation des savoirs dans l'Empire et la mobilité des maîtres.

On retrouve là l'esprit de Michel Gayraud : la connaissance érudite de l'Antiquité romaine, notamment de la période impériale, la richesse documentaire, la rigueur de la méthode alliée à la finesse de l'analyse, l'aisance de la pensée, au point que, comme l'a écrit Jean-Pierre Nougier, « on l'imaginerait aisément drapé dans une toge de sénateur », comme celles que nous avons vues ce matin au Musée. Tout cela néanmoins allié à la clarté de l'exposé, l'intérêt pour l'enseignement, ses acteurs et ses outils, et son souci de transmettre le savoir, dans différents cadres, qu'ils soient universitaires ou non.

C'est pourquoi il restera vivant pour nous dans le souvenir de cette érudition discrète et enjouée, de sa grande élégance intellectuelle et morale, de sa si vive intelligence, et de cette constante passion pour l'éducation.



TdM

Séance du 6 avril 2024
Commission Archéologique et Littéraire de Narbonne
Journée d'hommage à Michel Gayraud

Les débuts de Narbonne romaine : lire l'œuvre de Michel Gayraud

Michel CHRISTOL

Professeur émérite à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)

TdM

Voici plus de quatre décennies paraissait un gros livre de près de 600 pages. Il marquait de belle manière le développement de la *Revue archéologique de Narbonnaise*, dans la série de ses suppléments : c'était le huitième. Par son ampleur, l'ouvrage venait illustrer la réussite de ce projet lancé par le doyen Hubert Gallet de Santerre.

Un lourd pavé, une somme. Il n'y a rien à voiler. C'est une thèse de doctorat : d'État, selon la terminologie en usage à l'époque. Elle a fait son chemin, en sorte que le tirage est à présent épuisé. Les raisons ? Une évidente qualité de fond, l'adéquation à une demande scientifique qui était forte, mais aussi une accessibilité de lecture, concordant aux aspirations d'un public cultivé. Disposer d'un ouvrage de référence, bien écrit et bien construit, sur une période importante du passé d'une ville : quoi de plus légitime !

Il importe de citer un des premiers passages de la préface de Michel Labrousse : « Il faut le (*scil.* le livre) lire page à page pour sentir le lien qui unit son auteur à Narbonne, pour ne pas affadir la finesse de ses analyses, la prudence et la justesse de ses raisonnements, le parti-pris aussi de ses choix en des points litigieux ».

Prenons le livre, comme j'ai souhaité le proposer au Président Jacques Michaud, dès qu'il a envisagé d'évoquer celui qui fut un collègue estimé et un ami de grande fermeté : mesurer la solidité de l'œuvre à l'aune de la durée, mais aussi retrouver, en reprenant Michel Labrousse, le lien qui unit Michel Gayraud à Narbonne. En effet, page après page, s'exprime et se dévoile l'importance du rapport qui s'établit de l'Auteur à la ville, car le propos s'encastre vigoureusement dans l'historiographie locale. Michel Gayraud ne cesse de rappeler au lecteur comment tous les efforts des grands prédécesseurs viennent donner forme et matière à sa propre réflexion. Il montre comment il faut savoir comprendre, trier, apprécier ce qu'ils ont découvert et décrit, comment, souvent, après de nombreux tâtonnements et parfois les accidents de parcours que sont les hypothèses qui vont au-delà de l'audace, des ruptures de savoir se sont produites, et comment un chemin ferme a été, enfin, emprunté. Page après page il s'attache à faire apparaître des chaînes de mémoires savantes qui traversent les siècles, depuis les antiquaires de l'époque de la « république des lettres », les Rainouard, les Lafont, entre autres, jusqu'aux savants qui occupèrent l'avant-scène, au XIX^e siècle et au premier XX^e siècle, de Tournal et Berthomieu à Hélène, Rouzaud, Thiers, et Sigal ou à bien d'autres, ceux qui appartinrent à la Commission archéologique de Narbonne. Le texte qu'il écrit, les notes d'accompagnement qui font de beaux bas de pages, sont nourris des procès-verbaux des réunions et des articles paraissant dans le Bulletin ou dans d'autres revues savantes de la région.

L'apport de Michel Gayraud rejoint les intuitions fécondes de ses prédécesseurs, ou les fermes conclusions qui fondent, génération après génération, le progrès des

connaissances. Nos villes du Midi languedocien sont établies, même Montpellier, sur une histoire millénaire, qu'il vaut la peine d'examiner dans sa globalité. Même à Montpellier, la dernière-née, leur sol est fait d'un épais empilement de strates. Toutes considérées, elles offrent à présent une image de continuité, pour l'habitat lui-même et pour l'exercice de fonctions spécifiques qu'on s'exprime en termes de rayonnement, car elles sont en rapport avec un environnement que l'on appellera parfois territoire, parfois arrondissement, zone d'appropriation, espace maîtrisé, etc.

Sur la longue durée, les diverses composantes de ce réseau urbain ont modelé l'histoire de notre région. Narbonne en fait partie, à sa manière, car chacune de ces villes a son propre profil historique. Béziers arrive peut-être assez tôt, Nîmes émerge aussi à date haute, Montpellier arrive plus tard, sur son propre emplacement, et Narbonne, sur son propre emplacement aussi, s'établit à mi-chemin entre les premières et la dernière. Pour elle, on le sait, un repère chronologique existe, précis, déterminé dans le temps. Il ne s'agit peut-être pas d'une création *ex nihilo*, même si l'entreprise consistant à établir la colonie des Romains fut un événement d'ample portée, bouleversant ce qui pouvait exister à l'emplacement choisi, sur les bords de l'Atax, l'Aude qui traversait une agglomération qui connut dès lors un développement rapide. Il existait vraisemblablement, sur place, un premier établissement, mais il détenait des fonctions qui furent récupérées et développées, sur une grande échelle, par la jeune cité que créait le pouvoir romain. Ce fut un bouleversement considérable.

C'est de cette période que je souhaiterais parler, en m'appuyant sur le travail de Michel Gayraud, et en montrant comment il faut s'informer en lui, en même temps que l'on tente de porter en avant l'horizon de la réflexion. Son livre devient alors un lieu de captage de la documentation, car elle est réunie, et un lieu d'information, car elle est bien réunie, ordonnée et commentée. En lire attentivement quelques chapitres, c'est aussi s'engager dans une voie de passage, un couloir de savoir qui devient parcours profitable, expérience d'enrichissement, et source de dépassement. C'est ce qui justifierait amplement – acte de reconnaissance et d'honnêteté scientifique – la citation en bas de page.

Le chapitre II, intitulé « Les origines », p. 69-118, est essentiel, mais il faut l'associer à celui qui le prolonge, « La fondation de la colonie romaine de *Narbo Martius* », p. 119-168. En tout cent pages sur les six cents de l'ouvrage : cette très belle proportion montre, s'il le fallait, l'importance du fait, l'ampleur des phénomènes dans lesquels il s'insère et des bouleversements qui en résultent. En effet, lorsque l'on parvient à la page 168, une ville est apparue, qui crée – ou qui accompagne – de profondes mutations. C'est un phénomène que l'on peut comparer à la création, dans les temps contemporains, d'une « ville nouvelle », c'est-à-dire un organisme qui vient bouleverser tout ce qui existait et qui lui donne de nouvelles significations. Parcourons ces questions avec Michel Gayraud.

Attirera en premier l'attention le nom de la ville naissante qui, très vite, devient aux côtés de Marseille un point d'ancrage de la puissance des Romains (c'est Cicéron, plaidant pour la défense du gouverneur Fonteius qui l'établit dans la décennie 80-70 du I^{er} siècle av. J.-C.).

Un nom d'abord, très original : *Narbo Martius*. C'est ainsi que la colonie et sa ville chef-lieu sont dénommées officiellement. Un nom issu du terroir (*Narbo*) s'additionne à un nom emprunté au latin (*Martius*). L'ensemble est du genre masculin, alors que pour nous, Narbonne serait du genre féminin. C'est la même évolution qui se produit à Nîmes : le nom de la ville, féminin, dérive du nom de la divinité majeure, *Nemausus*, masculin. La première attestation se trouve, très tôt, chez Cicéron : *Narbo Martius, colonia nostrorum ciuium*... C'est avec l'explication qu'apporte la formule en apposition, que se présente la

nouveauté de la situation : positive et négative à la fois. C'est une projection outre-mer d'un fragment du peuple romain, dans une position dangereuse, car il y a isolement et risque face aux menaces de l'environnement humain. Négative : c'est aussi l'effacement du monde indigène, avec des modalités différentes, Montlaurès par un profond déclassement, Béziers et Ensérune par une soumission à l'influence d'une voisine au puissant rayonnement, chacune de ces deux la subissant à sa manière. Positive : à l'arrière-plan, la puissance romaine qui crée alors le plus remarquable des empires.

Ainsi antérieurement à *Narbo Martius* on découvre *Narbo*. Pour s'engager dans le pourquoi et le comment de cette évolution, il faut se confier à l'ouvrage de Michel Gayraud et à l'analyse précise du fonctionnement des routes de l'étain que propose l'auteur. Celle-ci est modelée par une réflexion sur l'entrecroisement de deux sortes d'analyses historiques : celle des structures et celle des conjonctures, l'attention aux permanences, et en contraste l'intérêt pour les mouvements d'animation, de portée réduite (le court terme) ou de portée plus large (le moyen ou le long terme). L'interprétation d'un passage de Diodore de Sicile (V, 38, 5), quand déjà Narbonne est colonie des Romains, est essentielle (p. 97 et suiv.) : « Une grande quantité d'étain est transportée de l'île de Bretagne sur la côte gauloise située en face d'elle, puis à travers les terres de la Celtique des marchands l'apportent à dos de cheval à Marseille et à la ville qu'on appelle Narbonne : c'est une colonie des Romains qui, en raison de sa situation favorable et de sa richesse, est le principal marché de ces contrées ». Et, précisément, Michel Gayraud, en historien, voit dans la conjoncture – un décalage dans le temps pour le développement des routes de l'étain à travers le pays celtique, pour l'arrivée des transports en grande quantité à des lieux d'accès aux espaces méditerranéens – une des explications du fait essentiel qu'aurait été l'émergence du carrefour narbonnais, mais d'un Narbonnais qui n'est pas encore Narbonne romaine et qui regarde déjà vers Bordeaux. Ce sont des phénomènes qui se mesurent à la fois dans le Narbonnais au sens restreint, et aux portes de l'Atlantique, avec l'histoire d'un autre lieu essentiel dans le développement des échanges. Strabon utilise pour caractériser ces lieux, en puisant dans une source du tournant du II^e et du I^{er} s. av. n. è., le terme d'*emporion*, « place de commerce » (IV, 1, 12) :

« Quant à la région située sur l'autre rive du fleuve (le Rhône), elle est pour l'essentiel occupée par les Volques que l'on appelle Arécomiques. C'est à eux qu'appartient, dit-on, le port de Narbôn, mais la justice voudrait qu'on précise qu'il appartient aussi au reste du pays celtique, tant il l'emporte par le nombre de ceux qui fréquentent la place de commerce... La métropole des Arécomiques est Nemausus (Nîmes). Bien qu'inférieure à Narbôn pour la population étrangère et commerçante, elle l'emporte sur elle par son corps de citoyens ».

Il y a donc une première agglomération qui se dénomme *Narbôn*. Il y a donc, en remontant aux sources de Diodore et de Strabon, un premier lieu qui préfigure, mais de très loin, ce que sera Narbonne romaine à partir de la fin du II^e s. avant notre ère. Mais il faut aussi tenir compte que l'idée de préfiguration doit s'accompagner par ce que nous appellerions le constat d'« un changement d'échelle ». En effet, le pays est entré dans l'« empire des Romains », celui qui, à présent, domine la Méditerranée, un « empire » que les Grecs, tel Polybe, avaient alors considéré comme le plus grand et le plus réussi de tous ceux qui l'on avait connus.

Le nom de la colonie nous retiendra encore. *Narbo Martius* prend naissance, comme au même moment, dans les projets des Gracques qui enflammèrent la vie politique romaine, *Carthago Iunonia* : le projet de la refondation de Carthage. Il faut renvoyer aux pages 143-144 du livre, où l'essentiel est dégagé de la documentation.

C'était un projet qui transportait aussi un fragment du peuple romain dans une situation ultra-marine. Il échoua. Mais on retire de l'épisode ce qui concerne la dénomination. Avec celle de la colonie de Narbonne s'établit une symétrie. Carthage était « colonie de Junon », en récupérant, comme élément de dénomination, le nom de la divinité majeure de la cité fondée par les Phéniciens, Junon étant l'interprétation romaine de Tanit. La dénomination de la colonie montrait que Narbo était un nom masculin, mais ici la divinité qui s'imposait sur le site s'occupait des affaires de la guerre. C'est en accord avec une des caractéristiques de la religion des Celtes, le dieu qui assure la survie de la communauté étant interprété comme Mars. Dans ce « pays de Narbonne » – autrement dit : la « Narbonitide » –, il y avait un « peuple » qui profitait de la situation. Mais son destin, en tant que tel, fut complètement transformé lorsqu'il fut submergé par la « colonie des Romains ».

Un épisode significatif, attaché aux péripéties de la mainmise de Rome conquérant puis constituant un espace provincial, est alors relié à la région où va apparaître la colonie romaine. En effet, antérieurement à la création de celle-ci, se place l'intervention de Domitius Ahenobarbus en 122 et 121. Ce grand personnage avait agi d'abord contre les Allobroges, dans la vallée du Rhône. Mais dès qu'on envoya, en 121, le consul Quintus Fabius Maximus, après la victoire décisive sur les Allobroges et les Arvernes qui étaient venus à la rescousse, Domitius se dirigea vers l'Ouest, jusqu'au pays des Tolosates. Et s'ouvrit, également marquée par la création de la colonie de Narbonne en 118, une nouvelle étape de l'histoire provinciale, faisant apparaître aussi Toulouse en position intermédiaire, par rapport à Bordeaux et par rapport aux divers axes de circulation qui innervaient le monde celtique. L'emprise de Rome s'élargit. Jusque-là, dans le monde celtique la puissance romaine s'était essentiellement présentée comme celle qui portait secours à une alliée, la cité marchande et maritime de Marseille, contre les peuples du littoral, puis contre des peuples plus intérieurs. À présent elle se donnait manifestement de plus larges horizons et d'une manière plus autonome, ne s'inspirant que de ses propres intérêts. C'est dans ce contexte que se place la fondation de Narbonne, qui apparaît aussi comme la projection vers des régions de l'Extrême-Occident de l'expansion de la puissance romaine.

Narbonne romaine devient alors un lieu essentiel du point de vue géopolitique. D'une part, c'était une projection qui ouvrait un espace continental aux influences commerciales méditerranéennes, celles qui provenaient de l'Italie (mais il faut envisager également que ces intérêts entraînaient avec eux ou véhiculaient des apports de la Méditerranée orientale), et qui assurait une confluence avec tout ce qui provenait de la péninsule ibérique. Les premières décennies de l'histoire de la colonie romaine furent le moment où se précisèrent, comme caractéristique de la jeune implantation de citoyens romains, la vocation commerciale et le rôle de place de commerce (*emporion*). C'est ce qu'écrit Diodore de Sicile, utilisant des sources anciennes, c'est aussi ce qu'écrit Strabon lorsqu'il évoque l'*emporion* narbonnais, un lieu d'échanges et d'entrepôts, mais multiforme dans ses intérêts et multiple par la confluence des routes et le raccordement des hinterlands.

Il faut, en effet, considérer tous les espaces correspondant à la jointure de nos deux Languedoc, celui qui conduit jusqu'au Rhône, mais aussi celui qui s'oriente vers Toulouse. Celui qui correspond à la région qui conduit jusqu'à la Montagne Noire et jusqu'aux Causses, correspondait à de bons terroirs agricoles : il fut très rapidement soumis à la mainmise d'exploitants ou d'entrepreneurs venus d'Italie. Cicéron énumère, les unes après les autres, les diverses catégories de ceux qui venaient s'enrichir (*Pro Fonteio*, 12) : « les hommes d'affaires » (*negotiatores*), « les exploitants de la terre » (*coloni*), « les publicains » (*publicani*), qui percevaient tous les revenus publics (de la

terre, des mines, des salines, des échanges), « les entrepreneurs agricoles » (*aratores*), « les éleveurs de bétail » (*pecuarii*).

Narbonne est ainsi, et très rapidement, au cœur et à la tête d'un ample réseau d'activités qui enrichissent. D'un côté : circuits des produits manufacturés ou des produits exigeant manufacture, telle la fabrication de la vaisselle de luxe ou la fabrication des amphores. De l'autre : hinterlands métallurgiques et hinterlands agricoles, vers le Lauragais mais aussi vers le Biterrois actuel jusqu'au pied de la Séranne, dominant au nord le confluent de la Lergue et de l'Hérault. S'inscrit dans le développement historique un brusque changement qui établit, dans une conjoncture de longue durée, pour un peu plus de deux siècles, les nouvelles conditions d'existence de la colonie de citoyens romains, augmentant la position d'*emporion* de celle de capitale de province, autre source de grandeur.

On peut ainsi tirer une leçon de cet ouvrage soigneusement composé et pensé : à la ville, à laquelle s'ajoute un *territorium*, c'est-à-dire l'espace soumis à ses magistrats, se superpose immédiatement un espace plus difficile à définir mais tout aussi essentiel pour apprécier son rôle et les fonctions qu'elle assume, notamment dans la vie économique et dans les confluences d'échanges. Deux cercles se développent à partir du même centre : celui de la colonie romaine, petite patrie, image de Rome, et celui qui envisage les horizons de la place de commerce, un lieu de stockage sur les grands circuits commerciaux et un des poumons économiques de l'Occident romain, qui fait passer ou s'installer une population très diversifiée. Tout ceci peut se lire sur le terrain à présent, grâce aux travaux et recherches des archéologues. Mais tout finit par se nouer et se concentrer dans un espace qui inclut dans la ville ses portes et ses faubourgs, à l'arrivée de la voie d'Aquitaine ou des routes de la Montagne Noire, à l'arrivée des liaisons avec les débarcadères de la lagune, les chemins de liaison et surtout la Robine. On peut le lire à présent dans ce qu'apportent les travaux archéologiques. Mais l'œuvre de Michel Gayraud reste, tant pour guider les nouveaux pas avec sûreté que pour assurer la continuité scientifique avec les grands savants du passé.

BIBLIOGRAPHIE

BONSANGUE Maria Luisa, « Narbonne, un port de stockage de la Méditerranée occidentale », dans APICELLA Catherine, HAACK Marie-Laurence, LEROUXEL François (éd.), *Les affaires de Monsieur Jean Andreau. Économie et société du monde romain*, Bordeaux, Ausonius, 2014, p. 159-175.

BRESSON Alain, ROUILLARD Pierre, *L'emporion*, Centre Pierre Paris, diffusion De Boccard, Paris, 1993.

CHRISTOL Michel, *Une histoire provinciale. La Gaule Narbonnaise de la fin du II^e s. av. J.-C. au III^e s. ap. J.-C.*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2010.

CHRISTOL Michel, « Ports, Trade and Supply Routes in Western Europe : The Case of Narbonne », dans ARNAUD Pascal & KEAY Simon (ed.), *Roman Ports Societies. The Evidence of Inscriptions (British School at Rome Studies)*, Cambridge University Press, 2020, p. 241-265.

GAYRAUD Michel, « Narbonne antique, des origines à la fin du III^e siècle », *Revue archéologique de Narbonnaise*, Supplément 8, Paris, 1981.

SANCHEZ Corinne, JÉZÉGOU Marie-Pierre (dir.), Les ports antiques dans l'espace méditerranéen. Narbonne et les systèmes portuaires fluvio-lagunaires. *Revue archéologique de Narbonnaise*, Supplément 44, Montpellier, 2016.

THOLLARD Patrick, *La Gaule selon Strabon. Du texte à l'archéologie. Géographie, livre IV, traduction et études*, Paris et Aix-en-Provence, Centre Camille Jullian, 2009.



TdM

16 au 18 mai 2024

Voyage académique à Mâcon

Rencontre avec l'Académie de Mâcon

TdM

ROBIN (Jean-Max), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i> Voyage académique 2024 à Mâcon	471
CARBASSE (Jean-Marie), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i> Jean-Jacques Régis de Cambacérès, un grand juriste montpelliérain.....	475

*16 au 18 mai 2024***Voyage académique 2024 à Mâcon****Jean Max ROBIN**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM**Jeudi 16 mai**

Après un départ matinal à 7 h 30, nous écoutons trois interventions dans notre bus : une description de la Bourgogne, géographique et historique (J.Max Robin), une très belle analyse du mouvement littéraire romantique et de ses rapports avec la poésie occitane et provençale (Th. Lavabre Bertrand) et un bel exposé sur les Hôtel-Dieu médiévaux (J. Ribstein). Arrivés vers 12 heures à Mâcon, nous déjeunons au restaurant « Les Tuileries », en bord de Saône. Malheureusement, le déjeuner aura lieu à l'intérieur, et non en terrasse comme prévu, en raison d'un temps humide.

L'après-midi : circuit « Lamartine » : départ à 14 h30 du restaurant, pour le château de Saint Point dont les origines remontent au 12^{ième} siècle ; Saint Point devint la propriété des Lamartine en 1801 et fut donné au poète en 1820, à l'occasion de son mariage. Celui-ci le remania dans l'esprit néo-gothique, très apprécié à l'époque chez les romantiques. La visite fut une vraie réussite. Elle débuta sous les meilleurs auspices : le soleil étant revenu, il illuminait le parc du château. Mais surtout, la nouvelle propriétaire de St Point, une charmante jeune femme, passionnée, et passionnante, nous a offert des commentaires remarquables. Chaque pièce devenait une superbe découverte, évoquant les souvenirs du poète. Enfin, cette visite se terminera naturellement par un moment de recueillement devant son tombeau, qui jouxte le parc du château. Nous gagnons ensuite Berzé le Châtel, impressionnante forteresse médiévale, avec ses trois enceintes fortifiées et ses quatorze tours, surplombant le val Lamartinien. Les vues des terrasses, aménagées en jardins à la française, sont superbes. Nous faisons ensuite un bref passage devant la maison de Lamartine à Milly, construite en 1705 au sein d'un domaine viticole par l'arrière-grand-père d'Alphonse de Lamartine. Le poète y a vécu son enfance et son adolescence et y est resté très attaché. Cette demeure lui a inspiré certains de ses plus beaux poèmes.

Vers 18 h 30, nous nous installons à l'Hôtel de Bourgogne, au cœur de Mâcon. Avant le dîner, tour de ville d'une heure environ pour se rendre au quai Lamartine au bord de la Saône, d'où l'on jouit d'une superbe vue sur la ville, en passant par l'église St Pierre, l'Hôtel de ville, et la célèbre Maison de bois. Mâcon, la plus méridionale des villes de Bourgogne, avec ses toits de tuiles romanes et ses façades colorées, a déjà un petit air du sud. Ses églises imposantes, ses hôtels particuliers, ses quais de Saône lui donnent beaucoup de charme.

Dîner vers 20h30 à « La Brasserie de l'Académie », attenante à l'Hôtel.

Vendredi 17 mai

8 h 30 : départ pour Cluny, sous un soleil radieux, avec à 9h arrêt à Berzé la ville : visite de l'extraordinaire « Chapelle des Moines » et de son décor peint, modèle miraculeusement sauvé de l'art clunisien. Nous avons eu la chance de bénéficier

des commentaires de l'ancien président de l'Académie de Mâcon. Il nous a fait revivre l'histoire de ce véritable trésor, et nous a fourni toutes les clés de lecture de ces merveilleuses fresques. Nous gagnons ensuite l'Abbaye Bénédictine de Cluny ; fondée au 10^{ème} siècle, son abbatale était la plus vaste de la chrétienté et son rayonnement s'exerçait sur toute l'Europe. Malgré les destructions de la période révolutionnaire, les restaurations permettent de se rendre compte du gigantisme impressionnant de cette véritable cité-abbaye. Il est impossible de tout voir à Cluny, en si peu de temps, mais nous avons pu apprécier les rues de l'ancienne cité, avec leurs façades sculptées et une nouvelle chapelle gothique qui vient d'être remarquablement restaurée. Déjeuner à 12 h 30 à Cluny.

14 h 30 : départ pour Tournus, à travers des paysages de toute beauté ; vallons et collines verdoyants, entrecoupés de sombres forêts, et parsemés de beaux villages aux maisons de tuiles rouges. Puis ce sera la découverte de la splendide Abbaye St Philibert, prestigieux exemple du premier art roman ; l'abbatale surprend par la hauteur de ses voûtes et par la lumière qui la baigne. Ensuite, une déambulation dans la ville ancienne, aux ruelles pittoresques, nous conduira à l'Hôtel-Dieu de Tournus. Très récemment restauré, il a conservé ses salles anciennes avec leur mobilier d'origine, et possède de nombreux trésors, en particulier une apothicairerie somptueuse.

18 h : arrivée à Mâcon pour notre rencontre, à l'Hôtel de Sénessé, avec nos collègues de l'Académie de Mâcon. Nous sommes accueillis par le président de l'Académie de Mâcon, Charles Angeli, qui nous fait visiter ce magnifique Hôtel particulier du XVIII^e siècle, propriété de l'Académie de Mâcon. La séance qui suivra sera dirigée par Madame Marie-Noëlle Guillemin, secrétaire de l'Académie de Mâcon et c'est elle qui nous présentera cette Académie. Les communications qui suivront seront dans un premier temps consacrées à Lamartine : Mme Joëlle Poge, membre de l'Académie de Mâcon, nous parlera de Lamartine, à la fois homme de lettres et homme politique, et Mr Bernard Rigaux, également membre de l'Académie de Mâcon, fera essentiellement un rapprochement entre des textes de Lamartine, en particulier ceux de son célèbre traité : « l'Histoire des Girondins », et Cambacérès. Les académiciens montpelliérains interviennent ensuite. Le Recteur Christian Nique, secrétaire perpétuel de notre Académie présente rapidement l'Académie montpelliéraine, et le Recteur Jean Marie Carbasse, membre de l'Académie de Montpellier, et ancien président général de l'Académie, nous expose l'œuvre du grand juriste montpelliérain Jean Jacques Régis de Cambacérès. La séance sera suivie d'un buffet offert par nos confrères mâconnais, dans les salons de leur Hôtel particulier.

20 h 30 : Dîner au restaurant « Le Comptoir des Halles » sur le quai Lamartine, en compagnie d'une dizaine de membres de l'Académie de Mâcon.

Samedi 18 mai

8 h 30 : départ pour Bourg en Bresse, avec un arrêt sur le pont St Laurent où la vue sur Mâcon est magnifique.

La visite du Monastère Royal de Brou restera un des moments phares de notre voyage. Chef d'œuvre de l'art gothique flamboyant flamand, construit au XVI^e siècle par Marguerite d'Autriche, il a été miraculeusement préservé et tout récemment méticuleusement restauré. L'ensemble est un véritable choc visuel ; la lumière qui entre à profusion dans le chœur, la finesse de la décoration, la qualité des sculptures, tout est éblouissant. Sans parler du magnifique jubé, et de la chapelle elle-même avec ses toits de tuiles vernissées. Là encore, l'intérêt de la visite a été décuplé par les commentaires remarquables du directeur et conservateur en chef de Brou. Il nous a également présenté

les collections d'art médiéval et classique exposées dans les anciens cloîtres de l'abbaye, absolument splendides.

Puis ce sera l'arrivée à la cité médiévale de Pérouges, un des plus beaux villages de France où nous déjeunerons dans le célèbre restaurant du Coq, avant de regagner Montpellier.

Ont participé à ce voyage : Bernard Aubert et une de ses filles, Paul Louis Auméras et son épouse, Claude et Annick Balny, Gérard et Marthe Boudet, Pierre et Françoise Capion, Jean-Marie et Hélène Carbasse, Etienne Cuénant, Gemma Durand et Jean Ribstein, Thierry Lavabre Bertrand, Élysée et Anne-Marie Lopez, Paul Maistre, Christian et Nicole Nique, Jean-Pierre et Lina Reynaud, Jean-Max et Michèle Robin, Annie Sans, Marie-France Viallefont, Michèle et Michel Verdelhan.



TdM

Séance du vendredi 17 mai 2024

Jean-Jacques Régis de Cambacérès, un grand juriste montpelliérain

Jean-Marie CARBASSE

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Mon propos est de dresser le portrait d'un juriste, et d'un grand juriste. Mais un juriste n'est pas un être désincarné, c'est d'abord un homme et celui-ci s'explique, comme disait Taine, par un lieu, une lignée, une époque – un « moment ». Avant de traiter du juriste Cambacérès, je vais donc présenter brièvement l'homme, en me limitant aux aspects principaux de sa trajectoire et de son caractère.

1. L'Homme

Jean-Jacques Régis de Cambacérès est né à Montpellier le 18 octobre 1753 dans une famille de robe, de cette catégorie que l'on appelle parfois la robe « moyenne », pour la distinguer d'un côté de la « grande robe » du Conseil du roi et des parlements, de l'autre de la « petite robe » des juridictions inférieures. Son père Jean Antoine était en effet conseiller à la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, « cour souveraine », certes, puisqu'elle ressortait immédiatement du Conseil du roi, mais avec une compétence d'attribution dans le domaine fiscal et financier. Même si la Cour des aides de Montpellier prétendait rivaliser avec le Parlement de Toulouse, cette prétention était évidemment excessive dès lors que le parlement de Toulouse avait, comme les autres parlements, une compétence générale. Il n'empêche qu'à Montpellier, les officiers de la Cour des aides tenaient le haut du pavé et certains d'entre eux habitaient dans l'un de ces magnifiques hôtels particuliers construits aux XVII^e et XVIII^e siècles et qui font, aujourd'hui encore, le charme du centre ancien de la ville. Mais les Cambacérès ne faisaient pas partie de cette élite financière, et « notre » Cambacérès en a manifestement conçu un certain dépit. C'est sans doute cette situation initialement un peu difficile qui explique la grande avidité qui le caractérisera par la suite – mais c'est une disposition assez commune en cette époque de grands bouleversements politiques et financiers.

Jean Antoine de Cambacérès, conseiller à la Cour des aides, avait le sens et le goût du service public. Reconnu par tous pour son intégrité de magistrat et sa rigueur de juriste, il a été nommé en 1753 maire de Montpellier par le marquis de Castries, lieutenant du roi en Languedoc, et il a conservé cette fonction jusqu'en 1778 ; à cette date, il est révoqué par l'intendant de Saint-Priest à qui il avait refusé un passe-droit. Or, cette charge de maire ne rapportait que des gages très modestes, tout comme la Cour des aides. Les autres conseillers faisaient des affaires comme conseils juridiques ou avocats,



Jean-Jacques-Régis de Cambacérès, duc de Parme.
Lithographie de François-Séraphin Delpech, Paris (vers 1830), Wikimedia

mais Jean Antoine donnait tout son temps au service du roi et dédaignait la « pratique ». Trop fier pour quémander une pension, il laisse sa famille dans une certaine gêne, tandis que son caractère entier et difficile le tient en marge de la société locale. Ces conditions ont été très mal vécues par Jean Jacques, qui en voudra beaucoup à son père – au point, dit-on, qu’il le laissera mourir dans une quasi-misère...

Fils de magistrat, et destiné à être magistrat lui-même, selon l’usage de l’Ancien régime, Cambacérès a d’abord appris le droit par « osmose » familiale auprès de son père, ensuite par de brèves études universitaires qu’il a effectuées non pas à Montpellier mais à Aix, au collège Bourbon. De retour à Montpellier en 1772, il s’essaie au barreau, puis y renonce, en attendant que son père résigne sa charge en sa faveur. Ce sera chose faite en 1774 ; le jeune Cambacérès vient d’avoir vingt ans.

C’est l’époque où il se lie d’amitié – une amitié passionnée – avec un jeune homme de son âge, le marquis d’Aigrefeuille, fils du premier président de la Cour des aides. Il fréquente aussi un homme de quinze ans son aîné, le marquis de Villevieille qui avait connu Vauvenargues et Voltaire, et le prédisposera aux idées nouvelles. Ces relations qui dureront presque jusqu’à leur mort, lui assurent dans l’immédiat la protection des grandes familles de la Cour des aides, ce milieu avec lequel son père était à peu près brouillé. Cambacérès fréquente les salons de Montpellier et apprend l’art de la conversation, mais il se forme aussi par la lecture : Locke, Montesquieu, Voltaire, ainsi que des juristes, en particulier deux professeurs de droit français : un montpelliérain, Claude Serres, et bien sûr le fameux Pothier, professeur à Orléans, qui l’inspirera beaucoup, du moins par la méthode, dans son travail de codification...

En 1774, le voici donc conseiller à la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier. Il va y siéger avec beaucoup de zèle et d’application pendant quinze ans. Il est pauvre mais il sollicitera, et obtiendra, sur la recommandation du comte de Périgord, une pension royale de 1 200 livres par an, modeste début d’une grande fortune. Il a bien compris que pour réussir, il faut « réseauter » : il devient donc franc-maçon, et se fera désigner en 1786 pour représenter les loges de Montpellier à Paris, au convent des loges du Grand Orient. Sous l’Empire, il patronnera toutes les obédiences maçonniques et les mettra au service du régime. En même temps il est membre de la confrérie des Pénitents blancs et en deviendra même le prieur en 1790. Mais c’est déjà la Révolution, et pour notre jeune montpelliérain, ce sont des perspectives bien plus larges qui viennent tout à coup de s’ouvrir !

En 1789, il participe à l’élection des États généraux dans l’ordre de la noblesse ; il est élu par celle-ci député en second, pour le cas où la députation de la ville serait doublée. Ce doublement n’a pas lieu mais la simple perspective d’être député a converti Cambacérès à la politique. Il comprend qu’il lui faut prendre ses distances avec la noblesse et il se fait élire, en août 1789, membre de la commission municipale mise en place pour réformer l’administration de la ville ; il devient aussi président du bureau des subsistances, poste important pour asseoir une popularité. Mais, comme le dit Thierry Lentz, « cet homme aux manières ondoyantes n’était pas un remueur de foule » : en janvier 1790, lors des premières élections municipales, il est battu. Il participe alors à la fondation du club montpelliérain des *Amis de la Constitution et de l’Égalité* qui s’affilie au club des Jacobins de Paris et il abandonne définitivement la particule. En juin, il est difficilement élu, au troisième tour, procureur-syndic du district de Montpellier.

En même temps, sa situation de fortune s’est sensiblement améliorée : en janvier 1791, il achète discrètement, pour 50 000 livres, un château qui, transformé en couvent, était devenu un bien national. En novembre 1791, il est élu président du tribunal criminel de l’Hérault : il a à peine le temps de prendre ses fonctions que déjà, fin août 1792, après la chute de la monarchie, il est élu député à la Convention. Il y siège au centre gauche et

participe sans se faire remarquer aux travaux du comité de législation. En ces temps sombres, il sent qu'il faut être plus prudent que jamais !

En décembre 1792 et janvier 1793, lors du procès du Roi, il continue à « ondoyer » : on le voit plaider tour à tour, selon la direction du vent, d'abord l'incompétence constitutionnelle de la Convention pour juger le Roi, puis la culpabilité de Louis XVI et la nécessité d'une condamnation, puis la mort, sans appel au peuple, mais avec sursis à exécution jusqu'à la paix – afin, dit-il, de garder Louis Capet en otage... – et enfin, dernière palinodie, l'exécution du ci-devant roi « dans les vingt-quatre heures », mais une exécution « sans souillure », précise-t-il... Ces variations lui permettent d'abord de passer pour régicide auprès des Montagnards, puis pour non régicide sous l'Empire (surtout lorsque Napoléon, après avoir épousé Marie Louise, se considérera comme le « neveu » du défunt roi) et au début de la Restauration. Après les Cent Jours, Louis XVIII le considérera à nouveau comme régicide et l'exilera, avant de finalement lui pardonner, au bénéfice du doute, en 1818.

Mêmes hésitations lors du procès de Dumouriez : lorsque les sans-culottes de la section Poissonnière viennent, le 12 mars 93, demander l'arrestation du général, Cambacérès, qui était son ami, s'indigne et demande que les dénonciateurs soient arrêtés. Mais voilà que la trahison se confirme : Cambacérès remonte alors à la tribune, le 1^{er} avril, et c'est lui qui dresse le plus violent réquisitoire contre Dumouriez et ses complices de la « faction d'Orléans ». Le voici maintenant du côté de la Montagne. Le 29 mars, il approuve la création du Tribunal révolutionnaire, et c'est sur son rapport que la Convention décrète la mort des prêtres et des anciens nobles qui s'opposeraient aux opérations de recrutement. Le 2 juin il vote, avec la Montagne, la proscription des Girondins. En 1795 il fera voter le maintien du Dauphin orphelin à la Tour du Temple « pour éviter que, remis aux mains des ennemis de la République, il ne devienne un point de ralliement aux déserteurs de la Patrie ». Mais son formalisme de juriste de métier exaspère ses collègues qui rechignent à lui confier des responsabilités. Il est néanmoins élu président du comité de législation mais il fait prudemment en sorte de se cantonner à d'humbles tâches techniques. À l'abri de l'orage, son travail de juriste, et singulièrement de codificateur du nouveau droit civil, l'occupe désormais à titre principal – en attendant mieux !

2. Le juriste

Cambacérès a piloté directement trois projets de Code civil entre 1793 et 1797, mais aucun d'eux n'a abouti. Il a ensuite supervisé le projet du Consulat, entre 1800 et 1804, de sorte que, s'il n'est pas « le père du Code Napoléon », comme on le dit souvent à Montpellier, il en est du moins le parrain. Je vais dire un mot de ces trois projets, puis du Code de 1804, dans leur rapport à Cambacérès.

1. Le premier projet officiel de Code civil voit le jour sous la Convention, qui en confie la rédaction à son comité de législation, dont je rappelle qu'il est présidé par Cambacérès ; il comprend d'autres juristes éminents, en particulier Merlin de Douai et Guition-Moreau. Le 9 août 1793, Cambacérès présente le projet à la Convention. C'est un texte bref – 719 articles – classiquement subdivisé en trois livres : les personnes, les biens, les contrats. Les conventionnels s'intéressaient surtout au droit de la famille, domaine qu'il leur paraissait le plus urgent de « révolutionner ». De fait, le projet de code fixe la majorité civile à dix-huit ans, conserve le divorce non seulement par consentement mutuel ou pour incompatibilité d'humeur, mais aussi pour « causes indéterminées ». Il prévoit la gestion commune des biens du ménage par les deux époux ;

le versement d'une pension alimentaire, en cas de divorce, par l'un des deux ex-époux à l'autre, mari ou femme. En matière successorale, tous les enfants partagent à égalité, y compris les enfants naturels reconnus. Pour éviter la concentration des patrimoines, le projet envisage un plafond de fortune au-delà duquel on ne pourrait plus hériter, etc.

La discussion à la Convention se déroule du 22 août au 28 octobre 1793 mais les députés Montagnards, majoritaires, trouvent ce projet encore trop long et surtout trop « encroûté des préjugés de la vieille routine », et la discussion n'aboutit pas. Selon Cambon, autre député de l'Hérault, le texte présenté par Cambacérès est « trop compliqué » : « il est très important de le réduire en idées élémentaires ». Cette intervention est appuyée par celle de Fabre « d'Églantine », député de l'Aude : « il faut le purger... des *préjugés* que des hommes de loi auraient pu y laisser ». En somme, on veut bien un code, mais pas un code juridique !

2. La Convention décide alors de faire réviser ce premier projet par une commission de « philosophes n'étant pas hommes de loi ». Le contexte politique étant de plus en plus tendu et dangereux, Cambacérès s'arrange pour être chargé d'une simple mission « technique » de classification de toute la législation révolutionnaire adoptée depuis la Constituante : il s'agissait de rassembler et d'organiser en vingt-huit codes les 14.400 lois et décrets votés depuis 1789. Travail énorme, mais qui donne à Cambacérès un excellent prétexte pour se mettre en retrait de la politique active et rester ainsi étranger aux « excès » de la Grande Terreur qui sévit à partir du printemps 1794. Soucieux de se faire oublier tant par Robespierre que par ceux qui veulent le renverser, Cambacérès travaille seul. Il s'attache surtout à sauver son projet de code et, comme le lui avaient demandé les Montagnards, il s'efforce d'en donner une version à la fois plus brève et idéologiquement plus « avancée ».

C'est en septembre 1794, quelques semaines après la chute de Robespierre, qu'il présente à la Convention son deuxième projet. Réduit à 297 articles, c'est une simple collection de maximes juridiques, très générales et trop vagues. Exceptionnellement, sur quelques points, ce texte comporte quelques dispositions précises qui vont plus loin que le projet précédent. Ainsi, le droit d'adopter est élargi à tout citoyen, quel que soit son sexe, qu'il soit marié ou célibataire. De même, l'égalité entre les époux est renforcée par la substitution de l'autorité *parentale* à l'autorité paternelle – mais avec un complément hautement politique : si les parents sont suspects d'incivisme, les enfants, qui appartiennent avant tout à la République, pourront leur être retirés... Mais toutes ces dispositions, arrivant après Thermidor, ne sont plus de saison : pour une Convention désormais « recentrée », elles vont beaucoup trop loin. Cambacérès est donc encore à contre-temps... De fait, l'Assemblée adopte les dix premiers articles, puis suspend *sine die* l'examen du projet. Second échec !

Mais ce n'est pas cette déconvenue qui, en cet automne 1794, bouleverse la vie de Jean-Jacques Régis : c'est sa première rencontre avec le jeune Bonaparte, un véritable coup de foudre ! Voici en quel terme Cambacérès rapporte l'événement dans ses *Mémoires* (il est vrai rédigés de longues années après) : « Mal peigné [...] vêtu à la diable [...] mais à travers ce fagotis, une main effilée, blanche, dessinée à ravir, une bouche charmante... et puis des yeux – oh ! quels yeux ! ... doux, terribles, interrogateurs, confiants [...] ; l'air d'un roi sous le vêtement d'un pauvre honteux, ou pour mieux dire, Jupiter prêt à aller chez Philémon et Baucis... Avec cela, une voix pleine, sonore, caressante, vibrante, agitant le cœur... C'était une fascination magique continuelle, irrésistible » (cité par B. Chantebout).

3. Revenons au Code civil. Après deux échecs, Cambacérès, fourmi laborieuse, ne se décourage pas. Le 22 août 1795 (5 fructidor an III) est promulguée la nouvelle

constitution qui confie le pouvoir exécutif à une commission de cinq Directeurs et le législatif à deux assemblées distinctes, les Cinq-Cents et les Anciens : c'est le Directoire. Cambacérès est élu député au Conseil des Cinq-Cents et espère bien devenir l'un des cinq Directeurs, mais une vague suspicion de royalisme le fait écarter. Il reprend alors les travaux du Code civil pour rédiger un troisième projet qui est présenté à la Convention le 14 juin 1796 (24 prairial an IV).

Plus précis que les précédents et politiquement très « recentré », il comporte 1104 articles. On y retrouve le plan et les grandes lignes du projet de 1793 mais avec d'importantes modifications, en particulier dans le droit de la famille. Cette fois, la « philosophie » n'est plus l'unique source d'inspiration : dans son discours du 26 août 1796, Cambacérès fait référence au droit romain, à la coutume de Paris et à la doctrine juridique de l'Ancien Régime, comme Montesquieu et Pothier. Beaucoup plus modéré que les projets précédents, celui-ci réaffirme l'importance du mariage comme *institution sociale* et amorce un retour au patriarcat qui sera confirmé en 1804, par exemple en rétablissant l'incapacité de la femme mariée dans le régime légal de communauté. L'adoption, très largement admise dans les projets précédents, est désormais restreinte aux seuls ménages sans enfant, etc. En janvier et février 1797, le Conseil des Cinq-Cents adopte les deux premiers articles et renvoie le reste à une nouvelle commission chargée de l'améliorer. Mais cette commission est supprimée le 1^{er} juillet 1798 et, une nouvelle fois, le projet de Cambacérès est abandonné. Troisième échec !

4. En Brumaire, Cambacérès participe au coup d'État de Bonaparte – dont il avait fait la connaissance, comme on l'a dit, à l'automne 1794 – mais il reste prudent et conserve plusieurs fers au feu jusqu'au moment où le succès est acquis sans doute possible. Dès lors, il devient pour le Premier consul, puis Empereur, un fidèle de premier ordre, peut-être même le premier des fidèles, car, si son enthousiasme s'est refroidi à partir de 1812, Cambacérès n'a jamais trahi Napoléon. Dans le régime nouveau établi par la constitution de l'an VIII, il devient « Second consul », selon la titulature officielle, Lebrun étant le troisième. Talleyrand résumera le triumvirat par ces mots cruels : *Hic, haec, hoc*.

Comme Second consul, Cambacérès n'a pas de pouvoir propre, mais Bonaparte le consulte pour toutes les affaires touchant aux institutions, au droit et à la justice. Lorsque le Premier consul est absent de Paris, par exemple lors de la campagne d'Italie, Cambacérès le remplace nominalement, mais avec une autonomie très réduite car les instructions du Premier Consul, reçues journellement, étaient très précises. Il en ira de même après le 2 décembre 1804, lorsque le Second consul sera devenu Archichancelier de l'Empire. Mais c'est dans le domaine juridique que Cambacérès joue le rôle le plus effectif. Il reprend naturellement le projet de rédaction du Code civil en proposant au Premier consul la composition de la commission de rédaction. Cette commission réunit quatre juristes de premier ordre : Portalis, un Aixois spécialiste de droit romain ; Tronchet, excellent connaisseur du droit coutumier parisien ; Bigot de Préameneu, praticien de la coutume de Bretagne ; et Maleville, pour le droit coutumier du Sud-Ouest. Rédigé très rapidement, le projet fut discuté au Conseil d'État – une assemblée dont Cambacérès avait choisi la plupart des membres –, article par article.

Sur les cent-deux séances que le Conseil d'État a consacrées à cette discussion, Bonaparte en a présidé cinquante et Cambacérès cinquante-deux. Ce dernier n'est pas intervenu sur tous les articles, mais a fréquemment donné des avis techniques, presque toujours sollicités par le Premier consul. De tonalité généralement conservatrice, ces avis contredisaient souvent les positions prises par Cambacérès dans ses projets de code antérieurs, surtout bien sûr le premier, et il s'irritait si on lui en faisait la remarque. Ainsi, après avoir tant voulu « moderniser » la famille, Cambacérès soutient désormais les positions les plus conservatrices, les plus propres à plaire à un Bonaparte fermement

attaché à la forme patriarcale de la famille. Un seul exemple : dans la discussion des articles 402 à 404 du futur Code relatifs à la tutelle des mineurs, dans l'hypothèse où le mineur n'a plus ni père ni mère, Cambacérès insiste pour que la tutelle soit déferée de préférence à la ligne *paternelle* « car, dit-il, l'esprit de famille ne peut être véritablement conservé que dans cette ligne » (Fenet, *Recueil des travaux préparatoires...*, X, p. 576)...

Désormais le grand souci de Cambacérès est de servir le Maître en le conseillant au mieux, quitte à manifester parfois, mais avec une infinie prudence, un désaccord argumenté – par exemple à propos du divorce par consentement mutuel ou de l'adoption. C'est sans doute Taine qui a le mieux décrit cette relation singulière entre Napoléon et Cambacérès :

« Peu brillant par l'esprit, le Second Consul avait un bon sens rare et un dévouement sans bornes au Premier Consul. Ayant tremblé dix ans de sa vie sous des proscription de toute espèce, il aimait avec une sorte de tendresse le maître tout puissant qui lui procurait enfin la faculté de respirer à l'aise. Il chérissait sa puissance, son génie, sa personne de laquelle il n'avait reçu et n'espérait recevoir que du bien [...] Il conseillait le Premier Consul comme il faut conseiller quand on veut être écouté, avec une bonne foi parfaite, des ménagements infinis, jamais pour faire briller sa sagesse, toujours pour être utile [...] Le Premier Consul [...] faisait de lui un cas considérable [...] Il appréciait ce bon sens supérieur qui ne voulait jamais briller, mais être utile ; qui éclairait toutes choses d'une lumière tempérée et vraie. »

On peut compléter l'avis de Taine par celui, antérieur, de Lamartine, qui nous a été communiqué à l'issue de la conférence par M. Bernard Rigaux, membre de l'Académie de Mâcon, éminent spécialiste de l'écrivain. C'est un portrait de Cambacérès qui se trouve au Livre I, § 16 de l'*Histoire de la Restauration* (O. C., XVII, 1861, p. 39) :

« Cambacérès, un des muets de la Convention pendant la terreur, avait laissé dans une ambiguïté favorable à son caractère son vote dans le procès de Louis XVI. Après la Convention, il s'était voué à Bonaparte avec le pressentiment de la faiblesse qui cherche un appui. Bonaparte estimait sa capacité et ne redoutait rien de son courage. Nul ne savait mieux que Cambacérès se plier aux seconds rôles. Il enlevait ainsi toute jalousie au premier. Napoléon l'avait élevé aussi haut que possible sans craindre de le rapprocher. La subordination de caractère chez Cambacérès faisait partie de la flatterie. Il y avait de l'Alcibiade vieilli dans ce prince de nouvelle date, archichancelier de l'Empire, sorte de vice-roi civil que le souverain laissait à Paris pendant ses campagnes lointaines pour le représenter à la tête du Conseil d'État et lui répondre de la France. Cambacérès affectait quelques ridicules pour donner à l'empereur des gages contre son ambition. Un homme jeté ainsi aux railleries de la cour et aux rires du peuple pouvait être utile, jamais dangereux. Cambacérès acceptait et semblait chercher ces ridicules. Il se promenait tous les soirs en costume de la vieille cour, accompagné de deux chambellans grotesques [il s'agit du marquis de Villeveille et du marquis d'Aigrefeuille, deux vieux amis languedociens de l'archichancelier], la tête découverte, coiffés et poudrés comme nos pères, dans les galeries du Palais-Royal. Les filles perdues, les enfants et les étrangers suivaient ce groupe de leurs regards et de leurs huées. Il recherchait la célébrité d'Apicius, il exigeait l'étiquette, les génuflexions et les titres des plus vieilles aristocraties autour de lui. Il était le génie suranné du cérémonial dans une monarchie de parvenus. Il essayait les costumes de l'Empire. Mais sous ces futilités de courtisan, Cambacérès cachait une âme honnête, un caractère

humain, une science réelle, un ferme esprit de gouvernement. On le raillait mais on l'estimait. Voilà l'archichancelier. »

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Depuis l'ouvrage de P. VIALLES, *L'archichancelier Cambacérès*, Paris, 1908, qui est la première biographie sérieuse du personnage (et renvoie à la bibliographie antérieure), les études se sont multipliées. Outre le livre de Jean-Louis BORY *Les cinq girouettes ou Servitudes et souplesses de Son Altesse Sérénissime le prince archichancelier de l'Empire Jean-Jacques-Régis de Cambacérès, duc de Parme* (Ramsay, 1979), qui s'intéresse surtout à la vie privée de Cambacérès, son action politique et son œuvre juridique sont éclairées d'un nouveau jour par Laurence CHATEL DE BRANCION qui a donné une édition critique des *Mémoires inédits* rédigés par Cambacérès « sur les principaux événements de sa vie politique » (I. *La Révolution et le Consulat* ; II. *L'Empire*), Perrin, 1999, puis une excellente biographie de l'archichancelier, toujours chez Perrin, en 2001 (*Cambacérès. Maître d'œuvre de Napoléon*, 2^e éd. 2009). Tous les grands dictionnaires historiques relatifs à la période comportent une entrée « Cambacérès » : v. en particulier celle de Bernard CHANTEBOUT dans le *Dictionnaire Napoléon*, Fayard, 1999. S'agissant plus particulièrement de Cambacérès juriste et codificateur, v. Jean HILAIRE, « Cambacérès et le Code civil », *Bull. ASLM*, n° 38, 2008, p. 61-68 et plus récemment Thierry LENTZ, « Cambacérès et le Code civil », conférence donnée à la faculté de droit de Montpellier le 3 juillet 2015 (mise en ligne sur le site de la Fondation Napoléon le 17 janvier 2024). Les discussions préparatoires à l'adoption des lois formant le Code civil des Français sont publiées par FENET, *Recueil des travaux préparatoires...*, 15 vol., 1827.



TdM

Samedi 23 septembre 2024

Petit voyage à Aigues-Mortes

Rencontre avec l'association « Sur les pas de Saint Louis en baie d'Aigues-Mortes »

TdM

Une vidéo sur la visite d'Aigues-Mortes par l'académie a été réalisé par Claude Balny, on peut le visionner dans l'espace Youtube dévolu à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, à l'adresse :

<https://www.youtube.com/watch?v=VRZEjClksVY>

AUBERT (Bernard), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i>	
Le petit voyage de l'académie à Aiguer-Mortes	485
NIQUE (Christian), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i>	
L'énigme de l'itinéraire de Saint Louis en baie d'Aigues-Mortes.....	487
HÉLARY (Xavier), <i>Faculté des Lettres Sorbonne Université</i>	
Mort sur le Nil, la croisade d'Égypte (1248-1250).....	495
GUERRIER (Bernard), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i>	
Maîtresse Hersende, barbier-chirurgien et médecin de Louis IX.....	497

Samedi 23 novembre 2024

Le petit voyage de l'Académie à Aigues-Mortes**Bernard AUBERT**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Aigues-Mortes : la Tour
de Constance (Mikimedia
Commons)

Sur décision de notre Secrétaire perpétuel, Christian Nique et de notre président général, Etienne Cuénan, il a été demandé à Jean Max Robin d'organiser un petit voyage d'une journée comportant une visite matinale de monuments, suivie d'un repas convivial, puis d'une conférence-débat dans l'après-midi. Le choix s'est porté sur la citadelle d'Aigues-Mortes. Comme il est de coutume pour les grands voyages, les académiciennes et académiciens furent donc invités avec leurs conjoints pour une journée de partage. Daniel Le Blévec professeur émérite de l'Université Paul-Valéry Montpellier III et Bernard Aubert Président de l'Association « Sur les pas de Saint Louis en baie d'Aigues-Mortes SLAM » ont apporté leur soutien à Jean Max Robin pour l'organisation de cet événement. Le nombre des participants fut limité à 50, répartis en deux groupes de 25, chiffre atteint dès le lancement de l'annonce.

C'est par un frais matin d'automne, heureusement ensoleillé, que Marie-Laure Fromont et Nicolas Faucherre accueillirent nos deux groupes, à l'entrée des Logis du Gouverneur. Architecte de formation, Madame Fromont est administratrice des Monuments Nationaux notamment des Tours et remparts d'Aigues-Mortes, mais aussi de l'Hôtel de Lunas à Montpellier. Avec Nicolas Faucherre comme commissaire, elle a organisé une très intéressante exposition permanente dédiée à la mémoire de Louis IX futur Saint Louis, exposition inaugurée en 2023 et qui nous fut commentée dans les moindres détails.

Nicolas Faucherre, professeur d'histoire de l'art, archéologue, spécialiste des fortifications, connu pour ses études de quelques 150 sites médiévaux, nous a fascinés par ses explications concernant les stratégies de défense de la tour Constance et par les subtilités du fonctionnement de la porte de la Gardette. Enfin la guide-conférencière, Michèle Soizic, elle aussi passionnée d'Aigues-Mortes, nous a éclairés sur l'histoire des rues et des tours ainsi que sur l'église de Notre Dame des Sablons, récemment restaurée où les vitraux de Claude Viallat font vivre intensément une pierre médiévale ravivée.

Le repas, convivial, s'est passé à bord du bateau « Constance », de la Compagnie des Péniches Isle de Stèle.

L'après-midi s'est déroulé à la médiathèque inter-communale André Chamson, consacrée essentiellement à une conférence ouverte au public et prononcée par le

professeur Xavier Hélyar. Était venu se joindre à l'auditoire, un public nombreux sous la houlette de Jean-Claude Campos adjoint à la culture de la mairie d'Aigues-Mortes. Christian Nique et Bernard Aubert ont rappelé l'historique de l'association « Sur les pas de Saint Louis en baie d'Aigues-Mortes », créée en 2014 à l'initiative de Jean Pierre Dufoix. Daniel Le Blévec a ensuite présenté Xavier Hélyar, notre conférencier, professeur d'histoire du Moyen Âge à la Faculté des Lettres Sorbonne-Université, directeur en sciences historiques et philologiques à l'École pratique des Hautes études. Le titre de l'exposé « *Mort sur le Nil, la croisade d'Égypte (1248-1250)* », a captivé la salle. Notre confrère Claude Balny, a assuré l'enregistrement vidéo de la conférence (accessible sur les sites internet de l'Académie et de l'association SLAM).

A l'issue des discussions qui ont suivi la conférence, notre confrère Gérard Dédéyan, a présenté une réédition des Actes du colloque « *La Méditerranée au temps de Saint Louis* », colloque qui s'était tenu à Aigues-Mortes en 1997, sous la présidence conjointe de Jacques Le Goff. Cette réédition parue aux éditions Geuthner a reçu le soutien du Bailli Prince Dominique Delarochefoucauld, Président de l'Académie historique française de l'ordre de Malte.

En fin de séance, des ouvrages des deux conférenciers ont pu être proposés en séance de vente-dédicace par la librairie Catygor d'Aigues-Mortes.



TdM

Samedi 23 novembre 2024

L'énigme de l'itinéraire de Saint Louis en baie d'Aigues-Mortes**Christian NIQUE**Recteur honoraire, Président de l'association SLAM
"Sur Les Pas de Saint Louis en Baie d'Aigues Mortes"

Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

25 août 1248. Louis IX, le futur Saint Louis, embarque à bord de la nef royale "La Montjoie" en baie d'Aigues-Mortes. Il quitte le royaume et part pour la 7^{ème} croisade. Il est accompagné de sa femme la reine Marguerite, de deux de ses frères Robert d'Artois et Charles d'Anjou, et de beaucoup de grands seigneurs du royaume. Autour de La Montjoie, une flotte impressionnante se déploie dans la baie : une trentaine de grands navires (des nefes et des galères) et des centaines d'embarcations plus modestes transportent l'armée du roi : 2500 chevaliers, autant d'écuyers et de valets d'armes, 10 000 fantassins, 5000 arbalétriers, soit au total 25000 hommes, 7 à 8000 chevaux, et puis aussi des femmes, des évêques et des prêtres, des palefreniers, des cuisiniers, des employés divers, et bien sûr de la nourriture, de l'eau, du vin, et tout le matériel nécessaire à l'expédition et aux combats qui seront livrés¹. La baie est alors remplie de navires prêts à partir, mais un fort vent de sud les contraint à patienter deux jours sur place. Le 27 août, le vent ayant tourné au nord, la flotte royale entonne d'une voix unique le *Veni Créator Spiritus*² et peut enfin gagner le large. Elle arrivera à Chypre le 18 septembre 1248 et y fera un séjour prolongé jusqu'au 30 mai 1249. Elle atteindra son objectif, Damiette, sur la côte égyptienne, le 5 juin 1249. Il aura fallu dix mois pour aller d'Aigues-Mortes à Damiette. Dès lors, la 7^e croisade va pouvoir commencer.

Le roi a embarqué d'Aigues-Mortes le 25 août, mais cela faisait déjà quasiment quatre ans qu'il avait pris la décision de se croiser. C'était en décembre 1244. Il était tombé gravement malade, sans doute de dysenterie, et on l'avait donné pour mort. Il en avait réchappé pourtant, et il avait fait le vœu, pour remercier Dieu, de partir en croisade pour reprendre le royaume franc de Jérusalem et les lieux saints que les mongols et le sultan d'Egypte venaient de conquérir deux mois plus tôt. Mais une croisade n'est pas une petite affaire, et il faudra quatre années pour préparer le départ. En juin et juillet 1245, le pape Innocent IV réunit à Lyon un concile qui acte le principe de cette 7^e croisade et qui décide pour la financer la création d'un impôt d'un vingtième sur les bénéfices du clergé dans toute la chrétienté. Louis IX s'affirme alors comme le chef de la future croisade : il vient en novembre 1245 rencontrer le pape à Cluny pour en discuter les modalités, et il s'emploie dès lors à préparer l'opération. Il lui faut réunir une armée et pour cela obtenir le concours des seigneurs du royaume, louer et acheter des bateaux aux armateurs de Gênes, de Pise et de Marseille, collecter du ravitaillement (blé, orge,

¹ J. LE GOFF, *Saint Louis*, Gallimard, 1996, pp 187-188, et J. RICHARD, *Saint Louis*, Fayard, édit 1983, pp 197-198. Selon le chroniqueur Mathieu Paris, le nombre de bateaux fut insuffisant : 10 000 hommes seraient restés à terre. Par ailleurs, d'autres contingents sont partis de Marseille (Cf. J. RICHARD, op. cit., p208).

² Selon Joinville, cité par F. Em. DI PIETRO, *Histoire d'Aigues Mortes*, Paris, 1849, p.54.

eau, vin...) et le faire transporter sur le rivage méditerranéen, réunir le matériel de vie quotidienne et le matériel de guerre indispensable.

Il lui faut aussi constituer un trésor financier qui permettra d'agir sur place pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, et il procède pour cela à des levées d'impôts exceptionnels sur les villes et sur l'Eglise. Il lui faut également, dans le royaume, préparer l'opinion aux sacrifices matériels et humains qui lui sont demandés : il lance pour cela une campagne de prières et de sermons et il engage une vaste opération de réparation des dénis de justice pour se faire aimer de son peuple et ainsi faire mieux accepter les conséquences de sa décision. Pendant des mois et des mois, quatre années au total, le royaume est mobilisé pour les préparatifs de la guerre sainte que le roi va engager.

Parmi les problèmes à résoudre, il y a, puisqu'il va falloir traverser la mer méditerranée, celui du choix d'un port pour l'embarquement. A cette époque, au sein du royaume, le domaine propre du roi, celui qu'il dirige lui-même, ne possède qu'un accès étroit à la méditerranée, qui est compris entre les sites actuels de l'Espiguette et de Carnon. Partir d'un autre endroit, par exemple de Narbonne, ou de Montpellier-Lattes, ou encore de Marseille, obligerait Louis IX à dépendre, pour son organisation, d'un de ses vassaux ou d'un prince étranger. Il décide donc de partir de cette petite partie de côte qui est dans son domaine propre, et sur laquelle il existe quelques cabanes de pêcheurs : Aigues-Mortes. Mais un problème se pose à lui : ce petit endroit n'a ni la taille ni les infrastructures qui pourraient permettre d'accueillir et de faire embarquer les 25000 hommes, les 7 à 8000 chevaux et le matériel nécessaire à l'expédition. Louis IX va donc décider de faire construire un port à la dimension de son projet.

Les terrains dont il a besoin sont la propriété d'une abbaye alors très florissante, Psalmody. Louis IX procède à des achats et à des échanges : il cède notamment des parcelles à l'intérieur des terres et acquiert des parcelles au bord de l'eau. Il fait construire une tour imposante où il pourra se réfugier en cas d'attaque (la tour de Constance), il fait aménager les lieux pour qu'un campement puisse être installé, et il fait creuser des bassins et des canaux pour l'accueil de bateaux. Une église est bien sûr construite. Pour attirer la population nécessaire pour faire fonctionner cette nouvelle ville, notamment des commerçants et des artisans, Louis IX accorde des exemptions d'impôts. Petit à petit, entre 1244 et 1248, le royaume de France se dote d'un grand port, qui permettra le départ en croisade, et qui en outre, et ce n'est pas son moindre intérêt, lui ouvrira une possibilité de développer son commerce avec l'Orient.

Après ces quatre années de préparation, Louis IX, au printemps 1248, peut enfin envisager de partir. Le 12 juin 1248 donc, il quitte Paris et se rend à Saint Denis où le légat du pape lui remet l'écharpe et le bâton de pèlerin. Puis il revient à Paris pour entendre une messe à Notre Dame. Il se rend ensuite, pieds nus et accompagné d'une grande procession du peuple, à l'abbaye de Saint Antoine des Champs qui avait été fondée par Foulques, le prédicateur de la première croisade, cinquante ans plus tôt. Il rejoint le palais royal de Corbeil où il passe quelques jours et où il installe Blanche de Castille, sa mère, comme régente du royaume pour la période pendant laquelle il sera absent. De là il entreprend un long voyage d'environ un mois du nord au sud de son royaume, et il arrive à Aigues Mortes au milieu du mois d'août 1248. Tout était prêt : il embarque donc le 25.

D'Aigues Mortes à Chypre, où Louis arrive près d'un mois plus tard, la traversée s'effectue sans trop de difficulté. La décision qui avait été prise de marquer un arrêt à Chypre était justifiée par une triple nécessité : celle de permettre aux navires de se regrouper pour partir ensemble attaquer l'Egypte ; celle de faire le plein de vivres et

d'eau et de débarquer les hommes tombés malades ou morts pendant la traversée ; celle enfin d'embarquer des contingents venus de France pour renforcer les troupes parties avec le roi. En réalité, le séjour à Chypre durera plus longtemps que prévu : huit mois. C'est d'une part qu'il serait dangereux de repartir en hiver, et que d'autre part de nombreux imprévus ont, au printemps, empêché le départ : beaucoup de navires qui avaient passé l'hiver en Syrie ont tardé à revenir ; une épidémie de dysenterie a condamné les troupes royales à l'inaction pendant plusieurs semaines ; enfin un conflit violent entre bateliers pisans et gènois a privé le roi de ses marins jusqu'à la mi-mars. L'embarquement finira par avoir lieu le 13 mai 1249, et encore il fallut des vents favorables pour le départ des bateaux, qui ne se fera que le 30 mai.

La seconde partie du voyage, de Chypre à Damiette, prendra moins d'une semaine : le 4 juin 1249, la flotte aperçoit la côte égyptienne, et Louis IX décide de débarquer dès le 5 juin. Les troupes françaises trouvent en face d'elles des troupes ennemies. Elles réussissent à couler leurs galères et à les mettre en fuite. Dès le 6 juin au matin, Louis IX a pris Damiette, mais il va devoir y rester plusieurs mois en attente de renforts. Le 20 novembre 1249, il part avec son armée vers Le Caire. Après un mois de marche, les troupes françaises atteignent la forteresse de La Mansoura, qui est tenue par les troupes du sultan. Pendant plusieurs mois, une guerre de position oppose les chrétiens et les musulmans. Louis est finalement fait prisonnier le 6 avril 1250. Le sultan exige et une énorme rançon : 400 000 livres³. La somme est réunie grâce notamment aux templiers, et Louis est libéré le 6 mai 1250. Il décide alors de se rendre dans le principal port de Terre Sainte : Saint Jean d'Acre. Son espoir de libérer Jérusalem s'évanouit devant le refus des souverains occidentaux de lui envoyer des renforts. Il s'emploie alors à faire reconstruire et consolider les places fortes des francs en Palestine et à obtenir la libération de 12 000 croisés prisonniers. Il reste ainsi quatre années en Palestine. Ayant appris la mort de sa mère la régente Blanche de Castille, il décide de rentrer en France. Il quitte Saint Jean d'Acre le 24 avril 1254 et débarque à Hyères le 3 juillet. Il arrive à Paris le 4 septembre : la 7^{ème} croisade a été un échec.

Louis fera une nouvelle tentative en 1270. Pour cette 8^e croisade (la deuxième, donc, pour lui), il procèdera selon un schéma voisin de celui de 1248 : trois années de préparation, et embarquement dans la baie d'Aigues Mortes. La destination est cette fois Tunis. Le roi y arrive le 17 juillet. Une guerre de positions commence aussitôt. Mais une épidémie décime l'armée royale qui s'en trouve affaiblie. Le fils de Louis IX, Jean Tristan, en meurt le 3 juillet. Le roi est lui-même rapidement atteint : fortement malade, il meurt le 25 août 1270. La 8^e croisade, à peine commencée, se termine elle aussi par un échec. Les ossements du roi sont rapportés à Paris et sont inhumés au cours d'une cérémonie solennelle, le 22 mai 1271. L'année suivante, le pape Grégoire IX engage la démarche en vue de sa canonisation. Louis IX sera proclamé saint le 6 août 1299 et deviendra pour l'histoire "Saint Louis".

De ces deux croisades, qui se soldent toutes les deux par un échec, la France aura tiré un bénéfice : la création d'un port à Aigues Mortes. A ce sujet une interrogation demeure : la mer étant fort éloignée de la ville d'Aigues Mortes, d'au moins cinq ou six kilomètres, et s'il n'y avait pas, donc, de quai d'embarquement à Aigues Mortes, comment Saint Louis, ses hommes, les chevaux et le matériel ont-ils été embarqués sur les nefs pour la traversée ? Si les nefs n'avaient pas la possibilité d'arriver jusqu'à la

³ Michel HUSSON (in *Flottes et périples maritimes de Saint Louis*, Ed. Point Virgule, 2011, p.70, note 17) estime que cette somme équivaut à 12 000 000 d'euros.

ville, où étaient-elles stationnées et comment a-t-on fait pour les rejoindre ? Quel chemin a-t-il fallu emprunter par les canaux et les étangs pour transporter hommes, bêtes et matériels jusqu'à elles ? Et quels moyens de transport a-t-il fallu utiliser. Il y a là un ensemble de questions qui sont loin encore d'être aujourd'hui résolues. Le trajet de Saint Louis dans la baie reste encore en grande partie une énigme.

Il n'existe aujourd'hui aucun document d'archive qui permette de répondre simplement à ces questions. La chronique de Jean de Joinville, qui était un proche du roi, qui l'a accompagné lors de la 7^e croisade, qui a rédigé une Vie de Saint Louis au début des années 1300, raconte avec une relative précision des épisodes de la croisade, mais il ne dit rien sur les modalités de l'embarquement à Aigues Mortes. La raison en est que Joinville n'a pas embarqué d'Aigues Mortes mais de Marseille et qu'il a rejoint le roi plus tard. Il raconte ce qu'il a vu, mais il n'a rien vu à Aigues Mortes puisqu'il n'y était pas. Et comme il n'y a pas eu de document écrit relatant l'embarquement, on s'est par la suite souvenu seulement que Louis IX avait embarqué dans le port d'Aigues Mortes, sans se souvenir des modalités de cet embarquement. Et quelques siècles plus tard, des historiens s'intéressant aux croisades en ont déduit un peu rapidement que si le roi avait embarqué dans le port d'Aigues Mortes, c'est qu'à son époque la mer arrivait jusqu'à Aigues Mortes et donc, puisqu'elle n'y est plus aujourd'hui, c'est qu'elle se serait éloignée de plusieurs kilomètres depuis. On a cru longtemps qu'Aigues Mortes était au XIII^e siècle un port donnant directement sur la mer et que la mer depuis cette époque aurait reculé de plusieurs kilomètres, faisant d'Aigues Mortes un ancien port, une ville dans les terres. Il faudra attendre le début du XIX^e siècle pour que cette croyance soit abandonnée.

Dans son ouvrage "Histoire d'Aigues-Mortes" publié en 1849, l'historien Di Pietro⁴ recense plus d'une trentaine d'ouvrages qui, à partir du XVII^e siècle, ont affirmé que la mer qui aurait baigné Aigues-Mortes au temps de Saint Louis se serait éloignée depuis. Parmi leurs auteurs, on trouve beaucoup de noms célèbres : de Catel, Ducange, Dom Vaissette, Voltaire, Buffon, Abel Hugo, Henri Martin, et jusqu'à Chateaubriand qui écrivait encore en 1831 dans ses Etudes Historiques : "le temps, qui change tout, a reculé la mer qui baignait la ville d'où Saint Louis quitta pour jamais la France"⁵. Il reprenait ainsi lui aussi la thèse de l'époque, qui était en outre relayée par un grand nombre de dictionnaires historiques et géographiques, et que Buffon⁶ résumait dans sa Théorie de la Terre en 1749 de la manière suivante : "Aigues Mortes, qui est actuellement à plus d'une lieue de la mer, était un port du temps de Saint Louis".

Le premier auteur qui semble avoir contesté la thèse d'un recul de la mer après le XIII^e siècle est un membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier (qui portait alors le nom de Société royale des sciences de Montpellier). Joseph Suzanne Pouget, géologue et lieutenant-général de l'amirauté du Montpellier et de Sète (qu'on appelait alors Cette), a en effet produit vers 1775 une étude sur les atterrissements des côtes du Languedoc⁷, dans laquelle il affirme que la mer à l'époque de Saint Louis était

⁴ Op.cit., p. 56.

⁵ Ibid. p. 63.

⁶ BUFFON, *Théorie de la Terre* : Preuves, art.19, cité par DI PIETRO, op. cit., pp. 59-60.

⁷ POUGET, *Mémoire sur les atterrissements des côtes du Languedoc*, cité par DI PIETRO, op. cit. p. 63. Cf également *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris*, 1775, p. 561 ; Assemblée publique de la *Société royale de Montpellier*, 30 décembre 1777 ; et *Journal de physique*, octobre 1779, t. XIV. Sur Pouget lui-même, Cf. le *Bulletin de la Société libre des lettres*,

déjà éloignée du site d'Aigues-Mortes et que le roi avait dû la rejoindre en empruntant un canal. C'est donc par un académicien de l'Académie de Montpellier que l'erreur concernant l'embarquement de Saint Louis a été corrigée : il y a comme un clin d'oeil dans le fait que notre association "Sur les Pas de Saint En Baie D'Aigues-Mortes", qui a pour objet de contribuer à comprendre comment s'est fait l'embarquement du roi et de son armée, ait été fondée et soit animée par plusieurs membres de la même académie que celle à laquelle appartenait Pouget. Nous poursuivons la réflexion qu'il a ouverte : il a permis de comprendre que Saint Louis n'avait pas embarqué sur un quai à Aigues-Mortes mais qu'il avait dû effectuer un parcours sur des canaux pour aller d'Aigues-Mortes à la mer ; nous cherchons aujourd'hui à mettre au jour ce parcours. Fondée par des académiciens, notre association prolonge le travail de l'académicien Pouget.

Une quarantaine d'années après Pouget, en 1816, Régis Vaisse de Villiers, inspecteur des postes et relais, publie un "Itinéraire descriptif de la France" dans lequel il contredit lui aussi l'idée reçue sur le fait que la mer au XIII^e siècle baignait Aigues-Mortes. Il explique qu'Aigues-Mortes pouvait être un port même si elle n'était pas tout à fait en bord de mer : "Sans doute Aigues-Mortes a été un port de mer ; mais il ne s'ensuit pas de là que cette ville fût au bord de la mer... Les archives d'Aigues Mortes renferment nombre d'édits d'une époque très reculée qui ordonnaient de réparer le canal établissant la communication du Port d'Aigues-Mortes avec la mer. Ainsi le grand système de retirement des eaux de la mer fondé sur l'embarquement de Saint Louis à Aigues-Mortes et tous les raisonnements que l'on a bâti sur cette faible base manquent absolument par cette base même, puisque la mer ne baignait pas Aigues Mortes alors plus qu'aujourd'hui"⁸. En ce début de XIX^e siècle, la thèse émise par Pouget commençait à être admise.

Mais c'est surtout l'historien Di Pietro qui en 1821, dans une brève note qu'il développera dans un ouvrage en 1849, apporte des arguments irréfutables⁹. Il cite une enquête de 1362, une délibération du conseil communal de 1370, des lettres patentes de 1437, une sentence du sénéchal de Montpellier de 1554, qui toutes démontrent qu'au Moyen Age des étangs séparaient déjà Aigues-Mortes de la mer. Il évoque également le fait que des tombes du moyen âge ont été découvertes au bord d'un étang actuel, ce qui démontre que cet étang existait alors, et qui se trouvent dans un lieu où la tradition rapporte que Saint Louis avait fait bâtir un hôpital pour les croisés. Il rappelle par ailleurs qu'en 1835 des ouvriers qui creusaient un fossé non loin de ce lieu ont mis à jour la carcasse d'un vieux navire de 24 mètres qui pouvait être un bateau de Saint Louis et qui en tout cas atteste de l'existence d'une navigation des étangs entre Aigues-Mortes et la mer. De ces arguments et de quelques autres, Di Pietro déduit que l'embarquement de Saint Louis a dû se faire par des bateaux qui sont partis d'Aigues-Mortes par un canal, qui ont traversé des étangs, qui se sont regroupés dans l'un d'eux à proximité de la mer, puis sont entrés en mer par un passage appelé Grau Louis pour amener leur chargement jusqu'aux nefes qui mouillaient au large, là où elles avaient suffisamment de fond et où elles pouvaient être protégées des tempêtes grâce au rocher qui court au long de la côte.

sciences et arts de Montpellier (notice lue à la Société par le citoyen Poitevin le 6 fructidor an 9, Supplément au n°VI, 1803, consultable sur internet en Google Book).

⁸ Cité par DI PIETRO, op. cit., p. 63.

⁹ Op. cit. Voir avant-propos et pp. 57-59.

Après Di Pietro, le fait que l'armée de Saint Louis a dû traverser des étangs dans des petits bateaux pour aller embarquer dans des nefes qui attendaient en mer ne sera plus guère mise en doute. Plusieurs scientifiques ont dès lors tenté de préciser la carte de la zone marécageuse qui séparait le port de la mer et le parcours qui avait pu être emprunté pour traverser cette zone. Dans la mesure où l'on ne sait pas précisément comment était le trait de côte et la zone marécageuse au XIII^e siècle, on ne peut qu'avancer des hypothèses et chercher à les vérifier par des travaux croisés relevant des historiens, des archéologues, des géographes, des hydrologues, des géologues, des climatologues et de bien d'autres chercheurs. Depuis le milieu du XIX^e siècle, plusieurs se sont intéressés au sujet, et actuellement plusieurs y travaillent encore. Parmi eux, Di Pietro, Jules Pagézy, Charles Lenthéric, Jean Combes, Alain L'Homer, François Canellas, André Urbe, Alain Albaric, Bernard Aubert, Patrick Florençon, Michel Husson, Tony Rey, et bien d'autres, ont fait et font progresser les connaissances nécessaires pour retracer le véritable itinéraire de Saint Louis dans la baie. A ces noms, je dois bien sûr ajouter, avec une mention toute particulière, celui de Jean-Pierre Dufoix, inspecteur général des monuments historiques, qui a beaucoup oeuvré pour Aigues-Mortes, sa tour et ses remparts, qui depuis de nombreuses années se passionne pour l'énigme du parcours de Louis IX, qui a lu tout ce qu'il est possible sur le sujet, qui a arpenté dans tous les sens tous les lieux concernés, qui a exhumé de nombreux documents anciens, qui a consulté et mobilisé des scientifiques susceptibles d'aider à comprendre l'énigme. Il a lui-même rendu compte de plusieurs hypothèses, en s'appuyant sur les solides études de Bernard Aubert et d'Alain L'Homer, sur le cheminement du roi et de son armée dans les canaux et les étangs vers les nefes qui mouillaient au large de l'actuelle ville de La Grande Motte. Il a rédigé un mémoire qui rend compte de sa longue et minutieuse enquête et qui constitue un état des lieux de grande qualité sur l'état actuel du savoir¹⁰.

A l'initiative de Jean-Pierre Dufoix et de Bernard Aubert, avec l'aide de l'association ARP (Amis et Riverains du Ponant) et avec le concours de plusieurs passionnés par le sujet, une association a été créée dans le but de contribuer à développer et aider des recherches permettant de mieux comprendre l'itinéraire et les modalités de l'embarquement en 1248 et en 1270, et plus généralement à valoriser l'histoire de l'évolution de la baie et la baie elle-même. Cette association, "Sur les Pas de Saint Louis En Baie D'Aigues-Mortes", qu'on appelle par un raccourci SLAM, a vu le jour il y a quelques mois. Elle prolonge la démarche engagée et contribue à la développer. À terme, elle pourrait soutenir des recherches, suggérer et faire réaliser des publications, mettre à disposition les connaissances sur l'histoire humaine et environnementale de la baie, ou encore, en liaison avec les mairies d'Aigues Mortes, du Grau du Roi et de La Grande Motte, toutes les trois situées sur le territoire de l'embarquement, contribuer à la réalisation d'un itinéraire touristique "sur les pas de Saint Louis" d'Aigues Mortes à La Grande Motte.

Des "Rencontres Saint Louis" ont été par deux fois organisées par un groupe de travail informel auprès de Jean-Pierre Dufoix et de Bernard Aubert. Notre association, qui poursuit l'action de ce groupe, a pris en charge l'organisation des "3^e Rencontres Saint Louis", qui ont lieu aujourd'hui et que mon propos introduit. L'objectif de ces rencontres est de faire connaître la problématique du parcours de Saint Louis dans la

¹⁰ Jean-Pierre DUFOIX, *Saint Louis et les croisés à Aigues Mortes, 1248 et 1270*, Compte rendu d'une enquête, 12/12/2012 (non-publié).

baie, d'affiner les connaissances et les hypothèses sur cette question, voire de susciter des réflexions nouvelles et de nouvelles directions d'études ou de recherches. Le thème retenu cette année est celui de "la batellerie des croisades", et ceci pour deux raisons : d'abord parce que l'étude des bateaux utilisés est en soi d'un grand intérêt, mais aussi parce que la connaissance des caractéristiques de ces bateaux devrait permettre de mieux comprendre où ils pouvaient naviguer et où ils ne pouvaient pas naviguer, et donc d'améliorer les hypothèses concernant les modalités de l'embarquement.

Ces rencontres aujourd'hui comporteront, au-delà de mon introduction, trois conférences. La première sera présentée par l'ingénieur Bernard Aubert, qui traitera des voies d'accès possibles d'Aigues Mortes à la mer au XIII^e siècle. La seconde sera présentée par Sylvain Brino, concepteur et constructeur de bateaux, et aura pour objet une réflexion sur ce que devaient être les bateaux d'embarquement d'une part et les bateaux de navigation en mer d'autre part (Il présentera en outre le bateau nacelle "Le Magalouno" qui se trouve aujourd'hui au ponton A du Port de La Grande Motte). La troisième conférence, par Carole Toutain, chef de projet, évoquera l'évolution de la baie jusqu'au label de Grand Site qui vient de lui être reconnu. Après ces trois conférences, l'inspecteur général Jean-Pierre Dufoix, "père fondateur" de notre association, animera un débat et suggérera les conclusions et les perspectives que nous pouvons retenir pour notre action future.

Je forme le vœu que cet ensemble intéresse chacun de vous, et, après vous avoir invité tous à soutenir l'action de notre association et à en devenir membres, car nous avons besoin de forces, j'ouvre la série de conférences des "3^e Rencontres Saint Louis".



TdM

Samedi 23 novembre 2024

Mort sur le Nil, la croisade d’Egypte (1248-1250)

Xavier HÉLARY

Professeur à la Faculté des Lettres Sorbonne-Université
Directeur en sciences historiques et philologiques à l’École Pratique des Hautes études.

TdM



Texte de la conférence non fourni.

Cette conférence a été enregistrée et peut être visionnée dans l'espace Youtube dévolu à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, à l'adresse :
<https://www.youtube.com/watch?v=RyEJQvKJ4mc>

*Samedi 23 novembre 2024***Maîtresse Hersende, barbier-chirurgien et médecin de Louis IX****Bernard GUERRIER**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Devant faire une communication sur les femmes et la médecine, j'ai été amené à prendre connaissance d'un livre passionnant : « Les sœurs d'Hippocrate - *Ces femmes qui ont fait l'histoire de la médecine* » de Jean-Noël Fabiani-Samon, éditions Les Arènes (2023). Le Professeur Jean-Noël Fabiani-Samon est co-directeur de l'enseignement de l'histoire de la médecine à la faculté de médecine Paris-Cité. Ce livre est illustré par Laetitia Coryn. En parcourant ce livre j'ai été amené à connaître l'histoire de Maîtresse Hersende, jeune mire chirurgien et médecin de la famille royale du Roi Louis IX en qui la Reine Marguerite en particulier avait toute confiance, ce qui explique son embarquement avec la famille royale lors de la septième croisade qui s'élança à partir d'Aigues-Mortes, ville qui a été construite à la demande du Roi Louis IX pour avoir à sa disposition un port franc.

En 1248 seul un barbier pouvait effectuer des actes de chirurgie car le Concile du Latran en 1215 interdisait aux religieux qui exerçaient la médecine tout acte pratiqué « *par le fer et le feu* », conditions nécessaires pour la pratique de la chirurgie.

A l'époque les femmes ne pouvaient exercer la médecine car elles étaient interdites de son enseignement et celles qui étaient attirées par la profession de soignant ne pouvaient être que barbiers-chirurgiens.

L'histoire ne dit pas comment Hersende entra aux services de la maison royale, mais la certitude de sa présence pour accompagner le roi Louis dans sa croisade est réelle.

Maîtresse Hersende, qui était restée auprès du roi durant la préparation de la croisade, embarqua le 27 août 1248 sur la nef du roi « la Montjoie ». Dans ses bagages elle emportait d'importantes quantités de plantes séchées et de graines car elle était bonne connaisseuse de leurs vertus thérapeutiques qu'elle avait apprises auprès de son amoureux qui était apothicaire du roi et qui plus tard, à son retour de la croisade, devint son époux. Elle espérait beaucoup apprendre des « infidèles » dont on disait qu'ils possédaient de grandes connaissances médicales et ainsi pouvoir les faire connaître à son retour. Dans une autre malle se trouvaient ses instruments de chirurgie, dont elle espérait ne pas avoir besoin de se servir, car elle aimait beaucoup son roi.

Une violente tempête s'abattit sur les bateaux de la croisade qui débarquèrent en ordre dispersé à Damiette dans le delta du Nil, alors en crue ce qui ne facilita pas le déroulement du débarquement.

Les croisés furent attaqués dès leur débarquement par les Arabes et Hersende reçut l'autorisation du Roi de porter secours aux blessés en particulier par des flèches qui avaient transpercées leurs cottes de maille et dont l'extraction était très douloureuse et parfois dangereuse en fonction du siège de la blessure. Après extraction de la flèche, il fallait cautériser les plaies pour arrêter le saignement à l'aide de tisonniers, technique dont Hersende avait une très bonne connaissance.

Le déroulement de la croisade fut par la suite arrêté par la défaite à la bataille de Mansourah où mourut l'un des frères du Roi, Robert d'Artois.

Hersende n'était pas présente lors de cette bataille car elle était restée à Damiette auprès de la Reine Marguerite enceinte de son sixième enfant et la Reine aimait la compagnie d'Hersende dont elle appréciait, outre ses compétences médicales, ses connaissances et son esprit de décision.

Cette croisade fut dramatique car malgré la retraite décidée par le roi devant l'évolution des combats, celui-ci fut fait prisonnier ainsi que les nombreux chevaliers qui l'accompagnaient. Ils seront libérés après versement de la rançon payée par l'Ordre du Temple et à condition qu'ils quittent Damiette où le roi avait retrouvé la reine qui avait entre-temps accouché du petit Jean-Tristan qui allait fort bien grâce aux soins d'Hersende. Le Roi décida alors d'embarquer pour Saint Jean-d'Acre en Palestine où le Roi fut accueilli en sauveur en particulier par tous les chrétiens maronites. Lors de ce séjour il fut décidé de ne pas rentrer à Paris comme le voulait la mère du roi Blanche de Castille, afin de garder l'honneur en récupérant les prisonniers d'Égypte comme le lui conseilla le seigneur de Joinville.

C'est lors de ce séjour prolongé qu'Hersende put se familiariser avec la médecine arabe. Elle accompagna la famille royale dans son périple en Palestine et la complicité des caravaniers lui permit, après s'être habillée et voilée comme les femmes du pays, de se rendre à Damas.

Maitresse Hersende était fascinée par la médecine et la chirurgie que pratiquaient les médecins arabes qu'elle découvrait. Leurs hôpitaux étaient beaux et accueillants car construits autour d'un jardin central avec fontaine et buissons de fleurs et n'étaient en rien comparables avec les grandes salles voutées des hospices français où les malades s'entassaient à deux, voire trois, dans de vieux lits en bois. La médecine y était gratuite et les patients étaient de toutes les couches sociales. Les femmes étaient également médecins et suivaient le même parcours que les hommes avec le passage d'un examen pour pouvoir exercer, ce qui n'était pas possible en Occident. Les responsables faisaient les visites avec les étudiants et les interrogeaient en présence du malade.

Les médecins responsables étaient le plus souvent des Perses musulmans mais toutes les religions, chrétienne, juive étaient représentées et il n'y avait ni hiérarchie ni hostilité entre les religions et les sexes. Hersende remarqua que lors de la préparation des remèdes, ceux-ci étaient pesés avant d'être administrés et on lui expliqua que cette pesée permettait de tenir compte de la dose car selon la dose prescrite une plante peut guérir un malade ou le tuer. Cette notion bien que très juste ne lui avait pas été enseignée.

Hersende faisait chaque jour la connaissance de nouvelles plantes dont certaines étaient pour le moins inattendues. Ainsi lui fut donnée l'occasion de connaître « *le chanvre indien* » alors que le Roi recevait une ambassade d'un chef d'une secte de brigands fanatiques surnommé « *Le vieux de la montagne* » qui vivait sur l'ouest du Mont Liban. Celui-ci était en particulier connu pour entraîner de jeunes guerriers à entreprendre des missions à visée meurtrières et le Roi Louis se souvenait d'en avoir fait l'objet à Paris. Ces meurtriers étaient appelés « *hachachin -fumeurs de hachich* » parce qu'avant leurs missions on leur faisait fumer du chanvre indien dénommé en arabe « *hachich* » qui les droguait et ainsi les fanatisait. C'est de cette pratique que nous vient le mot « assassin ». Cette plante avait donc une certaine valeur et Hersende décida d'en rapporter dans le pays Franc afin d'apprécier quels étaient ses véritables pouvoirs.

Lors de ses séjours dans les hôpitaux arabes elle eut l'occasion de faire la connaissance du grand médecin arabe Ibn Sina (Avicenne) que tous les médecins arabes appelaient « *Cheikh el-raïs - le prince des savants* » qui avait écrit un livre très volumineux « *Le canon de la médecine* » qui synthétisait toutes les connaissances de la médecine antique et perse. Ce livre était écrit en persan et en arabe et Hersende ignorait que ce livre avait déjà été traduit en latin soixante-dix ans avant par un écrivain et traducteur italien du XII^e siècle, né à Crémone vers 1114 et décédé à Tolède en 1187, Gérard de

Crémone. Celui-ci était spécialisé dans la traduction des œuvres scientifiques et philosophiques grecques et arabes.

Durant ce séjour Hersende fut également admirative des actes réalisés par les chirurgiens qui avaient appris la chirurgie à partir d'un livre rédigé par Abulcasis (Aboulcasis en Français, nom occidental d'*Abu-Al-Qasim*) qui avait vécu à Cordoue en Espagne de 940 à 1013 et qui était considéré comme l'un des plus grands chirurgiens du Moyen-Âge. Il a décrit et dessiné plus de 200 instruments de chirurgie et fut considéré comme un des « *pères de la chirurgie moderne* ». Hersende fut impressionnée par la maîtrise de ces chirurgiens dans la chirurgie des yeux et plus particulièrement de la cataracte. Ceux-ci, à l'aide d'une aiguille, réussissaient à abaisser le cristallin opaque dans le vitré et rendait ainsi la vue aux patients.

C'est lors d'une conversation avec le roi Louis qui lui demandai ce qu'elle avait appris des médecins et chirurgiens arabes qu'Hersende rapporta au roi ce qu'elle avait vu dans la chirurgie des yeux et suggéra au roi de créer un hospice particulier pour ses sujets aveugles afin de les prendre en charge sous sa haute protection. Le roi accéda à sa demande et lui dit qu'à son retour à Paris il ferait construire sur ses deniers personnels un hospice d'au moins quinze vingtaine de lits (trois cent) pour accueillir les aveugles et c'est ainsi que fut créé en 1260 l'Hôpital des Quinze-Vingts. Le nom est resté mais pas le lieu et ce centre d'ophtalmologie est à l'heure actuelle un centre très réputé.

La mort de la mère du roi, Blanche de Castille en 1252, ne décida pas le roi au retour et ce n'est qu'en 1254 que la décision du retour de la croisade fut prise, car le roi voulut attendre la libération des prisonniers du Sultan et garder ainsi son honneur.

La flotte n'était constituée que de huit bateaux et dans la nef royale se trouvait Hersende qui avait ramené plein d'outils, de documents et de plantes qui devaient l'aider dans son futur exercice.

Arrivée à Paris elle retrouva l'apothicaire du roi, son amoureux, avec qui elle se maria et le dernier écrit où son nom apparait est l'acte d'achat d'une maison à Paris.

C'est ainsi que se termina pour Hersende la septième croisade, mais pour le roi Louis ce ne fut malheureusement pas la dernière, car en 1270 il lança une campagne militaire à la suite des menaces que le sultan mamelouk Baybars – qui l'avait défait lors de la précédente croisade – faisait peser sur les états latins d'Orient. C'est lors de cette croisade que le roi Louis IX mourût à Tunis officiellement de la peste mais pour d'autres de bilharziose associée au scorbut, mais ceci est une autre histoire.



TdM

HOMMAGE À

TdM

BRINGER (Jacques), <i>Académie Nationale de Médecine</i> Hommage au professeur Claude Jaffiol (1934-2024).....	503
CARBASSE (Jean-Marie), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i> Hommage au professeur Jean Hilaire (1927-2024)	507

Hommage au professeur Claude Jaffiol (10 juillet 1933 - 17 janvier 2024)

Jacques BRINGER

Académie nationale de Médecine
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Le Professeur Claude JAFFIOL, homme curieux et ouvert, appréciait la diversité culturelle offerte par l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier où il a siégé pendant 37 années successivement titulaire du fauteuil XII puis XXVII de la section Médecine. Il aimait l'atmosphère de qualité et chaleureuse qu'il y trouvait.

Claude JAFFIOL nous a quitté, le 17 janvier 2024, comme il a vécu : en pleine conscience, optimiste et lucide. Ses paroles encourageantes et sereines, ses dernières questions très précises et judicieuses, à quelques minutes de sa mort, attestaient de cette lucidité dont il ne s'est jamais départi tout au long de sa vie.

Il était né le 10 juillet 1933 à Anduze, porte des Cévennes, d'un père instituteur et d'une mère secrétaire de Mairie. Sa double descendance huguenote a été sans aucun doute source d'une rigueur éducative, intellectuelle et d'une persévérance qu'il incarnait.

Débute alors une scolarité brillante avec les « Hussards Noirs de la République », ces instituteurs qui l'ont mis sur l'orbite de la passion de la connaissance pour apprendre et progresser par le mérite.

Au cours de ses études secondaires au Lycée Alphonse Daudet à Nîmes, il obtient le premier prix du Concours Général des Lycées et Collèges en Biologie, tremplin aux études de Médecine où, totalement étranger à ce milieu, il décide d'accéder et va exceller.

Reçu au concours, très sélectif alors, d'Interne en Médecine en 1956, il obtient la distinction de Médaille d'Or des Hôpitaux et devient Docteur en Médecine en 1961. Après avoir hésité à exercer l'hématologie et la radiologie, spécialités qu'il a validées, la rencontre avec celui qui deviendra son maître, le Professeur Jacques MIROUZE qu'il vénérât, l'oriente définitivement vers l'Endocrinologie et la Diabétologie. Il pressent alors l'importance et l'avenir de l'innovation biologique et technologique en obtenant le certificat de Médecine Nucléaire de Saclay et en s'investissant dans la recherche. Il crée un laboratoire d'Explorations Isotopiques, rattaché au service d'Endocrinologie, qui constitue alors une étape novatrice dans l'exploration et le traitement des pathologies de la glande thyroïde.

Sa production scientifique et ses travaux cliniques conduisent naturellement à sa promotion universitaire en tant que Professeur de la Faculté de Médecine de Montpellier en 1971 et de Chef de Service d'Endocrinologie au CHU de 1984 à 1995, partageant de façon équitable son activité entre le soin aux malades, la recherche et l'enseignement. Epaulé efficacement et sans compter par le Docteur Line BALDET, pionnière et fidèle collaboratrice, il devient un expert reconnu à l'international dans le domaine des maladies thyroïdiennes.

En parallèle, le diabète a toujours été pour lui une source d'intérêt, de préoccupation sociale et de recherche. Il a été l'un des premiers au monde à mettre au point et à publier une méthode d'enregistrement continu de la glycémie qui donnait la capacité de mieux adapter les doses d'insuline aux besoins de chaque diabétique. Cette technique fut le prélude d'innovations sous la conduite formatrice du Professeur MIROUZE, puis sans discontinuer par les équipes successives qui ont permis de contribuer au traitement innovant du diabète par pompes à insuline et capteurs, et à l'aboutissement de cette

« boucle fermée » tant espérée qui transforme la vie des diabétiques de type 1. Ainsi, plus de 50 ans après cette première publication, le Professeur Eric RENARD, puissant et créatif relai de cette école, peut aujourd'hui mettre à disposition des diabétiques un « pancréas artificiel semi-autonomisé » qui transforme leur équilibre et leur vie, tout en allégeant le fardeau d'une maladie très contraignante.

Les travaux de Claude JAFFIOL ont donné lieu à plus de 500 publications, livres et conférences dans des revues nationales et internationales, majoritairement sur le cancer de la thyroïde, la maladie de Basedow, le goitre endémique et le diabète. Parmi ses multiples recherches, je sais que le Professeur JAFFIOL tenait à un travail particulièrement original qui l'a conduit à révéler le « Syndrome d'hypersensibilité aux hormones thyroïdiennes » qui venait d'ajouter à celui déjà connu de Résistance à ces mêmes hormones. Cette production a jalonné ses fonctions et mandats successifs comme Chef de service, membre de nombreuses sociétés savantes nationales et internationales d'Endocrinologie, secrétaire général de la Société Française d'Endocrinologie pendant 10 ans, et l'ont mené à des responsabilités au sein de l'INSERM et de la Commission Médicale du CHU de Montpellier, sans oublier en parallèle qu'il a été Vice-Président du Syndicat National des Professeurs Hospitalo-Universitaires. Son action internationale s'est traduite par l'organisation du congrès mondial d'Endocrinologie et bien d'autres manifestations d'ampleur en France et à l'étranger.

Cette trajectoire l'a conduit à être élu à l'Académie Nationale de Médecine. À l'âge où nombre de ses collègues réduisent progressivement ou totalement leur activité, Claude JAFFIOL a accéléré. Non seulement il a assuré des consultations jusqu'à ces derniers jours pour les nombreux malades qui lui faisaient confiance, mais il a rédigé de multiples articles, rapports, ouvrages, et donné de très nombreuses conférences en France et à l'Étranger.

Ainsi, ses études et recommandations, relayées par l'Académie de Médecine, sur le diabète dans les populations précaires en France et en Afrique, celles sur les bénéfices et risques de la chirurgie bariatrique chez les diabétiques obèses, sur l'éducation thérapeutique des patients, partenaires du soin dans les maladies chroniques, entre autres, ont influencé et contribué à des mesures prises par les autorités sanitaires et ministérielles. L'ensemble de son œuvre et de ses actions lui ont valu la Médaille d'Or du Mérite et du Dévouement Français, d'être promu en tant que Chevalier de la Légion d'Honneur et Officier dans l'Ordre du Lion de la République du Sénégal. Son investissement sans compter au sein de l'Académie de Médecine et sa contribution active et ouverte sur les problèmes de société l'ont porté à être élu d'abord comme Président de Commission, puis de la Division 1 et enfin en tant que Président de cette institution en 2017.

C'est lors de cette présidence que Claude JAFFIOL a pu concrétiser un projet de longue date auquel il tenait particulièrement : l'organisation au Maroc d'une session délocalisée de l'Académie Nationale de Médecine en Avril 2017. Il faut souligner que ses rapports avec le Maroc étaient forts et anciens. D'abord son père y avait enseigné ; ensuite lui-même a très souvent participé aux colloques et multiples conférences nationales ou internationales tenus en différentes villes marocaines, tout en apportant un soutien appuyé à la Ligue Marocaine de Lutte contre le Diabète. Cette proximité a été renforcée plus encore bien sûr par son union avec Amina Benouargha, Docteur es Sciences et enseignante.

Au-delà de son parcours exceptionnel, franchi ainsi au galop, c'est l'homme que je veux évoquer. Claude JAFFIOL était un homme curieux de tout, ouvert à chacun au-delà de son milieu, de ses idées, de sa classe, de sa race ou de sa religion. Réfléchi dans sa pensée, mesuré dans sa parole, nuancé dans ses jugements, fiable par ses actes. Prudent et nuancé dans le jugement par l'expérience de la vie, il faisait sienne la pensée d'Étienne de Condillac : « le caractère de l'esprit juste c'est d'éviter l'erreur de porter des

jugements ». Nous pouvons trouver là le gouvernail de sa vie. Doté d'un solide bon sens, son sourire entendu en disait long sur sa pensée.

Il n'avait que faire d'un pouvoir hiérarchique et accordait une totale confiance, une liberté sans allégeance à ses collaborateurs en leur laissant développer leurs propres champs d'activité. Tous ses élèves, le Professeur Éric RENARD, le Docteur Isabelle RAINGEARD, tous les autres que je voudrais citer, et bien sûr moi-même, peuvent en témoigner.

J'ai mesuré à ses côtés la pertinence de son analyse au service d'un jugement clinique rapide et très sûr. J'ai été marqué par son exigence, sa rigueur, sa concision dans l'écrit et les conférences scientifiques, dans ses prises de parole et son raisonnement.

Mais les qualités premières de Claude JAFFIOL étaient la fidélité et la ténacité. Fidèle à la parole donnée. Fidèle à son histoire, à sa famille, à ses amis qu'il a soutenus dans la maladie et l'adversité. Fidèle à son maître le Professeur MIROUZE, fidèle à ses malades qui le lui rendaient, fidèle pour soutenir celui qu'il s'était engagé à épauler quel qu'en soit le prix ou le poids. Quitte à rencontrer, téléphoner des heures, des jours pour convaincre. Quitte à prendre le train ou l'avion à l'aube, sauter dans le RER ou le Métro et revenir le soir, harassé, mais fort de son soutien et du devoir du vote accompli. Parfois, nous ses élèves, pensions qu'il en faisait trop ; lui nous rétorquait que ce n'était pas assez.

Tous ceux qui ont vécu, travaillé avec lui, savent que par-dessus tout, ce grand travailleur était persévérant, obstiné, attaché à ne jamais rien lâcher de ce qu'il avait entrepris. Il aimait à dire que l'intelligence sans la ténacité était improductive, que les intelligents à la tête légère n'apportaient finalement pas grand-chose.

Probablement avait-il retenu le message de tolérance et de combativité de ses parents. De sa mère en particulier, Odette VALETTE, femme de tête, de courage et de liberté, résistante dans le Réseau Aigoual-Cévennes. Son action lui a valu d'abord d'être emprisonnée puis, après la libération, d'être distinguée et décorée.

Je me souviens d'avoir reçu un samedi matin dans le service à Lapeyronie un homme, émissaire de l'état d'Israël et du Mémorial de Yad Vashem, chargé d'instruire la reconnaissance de sa mère en tant que « juste des nations » pour avoir sauvé de nombreux enfants juifs de la déportation. Pudique, il ne m'en avait jusqu'alors jamais parlé.

Bien que très impliqué au sein de l'Académie Nationale de Médecine, Claude JAFFIOL aimait participer aux séances et colloques de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier où il comptait de nombreux amis et où sa contribution, ses interventions et ses prises de position étaient remarquées.

Nous avons partagé la peine d'Amina son épouse, de ses enfants et petits-enfants et réalisons le vide laissé par son départ.



TdM

Hommage au professeur Jean Hilaire
(27 décembre 1927 - 5 août 2024)

Jean-Marie CARBASSE

Ancien Recteur

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Jean Hilaire nous a quittés le 5 août dernier, dans sa 97^e année, après une courte maladie qui succédait à un long affaiblissement. Son épouse Jacqueline était auprès de lui, et il est parti dans la paix.

TdM

Il est bien difficile d'évoquer en quelques mots une vie aussi longue et aussi bien remplie. Je vais néanmoins le faire, selon l'usage de notre Académie dont il était un membre éminent. Mais Jean était pour moi bien plus qu'un confrère académicien ; c'était aussi un collègue de l'Université, depuis plusieurs décennies, et c'était aussi, et surtout, un ami.

J'évoquerai d'abord l'universitaire, puis l'académicien.

1. Jean Hilaire a été un grand universitaire. Étudiant en droit à Montpellier, où son père était directeur de la Poste centrale, il a été très vite intéressé par la dimension historique du droit. La faculté de Montpellier possédait alors un maître remarquable, en histoire du droit, en la personne de Pierre Tisset (qui était aussi membre de notre compagnie). C'est donc tout naturellement qu'après sa licence, Jean a préparé une thèse sous sa direction. Le sujet choisi était particulièrement ardu puisqu'il s'agissait d'étudier l'évolution des régimes matrimoniaux à la fin du Moyen Âge, à partir de registres notariaux très difficiles à déchiffrer, et auxquels personne, jusqu'alors, ne s'était affronté. Le travail qui en est résulté était remarquable et la thèse de Jean Hilaire, soutenue en 1957, fait encore autorité aujourd'hui.

Agrégé quelque temps après, Jean est nommé professeur à l'université de Dakar. Il y enseigne l'histoire du droit, mais en adaptant son propos à son auditoire africain, en particulier en insistant sur la dimension coutumière du droit. Il a théorisé cette expérience dans un article d'une grande finesse, ironiquement intitulé *Nos ancêtres les Gaulois*. Et l'étude du droit coutumier restera, jusqu'à la fin, un de ses sujets de prédilection.

Après Dakar, ce fut le retour à Montpellier. Et ce fut notre première rencontre : le professeur Hilaire était chargé du cours d'histoire du droit en 1^{re} année, et j'étais l'un de ses très nombreux étudiants de l'année 1964-1965. Ma dette à son égard remonte à cette époque car c'est grâce à lui que j'ai découvert cette discipline à laquelle je devais à mon tour me consacrer quelques années après.

Jean n'est pas resté longtemps à Montpellier. Avec sa première épouse, Françoise, ils ont décidé de poursuivre leurs carrières à Paris et donc de s'établir dans la capitale. Jean a d'abord accepté un poste à la faculté de droit de Lille, puis à celle de Nanterre. Mais après 1968 l'Université de Nanterre était le théâtre d'une agitation permanente qui rendait l'enseignement presque impossible, ce que Jean supportait très mal. Avec quelques collègues, il a donc obtenu du ministre des Universités la création d'une nouvelle faculté de droit au sein de l'Université René Descartes (Paris V), dans les locaux de l'ancienne École supérieure d'électricité (SUPELEC), à Malakoff. Jean a été naturellement élu doyen de cette nouvelle faculté de droit qui a connu aussitôt un grand succès. Sur quoi, après quelques années, il a rejoint le « Saint des Saints » des juristes, l'Université Paris II Panthéon-Assas.

Parmi beaucoup d'activités nouvelles que cette nouvelle affectation lui permet de développer, je ne citerai que la direction d'une importante équipe de recherche associée au CNRS et installée dans les locaux des Archives Nationales, rue des Francs-Bourgeois ; cette équipe explorait les fonds immenses de l'ancien Parlement de Paris, qui fut la plus haute juridiction française du règne de Saint Louis à la Révolution, observatoire exceptionnel pour faire l'histoire de l'ancienne justice.

Cette période, très active pour Jean sur le plan scientifique, a été assombrie par l'état de santé de son épouse, Françoise, qui est décédée après une longue et pénible maladie.

2. Après sa retraite, Jean n'a pas voulu rester à Paris et a cédé à l'appel des racines. Ce retour à Montpellier, marqué par son remariage avec Jacqueline, lui permet de rejoindre notre Académie. Sur présentation du Professeur Henri Vidal, un autre historien du droit, il est élu en 1999 sur le II^e fauteuil de la section des Lettres et aussitôt, comme dans toutes les occurrences antérieures, il s'investit sans réserve dans la vie de la compagnie. Il en devient président général dès 2004, participe très activement à la préparation du Tricentenaire, qui a été célébré en 2007, assume la charge de bibliothèque-archiviste de l'Académie pendant dix ans, et présente nombre de conférences remarquées, sur des sujets chaque fois différents qui montre l'étendue de ses curiosités : « Jacques Coeur et le service du Roi » ; « Le droit dans les fables de La Fontaine » ; « Les origines du Code civil » ; « Saint Louis, souverain et juge » ; « Être père de famille au XVII^e siècle », etc.

Au-delà des activités multiples du savant, de l'universitaire, de l'académicien, je conclurai sur l'homme qu'il était. Le droit n'était pas sa seule passion. Il aimait aussi les lettres et les arts. Par son beau-père, Jean Claparède, qui avait dirigé le musée Fabre pendant vingt ans (de 1945 à 1965) et dont il avait été très proche, Jean connaissait parfaitement le musée de Montpellier et possédait une solide culture artistique. Il aimait la peinture et la pratiquait lui-même, avec bonheur, délicatesse et humilité.

Sa finesse, son érudition, son humour, sa bienveillance, sa grande courtoisie, vont nous manquer.



TdM

VIE DE L'ACADÉMIE

TdM

DURAND (Gemma), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i> Lettre de l'Académie	511
NIQUE (Christian), <i>Secrétaire perpétuel ASLM</i> Rapport sur l'activité de l'académie en 2024, présenté à l'assemblée générale du 27 janvier 2025	513

Lettre de l'Académie

Gemma DURAND

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

La Lettre de l'Académie suit le fil des saisons...

Automne, hiver, printemps, où que vous soyez, quoi que vous fassiez, gardez le lien avec les académiciens et leurs activités auxquelles vous êtes cordialement invités.

Quelques bonnes lectures, avec nos parutions les plus récentes,
nos conférences, dans le cadre de nos séances publiques chaque premier lundi du mois,
ou dans d'autres cadres,
nos séances de réception, nos séances musicales,
la remise de nos prix,
nos actualités, récompenses, médailles, distinctions,
nos colloques, académiques ou pas,
nos hommages...

Vous saurez tout ce que nous faisons et nous aurons la joie, si votre emploi du temps le permet, de vous avoir à nos côtés.

Parution trimestrielle : janvier, avril et octobre.

Envoi aux membres titulaires et correspondants, aux amis et aux contacts.

Lecture :

https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie/ressources/lettres_ligne



Lettre d'Hiver

La Lettre de l'Académie
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
Janvier-Février-Mars 2023



Marc-Aurèle - 1028-2013 - Fragment (manuscrit) VII de la section Médecine

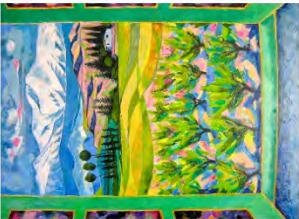
Un trait
d'impressionnisme littéraire
L'œuvre créée en tentatives
d'élaborer une œuvre
littéraire sur l'échelle ...

Marc-Aurèle - 1028-2013 - Fragment (manuscrit) VII de la section Médecine



Lettre de printemps

La Lettre de l'Académie
Académie des Sciences et Lettres de
Montpellier
Avril-mai-juin 2023 et quelques informations estivales



Le Camille - 2013 - Grand Calvair 1028-2013 - Fragment (manuscrit) XVI de la section Lettres

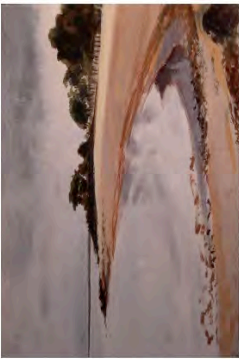
Au sein d'un
champ
de la fin de l'œuvre des manuscrits
d'œuvre littéraire et artistique
dans le cadre d'un projet de
littérature et d'art

Dans le cadre d'un projet de
littérature et d'art



Lettre d'Automne

La Lettre de l'Académie
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
Octobre-Novembre-Décembre 2023



Jean-Henri - 1027 - 2023 - Fragment (manuscrit) II de la section Lettres

La section
d'association au chapitre qui, comme l'année dernière, accueille la plus grande des
personnalités. Jean-Henri était un confesseur d'une culture immense, d'une haute encre et d'une grande
littérature. Il nous manque déjà.



*Séance du 7 février 2025***Rapport sur l'activité de l'académie en 2024
présenté à l'assemblée générale du 27 janvier 2025****Christian NIQUE**

Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Nous avons en 2024 perdu deux confrères, Claude Jaffiol le 17 janvier et Jean Hilaire le 5 août. En ce début 2025, nous venons de perdre Jean-Pierre Dufoix, le 4 janvier, et Marcel Danan le 17 janvier. C'est à eux quatre que je pense en présentant notre rapport d'activité 2024. Je dois également rappeler qu'un de nos confrères a été, au cours de cette année, à sa demande, admis à l'honorariat de l'Académie : Louis Cot, le 11 mars. Nous lui adressons un salut confraternel.

En 2024, l'Académie a bien rempli sa mission.

Conformément à son Règlement, à une exception près, elle a tenu séance tous les lundis à 17h30, sauf pendant la période des vacances d'été et de Noël, et sauf les lundis fériés. Elle n'a été contrainte d'annuler qu'une des séances, celle du 13 mai, parce que la circulation était interdite aux abords de notre lieu de réunion à cause du passage de la flamme olympique à Montpellier.

Au total, nous avons tenu 31 séances : 14 privées avec conférence, 8 publiques avec conférence, 6 réceptions avec éloge et réponse, auxquelles il faut ajouter 1 assemblée générale, 1 réunion des sections, et 1 séance solennelle avec conférence.

Notre activité essentielle réside dans nos séances privées, conçues comme un lieu d'échange et de discussion. Les séances publiques sont utiles, à la fois parce qu'elles contribuent à la diffusion du savoir et de la culture, et qu'elles nous ouvrent sur l'extérieur, mais ce sont bien les séances privées qui constituent le cœur de notre mission et notre raison d'être. De ce point de vue, la répartition des deux types de séances a été en 2024 assez satisfaisante : nous avons entendu 14 conférences en séance privées et seulement 9 en séances publiques.

Nous aurions pu tenir quelques séances privées de plus si nous n'avions pas eu à rattraper le retard pris, à cause de la pandémie de covid, dans la programmation des séances de réception des nouveaux académiciens. Habituellement, nous faisons chaque année trois ou quatre réceptions. Nous avons dû en faire six cette année. Ce sont donc deux ou trois séances privées qui ont manqué, à notre grand regret.

Le principe qui justifie une académie est l'échange et la discussion entre les académiciens. Ce sont donc les académiciens qui doivent présenter l'essentiel des communications. Ce principe a été bien respecté en 2024, puisque, toutes communications confondues (conférences, éloges, réponses aux éloges, libres-propos), les académiciens qui ont présenté une communication sont au nombre de 34, et les extérieurs au nombre de 7.

Si l'on ne considère que les conférences (en excluant les éloges, les réponses et les libres propos), le constat est satisfaisant : sur les 20 conférences qui ont été données (dont une à deux voix), 16 l'ont été par des académiciens et 5 par des extérieurs.

La répartition des conférences entre les sections est également satisfaisante : 4 ont été données par un membre de la section Lettres, 5 par un membre de la section Sciences, et 7 par un membre de la section Médecine.

Au-delà des séances, qui, encore une fois, sont pour nous l'essentiel, le cœur de notre activité, et notre principale raison d'être, nous avons pu conduire en 2024 nos activités habituelles :

- Nous avons tenu notre **colloque**, dont le thème était cette année « soigner » (une vingtaine d'intervenants, dont la moitié d'académiciens, qui ont évoqué les nouveaux enjeux de l'acte de soigner).

- Nous avons décerné nos deux **prix : Sabatier d'Espeyran et Roger Bécriaux**. Le prix Sabatier, confié cette année à la section Médecine, a recueilli 12 candidatures toutes de haut niveau. Le lauréat, M. Bram Delaporte, est l'auteur d'une thèse qui a mobilisé un réseau de confrères pour réaliser une étude épidémiologique de séroprévalence de virus : il recevra son prix (2 000 €) dans notre séance solennelle du 3 février 2025, en présence du Maire de Montpellier et du Préfet de l'Hérault. Quant au prix Bécriaux, nous l'avons remis dans notre séance du 26 juin 2024 à trois brillants élèves du Conservatoire, le prix lui-même, de 4 000 €, à Amélie Hémary (guitare), et deux accessits, de 500 €, à Pablo Raskin (piano) et à Clara Differdange (clarinette).

- Nous avons effectué notre **voyage** 2024, trois jours en mai, à Macon, où nous avons été reçus par l'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres ; nous avons notamment visité les sites du circuit Lamartine et l'abbaye de Cluny ; nous avons tenu une séance conjointe avec l'Académie de Macon, dont deux membres ont évoqué pour nous Lamartine, et au cours de laquelle Jean-Marie Carbasse a donné une conférence sur le montpellierain Cambacérès ; nous n'avions malheureusement que 15 académiciens participants.

- Nous avons également effectué, en novembre, un « **petit voyage** » d'une journée, à Aigues-Mortes, où nous avons participé aux XI^e Rencontres de Saint Louis organisées par l'Association « Sur les Pas de Saint Louis en Baie d'Aigues-Mortes », dont notre confrère Bernard Aubert est le président. Nous étions une cinquantaine de participants.

- Nous avons édité notre bulletin annuel d'activité et les actes de notre colloque 2023, dans leur version papier et leur version numérique (un énorme travail trop méconnu : réception des articles, correction, mise en forme, relecture, dialogue avec les auteurs, mise aux normes typographiques, mise en page, réalisation de table de matière et d'index, création de plus de 500 liens numériques dans la version numérique, publication sur le site web, impression puis envoi postal de la version papier, etc. etc.).

- Nous avons présenté une brève d'actualité dans chacune de nos séances privées, soit 11 brèves au total (4 proposées par la section Lettres, 4 par la section Sciences et 3 par la section Médecine).

- Nous avons tenu à jour notre site internet et sur notre espace You Tube, sur lesquels nous avons notamment mis en ligne la plupart de nos communications données en séances publiques (en 2024 : 10 000 visiteurs par mois, résidents de pays francophones).

- Nous avons publié et largement diffusé notre Lettre trimestrielle (dans une nouvelle formule cette année), et nous l'avons repositionnée sur notre site pour lui donner potentiellement plus de lecteurs.

- Nous avons développé fortement notre communication, notamment en ciblant directement les journalistes et en leur fournissant un communiqué, ce qui a permis plus

de passages dans la presse, et nous avons dans ce même objectif de communication poursuivi notre partenariat avec la radio RCF qui programme régulièrement des interviews de nos conférenciers dans son émission « Les lundis de l'Académie ».

– Nous avons ouvert notre bibliothèque conformément à la convention qui nous lie à l'Université de Montpellier, mais il faut bien reconnaître qu'elle n'est pas utilisée et que nous avons à nous poser la question du stock de revues et de bulletins de sociétés savantes jamais consultés et de ce qui pourrait valoriser le fonds d'histoire de l'Académie ; je vous fais ici la proposition, avec Gilles Gudin de Vallerin, de déplacer le fonds d'histoire de l'Académie dans la petite pièce du premier étage de notre futur local, pour qu'il soit facilement consultable.

– Nous avons participé au colloque de la CNA (à Toulouse, sur le thème « Mémoire, ancrage, tradition »). Gemma Durand y a donné une conférence intitulée « Comment la poésie fait lien. Les Jeux Floraux de Perpignan à l'heure de l'exil catalan ». Nous avons également participé à l'assemblée générale annuelle de la CNA à Paris (j'y ai moi-même, comme chaque année, représenté notre académie).

À cela, il faut ajouter une activité inhabituelle : nous nous sommes déplacés à Narbonne, en avril, où nous avons tenu une séance exceptionnelle conjointement avec la Société archéologique et littéraire de cette ville, dont le but était de rendre hommage à notre regretté confrère Michel Gayraud, qui a participé à la conception du musée Narbo Via. Dominique Triaire et Michèle Verdelhan y ont présenté chacun une communication. Nous étions une trentaine de participants.

Le fait le plus marquant de notre année 2024 aura sans doute été l'acquisition de ce qui va devenir notre « Maison de l'Académie ». Le Salon Rouge nous a rendu bien service depuis plusieurs dizaines d'années, mais nous y sommes un peu à l'étroit, et surtout nous ne pouvons y faire rien d'autre que nos séances privées. Il nous fallait un local comme en ont toutes les académies de la CNA. Nous avons décidé de l'acquérir en utilisant une partie du legs Bécriaux. Pour cela, il a fallu modifier les statuts du Fonds du même nom, ce qui a été fait grâce à Jean-Pierre Nougier, Jean-Marie Carbasse, et ceux qui les ont entourés, notamment Dominique Larpin, Élysé Lopez, Gemma Durand, Philippe Pétel, Pierre Louis, Jean-Pierre Reynaud.... Il fallait trouver un local adapté à nos besoins : nous en avons visité beaucoup, mais les uns étaient trop chers, mal situés, trop petits ou trop grands, mal configurés, ou encore situés dans une copropriété qui ne souhaitait *pas* que l'on y accueille du public. Finalement, nous avons trouvé : l'acte d'achat a été signé le 26 décembre dernier, par Jean-Pierre Nougier, en sa qualité de président du Fonds Bécriaux, puisque c'est le Fonds qui est propriétaire et qui le met à la disposition de l'Académie. Les travaux de rénovation et d'aménagement sont en cours. Nous devrions pouvoir emménager à la fin de l'année 2025 ou au tout début de l'année 2026. Nous pourrions enfin fonctionner comme doit fonctionner une académie.

Si nous avons pu dérouler sans problème particulier notre année 2024, c'est parce que plusieurs d'entre nous se sont fortement investis et ont consacré beaucoup de temps à la préparation, à la conduite, et au suivi de nos activités. Je tiens à les remercier tous :

- les membres de notre bureau : Étienne Cuénant, Michèle Verdelhan, Christophe Daubié, Jean-Pierre Reynaud, Gilles Gudin de Vallerin, Sydney Aufrère, et Jean-Pierre Nougier ;
- les membres des bureaux des sections : Michèle Verdelhan et Daniel Le Blévec, Gérard Boudet et Jean-Paul Volle, Max Ponceillé et Jean-Max Robin ;

- les membres de l'équipe de l'édition du bulletin et des actes des colloques dans leur version papier et dans leur version numérique : Jean-Pierre Nougier, Michèle Verdelhan, Claude et Annie Lamboley, Béatrice Bakhouché, Michel Chein, Sydney Aufrère et Régine Detambel
- les chargés de mission auprès du bureau : Jean-Max robin (pour l'organisation des voyages), qui a été aidé cette année par Daniel Le Blévec, Jean-Paul Legros, Philippe de Reffye et Michel Chein (pour la gestion du site et des adresses Renater, Claude Balny (pour la réalisation des vidéos et des photos et la gestion du matériel audiovisuel), Jean-Louis Cuq (pour les relations avec l'UM) et Marie-Christine Gély-Nargeot (pour les relations avec l'UPV), Gemma Durand (pour les relations avec la CNA et pour la Lettre de l'académie), Jean-Marie Rouvier (pour la gestion de l'organisation des salles et le protocole), Elrick Irastorza (pour les relations avec les media), Jean-Pierre Reynaud (pour les relations avec les correspondants et les amis), ainsi que les deux petits derniers », qui viennent de rejoindre l'équipe, Jean Sarrazin (qui a en charge le secrétariat administratif de nos deux prix) et Élysé Lopez (qui aura en charge en lien avec moi-même la gestion de la Maison de l'Académie).

À chacun de vous, et à ceux qui vous ont et qui m'ont apporté leur concours ponctuel et que je n'ai pas pu tous citer, merci pour votre investissement. C'est grâce à vous que nous fonctionnons, et que nous fonctionnons bien et utilement.

Enfin, je voudrais dire un mot sur les pin's et les cartes d'académiciens qui ont été remis à chacun d'entre vous au début de la présente assemblée générale. Le sentiment d'appartenance à l'Académie dont nous faisons partie est un élément important de la cohésion de notre compagnie. Je vous avais proposé l'objectif de faire un pin's pour marquer cette appartenance dès ma prise de fonction, et notre conseil d'administration l'avait adopté le 18 juin 2019. La longue période du covid en a retardé la mise en place. C'est maintenant chose faite, et j'y ai ajouté une carte d'académicien, qui contribuera - je le souhaite - au même objectif. Pour le choix du design général, je m'en suis remis aux conseils de l'entreprise montpelliéraine spécialisée à laquelle font appel les grandes institutions comme la préfecture, l'armée et la ville (Le Comptoir du Protocole). Pour le choix de la couleur, dans la mesure où il aurait été très compliqué tenir compte des suggestions de tous les 90 académiciens, j'ai sollicité l'avis du Président, des anciens Présidents de mon mandat, et de la future Présidente. Nous avons souhaité que ce ne soit pas trop criard, que ce soit à la fois discret et sobre, et un brin original. J'espère que cela vous donnera satisfaction.

Pour conclure, je me plais à vous dire l'intérêt et le plaisir que j'ai pris au binôme que j'ai formé cette année 2024 avec le Président Étienne Cuénant, et plus généralement à la fonction que vous m'avez confiée. Je le remercie et je vous remercie toutes et tous de votre confiance.



TdM

CHRONIQUE DE L'ACADÉMIE
année 2024

TdM

**MEMBRES DE L'ACADÉMIE
DES SCIENCES ET LETTRES DE MONTPELLIER**

MEMBRES D'HONNEUR

Monsieur le préfet de la Région Occitanie
Madame la Présidente du Conseil Régional Occitanie
Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Hérault
Monsieur le Maire de Montpellier

MEMBRES TITULAIRES

Section Sciences

2010	XX	M.	AUBERT	Bernard
2013	XXVI	M.	BALNY	Claude
2017	XXIII	M.	BOCKAERT	Joël
2005	I	M.	BOUDET	Gérard
1990	XVII	M.	CHARLES	Bernard
2015	VII	M.	CHEIN	Michel
2004	XXIV	M.	COT ⁽¹⁾	Louis
2011	XV	M.	CUQ	Jean-Louis
2018	XXIX	M.	DAUBIÉ	Christophe
1975	XVIII	M.	DUFOIX	Jean Pierre
2012	XXX	M.	EPRON	Bernard
1989	XI	M.	GENESTE	Patrick
2015	XII	M.	GIRON	Hilaire
2005	XXVIII	M.	LARPIN	Dominique
2015	XXII	M.	LEBLEU	Bernard
2010	XIX	Mme.	LEFRANC	Marie-Paule
1989	XVI	M.	LEGROS	Jean-Paul
2003	VIII	M.	LOUIS	Pierre
2000	XIII	M.	MAISTRE	Paul
2024	VI	M.	MARTIN	Jean-Pierre
2024	XXV	Mme.	MIGNOT	Agnès
2007	IV	M.	NOUGIER	Jean-Pierre
2003	X	M.	NUCE de LAMOTHE (de)	Michel
1988	XXVII	M.	PUECH	Guy
1989	XXI	M.	QUIGNARD	Jean Pierre
2024	IX	M.	ROBERT	Michel

2024	III	M.	SARRAZIN	Jean
2024	XIV	M.	SERVAT	Éric
2023	V	M.	VERCHÈRE de REFFYE	Philippe
2017	II	M.	VOLLE	Jean-Paul

(¹) Louis COT a démissionné pour solliciter l'honorariat le 11/03/2024

Section Lettres

2023	XXIX	M.	AMALVI	Christian
2018	XI	M.	AUFRÈRE	Sydney-Hervé
2012	XII	M.	AUMERAS	Paul-Louis
2016	XIII	Mme.	BAKHOUCHE	Béatrice
1990	I	M.	BALP	Jacques
1993	XXIV	M.	BEDEL de BUZAREINGUES	François
2008	XXX	M.	BELIN	Christian
2001	VI	M.	BERNARD	Paul
2022	VIII	M.	CABRILLAC	Rémy
2011	XXVII	M.	CARBASSE	Jean-Marie
2018	XXI	M.	CHRISTOL	Gérard
1996	IV	M.	DÉDÉYAN	Gérard
2022	V	M.	DEVILLE	Patrice
2022	XV	Mme.	GELY-NARGEOT	Marie-Christine
2016	XXV	M.	GUDIN de VALLERIN	Gilles
1999	II	M.	HILAIRE (²)	Jean
2020	XX	M.	HILAIRE	Michel
2013	XXVIII	Mme.	IANCU-AGOU	Danièle
2022	XVII	M.	IRASTORZA	Elrick
2022	XIX	M.	LE BLEVEC	Daniel
2013	XVIII	M.	NIQUE	Christian
2009	X	M.	PASSERON	Serge
2017	VII	M.	PETEL	Philippe
2015	IX	M.	ROUVIER	Jean-Marie
2023	XXII	Mme.	TALON-HUGON	Carole
2011	XXIII	M.	TRIAIRE	Dominique
2020	III	Mme.	VERDELHAN-BOURGADE	Michèle
2024	VI	M.	VERDIER	Thierry
2010	XXVI	M.	VERINE	Frédéric
2005	XVI	M.	VIALLA	Philippe

(²) Jean HILAIRE est décédé le 05/08/2024

Section Médecine

2012	XIV	M.	BARTHEZ	Philippe
2022	XIII	M.	BLANC	René
2010	XVIII	M.	BLAYAC	Jean-Pierre
2014	V	M.	BRINGER	Jacques
2005	XIX	M.	CUENANT	Etienne
1992	XI	M.	DANAN	Marcel
2023	VIII	M.	DEDET	Jean-Pierre
2024	IV	Mme.	DETAMBEL	Régine
2010	III	Mme.	DURAND	Gemma
2023	XXV	M.	GUERRIER	Bernard
1987	XXIII	M.	JAFFIOL ⁽³⁾	Claude
1967	X	M.	JARRY	Daniel
2000	I	M.	JONQUET	Olivier
2005	XXVIII	M.	LAFFARGUE	François
1996	XV	M.	LAMBOLEY	Claude
2001	XVII	M.	LAVABRE-BERTRAND	Thierry
2013	VI	M.	LOPEZ	Elysé
2016	VII	M.	MATEU	Jacques
2022	XII	M.	MEUNIER	Laurent
1990	XXII	M.	MEYNADIER	Jean
1980	XX	M.	MICHEL	François-Bernard
2013	XVI	M.	PONSEILLE	Max
1981	XXIV	M.	POUGET	Régis
2014	II	M.	PRIVAT	Alain
2004	XXI	M.	REYNAUD	Jean-Pierre
2011	XXVII	M.	ROBIN	Jean-Max
1996	XXX	M.	SAVELLI	André
2009	XXVI	M.	SENAC	Jean-Paul
2004	XXIX	M.	TOUCHON	Jacques
2005	IX	M.	VOISIN	Michel

⁽³⁾ Claude JAFFIOL est décédé le 17 janvier 2024

MEMBRES CORRESPONDANTS

2017	Mme.	ANDERSZEWSKA	Dorota	Montpellier
2017	M.	ARENE	Frédéric	Montpellier
2008	M.	BANCAREL	Gilles	Béziers
2012	M.	BARILARI	André	Paris
2002	M.	BARTHES	Henri	St-Geniès-de-Fontédit (34)
2013	M.	BEFFA	Jean-Louis	Paris
1997	M.	BELLEDENT	Fernand	Perpignan
2007	M.	BÉTEILLE	Roger	Rodez
2011	M.	BETIN	Pierre	Villeneuve-d'Ornon (33)
2018	Mme.	BIDAULT-LAMBOLEY	Annie	Montpellier
2013	M.	BOUSTANI	François	Paris
2016	M.	CHOOKASZIAN	Levon	Erevan Arménie
2009	M.	COLARDELLE	Michel	Bourmont
2022	M.	COURÉAS	Nicholas	Nicosie (Chypre)
2010	M.	DEMOTZ	Bernard	Ste-Foy-les-Lyon
2018	Mme.	DOKHTOURICHVILI	Mzaro	Tbilissi (Géorgie)
2022	Mme.	DUMAS	Geneviève	Canada
2012	M.	FLAVINI	Francesco	Villeneuve-lès-Avignon
2011	M.	FRAISSE	Luc	Strasbourg/Castelnau
2014	M.	GOASGUEN	Jean	Perpignan
2007	M.	GRANGE-CHAVANIS	Jean-François	Lyon
2005	M.	GUINOT	François	Paris
1990	M.	HOUZIAUX	Léo	Bruxelles
2008	M.	LASSALLE	Jean-Pierre	Tournefeuille
1998	M.	LIENHARD	Marc	Strasbourg
2016	Mme.	LORBLANCHET	Hélène	Montpellier
2019	M.	LUMLEY (de)	Henri	IPH Paris

1998	M.	MARTIN	Jean	Echandens (Suisse)
2009	M.	MATTÉI	Jean-François	Paris
2012	M.	MEYRUEIS	Jean-Paul	Toulon
2022	Mme.	PALLIER	Michèle	Nîmes
2010	M.	PASQUIER	Pierre	Paris
1993	M.	POTECCHI	Sandro	Turin (Italie)
2002	M.	QUERE	Yves	Paris
1999	M.	RADUJKOVIC	Branko M.	Belgrade (Serbie)
2010	M.	RAFIQ	Mohamed	Casablanca (Maroc)
2007	M.	REPELLIN	Didier	Lyon
2008	Mme.	RETHORE	Marie-Odile	Paris
2000	M.	REYMOND	Bernard	Pully (Suisse)
2014	M.	RIZK	Karam	Jounieh (Liban)
2003	M.Mme.	ROBERT	Jacques	Antony
2012	M.	SALENÇON	Jean	Paris
2000	M.	SALVAT	Bernard	Perpignan
2003	M.	SARRE	Claude-Alain	Le Tholonet
2014	M.	SEGUIN	Claude	Rueil- Malmaison
2000	M.Mme.	SELLIER	Philippe	Paris
2008	M.Mme.	TEISSERENC	Henri	Pézenas
2017	M.	TRICOIRE	Cyrille	Montpellier
1982	M.	URUSZCZAK	Waclaw	Cracovie (Pologne)
2010	M.	WORONOFF	Michel	Chenecy- Buillon

MEMBRES HONORAIRES

BARRAL (Pierre)
BERNARD (Paul)
CAPION (Pierre)
COT (Louis)

MAISONNEUVE (Olivier)
MAURIN (Jules)
PILON (Roger)
ROUSSEL (Madeleine)

GOUNELLE (André)
IMBERT (Christiane)
LAVIGNE (Jean-François)

SERROU (Bernard)
Mgr. THOMAZEAU (Guy)

MEMBRES DÉCÉDÉS

M. Claude JAFFIOL, 17 janvier 2024
M. Jean HILAIRE, 6 août 2024

MEMBRES ÉLUS

Mme. Régine DETAMBEL (Médecine IV)
M. Jean-Pierre MARTIN (Sciences VI)
Mme. Agnès MIGNOT (Sciences XXV)
M. Michel ROBERT (Sciences IX)
M. Jean SARRAZIN (Sciences III)
M. Éric SERVAT (Sciences XIV)
M. Thierry VERDIER (Lettres VI)

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE

Conseil Régional d'Occitanie
Mairie de Montpellier
Université de Montpellier
Montpellier Méditerranée Métropole

Par leur contribution financière ou leur aide matérielle, ces généreux donateurs ont permis notamment la réalisation du présent bulletin, ainsi que l'organisation des colloques et autres manifestations de l'Académie, témoignant ainsi de leur intérêt pour la diffusion des connaissances auprès du grand public par les travaux de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, contribuant par là à son rayonnement.

Nous les prions d'accepter l'expression de notre profonde gratitude.



TdM

INDEX DES AUTEURS

Les numéros indiquent les pages du présent bulletin où l'on peut trouver les textes de conférences, allocutions ou communications présentées par leurs auteurs.

TdM

AMALVI (Christian), 253
AMY de la BRETÈQUE (François), 115
AUBERT (Bernard), 155, 485
AUFRÈRE (Sydney H.), 191
AUMÉRAS (Paul-Louis), 291, 343
BARTHEZ (Philippe), 109
BLANC (Pierre), 31
BOUDET (Gérard), 237
BRINGER (Jacques), 503
CABRILLAC (Rémy), 371
CARBASSE (Jean-Marie), 379, 475, 507
CHEIN (Michel), 417
CHRISTOL (Michel), 463
CLAVERIE de SAINT MARTIN (Élisabeth), 223
CUÉNANT (Étienne), 273, 299, 323, 349, 367, 385, 409, 429, 435, 443
CUQ (Jean-Louis), 61
DEDEYAN (Gérard), 317
DEVILLE (Patrice), 229, 327
DURAND (Gemma), 263, 433, 511
FRAISSE (Anne), 425
GÉLY-NARGEOT (Marie-Christine), 389
GUERRIER (Bernard), 83, 497
HEISSER (Jean-François), 109
HÉLARY (Xavier), 495
HILAIRE (Michel), 61
IRASTORZA (Elrick), 281
JEANTEUR (Philippe), 21
JONQUET (Olivier), 175
LAVABRE-BERTRAND (Thierry), 363
LE BLÉVEC (Daniel), 179, 303, 413, 427, 441

LOUIS (Pierre), 141
MATTÉI (Jean -François), 153
MEUNIER (Laurent), 351
MEYNADIER (Jean), 361
MICHAUD (Jacques), 449
MICHEL (François-Bernard), 51
NIQUE (Christian), 415, 451, 487, 513
PASCAL (Camille), 29
PÉTEL (Philippe), 247
PONSEILLÉ (Max), 435
ROBERT (Michel), 93
ROBIN (Jean-Max), 129, 471
TRIAIRE (Dominique), 165, 401, 453
VERCHÈRE de REFFYE (Philippe), 33
VERDELHAN-BOURGADE (Michèle), 253, 457

**TdM**

Imprimé en France
Les papiers utilisés
pour cet ouvrage sont
tous issus de forêts
gérées durablement.

Achevé d'imprimer
en septembre 2025
sur les presses de
l'imprimerie AGL
8 rue de Rondelet
Parc Activa - Maurin
34970 Lattes
Montpellier Métropole

Imprimé en France
Dépôt légal septembre
2 0 2 5

